
UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

L'EGLISE DU CANADA

DEPUIS MONSEIGNEUR DE LAVAL
JUSQU'À LA CONQUÊTE

PREMIÈRE PARTIE

MGR DE SAINT-VALLIER

ABBÉ AUGUSTE GOSSELIN
DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA
DOCTEUR ES LETTRES

L'ÉGLISE DU CANADA

DEPUIS MONSEIGNEUR DE LAVAL JUSQU'A LA CONQUÊTE

PREMIÈRE PARTIE

MGR DE SAINT-VALLIER



QUÉBEC
TYP. LAFLAMME & PROULX

1911

Nil obstat,

O.-E. MATHIEU, ptre,
Censor deputatus.

Quebeci, die 10 maii 1911.

Imprimatur.

† L.-N., Archiep. Quebecen.

Quebeci, die 21 maii 1911.

AVANT-PROPOS

Dans la lettre qu'il nous faisait l'honneur de nous écrire de la part de N. S. P. le Pape Léon XIII, pour accuser réception de notre Vie de Mgr de Laval, *Son Eminence le Cardinal Rampolla nous disait : « Sa Sainteté ne doute pas que vous avez fait une œuvre vraiment utile, et que vous allez continuer à mettre en lumière par vos écrits les gloires de l'Eglise canadienne. »*

Le livre que nous offrons aujourd'hui au public n'a pas besoin d'autre préface que ces encourageantes paroles du Saint-Père. En publiant ce travail, objet de longues et patientes recherches, nous voulons tout simplement, dans l'humble mesure de nos forces, « continuer à mettre en lumière les gloires de notre Eglise », reprendre l'histoire de cette Eglise au point où nous l'avons laissée par nos deux ouvrages, la Vie de Mgr de Laval *et* La Mission du Canada avant Mgr de Laval, *et la mener un peu plus loin.*

Ce nouveau volume couvre toute l'administration épiscopale de Mgr de Saint-Vallier, et porte l'histoire de l'Eglise canadienne jusqu'à la fin de 1727, date de la mort du vénéré Prélat.

Si Dieu nous prête vie et santé, nous espérons pouvoir, dans un avenir assez prochain, donner un autre volume qui conduira cette histoire jusqu'à la Conquête: date unique,

exceptionnelle, vraiment à part, où s'opéra un changement radical dans les rapports de l'autorité religieuse avec les pouvoirs civils, en ce pays.

Puisse notre nouveau volume recevoir du public un favorable accueil! Puisse-t-il, surtout, répondre un peu à l'attente de nos bienveillants confrères qui nous le demandent depuis si longtemps, depuis trop longtemps, peut-être! Nous n'avons, du reste, d'autre excuse à leur offrir, pour notre retard, que la difficulté de la tâche entreprise, et le désir que nous avions de la remplir le mieux possible. Notre principal souci, en écrivant l'histoire, a toujours été de nous conformer à la grande loi imposée à l'historien: « Ne quid falsi audeat; ne quid veri non audeat [1]. » « *Je me laisse faire par la vérité,* » *disait un jour Brunetière* [2].

---

1. "Jamais rien de contraire à la vérité; mais toute la vérité." — Parole de Cicéron, citée par M. de Meaux dans le *Correspondant* du 10 oct. 1898, et reprise par Léon XIII lui-même dans son encyclique sur l'étude de l'histoire.

2. Cité par M. de Vogüé dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er janvier 1907.

L'ÉGLISE DU CANADA

SOUS MGR DE SAINT-VALLIER

CHAPITRE I

—

ESQUISSE PRÉLIMINAIRE

Entrée en matière.—Naissance de Mgr de Saint-Vallier; sa famille; son éducation. — Le comte de Saint-Vallier, son arrière-petit-neveu, au Congrès de Berlin.—Caractère de Mgr de Saint-Vallier.—Esprit religieux de sa famille.—Aumônier de la Cour.—Nommé par le Roi à l'évêché de Québec.—Lettre de Mgr de Laval au pape Innocent XI.—Mgr de Saint-Vallier au Canada.—Le gouverneur Denonville.

L'HISTOIRE de l'Eglise du Canada se confond naturellement avec celle de Mgr de Laval pour toute la période qui s'étend depuis son arrivée en ce pays comme vicaire apostolique en 1659, jusqu'à sa démission volontaire comme évêque de Québec en 1684, c'est-à-dire pour tout le temps de son administration épiscopale. De 1684 à 1708, date de sa mort, c'est la première partie de l'épiscopat de son successeur, c'est la période mouvementée de la réforme du séminaire de Québec, tel que l'avait établi le premier évêque de la Nouvelle-France, avec l'agrément du Roi, « pour ser-

vir de clergé à cette nouvelle Eglise [1] »; et cette réforme, l'un des épisodes les plus importants de l'histoire de l'Eglise canadienne, nous l'avons racontée, avec toutes ses circonstances, dans la *Vie de Mgr de Laval* [2] : nous n'y reviendrons pas, ou du moins nous n'en parlerons qu'incidemment, en autant que cela sera nécessaire pour suivre le cours des faits.

Mais ce n'est qu'un épisode dans l'histoire de notre Eglise. Outre la réforme du Séminaire, il y a, dans cette première période de l'histoire de Mgr de Saint-Vallier, son œuvre pastorale, ses visites épiscopales, ses travaux pour le bien de ses ouailles, ses fondations; il y a ses luttes énergiques pour le maintien des droits de l'Eglise; il y a ce que nous avons appelé quelque part les « épisodes de sa carrière militante [3] » : tout cela demande d'être raconté aussi fidèlement que possible. Mais ne convient-il pas tout d'abord de faire connaître le personnage distingué qui entre en scène pour succéder à Mgr de Laval ?

Jean-Baptiste de la Croix-Chevrières de Saint-Vallier, deuxième évêque de Québec, naquit à Grenoble, en Dauphiné, le 14 novembre 1653 [4], du mariage de Jean de la Croix, seigneur de Chevrières, comte de Saint-Vallier, et de Marie de Sayne. Il était donc de trente ans plus jeune que Mgr de Laval, et dans sa trente-deuxième année, lorsqu'il fut appelé par le Roi au siège épiscopal de la Nouvelle-France.

Il avait reçu au baptême le nom de Jean-Baptiste : heureux présage de ce qu'il devait être un jour, destiné qu'il

---

1. *Edits et Ordonnances*, t. I, p. 34 et 35.

2. *Vie de Mgr de Laval*, t. II, ch. 24 et suivants.

3. *Mgr de Saint-Vallier et son temps*, Evreux, 1898, p. 3.

4. C'était en France, l'époque de la Fronde, dans sa dernière phase; au Canada, un temps d'accalmie dans la lutte de nos pères contre les Iroquois.

était à « conduire dans les voies du salut [1] » le peuple qui a choisi pour patron le saint Précurseur [2].

Il était le septième d'une famille patriarcale de dix enfants et reçut, dès le bas âge, tant à la maison paternelle qu'au séminaire de sa ville natale, l'éducation la plus solide et la plus distinguée. A dix-neuf ans, il était docteur de Sorbonne. Ses écrits, ses lettres pastorales, ses mandements dénotent chez leur auteur une haute culture intellectuelle. La lettre, par exemple, qu'il adressa à l'un de ses amis, au retour de son premier voyage en Canada, pour lui dire ses impressions et lui faire le récit de ce qu'il avait vu et appris dans ce pays lointain, devenu sa patrie adoptive, est un modèle achevé de style et de narration agréable. Elle fut mise en volume, et cet ouvrage se lit encore avec intérêt [3].

Dans cette lettre si remarquable, l'auteur parle quelque part de « la noble Maison de Laval », à laquelle appartenait son prédécesseur. Sa propre famille, sans être d'une noblesse aussi ancienne et aussi rapprochée du trône que celle des Montmorency-Laval, n'en était pas moins l'une des plus illustres et des plus nobles du Royaume : et c'est une gloire inappréciable pour l'Eglise canadienne, que ses deux premiers évêques ont été non seulement des hommes apostoliques de premier ordre, de véritables saints, mais des hommes qui, par leur naissance, commandaient le respect des officiers de la cour, et pouvaient tenir tête, au Canada, à ceux que le Roi y envoyait pour représenter son autorité.

---

1. Luc, I, 79.

2. Ce choix a été ratifié officiellement par le saint-siège, en 1908, à l'occasion des noces d'or de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec.

3. *Etat présent de l'Eglise et de la colonie française dans la Nouvelle-France,* par M. l'évêque de Québec. A Paris, chez Robert Pepie, rue Saint-Jacques, à l'image de Saint-Basile, au-dessus de la fontaine Saint-Séverin. 1688. *Lettre de M. l'évêque de Québec, où il rend compte à un de ses amis de son premier voyage de Canada, et de l'état où il a laissé l'Eglise et la colonie.*—C'est un petit volume de 267 pages.

La famille Saint-Vallier a donné de tout temps à la France des hommes remarquables, qui l'ont servie noblement, avec dévouement, avec intelligence, avec zèle, dans toutes les carrières, soit dans l'armée, soit dans la magistrature ou la diplomatie. De nos jours, encore, dans les premières années de la troisième république, nous avons vu un comte de Saint-Vallier représenter honorablement son pays à l'ambassade d'Allemagne : il assistait, en sa qualité d'ambassadeur français, au Congrès de Berlin, en 1878 : et voici ce qu'écrivait à son sujet le comte de Moüy, l'un des secrétaires du congrès :

« Cet ambassadeur de premier ordre, dit-il, a laissé une impression ineffaçable dans le souvenir de ceux qui l'ont connu. La destinée lui avait prodigué les dons les plus rares, en même temps que d'âpres rigueurs. Tout en lui, l'expression de ses traits, l'éclat de ses yeux, sa voix accentuée, son élégance patricienne, révélait une nature d'élite. Ses facultés justifiaient sa rapide élévation, et il savait tempérer par le charme et la souplesse de son esprit l'apparence un peu hautaine de son attitude. Mais il payait cher ces faveurs de la fortune : depuis de longues années, les crises intermittentes d'une maladie incurable, un squirre stomacal, épuisaient lentement ses forces... Il dominait ses souffrances par un travail incessant, et par l'intrépidité de son âme. Ce stoïque toujours militant avait pris une part considérable à la formation du cabinet où siégeait M. Waddington ; il dirigeait en maître notre ambassade... »

M. de Moüy, toujours sous le charme de cette personnalité noble et remarquable, ajoutait un peu plus loin :

« Je l'ai vu peu de temps avant sa fin : son corps était vaincu, mais non pas son courage : son caractère, sa pensée et son cœur n'avaient pas fléchi [1]. »

---

1. *Souvenirs d'un diplomate, Récits et portraits du Congrès de Berlin,* dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 octobre 1904, p. 746.

Qui ne reconnaîtrait dans cette peinture du comte de Saint-Vallier de nos jours plusieurs des traits de caractère de son arrière-grand-oncle [1], le deuxième évêque de Québec? Sans parler de « sa rapide élévation », sans parler de « son élégance patricienne » et du « charme personnel » qu'il devait, lui aussi, à sa naissance [2], cette indomptable énergie, cette « intrépidité d'âme », avec lesquelles il passait à travers tous les obstacles comme au milieu de nos vastes forêts et de nos rudes campagnes, cette constance imperturbable qu'il savait garder même en présence des sollicitations les plus pressantes d'un Louis XIV, cette fougue, ce travail incessant, qui rappelle le mot d'un homme célèbre sur saint Charles Borromée, qu'il appelait « un remue-ménage de sacristie » [3], cette humeur « militante », cette inflexibilité » dans les décisions, cette disposition à toujours agir en « maître », et jusqu'à ces « âpres aigreurs », dont il souffrit peut-être encore plus que ceux qui eurent à s'en plaindre: n'est-ce pas là autant de grandes qualités, mélangées de fâcheux défauts, que les contemporains remarquaient en Mgr de Saint-Vallier? N'oublions jamais que les hommes les mieux doués, même les « natures d'élite », ne sont jamais parfaits [4], et que de tous il faut dire qu'ils ont au moins les défauts de leurs qualités.

---

1. "Mgr de Saint-Vallier, deuxième évêque de Québec, était mon arrière-grand-oncle, et son souvenir est demeuré l'un des plus vénérés dans notre famille." (Lettre du comte de Saint-Vallier à la communauté de l'Hôpital-Général de Québec, 18 août 1878, citée dans *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général de Québec*, p. 706).

2. "Il charmait toutes les personnes qui lui parlaient, par ses honnêtetés." (Sœur Juchereau, *Hist. de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 283.)

3. Le célèbre Annibal Caro, secrétaire du cardinal Farnèse, disait de saint Charles Borromée, pour exprimer son activité: "De Rome, je ne sais quelle nouvelle vous donner, si ce n'est que ce remue-ménage de sacristie a entrepris de la refaire toute entière: et Rome ne suffit pas à son ardeur..." (*Vie de saint Charles Borromée, archevêque de Milan*, par l'abbé Ch. Sylvain, Lille, 1884).

4. "Toute perfection en cette vie est mêlée de quelque imperfection." (*Imitation de J.-C.*, liv. I, ch. III.)

Les hommes parfaits n'ont jamais existé que dans l'imagination des romanciers.

Si les traditions d'honneur et de patriotisme étaient héréditaires dans la famille Saint-Vallier, celles d'un profond respect pour la religion et d'un sincère attachement à l'Eglise l'étaient également. Décidé à embrasser l'état ecclésiastique et à renoncer à tous les avantages qui l'attendaient dans le monde, le jeune Saint-Vallier n'eut pas à chercher bien loin des exemples de fidélité à suivre sa vocation. Son aïeul paternel, Jean-Baptiste de la Croix, seigneur de Chevrières, d'Ornacieux et de Pisançon, comte de Saint-Vallier et de Vals, devenu veuf à l'âge de cinquante ans, avait renoncé généreusement au monde et embrassé l'état ecclésiastique, puis était devenu évêque de Grenoble. Il avait deux fils: l'un d'eux fut le père du deuxième évêque de Québec; l'autre se fit prêtre, lui aussi, devint ensuite coadjuteur de son père, puis lui succéda sur le siège épiscopal de Grenoble. Mais il ne vécut pas longtemps ; et il eut pour successeur, à Grenoble, M[gr] Le Camus. Ce prélat si austère, qui a même laissé une certaine réputation de janséniste, s'attacha au jeune abbé de Saint-Vallier, le fortifia de plus en plus dans sa vocation, et le nomma chanoine de sa cathédrale. Espérait-il en faire un troisième évêque Saint-Vallier pour le siège de Grenoble? La Providence, en tout cas, en décida autrement: elle nous le réservait, et pour arriver à ses fins, se servit précisément de l'ambition plus ou moins vaniteuse et mondaine d'un membre de sa famille. L'abbé de Saint-Vallier avait à la cour un frère aîné [1], capitaine des gardes du Roi: celui-ci, à l'affût de toutes les bonnes occasions, saisit la première qui se présenta pour solliciter en faveur de son frère, et à son insu, la charge d'aumônier ordinaire du

1. L'ancêtre du comte de Saint-Vallier dont il a été parlé plus haut.

Roi. Il l'obtint; et l'abbé de Saint-Vallier dut quitter Grenoble, sa ville natale, pour se rendre à Versailles.

A la cour du grand Roi, si brillante, si pleine de séductions et de dangers, l'abbé de Saint-Vallier sut rester ce qu'il avait été à Grenoble et ce qu'il resta toujours: un parfait ecclésiastique. D'une régularité exemplaire, d'une tenue irréprochable, d'une vertu à toute épreuve, « il vécut à la cour sans devenir un abbé de cour — *in ipsa Aula non Aulicus* », suivant le magnifique témoignage que lui rendait un jour Mgr de Laval [1]. Pour lui, la charge d'aumônier ne fut jamais une sinécure; et il en profita, au contraire, pour faire tout le bien possible dans un milieu si ingrat, si rebelle d'ordinaire aux salutaires influences. Son zèle pour ramener les âmes à Dieu ou pour les confirmer dans le bien était sans bornes; sa charité et son désintéressement, admirables: et c'est précisément durant son séjour à la cour qu'il fonda, de sa fortune personnelle, un hospice pour les pauvres, non loin de sa ville natale de Grenoble.

Louis XIV n'avait pas manqué de remarquer et d'apprécier le zèle et les vertus de son aumônier: il lui offrit à deux reprises deux des plus importants évêchés de son royaume: celui de Tours et celui de Marseille. Mais l'abbé déclina avec une respectueuse reconnaissance les offres du Roi. La Providence nous le réservait, mettant à profit, cette fois, non plus les ambitions humaines d'un frère, mais l'humilité et l'abnégation du vertueux aumônier lui-même.

On sait à quelle occasion le siège épiscopal de la Nouvelle-France lui fut offert. Mgr de Laval ayant résolu de donner sa démission, à cause d'infirmités précoces dont il se voyait accablé, et ayant réussi, quoique avec peine [2], à la faire

---

1. Lettre de Mgr de Laval au pape Innocent XI, citée un peu plus loin.

2. *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, par la Sœur Juchereau, " cette maîtresse femme," comme l'appelle un écrivain de la *Revue des Deux-Mondes*, mai 1898, p. 328.

accepter, avait proposé au Roi l'abbé de Saint-Vallier pour lui succéder ; et celui-ci ayant été pressenti sur ce sujet avait consenti à devenir évêque de Québec. Voici ce qu'écrivait de Paris au pape Innocent XI, au printemps de 1685, Mgr de Laval :

« Très-Saint-Père, je me vois rendu à un tel degré d'infirmité, que, me trouvant incapable de soutenir le fardeau de l'épiscopat [1], je me suis décidé de moi-même à donner ma démission, suivant les canons. J'ai donc passé en France, sur la fin de l'année dernière, pour m'occuper de me trouver un successeur qui pût être agréé par le Roi [2] et par le saint-siège.

---

1. Déchargé de ce fardeau, le Prélat vécut encore plus de vingt ans, et ne mourut qu'en 1708, dans sa quatre-vingt-sixième année. On a prétendu qu'il avait exagéré ses infirmités, pour faire agréer sa démission C'est lui faire une injure gratuite. Mgr de Laval était trop franc et trop sincère pour mentir, surtout au souverain pontife. Or, il dit expressément : "Je me vois rendu à un tel degré d'infirmité, que me trouvant incapable de soutenir le fardeau de l'épiscopat..." Il faut donc admettre comme réelle et valable la raison qu'il donne, ses infirmités, pour faire accepter sa démission.

Ce qui n'empêche pas qu'à cette raison, comme nous l'avons écrit dans *Mgr de Saint-Vallier et son temps,* pouvaient s'en ajouter d'autres : "Son humilité, écrit la Sœur Juchereau, lui persuadait qu'un autre à sa place ferait plus de bien que lui, quoiqu'il en fît véritablement beaucoup, parce qu'il ne cherchait que la gloire de Dieu et le salut de son troupeau." Il se sentait débordé par l'ingérence de plus en plus pressante de la Cour et des autorités coloniales dans l'exercice de ses fonctions épiscopales, la fixation des cures, l'administration des paroisses, débordé surtout par les ravages de la traite de l'eau-de-vie, qu'il ne lui était plus permis de combattre avec la même vigueur qu'autrefois. N'avait-il pas été obligé, quelques années auparavant (1679), à la prière du Roi, de restreindre son cas réservé au fait seulement de ceux qui allaient dans les bois, loin des habitations françaises, vendre de l'eau-de-vie aux sauvages? Partout ailleurs le commerce des boissons enivrantes était à l'abri des peines ecclésiastiques. Les hommes les plus énergiques finissent par s'user, à la lutte. Mgr de Laval se persuada "qu'un autre à sa place ferait plus de bien que lui", c'est-à-dire, qu'un évêque plus jeune et plus ardent pourrait reprendre et continuer avec vigueur et efficacité les bons combats d'autrefois "pour la gloire de Dieu et le salut de son troupeau". (*Mgr de Saint-Vallier et son temps,* p. 5.—*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec,* 1751.)

2. Notons bien ce passage. Le Roi, d'après la Sœur Juchereau, "avait laissé à Mgr de Laval le choix de son successeur"; et lorsque l'on songe au chagrin qu'éprouva le pieux Prélat, quand il vit son

« Le choix du Roi s'est arrêté sur la personne de l'illustre abbé de Saint-Vallier, qui réside à la cour même, sans être un abbé de cour : c'est un homme grave, malgré sa jeunesse, et très modeste, malgré l'éclat de sa naissance, de sa science et de ses vertus. Il est d'autant plus digne du siège épiscopal de la Nouvelle-France, qu'il a plus redouté d'être évêque dans l'ancienne France, où il n'y a pas une seule Eglise qui n'ambitionnât d'avoir un tel prélat. Pour lui, il n'ambitionne aucun évêché ; mais il n'en fuirait aucun, non plus, et irait bravement à n'importe lequel qui lui serait imposé : exemple vraiment digne des temps apostoliques.

« Je ne doute pas, Très-Saint-Père, que Votre Sainteté ne ratifie volontiers le choix du Souverain, et qu'Elle ne m'en félicite, ainsi que toute l'Eglise canadienne. Votre Sainteté a déjà appris, par la lettre que vous a écrite l'abbé de Saint-Vallier lui-même, qu'enflammé d'un saint zèle il n'a pas attendu ses Bulles pontificales pour aller se dévouer au bien de ses futurs diocésains : muni de simples lettres de grand-

---

successeur réformer son Séminaire, on se demande pourquoi il n'avait pas choisi pour le remplacer sur le siège de Québec un homme qui partageât toutes ses vues et consentît à maintenir l'institution du Séminaire telle qu'il l'avait établie. Voici ce que nous écrivions à ce sujet dans *Mgr de Saint-Vallier et son temps:*

" N'oublions pas que, bien que le choix de son successeur lui fût laissé, il ne pouvait le prendre cependant que parmi ceux qui, d'après les coutumes de l'époque, étaient *épiscopables,* c'est-à-dire dans les rangs de la noblesse, parmi ceux qui étaient le plus en vue à la cour. Un prêtre de son Séminaire, un de ses missionnaires du Canada, voilà bien le personnage qui eût pu continuer le plus efficacement son œuvre telle qu'il l'avait commencée. Mais avait-il quelque chance de le faire agréer par la cour ? Evidemment non.

" Parmi tous ceux qu'il pouvait proposer pour l'épiscopat du Canada, Mgr de Laval choisit celui qui lui parut le plus vertueux et le plus zélé : cela fait honneur à son désintéressement. Dans cette circonstance, comme toujours, il agit en saint. Il choisit, de concert avec M. Dudouyt, l'abbé de Saint-Vallier, et le proposa au Roi comme son successeur, dans l'espérance que, par sa fortune personnelle et son influence à la cour où il exerçait les fonctions d'aumônier depuis plus de dix ans, il pourrait être utile à l'Eglise du Canada, mettant sa confiance en Dieu pour tout le reste, et s'abandonnant sans arrière-pensée à la divine Providence."

vicaire que je lui ai données, il a quitté le séminaire des Missions-Etrangères, où je demeure moi-même, pour se rendre à La Rochelle, et là s'embarquer sur le premier vaisseau pour aller à Québec, et passer toute l'année à visiter le diocèse. Il reviendra ensuite en France; puis, après sa consécration, ma santé étant un peu refaite par mon séjour à Paris, il m'emmènera avec lui au sein de mon Eglise, où je désire mourir. »

Mgr de Laval faisait ensuite au souverain pontife une peinture délicieuse de l'Eglise du Canada, et surtout du Chapitre qu'il avait établi avant de la quitter; puis il ajoutait, avec une touchante humilité, en parlant de son successeur et du nouveau gouverneur, M. de Denonville, qui passait en Amérique sur le même vaisseau que l'abbé de Saint-Vallier :

« J'ai l'espoir que tous deux vont réparer heureusement les fautes qui peuvent avoir été commises par d'autres, et par moi en particulier. *De nouveaux cieux et une nouvelle terre* [1] vont être créés au Canada : tout va être agréablement renouvelé dans cette Eglise. Que Votre Sainteté daigne seulement lui continuer sa paternelle affection, s'intéresser à elle, la protéger, la recommander à Dieu, au saint sacrifice, et lui accorder sa bénédiction apostolique [2]. »

Les relations étaient si tendues, à cette époque, entre la cour de France et celle de Rome, que l'on n'avait pu demander immédiatement les Bulles de l'abbé de Saint-Vallier. Mgr de Laval demeurait évêque de Québec jusqu'à la consécration de son successeur et restait à Paris. L'abbé de Saint-Vallier, pressé de visiter le diocèse auquel le Roi l'avait nommé, reçut de Mgr de Laval des lettres de grand-vicaire, et quitta Paris au mois de mai 1685 pour aller s'embarquer à La Rochelle.

1. Isaïe, ch. 65, v. 17.
2. Archives de l'évêché de Québec, documents copiés au Vatican.

Avant de quitter la capitale, il avait écrit au souverain pontife une magnifique lettre, pour lui exprimer son profond respect, ainsi que son admiration pour ses vertus : « J'aurai toujours, disait-il, ces vertus présentes à mon esprit, dans mon voyage, afin d'exciter mon zèle à travailler au salut des âmes. » Et il priait le saint-père de bénir ses travaux [1].

Il emmenait avec lui neuf ecclésiastiques, dont six Sulpiciens : MM. Trouvé et D'Urfé, anciens missionnaires du Canada, et MM. Mossu, Bergier, Foulques et Geoffroy. Il partait, chargé de secours de toutes sortes qu'il avait obtenus de sa famille et de la cour pour l'Eglise de la Nouvelle-France.

Il fit voile de La Rochelle dans le cours du mois de juin, sur le même vaisseau que Denonville, gardant avec lui deux de ses prêtres. Les sept autres se partagèrent sur deux autres navires qui firent voile en même temps, remplis de passagers.

Denonville avait obtenu, en effet, de la cour, une recrue de cinq cents soldats pour la Nouvelle-France. Ces soldats étaient entassés sur les deux vaisseaux : une maladie pestilentielle éclata au milieu d'eux, pendant la traversée, et un grand nombre en moururent. Deux des prêtres de l'abbé de Saint-Vallier furent victimes de leur zèle auprès des malades :

« J'avoue, écrit le pieux Prélat, que je fus sensiblement touché de la mort de ces deux ouvriers évangéliques ; mais, après tout, je leur portai plus d'envie que de compassion, bénissant mille fois Dieu de l'honneur qu'il leur avait fait de les appeler à lui par une espèce de martyre de charité [2]. . . »

Le nouveau gouverneur que la France envoyait au Canada

---

1. Archives de l'évêché de Québec, documents copiés au Vatican.

2. *Mandements des Evêques de Québec*, t. I, p. 192.

n'a pas laissé dans notre histoire une trace bien brillante comme administrateur. Son nom pâlit à côté de celui de Frontenac. La perfidie dont il se rendit coupable à l'égard des chefs Iroquois à Catarakouï, où il les avait attirés comme dans un guet-apens, et surtout le rôle odieux qu'il fit jouer aux missionnaires, en cette occasion, font une tache indélébile sur sa mémoire [1]. Mais au point de vue religieux, Denonville fut vraiment l'idéal d'un gouverneur chrétien.

On a les « Avis donnés par Mgr de Saint-Vallier au gouverneur et à la gouvernante du Canada sur l'obligation où ils sont de donner le bon exemple au peuple [2]. » Ces avis leur furent donnés probablement pendant la traversée, puis transcrits dans les registres de l'évêché, où l'on peut encore les lire. On croît rêver en parcourant ces pages admirables, qui nous rappellent les touchantes et pieuses homélies des anciens Pères de l'Eglise. Ces recommandations au sujet des festins, des bals, de la danse, des représentations théâtrales sont vraiment dignes d'un saint Jean Chrysostôme ou d'un saint Ambroise ; et l'on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, du zèle courageux du Prélat qui ne craignait pas de parler avec tant d'autorité à un gouverneur, ou de la vertu de ce gouverneur et de sa famille, qui, nous le savons par l'histoire, accueillirent avec respect ces recommandations et ces avis de leur pasteur, lequel n'avait pas même encore le caractère épiscopal, et s'y conformèrent exactement et de bon cœur tout le temps de leur séjour au Canada. Quel triomphe pour l'abbé de Saint-Vallier ! Faut-il s'étonner si, dans la lettre que nous avons déjà citée, il fait un si bel éloge de Denonville, « un aussi bon serviteur de Dieu, dit-il, qu'il est un fidèle ministre de son Prince », et de sa femme, qui

1. *Relations des Jésuites*, édition Burrows, t. 64, p. 240, Lettre du P. Jean de Lamberville à un missionnaire de Chine, Paris, 23 janvier 1695.

2. *Mand. des Ev. de Québec*, t. I, p. 169.

« l'imite de près, ajoute-t-il, et est à la tête de toutes les bonnes œuvres » ? Et à cette occasion le pieux Prélat ne manque pas de faire cette remarque si juste et si vraie :

« Une femme chrétienne, de quelque rang qu'elle puisse être, ne doit jamais demeurer inutile ; et dès qu'elle ne fait rien, elle est en état de faire beaucoup de mal [1]. »

Pour surcroît de bonheur à M. de Saint-Vallier, l'intendant Champigny, qui se trouvait alors au Canada, n'était pas moins religieux ni moins bon chrétien que Denonville ; et, chose rare — on peut presque dire exceptionnelle dans la carrière des intendants — il s'entendait parfaitement avec le gouverneur :

« Il s'acquitte très dignement de son emploi, écrit M. de Saint-Vallier ; et il agit si fort de concert avec le gouverneur, qu'on peut tout espérer de cette parfaite intelligence pour le bien général du pays [2]. »

Hélas ! quoiqu'il soit parfaitement vrai que « la piété est utile à tout [3] », il n'est pas moins certain qu'elle ne suffit pas pour faire un bon gouverneur ; et Denonville en est un exemple frappant. En venant au Canada, il avait instruction de réduire à la raison les farouches Iroquois, qui, depuis longtemps, répandaient la terreur dans la colonie française ; et c'est pour cela qu'on lui avait donné une bonne recrue de soldats. Il se décide donc et se prépare à aller porter la guerre dans leur pays. Mais auparavant, de concert avec Champigny, il médite et exécute un plan tout-à-fait indigne de son caractère et de sa droiture ordinaire : sous différents prétextes, il attire à Catarakouï les principaux chefs Iroquois, et là les fait saisir, enchaîner, puis embarquer pour la France, où les galères les attendent. Chose

---

1. *Mand. des Ev. de Québec,* t. I, p. 256.
2. *Ibid.,* p. 257.
3. Tim., IV, 8.

encore plus grave, pour exécuter ce guet-apens, il met à contribution le zèle et la bonne foi des missionnaires jésuites qui sont dans les Cinq-Cantons, au risque de compromettre à tout jamais leur influence auprès des sauvages et le succès des missions : c'est par eux, c'est par l'entremise surtout des deux Lamberville, qu'il attire les Iroquois dans le guet-apens de Catarakouï. On a peine à comprendre comment un homme aussi religieux et aussi noble que Denonville se laisse entraîner à une si odieuse perfidie [1].

Son expédition au pays des Iroquois Tsonnontouans s'exécute ensuite avec un succès facile. Mais les lendemains sont désastreux pour la colonie française. Les Iroquois exaspérés, le cœur rempli de vengeance, se relèvent plus fiers, plus résolus que jamais à exterminer les Français et les sauvages alliés. Denonville essaie de les ramener à de meilleurs sentiments et de conclure une paix durable. Il est sur le point de réussir, lorsqu'il devient victime, à son tour, d'une noire perfidie. On sait par quelle machination infâme le fameux Kondiaronk, chef des Hurons de Michillimakinac, réussit à « tuer la paix », qui était sur le point de se conclure entre les Iroquois et les Français. La colonie demeura en proie aux invasions des Iroquois, l'affreux massacre de Lachine vint mettre le comble à toutes les horreurs ; et la cour de France n'eut pas d'autre alternative pour sauver le pays que d'y envoyer Frontenac à la place de Denonville [2].

Mais n'anticipons pas sur les événements.

---

1. *Les Jésuites et la Nouvelle-France,* par le P. de Rochemonteix, t. III, p. 185.—Gauthier, *Histoire du Canada,* p. 55.

2. Le nom du marquis de Denonville était Jacques-René de Brisay ; le nom de sa femme, Catherine Courtin. Leur fille, Mlle de Brisay, avait d'abord songé à se faire religieuse à l'Hôtel-Dieu de Québec ; elle y renonça, et devint religieuse aux Carmélites de Chartres. "La Carmélite, ma fille aînée, écrivait plus tard M. de Denonville à Mgr de Laval, est toujours constante dans sa vocation, et aussi gaie que si elle était dans le monde au milieu des plaisirs." (Archives du Séminaire de Québec, Lettre datée de Versailles le 23 mars 1696).

CHAPITRE II

—

M. DE SAINT-VALLIER VISITE LA NOUVELLE-FRANCE COMME GRAND VICAIRE DE Mgr DE LAVAL

M. de Saint-Vallier, à Québec.—Visite canonique des communautés.—Au Séminaire.—L'école de Saint-Joachim.—Visite de la Côte Beaupré et de l'Ile d'Orléans.—Visite de Québec; affaire La Héronnière.—De Québec à Montréal.—L'abbé Geoffroy.—A Montréal.—Voyage en Acadie.—Retour à Québec.—L'emplacement de l'église de la Basse-Ville.—Retour en France.

L'abbé de Saint-Vallier arriva à Québec dans les derniers jours de juillet (1685), et alla loger au séminaire, où il fut reçu avec les plus grandes marques de respect en sa double qualité de grand-vicaire de Mgr de Laval et d'évêque nommé par le Roi pour lui succéder. Le supérieur du Séminaire était M. de Bernières; il était en même temps curé de Québec.

On sait ce qui a lieu dans tous les changements d'administration. Celui qui arrive est observé avec soin, et devient l'objet d'une comparaison plus ou moins flatteuse avec celui qu'il remplace. M. de Saint-Vallier ne pouvait échapper à ce jeu de l'opinion, et l'expérience ne lui fut pas défavorable. Il eut bientôt occasion, en effet, de montrer qu'il était, comme son prédécesseur, de la race de ces prélats héroïques qui ne se ménagent pas. Les deux navires partis de France en même temps que lui arrivent à Québec chargés de malades, et les salles de l'Hôtel-Dieu se remplissent. On voit alors le nou-

veau Prélat jour et nuit au chevet de ces pauvres malheureux, les consolant, les « embrassant tendrement [1] », les fortifiant par de bonnes paroles, et leur prodiguant tous les secours de son saint ministère. Ceux qui autrefois ont été témoins des mêmes actes de charité héroïque de la part de l'évêque de Pétrée, lors de son arrivée dans le pays [2], éprouvent une grande joie et augurent beaucoup de bien de la nouvelle administration.

Sitôt qu'il se voit libre du côté de l'Hôtel-Dieu, et remis un peu de ses fatigues, il entreprend la visite canonique de ses communautés religieuses, et commence par le Séminaire. Il connaît déjà cette maison, son esprit, ses œuvres, par les entretiens qu'il a eus avec Mgr de Laval et M. Dudouyt aux Missions-Etrangères. Mais lorsqu'il voit de près ces hommes de Dieu, les De Maizerets, les De Bernières, les Glandelet, les Morel, formés à la même école que Mgr de Laval, et animés d'un si grand désintéressement qu'ils n'ont rien à eux, et vont même plus loin que leurs confrères des Missions-Etrangères de Paris, puisqu'ils pratiquent la « désappropriation » complète ; lorsqu'il examine ces jeunes gens — il y en avait une trentaine — qu'ils forment à la piété et à la vertu dans le Petit Séminaire et qui vont en classe chez les Jésuites ; lorsqu'il visite le Grand Séminaire, qui a déjà donné à l'Eglise plusieurs bons prêtres canadiens : l'un d'eux [3] vient de passer en France avec Mgr de Laval ; il s'y fera « aimer et estimer par ses bonnes qualités », et y mourra bientôt « en prédestiné [4] » ; l'abbé de Saint-Vallier est transporté d'admiration :

« Il me sembla, dit-il, voir revivre dans l'Eglise du Ca-

---

1. *Hist. de l'Hôtel-Dieu de Québec,* p. 283.
2. *Vie de Mgr de Laval,* t. I, p. 167.
3. L'abbé Jean Guyon, fils de Simon Guyon et de Louise Racine, du Château-Richer.
4. *Mand. des Ev. de Québec,* t. I, p. 194.

nada quelque chose de cet esprit de détachement qui faisait une des principales beautés de l'Église naissante de Jérusalem du temps des Apôtres. »

Il n'y peut tenir, et prend une grave résolution. Le P. de Valois, jésuite, son confesseur à Paris, lui a conseillé, d'après les avis de M. Dudouyt, « de se mettre du corps des Missions-Étrangères, et d'essayer de la désappropriation du Séminaire de Québec ». Avec une précipitation qu'il regrettera bientôt et lui causera bien des ennuis, il abandonne au Séminaire de Québec tous les livres de sa bibliothèque qu'il a apportés avec lui, et les fait marquer au chiffre de cette maison. Puis il lui fait don, en même temps, d'une somme de quarante-cinq mille francs « qui lui est restée du prix de sa charge d'aumônier du Roi, ses dettes payées » :

« Je leur fis remettre, dit-il, cette somme, dont je fis don au Séminaire de Québec, en retenant seulement l'usufruit ma vie durant. » Ce sont ses propres expressions [1].

Le Séminaire, la Cathédrale, le Chapitre, la Cure de Québec, tout cela va ensemble, tout est desservi par les mêmes personnes : c'est le système de Mgr de Laval, approuvé et reconnu par le Roi en 1663. Le Prélat visite tout avec soin, et se déclare satisfait :

« Je m'estimerais heureux, écrit-il, si je pouvais soutenir le bien que M. de Québec a établi avec tant de bénédiction et de peine pendant près de trente années. »

Pour le Chapitre, en particulier, érigé canoniquement en conformité de la Bulle de Clément X, Mgr de Laval l'avait entouré de toute son affection, et lui avait donné de magnifiques statuts, que l'on peut lire, à leur date, dans la collection des Mandements des Évêques de Québec [2]. L'abbé de Saint-Vallier y fut reçu « dans les formes », suivant son

1. Mémoire de Mgr de Saint-Vallier au P. de la Chaise, cité dans *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, t. III, p. 315.

2. *Mand. des Év. de Québec*, t. I, p. 135.

expression, et ne manqua pas, sans doute, d'en voir, lui aussi, les statuts dans les registres. Comment se fait-il qu'il écrira plus tard :

« Notre prédécesseur, *dont nous tâchons de suivre les vestiges,* ayant érigé dans notre église cathédrale un chapitre, s'était réservé de faire des statuts qui servissent de règle au dit chapitre ; et *comme il n'a pas exécuté son projet,* ni donné des statuts à la dite église, nous nous sommes obligé d'y suppléer, et à cette fin de faire les statuts suivants [1]... »

Singulière manière *de suivre les vestiges* d'un homme que d'ignorer complètement son œuvre ! Il écrivait cela à la suite d'une longue absence de treize ans, pendant laquelle il pouvait avoir oublié bien des choses. Mais n'anticipons pas.

Après la visite canonique du Séminaire, de la Cathédrale et du Chapitre, l'abbé de Saint-Vallier fit celle des Ursulines, puis des Augustines de l'Hôtel-Dieu. Ces deux communautés, qui datent de 1639, lui procurèrent de grandes consolations spirituelles : nulle part il ne trouva à reprendre.

Chez les Jésuites, comme au Séminaire, il est reçu avec tous les égards dus à son rang et à son mérite. Il se fait rendre compte de leurs travaux et de leur emploi, soit dans les missions, soit au collège :

« Leur supérieur, dit-il, est le P. Dablon, homme de mérite et d'une expérience consommée, avec qui j'ai eu beaucoup de liaison pendant mon séjour en Canada. Plus on le voit, plus on l'estime ; et dans les comptes qu'il a bien voulu me rendre des qualités et des travaux de tous les religieux qui lui sont soumis, j'ai connu qu'ils sont tous des saints qui ne respirent que Dieu seul. . .Parmi ces Pères de la Nouvelle-France, ajoute-t-il, il y a un certain air de sainteté si sen-

---

1. Archives de l'évêché de Québec, Documents de Paris, Eglise du Canada, t. I, Mandement de Mgr de Saint-Vallier, 11 septembre 1714.

sible et si éclatant que je ne sais s'il peut y avoir quelque chose de plus en aucun autre endroit du monde... »

Les Récollets habitaient encore leur couvent de la rivière Saint-Charles. M. de Saint-Vallier est enchanté de l'endroit : on dirait que dès sa première visite il a conçu l'idée de l'acquérir pour y fonder sa maison de prédilection : l'Hôpital-Général :

« Le couvent des Récollets, dit-il, s'appelle Notre-Dame-des-Anges ; le lieu est agréable, c'est la promenade de la ville la plus belle, et l'on y va souvent par dévotion en pèlerinage.»

Que n'aurait-il pas dit de l'endroit où sont fixés aujourd'hui les bons religieux de saint François d'Assise, sur le coteau Sainte-Geneviève, en face de leur ancien monastère de Notre-Dame-des-Anges, d'où l'œil embrasse un des plus beaux panoramas du monde [1] !

Les Récollets n'avaient encore à la Haute-Ville qu'un hospice, une succursale de leur monastère ; et l'on sait qu'à l'occasion de cet hospice ils avaient eu avec Mgr de Laval quelques démêlés que l'abbé de Saint-Vallier n'était probablement pas sans connaître lui-même [2]. On dirait qu'il y fait allusion lorsqu'il ajoute :

« Il y a dans le couvent dix ou quinze religieux de bonne volonté, toujours prêts à aller partout où il plaît à l'évêque de les envoyer. J'ai sujet de me louer d'eux dans les emplois que je leur ai commis. Il y a lieu d'espérer, ajoute-t-il, que, comme on leur enverra toujours de France des sujets bien conditionnés, et des gardiens aussi prudents et modérés que l'est celui qui est à présent à leur tête, nous vivrons bien ensemble [3].»

Sitôt que l'hiver fut arrivé et qu'il y eut des bons chemins

1. *Jean Bourdon et l'abbé de Saint-Sauveur,* p. 244.

2. Archives de l'évêché de Québec.—*Vie de Mgr de Laval,* t. II, p. 95.

3. *Mand. des Ev. de Québec,* t. I, p. 195.

de neige, l'abbé de Saint-Vallier se mit en route pour la visite de la côte Beaupré et de l'Ile d'Orléans. Il se rendit tout droit à Saint-Joachim, ayant soin de faire avertir, en passant, les habitants de la côte Beaupré de sa prochaine visite. Il lui tardait de voir l'École des Arts et Métiers établie à la Grande-Ferme par son prédécesseur. Cette école, sous la direction de deux prêtres du Séminaire, comptait trente-et-un élèves :

« Il y en avait dix-neuf, dit-il, qu'on appliquait à l'étude, et le reste à des métiers. L'éloignement où ils sont de leurs parents et de toute compagnie dangereuse à leur âge, ne contribuait pas peu à les conserver dans l'innocence ; et si on avait des fonds pour soutenir ce petit séminaire, on en tirerait avec le temps un bon nombre de saints prêtres et d'habiles artisans. »

Le but de Mgr de Laval, en établissant l'École de la Grande-Ferme, n'était pas d'y former des prêtres, mais des ouvriers habiles, suffisamment instruits pour leur profession ; et l'on sait qu'en effet il sortit de cette école des hommes très capables, dont le Conseil Supérieur fut heureux de se servir, comme experts, en maintes occasions.

M. de Saint-Vallier, toujours avide du mieux, sans réfléchir que le mieux est souvent l'ennemi du bien, parce qu'il n'est pas toujours réalisable, voulait déjà faire un petit séminaire de cette école ; de même qu'au Petit Séminaire de Québec, où il avait pourtant admiré la piété des élèves, il avait désiré voir un état de choses encore plus parfait, mais peu réalisable, dans l'idée des directeurs. Vite, et du premier coup, il les oblige à doubler le nombre de leurs élèves : il n'oublie qu'une chose, doubler en même temps les moyens et les ressources. Dès l'année suivante, on est obligé de revenir au nombre d'élèves que l'on avait auparavant. Evidemment ces hommes n'avaient pas la même mentalité.

L'église paroissiale de Saint-Joachim était encore à la

Grande-Ferme ; et il y avait trois autres églises en pierre sur la côte Beaupré : Sainte-Anne, Château-Richer et l'Ange-Gardien. Il y avait aussi cinq paroisses dans l'Ile d'Orléans : la Sainte-Famille, Saint-François, Saint-Jean, Saint-Paul (aujourd'hui Saint-Laurent) et Saint-Pierre. M. de Saint-Vallier fit avec le plus grand soin la visite de toutes ces paroisses. Partout les fidèles accouraient à l'église, comme on le fait encore aujourd'hui à la visite de l'évêque, et s'approchaient des sacrements. M. de Saint-Vallier n'ayant pas encore le caractère épiscopal, ne donnait pas la confirmation [1], mais prenait plaisir à interroger les enfants, car il nous assure qu'il les trouva partout « fort bien instruits [2] » : ce qui prouve que Mgr de Laval et le Séminaire n'avaient pas négligé la cause de l'éducation dans leur seigneurie. Quant aux parents : « J'ai remarqué, dit M. de Saint-Vallier, le bon ordre qui règne parmi les habitants de ces lieux-là, qui sont assez universellement gens de bien. »

Il rend le même témoignage aux familles de sa ville épiscopale. Il les visita toutes, une à une, vers le jour de l'an,

---

1. Il paraît certain, d'après les documents, que ni les Récollets ni les Jésuites n'administrèrent le sacrement de confirmation, au Canada. En avaient-ils la permission? S'ils ne l'avaient pas, c'est probablement parce qu'ils n'avaient pas jugé à propos de la demander. Plusieurs missionnaires jésuites ont confirmé, au Brésil. D'après Kenrick (Traité de la Confirmation, ch. III), ce privilège avait été accordé au P. John Carroll, avant qu'il devînt évêque de la Nouvelle-Angleterre. Le concile de Florence (1439-42), tenu sous Eugène IV, admet que la délégation de simples prêtres pour la Confirmation avait souvent eu lieu, sans que l'on puisse cesser de considérer l'Evêque comme le seul ministre *ordinaire* de ce sacrement. Le concile de Trente, également (Confer Pallavicini, *Histoire du Concile de Trente*, t. IX, c. 7). Pour ne citer que quelques exemples, saint Grégoire le Grand (an. 593) donna aux prêtres de Sardaigne le pouvoir de confirmer ; Nicolas IV, Jean XXII, Urbain V, Eugène IV, Léon X, Adrien VI ont accordé ce pouvoir à des Frères mineurs ; Clément XI l'a accordé aux Pères-Gardiens de Terre-Sainte ; Benoit XIV renouvelle ce pouvoir, et l'étend jusqu'à permettre aux délégués Latins de confirmer des Grecs, au besoin. (Nous devons cette note à la bienveillance d'un jeune docteur distingué du Séminaire de Québec).

2. *Mand. des Ev. de Québec*, t. I, p. 206.

accompagné de deux ou trois de ses prêtres. Partout il reçut l'accueil le plus respectueux et le plus cordial. Il faut pourtant qu'il y ait toujours quelque ombre aux plus beaux tableaux. Il y avait alors à Québec un personnage de haute futaie, nommé La Héronnière, agent des fermiers généraux de la colonie : personnage assez mal élevé, d'ailleurs, comme la plupart des parvenus, et dont la conduite laissait beaucoup à désirer. Ces gens qui n'ont pas la conscience tranquille, se croient toujours visés par les prédicateurs, lorsque ceux-ci s'élèvent contre les désordres en général. On lui rapporte, un jour, qu'un Jésuite a prêché fortement, à la cathédrale, contre tel vice, et il se figure que ce prédicateur a voulu parler de lui. Il entre dans une fureur étrange, et jure de se venger à la première occasion.

« Cependant, écrit M. de Denonville, je sais, parce que j'y étais, que le prédicateur ne dit rien qui pût faire soupçonner en aucune manière qu'il voulût parler de lui. Peut-être que s'il y avait été, il en aurait jugé de même. »

M. de Saint-Vallier et ses prêtres arrivent chez La Héronnière ; et « ce brutal », — c'est le mot employé par Denonville — au lieu d'accueillir avec respect ses nobles visiteurs, s'emporte d'une manière honteuse contre le Jésuite qui a prêché contre lui, et exhale sa bile sur l'Evêque :

« Je pistolerai vos prêtres, dit-il, au premier coin de rue que je les rencontrerai ; et quant à vos coquins de moines, je les ferai mourir sous le bâton. »

A ces menaces et à ces injures inattendues, le Prélat, accoutumé à se posséder lui-même, oppose la plus admirable douceur. Il se jette au cou de ce vilain, « l'embrasse, et lui fait une exhortation d'un ami à son ami et d'un père à son enfant qu'il veut faire revenir » de son erreur. Peines perdues ! c'est l'agneau en présence du loup :

« Cette douceur, écrit M. de Denonville, lui fit si peu d'impression qu'au lieu de se jeter à genoux pour lui deman-

der pardon, reconnaissant sa faute sur le champ, au lieu, dis-je, de l'avoir reconnue depuis, je suis averti qu'il s'en est vanté et glorifié [1]. »

La visite de sa ville épiscopale terminée, M. de Saint-Vallier avait hâte de monter à Montréal pour marquer son estime aux messieurs de Saint-Sulpice, qui desservaient avec tant de zèle cette partie de la colonie. Sans être lui-même de Saint-Sulpice, il avait en grande vénération les fils de M. Olier, et l'estime était réciproque. M. Tronson aimait beaucoup notre Prélat: il lui avait déjà donné six de ses prêtres, et lui avait promis de lui en fournir encore, au besoin, pour ses missions.

Tout en montant à Montréal, M. de Saint-Vallier, avec son activité incessante et son besoin de travail, veut visiter toutes les paroisses et missions en haut de Québec. Qui n'admirerait le zèle de ce jeune Prélat, accoutumé au climat de la belle France, à toutes les douceurs de la vie familiale, à Grenoble, puis à celles de la cour, à Versailles? Il connaît déjà depuis quelques semaines les rigueurs de nos hivers canadiens, mais rien ne le rebute; il est prêt à affronter les intempéries de la saison, et se met bravement en route pour Montréal, arrêtant, comme il l'a décidé, à toutes les paroisses et missions qui se trouvent sur les deux rives du Saint-Laurent. Voici à peu près celles qu'il y avait à cette époque:

Au nord du fleuve, Sillery, Notre-Dame-de-Foy, et Lorette, avec deux missions de sauvages, l'une d'Abénaquis, à Sillery, l'autre de Hurons, à Lorette: ces paroisses et missions sont desservies par les Pères jésuites; — la Pointe-aux-Trembles de Neuville, la Côte Saint-Ange, les Ecureuils, le Cap-Santé et Deschambault: toutes ces paroisses sont desservies par le même prêtre, M. Pinguet;—de l'autre

1. Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 8, Lettre de Denonville au ministre, 8 mai 1686.

côté du fleuve, il y a Vilieu, ou Saint-Nicolas, Sainte-Croix et Lotbinière, et le curé de ces paroisses traverse quelquefois, au besoin, au Cap-Santé et à Deschambault; — les Grondines, Sainte-Anne et Batiscan, desservies par le même missionnaire;—Champlain et les Prairies Marsolet, au nord, Gentilly, au sud du fleuve, desservies par le même prêtre; les Trois-Rivières et le Cap-de-la-Madeleine, au nord, Villiers, Linctôt, et Cressé ou Nicolet, au sud, forment une grande circonscription desservie par un seul prêtre, avec l'assistance d'un Père récollet [1].

Venait ensuite la mission de Sorel, comprenant, outre cet endroit, la Rivière-du-Loup, Berthier et Autray, au nord, la Rivière Saint-François, au sud; puis, la mission de Saint-Ours, Contrecœur, Verchères et Chambly, avec La Valtrie au nord du fleuve; — la mission de Repentigny, avec Saint-Sulpice, Villy et l'Ile-Jésus; — la mission de Boucherville, avec le Cap Saint-Michel, Petit-le-Moyne, Varennes, Tremblay et Longueuil; — la Prairie de la Madeleine et la côte Saint-Lambert, desservies par les Pères jésuites; — les trois paroisses de l'Ile de Montréal, Villemarie, Lachine et la Pointe-aux-Trembles, desservies par les Sulpiciens, avec les missions de l'Ile Sainte-Thérèse, du Haut-de-l'Ile et de Chateauguay [2].

M. de Saint-Vallier, montant à Montréal dans l'hiver de

1. Probablement le P. Sixte Le Tac, dont l'intendant De Meulles écrivait en 1683: "M. l'évêque a souffert plusieurs années aux Trois-Rivières le P Sixte Le Tac en qualité de curé. Il y demeure encore présentement, et y a même bâti une petite maison fort jolie. Il m'a avoué que le revenu de sa cure n'avait jamais monté, dans la meilleure année, plus haut que 300 livres, dont il avait subsisté parfaitement bien, et en avait envoyé tous les ans au moins 100 livres à son couvent: ce qui m'a fait penser que dans une colonie nouvelle comme celle-ci, il serait à propos de passer par-dessus plusieurs formalités qui empêchent qu'on ne retire les religieux de leurs couvents pour desservir des cures..." (Archives du Canada).

2. *Mand. des Ev. de Québec,* t. I, p. 115, Plan général de l'état présent des missions du Canada, fait en l'année 1683.

1686, fit avec un zèle admirable la visite pastorale de toutes ces paroisses et missions. Il éprouva dans ce voyage beaucoup de consolations spirituelles, rencontrant partout cet esprit de foi qui distinguait nos pères et dont leurs enfants ont hérité. Mais comme elle était pauvre, à cette époque, au point de vue matériel, cette Eglise canadienne qui lui était échue en partage ! De presbytères, presque nulle part : les missionnaires logeaient chez quelqu'un de leurs habitants, ou bien chez le seigneur de l'endroit, comme par exemple, à Boucherville, chez M. Boucher ; aux Trois-Rivières, chez le gouverneur, M. de Varennes; de pauvres chapelles, presque partout couvertes en chaume, et la plupart du temps dépourvues des objets les plus nécessaires au culte :

« Je visitai sur ma route, dit le Prélat, toutes les églises que j'y trouvai des deux côtés de la rivière : celle d'une petite ville qu'on nomme les Trois-Rivières, et qui est fermée de pieux, est la seule qui me donna de la consolation ; toutes les autres étaient ou si prêtes à tomber en ruines, ou si dépourvues des choses les plus nécessaires, que la pauvreté où je les vis m'affligea sensiblement ; et je ne doute pas que si les personnes de piété qui sont en France avaient vu comme moi ces lieux saints, couverts de paille, tout délabrés, sans vaisseaux sacrés et sans ornements, elles n'en fussent vivement touchées, et qu'elles n'étendissent leurs aumônes jusque-là, pour y faire célébrer les divins mystères avec décence [1]. »

Disons de suite qu'en effet les aumônes de la cour et d'ailleurs affluèrent à Mgr de Saint-Vallier, pour augmenter les siennes propres, et qu'en peu d'années il réussit à mettre sur un bon pied la plupart de ces églises et de ces paroisses. Un des jeunes Sulpiciens qu'il avait amenés avec lui au

---

1. *Mand. des Ev. de Québec*, t. I, p. 206.

Canada, l'abbé Geoffroy, lui fut d'un grand secours dans cette œuvre de régénération. Après avoir travaillé avec zèle durant quelques années dans les missions de l'Acadie, il fut installé en 1692 curé de la Prairie de la Madeleine, où il resta jusqu'en 1697; puis il fut appelé à la desserte des deux missions de Champlain et de Batiscan par l'Evêque, qui « le nomma en même temps vicaire général pour toutes les paroisses rurales du diocèse, avec privilège d'y pouvoir séjourner quand il le voudrait, autant qu'il le jugerait à propos, pour y construire les presbytères et les églises dont elles auraient besoin ».

Mgr de Saint-Vallier mit une partie de ses grands biens à sa disposition. L'abbé Geoffroy dépensa lui-même presque toutes ses ressources à l'œuvre si méritoire et si patriotique qui lui était confiée. « Il travailla ainsi comme grand architecte du diocèse jusqu'à la fin de sa vie. Après avoir bâti en pierre l'église de Champlain, il construisit de même celles de Sorel, de Contrecœur et d'autres. » Il avait établi plusieurs écoles au Canada et en Acadie; il rétablit à Champlain le couvent que les Sœurs de la Congrégation y avaient eu autrefois; et après avoir fait tant de bien, « il alla mourir saintement à l'Hôtel-Dieu de Québec, en 1707 », un an avant Mgr de Laval [1]. Mais revenons à la visite de M. de Saint-Vallier à Montréal.

La réception qui lui fut faite fut tout-à-fait digne de son haut rang et de ses mérites:

« Je fus reçu, dit-il, avec de grandes marques d'honneur et de joie par le gouverneur, M. de Callières, qui est un homme fort appliqué à son devoir, brave de sa personne, plein d'honnêteté et très capable de son emploi, au jugement de tous ceux qui le connaissent. »

M. de Callières, qui devait un jour succéder à Frontenac

1. *Les Sulpiciens en Acadie,* par l'abbé Casgrain, p. 80.

comme gouverneur général de la colonie, était en effet un homme très distingué. Il avait un frère qui était membre de l'Académie française. Le château qu'il habitait à Montréal était à l'endroit appelé, de son nom, « Pointe-à-Callières », et que Champlain, en 1611, avait nommé « Place Royale ». La maison des Sulpiciens était aussi au même endroit. Mais ils venaient de construire, sur la rue Notre-Dame, et parallèlement à cette rue, une grande église en pierre [1] : elle avait cent-vingt-neuf pieds de long et trente-huit de large. Tout auprès s'élevait leur nouvelle résidence, qu'on appelle aujourd'hui « le vieux Séminaire », et dont M. de Denonville écrivait : « Ce n'est pas sans raison qu'ils ont pris la résolution de se bâtir, car on ne saurait être plus mal logé que ces ecclésiastiques le sont [2]. » La paroisse comptait 140 familles, donnant 647 âmes.

Le supérieur du Séminaire était alors M. Dollier de Casson, dont M. Grandet a écrit : « Son caractère particulier fut de rendre la vertu aimable ; sa grâce était de gagner les cœurs et de les attirer à Dieu. » Et M. de Saint-Vallier : « C'est un sujet de mérite et de grâce, dit-il, qui a reçu de Dieu un merveilleux discernement pour placer ceux qui sont sous sa conduite selon la diversité de leurs talents. Il sait l'art de ménager tous les esprits ; et sa prudence, jointe à sa douceur et à ses autres vertus, lui a gagné l'estime et l'affection de toutes sortes de personnes. »

M. de Saint-Vallier fit la visite canonique du Séminaire,

---

1. D'après une lettre d'un Père jésuite, alors à Montréal, la dédicace de cette église eut lieu en 1694 : "On fit, à la Pentecôte, la dédicace de leur église, cérémonie qui n'avait jamais été vue à Montréal. Monseigneur bénit aussi notre chapelle... " Puis il ajoute : "Les messieurs amassent de la pierre pour faire un beau clocher. Celui qu'ils ont maintenant est comme un des clochers de notre église de Poitiers, mais de bois sur la charpente ; mais l'autre sera en pierre..." (*Rel. des Jés.*, édit. Burrows, vol. 64, p. 138, Lettre du P. Chauchetière à son frère, à Limoges, Villemarie, 7 août 1694).

2. Archives du Canada, Mémoire de Denonville, 1685.

de l'Hôtel-Dieu et de la Congrégation de Notre-Dame. Au Séminaire, on lui témoigna la plus parfaite confiance; chacun voulut lui parler « en particulier », et comme il dit lui-même, « tous voulurent me découvrir leurs plus secrètes dispositions ».

A l'Hôtel-Dieu et à la Congrégation, on était encore bien pauvre, sous le rapport temporel: mais que de richesses de vertus et de mérites! Parlant des Sœurs de la Congrégation: « Il n'y a point de bien qu'elles n'aient entrepris, dit le Prélat, dont elles ne soient venues à bout. » Et il cite la maison de la Providence, où elles formaient non seulement des maîtresses d'école, qui se répandaient dans les différents endroits de la colonie, mais aussi de bonnes servantes « capables de gagner leur vie dans le service ». Pouvons-nous prétendre avoir inventé, de nos jours, les Ecoles normales et les Ecoles ménagères?

M. de Saint-Vallier cite aussi la Mission de la Montagne, où les Sulpiciens avaient pour les sauvages une Réduction qui ne le cédait en rien, pour la vertu, à celle des Jésuites, à Sillery. Elle était sous la direction de M. de Belmont :

« Il ne se contente pas, dit-il, de leur apprendre la doctrine chrétienne et la manière de bien vivre, il leur enseigne aussi à parler français, et à chanter le plain-chant et la musique, selon qu'ils ont de la voix. Les uns ont appris sous lui à être tailleurs, les autres sont devenus cordonniers, et il y en a même de maçons, qui ont déjà bâti de leurs propres mains de petites maisons à l'européenne. »

C'est-à-dire que M. de Belmont avait à Montréal, pour nos sauvages, ce que Mgr de Laval avait créé pour les Canadiens à la Grande-Ferme de Saint-Joachim, ce que M. de Ratisbonne a organisé de nos jours à Jérusalem pour les jeunes Syriens et Arabes [1], une véritable Ecole des Arts et Métiers.

---

1. "Visité cette après-midi (13 mars) le grand Orphelinat Saint-

M. de Saint-Vallier revint à Québec, enchanté de son voyage de Montréal. Sait-on ce qu'il avait imaginé pour se reposer de ses fatigues? Un voyage en Acadie! Et quel voyage! dans quelles conditions! On est encore en hiver, ou plutôt en cette saison de l'année qui n'est ni l'hiver ni le printemps, où la débâcle sur les rivières et les lacs commence, où les chemins de neige vont devenir bientôt impraticables. Qu'importe, il veut partir. L'un des deux prêtres que le Séminaire de Québec entretient en Acadie, l'abbé Thury, est venu rendre compte de sa mission, et lui en a dit des choses merveilleuses, qu'il veut voir de ses propres yeux. Il part donc, le mercredi de Pâques, 2 avril, accompagné de deux prêtres, et de cinq « canoteurs ».

Chemin faisant, il fait la visite pastorale de toutes les missions de la côte Sud: la Pointe-de-Lévi (Saint-Joseph), dont il trouve la chapelle « une des plus propres et des mieux bâties du Canada », la Pointe-à-Lacaille [1], le Cap-Saint-Ignace, les Trois-Saumons, la Bouteillerie, la Rivière-du-Loup. Entre ces missions principales, il y en a d'autres moins importantes, mais destinées à beaucoup d'avenir : Montapeine, Beaumont, Ladurantaie, Bellechasse, Bonsecours, Saint-Denis, Lacombe, Kamouraska [2]. De partout les habitants accourent pour rencontrer le Prélat, et profiter, comme de nos jours, des grâces de la visite. Il en profite lui-même pour les exhorter à construire un temple au Seigneur,

---

Pierre, fondé par M. de Ratisbonne, en dehors de la porte de Jaffa, et tenu par les Pères de Sion. C'est un magnifique établissement, surmonté d'une belle statue dorée de la sainte Vierge, avec cette inscription : "*Et sic in Sion firmata sum.*" On y montre aux enfants les différents corps de métiers: boulangers, menuisiers, cordonniers, tisserands, tailleurs, etc." (Journal inédit de mon voyage en Europe et en Terre-Sainte, 1883-84.)

1. Appelée ainsi d'Adrien D'Abancour dit Lacaille, grand'père maternel de Louis Joliet, qui s'y noya en 1640.

2. *Mand. des Ev. de Québec,* t. I, p. 119.

une résidence à leur missionnaire, et les encourager dans leur noble travail de colonisateurs.

A la Rivière-du-Loup, il reste huit jours entiers, pour se reposer un peu de ses fatigues, et n'en repart que le 7 mai. Il y a plus d'un mois qu'il a quitté Québec.

Le voilà donc en route pour l'Acadie, avec ses deux compagnons et ses cinq guides, à travers d'immenses forêts, parsemées de lacs et sillonnées de rivières. Il observe tout, prend note de tout; et dans sa lettre que nous avons déjà citée bien des fois, il décrit parfaitement ces lieux qu'il a vus, ces rivières qu'il a traversées; il connaît mieux le pays que nos meilleurs explorateurs d'aujourd'hui; il fait preuve de grandes vues colonisatrices. Arrivé à la rivière Saint-Jean: « Il me semble, dit-il, qu'on pourrait faire de belles colonies entre Medoctec et Gensec. » Çà et là, il rencontre des sauvages chrétiens de Sillery et d'ailleurs, dont l'esprit religieux et l'accueil sympathique le rejouissent : « L'un d'eux, dit-il, avait été en France, et parlait très bien français. »

Le 18 mai, il est à Miramichi, « lieu fort agréable, sur la rivière de Manne », dit-il. Le voilà donc au nord de l'Acadie, sur les domaines de M. de Fronsac[1]. Mais que va-t-il faire en Acadie, et qu'est-ce que l'Acadie?

Cette immense colonie, aux frontières un peu indécises, qui s'étendait du golfe Saint-Laurent à la rivière Kénébec dans le Maine et comprenait toute la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, avec l'Ile du Prince-Edouard et le Cap-Breton, faisait partie, comme la Louisiane, du diocèse de Québec; et voilà pourquoi M. de Saint-Vallier tenait à la visiter, pour en connaître par lui-même l'état religieux et les besoins. Mgr de Laval n'avait fait qu'y toucher, en pas-

---

1. Nicolas Denys de Fronsac. Il avait, à Miramichi, une concession de terre de "quinze lieues de devanture sur quinze lieues de profonreur". (*Documents relatifs à la Nouvelle-France,* t. II, p. 40.)

sant, à son arrivée en Canada : il s'était arrêté quelques jours à Percé, pour y donner la confirmation[1]. M. de Saint-Vallier fit deux fois la visite pastorale de l'Acadie ; et après lui aucun évêque de Québec ne put remplir ce devoir, pas plus qu'aucun d'eux, y compris M. de Saint-Vallier lui-même, ne visita jamais la Louisiane. Ils se contentèrent de l'administrer par des grands vicaires. Le premier de nos évêques qui paraît avoir sérieusement projeté d'aller en Acadie, après Mgr de Saint-Vallier, c'est Mgr Denaut, en 1802 ; mais lui non plus ne put mettre son projet à exécution[2].

Cela ne veut pas dire que l'Acadie ait jamais été délaissée au point de vue religieux. Au contraire, nous y voyons, dès l'origine de cette colonie, l'aînée de quatre ans de la colonie canadienne,—Port-Royal fut fondé quatre ans avant Québec—quelques prêtres séculiers ; puis, la mission, bien éphémère, il est vrai, mais sérieuse et efficace, du P. Biard, sous le patronage de la marquise de Guercheville. En 1632, les Capucins y sont envoyés par Richelieu et le P. Joseph, et établissent à Port-Royal une mission très importante[3]. Un peu plus tard, les Jésuites sont envoyés, à leur tour, par leur Supérieur de Québec, dans la partie sud de l'Acadie, chez les Abénaquis de la vallée du Kénébec[4]. A part ces missionnaires réguliers, nous rencontrons constamment en Acadie des Pères récollets, des Cordeliers, des Pères pénitents, et aussi des aumôniers de navires français, qui y séjournent plus ou moins longtemps. Jamais les colons de l'Acadie n'ont été complètement privés de secours religieux[5].

Lorsque Mgr de Laval arriva en Amérique (1659), l'Aca-

---

1. *Vie de Mgr de Laval,* t. I, p. 144
2. *Mand. des Ev. de Québec,* t. II, p. 529.
3. *La mission du Canada avant Mgr de Laval,* p. 108.
4. *Ibid,* p. 109.
5. *Les Sulpiciens en Acadie,* p. 52.

die appartenait à l'Angleterre, et elle ne fut rendue à la France qu'en 1667, par le traité de Bréda. Il ne put y envoyer un missionnaire qu'en 1676. L'abbé Petit, son grand vicaire, curé de Port-Royal, est le premier missionnaire qui a été envoyé en Acadie comme faisant partie intégrante du diocèse de Québec par la Bulle de 1674. L'abbé Thury y fut envoyé en 1684, et s'établit à Miramichi. Petit et Thury étaient deux prêtres des Missions-Etrangères de Québec : ils eurent pour successeurs dans leur apostolat les abbés Gaulin, Leloutre, Maillard et autres. Il était réservé à Mgr de Saint-Vallier d'introduire les Sulpiciens en Acadie, et d'ouvrir aux fils de M. Olier ce beau champ pour y exercer leur zèle : et ils travaillèrent toujours en union parfaite avec leurs confrères du Séminaire de Québec :

« Quand on traverse aujourd'hui, dit l'abbé Casgrain, la petite ville d'Annapolis, l'ancienne capitale de l'Acadie, pour visiter le pays environnant, on circule pendant quelque temps entre deux charmantes rivières qui arrosent les petites prairies occupées jadis par les proscrits, et qui vont en se rapprochant jusqu'à ce qu'elles ne forment plus que le même cours d'eau, avant de se jeter dans le bassin de Port-Royal. C'est l'image de nos deux sociétés de missionnaires. Elles ont ainsi fertilisé le champ de l'Eglise canadienne, en travaillant dans une si parfaite union, qu'elles se confondent aujourd'hui dans les mêmes souvenirs historiques [1]. »

L'Acadie,—nous parlons ici, surtout, de l'Acadie française—quel admirable pays! pays de grands et nobles souvenirs; pays de luttes et d'efforts généreux, de la part de ses habitants, pour conserver leur langue, leurs traditions et leur religion, au milieu de dangers et d'obstacles auxquels nulle nation peut-être ne fut plus exposée; pays de bonheur et de

1. *Les Sulpiciens en Acadie*, p. 21.

joies domestiques sans égales, à certaines époques ; pays d'infortunes inénarrables, en d'autres temps, comme, par exemple, celui de la dispersion ; pays de mort, puis de résurrection; pays qui a su captiver l'attention d'historiens remarquables comme M. Rameau et l'abbé Casgrain, et exciter la verve poétique d'un Longfellow; pays, enfin, qui a été l'objet du zèle d'hommes apostoliques comme il s'en rencontre peu, celui d'un homme admirable comme Saint-Vallier, par exemple!

Le Prélat y passa trois grands mois, dans son voyage de 1686, parcourant le pays dans toutes les directions, visitant tous les postes français et toutes les missions sauvages, Miramichi, Richibouctou, Shédiac, Chédabouctou, Beaubassin, les Mines, Port-Royal, prêchant, confessant, administrant les sacrements avec un zèle vraiment héroïque, heureux de trouver partout tant d'esprit chrétien, tant de bonne volonté, tant de saints désirs du ciel. Les postes français étaient sans doute l'objet principal de son zèle. Il s'efforçait de mettre les missions sur un bon pied ; il exhortait les fidèles à la pratique fréquente des sacrements, et les prémunissait contre les désordres. Mais il s'occupait aussi beaucoup des missions sauvages; et ce qui lui procurait beaucoup de consolations, c'était de trouver souvent parmi les sauvages chrétiens de vrais apôtres: « Il y en a, dit-il, qui, après avoir été en hiver commencer leurs chasses par les bêtes, vont les terminer par les hommes dans des cabanes iroquoises pour gagner à Dieu des âmes. »

Les abbés Petit et Thury, du Séminaire de Québec, faisaient un bien inappréciable en Acadie; mais ils étaient seuls. Il leur laissa les deux bons prêtres sulpiciens qui l'accompagnaient, MM. Geoffroy et Trouvé: le premier devint l'assistant de M. Petit à Port-Royal; l'autre fit sa résidence à Beaubassin. M. Thury reçut les pouvoirs de vicaire général, comme M. Petit; et le Prélat lui adressa une magnifique

lettre, dans laquelle il lui faisait les recommandations les plus importantes au sujet de la juridiction : « Il y a des missionnaires, disait-il, qui sont venus ici sans y être envoyés par l'Evêque, qui a seul pouvoir de donner mission..., ils ont plutôt détruit qu'édifié. » Il devra exiger, à l'avenir, qu'ils prennent de lui leurs pouvoirs.

Le Prélat fit des recommandations analogues au Père Joseph, récollet, le missionnaire de Percé, au sujet des aumôniers de vaisseaux qui y descendaient, et donnaient trop souvent de mauvais exemples.

A tous les missionnaires il adressa de sages conseils : « Je désire, dit-il, qu'ils s'en tiennent aux règles et aux canons de l'Eglise, qui leur ordonnent de ne se point mêler des affaires temporelles de ceux dont ils doivent conduire les âmes [1]. »

Aux habitants de Percé, de Beaubassin et des Mines, il adressa des lettres magnifiques pour les exhorter à bâtir des églises convenables, et aussi pour les prévenir contre une foule de désordres, surtout celui de l'intempérance, qui paraît avoir été de tout temps le fléau du pays. En un mot, on est dans l'admiration à la vue du zèle qu'il déploya pour faire le bien, et un bien aussi durable que possible, durant les quelques semaines qu'il consacra à cette partie lointaine de son diocèse.

Une chaloupe l'attendait à Percé, pour le ramener à Québec : elle lui avait été envoyée par le gouverneur du Canada, M. de Denonville. Il quitta Percé dans les derniers jours d'août, et arriva à Québec au commencement de septembre. Son voyage avait duré cinq mois :

« M[gr] notre Evêque est de retour de l'Acadie, écrivait M. de Denonville, où il a fait sa visite par toutes les habitations, avec de grandes fatigues [2]. »

---

1. *Mand. des Ev. de Québec,* t. I, p. 176.
2. *Documents relatifs à la Nouvelle-France,* t. I, p. 388.

Eh bien, son zèle apostolique n'était pas encore satisfait. Il aurait voulu courir à la baie d'Hudson, où était allé le P. Sylvie, accompagnant D'Iberville et M. de Troies dans leur fameuse expédition de 1686; et l'on croit qu'il avait même formé le projet de visiter un jour la Louisiane, cette partie si lointaine de son diocèse, à laquelle on sait qu'il porta toujours un vif intérêt. Mais il ne put satisfaire ces désirs. Il voulut, du moins, avant de quitter le Canada, visiter les missions sédentaires des Jésuites: deux fois il se rendit à la célèbre mission iroquoise de Canaughwaga, une première fois seul, et une deuxième fois avec le gouverneur, M. de Denonville. Plusieurs fois il visita les missions de Sillery et de Lorette, ainsi que les nouvelles missions abénaquises de la rivière Chaudière et de la rivière Bécancour, admirant toujours de plus en plus ce qu'il appelle « les miracles de la Foi chez les sauvages ». N'était-ce pas, en effet, quelque chose de miraculeux, cette résolution héroïque des sauvages, de tout quitter pour rester fidèles à Dieu?

« Craignant, dit le pieux Prélat, de se corrompre en leur pays, après avoir goûté la perfection de l'évangile, on les voit tout quitter de fort bon cœur, pour aller chercher un asile où, tout innocents qu'ils sont depuis leur baptême, ils vivent en pénitents le reste de leurs jours, dans la pratique des austérités les plus crucifiantes. »

Il était donné à M. de Saint-Vallier de couronner son premier voyage au Canada par une offrande à Marie, cette bonne Mère pour laquelle il eut toujours une si tendre dévotion [1].

Mgr de Laval avait demandé au Roi, dès 1680, l'emplacement du vieux Magasin, à la Basse-Ville, pour y bâtir une église. Le Roi le lui avait accordé, et avait autorisé le gou-

1. "Ce digne évêque portait jusqu'à la tendresse sa dévotion filiale envers la Mère de Dieu." (*Les Ursulines de Québec*, t. I, p. 463).

verneur et l'intendant du Canada à passer le contrat en son nom. Ce contrat fut signé le 12 août 1685, M. de Saint-Vallier acceptant la donation. Le 29 octobre 1686, quelques jours avant de partir pour la France, le Prélat transporte au Séminaire, qui a charge de la cure de Québec, l'emplacement du Magasin, à la Basse-Ville, et il exprime par écrit sa volonté formelle qu'on y bâtisse une église; et bientôt, en effet, on y verra s'élever l'église de Notre-Dame-des-Victoires [1].

M. de Saint-Vallier s'embarqua pour la France le 18 novembre, et eut une traversée des plus orageuses, pendant laquelle plus d'une fois il pensa périr :

« Oh ! qu'il est avantageux dans ces rencontres, dit-il, d'avoir une bonne provision de fermeté et de confiance en Dieu! C'est le meilleur viatique que puissent prendre ceux qui entreprennent ces voyages... »

Il arriva à La Rochelle le premier janvier 1687; et après quelques jours de repos, se rendit incessamment à Paris.

---

1. *Historique de Notre-Dame des Victoires,* par le docteur Dionne.

CHAPITRE III

—

M. DE SAINT-VALLIER, EN FRANCE, POUR SA CONSÉCRATION ÉPISCOPALE

Les impressions de M. de Saint-Vallier sur le Canada.—Relation imprimée de son voyage.—Ses idées et celles de Mgr de Laval par rapport au gouvernement de son Eglise.—Pèlerinage à Annecy.—Visite à sa mère.—Sa consécration épiscopale.—Retour au Canada de l'ancien et du nouvel évêque de Québec.

Le lecteur se demande, sans doute, quelle impression M. de Saint-Vallier avait emportée de son voyage au Canada, et ce qu'il pensait de nous. Il ne s'est pas caché de le dire dans la relation qu'il écrivit, à son retour en France, sous forme de Lettre à un de ses amis : il lui dépeint son Eglise du Canada telle qu'elle lui était apparue :

« Il est temps de finir cette longue lettre, dit-il, par ce qui regarde la conduite des Français qui composent la colonie. Le peuple, communément parlant, est aussi dévot que le clergé m'a paru saint. On y remarque je ne sais quoi des dispositions qu'on admirait autrefois dans les chrétiens des premiers siècles : la simplicité, la dévotion et la charité s'y montrent avec éclat ; on aide avec plaisir ceux qui commencent à s'établir ; chacun leur donne ou leur prête quelque chose, et tout le monde les console et les encourage dans leurs peines...

« Chaque maison, ajoute-t-il, est une petite communauté

bien réglée, où l'on fait la prière en commun soir et matin, où l'on récite le chapelet, où l'on a la pratique des examens particuliers avant le repas, et où les pères et mères de familles suppléent au défaut des prêtres, en ce qui regarde la conduite de leurs enfants et de leurs valets.

« Tout le monde y est ennemi de l'oisiveté, on y travaille toujours à quelque chose; les particuliers ont eu assez d'industrie pour apprendre des métiers d'eux-mêmes; de sorte que, sans avoir eu le secours d'aucun maître, ils savent presque tout faire... [1] »

Ecrivant de Paris au pape Innocent XI, le 11 août 1687, Mgr de Saint-Vallier faisait l'éloge de son prédécesseur, « qui avait si bien mérité de l'Eglise canadienne; c'est à bon droit, disait-il, que tous ceux qui le connaissent vénèrent ses grandes vertus ». Parlant ensuite du clergé canadien: « Il y a, disait-il, entre le clergé séculier et le clergé régulier une sainte émulation dans la piété, une union parfaite, une sainte ardeur à travailler au salut des âmes: tous professent un entier dévouement au saint-siège et au souverain pontife [2]. »

Est-il vrai, comme l'affirme un document de l'époque, qu'il regretta « d'avoir tant exagéré, dans la lettre qu'il avait fait imprimer à Paris, les bonnes mœurs des peuples d'ici, et les bénédictions que Dieu répandait sur eux ?... Il fut obligé, ajoute ce document, de rejeter, dans un sermon qu'il fit, sur les péchés du peuple, les fléaux dont le Canada était accablé, et d'exhorter tout le monde à la pénitence et à la prière pour apaiser la colère de Dieu... Mais ce discours ne fit qu'augmenter le murmure de ses auditeurs... ce qui l'obligea de supprimer les deux cents exemplaires de son livre qu'il avait apportés, et qui n'ont pas paru depuis » [3]...

---

1. *Mand. des Ev. de Québec*, t. I, p. 252.
2. Archives de l'évêché de Québec, Documents inédits copiés au Vatican.
3. Arch. du Canada, Corresp. générale, vol. 8, Relation venant de Québec, 20 oct., 1688.

Ce qui est certain, c'est que dans le temps même qu'il préparait sa longue lettre à un de ses amis, il adressait à ses fidèles une lettre pastorale, dans laquelle il s'élevait fortement contre « les irrévérences et les immodesties qu'un grand nombre de personnes commettaient dans les églises », contre « la profanation des saints jours de fêtes et de dimanches », contre « le luxe qui touche de si près la luxure », contre les « nudités de gorges et d'épaules »[1]. Il parle ailleurs des « misères spirituelles dont son diocèse est accablé », et de la médisance, qui est un péché « quasi universel »[2].

Mais il nous semble facile de tout concilier dans ces écrits et ces paroles, quelque contradictoires qu'ils paraissent. Le tableau délicieux que faisait M. de Saint-Vallier des mœurs de nos pères était sans doute très exact : il l'est encore aujourd'hui pour la plupart de nos bonnes anciennes familles de la campagne. On vivait en général d'une manière très chrétienne ; on s'approchait souvent des sacrements : nous le savons par Mgr de Saint-Vallier lui-même[3]. Mais alors, comme aujourd'hui, le désordre cherchait à pénétrer un peu partout ; il faisait même çà et là quelques adeptes : et le Prélat n'était pas homme à le laisser impunément étendre ses ravages.

Denonville, lui aussi, ne craignait pas de signaler à la cour certains désordres qu'il remarquait au Canada. Mais ce n'étaient évidemment que des exceptions ; c'étaient des ombres qui ne faisaient que mieux ressortir la beauté du tableau de la société canadienne en général :

« Il nous faut rendre compte, dit-il, des désordres qui se font, non seulement dans les bois, mais dans nos habitations. Ces désordres ne sont venus dans la jeunesse du pays que par la fainéantise des enfants et de la grande liberté que, de

1. *Mand. des Ev. de Québec*, t. I, p. 183.
2. *Ibid.*, p. 267.
3. *Ibid.*, p. 266.

longue main, les pères et mères ont donnée à la jeunesse d'aller dans les bois, sous prétexte de chasse ou de traite. Du moment que les enfants peuvent porter un fusil, les pères ne peuvent plus les retenir, et n'osent les fâcher. Jugez des maux qui peuvent suivre d'une telle manière de vivre. Ces déréglements sont bien plus grands dans les familles de ceux qui sont gentilshommes ou qui se sont mis sur le pied de le vouloir être, soit par fainéantise, ou par vanité, n'ayant aucune ressource pour subsister que les bois; car n'étant pas accoutumés à tenir la charrue, la pioche ou la hache, toute leur ressource n'étant que le fusil, il faut qu'ils passent leur vie dans les bois, où ils n'ont ni curés qui les gènent, ni pères qui les contraignent...

« Un autre grand mal dans le pays, dit-il, c'est qu'il y a trop de cabarets, ce qui rend presque impossible de remédier aux maux qui en arrivent. Le métier de cabaretier est l'attrait de tous les fripons et paresseux, qui ne songent en rien de ce qu'il faudrait faire pour cultiver la terre, et qui, bien loin de là, détournent et ruinent les autres habitants...

« Un des plus grands maux du Canada, ajoute-t-il, c'est l'eau-de-vie, dont l'usage est si excessif, que je n'en prévois que la ruine du pays... Quantité de femmes en boivent communément, et plusieurs s'en enivrent...

« Nous avons dans le pays, ajoute-t-il encore, un certain nombre de garnements, surtout de mauvaises femmes, qui vivent comme des malheureuses. En vérité, c'est la perte de toute la jeunesse du pays. Ces gens-là n'y sont d'aucun secours, mais capables de tout perdre et de tout gâter, faisant même beaucoup de divorces. Si on savait où les enfermer ici, et les y nourrir, ce serait le plus grand bien du monde à faire... [1] »

---

1. Arch. du Canada, Corresp. générale, vol. 7, Lettre de Denonville au ministre, 13 nov. 1685.

Il est clair qu'en tout cela Denonville, de la même manière que M. de Saint-Vallier, ne voulait parler que d'exceptions, que d'ombres au tableau, mais d'ombres qu'il voulait empêcher de grandir, d'exceptions qu'il voulait empêcher de se généraliser. L'évêque et le gouverneur étaient bien décidés à employer les moyens les plus énergiques pour arrêter les fléaux qui menaçaient de détruire le pays. Mgr de Saint-Vallier n'alla-t-il pas un jour jusqu'à quitter subitement Montréal, où il était en visite, à cause des désordres causés par une troupe de sauvages, qui avaient été enivrés par les cabaretiers ? Il écrivit de Québec aux habitants de Ville-marie :

« Ne pouvant me résoudre d'être le témoin d'un spectacle qui m'affligeait si fort, je me suis retiré pour éviter de voir un mal que je prévoyais bien ne pouvoir arrêter par mes exhortations [1]. »

Quant au fait d'avoir retiré de la circulation les exemplaires de son livre intitulé « Lettre à un de ses amis », parce qu'il aurait regretté d'y avoir fait tant d'éloges de notre pays et de l'Eglise canadienne, nous croyons que la chose doit s'expliquer autrement. Ce livre étant une véritable relation sur les missions du Canada [2], tombait, comme les *Relations des Jésuites,* sous le coup du décret de la Propagande, en date du 19 décembre 1672, qui défendait de rien publier sur les missions ou sur des choses concernant les missions, sans une permission écrite de la Sacrée Congrégation. Ce décret, donné sans doute pour de graves raisons, avait mis fin à la publication des *Relations des Jésuites.* Mais il était général, et regardait certainement Mgr de Saint-

1. *Mand. des Ev. de Québec,* t. I, p. 286.

2. C'est d'ailleurs le titre que le livre avait tout d'abord: *Relation des missions de la Nouvelle-France,* par M. l'Evêque de Québec. Et l'on trouve encore des exemplaires, très rares, qui portent ce titre. (*Le Bibliophile américain,* Paris, Librairie Chadenat, 1907, p. 36).

Vallier comme tout autre. Il est probable que le Prélat n'en connaissait pas encore l'existence, lorsqu'il publia sa relation: il ne s'occupa d'obtenir que la permission du Roi, qui lui fut volontiers accordée. En arrivant au Canada, où il avait apporté un certain nombre d'exemplaires de son livre, il fut probablement averti par Mgr de Laval et les Jésuites de Québec du décret qui défendait de rien publier sans une permission écrite de la Propagande; et comme il ne tenait nullement à rien faire qui pût déplaire au saint-siège, il s'empressa de « supprimer les deux cents exemplaires de son livre qu'il avait apportés, et qui n'ont pas paru depuis [1]. »

Du reste, le livre de Mgr de Saint-Vallier, publié à Paris au printemps de 1688, et répandu un peu partout en France, surtout en Dauphiné, fut une grande bénédiction pour l'Eglise canadienne, et lui valut une infinité d'aumônes et de secours de toutes sortes. Des dons en argent, en ornements, en vases sacrés affluèrent à Mgr de Saint-Vallier: de la cour, surtout, il reçut pour son Eglise des allocations annuelles permanentes qui lui permirent de fixer des curés dans beaucoup de missions,—il n'y en avait que vingt-cinq à son arrivée [2], il y en eut bientôt quarante,— de bâtir des églises là où il y en avait besoin, de fournir ces églises de tout ce qui était nécessaire au culte, d'entretenir les missionnaires et de leur donner des suppléments en argent là où la dîme ne pouvait suffire pour les faire vivre [3], de procurer la subsistance aux prêtres âgés ou infirmes. Tout cela ne justifiait-il pas le choix de Mgr de Laval et les espérances qu'il avait conçues que son successeur, ayant été aumônier de la cour, et un

1. *Mgr de Saint-Vallier et son temps*, p. 19, note.

2. Arch. du Canada, Corresp. générale, vol. 8, Réponse de la cour à Denonville, 20 mai 1686.

3. Il avait été décidé, en 1682, que tout curé devait avoir au moins 400 francs pour vivre. On espérait qu'avec Mgr de Saint-Vallier on pourrait réduire cette "portion congrue" à 300 francs. Mais elle resta à 400 francs. (Ibid., vol. 6 et 7).

aumônier si pieux et si estimé, attirerait une infinité de bienfaits à son Eglise ?

Il est vrai qu'il éprouva d'amères déceptions, lorsqu'il vit que son successeur n'entendait pas tout-à-fait comme lui la manière de gouverner l'Eglise du Canada, lorsqu'il le vit décidé à agir indépendamment du Séminaire de Québec et à réformer cette institution, de manière à n'en faire qu'un séminaire épiscopal ordinaire. Mais n'aurait-il pas dû s'y attendre, et prévoir qu'un autre évêque n'aimerait pas à être contrôlé par ses prêtres dans son administration ? M. de Latour, toujours si favorable et si sympathique au pieux Prélat, le dit expressément :

« Il faut convenir, écrit-il, qu'un corps de clergé si bien lié — il parle du Séminaire de Québec — a dû donner des ombrages à un autre évêque, et qu'à moins d'être lui-même de ce corps, uni d'intérêt et de sentiments, il ne pouvait manquer de le redouter, et de trouver de grandes difficultés dans tout ce qu'il voudrait ordonner qui ne serait pas du goût de ses ecclésiastiques. M. de Laval *devait s'y attendre*, mais les grandes idées de perfection dans lesquelles lui et tous ses missionnaires avaient été élevés lui firent imaginer et espérer de perpétuer une œuvre admirable et unique dans l'Eglise [1].»

Mgr de Laval et son successeur, tous deux des hommes de Dieu, n'avait pas la même mentalité. Le premier, n'ayant jamais connu et pratiqué qu'une vie de communauté, soit dans la congrégation du P. Bagot, ou la société des Bons-Amis, soit dans l'Ermitage de Caen, avait imaginé un système de gouvernement ecclésiastique où aucune résolution grave ne se prenait qu'en commun. M. de Maizerets le dit quelque part : « Le Prélat ne faisait rien de considérable que de concert avec nous tous [2]. » Mgr de Saint-Vallier, au contraire,

---

1. *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, liv. VI, p. 95.
2. *Ibid.*, liv. I, p. 34.

n'avait appris à Grenoble, à Paris où à Versailles, que la manière ordinaire de gouverner les diocèses, l'évêque étant obligé d'administrer suivant les canons, de prendre les avis d'hommes éclairés, de suivre les règles de la justice et de l'équité, mais restant toujours maître et seul responsable de ses décisions.

Il est certain que Mgr de Saint-Vallier apporta à la réforme de son Séminaire tous les défauts de son caractère difficile, tranchant, obstiné, ne ménageant pas suffisamment les esprits, ne tenant pas assez compte des droits acquis. D'un autre côté, conçoit-on que le Séminaire des Missions-Etrangères à Paris et à Québec ait fait des démarches auprès de la cour dès le premier voyage de M. de Saint-Vallier, pour faire revenir le Roi sur le choix qu'il avait fait de lui pour succéder à Mgr de Laval, et cela sur le simple soupçon qu'on avait qu'il allait tout changer au Séminaire? C'est la première nouvelle que M. de Saint-Vallier apprit en arrivant à Paris: on comprend qu'elle n'était pas de nature à le rapprocher du Séminaire de Québec; et tout vertueux qu'il était, il se sentit blessé au vif.

Du reste, Louis XIV ne voulut pas même entendre parler de la chose. Il exigea au contraire qu'on fît immédiatement les démarches nécessaires auprès de la cour de Rome pour obtenir les Bulles de Mgr de Saint-Vallier. Elles furent expédiées le 27 juillet 1687; et il fut convenu que le Prélat recevrait la consécration épiscopale dans le cours du mois de janvier suivant.

Retiré au Séminaire des Missions-Etrangères, où logeait aussi son prédécesseur, il eut le loisir de s'entretenir avec lui de son diocèse, et s'occupa beaucoup d'en promouvoir les intérêts. Puis il consacra à la retraite et à la prière tout le temps dont il put disposer. Ne voulant rien négliger de ce qui pouvait attirer sur son épiscopat les bénédictions célestes,

il se rendit en pèlerinage au tombeau [1] du modèle des pasteurs, l'illustre évêque de Genève, saint François de Sales. Le souvenir de son passage à Annecy se trouve consigné dans une circulaire rédigée au premier monastère de la Visitation. Voici ce document [2] qui nous révèle les lointaines origines de la dévotion à saint François de Sales dans notre pays, et particulièrement au Séminaire de Québec :

« Fragment d'une circulaire de notre premier monastère d'Annecy, du 27 septembre 1687 :

« M. de Chevrières [3], évêque de Québec, est venu exprès demander à saint François de Sales l'esprit d'humilité, de douceur et de simplicité. Il arriva en cette ville à la veille de la Fête-Dieu, et vint aussitôt dans notre église pour savoir s'il pourrait dire le lendemain notre messe de communauté et communier les religieuses. M. notre confesseur, qui est un ecclésiastique de grande exactitude pour les devoirs de son état et le soin de notre église, ne le connaissant pas, lui

1. "En arrivant à Annecy (16 mai 1884), visite à l'église du couvent de la Visitation, où reposent les corps de saint François de Sales et de sainte Jeanne : le premier est au-dessus du maître-autel ; le second, au-dessus d'un autel latéral : dans des châsses en marbre vert... Visité l'église Saint-Maurice, et le premier monastère de la Visitation, qui malheureusement est devenu un misérable hôtel. Visité ensuite le second monastère de la Visitation, qui n'appartient pas aux Visitandines, mais aux Sœurs de Saint-Joseph, ainsi que la célèbre *Maison de la Galerie,* qui servit de logement à la Fondatrice et aux Sœurs de la Visitation... Messe dite, à 7 heures (10 mai) à l'autel où est le tombeau de sainte Jeanne de Chantal. On dit une messe propre votive qui commence par ces mots : *Egredere de domo tuâ...* Visite de nouveau Saint-Maurice, cette bonne vieille église où saint François de Sales fit sa première communion et reçut la confirmation, puis la cathédrale où il fut ordonné prêtre, où il prêcha souvent, et où l'on voit encore son confessionnal, tout brisé par les couteaux des visiteurs, comme celui du curé d'Ars... " (Journal inédit de mon voyage, 1883-84).

2. Ce document est conservé aux archives de Thonon. M. l'abbé Bégin (aujourd'hui Mgr Bégin, archevêque de Québec) s'en était procuré une copie durant son séjour à Rome en 1866, et la fit publier dans l'*Abeille* de 1877, No. 6, p. 24.

3. On disait M. de Chevrières, ou l'abbé de Chevrières, comme on avait dit pour Mgr de Laval, l'abbé de Montigny, du nom de la seigneurie de leur famille.

représenta la difficulté qu'il y avait de célébrer dans ce diocèse sans donner des marques particulières de ce que l'on est. Ce vertueux prélat lui répondit tout simplement qu'il était évêque au Canada. Cette réponse ne fit qu'augmenter le zèle de M. notre confesseur, parce qu'il voyait que la suite de celui qui se disait évêque ne correspondait pas à sa dignité : ce qui l'obligea de s'offrir à lui pour lui faire compagnie jusqu'au palais de M. l'Evêque, notre illustre Prélat, qui le reconnut d'abord pour l'avoir vu à Paris, aumônier chez le Roi.

« Le lendemain, ces deux illustres prélats vinrent en notre église, où Mgr de Québec demeura quelques heures dans une sainte et profonde méditation. Après sa messe, il vit notre communauté et nous, qu'il entretint assez longtemps des merveilles que Dieu opère pour la conversion de ses pauvres sauvages. Entre tout ce qu'il nous en dit de plus consolant, c'est leur dévotion à saint François de Sales [1]. Ils veulent tous avoir de ses images dans leurs cabanes ; et la première chose qu'ils font quand leur évêque ou quelques autres les vont visiter, c'est de leur dire, en leur montrant cette image : « Tiens, voilà ce que j'aime ! » Il y en a même quelques-uns d'entre eux qui ont pris le nom de saint François de Sales, et Mgr leur digne Prélat nous dit qu'il ne désespérait d'y voir un jour de ses filles [2]. Si cela arrive, ce sera une suite des miracles que la Toute-Puissance de Dieu opère dans ces pays-là, où on les voit, ainsi qu'il nous en assure,

---

1. Mgr de Saint-Vallier leur avait parlé, sans doute, de la mission des Abénaquis, " nouvellement établie proche Québec, sous le nom de Saint-François-de-Sales ". (Archiv. du Canada, Corresp. générale, vol. 11, Mémoire de Denonville, janvier 1690.) C'était la mission de la rivière Chaudière, qui, en 1686, ne comptait pas moins de 600 Abénaquis. Il y avait aussi une autre mission d'Abénaquis, un peu moins considérable, à la rivière Bécancour : elle était également sous le vocable de Saint-François-de-Sales. Ces deux missions étaient confiées aux Jésuites.

2. D'après cela, Mgr de Saint-Vallier aurait donc conçu l'idée de faire venir quelque jour les Visitandines au Canada.

aussi fréquents que dans la primitive Eglise. Bien de nos Sœurs se sacrifieraient très volontiers pour porter à ces pauvres sauvages de nouvelles connaissances de Jésus-Christ et de la vie de leur saint Protecteur. »

D'Annecy, M. de Saint-Vallier ne manqua pas de se rendre à Grenoble pour visiter sa pieuse et noble famille. Il y a, au sujet de sa mère, un détail touchant. Lorsqu'il avait accepté l'évêché du Canada, qui lui avait été proposé par le Roi, plusieurs membres de sa famille étaient entrés en fureur, et avaient supplié Louis XIV de revenir sur sa décision, et de le laisser en France. Le Roi répondit tout simplement qu'il ne dirait son dernier mot là-dessus que lorsque la mère du jeune abbé aurait donné son consentement à la nomination de son fils. Celui-ci partit donc pour Grenoble, afin de solliciter ce consentement. Ah, qu'il fut pénible et déchirant pour cette bonne mère de faire le sacrifice de son enfant ! Elle le fit pourtant, et avec une générosité héroïque ; et par conséquent l'on peut dire que c'est au *Fiat* de la comtesse de Saint-Vallier que l'Eglise canadienne doit son deuxième évêque [1].

Lorsque M. de Saint-Vallier retourna à Grenoble en 1687, sa mère vivait encore, et la séparation, cette fois, fut pour toujours. La comtesse ne survécut que peu de temps à cette suprême épreuve. Mais avant de mourir, elle assura à son fils une pension viagère de cent pistoles, et le combla de présents pour sa lointaine Eglise.

Revenu à Paris, M. de Saint-Vallier s'occupa de la publication de son livre, sa Lettre à un de ses amis. L'impression n'en fut terminée qu'au mois de mars 1688 [2]. Il s'occupa aussi de composer un Catéchisme pour son diocèse. Ce catéchisme ne fut imprimé qu'en 1702 ; mais il en fit faire

---

1. *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général de Québec,* p. 41.
2. *Ibid.,* p. 74.

sans doute plusieurs copies, pour l'usage de ses curés, car nous voyons, dans une ordonnance qu'il leur adressa, au printemps de 1691, à la veille de partir pour l'Europe, qu'il leur recommande « de faire le catéchisme tous les dimanches aux enfants, par demandes et par réponses, et de se servir à cet effet *de son Catéchisme* »[1].

Et remarquons que tout ce qu'il fait, sa Relation, son Catéchisme, plus tard son Rituel, il le fait lui-même ; il n'est pas homme à le faire faire par les autres. Rien n'égale son activité, son travail incessant. Lors de son premier voyage au Canada, il a obtenu du Roi une somme considérable pour continuer à sa cathédrale des réparations urgentes commencées par son prédécesseur. En 1687, les marguilliers ayant décidé d'allonger de cinquante pieds cette église, qui est trop petite, Mgr de Saint-Vallier obtient de la cour neuf mille francs monnaie de France, valant douze mille francs monnaie du Canada. Il obtient également une autre somme assez considérable pour la construction de l'église de la Basse-Ville. Puis il engage à Paris un bon entrepreneur et des ouvriers, qu'il envoie au Canada ; et il écrit à M. de Denonville de voir à ce que les travaux avancent avec rapidité, afin qu'il trouve toutes choses en bon état, lorsqu'il arrivera l'année suivante :

« Je vous écris, dit-il, par un entrepreneur de bâtiment, que j'envoie au Canada, avec six maçons et trois charpentiers, pour travailler à notre église cathédrale, et à notre succursale. Je vous supplie de vouloir bien vous employer pour les mettre en état d'agir et de travailler... Animez-les à bien faire et à ne pas perdre de temps[2]. »

Mgr de Laval était encore à Paris : la cour l'y retenait, malgré le désir qu'il avait exprimé de retourner au Canada

---

1. *Mand. des Ev. de Québec,* t. I, p. 283.
2. Cité dans *Henri de Bernières,* p. 160.

pour y mourir dans son séminaire. Son successeur ayant reçu ses Bulles, le pieux Prélat signa la résignation de son siège épiscopal le 24 janvier 1688 ; et le lendemain, jour de la Conversion de saint Paul, Mgr de Saint-Vallier fut sacré dans l'église de Saint-Sulpice [1] par le coadjuteur de l'archevêque de Rouen, Mgr Colbert, évêque de Carthage. Singulière coïncidence : Mgr de Laval a été obligé de se faire consacrer par le nonce du Pape, dans une église exempte de toute juridiction épiscopale, malgré l'archevêque de Rouen, qui voulait l'empêcher d'aller exercer la juridiction au Canada, prétendant que le Canada était de son diocèse. Les temps sont changés : la juridiction prétendue de l'archevêque de Rouen au Canada a cessé depuis longtemps, grâce à l'énergie de Mgr de Laval appuyé sur le saint-siège : et maintenant c'est l'archevêque de Rouen lui-même qui, par son coadjuteur, vient consacrer le deuxième évêque de la Nouvelle-France à Saint-Sulpice.

Mgr de Laval ayant enfin obtenu de la cour la permission de retourner dans son ancien diocèse, se prépara à quitter Paris le plus tôt possible pour aller s'embarquer à La Rochelle dès l'ouverture de la navigation.

Mgr de Saint-Vallier aurait bien aimé partir en même temps que lui ; mais plusieurs affaires le retenaient encore quelques semaines en France. Il avait obtenu de la cour, pour ses ouvriers, leur passage sur les vaisseaux du Roi en partance de La Rochelle ; et il s'inquiétait au sujet de leur conduite pendant la traversée. S'il avait été avec eux, il les aurait tenus en respect. Il écrit de Paris à Mgr de Laval, rendu à La Rochelle, et le supplie de vouloir bien embarquer

---

1. La crosse d'argent qu'il portait, lors de sa consécration, lui avait été donnée par son frère Bernard. Il la fit fondre plus tard pour en faire des croix pour les religieuses de son Hôpital-Général. C'est une tradition conservée dans cette maison. (*Les Ursulines des Trois-Rivières*, t. I, p. 154).

ces ouvriers avec lui ; « car je crains, dit-il, qu'ils ne se dissipent et dépensent beaucoup ».

Sa sollicitude pour ces ouvriers est incomparable. Il apprend, quelques jours après, qu'il doit passer des troupes en Canada, et il écrit de nouveau : « Je voudrais bien que mes ouvriers ne passent pas avec tant de soldats. »

Il n'y a pas jusqu'à un ecclésiastique boiteux qu'on lui a représenté comme rôdant autour de La Rochelle, prêt à s'embarquer pour la Nouvelle-France, qui ne lui donne terriblement de l'inquiétude. Il écrit de nouveau à Mgr de Laval :

« L'on m'a dit avoir vu passer un ecclésiastique boiteux qui allait en grande diligence à La Rochelle pour s'embarquer pour le Canada. Je n'en ai pas appris davantage, je ne sais ce que c'est que cet ecclésiastique ; mais je vous demande en grâce de le laisser à La Rochelle, à moins que vous ne vissiez en lui tant de grâces que vous jugiez que ce fût un véritable gain pour le Canada [1]. »

Mgr de Laval arriva à Québec le 3 juin ; et nous avons raconté ailleurs avec quels transports de joie il y fut accueilli [2].

Nous avons vu avec quelle générosité le Roi était venu au secours de Mgr de Saint-Vallier pour l'entretien de ses prêtres, pour la construction des églises, et particulièrement celle de la Basse-Ville, pour les travaux à faire à la cathédrale. Il lui alloua aussi une somme considérable pour se faire bâtir un évêché. Mais il faut toujours que l'Eglise paie de quelque manière les faveurs de l'Etat. C'est précisément à l'occasion de ces dons généreux que la cour imposa au clergé du Canada quelques règlements que l'Evêque eut à mettre en vigueur. Le ministre écrit à Denonville :

---

1. Cité dans *Henri de Bernières*, p. 161.
2. *Vie de Mgr de Laval*, t. II, p. 386.

« J'envoie un Règlement, par lequel Sa Majesté ordonne que le gouverneur général sera encensé dans les cérémonies de l'église après l'Evêque, et devant le Clergé. L'intendant ne le sera qu'en l'absence du gouverneur, et après le Clergé. »

Il écrivait en même temps à l'Evêque :

« Sa Majesté désire que vous fassiez publier au prône les ordonnances du gouverneur et de l'intendant dans le même cas que les publications sont en usage dans le Royaume, cela étant nécessaire pour le bien du service, et l'intention de Sa Majesté est que l'on y traite le gouverneur général de MONSEIGNEUR[1]. »

Le ministre écrivait en même temps à M. Tronson :

« Sa Majesté agrée l'augmentation des cures que M. de Saint-Vallier a fait en Canada jusqu'au nombre de trente-six, au lieu de vingt-cinq qu'il y avait l'année dernière. Elle désire que vous choisissiez onze prêtres capables de remplir ces cures. Donnez-m'en avis quand vous les aurez trouvés, afin que je donne ordre à leur passage[2]. »

Mgr de Saint-Vallier comptait évidemment sur Saint-Sulpice pour suppléer à ce que le Séminaire de Québec ne pourrait ou ne voudrait plus faire, quand il aurait opéré la réforme qu'il avait en vue. M. Tronson, qui lui avait donné six prêtres, à son premier voyage, ne put cette fois lui en fournir que deux ou trois, qu'il emmena avec lui.

Tout va être renouvelé à Québec : un nouvel évêque ; un nouveau grand vicaire, qui part avec lui, et dont personne n'a encore entendu parler, M. de Merlac ; un secrétaire, qui vient également avec eux, de Paris, et n'est encore que simple ecclésiastique, M. Foucault.

Nous ne savons à quelle date précise Mgr de Saint-Vallier quitta la France pour venir prendre possession de son dio-

1. Archiv. du Canada, Corresp. générale, vol. 8.
2. Ibid.

cèse. Le vaisseau qui l'amena au Canada arriva devant Québec le 31 juillet, et le Prélat ne descendit à terre que le lendemain.

M[gr] de Laval, qui avait été à Montréal, faire visite aux messieurs de Saint-Sulpice, s'était hâté de revenir à Québec pour l'arrivée de son successeur. Il se rendit à bord du vaisseau dans la matinée du premier août avec quelques-uns de ses prêtres pour saluer M[gr] de Saint-Vallier, et celui-ci fit son entrée solennelle à la cathédrale dans l'après-midi. On chanta le *Te Deum;* et, nous dit une annaliste, « l'hymne d'actions de grâces qui retentit sous les voûtes du saint temple, trouva un écho dans tous les cœurs »[1].

---

1. *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général de Québec,* p. 75.

CHAPITRE IV

L'ÉGLISE DU CANADA, DE 1688 À 1691

Maison et terrain achetés par Mgr de Saint-Vallier pour son évêché.— Travaux à la cathédrale. — Eglise de la Basse-Ville. — Démêlés avec le Séminaire.— Fête pour la translation d'une relique de saint Paul. — Commencements de l'Hôpital-Général.

En arrivant à Québec, au mois d'août 1688, Mgr de Saint-Vallier alla loger au séminaire, comme il avait fait lors de son premier voyage. Mais il n'y resta que trois mois ; et au commencement de novembre il alla prendre possession d'une maison qu'il avait achetée durant son premier séjour à Québec « pour y loger, disait-il, ses successeurs, sans être à charge au Séminaire ». Il avait renoncé non seulement à la « désappropriation », mais au corps même des Missions-Etrangères. Il s'y était agrégé, disait-il, sur les conseils du P. Le Valois, son confesseur ; il s'en séparait d'après l'avis du même Père. Alors, n'étant plus de la maison, il ne pouvait convenablement y rester. Voilà sans doute ce qu'il veut dire quand il affirme qu'on ne voulait lui laisser « aucun logement ». Il ajoute « qu'on voulut garder sa bibliothèque, et ne lui laisser aucun livre ». Il les avait donnés, et, suivant le proverbe populaire, « chose donnée est donnée » [1]. On fut cependant obligé de les lui rendre, sur les ordres de la cour. Mais nous avons raconté tout cela ailleurs [2], et il n'est pas nécessaire de revenir sur ces démêlés.

---

1. Mémoire au P. de la Chaise, 1707, cité dans *Les Jésuites et la Nouvelle-France* du P. de la Rochemonteix, t. III, p. 315.
2. *Vie de Mgr de Laval,* t. II.

Il suffit d'en rappeler les principaux incidents, au fur et à mesure que la suite de l'histoire semblera l'exiger.

La maison que Mgr de Saint-Vallier avait achetée, avec tout le terrain adjacent, occupait un site magnifique. En montant la côte de la Basse-Ville, on a d'abord à sa droite une falaise abrupte, puis on arrive à une petite pointe de terre inclinée vers le sud, revêtue de gazon et bornée au nord par le mur de la ville. Cette pointe de terre a été le premier cimetière de la Nouvelle-France : « C'est là, écrit l'abbé Louis Beaudet, que la population primitive de Québec dort son dernier sommeil. » Au détour du chemin, toujours à droite en montant, et au delà de l'emplacement du cimetière, était la maison de Mgr de Saint-Vallier. Le terrain qu'il avait acquis avec cette maison [1] s'étendait jusqu'au jardin du séminaire : c'est le premier échelon du promontoire de Québec [2]. Ce terrain avait déjà son histoire : il avait été concédé, dès le commencement de la colonie, aux Récollets, qui l'avaient défriché : c'est le premier terrain qui fut défriché à la Haute-Ville. C'est là que le P. Denis Jamay, commissaire des Récollets, le premier chef spirituel de l'Eglise du Canada, avait son petit jardin, si bien connu dans notre histoire sous le nom de « Jardin du P. Denis », comme Champlain avait le sien au bas de la colline, près de « l'Abitation ».

Les Récollets échangèrent ce terrain avec Louis Hébert pour celui de la rivière Saint-Charles. Guillaume Couillard, gendre et héritier de Louis Hébert, le céda à la Compagnie de la Nouvelle-France. Puis il devint successivement la propriété de Mme veuve Monceaux, Anne Gagnier (plus

---

1. C'est aujourd'hui un magnifique parc, qu'on a appelé "parc Montmorency". N'aurait-il pas mieux valu l'appeler "jardin Saint-Vallier" ? Mgr de Laval n'a eu rien à faire avec ce terrain.

2. Le deuxième échelon est la terrasse Dufferin; le troisième, la citadelle.

tard Mme Jean Bourdon), de l'intendant Talon, et enfin de M. Provost[1], major du château et ville de Québec, de qui Mgr de Saint-Vallier l'acheta.

Le Prélat n'avait encore pour cette propriété qu'un contrat verbal. Le contrat notarié fut passé le 12 novembre 1688 : l'évêque acquérait la maison et le terrain de trois arpents y adjacent pour la somme de quinze mille livres, qui lui était allouée pour cela par le Roi ; et il était dit expressément dans le contrat que « les dits trois arpents de terre et bâtiments susvendus devaient demeurer annexés et affectés à perpétuité au dit évêché de Québec, et en jouir par le dit seigneur évêque et ses successeurs évêques d'icelui à toujours ainsi que bon leur semblera »[2]. Ce passage du contrat, qu'il est bon de noter, servit plus tard à régler le différend qui s'éleva, après la mort de Mgr de Saint-Vallier, entre son héritier, l'Hôpital-Général, et l'évêque de Québec.

Le bâtiment acquis par Mgr de Saint-Vallier était une belle maison en pierre, à deux étages, avec cuisine séparée et hangar, cour et jardin. Le Prélat en fit sa résidence, avec son grand vicaire M. de Merlac[3], et son secrétaire, M. Foucault. Il y avait un oratoire, où il fit quelques ordinations ; et c'est aussi dans cette maison qu'il tint son premier synode. Mais au bout de quelques années, il se fit construire au même endroit un grand évêché, dont M. de la Potherie faisait en 1700 la description suivante :

« C'est, dit-il, un grand bâtiment de pierre de taille, dont

---

1. En 1690, à la veille du siège de Québec, le major Provost commandait à Québec, en l'absence de Frontenac, qui était allé à Montréal : "C'était un officier intelligent et capable d'agir dans un moment critique. Il avait fait travailler avec tant d'activité aux défenses de la ville, qu'il l'avait mise à l'abri d'un coup de main." (Garneau, *Histoire du Canada*, t. I, p. 339.)

2. *Le Palais épiscopal de Québec*, par Mgr Têtu, p. 233.

3. Nous ne savons d'où venait ce M. de Merlac. Arrivé en Canada en 1688, il en partit, avec Mgr de Saint-Vallier, dans l'automne de 1694, pour n'y plus revenir.

le principal corps de logis, avec la chapelle qui doit faire le milieu, regarde le canal (le fleuve) ; il est accompagné d'une aîle de soixante-douze pieds de longueur, avec un pavillon au bout, formant un avant-corps du côté de l'est. Et dans l'angle que fait le corps de logis avec cette aîle, est un pavillon de la même hauteur, couvert en forme d'impériale, dans lequel est le grand escalier. Le rez-de-chaussée de la principale cour, étant plus élevé que les autres cours et le jardin, fait que dans cette aîle le réfectoire, les offices et la cuisine sont en partie sous terre, tous voûtés de brique, et ne prennent jour que du côté de l'est.

« La chapelle est de soixante pieds de longueur ; son portail est de l'ordre composite, bâti de belle pierre de taille, qui est une espèce de marbre brut. Ses dedans sont magnifiques par son retable d'autel, dont les ornements sont un raccourci de celui du Val-de-Grâce [1].

« Il y aurait peu de palais épiscopaux en France qui pussent l'égaler en beauté, s'il était fini. Tous les curés de campagne qui ont des affaires particulières à la ville, y trouvent leur chambre, et mangent ordinairement avec M. l'Évêque, qui se trouve presque toujours au réfectoire... »

Hélas ! Mgr de Saint-Vallier ne devait pas jouir longtemps de cet évêché, qu'il avait fait construire à grands frais, tant avec ses propres ressources qu'avec une infinité de dons recueillis en France, et qu'il appelait « la maison commune du clergé de Québec et de Paris » [2]. Il finit même par l'abandonner définitivement pour aller rester ailleurs. Mais n'anticipons pas sur les événements, et revenons au Séminaire, où, en arrivant à Québec, le Prélat est allé loger avec son vénéré prédécesseur.

---

1. Ancien couvent de Bénédictines, fondé à Paris par Anne d'Autriche, mère de Louis XIV.

2. L'abbé Bois, cité par Mgr Têtu dans *Le Palais épiscopal de Québec*, p. 35.

Il n'a rien de plus pressé, à son arrivée — et c'est bien naturel — que d'aller visiter les travaux d'agrandissement de sa cathédrale. L'entrepreneur et les ouvriers qu'il a engagés à Paris sont à l'œuvre, et les travaux avancent sûrement et rapidement, sous la surveillance de M. de Maizerets [1] : ils seront terminés de bonne heure au printemps de 1689 [2]. Également, ceux de la construction de l'église de la Basse-Ville sont très avancés : la première pierre de cette église a été posée le premier jour de mai (1688) par le gouverneur Denonville ; et en même temps M. de Champigny, « intendant des affaires politiques et des finances dans la Nouvelle-France », a posé celle de la chapelle Sainte-Geneviève attenante à l'église. L'église est dédiée à l'Enfant-Jésus, et ce ne sera qu'en 1690, après la victoire de Frontenac sur les Anglais, qu'on lui donnera le nom de Notre-Dame-de-la-Victoire. Les citoyens de Québec ont voulu qu'à cette église fût annexée une chapelle dédiée à l'illustre patronne de Paris. Admirable attachement de nos pères à tous les souvenirs de la vieille France ! Jean Bourdon et ses censitaires ont donné le nom de Sainte-Geneviève au coteau sur lequel ils sont allés planter leurs tentes, aux environs de Québec, comme pour se mettre sous la protection de cette grande sainte [3] ; et la Basse-Ville, où résident presque tous les citoyens importants de Québec [4], veut avoir un autel où sainte Geneviève soit spécialement honorée.

Leur église fut terminée dans l'automne de 1689, vers le temps où Mgr de Saint-Vallier arriva de son second voyage en Acadie, dont nous parlerons bientôt. Elle fut ouverte

---

1. *Henri de Bernières,* p. 161.
2. L'architecte entrepreneur des travaux, Hilaire Bernard de la Rivière, rendit ses comptes le 2 avril. (*Ibid.*, p. 160 et 374.)
3. *Jean Bourdon et son ami l'abbé de Saint-Sauveur,* p. 59.
4. " C'est le lieu du Canada le plus peuplé. " (Lettre de Champigny au ministre, 14 oct. 1698.)

au culte, et le Prélat y nomma comme desservant M. Glandelet.

Voici ce que Charlevoix écrivait de cette église : « Sa structure est très simple ; une propreté modeste en fait tout l'ornement. Quelques Sœurs de la Congrégation sont logées entre cette église et le port ; elles ne sont que quatre ou cinq, et tiennent une école [1]. »

Tout en s'occupant des travaux de sa cathédrale et de la succursale de la Basse-Ville, Mgr de Saint-Vallier avait une foule d'autres affaires sur les bras : il devait s'occuper d'aménager sa maison et de tout préparer pour s'y retirer dans le cours de l'automne ; il avait à faire la distribution des ornements, vases sacrés et autres objets qu'il avait apportés de France pour les pauvres missions qui en avaient besoin ; il avait à faire le remaniement des cures pour en porter le nombre de vingt-cinq à quarante, comme il en était convenu avec la cour ; il avait à déplacer certains missionnaires pour les mettre ailleurs, et quelquefois à diviser certaines paroisses trop étendues, diminuant par là même le revenu de certains curés. Et, nous l'avons déjà dit, il n'était pas homme à faire faire son travail par les autres : il agissait lui-même, et il le faisait avec l'impétuosité et l'ardeur de sa nature. Que de voyages il fut obligé de faire à Montréal et sur les deux rives du fleuve, pour accomplir l'œuvre qu'il avait entreprise ! et dans l'accomplissement de cette œuvre, dans la division des paroisses, dans le déplacement des prêtres, dans la distribution des suppléments aux missionnaires, dans celle des ornements, des vases sacrés, des chapelles portatives, que de fois il alla se heurter contre les prétentions du Séminaire, qui avait été chargé jusque-là de toutes les missions !

---

1. Cité par le docteur Dionne, dans son *Historique de N.-D. des Victoires*, p. 26.

Denonville, homme pieux et désintéressé, qui ne voulait que le bien, regrettait ces discussions qui ne pouvaient que compromettre la paix et l'union dans l'Eglise du Canada. Il proposa à l'Evêque et au Séminaire de tenir une conférence pour s'entendre. Cette conférence eut lieu, en effet, dans la nouvelle résidence de l'évêque, vers la mi-novembre, quelques jours avant le départ des derniers vaisseaux pour la France. On convint de quelques articles de règlements, qui furent envoyés à Paris pour l'approbation de la cour : ces articles, examinés et revisés par le duc de Beauvilliers et le P. Le Valois, furent renvoyés au printemps au Canada comme règlement des rapports entre le Séminaire et l'Evêque. Ils n'étaient pas tous favorables au Prélat ; et comme il est bien décidé à gouverner suivant les dictées de sa conscience le diocèse qu'on lui a confié à lui, et non pas à d'autres, il n'en tient nul compte. La situation reste tendue entre lui et le Séminaire : il ne s'en occupe guère ; il sait qu'il a l'oreille de la cour ; il ira lui-même en France plaider sa cause, et il en reviendra victorieux sur toute la ligne.

En attendant, pénétré de l'idée de son devoir, il fait la visite pastorale de ses communautés religieuses, de sa ville épiscopale, de son diocèse. L'année 1689, qui est une des plus désastreuses pour la colonie, à cause du massacre de Lachine, est une des plus méritantes de tout son épiscopat, car c'est l'année de son second voyage en Acadie.

Il voulut la commencer par une grande solennité, à l'occasion du premier anniversaire de son sacre : et, par une attention délicate, donner les prémices de cette fête aux Ursulines, qui, durant son absence, s'étaient relevées si vaillamment des ruines de l'incendie (20 octobre 1686) qui avait détruit leur monastère à la veille de son départ pour la France [1].

1. *Les Ursulines de Québec,* t. I, p. 456.

Il avait apporté de son voyage une relique insigne de saint Paul, qu'il avait eue à l'abbaye de Maubec ; et il l'avait confiée aux Ursulines pour l'enchâsser convenablement : elles lui firent en effet une châsse admirable. La translation solennelle de cette châsse à la cathédrale fut fixée au 25 janvier, jour anniversaire de son sacre ; mais la veille au soir, le Prélat voulut qu'elle fût transportée de l'église des Ursulines à sa propre demeure épiscopale, pour de là être ramenée le lendemain à la cathédrale : quatre prêtres furent chargés de cette tâche honorable :

« Quand ils entrèrent dans l'église, écrit l'annaliste, nous étions toutes rangées dans le chœur... Après avoir chanté l'hymne de saint Paul, nous nous dirigeâmes en procession vers la porte conventuelle, suivies des élèves françaises et des séminaristes, chantant le *Laudate Dominum ;* puis nous nous partageâmes en deux haies pour laisser passer la précieuse relique. Elle fut portée d'abord à l'Hôtel-Dieu, et ensuite à l'évêché, où Mgr de Québec passa cette nuit en prières.

« Le lendemain, 25 janvier, tout le clergé de la cathédrale, avec les Pères jésuites, vêtus en tunique, dalmatiques, ou chasubles, et rangés chacun selon sa dignité, s'achemina en bel ordre vers la chapelle de l'évêché. Mgr de Laval et Mgr de Saint-Vallier, revêtus de leurs habits pontificaux, suivaient la procession. Quatre prêtres portaient la sainte relique. En sortant de la chapelle de l'évêché, la procession se mit en marche vers l'église des RR. Pères jésuites, où se fit la première station, et de là on se rendit à la cathédrale. Tous les corps de la ville suivaient en grande tenue, et la piété de notre population se manifesta d'une manière bien consolante.

« Le pieux Prélat voulant que les pauvres participassent d'une manière particulière à la joie de cette fête, ne se contenta pas de leur distribuer d'abondantes aumônes, mais de

plus, il en réunit treize, qu'il fit dîner à l'évêché, où il les servit de ses propres mains.

« Dans l'après-midi, monseigneur officia à vêpres ; ensuite il y eut sermon et bénédiction du saint Sacrement. Ainsi finit cette grande journée qu'on avait passée à honorer publiquement l'Apôtre des Nations [1]. »

Remarquons cette attention particulière de Mgr de Saint-Vallier pour les pauvres. La charité, l'amour des pauvres, était bien la qualité dominante et caractéristique de ce bon évêque. Il la tenait sans doute de sa noble famille ; mais la grâce avait admirablement perfectionné en lui cette vertu. Les pauvres furent toute sa vie l'objet de son affection ; et il dépensa pour eux des sommes énormes de son patrimoine.

Nous avons dit déjà qu'étant encore aumônier à Versailles, il avait fondé un hospice pour les pauvres, non loin de sa ville natale. Nous le verrons bientôt en fonder un autre aux Trois-Rivières ; et dès cette année 1689, il pose à Québec les fondements de sa maison de prédilection, l'Hôpital-Général. Il y a déjà à Québec un Bureau des Pauvres qui fait beaucoup de bien :

« Chaque citoyen et chaque communauté, dit la Sœur Juchereau [2], fournissaient tous les ans une certaine somme, et ce revenu se montait à plus de deux mille livres, que de sages administrateurs dispensaient si bien à tous ceux qui en avaient besoin, qu'on ne voyait point de pauvres mendier : cela même était défendu [3]. »

Mais les infirmes et les invalides n'ont pas encore d'hospice. Mgr de Saint-Vallier veut leur créer un asile où ils puissent vivre en paix leurs derniers jours et se préparer à bien mourir. Au risque de soulever bien des protestations, il décide d'appliquer à la fondation de son asile le fonds du

1. *Les Ursulines de Québec,* t. I, p. 457.
2. *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec,* p. 355.
3. *Edits et Ordonnances,* t. II, p. 102.

Bureau des Pauvres. La maison qu'il a en vue pour la fondation de cet asile est la Maison de la Providence, que les Sœurs de la Congrégation ont établie depuis deux ans à Québec sur le modèle de celle qu'ils ont à Montréal. C'était « une maison avec cour et jardin, dans la Haute-Ville, proche de la grande place Notre-Dame » [1]. Le Prélat écrit donc à Montréal à la vénérable Marguerite Bourgeois pour la presser de venir à Québec transformer sa Maison de la Providence en un Hôpital-Général et en prendre la direction.

Cette sainte fille, accoutumée à une obéissance sans borne à ses supérieurs, quitte aussitôt Montréal pour se rendre à pied à Québec. On est à ce moment du printemps où les chemins sont impraticables. Elle a des rivières et des endroits périlleux à traverser : rien ne la rebute ; un courage surhumain la soutient. Elle arrive à Québec, toute joyeuse et triomphante, malgré sa grande humilité, et se met tout entière à la disposition de l'évêque. C'est un des plus beaux épisodes de sa carrière, si féconde en prodiges.

De concert avec l'évêque, elle jette les fondations de l'Hôpital-Général. Une autre Sœur de la Congrégation quitte le couvent de la Sainte-Famille [2] pour venir l'aider ; plusieurs pauvres et infirmes viennent chercher un asile et se confier à ses soins dans la Maison de la Providence : et alors le pieux Prélat peut entreprendre gaiement le grand voyage qu'il a projeté.

---

1. *Vie de la Sœur Bourgeois,* par l'abbé Faillon, t. I, p. 321.

2. Le couvent de la Sainte-Famille, île d'Orléans, avait été établi trois ou quatre ans auparavant (1685). C'est le plus ancien couvent de la Congrégation dans le diocèse de Québec.

CHAPITRE V

—

L'ÉGLISE DU CANADA, DE 1688 À 1691 *(suite)*

Voyage de Mgr de Saint-Vallier à Terreneuve et en Acadie. — Massacre de Lachine. — Frontenac ; Charles LeMoyne ; D'Iberville. — Visite pastorale. — Siège de Québec, 1690. — Premier Synode de Québec. — Lettre pastorale de l'Évêque avant de partir pour la France. — Départ pour la France.

Le voyage de Mgr de Saint-Vallier à Terreneuve et en Acadie, en 1689, avait été, jusqu'à ces dernières années, inconnu à l'histoire. Comment se fait-il que le Prélat n'ait pas écrit un mot sur ce voyage? Dans la relation qu'il avait publiée l'année précédente sous forme de Lettre à un de ses amis, il avait raconté assez au long son premier voyage en Acadie; puis il s'était cru obligé de supprimer les exemplaires de cette relation qu'il avait apportés au Canada : et nous en avons donné plus haut la raison. C'est évidemment pour le même motif qu'il ne jugea pas à propos d'écrire la relation de son second voyage, qui serait aujourd'hui pour nous si intéressante, si utile à l'histoire.

Voici tout ce que nous savons du deuxième voyage de Mgr de Saint-Vallier en Acadie, voyage qui commença par une excursion à Terreneuve. Mais ce que nous savons est appuyé sur des documents certains :

Le Prélat fréta à Québec, dans le cours de l'hiver, pour son voyage, un petit bâtiment, commandé par le capitaine Pierre Lalemant. Il fit voile dans les premiers jours de mai, emmenant avec lui deux Pères récollets, le P. Sixte le

Tac et le P. Joseph Denis, un Français et un Canadien, tous deux pleins d'intelligence et de savoir-faire, et deux ou trois prêtres séculiers. Il lui fallait d'abord se rendre à Plaisance, dans l'île de Terreneuve, pour y régler certaines difficultés religieuses, et mettre l'Eglise sur un bon pied. Il n'arriva à Plaisance que le 21 juin, et demeura à Terreneuve près d'un mois, profitant de ce séjour prolongé pour visiter plusieurs établissements le long des côtes de l'île.

Il fit acheter à la Grande Grave, devant Plaisance, « une habitation avec cabanes, graves, chafauds et chaloupes pour la somme de douze cents livres, et nomma le P. Denis curé de Plaisance, avec le titre de vicaire général ».

Après avoir tout réglé à cet endroit, suivant les instructions qu'il avait eues de la cour, l'Evêque partit pour les îles Saint-Pierre et Miquelon, où il laissa un ecclésiastique. Le commandant de la garnison de Plaisance l'y accompagna pour lui faire rendre les honneurs dus à son rang. L'Evêque bénit dans l'île une petite chapelle qui avait été construite l'année précédente (1688). Au moment de partir de Saint-Pierre, il fut averti que des flibustiers croisaient en vue de l'île, dans l'intention de s'emparer de sa personne. Il fallut en conséquence le faire escorter jusqu'en vue du cap Raye.

Le P. Sixte le Tac quitta Plaisance presque aussitôt après le départ de Mgr de Saint-Vallier et porta à la cour des lettres du Prélat. Celui-ci, après avoir rendu compte de sa mission, demandait instamment au provincial des Récollets quelques religieux de son ordre pour les différentes missions du Canada, et spécialement pour Plaisance, les îles Saint-Pierre et la côte de Terreneuve, où il en fallait incessamment cinq ou six.

En 1690, l'évêque de Québec, voulant prouver aux habitants de Plaisance et de Saint-Pierre « qu'il ne les avait pas oubliés », leur adressait une lettre pastorale pleine d'exhortation au bien, et il leur promettait des Récollets « pour de-

meurer permanemment au milieu d'eux ». Puis il leur disait, à l'occasion du jubilé accordé par le nouveau pape, Alexandre VIII [1], qui venait de monter sur la chaire de saint Pierre :

« Je vous prie de faire une véritable pénitence pour entrer dans l'esprit de l'Église et du souverain pontife que Notre-Seigneur a voulu donner dans ce temps malheureux de guerre, pour la consolation du monde chrétien. Disposez-vous donc, mes très chers enfants, à recevoir les grâces qu'il veut bien vous procurer par le jubilé... »

C'est à la suite de son voyage à Terreneuve que Mgr de Saint-Vallier fit la visite pastorale de l'Acadie, où il arriva beaucoup plus tard qu'il n'était attendu, puisque, d'après une lettre de M. Tronson, en date du 13 mai, à M. Trouvé, alors à Port-Royal, il était supposé y être à cette époque :

« Je souhaite, disait-il, que M. de Saint-Vallier, qui doit être maintenant avec vous, suivant les mesures qu'il avait prises, vous ait apporté quelque secours, en attendant celui de France. »

Les bons missionnaires de l'Acadie, MM. Geoffroy, Thury, Petit et Trouvé étaient en effet dépourvus de tout. Mgr de Saint-Vallier avait obtenu du Roi la somme de quinze cents livres, à laquelle il avait ajouté cinq cents livres de son propre argent ; et il avait employé cette somme à acheter beaucoup d'ornements et de vases sacrés, qu'il avait envoyés en Acadie sur un vaisseau de la Compagnie de la pêche sédentaire. Or ce vaisseau avait été pris par un forban de Boston [2] ; de sorte que les pauvres missions acadiennes avaient été privées de tous ces secours. Mgr de Saint-Vallier, en attendant de nouveaux bienfaits du Roi, s'épuisa pour venir à leur assistance.

---

1. Un Vénitien, de la famille Ottoboni.
2. *Documents relatifs à la Nouvelle-France*, t. I, p. 469.

Mais ce qui fit peut-être encore plus plaisir à ses missionnaires que tous ses dons généreux, c'est que l'Evêque, avant de partir pour l'Acadie, avait eu la pieuse et délicate pensée de détacher pour sa chère Eglise des Acadiens un morceau de la relique insigne de saint Paul qu'il venait de placer avec honneur dans sa cathédrale. Il en fit don à l'église de Port-Royal, où elle resta comme un précieux souvenir de son deuxième voyage en Acadie, et un gage de sa tendresse pour les Acadiens [1].

Mgr de Saint-Vallier ne craignait pas de se créer des difficultés, et ne reculait devant aucune, quand il croyait qu'il y allait de son devoir. Mais aussi il avait un don particulier pour apaiser et régler celles des autres. Il avait été à Terre-neuve, à la demande du Roi, pour en régler quelques-unes : il fit la même chose en Acadie. Menneval, gouverneur de Port-Royal, avait à se plaindre de deux de ses subalternes, Desgouttins et Souligre, et il les avait menacés de les envoyer au Canada rendre leurs comptes à Denonville. Le bon Prélat, oubliant mille injures que ces officiers avaient faites à ses missionnaires, intercéda pour eux, et Menneval les garda à leurs postes.

Il était tard dans l'automme lorsque Mgr de Saint-Vallier rentra à Québec. Une affreuse nouvelle l'y attendait, celle du massacre de Lachine, qui avait jeté la terreur et la désolation dans toute la colonie. La guerre avait éclaté, au printemps, entre l'Angleterre et la France : elle allait se faire parallèlement en Amérique entre les colonies anglaises et le Canada. C'est la Nouvelle-Angleterre qui soulève contre nous les Iroquois des Cinq-Cantons ; mais nous avons pour nous les Abénaquis de la vallée du Kénébec : dans l'automne de 1689, ils détruisent seize forts de la Nouvelle-Angleterre [2]. Celle-ci compte déjà deux cent mille âmes, et

1. *Bulletin des Recherches historiques,* novembre 1895.
2. Mémoire de Denonville, 1690.

le Canada en a à peine douze à quinze mille. Les Iroquois, que l'impéritie de Denonville n'a pas su mettre à la raison, promènent partout le fer et la flamme dans la colonie. Mais voici Frontenac qui revient au Canada pour remplacer Denonville : il est accueilli comme un libérateur. L'espérance et la joie renaissent dans toutes les habitations canadiennes. Il a le don du commandement ; il a l'oreille et le cœur des Canadiens ; il en impose aussi aux sauvages : lui seul connaît la manière de traiter avec eux, de s'en faire craindre et aimer à la fois. Un seul homme au Canada pouvait rivaliser avec lui pour l'ascendant et l'autorité sur les sauvages : Charles LeMoyne, de Montréal ; mais il était mort en 1685 :

« S'il eût vécu en 1689, avons-nous écrit ailleurs, qui sait si, par sa douce influence, par l'autorité de son nom, par ses sages conseils, il n'aurait pas réussi à empêcher les malheureux événements qui provoquèrent le massacre de Lachine ? [1]»

Charles LeMoyne a laissé huit enfants, « tous les mieux élevés du Canada [2] », tous de futurs héros. D'Iberville, surtout, quelle gloire pour la colonie de la Nouvelle-France ! Déjà il a fait deux expéditions mémorables à la baie d'Hudson, celles de 1686 et de 1688, et porté des coups terribles au prestige de l'Angleterre dans cette partie de l'Amérique. Il s'en revient au Canada, en 1689, à la prière de Denonville ; mais il n'arrive à Québec, comme Mgr de Saint-Vallier, que pour apprendre l'horrible massacre de Lachine.

Pour venger ce massacre et relever l'honneur des armes françaises, Frontenac organise trois expéditions contre la Nouvelle-Angleterre. D'Iberville, son frère Sainte-Hélène et D'Ailleboust de Montet, le brave Hertel, M. de Portneuf

---

1. *Journal d'une expédition de D'Iberville, Introduction*, p. 10.
2. Lettre de Denonville au ministre, 31 oct. 1688.

en seront les chefs, et rendront leurs noms immortels par les affaires de Corlar, de Salmon Falls et de Casco, qui eurent lieu dans l'hiver de 1690.

D'Iberville ira ensuite passer les étés de 1692 et 1693 à croiser, avec M. de Bonaventure, le long des côtes de la Nouvelle-Angleterre, et fera subir aux Anglais des pertes immenses pour leur commerce [1].

Que font pendant ce temps les chefs spirituels du Canada, l'ancien et le nouvel évêque de la Nouvelle-France ? Retiré dans son séminaire, Mgr de Laval, dont la haute piété et la vertu n'ont d'égal que le patriotisme, lève les mains vers le Ciel pour le succès des armes françaises ; et tandis que là-bas son illustre cousin, Montmorency-Luxembourg, se couvre de gloire, et remporte sur les ennemis de la France tant de drapeaux, suspendus ensuite aux voûtes de Notre-Dame de Paris, qu'on l'appelle le *Tapissier de Notre-Dame* [2], lui pratique dans le silence et la solitude tant de vertus que l'Eglise du Canada en resplendit d'un éclat admirable.

Pour Mgr de Saint-Vallier, à ses prières et à ses supplications ardentes vers le Ciel, il ajoute les mérites d'une vie laborieuse et vraiment apostolique. L'année 1690, si agitée, si troublée, si remplie de bruits de guerre, est pour lui une année de travaux incessants pour le bien de son Eglise. Dès le printemps, il entreprend la visite pastorale de tout son diocèse. Il se propose, en effet, d'aller en France dans le cours de l'automne pour faire régler ses différends avec le Séminaire de Québec, et il veut être en état de rendre au Roi un compte exact de l'état de l'Eglise de la Nouvelle-France. Il parcourt donc tout son diocèse, de paroisse en paroisse, et presque d'habitation à habitation, voulant connaître par lui-même autant que possible les besoins spirituels et temporels

---

1. *Journal d'une expéd. de D'Iberville, Introd.*, p. 21.

2. *Le Tapissier de Notre-Dame, François de Montmorency, duc de Luxembourg*, par le marquis de Ségur.

de ses diocésains. Il se fait rendre compte de leurs revenus, du revenu de ses curés et missionnaires, de l'état moral des populations. Il examine en quel état sont les églises, les presbytères ; il se fait rendre compte du mobilier des sacristies, du nombre de vases sacrés, d'ornements, de chapelles portatives que possède chaque mission. Il reste partout le temps nécessaire pour bien remplir ces importants devoirs.

Il est encore en visite pastorale, lorsqu'il apprend que les Anglais viennent de s'emparer de Port-Royal et ont emmené prisonniers à Boston ses missionnaires, MM. Petit et Trouvé. Quelle désolation ! Mais que peut-il y faire pour le moment? Bientôt il apprend encore que les Anglais ont résolu de s'emparer également du Canada, qu'ils sont en route par trois voies différentes, et que déjà leur flotte remonte le Saint-Laurent pour faire le siège de Québec. Il adresse alors à ses diocésains une lettre chaleureuse pour les exhorter à se bien défendre :

« Vous êtes suffisamment informés, dit-il, de l'étrange calamité dont nous sommes tous menacés par l'approche des Anglais, ennemis non seulement du nom français, mais de notre foi et de notre religion... » Et il leur recommande de se mettre en état de grâce, afin de ne pas attirer sur eux la colère du Ciel. « Je me promets, ajoute-t-il, de votre piété et de votre fidélité à votre nation et à votre Roi, que vous prendrez toutes les mesures possibles pour bien repousser vos ennemis et vous conserver en paix avec Dieu par l'éloignement de tout ce qui peut l'offenser... Je vous invite, ajoute-t-il encore, à bien garder nos côtes, d'être exacts à bien défendre l'entrée de notre ville ; mais comme vous la garderez en vain si le Seigneur ne la garde, prenez pour la meilleure et la plus sûre sauvegarde la pénitence et l'amendement de la vie... »

Il est à Montréal, lorsqu'il apprend que la flotte ennemie est déjà devant Québec. Il prend aussitôt le chemin de sa

ville épiscopale. Mais M. de la Colombière, qui était aussi à Montréal, l'a déjà devancé, accompagnant un certain nombre de Montréalais, qui descendent au secours de Québec :

« Il avait arboré sur son canot, écrit la Sœur Juchereau, un étendard où était peint le saint nom de Marie, afin d'animer ces guerriers par sa confiance en la très sainte Vierge. »

De son côté M[gr] de Laval avait fait mettre sur le clocher de la cathédrale un tableau de la sainte Famille, qui appartenait aux Ursulines :

« Les Anglais, dit la Sœur Juchereau, s'efforcèrent surtout, comme nous l'avons su depuis, de tirer sur ce tableau; mais ils n'y firent aucun mal ; et cela même nous garantit, parce que tous les coups qu'ils visaient sur l'image passaient par-dessus Québec.

« Le danger était si grand, ajoute cette annaliste, que les plus braves officiers regardaient la prise de Québec comme inévitable ; on se croyait tous les jours à la veille d'être pris. . . Québec était fort mal muni pour un siège : il y avait très peu d'armes, point de vivres. . .

« M. de Maricourt abattit avec un boulet le pavillon de l'amiral, et sitôt qu'il fut tombé, nos Canadiens allèrent témérairement dans un canot d'écorce l'enlever, et le tirèrent jusqu'à terre, à la barbe des Anglais. On le porta en triomphe à la cathédrale. . .

« Ce qu'il y eut d'admirable, et qui assurément attira la bénédiction du Ciel sur Québec, c'est que pendant tout le siège on n'interrompit aucune dévotion publique. . . La ville est disposée de telle sorte que les chemins qui conduisent aux églises sont vus de la rade ; de sorte qu'à plusieurs heures du jour, on voyait des processions d'hommes et de femmes aller où les cloches les invitaient. Les Anglais les remarquaient. Ils appelèrent M. de Grandville [1] et lui de-

---

1. Un brave Canadien, marguillier de Québec, qu'ils avaient fait

mandèrent ce que c'était. Il leur dit naïvement : « C'est la « messe, les vêpres et le salut. » L'assurance des citoyens de Québec les désolait. Ils s'étonnaient de ce que les femmes osaient sortir... Nos dévotions ne leur plaisaient pas ; ils jugeaient de là que nous étions fort tranquilles...

« Quarante séminaristes qui étaient à Saint-Joachim et qui brûlaient du désir de combattre, obtinrent la permission de venir à Beauport. Ils savaient fort bien tirer, et dès la première décharge qu'ils firent sur le camp de nos ennemis, l'épouvante les saisit, ils se persuadèrent que toutes les montagnes voisines étaient peuplées d'Indiens qui venaient les prendre par derrière ; de sorte que, sans tenir conseil, ils s'embarquèrent confusément et précipitamment, laissant leurs munitions et leurs canons, dont deux sont demeurés à Beauport, un à Saint-Joachim, et les autres ont été apportés à Québec.

« Dieu voulut avoir tout l'honneur de la victoire, et sa providence parut si visiblement qu'il n'y eut personne qui ne confessât hautement que le Ciel avait pris notre défense... La flotte fit une honteuse retraite le 21 octobre, sept jours après son arrivée.

« M. de Frontenac fit chanter le *Te Deum* dans la cathédrale avec toute la solennité requise. On fit ensuite une procession magnifique à toutes les églises de Québec, portant en triomphe l'image de la très sainte Vierge, comme notre libératrice, qui avait vaincu nos ennemis. Tout retentissait des louanges de la Reine du ciel, qui venait de nous donner des témoignages si singuliers de sa maternelle protection. On établit la fête de Notre-Dame-de-la-Victoire dans l'église de la Basse-Ville, pour mémoire éternelle de la défaite des

---

prisonnier dans le bas du fleuve. (*Henri de Bernières*, p. 198). Il s'occupait de la traite, à Tadoussac, pour les fermiers généraux : c'était un poste exemplaire sous le rapport de la tempérance. (Mémoire de Denonville, 1690).

Anglais; et M. de la Colombière y prêcha avec son éloquence ordinaire, et en fidèle serviteur de Marie. »

De leur côté, à l'occasion de la délivrance de Québec, les religieuses de l'Hôtel-Dieu demandèrent à Mgr de Saint-Vallier d'instituer dans leur église la fête du saint Cœur de Marie. Il le leur accorda, et leur donna en même temps un beau mandement, qui reste comme un monument de sa grande piété :

« Nous avons sujet de croire, disait-il, que la Mère de Dieu, qui, par plusieurs miracles, vient de nous délivrer des Anglais, ses ennemis et les nôtres, a inspiré à ses Filles de rendre à son aimable Cœur des honneurs nouveaux dans la Nouvelle-France, pour graver plus profondément dans tous les cœurs le souvenir d'un bienfait signalé. Aussi, pour satisfaire à un désir si pieux et si propre à immortaliser la victoire dont nous sommes redevables à la Reine du ciel, après avoir vu et examiné l'office et la messe du Très Sacré Cœur de Marie, composés par le P. Eudes, dont la mémoire est en bénédiction, et approuvés par plusieurs illustres prélats, nous permettons à nos dites Filles, qui nous les ont présentés, de chanter l'un et l'autre solennellement tous les ans le 3 juillet, ainsi qu'elles l'ont souhaité, leur accordant en même temps l'oraison des Quarante-Heures, qui commenceront le même jour... [1] »

Le Prélat ayant terminé sa visite pastorale, se hâta, aussitôt après la levée du siège de Québec, d'adresser une lettre à ses diocésains au sujet de cette visite :

« Nous l'avons faite, dit-il, avec toute l'exactitude dont nous sommes capable, et Dieu nous a donné le secours dont nous avons eu besoin pour exécuter cette entreprise assez difficile et périlleuse, dans un temps où nos ennemis nous attaquaient de tous côtés... »

---

1. *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec,* p. 342.

Il entre ensuite dans le détail de ce qu'il a vu et entendu dans le cours de sa visite ; et le ton de sa lettre est assez triste et désolé : on sent qu'il est sous le poids accablant des événements :

« Nos misères temporelles ne sont rien en comparaison des misères spirituelles dont notre diocèse est accablé... Dieu nous ayant ouvert les yeux sur les désordres de ce diocèse, et nous ayant fait sentir plus que jamais le poids de notre charge, nous sommes obligé de reconnaître que nos ennemis les plus redoutables sont l'ivrognerie, l'impureté, le luxe et la médisance... »

Il exhorte les confesseurs à se montrer sévères pour l'absolution de ces péchés ; et cependant, toujours sur ses gardes, on voit qu'il fait attention de ne pas dépasser les limites d'une saine théologie.

Il faut dire la même chose des statuts qui furent publiés dans le premier Synode tenu à Québec, le 9 novembre suivant.

Nous n'avons pas les noms de ceux qui assistaient à ce premier synode ; mais le Prélat déclare lui-même « qu'il eut la consolation d'y voir assemblés la plus grande partie des curés et des autres prêtres qui faisaient les fonctions curiales dans son diocèse ».

Avant de partir pour la France, au printemps de 1691, il adresse une nouvelle lettre à ses curés sur un bon nombre de sujets qui ont attiré son attention dans ses visites pastorales. On ne saurait croire comme cet évêque, vraiment digne des temps apostoliques, entrait dans tous les détails de la vie chrétienne, et donnait à ses curés les recommandations les plus pratiques : catéchismes aux enfants les dimanches et la semaine ; célébration des mariages, et certificats de liberté à exiger dans certains cas ; observation et sanctification du dimanche, en assistant à la messe, aux vêpres et aux sermons, mais surtout en s'abstenant, ces jours-là, des assem-

blées de danse, des voyages d'affaires et du travail ; fidélité à payer la dîme ; observation de l'abstinence et du jeûne les jours prescrits par l'Eglise : rien n'échappe à la vigilance et aux recommandations du zélé Prélat.

On serait porté à croire que sur certains points nous valons mieux que nos ancêtres : l'Evêque revient trop souvent sur « les nudités de gorge et d'épaules », même à l'église, et surtout aux mariages, pour ne pas croire qu'il y avait plus d'abus alors que nous n'en voyons aujourd'hui. Egalement, peut-on dire que le triste usage de sortir de l'église pendant le prône et le sermon soit aussi général qu'il paraît l'avoir été à cette époque ?

Enfin, à la veille de partir pour la France, une deuxième circulaire à ses curés, dans laquelle il entre, toujours sur les mêmes sujets, dans des recommandations peut-être encore plus minutieuses. Il leur prêche l'union, la charité, la vigilance. Il veut que, s'il y a dans leurs paroisses des pécheurs scandaleux, des ivrognes, des blasphémateurs, ils les avertissent trois fois, puis, les signalent aux grands vicaires ; et à son retour, dans sa prochaine visite pastorale, il leur imposera la pénitence qu'ils auront méritée. Il veut que ses curés fassent « exactement quatre fois par an la visite de leurs paroissiens, maison par maison, pour connaître les nécessités spirituelles et temporelles : nous vous prions, dit-il, d'en faire un état que vous nous pourrez montrer dans notre première visite »...

Dans la même circulaire, il fait une ordonnance qui nous surprend, au premier abord, mais qui devait avoir sa raison d'être, dans un temps où il n'y avait pas encore d'organisation régulière pour les écoles, et où l'on engageait pour cela, bien souvent, le premier venu qui offrait ses services :

« Ne souffrez pas, dit-il, aucun maître d'école qui ne soit de bonnes mœurs, et qui n'ait fait devant vous la profession de foi... »

Vers la fin de sa circulaire, on trouve cette phrase désolée :

« Vous redoublerez votre ferveur et votre zèle pour le service de cette Eglise affligée, que nous voyons à deux doigts de sa ruine si par votre fidélité nous ne détournons les maux que nous ressentons tous les jours. »

Mgr de Saint-Vallier, qui n'avait pu partir l'automne précédent pour son voyage en France, se hâta de le faire par les premiers vaisseaux du printemps, après avoir averti les messieurs du Séminaire qu'il entendait faire régler définitivement par la cour les questions litigieuses entre eux et lui. Il ne prit pas même la peine de nommer un administrateur au diocèse, laissant tout aux soins de la Providence.

M. de la Colombière, qui appartenait alors à Saint-Sulpice, et résidait à Montréal, passa en même temps que lui en France, où il était rappelé par M. Tronson. Il quitta Saint-Sulpice, entra aux Missions-Etrangères, et revint au Canada l'année suivante avec l'Evêque. Mgr de Saint-Vallier l'y ramenait, un peu contre l'avis de M. Tronson, pour lui donner de l'emploi à Québec [1].

---

1. Faillon, *Vie de la Sœur Bourgeois,* t. I, p. 390.

CHAPITRE VI

—

Mgr DE SAINT-VALLIER EN FRANCE
1691-92

Les triomphes de Louis XIV. — Le Canada, à Paris. — Bon accueil fait à l'Evêque de Québec. — Le Règlement pour la réforme du Séminaire. — Lettres patentes pour l'Hôpital-Général de Québec. — Lettres patentes aux Récollets. — Retour de Mgr de Saint-Vallier au Canada.

MGR de Saint-Vallier ne pouvait arriver à Paris dans des circonstances plus favorables. Le Roi, revenu tout récemment de son expédition en Flandre, où il s'était couvert de gloire au siège de Mons, était tout à la joie et au triomphe. Ses armes étaient partout victorieuses : et pourtant, quel sérieux ennemi il avait à combattre ! le prince d'Orange, à la tête de presque toute l'Europe coalisée, le prince d'Orange, d'une habileté et d'une bravoure consommées, qui ne se laissait pas plus abattre par l'adversité qu'enivrer par le succès [1] !

Mais ce capitaine redoutable, qui vient de monter sur le trône d'Angleterre [2], la France a des soldats de premier ordre à lui opposer : Luxembourg [3], qui vient de remporter la

---

1. *Le maréchal de Luxembourg et le prince d'Orange*, par le marquis de Ségur.

2. A la suite de la bataille de la Boyne, 11 juillet 1690.

3. " Ne pourrai-je donc jamais battre ce méchant bossu-là, " disait un jour Guillaume d'Orange. — Bossu, mais comment le sait-il ? répliqua Luxembourg : il ne m'a jamais vu par derrière. " (*Le maréchal de Luxembourg.*)

victoire de Fleurus, Tourville, qui vient de battre les flottes anglaise et hollandaise, en face de Dieppe, Catinat, qui se couvre de gloire dans le Piémont. Mons, Fleurus, Luxembourg, Tourville, Catinat : ces noms glorieux sont dans toutes les bouches, à Paris. . .

Eh bien, qui le croirait? dans ce concert de louanges qui réjouit la France, la partie qui regarde le Canada n'est pas la moins appréciée. Les noms de Frontenac et de Québec sont sur toutes les lèvres : on se répète de bouche en bouche la parole mémorable de notre gouverneur à l'envoyé de Phipps : « Allez dire à votre maître que je vais lui répondre par la bouche de mes canons ! »

Et qu'on ne croie pas qu'il y ait ici exagération. « La victoire de Frontenac sur les Anglais fit sensation en France. Louis XIV accorda des titres de noblesse à ceux qui s'y étaient le plus distingués, et nommément aux sieurs Hertel et Juchereau. Il voulut qu'une médaille en perpétuât le souvenir : d'un côté on voit la tête du Roi ; de l'autre, la France victorieuse est assise sur des trophées, au pied de deux arbres du pays, sur des rochers d'où s'échappe un torrent. Un castor va se réfugier sous un bouclier, et le dieu sauvage du fleuve, qui épanche son urne au pied de la déesse, la contemple avec admiration. Pour devise on y a inscrit ces mots : *Kebeca liberata* M. D. C. X. C., et en exergue : *Francia in novo orbe victrix.* — *Québec délivré,* 1690 ; — *La France victorieuse dans le Nouveau-Monde* [1]. »

Au nom de Frontenac les Français accolent volontiers celui de D'Iberville : les exploits de notre héros canadien à la baie d'Hudson excitent leur enthousiasme et les consolent de la perte de l'Acadie. On ne saurait croire comme la France, à cette période de notre histoire, s'intéressait au Canada, comme elle en était fière, comme elle applaudissait

1. Dionne, *Historique de N.-D. des Victoires,* p. 16.

à nos triomphes. Ah! si elle avait eu à sa tête un Louis XIV, en 1759, au lieu de son arrière-petit-fils! un Colbert ou un Seignelay, au lieu d'un Choiseul!

Mgr de Saint-Vallier confirme les nouvelles qui l'ont devancé, et y ajoute quelques détails particuliers dont tout le monde se montre avide; et quand ses auditeurs, charmés par ses récits, laissent éclater leur admiration, quelle plus favorable occasion pour attirer sur ses ouailles les sympathies des riches et des grands, en leur faisant connaître l'état de détresse où la colonie se trouve alors réduite!

Nous avons dit que Louis XIV était tout à la joie du triomphe de ses armes. Et pourtant, ce triomphe n'est rien, à ses yeux, auprès de celui qu'il vient de remporter sur l'hérésie. Oui, il est certain qu'au jugement de Louis XIV, la révocation de l'édit de Nantes (22 octobre 1685), que l'on regarde aujourd'hui « comme la plus grande faute de son règne » [1], était son plus beau titre de gloire. Cet acte impolitique, par lequel il fit tant de proscrits qui allèrent grossir à l'étranger l'armée de ses ennemis, et par lequel il affaiblissait la France de toute manière, il en jubilait, il en triomphait. Croyait-il par là réparer l'injure qu'il avait faite autrefois au saint-siège, dans la personne du pape Alexandre VII, puis tout récemment dans celle d'Innocent XI, qu'il avait offensé d'une manière indigne en faisant entrer dans Rome son ambassadeur Lavardin avec une escorte de mille hommes? On aura une idée de la rigueur avec laquelle fut poursuivie en France l'œuvre néfaste de la conversion forcée des protestants, suite de la révocation de l'édit de Nantes, par les recommandations faites à Denonville, gouverneur du Canada:

« Il doit obliger tous les Religionnaires qui sont au Canada, d'abjurer. S'il s'en rencontrait quelques-uns d'opiniâtres, qui refusassent de s'instruire, qu'il se serve des

---

1. Mennechet, *Histoire de France*, p. 285.

soldats pour mettre garnison chez eux, et les fasse mettre en prison. Qu'il joigne à cette rigueur le soin nécessaire pour la dite instruction, et agisse en cela de concert avec l'évêque [1]. . . »

Mgr de Saint-Vallier arrivait donc à la cour dans un moment où le Roi et ses ministres jouissaient de leur triomphe, pleinement satisfaits de ce qu'ils regardaient comme l'accomplissement d'un devoir. On était en plein règne de Mme de Maintenon, le règne de la piété, au moins extérieure, et de la dévotion officielle. Qui n'aurait accueilli avec faveur un Prélat, un ancien aumônier de la cour, qui y avait laissé une si grande réputation de vertu? Personnellement, Mgr de Saint-Vallier, à cette époque, avait l'oreille du Roi : nous l'avons vu, par la mission importante qu'il lui avait confiée à Terreneuve. Il y a, dans la fortune de tout homme, un moment, plus ou moins long, où elle atteint son apogée. Mgr de Laval avait eu le sien, lorsqu'en 1663, il avait réussi du premier coup à faire ratifier par le Roi la création de son Séminaire et son système de gouvernement ecclésiastique, que Frontenac trouvait « fort singulier et extraordinaire » [2], et surtout lorsqu'il avait été appelé par le Roi à nommer lui-même le gouverneur du Canada. Mais la fortune avait tourné, depuis : Frontenac et Talon avaient commencé à ébranler son œuvre ; Mgr de Saint-Vallier allait achever de la détruire : puis nous le verrons lui-même perdre avant longemps son crédit à la cour.

Pour le moment, il n'a qu'à se présenter au Roi, et à lui exposer l'objet de son voyage, c'est-à-dire le règlement de ses difficultés avec son séminaire des Missions-Etrangères, pour qu'immédiatement Louis XIV ordonne que sa de-

---

1. Archiv. du Canada, Corresp. générale, vol. 8, Réponse à Denonville, 20 mai 1686.

2. Ibid., vol. 11,, Lettre de Frontenac au ministre, 20 oct. 1691.

mande soit prise en considération, et son affaire soumise à des arbitres.

Qu'on ne s'étonne pas de voir, à cette époque, les questions de cette nature, concernant le gouvernement de l'Eglise, soumises et réglées à la cour. Cela se faisait en vertu des concordats. En considération des services matériels que le Roi s'engageait à rendre à l'Eglise, — et que n'en rendait-il pas de toutes manières, au Canada? — le saint-siège accordait au Roi des privilèges considérables, la nomination même des évêques. De son côté, le roi Très-Chrétien, par une attention délicate, confiait ordinairement l'examen des questions religieuses à des personnages ou des commissions ecclésiastiques. Dans le cas de Mgr de Saint-Vallier, le Roi confia l'examen et le règlement de ses difficultés avec le Séminaire à son confesseur, le P. de la Chaise, et à l'archevêque de Paris, Mgr de Harlay.

La question soumise à ces commissaires fut l'objet de leur attention la plus sérieuse, et le résultat de leur examen, présenté au Roi, le 13 janvier 1692, sous forme d'articles ou règlements concernant le Séminaire et le Chapitre de Québec: le Roi les approuva le même jour. Ils étaient, en tous points, favorables à l'Evêque. Celui-ci, quelques jours après, proposa des articles additionnels, qui furent également approuvés le 20 janvier. Tous ces règlements furent l'objet d'un arrêt du Conseil d'Etat, rendu à Versailles le 11 février, et confirmé le même jour par le Roi.

Ces règlements, nous les avons rapportés ailleurs [1], et n'avons pas à y revenir. Ils étaient définitifs, et suivant les désirs de Mgr de Saint-Vallier. M. de Brisacier, supérieur des Missions-Etrangères de Paris, qui avait représenté, dans cette affaire, ses confrères de Québec, avait dû les accepter, pour le bien de la paix; et il leur écrivait:

---

1. *Vie de Mgr de Laval,* t. II, p. 432.

« J'ai cru qu'il valait mieux tout souffrir que de donner le moindre scandale en soutenant avec trop d'éclat et de résistance les intérêts d'une Eglise qui, étant aussi sainte qu'elle l'est, mérite que l'on conserve sa réputation aux dépens de tout le reste. »

Toujours l'identification du Séminaire de Québec avec l'Eglise de la Nouvelle-France! tant le système de Mgr de Laval était entré profondément dans les idées et dans les mœurs!

M. de Brisacier ajoutait, au sujet du grand Roi, qui triomphait, à cette époque, de toutes manières, et par ses victoires sur les ennemis de la France, et par ses victoires sur l'hérésie:

« Vous seriez charmés, si vous aviez entendu, comme moi, parler ce grand Roi en père, lorsqu'il expliqua ses intentions à monseigneur et à moi. »

Il était sous le charme, même dans la défaite... Cela nous donne une idée de la mentalité de la société française, à cette époque, par rapport au principe monarchique, alors surtout que ce principe était représenté par Louis XIV, qui, par son génie et son art de gouverner, avait courbé tous les fronts sous le poids de son autorité.

Mgr de Saint-Vallier profita de son voyage en France et des bonnes dispositions du Roi pour assurer à son œuvre de prédilection, l'Hôpital-Général, qu'il avait commencé à établir à Québec, une existence stable, permanente, reconnue par l'autorité civile. La chose, d'ailleurs, était d'autant plus facile à obtenir qu'il était alors de la politique de la cour d'établir un peu partout dans le Royaume des hôpitaux généraux « pour empêcher l'oisiveté des mendiants, dont la plupart négligeaient de travailler, quoiqu'ils fussent en état de le faire, par la facilité qu'ils avaient de subsister des aumônes et des charités qui leur étaient faites, et qui auraient

été beaucoup plus utilement employées à soulager les pauvres malades et invalides »[1]...

La permission du Roi d'établir un Hôpital-Général à Québec fut donnée à Mgr de Saint-Vallier au mois de mars 1692. Il y a dans ses lettres patentes, signées à Versailles, un petit passage qu'il est bon de noter, parce qu'il fait voir combien nous avons hérité des mœurs de nos pères: on est bien encore, au Canada, à peu près ce que l'on était autrefois:

« Nous avons appris, dit le Roi, que la peine qu'il y a à défricher et cultiver les terres détourne la plupart des habitants des colonies de la Nouvelle-France de ce travail, quoiqu'ils en dussent faire leur principale occupation, et qu'ils aient assez de force et de santé pour y travailler, de sorte que l'oisiveté réduit les uns à mendier et les autres à se jeter dans les bois pour y vivre dans le libertinage avec les sauvages, ce qui empêche les dites colonies d'être aussi peuplées qu'elles le devraient être... »

N'est-ce pas encore ce que nous voyons trop souvent parmi nous, des mendiants, des paresseux, des fils de cultivateurs qui, au lieu de s'attacher à faire valoir la terre de leurs ancêtres, aiment mieux aller s'enfermer dans les villes ou émigrer aux Etats-Unis? Il n'y a plus, à proprement parler, de coureurs de bois, mais que d'émigrés aux manufactures étrangères!

Les lettres patentes établissant l'Hôpital-Général de Québec donnaient à cet hôpital d'excellents règlements en vingt-huit articles. L'évêque, le gouverneur et l'intendant étaient les administrateurs de l'institution, avec le concours d'un certain nombre de citoyens; et parmi les articles qui accompagnaient ces lettres patentes, il y en avait un où le Roi affirmait bien clairement le but qu'il se proposait dans l'établissement des hôpitaux généraux: détruire la mendicité, en-

1. *Ed. et Ord.*, t. I, p. 271.

couragér le travail même chez ceux qu'on admettait à l'hôpital, et subvenir aux besoins de ceux-là seulement que le grand âge ou les infirmités rendaient incapables de travailler :

« Voulons et ordonnons que les pauvres mendiants, valides et invalides de l'un et de l'autre sexe y soient enfermés, pour être employés aux ouvrages et travaux que les directeurs du dit hôpital jugeront à propos, sans toutefois que ceux qui seront d'âge à travailler à la culture des terres y puissent être enfermés ; et en cas qu'il s'en trouve de cette qualité mendiants, ils seront punis de prison, et autres plus grandes peines en cas de récidive [1]. . . »

En même temps que M[gr] de Saint-Vallier obtenait ces lettres patentes pour l'établissement de son Hôpital-Général, le Roi lui en accordait d'autres pour confirmer l'établissement des Pères récollets au Canada, et assurer à leurs maisons une existence stable, durable, et à l'abri de toutes molestations. Les Récollets avaient été les premiers missionnaires du Canada, et y avaient travaillé avec infiniment de mérite jusqu'à la première conquête de la colonie par les Anglais. Nous avons raconté ailleurs comment ils n'avaient pu y revenir lors de la reddition du pays à la France [2]. Ils ne purent le faire qu'en 1670 ; et à cette occasion M[gr] de Laval leur avait donné une magnifique lettre que nous aimons à reproduire ici :

« François, par la grâce de Dieu et du saint-siège, évêque de Pétrée, vicaire apostolique et premier évêque nommé de cette région, à nos bien-aimés dans le Christ, le P. Allart, provincial, et les religieux récollets de l'ordre de Saint-François, de la province de Saint-Denis, salut dans le Seigneur.

---

1. *Edits et Ordonnances,* t. I, p. 271.
2. *La Mission du Canada avant Mgr de Laval,* p. 53.

« Le ministère évangélique qu'avec la grâce divine les religieux de votre province ont rempli dans cette nouvelle partie du monde, sous l'autorité des souverains pontifes et le bon plaisir du Très-Chrétien roi de France, Louis XIII, d'heureuse mémoire, est un titre plus que suffisant à la fondation que vous y faites présentement. Si fervent, en effet, fut le zèle de vos devanciers, si exemplaire leur vie, si infatigable, surtout, l'activité qu'ils déployèrent à propager la foi, qu'en moins de quatorze ans l'assistance de Dieu qui fortifie ceux qui espèrent en lui, les fit pénétrer, pour y instruire dans leurs forêts les sauvages habitants des bois, jusqu'à l'extrémité des terres arrosées par ce fleuve immense.

« Néanmoins le parfum d'édification et le pieux souvenir qu'ont laissés ces hommes apostoliques, non moins que le désir ardent de les revoir, exprimé par les populations canadiennes, sont tels, qu'ils nous poussent à donner un témoignage public de l'allégresse et de la consolation causées en tous et dans chacun par le retour de ceux qu'il y a plus de quarante ans ont chassé les Anglais, alors ennemis jurés de la France [1].

« C'est pourquoi nous vous octroyons les présentes lettres patentes, afin que, selon l'ordre du roi Très-Chrétien, Louis XIV, recouvrant et reprenant la possession de votre antique maison de Québec, vous puissiez l'ériger en monastère de votre Ordre, dont nous désirons d'un grand désir l'accroissement perpétuel et sans mesure dans ce pays. A ces fins, nous vous promettons le concours de toute notre autorité et bienveillance.

« Donné à Québec, l'an 1670, le 10 novembre, sous notre

1. A l'heure où Mgr de Laval écrivait cette lettre, en 1670, la France était en paix avec l'Angleterre, la belle-sœur de Louis XIV, Henriette-Anne, d'Angleterre, ayant négocié avec son frère Charles II, le traité de Douvres. Cette princesse mourut peu de temps après ; et l'on sait le cri douloureux de Bossuet, prononçant son Oraison funèbre : " Madame se meurt ; Madame est morte ! "

seing et sceau, et la signature accoutumée de notre secrétaire ordinaire. (signé) FRANÇOIS, évêque de Pétrée.

« Par mandement de mon Ill^me et R^me seigneur l'Evêque (signé) PETIT [1]. »

Il est difficile de concilier cette belle page de Mgr de Laval avec ce qu'écrit quelque part son premier historien, M. de Latour [2] : « Il ne goûtait point, dit-il, l'établissement des Récollets au Canada, et il avait témoigné sa répugnance quand il en entendit parler. » M. de Latour ajoute un peu plus loin qu'ils étaient venus « malgré lui » [3].

Quoi qu'il en soit, les Récollets, revenus au Canada en 1670, y étaient bien de par la volonté du Roi, et, comme le dit Mgr de Laval, conformément au désir « exprimé par les populations canadiennes ». Ils y étaient bien aussi, sinon à la demande, du moins avec l'agrément du pieux Prélat, qui leur fit, comme on vient de le voir, le meilleur accueil, leur souhaita de voir leurs couvents se multiplier dans le pays, et leur confia même quelques missions [4]. Il leur en donna peu, cependant : il avait déjà confié aux Jésuites toutes les missions sauvages ; et quant aux missions françaises de la colonie, n'étaient-elles pas toutes censées dépendre du Sémi-

---

1. Louis Petit, né en Normandie, ancien officier du régiment de Carignan, et futur missionnaire de l'Acadie, n'était pas encore prêtre, et faisait son grand séminaire. Il fut ordonné quelques semaines plus tard, le 21 décembre, et agrégé de suite au Séminaire.

2. *Mémoires sur la vie de M. de Laval,* p. 199 et 200.

3. Pour nous, nous avons dit tout simplement, dans notre dernière édition de Mgr de Laval (1906, p. 236), qu'il "n'avait *pas songé* à faire venir les Récollets au Canada", ce qui est vrai (il n'y avait pas songé, la pensée ne lui en était pas venue, parce qu'il avait les Jésuites qui faisaient toute l'œuvre des missions), et ce qui nous semble bien différent de ce que l'on nous fait dire quelque part, "qu'il *ne désirait pas* le retour des Récollets" ! (*Almanach de Saint François pour 1909,* p. 34). Ce que c'est que de ne savoir pas citer textuellement, et de ne pas saisir les nuances des mots ! La *pensée* et le *désir,* ce n'est pourtant pas tout-à-fait la même chose.

4. Les Trois-Rivières, l'île Percé, la Rivière Saint-Jean et le Fort Frontenac.

naire, « un Séminaire pour servir de clergé à cette nouvelle Eglise »[1] ?

Il était réservé à Mgr de Saint-Vallier non seulement d'assurer aux Récollets une existence moins précaire, un établissement stable et à l'abri de toute contestation, mais de leur donner largement, et sans mesurer, de l'emploi dans son diocèse, de profiter de leur zèle et de leurs généreuses dispositions, et de réaliser à leur égard le vœu exprimé bien des fois par les gouverneurs et les intendants, dans leur correspondance avec la cour, de les voir employés le plus possible pour la desserte des paroisses, pour le plus grand bien des populations disséminées çà et là sur les rives du Saint-Laurent.

Aussi est-ce surtout à partir de Mgr de Saint-Vallier que l'on trouve le nom des Récollets, comme curés et missionnaires, à l'origine de la plupart de nos paroisses d'aujourd'hui : Beaumont, Saint-Michel, Cap-Saint-Ignace, Cap-Santé, Sorel, Chambly, Trois-Rivières, etc. Le Prélat ne voulant plus dépendre du Séminaire pour la desserte des missions de son diocèse, avait besoin de s'appuyer sur d'autres corps religieux : les Récollets se mirent généreusement à sa disposition ; et il rencontra le même concours actif et dévoué chez les Sulpiciens. Nous avons déjà parlé du rôle important que joua l'un d'eux, M. Geoffroy, dans tout le diocèse. Un autre Sulpicien, homme d'un très grand mérite, M. Trouvé, après avoir été fait prisonnier, avec M. Petit, à Port-Royal, par le fameux Phipps, avait été amené par celui-ci sur son navire, lorsqu'il vint mettre le siège devant Québec : un échange de prisonniers lui donna la liberté ; et Mgr de Saint-Vallier le garda quelques années dans sa ville épiscopale pour desservir ses communautés religieuses[2]. Grâce à Saint-Sulpice et aux Récollets, le pieux

---

1. *Ed. et Ord.*, t. I, p. 34.
2. *Les Sulpiciens en Acadie*, p. 101. — C'est ce M. Trouvé qui, avec

Prélat put suppléer pendant longtemps à ce qui devait nécessairement lui manquer par suite de la réforme de son Séminaire de Québec.

On a prétendu [1] qu'il était dangereux pour les Récollets de les faire ainsi sortir de leurs couvents, et de les isoler dans les campagnes, au risque de leur faire perdre la vie religieuse. Mais d'abord, pas plus que les Sulpiciens, pas plus que les prêtres des Missions-Etrangères, ils n'étaient complètement isolés, dans leurs missions. Ils restaient toujours en relation de prières, d'esprit et de cœur avec leurs confrères du monastère, où ils retournaient de temps en temps se retremper dans la règle, qu'il observaient d'ailleurs toujours aussi fidèlement que possible. Et puis, l'expérience a prouvé que s'il y avait des dangers pour eux dans le ministère pastoral, comme il y en a, d'ailleurs, pour tout missionnaire, ils surent noblement en triompher. Les exemples ne sont pas rares de Récollets qui, dans l'exercice des fonctions curiales, ont brillé par une éminente vertu. Nous n'en citerons qu'un, celui du bon P. le Poyvre, qui, après avoir desservi successivement les paroisses de Beaumont, Saint-Michel, Cap-Saint-Ignace, L'Islet, Chambly, mourut à Détroit, en prédestiné :

« Il vécut, dit la chronique, d'une manière très édifiante, travaillant avec zèle au salut des âmes, parcourant les missions les plus difficiles, ce qu'il fit pendant plus de quarante ans qu'il fut dans le pays. Plusieurs fois supérieur de la communauté, il portait la bonne odeur de Jésus-Christ au dedans et au dehors. Il fut trouvé mort dans sa chambre trois heures après avoir dit la messe à l'ordinaire, âgé de soixante-douze ans, après cinquante-cinq ans de religion [2]. »

---

l'abbé de Fénelon, avait été missionnaire des Iroquois à la baie de Quinté, au nord du lac Ontario. Il était natif de la Touraine. (*Vie de Mgr de Laval*, t. I, p. 541. — *Histoire du Montréal*, p. 209 et 260).

Latour, *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, p. 205.

Tanguay, *Répertoire du clergé canadien*, p. 71.

Les lettres patentes des Récollets furent données à Mgr de Saint-Vallier le même jour que celles de l'Hôpital-Général. Frontenac les avait demandées à la cour dès 1681. Elles confirmaient l'établissement de ces bons Religieux à Québec, et leur permettaient de s'établir à Montréal, à Plaisance, à l'île Saint-Pierre et partout où ils pourraient se fixer « de l'aveu et consentement du gouverneur du pays et des habitants des lieux où ils voudraient s'établir [1]. »

Sitôt qu'il eut obtenu ces lettres patentes, le pieux Prélat se hâta de réaliser un de ses plus chers désirs. Depuis longtemps il avait jeté les yeux sur le couvent de Notre-Dame-des-Anges, appartenant aux Récollets, près de la rivière Saint-Charles, pour y installer son Hôpital-Général ; et les Récollets de Québec, qui désiraient s'établir à la Haute-Ville, s'étaient montrés tout disposés à lui céder leur couvent, lorsqu'il leur avait témoigné ce désir. Mais il ne pouvait rien faire sans le consentement de leur provincial à Paris. Celui-ci acquiesça volontiers au vœu du Prélat, et permission fut donnée aux Récollets de Québec de lui céder leur couvent de Notre-Dame-des-Anges.

Mgr de Saint-Vallier ayant réussi à obtenir tout l'objet de son voyage, se hâta de partir pour retourner dans son diocèse. Le 9 août, on apprit à Québec qu'il arrivait, et en bonne santé. Le vaisseau qui l'avait amené de France était arrêté à Tadoussac, mais le digne évêque avait tant hâte de revoir son troupeau, qu'il était monté sur une barque de pêcheur : il arriva à Québec le 15 août. « Bientôt, dit l'annaliste des Ursulines, nous eûmes le plaisir de le voir, et la joie fut grande de part et d'autre [2]. »

---

1. *Ed. et Ord.*, t. I, p. 275.
2. *Les Ursulines de Québec*, t. I, p. 477.

CHAPITRE VII

—

L'ÉGLISE DU CANADA, DE 1691 À 1694

La colonie, durant l'absence de l'Evêque. — Mgr de Saint-Vallier acquiert, pour l'Hôpital-Général, le couvent des Récollets. — Les religieuses de l'Hôtel-Dieu se chargent de l'Hôpital-Général. — L'œuvre pastorale de Mgr de Saint-Vallier : guerre à l'intempérance et autres vices. — Une assemblée du clergé. — Mgr de Saint-Vallier, le saint Charles Borromée de notre Eglise. — Rien de janséniste dans sa doctrine. — Sa dévotion à la sainte Vierge et à saint Joseph. — Jésuites et Récollets à Montréal. — Commencement de l'Hôpital-Général des Frères Charon. — Deuxième Synode. — Juridiction de l'évêque de Québec à la Louisiane.

La colonie canadienne, durant l'absence de Mgr de Saint-Vallier, avait passé par de rudes épreuves. Il est vrai qu'elle s'était couverte de gloire en repoussant les Anglais en 1690; mais la gloire se paie toujours de quelque manière: après la guerre, vient ordinairement la disette; et à la disette, pour les Canadiens, s'ajoutaient, à cette époque, les invasions et les déprédations des Iroquois. Les habitants furent obligés, presque toute l'année 1691, de se tenir aux aguets, sur la défensive, sans pouvoir ensemencer leurs terres. La plupart des villages importants s'étaient couverts d'ouvrages palissadés et munis de canons: ces enceintes renfermaient ordinairement l'église et le manoir seigneurial. A la première alarme, la population allait s'y réfugier. Il y eut des faits d'armes héroïques de la part des Canadiens: ceux de Mme de Verchères, en 1690, et de sa fille, en 1692, sont trop

connus pour que nous ne nous contentions pas de les mentionner seulement [1].

Aux dévastations iroquoises, qui cessèrent en 1692, avaient succédé celles des chenilles. Frontenac et Champigny écrivaient au ministre dans le cours de l'automne :

« Nos semences et nos récoltes, disaient-ils, ont été faites sans aucunes incursions des ennemis. Mais il n'y a pas eu beaucoup de grains, ce qui provient d'une destruction causée par des chenilles, qui en ont mangé et ravagé la plus grande partie, dans toute l'étendue du pays, où elles se sont répandues en si grand nombre que la terre en était toute couverte... »

Puis ils ajoutaient : « Nous avons appris avec plaisir que les différends entre M. l'évêque de Québec et son Séminaire étaient terminés... » Hélas ! cette paix entre l'Evêque et le Séminaire ne devait pas durer longtemps, puisque, dès l'année suivante, le gouverneur et l'intendant se voyaient obligés d'écrire :

« Nous avons fait ce que nous avons pu pour engager M. l'Evêque et les Ecclésiastiques de son Séminaire à terminer à l'amiable les différends qu'ils avaient ensemble. Mais nos soins ont été inutiles, et il n'y aura jamais que l'autorité du Roi qui puisse les faire finir entièrement et mettre les choses dans la règle ordinaire de toutes les églises et séminaires de France [2]. » Mais n'anticipons pas.

Sitôt qu'il eut réglé les affaires les plus urgentes qui l'attendaient, à son retour dans son diocèse, Mgr de Saint-Vallier n'eut rien de plus pressé que de s'occuper de celle qu'il avait tant à cœur, l'achat du couvent de Notre-Dame-des-Anges pour y fonder définitivement l'Hôpital-Général. Cet

1. Garneau, *Histoire du Canada*, t. I, p. 331.
2. Archiv. du Canada, Corresp. générale, vol. 12, Lettre de Frontenac et Champigny au ministre, 15 septembre 1692, et 4 novembre 1693.

achat fut conclu le 13 septembre 1692, Frontenac représentant au contrat les révérends Pères récollets, en sa qualité de « Syndic apostolique de ces religieux, père et protecteur de toutes leurs missions ».

Il n'entre pas dans le cadre de cette histoire de donner en détail les clauses de ce contrat important. Citons seulement ce qui peut donner une idée de la propriété que l'Evêque acquérait pour son Hôpital-Général. Les Récollets lui cédaient les cent-six arpents de terre qu'ils possédaient sur la rivière Saint-Charles, ainsi que leur édifice et leur couvent. Ce couvent consistait « en un cloître en carré long, composé de sept ou huit arcades de chaque côté: dont l'un des dits côtés, au sud, était le long de l'église; le deuxième était sous partie et le long d'un dortoir bâti de pierres, contenant vingt-quatre cellules; sous lequel dortoir étaient les dépense, cuisine, réfectoire et vestibule et les caves au-dessous; par-dessus, un grenier de toute la longueur; le troisième côté du dit cloître était le long d'un bâtiment de colombages, qui consistait en chambres et offices que Mgr le comte de Frontenac avait fait bâtir. . .; et le quatrième côté, au nord-est, était une simple allée de cloître sans bâtiment » [1].

A part le prix d'achat, Mgr de Saint-Vallier donnait aux Récollets un terrain pour agrandir celui de leur hospice de la Haute-Ville, afin de leur permettre d'y bâtir leur monastère; et de plus il leur payait une certaine somme destinée à acquérir une petite propriété où ils firent construire plus tard leur hospice Saint-Roch [2].

Frontenac, qui s'intéressait beaucoup à ces bons religieux, écrivait à la cour deux jours après le contrat: « Les Récollets sont les seuls de toutes les communautés de ce pays qui n'ont jamais reçu de gratifications pour tous les établisse-

1. *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôp.-Général,* p. 99.
2. *Henri de Bernières,* p. 173 et 235.

ments qu'ils y ont faits; et si cette Providence, en qui seule ils se confient, ne vous inspire de leur procurer quelque secours extraordinaire, ils ne pourront de longtemps avoir dans cette ville une maison approchante de celle qu'ils ont quittée. M. l'Evêque paraît fort content d'avoir terminé cette affaire[1]... »

La Providence vint au secours des Récollets: ils se bâtirent à la Haute-Ville un magnifique couvent, et surtout une très belle église, la plus belle de Québec. Charlevoix allait jusqu'à dire qu'elle était « digne de Versailles ». La façade de cette église, avec son perron à plusieurs degrés, donnait sur le Château, et le gouverneur n'avait qu'un pas à faire pour aller assister aux offices du dimanche et des jours de fêtes. De leur côté, les bons religieux, qui étaient naturellement ses aumôniers, pouvaient facilement aller dire la messe à la chapelle intérieure du Château, s'ils en étaient requis par le gouverneur[2].

Sitôt qu'ils eurent livré à l'Evêque leur couvent de Notre-Dame-des-Anges, le Prélat y fit faire les réparations et les distributions indispensables; et dès le 30 octobre il y fit transporter les pauvres qu'il avait à sa maison de la Providence à la Haute-Ville:

« Le vénérable Prélat, dit l'annaliste de l'Hôpital-Général, les attendait dans l'église, pour les offrir à Dieu avant de les mettre en possession de leur nouvelle demeure. »

N'est-ce pas une scène vraiment digne des temps apostoliques, le spectacle de cet évêque encore jeune, — il n'avait que trente-neuf ans — attendant dans l'église ses pauvres, ses vieillards, ses infirmes, pour les offrir au Seigneur?

L'annaliste ajoute: « Dès qu'il eut installé à Notre-Dame-des-Anges ceux qui en devaient être désormais les habitants,

---

1. Corresp. générale, vol. 12.
2. *Québec en 1730*, p. 19.

Mgr de Saint-Vallier continua de leur montrer le même intérêt, le même zèle qu'auparavant; et il n'était pas rare de le voir enlever de sa maison épiscopale les objets de première nécessité, pour en meubler son hôpital. Il ne se contentait pas d'être le bienfaiteur de ses pauvres, il était au milieu d'eux comme un père au milieu de ses enfants. S'il prenait ici son frugal repas, il ne manquait pas d'en faire asseoir quelqu'un à sa table, ce qu'il était dans l'habitude de faire, au moins une fois chaque semaine, à sa maison de Québec [1].»

L'Hôpital-Général était encore sous la direction d'une Sœur de la Congrégation, que la vénérable Marguerite Bourgeois y laissait, à la demande de l'Evêque. Mais cet arrangement ne pouvait être que temporaire. Le soin des hôpitaux n'était pas du ressort des Sœurs de la Congrégation. Mgr de Saint-Vallier proposa aux révérendes Mères Augustines de l'Hôtel-Dieu de se charger de cette nouvelle institution, et elles acceptèrent. Nous n'avons pas intention de raconter les différentes phases qu'eut à traverser l'Hôpital-Général avant de devenir une communauté indépendante de la maison-mère, ni les grandes difficultés qu'eut à surmonter Mgr de Saint-Vallier pour l'établissement définitif de cette communauté. Nous en avons parlé assez au long dans la *Vie de Mgr de Laval* [2]. Ces difficultés finirent par s'aplanir; mais elles créèrent tout d'abord tant d'embarras au pieux fondateur, qu'il lui fallut faire jusqu'à deux voyages en Europe pour arriver à ses fins. Il aimait trop les pauvres pour que la Providence l'abandonnât dans la poursuite d'une œuvre destinée au soulagement des membres de Jésus-Christ:

« Il est d'une charité sans exemple, écrivait M. de Champigny, et fait aux pauvres tout le bien possible. »

---

1. *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôp.-Général,* p. 102.
2. *Vie de Mgr de Laval,* t. II, p. 498.

« Il s'est épuisé, écrivait à son tour Frontenac, pour trouver les moyens de faire subsister les pauvres dans son Hôpital, et il y a peu d'évêques qui eussent voulu prendre sur leur bien une somme aussi considérable que celle qu'il a employée [1]. »

Il réussit à fonder l'Hôpital-Général d'une manière solide et durable, et nous le verrons en faire son refuge de prédilection pour le reste de ses jours.



En attendant, l'heure du repos est loin d'être arrivée pour lui. Au contraire, les trois années qui s'écoulent à partir de son retour de France, sont peut-être les plus agitées et les plus difficiles de sa laborieuse carrière. Il est un temps, vers la fin de ces trois années, où il a à peu près tout le monde contre lui, dans son diocèse, même ceux qui jusqu'alors se sont montrés les plus favorables à son administration. Il se voit obligé d'aller de nouveau à la cour pour expliquer sa conduite, pour se justifier, pour se défendre ; et il constate alors que même à la cour la roue de la fortune a tourné contre lui. Mais avant d'entamer ce chapitre de luttes et de vicissitudes, disons un mot de son œuvre pastorale, si belle et si méritoire, pendant la même période.

Il n'est peut-être pas d'évêque, dans tout le cours de notre histoire, qui ait donné aussi souvent et aussi avant que Mgr de Saint-Vallier dans le détail des devoirs de la vie chrétienne, pour les inculquer à ses diocésains, pour faire fleurir la vertu et germer le bon grain dans le champ du Père de famille, et en extirper la racine du vice. Dans ses visites pastorales, il observe tout, il prend note de tout, il fait par-

---

1. Corresp. générale, vol. 12.

ler ses prêtres, et se rend compte de l'état moral des populations, afin de remédier aux désordres, dès qu'ils commencent à poindre. Nous avons de lui, pour la période qui nous occupe, un certain nombre de lettres pastorales et de mandements, remplis d'avis, de règlements, de recommandations de toutes sortes. Tout peut se résumer en trois points principaux : guerre au vice ; encouragement à la piété ; conservation intacte de son autorité et de la juridiction que lui a confiée le saint-siège.

Guerre au vice : « L'ivrognerie des Français et des Sauvages, dit-il quelque part, l'impureté, le luxe et la médisance : voilà les quatre sources fatales d'où proviennent tous les désordres de ce pays-ci [1]. » Et il entreprend contre ces ennemis de l'Église canadienne une campagne vigoureuse et sans merci.

La traite de l'eau-de-vie avec les sauvages, voilà l'ennemi que Mgr de Laval, avec l'aide de son clergé, avait combattu avec tant de vigueur dès le commencement de son épiscopat. Malheureusement, dans sa lutte contre ce fléau, contre l'intempérance non seulement des sauvages, mais aussi des Français, il n'avait rencontré souvent que du mauvais vouloir de la part des autorités coloniales. Plus heureux que Mgr de Laval, son successeur, s'élevant fortement contre l'intempérance, a l'appui même de Frontenac, et sur ce sujet, comme nous l'avons dit ailleurs [2], « il fait ses mandements presque en collaboration avec lui ». Parlant des grands désordres d'ivrognerie dont il a été témoin un jour à Montréal :

« Je crois être obligé, dit-il, de vous faire remarquer que pareille conduite est contraire aux intentions du Roi et de notre gouverneur. Le Roi défend dans son ordonnance

---

1. *Mand. des Ev. de Québec*, t. I, p. 312.
2. *Mgr de Saint-Vallier et son temps*, p. 23.

les désordres qui arrivent dans l'excès des boissons, et M. le comte de Frontenac m'a témoigné plusieurs fois que rien au monde ne lui faisait tant de peine que de voir des ivrognes, et qu'il voudrait pouvoir empêcher un péché aussi public et scandaleux, qui met l'homme au-dessous des bêtes [1]. »

De son côté, Frontenac voulant, lui aussi, entraver autant que possible le commerce des boissons, transmet volontiers à la cour une proposition de l'Évêque : « Ce serait, dit-il, d'ajouter aux droits que paient ici les boissons, à leur arrivée de France, quinze sous par barrique de vin, et trente sous par barrique d'eau-de-vie, que l'agent des fermiers généraux lèverait avec leurs autres droits, et qu'il serait tenu de payer aux administrateurs de l'Hôpital [2]... »

Mgr de Saint-Vallier ne se contente pas de combattre l'ivrognerie et l'intempérance,— il n'y a pas que cela de contraire à la morale — il s'attaque aussi à tous les vices et spécialement à ceux qu'il a désignés comme la source de tous les désordres du pays. Dans les mandements qu'il publie pour les deux jubilés accordés presque coup sur coup par le pape Innocent XII [3], il invite les fidèles à bien profiter des grâces qui leur sont accordées et à réparer ainsi certains scandales dont il a à se plaindre :

« Ce qui augmente, dit-il, l'obligation qu'on a dans le Canada de se prévaloir de la faveur qui nous est offerte, c'est qu'on y a plus contribué qu'ailleurs à former les orages qui désolent toute la chrétienté : comme c'est ici une Eglise naissante, où l'on a vu pendant quelque temps des étincelles du feu et des traits de la simplicité des premiers chrétiens [4],

---

1. *Mand. des Ev. de Québec*, t. I, p. 287.
2. Corresp. générale, vol. 12.
3. Le napolitain Pignatelli avait succédé en 1691 au vénitien Ottoboni.
4. Allusion à l'éloge qu'il avait fait de l'Eglise du Canada, dans sa *Lettre à un de ses amis.*

on a lieu de croire que les vices monstrueux qui tout récemment ont succédé à ces vertus ont plus irrité le Ciel que les anciens dérèglements des anciennes Eglises [1]... »

Mais pour réussir dans leur campagne contre le vice, les confesseurs, les missionnaires, les curés, doivent rester unis dans une stricte uniformité, sous la direction de l'Evêque; et voilà pourquoi M[gr] de Saint-Vallier, au mois de février 1693, convoque une assemblée de son clergé, qui a lieu dans son évêché. On récite d'abord le *Veni Creator;* puis l'Evêque prend la parole :

« Il n'a fallu, dit-il, que douze apôtres pour convertir le monde. Que ne dois-je donc pas attendre de vous, qui êtes plus nombreux ? que ne dois-je pas attendre de cette belle réunion de prêtres et de religieux, si bien intentionnés, si bien disposés à travailler de concert au salut des âmes ? Le péché sera bientôt banni de cette ville, et ensuite de tout le diocèse. Tout dépend de la bonne administration du sacrement de pénitence... S'il y a si peu d'amendement de vie dans ceux qui fréquentent ce sacrement depuis tant d'années, ne serait-ce pas parce que quelques confesseurs n'apportent pas toute la diligence nécessaire dans une affaire de si grande importance ?... Le remède le plus assuré et le plus efficace est de convenir de principes sûrs, et de les garder ensuite d'une manière uniforme... »

Puis il fait lui-même la lecture de cinq ou six passages des instructions données à ses confesseurs par saint Charles Borromée ; et il engage ses prêtres à les observer fidèlement. Saint Charles recommande aux confesseurs de ne pas absoudre ceux à qui leurs curés ont refusé l'absolution à cause de leur vie scandaleuse : il ne veut pas qu'on reçoive à la confession « les femmes frisées et qui auraient d'autres parures extraordinaires » : il veut que les confesseurs interro-

---

1. *Mand. des Ev. de Québec,* t. I, p. 344.

gent leurs pénitents sur leurs devoirs d'état : il indique les principaux cas où les confesseurs doivent refuser l'absolution.

Après la lecture de ces instructions de saint Charles Borromée, Mgr de Saint-Vallier fait lire dans l'Assemblée ses propres Ordonnances, où rien n'est oublié de ce qui concerne les principaux devoirs de la vie chrétienne, ordonnances dont la plupart font encore partie de notre discipline ecclésiastique, et règlent presque toutes les questions qui peuvent occuper un curé dans sa paroisse. En lisant ces ordonnances, ces instructions, ces avis, on ne peut s'empêcher de dire que Mgr de Saint-Vallier a été vraiment « le saint Charles Borromée de notre Eglise canadienne ».

On a prétendu que la doctrine de Mgr de Saint-Vallier était trop sévère, et touchait presque au jansénisme. Rien de plus contraire à la vérité. Est-ce le fait d'un janséniste, que de recommander aux fidèles « de communier au moins une fois tous les mois » [1] ? Est-ce se montrer trop sévère, que d'obliger les curés de donner à leurs pénitents parfaite liberté d'aller à confesse à d'autres [2] ? Il est remarquable comme Mgr de Saint-Vallier, même dans les cas où il se montre un peu sévère en apparence, sait toujours garder la mesure et s'arrêter à point. Sur certaines questions, sans doute, comme celle du prêt à intérêt, par exemple, la théologie a des notions un peu plus larges aujourd'hui qu'autrefois ; mais peut-on raisonnablement exiger de Mgr de Saint-Vallier autre chose que la saine théologie de son temps ?

Disons-le, d'ailleurs, hautement : jamais le jansénisme n'a pénétré dans notre Eglise, malgré les efforts qu'il a faits à plusieurs reprises pour s'y faufiler ; et cela grâce à la vigilance, toujours aux aguets, de nos premiers pasteurs. Elle

---

1. *Mand. des Ev. de Québec,* t. I, p. 332.
2. *Ibid.,* p. 320.

n'a jamais été janséniste, l'Eglise du Canada, qui a eu pour premiers missionnaires les Récollets et les Jésuites, et pour fondateur le vénérable Montmorency-Laval, l'ami, l'élève spirituel de l'illustre Bernières de Louvigny, ce pieux laïque « qui communiait tous les jours »[1].

Pour Mgr de Saint-Vallier, il suffit de lire les « pratiques de piété » qu'il recommande aux curés d'inspirer à leurs paroissiens, pour se convaincre qu'il n'avait absolument rien du janséniste :

« La première obligation d'un curé, dit-il, est de donner à ses paroissiens les sentiments d'une véritable et solide piété, les y maintenir, et les y faire avancer toujours de plus en plus ; pour y réussir, ajoute-t-il, il doit leur recommander souvent d'une manière douce et forte les pratiques suivantes : »

Puis il énumère ces pratiques, que nous résumons : la prière en famille, matin et soir, suivie du chapelet de la sainte Famille, ou de la sainte Vierge, « selon la sainte et louable coutume de ce diocèse », — coutume, on le sait, qui est encore en usage dans la plupart de nos campagnes ; assister régulièrement aux offices du dimanche ; communier au moins une fois tous les mois ; offrir à Dieu toutes ses actions ; penser chaque jour à la mort ; si l'on tombe dans quelque faute grave, aller à confesse le plus tôt possible ; se recommander à Dieu dans les tentations ; en maladie, demander de bonne heure les sacrements ; ne pas passer devant une église sans y entrer adorer le saint Sacrement ; éviter les occasions prochaines de péché ; avoir toujours quelque bon livre dans sa maison, et y faire chaque jour quelque lecture en famille : et parmi les livres qu'il recommande, sont la *Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ,* la *Vie des Saints,* l'*Imitation de Jésus-Christ,* le *Guide des Pécheurs,* la *Con-*

1. Latour, *Mémoires sur la vie de M. de Laval,* p. 31.

duite de la Confession et Communion, par saint François de Sales, le *Pensez-y-bien,* etc [1].

Nous connaissons déjà la grande dévotion du pieux Prélat envers la sainte Vierge. Il n'y a rien qu'il ne fasse pour l'inculquer de plus en plus à ses diocésains : « L'Eglise ne se soutient, dit-il, que par la protection de Notre-Seigneur et celle de sa très sainte Mère [2] ; » et il recommande d'avoir à leur égard « un amour tendre et véritable [3] ». C'est sa piété envers la sainte Vierge qui l'engage à établir à l'Hôtel-Dieu de Québec la fête de son Sacré-Cœur ; c'est elle qui lui fait élever en son honneur l'église de la Basse-Ville. C'est encore sa piété envers Marie qui l'engage, en 1690, à établir dans cette église la fête de Notre-Dame-des-Victoires, avec procession, grand'messe et sermon, tous les ans, à perpétuité. Il va plus loin, en 1694, peu de temps avant de partir de nouveau pour l'Europe : il étend cette fête à tout son diocèse, avec office obligatoire pour ses prêtres [4].

Sa dévotion à saint Joseph n'est pas moins éclatante, et il profite de toutes les occasions pour la propager dans son diocèse. Le curé de Montréal, M. Guyotte, et ses marguilliers [5] lui ayant demandé de vouloir bien ériger une confrérie de saint Joseph dans leur paroisse, il est heureux d'acquiescer à leur prière, « voulant augmenter, dit-il, la dévotion envers ce grand saint, comme une source inépuisable de grâces pour toutes les âmes qui y auront une sincère confiance » [6].

---

1. *Mand. des Ev. de Québec,* t. I, p. 332.
2. *Ibid.,* p. 273.
3. *Ibid.,* p. 297.
4. *Ibid.,* p. 342.
5. Les deux marguilliers qui avaient signé la requête (1693) étaient Pierre Perthuis, marchand, originaire de Tours, et René Cuillerier, de Clermont, près La Flèche.
6. *Mand. des Ev. de Québec,* t. I, p. 297.

Qui n'admirerait la piété et le zèle de ce saint Prélat? Ils n'ont d'égal que son attention à pourvoir aux besoins de son immense diocèse. Sa juridiction s'étend sur toutes les possessions françaises de l'Amérique du Nord. Nous l'avons vu envoyer de nouveaux ouvriers évangéliques en Acadie, dans la personne des Sulpiciens, pour augmenter le nombre de ceux qui y étaient déjà. Il vient d'organiser l'Eglise de Plaisance, à Terreneuve, et celle des Iles Saint-Pierre et Miquelon, en leur envoyant, « pour y demeurer, quelques bons religieux Récollets »[1]. Les Jésuites ont depuis longtemps la charge de toutes les missions sauvages; mais ces missions s'étendent de jour en jour du côté des Illinois, des Miamis, des Sioux: Mgr de Saint-Vallier les confirme dans la charge de ces missions, « donnant, dit-il, à leurs Supérieurs toute l'autorité de nos grands vicaires, afin qu'ils nous informent de ce qui s'y passe et qu'ils continuent à cultiver paisiblement cette grande vigne du Seigneur avec le même zèle qu'ils ont fait jusqu'à présent depuis l'établissement de cette colonie »[2].

Pour avoir un entrepôt entre Québec et leurs missions illinoises, les Jésuites ont résolu de recommencer, à Montréal, la résidence qu'ils y avaient autrefois; et Mgr de Saint-Vallier leur en accorde volontiers la « permission » le 22 août 1692. Le premier supérieur de la résidence est le P. François Vaillant[3].

C'est cette même année 1692 que les Récollets vont, eux aussi, s'établir à Montréal, comme ils en ont été autorisés par les lettres patentes du Roi apportées de France par Mgr de Saint-Vallier, et suivant le désir que leur en ont exprimé quelques citoyens dès 1681. Le terrain sur lequel s'élève

1. *Mand. des Ev. de Québec*, p. 288.
2. *Ibid.*, p. 274.
3. *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec.*

leur couvent leur a été généreusement donné par les Sulpiciens [1].

Enfin, c'est encore cette même année 1692 que les Frères Charon [2] ont demandé la permission de fonder à Montréal une institution dans le genre de l'Hôpital-Général de Québec, pour y retirer « les pauvres enfants orphelins, estropiés, vieillards, infirmes et autres nécessiteux de leur sexe ». Mgr de Saint-Vallier n'a pu se refuser à favoriser une œuvre si louable. Les lettres patentes accordées par le Roi pour l'établissement d'un Hôpital-Général à Villemarie sont du 15 avril 1694 [3]; et les Frères Charon ont déjà commencé leur œuvre depuis quelque temps. C'est donc trois nouveaux établissements religieux que Mgr de Saint-Vallier trouve à Montréal dans la visite pastorale qu'il y fait au printemps de 1694.

Dans cette visite pastorale, Mgr de Saint-Vallier tint son deuxième Synode. Il eut lieu « en une des salles du Séminaire ». Le Prélat y avait convoqué tous les prêtres de la ville et du district. Il y renouvela, sous forme de statuts, les ordonnances, avis et règlements donnés l'année précédente dans l'assemblée ecclésiastique tenue à Québec. Puis il communiqua à son clergé une liste de douze cas réservés, pour des fautes dont il voulait faire concevoir aux fidèles une grande horreur, ajoutant « qu'il ne donnerait que très difficilement la permission d'en absoudre » [4].

L'église paroissiale de Montréal n'était pas riche à cette époque. A la demande du curé et des marguilliers, l'Evêque fit de sages règlements pour lui assurer un peu de revenus,

---

1. *Vie de Mgr de Laval,* t. II, p. 105.

2. Ainsi appelés du nom de leur premier supérieur, qui commença la petite communauté avec MM. LeBer et Fredin.

3. *Ed. et Ord.,* t. I, p. 277.

4. *Mand. des Ev. de Québec,* t. I, p. 329.

surtout en haussant le prix des fosses du cimetière, « qui était autour de l'église » [1].

Mgr de Saint-Vallier, dans cette visite pastorale, fut au moins trois semaines à Montréal. Il était heureux dans son séminaire de Saint-Sulpice, avec les fils spirituels de M. Tronson qui lui avait toujours témoigné beaucoup d'estime et d'amitié.

Nous avons dit que la juridiction de l'évêque de Québec, d'après la Bulle d'érection de 1674, s'étendait sur toutes les possessions françaises de l'Amérique du Nord : elle couvrait donc toute la vallée du Mississipi, ce que l'on appelait alors la Louisiane, découverte par le P. Marquette et Jolliet, jusqu'aux bouches du grand fleuve qu'avait tout récemment explorées La Salle. Or voilà que Mgr de Saint-Vallier apprend que l'on vient de créer des vicaires apostoliques pour cette partie lointaine de son diocèse. Il écrit au Roi pour l'en informer :

« L'on ne peut, dit-il, retrancher une partie de ce diocèse, que l'on n'érige un nouvel évêché, et que les bornes n'en soient désignées par le Roi et approuvées par le Pape, ainsi qu'il est expressément porté par l'érection de cet évêché. »

Il écrit en même temps au cardinal d'Estrées pour lui répéter la même chose, et l'informer de plus que les missionnaires de Québec travaillent déjà dans cette vallée du Mississipi :

« Il y a, ajoute-t-il, une communication très facile entre toutes ces nations et la colonie française, de sorte que ces missions seront beaucoup mieux soutenues et administrées sous la juridiction de l'Évêque de Québec qu'elles ne le seraient par de simples ecclésiastiques et religieux sans dépendance et qui n'ont aucun établissement qui soit solide [2]. »

---

1. *Mand. des Ev. de Québec,* t. I, p. 338.
2. *Ibid.,* p. 298.

Mgr de Saint-Vallier conserva sa juridiction sur cette partie lointaine de son diocèse, et l'on n'y envoya pas de vicaires apostoliques. Il l'administra par ses grands vicaires.; et cette partie de son diocèse lui causa souvent de grands embarras. Mais il n'était pas homme à reculer devant les difficultés. Nous allons le voir dans le prochain chapitre.

CHAPITRE VIII

—

L'ÉGLISE DU CANADA, DE 1691 À 1694 *(suite)*

La *Journée des Dupes.* — Mgr de Saint-Vallier et Frontenac. — Frontenac, au point de vue religieux. — L'affaire du *Tartufe* et des Cent-Pistoles. — L'affaire Mareuil. — Un cas de concubinage public. — Officiers accusés de manquer à la messe.

On connaît le nom donné dans l'histoire à cette fameuse journée, où Richelieu, sur le point de succomber aux intrigues de la Reine mère Marie de Médicis, et de se voir politiquement ruiné, fit en un instant, par son habileté, tourner de son côté la roue de la fortune, se retrouva avec Louis XIII, et resta maître de la situation : on l'a appelée la *journée des dupes.*

Que de fois cette expression s'est présentée à notre esprit — avec quelques distinctions nécessaires, sans doute, — à propos de la nomination de M. de Saint-Vallier comme successeur de Mgr de Laval ! Que de déceptions, le lendemain de cette nomination ! Ne parlons pas de celles de Mgr de Laval, ni de celles de M. de Saint-Vallier lui-même ; nous les connaissons déjà assez : mais que d'espérances trompées, chez une foule d'autres personnages, tant à la cour qu'au Canada ! On ne peut douter, en effet, que les autorités coloniales, par exemple, et les officiers de la cour, ennuyés des embarras que leur causait depuis longtemps le premier évêque de Québec par sa lutte courageuse contre la traite de l'eau-de-vie et contre les désordres en général, n'aient applaudi à sa démission et au choix de son successeur. Ils espé-

raient trouver dans cet aumônier de la cour un prélat plus facile, plus souple, plus maniable, moins opposé à leurs vues et à leurs prétentions. Ils sont bien trompés lorsqu'ils s'aperçoivent que Mgr de Saint-Vallier n'est pas moins inflexible que son prédécesseur pour tout ce qui regarde l'accomplissement de sa charge pastorale, et qu'il fait, lui aussi, une guerre sans merci à tous les désordres. On s'aperçoit qu'on a été dupe des apparences, ou d'une trop grande confiance : on essaie alors de forcer le nouveau prélat à résigner son siège ; et ces tentatives se renouvellent jusqu'à trois fois. Mais celui-ci, non pas par une habileté purement humaine, comme Richelieu, mais par sa constance, sa fermeté, la conscience de son droit, réussit à déjouer tous leur projets, et reste maître de la situation. Le jour où M. de Saint-Vallier fut proposé au Roi et agréé comme évêque de Québec, fut donc vraiment pour tous ces personnages *la journée des dupes.*

Voulons-nous un exemple des déceptions dont nous venons de parler ? Nous n'en citerons qu'un seul, celui de Pontchartrain [1], le ministre d'Etat. Pontchartrain n'a probablement pas été étranger à la nomination de Mgr de Saint-Vallier ; il écrit à de Meulles, l'intendant du Canada, aussitôt après cette nomination :

« Comme il a l'esprit bien fait, il se dépouillera de toutes sortes de préventions pour chercher ce qui pourra être du bien solide de la colonie [2]. . . »

Dix ans plus tard, que dira-t-il au sujet du même prélat, qui se trouvait alors à Paris ?

« Il ne faut pas qu'il retourne au Canada, de peur qu'il n'achève de bouleverser l'Eglise et l'état politique d'un pays où l'on a besoin d'un grand flegme pour gouverner, et où il

1. Louis Phélipeaux, seigneur de Pontchartrain.
2. Arch. du Canada, Corresp. générale, vol. 7.

ne peut recevoir de conseils que de ceux dont il ne veut point en prendre[1] »

Pontchartrain voulait surtout parler de Frontenac, son parent, avec qui Mgr de Saint-Vallier venait de se brouiller complètement, après avoir été son ami. Le gouverneur et l'évêque étaient tous deux amis de M. Tronson, dont Frontenac avait même été « condisciple au collège »[2]: c'était un lien d'amitié et de confiance réciproques. Mgr de Saint-Vallier avait toujours tenu à rester en bons termes avec le gouverneur: il le visitait, s'entretenait avec lui des affaires de son diocèse, le consultait et s'appuyait même sur lui pour quelques-uns de ses mandements. Il lui avait accordé plusieurs faveurs, entre autres la grand'messe du dimanche, chez les Récollets, un peu au détriment des offices de la paroisse, auxquels, cependant, il tenait tant. Connaissant sa vanité et son faible pour les honneurs, il avait permis aux Récollets de lui adresser la parole, comme à un prince, au commencement de leurs sermons, à cette grand'messe, et les Récollets s'y prêtaient d'autant plus volontiers que Frontenac était leur syndic apostolique[3]. Il lui avait même fait accorder, à la paroisse, le titre de « marguillier d'honneur de la fabrique », avec droit d'assister aux assemblées, chose à laquelle Mgr de Laval s'était toujours opposé, ne jugeant pas à propos de laisser l'autorité civile s'immiscer dans les affaires de l'Eglise[4] et gêner l'indépendance des délibérations des fabriciens[5].

---

1. Arch. du Séminaire de Québec, Mémoire sur le Canada, 1695.
2. Archiv. du Canada, Corresp. générale, vol. 13, Lettre de Frontenac au ministre, 2 novembre 1695.
3. Archiv. du Sém. de Québec, Lettre de Mgr de Laval à M. de Brisacier, 17 avril 1691.
4. "Bonaparte imposa aux fabriques la présence du maire et le contrôle du budjet par l'administration civile, en concurrence avec le contrôle de l'Evêque, et retira au curé la présidence de plein droit." (*Le Correspondant* du 25 mai 1907, p. 813).
5. *Henri de Bernières,* p. 184.—Archives de la fabrique de Notre-Dame de Québec.

Frontenac était donc, tout d'abord, en termes d'amitié avec l'Evêque ; il l'était encore dans l'automne de 1693. Au dire de Champigny, ces deux distingués personnages étaient même « étroitement unis ». Quelques mois plus tard, ils étaient complètement brouillés.

L'année 1694 fut, sous certains rapports, une année terrible pour l'Eglise du Canada. On a beaucoup parlé des difficultés de Mgr de Laval avec les différents gouverneurs du pays : elles ne sont rien en comparaison de celles qu'eut Mgr de Saint-Vallier avec les autorités civiles du Canada. Le premier évêque de Québec, dans ses luttes courageuses contre les autorités coloniales et les marchands au sujet de la traite de l'eau-de-vie, s'appuyait sur son clergé, avec lequel il entretenait une union parfaite, et qui lui était tout dévoué. Mgr de Saint-Vallier commença par se brouiller avec son séminaire, et par suite avec la plus grande partie de son clergé ; et lorsqu'il se vit obligé de faire la guerre aux désordres et aux abus qu'il crut apercevoir au sein de son Eglise, il se trouva isolé. Mille difficultés de toutes sortes surgirent autour de lui. En face de cette situation, il ne sut peut-être pas garder suffisamment son sang-froid ; il se jeta dans la lutte avec toute la fougue de son caractère. A la fin de 1694, il s'était aliéné presque tous les esprits au Canada [1] ; on le regardait comme un homme impossible. Quand il passa en France, tout le monde se sentit soulagé ; et lorsque la cour résolut de le retenir à Paris, et de lui faire résigner son siège, il trouva peu de voix au Canada pour parler en sa faveur et solliciter son retour. Mais revenons à Frontenac.

Sa mésintelligence avec l'Evêque, jusque-là son ami, paraît avoir eu pour cause principale certaines remarques du pieux Prélat sur la conduite de sa maison. On sait les

1. Archiv. du Canada, Corresp. générale, vol. 13, Lettre de Champigny, 7 oct. 1694 ; de Callières, 19 oct. 1694.

« Avis » que Mgr de Saint-Vallier avait donnés à Denonville sur l'obligation de donner le bon exemple aux peuples, et les recommandations qu'il lui avait faites « touchant les festins, le bal et la danse, les comédies et autres déclamations, etc », avis et recommandations que ce pieux gouverneur mit exactement en pratique. Il est probable que Mgr de Saint-Vallier, dans son grand désir du bien, adressa les mêmes avis à Frontenac. Mais étant donné le caractère de ce gouverneur, on peut croire qu'ils furent très mal reçus; on est même sûr qu'il n'en tint aucun compte, surtout pour le théâtre et la comédie.

Et pourtant on aurait tort de croire que Frontenac n'était pas religieux. Au contraire, les documents les plus autorisés de l'époque s'accordent à reconnaître qu'il l'était sincèrement. Citons seulement ce qu'écrivait Charlevoix à l'occasion de la mort de ce gouverneur distingué:

« Il était, dit-il, dans sa soixante dix-huitième année, mais dans un corps aussi sain qu'il est possible de l'avoir à son âge, il conservait toute la fermeté et la vivacité d'esprit de ses plus belles années. Il mourut comme il avait vécu, chéri de plusieurs, estimé de tous, et avec la gloire d'avoir, sans presque aucun secours de France, soutenu et augmenté même une colonie ouverte et attaquée de toutes parts, et qu'il avait trouvée sur le penchant de sa ruine.

« Il paraissait avoir un grand fond de religion, et il en donna constamment jusqu'à sa mort des marques publiques. On ne l'accusa jamais d'être intéressé; mais on avait de la peine à concilier la piété, dont il faisait profession, avec la conduite qu'il tenait à l'égard des personnes contre lesquelles il s'était laissé prévenir. L'âcreté de son humeur un peu atrabilaire, et une jalousie basse, dont il ne se défit jamais, l'ont empêché de goûter tout le fruit de ses succès, et ont un peu démenti son caractère, où il y avait de la fermeté, de la noblesse et de l'élévation. Après tout, la Nouvelle-France

lui devait tout ce qu'elle était à sa mort, et l'on s'aperçut bientôt du grand vide qu'il y laissait. »

Tout dans ce portrait nous paraît juste et définitif. Un seul mot, peut-être, demande explication: « on ne l'accusa jamais d'être intéressé »; Charlevoix veut dire, sans doute, de thésauriser par une sordide avarice: ceux-là même qui ont accusé Frontenac de profiter de sa position pour se procurer quelques gains par la traite, ne manquaient pas d'ajouter qu'il ne le faisait que pour suppléer à l'insuffisance de son traitement. Quant à ses mœurs, quoiqu'il vécût en célibataire, — Mme de Frontenac était toujours restée en France — elles furent toujours à l'abri de tout soupçon; et le « grand fond de religion » dont parle Charlevoix, n'en donnait-il pas la preuve, lorsqu'il allait trois ou quatre fois par année chez les Récollets se recueillir un peu dans la solitude et même faire tous les ans une retraite de huit à dix jours [1]? On le faisait même passer pour janséniste, et il aimait à plaisanter là-dessus [2].

Mais il n'était pas disposé à se laisser imposer comme précepte ce qu'il croyait n'être que de conseil. L'usage de s'amuser durant le carnaval par des spectacles ou des représentations dramatiques existait à Québec depuis longtemps: ces spectacles réunissaient au Château Saint-Louis l'élite de la société canadienne. Denonville s'en était abstenu, à la demande de Mgr de Saint-Vallier; Frontenac remit en honneur chez lui ces soirées dramatiques: il y apporta du zèle, de l'entrain, de l'enthousiasme. Il y avait alors à Québec bon nombre d'officiers qui avaient servi dans les expéditions de Denonville et de La Barre, ainsi qu'au siège de 1690: ils se chargeaient des principaux rôles et les remplissaient souvent avec beaucoup de perfection. Au com-

---

1. *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 378.
2. Corresp. générale, vol. 13, Frontenac au ministre, 2 nov. 1695.

mencement de 1694, les tragédies *Nicomède* et *Mithridate* furent jouées au Château avec un grand succès. Le procureur général, les conseillers, tous les principaux citoyens y assistèrent. « Il y avait eu abondance de castor et bonne récolte, écrit le cynique Lamothe-Cadillac, et l'on se réjouissait par des soirées dramatiques. »

L'Evêque était au courant de toutes ces fêtes mondaines, mais se contentait d'en gémir en silence.

Tout-à-coup le bruit se répand que l'on se prépare à jouer le *Tartufe* au Château: nul doute que Frontenac veut faire pièce au clergé, qu'il n'aime pas [1]. Circonstance aggravante: celui qui doit jouer le rôle de Tartufe est un nommé Mareuil, « lieutenant réformé d'un détachement des troupes de la marine », qui est au Canada depuis un an, un ami et un protégé de Frontenac, un de ses hôtes au Château. Autre circonstance aggravante: cet officier ne se gêne pas, dit-on, de tenir habituellement des propos irréligieux, au grand scandale de ceux qui ont occasion de l'entendre. L'Evêque l'en a souvent repris; mais il ne tient aucun compte de ses avis et continue à se moquer de Dieu, des saints et des choses saintes.

Mgr de Saint-Vallier n'y peut tenir. Dans son zèle pour la gloire de Dieu outragé, il lance un « mandement sur les discours impies »; il y dénonce nommément Mareuil. Cet homme, dit-il, « au mépris des avis souvent réitérés que nous lui avons donnés et fait donner par des personnes très dignes de foi, continue à tenir des discours en public et en particulier, qui seraient capables de faire rougir le ciel et d'attirer les carreaux de la vengeance de Dieu sur sa tête ». Il le menace « de le retrancher du nombre des fidèles », et

1. "On est assez informé à la cour, de cet *odium theologicum* contre les Puissances temporelles, qui est plus fort en ce pays qu'en pas un autre endroit." (Corresp. générale, vol. 13, Frontenac au ministre, 2 nov. 1695).

ordonne aux prêtres « de le refuser à la sainte table », jusqu'à ce que, par une pénitence salutaire, il ait satisfait au scandale qu'il a causé. Ce mandement est daté du 16 janvier 1694 : Mgr de Saint-Vallier était justement à faire la visite pastorale de la paroisse [1].

Le même jour, il lance un autre mandement, « au sujet des comédies », et publie aussi une instruction qu'il a fait prêcher le dimanche précédent à la Basse-Ville par M. Glandelet, desservant de la succursale. Il distingue entre les pièces « qui sont honnêtes de leur nature, mais ne laissent pas que d'être très dangereuses par les circonstances », et « les comédies impies, ou impures, ou injurieuses au prochain », parmi lesquelles il range le *Tartufe* [2] :

« Nous déclarons, dit-il, que ces sortes de comédies ne sont pas seulement dangereuses, mais qu'elles sont absolument mauvaises et criminelles d'elles-mêmes, et qu'on ne peut y assister sans péché [3]... »

Tout bouleversé par l'idée que le *Tartufe* va être représenté au Château — on assure même qu'il sera joué ensuite, par ordre du gouverneur, dans les communautés religieuses et au Séminaire — il prend le parti d'aller trouver Frontenac lui-même. Il le rencontre précisément sur la rue, « près de l'église des Jésuites », causant avec l'intendant Champigny. Il lui fait part de son chagrin, et « s'avise de lui offrir cent pistoles, pourvu qu'il ne fasse pas jouer le *Tartufe* ». Au moyen de cette somme, considérable pour l'époque, il obtient la promesse que le spectacle n'aura pas lieu :

« Il prit l'occasion que j'étais avec M. de Frontenac, écrit

---

1. *Mand. des Ev. de Québec,* t. I, p. 301.

2. Voir, à propos du *Tartufe,* un magnifique article de M. de Laprade sur la *Morale de Molière,* dans le *Correspondant* du 25 août 1876. — *Mgr de Saint-Vallier et son temps,* p. 35.

3. *Mand. des Ev. de Québec,* t. I, p. 302.

Champigny, pour le prier de ne pas faire jouer cette pièce, s'offrant de lui donner cent pistoles : ce que M. de Frontenac ayant accepté, il lui en fit son billet, qui fut payé le lendemain [1]. »

Et de fait la représentation de *Tartufe* n'eut pas lieu.

Son zèle et son activité infatigables ne s'en tiennent pas là. Après avoir dénoncé l'acteur principal, le metteur en scène, Mareuil, il le traduit devant le Conseil Supérieur, « pour avoir proféré depuis qu'il est en ce pays des discours pleins d'impiété et d'une impureté scandaleuse tant contre Dieu que contre la sainte Vierge et les saints ».

Le procureur général D'Auteuil prend bravement l'affaire en mains : « S'il y a lieu au monde, dit-il, où l'on doive veiller à ce que l'impiété soit bannie, ce doit être en ce pays. . . » Sur les instances, le Conseil ordonne qu'il soit procédé à une enquête sur les accusations portées contre Mareuil ; et M. de Villeray est chargé de tenir cette enquête. Mareuil objecte à la procédure, et présente requête sur requête. Frontenac intervient, et fait aux conseillers plusieurs remontrances, cherchant à les embarrasser ; mais ils n'en tiennent nul compte. L'enquête se poursuit, et Villeray reçoit les témoignages contre Mareuil ; puis, quand on juge qu'il y en a assez, on décide d'interroger Mareuil lui-même, et sur son refus de répondre, on le renferme dans les prisons du Palais de l'intendant [2], en même temps qu'un nommé Grignon, qui, à son instigation, est allé de nuit enfoncer les fenêtres de la chambre de l'Évêque [3]. Mareuil reste en prison tout l'été ; et ce n'est que tard dans l'automne, après le départ des derniers vaisseaux, que Frontenac, usant d'autorité, comme le fit plus tard M. de Beauharnais [4], lui rend la liberté [5].

1. Corresp. générale, vol. 13, Champigny au ministre, 27 oct. 1694.
2. *Jugements du Conseil Supérieur*, t. III, p. 924.
3. Corresp. générale, vol. 13, Champigny au ministre, 27 oct. 1694.
4. *Québec en 1730*, p. 49.
5. *Mgr de Saint-Vallier et son temps*, p. 51.

Cette affaire Mareuil, jointe à celle du *Tartufe* et des *Cent-Pistoles,* avait un peu refroidi les relations entre le gouverneur et l'évêque : au dire de Champigny, cependant, « l'union n'était pas encore beaucoup altérée ». Il fallait de nouveaux scandales pour la détruire complètement.

Sitôt qu'il eut fini la visite pastorale de la ville de Québec, Mgr de Saint-Vallier se mit en route pour Montréal, faisant, suivant sa coutume, la visite de toutes les missions sur les deux rives du fleuve, en montant. Arrivé à Batiscan, il apprend du curé, M. Foucault, son ancien secrétaire [1], que François Desjordy, « capitaine réformé d'un détachement de la marine » qui réside à Champlain, est encore en concubinage public avec une femme de Batiscan, dont le mari est absent ; le curé de Champlain, M. Bouquin, lui répète la même chose : tous deux se plaignent d'un scandale qui afflige leurs paroisses « depuis plusieurs années ». L'Évêque a déjà écrit à ce sujet au gouverneur, ainsi qu'à M. de Vaudreuil, commandant des troupes [2]. Vaudreuil a donné sa parole que l'officier n'y retournerait plus ; et l'Évêque, de son côté, lui a promis qu'il ne se porterait à aucune chose contre cet officier s'il cessait ce concubinage. Mais apprenant par le témoignage de ses deux curés que le scandale continue, il porte contre les deux coupables une excommunication majeure, qui leur interdit l'entrée de l'église et les signale comme devant être évités. La sentence d'excommunication est lue au prône des messes paroissiales de Champlain et de Batiscan le 9 février. La semaine suivante, Desjordy, « qui demeurait à Sorel depuis un mois, par ordre de M. de Vaudreuil, à la prière de l'Évêque », ayant occasion de descendre

1. Celui-là même qui alla plus tard en mission au Mississipi et y fut tué par les Akansas : " Vous avez trouvé en lui toutes les bonnes qualités d'un missionnaire propre à travailler avec succès. " (Archiv. du Sém. de Québec. Lettre de M. de Brisacier à Mgr de Laval, Paris 17 juin 1701).

2. Le futur gouverneur du Canada, après Callières.

à Québec, passe par Batiscan; et étant entré à l'église pour assister à un service, le curé qui célèbre interrompt le saint sacrifice, quitte l'autel, et se retire à la sacristie.

Desjordy et sa concubine s'adressèrent au Conseil pour obtenir de l'Evêque réparation d'honneur. Ils auraient voulu faire comparaître les curés Foucault et Bouquin pour leur faire déclarer les raisons pour lesquelles ils avaient obtenu la sentence d'excommunication, et demandaient la production de cette sentence. Frontenac intervient: « Il faut connaître, dit-il, si M. l'Evêque n'a point outrepassé les bornes de son autorité et de sa juridiction au préjudice de celles du Roi. » Mgr de Saint-Vallier réussit à faire traîner les choses en longueur; et lorsqu'il partit pour la France, dans l'automne, l'affaire Desjordy-Debrieux vint grossir le dossier que l'on avait à envoyer contre lui à la cour [1].

1. *Jugements du Conseil Supérieur,* t. III, p. 856, 877, 885, 917. — Corresp. générale, vol. 13, Champigny au ministre, 27 oct. 1694.

CHAPITRE IX

—

L'ÉGLISE DU CANADA, DE 1691 À 1694 *(suite)*

Mgr de Saint-Vallier, à Montréal. — Affaire du Prie-Dieu ; interdiction de l'église des Récollets ; interdiction des Récollets. — Mgr de Saint-Vallier et M. de Callières. — Affaire de la solde des soldats, retenue par leurs officiers. — Mgr de Saint-Vallier au Conseil Supérieur. — Il part pour l'Europe.

Les difficultés, les misères de toutes sortes se multipliaient sur les pas de l'Évêque, à mesure qu'il s'avançait vers Montréal : elles allaient atteindre dans cette ville leur point culminant. Nous ne parlons, naturellement, que de celles qui nous sont connues par les documents officiels ; mais que d'autres nous laissent entrevoir les écrits de Mgr de Saint-Vallier [1] !

Arrivé à Sorel, il constate que le dimanche plusieurs officiers n'ont point assisté à la messe : ce qui « est de fort mauvais exemple », dit-il. Il écrit à Frontenac pour s'en plaindre. Le gouverneur remet sa lettre entre les mains des officiers incriminés, qui, à leur tour, la présentent au Conseil, en demandant une enquête, pour avoir occasion de se justifier et de prouver qu'ils n'ont pas manqué à la messe.

Mgr de Saint-Vallier se rend à Montréal, où il tient le Synode dont nous avons parlé dans un chapitre précédent. Il fait la visite de ses communautés religieuses : Saint-Sulpice

---

1. *Mand. des Ev. de Québec,* t. I, p. 344.

dont le supérieur est encore M. Dollier de Casson; les Sœurs de la Congrégation, qui ont pour chapelain M. Bailly; les Sœurs de Saint-Joseph, sous la direction de M. de la Colombière; et enfin la nouvelle communauté des Frères Charon. A la Congrégation, il y a une sœur Tardif, qui prétend avoir des visions surnaturelles, dont on s'occupe beaucoup à Montréal: elle a même entraîné à ses sentiments le directeur de sa communauté, M. Bailly, et celui de l'Hôtel-Dieu de Saint-Joseph, M. de la Colombière: ce qui sera cause de la sortie de ces deux prêtres de Saint-Sulpice. M. Tronson les rappelle à Paris, ainsi que la visionnaire, et met fin à toute l'agitation [1].

Les Récollets profitent du passage de l'Evêque à Montréal pour l'inviter à l'inauguration de leur couvent et de leur nouvelle église, cérémonie à laquelle doivent aussi prendre part le gouverneur, M. de Callières, et les principaux citoyens de la ville. D'après l'intendant Champigny, cette cérémonie avait lieu à l'occasion d'une « profession religieuse ». Le gardien des Récollets est le P. Joseph Denis, celui-là même qui a été quelque temps missionnaire à Percé, puis à Plaisance. Il a une sœur à Montréal, mariée à M. de Ramesay, futur gouverneur du district. Les Récollets, qui ne sont à Montréal que depuis peu de temps, y sont déjà très populaires, et jouissent de la protection et de l'amitié du gouverneur, M. de Callières.

Le jour de la cérémonie arrivé, Mgr de Saint-Vallier se rend à leur couvent, avec quelques-uns de ses ecclésiastiques; et, en entrant dans l'église, il constate « qu'on a placé son prie-Dieu à côté de la chapelle, dans un endroit beaucoup moins honorable que celui de M. de Callières, lequel est au milieu de l'église. Surpris d'un procédé si extraordinaire, il envoie dire au Père supérieur par un de ses ecclésiastiques

1. Faillon, *Vie de la Sœur Bourgeois*, t. I, p. 382.

de faire ôter le prie-Dieu du gouverneur et de le remettre en sa place ordinaire : ce qui est exécuté, après quelques contestations ; et le Père en envoie aussitôt avertir M. de Callières. Celui-ci arrive, fait prendre son prie-Dieu par deux officiers et un soldat, et le fait remettre au milieu. Mgr de Saint-Vallier lui ayant représenté que cette place ne lui était pas due, et le gouverneur s'obstinant à y demeurer, le Prélat, pour ne pas autoriser cette entreprise par sa présence, et pour ne faire aucun scandale public, prend le parti de se retirer et de sortir de l'église ».

Nous avons tenu, en racontant cet incident, à nous servir des paroles mêmes de Mgr de Saint-Vallier dans son mémoire à la cour [1].

A la suite de la cérémonie religieuse, il y eut banquet, au couvent des Récollets. M. de Callières y assistait, ainsi que quelques officiers et plusieurs citoyens de la ville. Durant le repas, un certain nombre de dames entrèrent au réfectoire, la besace sur le dos, et firent à plusieurs reprises le tour des tables, quêtant des mets qu'elles allèrent ensuite manger au jardin, tout en s'amusant. « Parmi ces dames, dit le mémoire de l'Evêque, il y en avait une [2] dont la présence convenait encore moins dans ce lieu que celle des autres. »

Le lendemain de l'incident du prie-Dieu et du banquet, ou plutôt de la visite des dames au banquet, Mgr de Saint-Vallier écrivit au supérieur des Récollets :

« Je vous écris cette lettre, notre cher Père, pour vous témoigner combien j'ai été surpris de ce qui est arrivé hier chez vous. Je crois nécessaire, pour empêcher la continuation de pareilles entreprises et pour user de prudence, que vous ôtiez tous les prie-Dieu de votre église, même celui qui

---

1. Cité par le P. de Rochemonteix, dans *Les Jésuites et la Nouvelle-France,* t. III, p. 321.

2. Mme de Ramesay (Marie-Charlotte Denis), sœur du P. Joseph Denis.

pourrait être destiné pour nous, jusqu'à l'arrivée de M. le comte de Frontenac, auquel vous rendrez les honneurs accoutumés [1]. »

Quelques jours après, Mgr de Saint-Vallier étant entré dans l'église des Récollets pour y faire sa visite au saint Sacrement, constata que les prie-Dieu y étaient encore. Il était accompagné de son grand vicaire M. Dollier de Casson, et de plusieurs autres ecclésiastiques, et alla en demander la raison au supérieur. Celui-ci répondit qu'il avait fait enlever les prie-Dieu, suivant son ordre, mais que le gouverneur, M. de Callières, était venu ce matin même, avec deux notaires, lui signifier d'avoir à remettre les prie-Dieu, et qu'il n'avait pu s'empêcher de lui obéir.

Il y avait donc conflit entre l'autorité religieuse et l'autorité civile, et les Récollets avaient cru devoir obéir à celle-ci, de préférence à l'autre : « Si vous voulez ôter mon prie-Dieu, avait dit M. de Callières, je mettrai sept sentinelles pour vous en empêcher. » Mgr de Saint-Vallier « s'était aperçu que le supérieur agissait en tout de concert avec M. de Callières. Il savait d'ailleurs qu'ils étaient tous deux chagrins contre lui de ce qu'il n'avait pu souffrir la continuation d'un scandale qui n'était que trop public ». Il crut qu'il ne devait pas tolérer plus longtemps la désobéissance du Père, et se décida à interdire leur église :

« Pour continuer, dit-il, la même modération que nous avons fait paraître dès le comencement de cette entreprise faite en notre présence, et pour ne pas continuer à vous commettre avec M. le gouverneur de Montréal, nous jugeons à propos, quoique malgré nous, de prendre la voie la plus sûre et la plus propre pour éviter toutes ces contestations, qui est de vous ordonner, comme en effet nous vous ordonnons, sous peine de droit, de fermer la porte de votre

1. *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, t. III, p. 323.

église, et de ne point célébrer le saint sacrifice de la messe ni faire aucune fonction de votre ministère devant aucun laïque: jusqu'à ce qu'ayant fait savoir nos raisons à Sa Majesté, nous sachions ses intentions [1]. »

Cet interdit fut lu au prône de la messe paroissiale de Montréal par M. Mériel, prêtre du séminaire [2], et signifié au P. Joseph, en présence du grand vicaire de Montréal, M. Dollier de Casson, par M. Nicolas Dubos, un prêtre de Québec qui accompagnait l'Evêque dans sa visite. Il était daté de Villemarie le 13 mai 1694. Mgr de Saint-Vallier était donc encore à cette date à Montréal, attendant sans doute l'ouverture de la navigation pour descendre à Québec.

L'église interdite des Récollets demeura fermée durant deux mois. Pendant ce temps, le Père Commissaire des Récollets, à Québec, Hyacinthe Perrault, fit plusieurs démarches auprès de l'Evêque pour faire lever l'interdit, mais sans résultat. M. de Callières, qui était au moins indirectement l'occasion de cet interdit, ayant eu affaire à descendre à Québec, l'intendant Champigny essaya, mais sans succès, de le raccommoder avec l'Evêque. Frontenac lui-même fit tout ce qu'il put pour obtenir la grâce des Récollets: le Prélat demeura inflexible.

Leur discrétoire se réunit alors à Québec, le 6 juillet, et décida d'adresser à l'Evêque une protestation. Dans cet écrit, qu'ils lui font signifier par un notaire, en présence de deux témoins [3], ils lui rappellent leurs privilèges et exemptions, la complaisance avec laquelle ils lui ont abandonné

---

1. Cité dans *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, t. III, p. 631.

2. Corresp. générale, vol. 13, Lettre de Callières au ministre, 19 oct. 1694.—D'après cette lettre, l'affaire du prie-Dieu aurait eu lieu " devant le saint Sacrement exposé ".—Il va sans dire que, dans la même lettre, M. de Callières traitait " d'impostures inouïes les insinuations de l'Evêque contre ses mœurs ".

3. Le notaire Chamballon, et les deux témoins Etienne Godeau, couvreur, et Charles Chaboulié, sculpteur.

leur beau monastère de Notre-Dame-des-Anges en faveur de son Hôpital-Général, le zèle avec lequel ils ont toujours accepté les missions, même les plus difficiles de son diocèse; puis ils lui disent combien ils sont surpris de le voir les traiter si durement, après avoir reçu de lui, dans le passé, tant de témoignages de sa bonté[1].

Ils attendent quelques jours; puis l'Évêque ne leur donnant pas satisfaction, ils ouvrent leur église, et reprennent leur ministère comme auparavant.

Mgr de Saint-Vallier, bien décidé à aller jusqu'au bout, et à les interdire eux-mêmes, après avoir interdit leur église, leur envoie une première monition, à cet effet, puis une deuxième, puis une troisième. Le Père supérieur ayant répondu à la première monition de l'Évêque par un défi de lui donner par écrit les raisons de l'interdit, le Prélat les lui donne en toute liberté dans la dernière monition: « Les causes de l'interdit, écrit-il, sont les liaisons d'intérêt que le supérieur du couvent de Villemarie a avec le gouverneur de Montréal, qui sont connues de tout le monde, et qu'il n'est pas honnête d'exprimer, ce qui s'est passé à la cérémonie, et l'entrée scandaleuse des femmes dans le couvent[2]. » Et l'intendant Champigny, parlant encore plus clairement dans sa lettre à la cour: « M. de Callières, dit-il, était désigné dans l'interdiction à cause d'un commerce dont il était accusé depuis longtemps avec la sœur du supérieur des Récollets[3]. »

L'Évêque prononça donc interdit contre les Récollets de Montréal. Leur discrétoire de Québec déclara l'interdit nul dans le fond et dans la forme, et ordonna à tous les religieux de continuer leurs fonctions: ce qu'ils firent, à la grande satisfaction de leurs amis.

---

1. *Les Jésuites et la Nouvelle-France,* t. III, p. 633.
2. *Ibid.,* p. 325.
3. *Ibid.,* p. 326.—Corresp. générale, vol. 13, Champigny au ministre, 27 oct. 1694.

M. de Callières, fort irrité d'avoir été désigné dans le monitoire de l'Evêque aux Récollets, cria à la calomnie, et fit afficher à la porte de l'église et publier au son du tambour un écrit injurieux contre le Prélat. Il écrivit à la cour pour se plaindre de sa conduite à son égard. Puis il porta plainte au Conseil, afin d'obliger l'Evêque « à lui faire réparation », et le faire condamner « en tous ses dépends, dommages et intérêts ».

La demande de Callières fut communiquée à Mgr de Saint-Vallier. Le Prélat répondit « qu'il avait lieu de s'étonner de la procédure qu'entreprenait le sieur de Callières, après avoir fait publier un libelle plein d'outrages, au son du tambour, à la porte de l'église, pendant le service divin, et aux endroits publics de la ville, l'avoir fait afficher à la porte de l'église et aux lieux publics, placer des sentinelles pour le garder, et fait rafficher nombre de jours de suite. Comme l'union étroite, ajoute-t-il, qui se trouve entre les Pères récollets et le sieur de Callières, qui les a obligés de lui livrer l'original de notre dernier mandement, est une suite de leur intelligence, puisqu'ils se rapportent à la justice qu'en pourrait faire le sieur de Callières, comme il est arrivé pour son libelle, dans lequel il s'établit juge de l'affaire et décide en faveur des Récollets, faisant leur panégyrique, et d'ailleurs, comme il est expressément dit qu'il portera sa plainte au Roi, il semble par cette nouvelle manière de procéder qu'il veut profiter de notre départ pour la France pour pouvoir attaquer plus facilement et tourmenter nos ecclésiastiques de Villemarie. Pour prévenir toutes les suites fâcheuses que cela pourrait causer dans cette ville et ailleurs, nous déclarons au sieur de Callières que nous portons à Sa Majesté nos plaintes de ses entreprises. Nous interpellons le dit sieur de Callières de s'y rendre par tel procureur qu'il jugera à propos, pour y dire ses raisons, protestant de nullité de tout ce qui pourrait être fait au contraire sur ce sujet

dans notre absence, et de le regarder comme auteur de toutes les violences qui pourraient être faites »[1].

Voilà le courage et l'entrain avec lesquels Mgr de Saint-Vallier passait à travers toutes les difficultés qui se dressaient sur ses pas, et faisait face à ceux qui trouvaient à redire aux actes de son administration épiscopale.

Nous n'avons pas encore parlé des officiers des troupes que l'Évêque poursuivait depuis longtemps de ses reproches, et auxquels il avait même défendu à ses prêtres de donner l'absolution, parce qu'ils retenaient dans certains cas la solde de leurs soldats. Ceux-ci, n'ayant la plupart du temps rien à faire, s'engageaient, avec la permission de leurs officiers, chez les habitants, auxquels ils rendaient de grands services à cause de la rareté de la main d'œuvre; et les officiers, pour grossir leurs propres appointements, retenaient la solde de ces soldats, sous prétexte qu'ils étaient bien nourris et payés par les habitants. Mgr de Saint-Vallier, ne trouvant pas cela juste, prenait la part des soldats, et faisait la guerre aux officiers. Il avait consulté la Sorbonne; mais la réponse — qui d'ailleurs lui fut favorable — se faisant attendre, il défendait aux curés de les absoudre. C'est ainsi que M. de Vaudreuil, au témoignage de M. de Champigny, avait été refusé en confession par le curé de Sainte-Anne de la Pérade. La plupart de ces officiers que Mgr de Saint-Vallier privait ainsi des sacrements avaient beaucoup d'amis à la cour, et ce sont eux peut-être qui lui firent le plus de tort dans son voyage à Paris. Plusieurs traversèrent en France en même temps que lui, le devancèrent à la capitale, et répandirent une foule de bruits injurieux sur son compte: on sait cela par une lettre de M. Tremblay:

« On ne peut être plus décrié, dit-il, qu'il l'a été à la cour, par les bruits répandus par les officiers. On a surtout relevé

---

1. *Jugements du Conseil Supérieur*, t. III, p. 960.

les cent pistoles données pour empêcher la comédie du *Tartufe*. Chacun en parlait selon son caprice. »

Mais il y avait surtout l'éternelle question des difficultés entre l'Evêque et son Séminaire, qui, en dépit des règlements, paraissait moins réglée que jamais. Ces difficultés venaient de se compliquer d'affaires litigieuses entre le Séminaire, le Chapitre et l'Evêque, à propos de l'installation d'un chanoine, M. de la Colombière, affaires que nous avons racontées ailleurs [1], et que nous ne voulons mentionner ici qu'incidemment, d'autant plus que celui qui avait soulevé ces nouvelles difficultés, M. de Merlac, grand vicaire de l'Evêque, ne paraît guère avoir mérité la confiance de ses contemporains. La Sœur Juchereau, parlant de sa nomination comme supérieur de l'Hôtel-Dieu : « La supérieure s'y opposa, écrit-elle ; elle ne croyait pas ce prêtre propre à conduire une communauté ; » puis, lorsqu'il fut remplacé par M. de la Colombière : « Nous eûmes d'autant plus de joie de le revoir, ajoute-t-elle, qu'il nous délivra de celui que l'on nous avait donné malgré nous. » Il ne valait certainement pas, dans tous les cas, les vénérés prêtres du séminaire, MM. de Bernières, de Maizerets et Glandelet, qui, à cause de lui, ou du moins à son occasion, venaient d'être frappés impitoyablement par Mgr de Saint-Vallier, avec défense de prêcher et de confesser dans son diocèse, et qui restèrent sous le coup de cette interdiction pendant plusieurs mois.

Mgr de Saint-Vallier reçut donc, dans le cours de l'été 1694, des lettres de Pontchartrain et de l'archevêque de Paris, qui l'invitaient à passer en France pour répondre aux différentes accusations rendues à la cour contre lui. Il se prépara à faire le voyage. Mais avant de partir, il crut devoir se rendre au Conseil, et mettre toutes les formes de son côté.

---

1. *Vie de Mgr de Laval*, t. II, p. 442. — *Henri de Bernières*, p. 298.

Profitant donc de la première séance après les vacances [1], le 11 octobre, il se rend à l'assemblée, et présente d'abord, pour les faire vérifier et enregistrer, les lettres patentes qu'il a reçues pour l'établissement de l'Hôpital-Général de Montréal. Puis il offre de donner des explications sur les difficultés dont il a été la cause ou l'occasion durant l'année: « Je regrette, dit-il, que MM. le gouverneur et l'intendant soient absents. » Alors, on députe deux conseillers auprès de Frontenac pour l'inviter à venir au Conseil: « Je suis occupé à mes dépêches pour la cour, dit le gouverneur, je ne puis y aller. D'aileurs, ajoute-t-il, on a bien commencé sans ma participation les procédures contre le sieur de Mareuil; que l'on continue [2]. »

De son côté, l'intendant fait savoir que si l'on a absolument besoin de sa présence au Conseil, il s'y rendra: et MM. Dupont et de Vitré lui ayant dit qu'en effet sa présence était requise, il se rend à la séance.

Mgr de Saint-Vallier exprime alors de nouveau le regret que le gouverneur soit absent: « Je suis chagrin, dit-il, qu'il n'ait pas eu agréable de se trouver au Conseil. Pressé par mon départ pour la France de donner ordre à mes affaires, et de pourvoir autant que possible à ce qu'en mon absence les ecclésiastiques de mon diocèse, qui ne sont déjà que trop fatigués, ne soient pas exposés à de nouvelles poursuites, qui leur pourraient faire prendre le parti d'abandonner leurs cures et de se retirer en France, je prie la Compagnie de trouver bon que je lui parle au sujet des arrêts et documents qu'on m'a communiqués. Dans la crainte d'omettre quelque chose d'essentiel, et pour éviter les répétitions, j'ai mis par écrit ce que j'avais à dire. »

---

1. Le Conseil prenait des vacances le printemps et l'automne: le printemps, "pour ne divertir personne des travaux des semences", et l'automne, pour le temps des récoltes.

2. *Jugements du Conseil Supérieur,* t. III, p. 916.

Il fait ensuite lecture de son écrit, contenant sept pages, et ayant pour titre : « Réponse que fait l'Evêque aux dires et écrits de M. le comte de Frontenac. » Il le dépose sur le bureau, priant le Conseil de vouloir bien l'inclure dans la liasse des documents qu'on envoie à la cour.

Il est bien regrettable que copie de cet écrit de Mgr de Saint-Vallier n'ait pas été conservée dans les minutes du Conseil.

Trois jours plus tard, ayant appris la manière assez désobligeante avec laquelle MM. Dupont et de Vitré ont été reçus par Frontenac, le Prélat se rend de nouveau au Conseil :

« Je me confirme de plus en plus dans la pensée, dit-il, qu'après mon départ pour la France M. le gouverneur fera ressentir sa peine aux ecclésiastiques qui sont dans les cures de mon diocèse. Etant curés fixes, il ont besoin de repos et de protection pour perfectionner leur établissement. Je vois même par la réponse de M. le gouverneur que l'on veut intéresser le Conseil qui, depuis le commencement des difficultés, a beaucoup souffert. Je supplie de nouveau le Conseil de considérer que ce que j'ai été obligé de dire et d'écrire, après avoir évité de le faire autant qu'il m'a été possible, n'a été que par nécessité, pour ma propre défense et celle de mon clergé, qu'on a attaqué tant de fois... Je le prie d'ordonner que le tout soit envoyé au Roi, qui, par sa sagesse et son autorité, peut d'un seul mot et sans réplique régler toutes ces contestations [1]. »

On voit comme tout cela était habile. Après avoir répandu la terreur un peu partout dans son diocèse, après avoir bouleversé son séminaire épiscopal et interdit les trois principaux directeurs de cette institution, après avoir lancé ses foudres contre plusieurs personnages en vue de la colo-

---

1. *Jugements du Conseil Supérieur*, p. 918, 923.

nie, interdit tout un couvent de religieux, et fait fermer leur église durant plusieurs mois, le Prélat posait en victime, prenait la défense de son clergé paroissial, tâchait de s'assurer les sympathies du Conseil, la première autorité de la colonie après le gouverneur et l'intendant, et s'inclinait d'avance devant la sagesse des décisions royales.

On ne peut douter que, cette fois, bon nombre de personnes au Canada, voyant partir l'Evêque dans les circonstances que nous venons de mentionner, restèrent sous l'impression que ce départ était définitif, et que le Prélat ne reverrait pas la Nouvelle-France. Il y a dans les documents de l'époque bien des passages qui l'indiquent : nous n'en citerons qu'un, que nous trouvons incidemment dans une lettre d'un Père jésuite. On sait que le Prélat avait fort mécontenté la Compagnie en retranchant, en faveur de la paroisse, certains catéchismes et offices religieux qui se faisaient dans leur église :

« Nous espérons, dit le Père, le rétablissement de tous nos emplois, peut-être par le changement d'évêque [1]... »

---

1. *Relations des Jésuites,* édition Burrows, t. 64, p. 144, Lettre du P. Claude Chauchetière au P. Jacques Jouheneau, à Bordeaux ; Ville-marie, 20 septembre 1694.

CHAPITRE X

—

TROISIÈME VOYAGE DE L'ÉVÊQUE EN FRANCE ABSENCE DE 1694 À 1697

Mgr de Saint-Vallier, retenu en France par le Roi. — Il donne des missions à ses abbayes. — Lettre à M. Glandelet. — Lettre à son clergé du Canada. — Les décisions de la cour sur les affaires canadiennes. — Frontenac et les Cent-Pistoles.

MGR. de Saint-Vallier partit de Québec pour la France le 29 octobre 1694, et n'arriva à Paris qu'à la mi-janvier, s'étant attardé assez longtemps à visiter ses abbayes.

Il en avait trois : Maubec, Lestrées et Bénévent. De ces trois abbayes, celle de Maubec, en Berry, dans le diocèse de Bourges, était la seule qui fût unie canoniquement à l'évêché de Québec, et pour la mense abbatiale, seulement : elle l'avait été par le décret même d'érection du diocèse en 1674. Mais elle avait été donnée à Mgr de Laval par le Roi dès 1662. Les religieux de cette abbaye appartenaient à l'ordre des Bénédictins.

L'abbaye de Lestrées, de l'ordre de Citeaux, dans le diocèse d'Evreux, avait été donnée par le Roi à Mgr de Laval en 1672. Quant à l'abbaye de Bénévent, de l'ordre des Augustins, dans le diocèse de Limoges, Mgr de Saint-Vallier n'en avait encore que la promesse : il n'en reçut le brevet du Roi que le 1er novembre 1695. Cette abbaye lui fut donnée « pour être unie à perpétuité à l'évêché de Québec, et les fruits et revenus de la dite abbaye faire partie de ceux du dit

évêché, à la charge de cinq cents livres de pension annuelle et viagère payable à M. de la Pallière, prêtre du diocèse de Bayeux »[1]. C'est à la demande de Mgr de Saint-Vallier lui-même que cette pension avait été marquée dans le Brevet. M. de la Pallière était le grand vicaire et le procureur de l'Evêque à Paris, et le Prélat voulait lui assurer une honnête pension, pour les services qu'il lui rendait. Quand il alla plus tard à Rome pour l'union canonique de ses abbayes, il essaya de faire insérer cette clause dans le Bulle d'union; mais, soit oubli ou autre motif, elle n'y fut pas insérée, au grand regret du pieux Prélat[2].

Il ne paraissait pas pressé de se rendre à la cour. Il lui semblait plus digne de laisser au Roi et à ses ministres le temps de dépouiller à loisir le dossier des accusations portées contre lui, et que M. de la Martinière, un des membres du Conseil Supérieur, qui était passé en France pour ses affaires particulières, avait été chargé de transmettre au ministre[3]. Ni Frontenac, ni Callières, ni qui que ce soit de ceux qu'il avait priés de se rendre à la cour en personne ou par procureur, pour soutenir leurs accusations, ne l'avaient fait: et pourtant le dossier de Frontenac, en particulier, n'était pas moins chargé que celui de l'Evêque: on en aura une idée par ces deux lignes de la lettre de M. de Champigny au ministre:

« Le Conseil souffre, et le procureur général, surtout, de ses dispositions. La liberté dans les avis est gênée en présence de M. de Frontenac. Cette situation des affaires remue toutes choses[4]. »

Pour lui, il avait quitté son diocèse et était parti pour la France au premier désir qu'on lui en avait témoigné. Ayant

---

1. Langevin, *Notice biographique sur Mgr de Laval*, p. 321.
2. Archiv. de l'év. de Québec, Documents inédits copiés au Vatican.
3 Corresp. générale, vol. 13, Champigny au ministre, 27 oct. 1694.
4. Ibid.

9

écrit à l'archevêque de Paris [1] au sujet de ses difficultés avec le Séminaire, le Prélat lui avait répondu le 15 avril :

« J'en ai parlé au Roi, et Sa Majesté m'a chargé de vous faire savoir qu'Elle approuve, pour y mieux pourvoir, que vous fassiez un voyage en France cette année, et que son intention est que vous ne différiez pas votre départ, afin que vous puissiez ici vous-même en personne terminer et finir toutes vos affaires. »

Pontchartrain, de son côté, lui avait écrit de Versailles le 8 mai :

« Puisque vous devez venir ici, j'aurai moins à répondre à vos lettres, et vous éclaircirez mieux les difficultés par votre présence [2]. »

Notons, en passant, la forme polie et aimable avec laquelle, en ce grand siècle d'élégance et de belles manières, on savait dire les choses les plus désagréables. Mgr de Saint-Vallier ne pouvait se méprendre sur le sort qui l'attendait à Paris, où tant de préjugés s'étaient accumulés contre son administration. Mais il avait conscience d'avoir fait son devoir : on l'avait nommé évêque de Québec pour gouverner ce lointain diocèse, si vaste, si difficile, et il entendait bien le gouverner suivant les dictées de sa conscience, avec toute la vigueur et l'activité de ses quarante ans. Il ne manquerait en rien à ce qu'il devait au Roi et à ses ministres ; mais ni Frontenac, ni Callières, ni qui que ce soit ne le ferait dévier de ce qu'il devait au Roi des rois, à l'Église, à sa dignité personnelle.

Rendu à Paris, après avoir fait ses visites au Roi, au ministre, aux principaux personnages de la cour à Ver-

---

1. François de Harlay, ci-devant archevêque de Rouen. Il mourut subitement à Paris le 5 août 1695, d'une attaque d'apoplexie, pendant que Mgr de Saint-Vallier était en France. Le cardinal de Noailles lui succéda.

2. *Jugements du Conseil Supérieur,* t. III, p. 961.

sailles, il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il y avait parti pris de le garder en France et de lui faire résigner son siège. On paraissait d'autant moins disposé à lui donner raison dans les difficultés qu'il avait avec les principaux personnages de l'Église et de l'État dans la colonie, qu'on avait plus attendu de son esprit de conciliation, en le nommant évêque de Québec. Pontchartrain, surtout, ne pouvait taire son désappointement : parent de Frontenac, il ne lui pardonnait pas de s'être mis à dos le gouverneur, après avoir été son ami.

Et pourtant, Pontchartrain n'avait pu s'empêcher de reconnaître que les mémoires contre le prélat lui avaient paru fâcheux, mauvais et outrés. Il le dit à Louis XIV. Mme de Maintenon, de son côté, était sous l'impression que ces écrits étaient artificieux et dérogeaient au respect dû au caractère épiscopal[1].

Louis XIV aimait et estimait son ancien aumônier, en qui il avait toujours remarqué une conduite irréprochable. Mais il avait cru, en vue de la paix, devoir s'opposer pour un temps à son retour au Canada ; et il chargea Pontchartrain de le lui faire savoir. L'évêque de Québec reçut l'ordre du Roi avec une résignation et une humilité admirables, vraiment dignes de celles que Mgr de Laval avait montrées en pareille circonstance[2]. Le ministre en fut touché ; et lorsqu'il alla rendre compte au Roi de cette entrevue :

« Sire, lui dit-il, il serait à souhaiter qu'il y eût en France beaucoup d'évêques aussi pieux que Mgr de Saint-Vallier. »

Dans une autre occasion, le même ministre fit remarquer au Roi « que c'était une piété bien singulière que de faire arracher un évêque de son Église par violence »[3].

Quoi qu'il en soit, le Roi avait parlé, il n'y avait qu'à

1. *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général de Québec,* p. 120.
2. *Vie de Mgr de Laval,* t. II, p. 376.
3. *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôp.-Général,* p. 120.

obéir. L'Evêque de Québec se résigna donc à rester en France : « Retourner dans mon diocèse, disait-il, cela ne dépend pas de ma volonté ; mais donner ma démission, cela dépend de moi : jamais je ne la donnerai : je gouvernerai plutôt d'ici mon diocèse [1]. » En attendant des jours plus sereins, il profita de son séjour à Paris pour y travailler à son Rituel, à son Catéchisme, à son Recueil d'Ordonnances : œuvre pastorale d'un mérite achevé, monument impérissable de son zèle pour le bien de son Eglise. Puis il alla prêcher des missions dans les paroisses de l'abbaye de Bénévent, que le Roi venait de lui donner, et où il avait pu constater par lui-même qu'il y en avait un grand besoin.

L'année suivante (1696) il alla en prêcher dans son abbaye de Maubec. Le territoire de cette abbaye était considérable : il n'y avait pas moins d'une vingtaine de cures, toutes à la nomination de l'abbé, mais dépendantes, cela va sans dire, du diocèse de Bourges [2]. C'était vraiment comme un petit diocèse dans le grand. Et ce petit diocèse, quoique dépendant de Bourges, était uni par tant de liens spirituels et temporels au diocèse de Québec! Il le fut près de cent ans! Avec quel zèle, avec quel dévouement Mgr de Saint-Vallier ne se livra-t-il pas à cette œuvre pastorale dans son abbaye de Maubec! Il s'en ouvrait un jour à M. Glandelet, l'un des prêtres de son Séminaire de Québec, avec lequel il avait commencé à opérer un heureux rapprochement :

« Ma santé, lui disait-il, est si parfaitement rétablie que je me disposais à mon retour au Canada, pour continuer à servir une Eglise dans laquelle, comme vous le savez très bien, on trouve bien des moyens de sanctification. Mais la Providence, qui sait le besoin que j'ai de retraite et de

---

1. Lettre de M. Tremblay, citée dans la *Vie de Mgr de Laval,* t. II, p. 460.

2. Langevin, *Notice biographique sur Mgr de Laval,* p. 312.

prières, m'a encore voulu ménager une année de temps pour me mettre en état de mieux servir mon diocèse.

« J'eus la consolation, l'année passée (1695), de faire deux fort belles missions dans les dépendances de l'abbaye de Bénévent. Le bon Dieu me ménagea, pour l'une et pour l'autre mission, un nombre de bons ouvriers ; j'en eus jusqu'à douze, quinze et dix-sept. J'emploierai celle-ci (1696) à en faire deux autres dans les dépendances de celle de Maubec, dans lesquelles je puis vous assurer qu'il y a d'extrêmes besoins... Si la Providence continue mon exil une troisième année, j'en pourrai faire à l'abbaye de Lestrées.

« Je crois inutile de vous apprendre la manière dont le Roi m'a fait signifier l'ordre de retarder mon retour ; la cause de mon exil m'a beaucoup plus affligé que l'exil même. Quand la Providence voudra que j'y retourne, elle saura bien employer les moyens les plus efficaces et les plus suaves en même temps pour m'y ramener [1]... »

Ainsi, Mgr de Saint-Vallier se trouvait « en exil » dans son propre pays. Il avait adopté le nôtre pour sa patrie ; il y était attaché de cœur, il y voulait vivre et mourir. Qui ne serait touché de l'affection de ce grand Evêque pour sa pauvre Eglise de la Nouvelle-France ?

Cette affection, il l'exprimait un jour au souverain pontife avec une émotion bien pénétrante :

« Ah, qu'elle est belle et sainte, disait-il, l'épouse que vous m'avez confiée ! J'y suis attaché par les liens les plus étroits, non seulement à cause de l'éclat de la sainteté dont elle brille, mais aussi à cause de sa pauvreté, qui la rend si humble aux yeux des mortels. Cette pauvreté, loin d'en rougir, je dois plutôt m'en glorifier, en écrivant à un Pontife qui sait si bien apprécier les conseils évangéliques [2]... »

---

1. Lettre du 25 mars 1696, citée dans *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôp.-Général*, p. 121.
2. Documents inédits copiés au Vatican, Lettre du 11 août 1687.

Nous avons dit qu'il était bien décidé à gouverner de France son diocèse, plutôt que d'y renoncer. Voyez, en effet, la belle lettre pastorale que, de Paris, il adresse un jour à ses prêtres du Canada :

« Mes très chers et très honorés Frères, avec qui j'ai l'honneur de participer au même sacerdoce, et qui êtes appelés à partager avec moi la sollicitude pastorale, je ne puis vous exprimer la douleur que je sens d'être obligé d'être aussi longtemps séparé de vous, principalement dans un temps où nous aurions besoin de nous animer les uns les autres à procurer la gloire de Dieu, et travailler au salut des âmes. Je sais que le devoir d'un bon pasteur est de se tenir près de ses brebis, et qu'une marque du mercenaire est de craindre et de s'enfuir [1]; mais outre mes obligations, il me semble que la tendresse et l'amour que Notre-Seigneur m'a donnés pour le troupeau qu'il m'a confié, me sollicitent bien davantage de lui rendre cette assistance et me font porter avec plus de déplaisir la malheureuse nécessité d'en demeurer une année et demie éloigné.

« Je ne sais si les raisons qui m'en ont séparé sont bonnes et agréables à Dieu, mais je sais bien que je ressens un si grand penchant de retourner à vous, que je n'y puis résister ; je suis en esprit avec vous ; et quelque douceur que je puisse avoir dans un lieu que je puis considérer comme celui de ma naissance, quelque sujet de satisfaction que je puisse présenter à mon esprit, je proteste cependant que je ne suis point en repos, et que je soupire après les bois et la solitude de notre cher diocèse. Je connais mieux en cette occasion qu'en toute autre, qu'il vaut mieux être dans les lieux que la grâce nous a marqués qu'en celui que la nature ou nos inclinations pourraient choisir ; que l'obligation de l'épiscopat est plus forte que toutes les autres, et qu'on n'a

1. Jean, X, 12, 13.

pas de droit à la moisson quand on sème dans une terre étrangère.

« Comme l'obligation des pasteurs de l'Eglise est de travailler à détruire le péché et à établir le royaume de Dieu dans les âmes, vous devez sans cesse veiller avec moi aux moyens d'avancer ce divin ouvrage, en faisant paraître pour elles une charité ardente et infatigable ; car qui ne voit pas avec douleur, en bien des endroits de notre diocèse, la licence avec laquelle plusieurs méprisent les commandements de Dieu et ceux de son Eglise ? Il n'y a rien de plus commun, en plusieurs, que le jurement et les blasphèmes. On voit des personnes de tout âge, de tout sexe et de toute condition ne satisfaire presque jamais au commandement d'entendre avec piété la sainte messe. On voit des enfants et des domestiques qui passent la plus grande partie de l'année sans aucun exercice de religion : les pères et les mères préfèrent indignement la nourriture de quelques bêtes à leur instruction, à leur salut, à la loi de l'Eglise et à tous les règlements qu'on peut faire. Mais en combien d'endroits les règles de la tempérance sont-elles violées ? On ne voit qu'exercer partout souvent des débauches honteuses [1].

« Voilà sans doute de grands maux que vous connaissez comme nous : faites ce que vous pourrez pour les guérir. Nous vous exhortons et nous vous prions d'examiner et de voir devant Dieu si vous vous acquittez de votre devoir dans un point si essentiel à sa gloire, et d'exciter votre zèle pour le faire avec plus de ferveur à l'avenir.

« Souvenez-vous que le sacerdoce que le Fils de Dieu a

---

1. Le ministre écrivait un jour de Paris au gouverneur Denonville : " Qu'il fasse tout son possible pour empêcher la débauche des jeunes gens du pays, et se serve de son autorité pour châtier ceux qui contreviendront à ses ordres ; qu'il tâche surtout de supprimer le scandale qui se pratique dans les débauches, où ces jeunes gens se mettent tout nus, à la manière des sauvages... " (Corresp. générale, vol. 8, Réponses aux lettres, 20 mai 1686).

laissé à son Eglise n'est pas un caractère inutile : il est de lui-même agissant et accompagné d'une autorité toute divine quand elle est employée avec prudence et générosité, et qu'il y a peu de maux où elle n'apporte des remèdes efficaces.

« Le premier moyen que vous devez mettre en usage est le ministère de la sainte Parole, qui est toute-puissante. Je ne vous réitère point ici l'obligation indispensable où vous êtes de la dispenser continuellement, nous vous l'avons assez fait connaître en toute occasion. J'ajoute seulement que la véritable charité ne se doit point lasser de parler incessamment contre les vices et les mauvaises coutumes enracinées. Joignez à ces exhortations publiques les avis particuliers pour ceux qui en ont besoin : ils produiront sans doute des fruits de grâces extraordinaires, si vous les donnez avec la charité et la discrétion convenables. Mais que ne pourriez-vous point faire par l'administration du sacrement de Pénitence, si vous en usez en prudents et fidèles dispensateurs ! Prenez garde d'éviter avec soin dans ce ministère la précipitation, si préjudiciable aux âmes, tous les accommodements et toutes les maximes malheureuses qu'inspirent la chair et le sang, cette molle et basse indulgence qui fait tant de fausses pénitences et qui entretient une infinité de crimes.

« Pratiquez, s'il est possible, cette redoutable fonction dans l'esprit de Jésus-Christ, et selon les règles de son Eglise, qui sont si bien marquées dans les avis de saint Charles, dont nous avons si souvent et si fortement recommandé la lecture dans nos règlements. Mais afin que vos peines soient tout-à-fait utiles, et vos paroles efficaces, animez-les par une conduite innocente et exemplaire ; soyez des miroirs de vertu, dans lesquels le peuple voit clairement ses imperfections et ses taches. Ce serait inutilement que vous parleriez contre les vices dont vous seriez soupçonnés ; vos actions détruiraient vos paroles, et les pécheurs croiraient en quelque façon n'être pas blâmables, lorsqu'ils feraient ce

que vous faites. Qu'il s'exhale de votre maintien, de vos regards, de vos discours et de toute votre personne une odeur de bonne vie et un parfum de sainteté. Enfin, conservez, ou plutôt augmentez toujours avec grand soin cet esprit intérieur de piété qui est le fondement de tout le bien que vous pourrez faire; marchez continuellement en la présence de Dieu, faites toutes choses au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dans le mouvement de sa grâce et de ses adorables dispositions. Jusqu'ici nous avons tout sujet de nous louer de vous et de bénir la miséricorde de Dieu qui vous a donné des cœurs véritablement paternels et toutes les qualités nécessaires à de fidèles pasteurs. Que mon absence ne soit cause d'aucun relâchement, et qu'à mon retour, qui sera prompt, s'il plaît à Dieu, je vous trouve tels que j'aie lieu de me servir de louange et de congratulation en votre endroit, et de remercier tous ensemble le souverain Pasteur de nos âmes, des grâces qu'il aura répandues sur le troupeau qu'il nous a confié [1]. »

Qui n'admirerait le ton paternel de cette lettre, les sages recommandations qu'elle renferme, si pratiques, si bien appuyées sur la sainte Ecriture, et le parfum de piété qui s'en exhale? Nous avons dit plus haut que Mgr de Saint-Vallier pouvait être appelé le saint Charles Borromée de notre Eglise : cette lettre pastorale ne justifie-t-elle pas notre assertion? Avec quelle vénération ne dut-elle pas être reçue au Canada! Celui qui l'avait écrite, l'avait fait vraiment *tanquam auctoritatem habens,* non seulement comme évêque, mais comme homme vertueux dans le sens le plus exact du mot et pratiquant ce qu'il enseignait aux autres. Cet homme

---

1. *Mand. des Ev. de Québec,* t. I, p. 351. — Cette lettre, datée de Paris 1696, est contresignée par Foucaulth, ce qui fait croire que le curé de Batiscan, dont le nom est mentionné dans l'affaire de Desjordy, avait accompagné l'Evêque dans son voyage en France. M. Foucault était du diocèse de Paris et avait été ordonné à Québec en 1689. Il avait été le premier secrétaire de Mgr de Saint-Vallier.

si saint, si vraiment pasteur et évêque, ne pouvait-on facilement lui pardonner, en vue de ses éminentes qualités, certaines « aigreurs », certaines impétuosités ou emportements de caractère? C'est ce qui avait frappé Pontchartrain, lorsqu'il avait été lui intimer de la part du Roi l'ordre de rester en France, et ce qu'il avait même insinué au Roi, à son retour, comme nous l'avons vu. Pourquoi donc le retenir à Paris, loin de son troupeau? Parce qu'à l'exemple de saint Jean Baptiste, son patron, il n'avait pas craint de dire à son ami Frontenac le *Non licet* de l'Evangile? Parce qu'il l'avait également dit au gouverneur de Montréal, M. de Callières, et avec d'autant plus d'autorité qu'il avait fait son éloge quelques années auparavant ? Parce qu'il avait fait la guerre à des hommes scandaleux comme Mareuil, Desjordy et autres? Parce que, prenant la part des pauvres soldats, il défendait aux officiers de retenir leur maigre pitance, quand ces pauvres soldats avaient la chance de gagner quelque chose en plus chez les habitants où ils s'engageaient?

Il est regrettable que l'on n'ait pas les diverses décisions de la cour sur toutes les difficultés qui lui furent soumises à cette époque par l'évêque, le gouverneur, l'intendant, le Conseil. Ce qui paraît certain, c'est que, comme il arrive presque toujours dans les règlements donnés au delà des mers, il y eut des paroles de blâme et d'encouragement pour tout le monde. Frontenac eut certainement son mot de blâme, comme on le voit par les répliques qu'il adressa au ministre. Mais il en prit d'autant plus bravement son parti qu'il n'avait jamais été gâté de compliments par la cour; et les remarques qu'on lui fit en cette occasion ne le rendirent pas plus tendre pour le clergé. On lui reprocha, surtout, ce marché quasi honteux, par lequel, moyennant finance, il avait renoncé à faire jouer le *Tartufe* à Québec. N'oublions pas que cette pièce, jugée encore aujourd'hui très sévèrement par les esprits sages et réfléchis, l'était encore bien plus

à l'époque où l'on se rappelait fort bien dans quelles circonstances elle avait été composée par Molière, à savoir pour flatter le Roi et l'encourager dans les liaisons coupables où il était engagé et contre lesquelles ne cessaient de protester le clergé et la conscience publique. C'est cette comédie que Frontenac, pour faire pièce au clergé, voulait faire jouer à Québec, et dont Mgr de Saint-Vallier réussit à empêcher la représentation en lui donnant son billet pour cent pistoles. Champigny ne pouvait croire qu'il garderait cet argent: « Je croyais, dit-il, qu'il ne tarderait pas à lui faire l'honnêteté de lui renvoyer ces cent pistoles... Mais la suite me fit voir des choses tout opposées... » C'est-à-dire qu'il les garda bel et bien: ce dont il fut très blâmé par la cour:

« A l'égard des cent pistoles que M. l'Evêque m'a données, écrit-il, c'est une chose si risible, que je n'ai jamais cru qu'on la pût tourner à mon désavantage, mais qu'elle donnerait matière de se réjouir à ceux qui en entendraient parler.

« Si M. l'Evêque avait voulu me croire, ajoute-t-il, et suivre les conseils que l'amitié qu'il me témoignait alors me donnait souvent la liberté de lui donner sur toutes les choses que lui ou ses ecclésiastiques entreprenaient tous les jours, et à la continuation desquelles je lui représentais qu'il était impossible qu'à la fin on ne s'opposât, il n'aurait pas fait tant de fausses démarches. Mais vous devez le connaître assez pour savoir qu'il ne suit pas toujours ce que ses amis lui conseillent... »

C'est-à-dire que le Prélat n'était pas de ceux qui se laissent guider par l'amitié ou le respect humain; il agissait par conviction et par devoir: c'est ce que n'avaient pas prévu quelques-uns de ceux qui avaient contribué à sa nomination comme évêque de Québec; et Frontenac était, à n'en pas douter, un de ceux qui avaient été déçus lors de *la journée des dupes*.

CHAPITRE XI

—

TROISIÈME VOYAGE DE L'ÉVÊQUE EN FRANCE *(suite)*
SON RETOUR AU CANADA

Règlement de l'affaire des Récollets. — Rapprochement avec le Séminaire de Québec. — Pèlerinage à Annecy. — Reliques de saint François de Sales envoyées au Séminaire. — Le Roi permet à l'Évêque de retourner dans son diocèse. — Maladie de l'Évêque pendant la traversée : il est sauvé par le docteur Sarrazin.

Dans ses répliques à la cour, Frontenac ne manqua pas de dire un mot des Récollets du Canada, dont il était le syndic apostolique :

« Si la cour, dit-il, ne donne quelque ordre à l'affaire des Récollets, il arrivera d'étranges scandales, les prêtres du séminaire de Montréal ayant fait sur cela des extravagances sans fin et sans nombre, qui se sont même étendues jusque sur moi [1]. Mais je les ai souffertes patiemment, et je me contenterai de m'en plaindre honnêtement à M. Tronson, qui veut que je le croie mon ami, et de longue main, ayant été condisciples au collège pendant plusieurs années [2]. . . »

La cour n'eut pas besoin d'intervenir pour le règlement de l'affaire de l'interdiction de la personne et de l'église des Récollets de Montréal : tout s'arrangea à l'amiable ; et ce

---

1. Probablement parce que lui, aussi bien que M. de Callières, n'avaient pas tenu compte de l'interdiction de l'église des Récollets, et avaient continué de la fréquenter comme auparavant.

2. Corresp. générale, vol. 13, Frontenac au ministre, 2 nov. 1695.

fut une des premières choses dont s'occupa Mgr de Saint-Vallier, à son arrivée à Paris. Au printemps de 1695, le Père provincial de la province Saint-Denis lui adressa la requête suivante :

« Monseigneur, Frère Potentien Ozon, provincial des Récollets de la province Saint-Denis, en France, dont ceux de la Nouvelle-France font partie, et, comme ayant charge des Pères du Définitoire de la dite province, remontre très respectueusement à Votre Grandeur qu'il a appris avec douleur le mécontentement et les sujets de plaintes qu'Elle avait reçus dans notre église des Récollets de Villemarie, ce qui l'avait engagée d'user de son autorité ordinaire et d'interdire leur chapelle ou église : lequel interdit les religieux auraient gardé fort exactement durant deux mois ; au bout desquels les dits religieux, craignant les murmures du peuple de ce qu'ils ne pouvaient plus les assister comme auparavant, persuadés d'ailleurs que Votre Grandeur était satisfaite de leur soumission pendant deux mois, se crurent obligés, par une complaisance trop précipitée, d'ouvrir leur église et d'y faire l'office publiquement : ce qui a donné lieu, monseigneur, à Votre Grandeur de croire que les dits religieux avaient voulu mépriser l'interdit par Elle prononcé et de rendre de nouvelles ordonnances contre les dits religieux, même de les suspendre de leurs fonctions. Et comme en tout cela, monseigneur, on ne peut imputer aux dits religieux que leur précipitation de n'avoir pas déféré avec la soumission respectueuse qu'ils devaient à vos ordonnances, et que dans le fond ils n'ont jamais eu l'intention de blesser son autorité, ni de manquer au respect qu'ils lui devaient, le suppliant se trouve obligé de recourir à la bonté et à l'indulgence de Votre Grandeur pour l'exciter à pardonner aux dits religieux et à lever l'interdit tant local que personnel ; se soumettant à faire telle satisfaction qu'il lui plaira ordonner, sans préjudice de notre Ordre.

« Ce considéré, monseigneur, il plaira à Votre Grandeur pardonner aux dits religieux, lever l'interdit tant local que personnel, après avoir fait la satisfaction qu'il vous plaira ordonner être faite, et en conséquence leur permettre de faire à l'avenir leurs fonctions publiques et les services divins dans la dite église de Villemarie, où ils sont établis. Ils continueront leurs prières et sacrifices pour la conservation de Votre Grandeur. »

Entre gens qui sont censés ne vouloir que le bien, le salut des âmes, la gloire de Dieu, il doit toujours y avoir moyen de s'entendre, de s'expliquer, de se pardonner. Comment résister d'ailleurs à de bons religieux qui avouent tout simplement leur faute, faute non de malice, mais d'irréflexion et de précipitation? Mgr de Saint-Vallier ne se fit pas prier pour obtempérer de suite à l'humble demande du Frère Ozon, ayant soin cependant d'y engager directement les religieux mêmes de Montréal, afin qu'ils ne pussent prétendre que la demande du Frère Ozon avait été faite sans leur participation :

« Vu la présente requête à nous présentée, dit-il, par le Père provincial des Récollets de la province de Paris, et voulant user d'indulgence envers les dits religieux Récollets, nous ordonnons qu'en faisant et réitérant par le gardien et les religieux Récollets de Villemarie les déclarations contenues en la présente requête présentée par le dit Père provincial, par devant notre grand vicaire établi sur les lieux; et après qu'ils auront tenu fermée leur église pendant trois jours, pour satisfaction de n'avoir pas obéi à nos ordres; et après qu'il en sera apparu à notre grand vicaire, nous lui donnons pouvoir et ordre de lever les dits interdits tant local que personnel, de décharger les religieux de tout ce qu'ils ont encouru pour raison de ce, et de les rétablir dans le plein et entier exercice de toutes les fonctions qu'ils exerçaient auparavant dans la dite église de Villemarie.

« En foi de quoi nous avons signé, fait contresigner par notre secrétaire et sceller du sceau de nos armes.

« Fait à Paris ce 15 juillet 1695. »

On voit comme Mgr de Saint-Vallier, tout en se montrant plein de condescendance pour les Pères récollets, qu'il avait toujours aimés, et qui lui rendaient d'ailleurs tant de services dans son diocèse, n'oubliait rien cependant de ce qu'il devait à son autorité et à la dignité de sa charge pastorale.

Le provincial des Récollets s'empressa de faire sa soumission au pieux Prélat qui avait accueilli sa requête avec tant de bienveillance :

« Nous, Frère Potentien Ozon, provincial susdit avec ses dites qualités, après avoir vu l'ordonnance de Mgr l'évêque de Québec, y acquiesçons et promettons de la faire exécuter par le gardien et les religieux de Villemarie suivant sa forme et teneur. Fait à Paris le 15 juillet 1695 [1]. »

Les Récollets de Montréal ne manquèrent pas de donner à Mgr de Saint-Vallier la légère satisfaction qu'il leur avait demandée. Son grand vicaire, M. Dollier de Casson, leva l'interdit, et tout rentra dans l'ordre.

Quant aux difficultés qui existaient entre l'Evêque et son Séminaire de Québec, elles avaient été réglées en principe par les articles de 1692 : il ne s'agissait que de bien observer de part et d'autre les règlements, en y mettant chacun de la bonne volonté. L'Evêque avait obtenu tout ce qu'il voulait ; il s'était affranchi du contrôle du Séminaire pour la nomination aux cures, l'établissement des paroisses, la distribution des suppléments en argent accordés par le Roi. Seulement, dans cette distribution, il ne fallait pas laisser de côté le Séminaire lui-même et ses missionnaires ; il fallait respecter les droits acquis ; et ces vétérans du sanctuaire, les de Bernières, les de Maizerets, les Glandelet, qui avaient bien mé-

---

1. Cité dans *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, t. III, p. 639.

rité de l'Eglise du Canada, ne demandaient-ils pas d'être traités avec certains égards?

Nous avons vu que dans sa lettre adressée de Paris au clergé canadien, Mgr de Saint-Vallier disait: « Nous avons tout sujet de nous louer de vous, et de bénir la miséricorde de Dieu qui vous a donné toutes les qualités nécessaires à de fidèles pasteurs. » Mais qui avait formé la plupart de ces pasteurs, de ces prêtres, de ces missionnaires, dont il était si heureux et si content? sinon le Séminaire de Mgr de Laval. Et quels prêtres que ces premiers élèves du Séminaire de Québec! Les Philippe Boucher, les Francheville, les Gagnon, les Saint-Claude, les Soumande, les Pinguet, les Vachon, les Buisson de Saint-Cosme, et tant d'autres, la gloire et l'honneur de la Nouvelle-France, qui leur avait donné le jour !

Chacun de ces prêtres mériterait une biographie: Philippe Boucher, par exemple, le digne fils de Pierre Boucher, l'ancien gouverneur des Trois-Rivières, l'admirable curé de Saint-Joseph de Lévis, dont il est dit dans les registres de sa paroisse: « Son zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, celles de ses paroissiens, surtout, mettra sa mémoire en bénédiction auprès de tous ceux qui en auront la connaissance: » prêtre non moins instruit que pieux, qui avait une bibliothèque de plus de cinq cents volumes, chose énorme pour son temps! Francheville, le héros de la Rivière-Ouelle, qui, joignant au meilleur esprit ecclésiastique un patriotisme admirable, et apercevant les Anglais qui descendent, en 1690, sur les rivages de sa paroisse, appelle aux armes ses paroissiens, les conduit lui-même au feu, et fait décamper les envahisseurs !

Voilà les prêtres auxquels s'adressait Mgr de Saint-Vallier, et dont il disait avec tant de raison: « Nous avons tout sujet de nous louer de vous. . . » Mais ces prêtres étaient attachés au Séminaire, auquel ils devaient tout. L'Evêque avait donc

tout intérêt à se rapprocher du Séminaire ; il ne pouvait se dispenser de le faire, maintenant surtout qu'il n'avait plus rien à craindre de sa part, et qu'il était devenu absolument maître de gouverner son diocèse à sa manière. Cette fois, il comprit de suite que c'était là surtout ce que le Roi attendait de lui, et que son éloignement du Séminaire était la principale raison pour laquelle on le retenait en France. Il se résolut donc de se rapprocher peu à peu des Missions-Etrangères : cela ne pouvait se faire en un jour, mais cela se fit graduellement. Nous l'avons déjà vu écrire à M. Glandelet comme à un ami, après l'avoir laissé pendant plusieurs mois sous le coup de l'interdiction. Il ne partira pas de Paris avant d'avoir fait complètement sa paix avec M. de Brisacier, le supérieur des Missions-Etrangères, avec M. Tremblay, le représentant du Séminaire de Québec, en France.

Qui avait opéré cet heureux rapprochement ? Tous les amis de la paix religieuse en Canada, sans doute ; mais nous croyons pouvoir affirmer que Saint-Sulpice, et tout particulièrement son digne supérieur, M. Tronson, y fut pour la plus grande part. Mgr de Saint-Vallier était très lié à Saint-Sulpice ; les Sulpiciens avaient toujours été en bons termes avec les Missions-Etrangères : animés d'ailleurs de l'excellent esprit qu'on leur connaît, ils ne pouvaient que désirer de tout cœur que l'union la plus parfaite existât entre tous les ouvriers de la vigne du Seigneur dans la Nouvelle-France.

En attendant qu'il ait fait sa paix complète avec son Séminaire, Mgr de Saint-Vallier travaille, comme nous l'avons vu, à son Catéchisme et à son Rituel ; il donne des missions dans ses abbayes de Bénévent et de Maubec ; puis va revoir son pays natal, Grenoble, sans oublier Annecy, où il aime à aller prier en présence des reliques du modèle des pasteurs, saint François de Sales. Il était à Annecy le 27 août

10

1696[1]. Il est probable que c'est dans ce pèlerinage qu'il prit la résolution de donner ce grand saint comme second patron[2] à son Séminaire de Québec, ce qu'il fit le 24 février 1698.

C'est précisément en 1696, l'année de ce pèlerinage de Mgr de Saint-Vallier au tombeau de saint François de Sales, que M. Tremblay envoya à M. Glandelet les belles reliques du saint évêque de Genève, qui sont exposées, chaque année, à sa fête, au Séminaire :

« Je vous envoie, lui écrivait-il, des reliques de saint François de Sales, dont un de nos messieurs, qui est près d'Annecy, m'a fait présent. Il les a obtenues des religieuses de la Visitation, et les a demandées pour le séminaire de Québec.

« Elles sont authentiques ; et ce qui doit les rendre encore plus estimables, c'est que l'évêque de Genève, qui a signé cet authentique, Mgr d'Aranthon, est regardé comme un saint ; et l'on a pour lui, depuis sa mort, arrivée l'automne dernier, une estime bien extraordinaire[3]... »

Cependant les mois s'écoulaient ; il y avait déjà plus de deux ans que l'évêque de Québec avait quitté son diocèse ; on était rendu au commencement de 1697, et il n'était pas question de son retour au Canada. Vers la mi-janvier, il présenta à Sa Majesté un mémoire rempli de promesses de paix et de conciliation, et exprimant le désir de rentrer dans son diocèse ; puis il attendit.

De son côté, le Roi, qui était entré déjà depuis longtemps dans la plus belle période de sa vie, au point de vue religieux, n'était pas sans inquiétude sur le droit qu'il s'était arrogé de retenir un évêque loin de ses ouailles. Vers la mi-carême, il fit donc venir auprès de lui ses deux conseillers ordinaires en matières ecclésiastiques, Bossuet et le

---

1. M. Verreau, *Rapport sur les archives du Canada*, 1874, p. 215.
2. Le premier titulaire du séminaire de Québec est la sainte Famille.
3. Lettre du 16 avril 1696, citée dans l'*Abeille*, vol. I, No. 18.

cardinal de Noailles, archevêque de Paris, et les consulta sur cette affaire qui inquiétait sa conscience. Les deux prélats répondirent qu'on pouvait bien essayer d'obtenir d'un évêque qu'il se démît volontairement, mais que s'il refusait on ne pouvait l'empêcher d'aller résider dans son diocèse, suivant les canons.

Le Roi fit donc mander Mgr de Saint-Vallier, lui parla avec son affabilité ordinaire, et lui demanda, comme une faveur, sa démission, pour le bien de l'Eglise du Canada. Pour toute réponse, le Prélat se contenta de faire mille protestations de respect, de reconnaissance et d'attachement à la personne de Sa Majesté :

— « Mais, lui dit le Roi, vous ne répondez pas à ce que je vous demande.

— « Sire, répliqua l'Evêque, il y a des choses sur lesquelles il est plus respectueux de ne pas répondre à Votre Majesté.

— « Alors, lui dit le Roi, prenant un ton de maître, puisqu'il en est ainsi, vous retournerez dans votre diocèse. Mais voyez à y rétablir entièrement la paix ; parce que si j'entends encore parler de vous, je saurai bien vous rappeler, pour ne plus, cette fois, vous y laisser retourner [1]. »

Libre, enfin, de partir pour son diocèse, Mgr de Saint-Vallier se hâta de faire ses préparatifs de voyage, dit encore une fois adieu à son pays natal, et s'embarqua à La Rochelle vers la fin de mai [2] sur la *Gironde*, qui faisait partie de l'escadre commandée par M. de Nesmond :

« La traversée fut longue et pénible, et, pour comble de détresse, les fièvres malignes se déclarèrent sur presque tous les vaisseaux [3]. Elles sévirent avec plus de force sur

1. Histoire manuscrite du Séminaire de Québec, par Mgr Taschereau, que nous avons cru devoir citer textuellement.
2. Garneau, *Histoire du Canada*, t. I, p. 372.
3. L'escadre de M. de Nesmond se composait de treize vaisseaux (*Ibid.*).

la *Gironde,* et l'évêque de Québec en fut gravement atteint. Par bonheur, l'habile médecin Michel Sarrazin [1] se trouvait sur l'escadre. Il se dévoua au service des malades avec une charité et une assiduité dignes de tout éloge. Il entoura de soins encore plus particuliers le vénérable Prélat, qui, grâce à ces secours opportuns, fut arraché à une mort imminente. Des quinze ecclésiastiques que Mgr de Saint-Vallier emmenait avec lui au Canada, il y en eut cinq qui succombèrent à la contagion. Un grand nombre d'autres passagers et plusieurs hommes de l'équipage en furent aussi les victimes. Tous ceux qui échappèrent au péril, reconnurent devoir leur guérison aux soins intelligents du docteur Sarrazin. Ce dernier pensa mourir lui-même d'épuisement, d'abord, puis de la maladie, dont il fut atteint vers la fin du voyage. Il n'était encore que convalescent quand il arriva à Québec; il commença, néanmoins, avec un zèle tout nouveau, à prodiguer les secours de son art à tous ceux qui en avaient besoin [2]. »

1. Sur le docteur Sarrazin, voir notre *Québec en 1730,* p. 60. — "Le sieur Sarrazin était, il y a quatre ans, chirurgien-major des troupes. S'étant retiré un an auparavant dans un séminaire d'ici, dans le dessein de se faire prêtre, et nous ayant témoigné qu'il voulait quitter son emploi, nous fûmes obligé de mander qu'on nous en envoyât un autre... J'ai appris, depuis, que le dit sieur Sarrazin, ayant changé de dessein, s'était appliqué à Paris à l'étude de la médecine, où l'on dit qu'il a bien réussi : ce qui ne peut être que très utile en ce pays. Ainsi, il sera de votre bonté de voir à lui donner les moyens de subsister. (Corresp. générale, vol. 15, Frontenac au ministre, 15 oct. 1697).

"Les sollicitations de M. l'évêque de Québec ont ramené ici cette année le sieur Sarrazin. Il a rendu dans la traversée de très grands services dans la *Gironde,* où il y a eu quantité de malades, du pourpre, et particulièrement à M. l'évêque de Québec, qui l'a été dangereusement, et qu'il a tiré d'affaire..." (Ibid., Champigny au ministre, 26 août 1697).

2. *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôp.-Général de Québec,* p. 124.

CHAPITRE XII

L'ÉGLISE DU CANADA, DE 1697 À 1700

Mgr de Saint-Vallier prend possession de son nouvel évêché. — A l'Hôpital-Général. — Le clergé et les communautés religieuses du diocèse.— Incendie de l'Hôtel-Dieu de Montréal.— Exploits de D'Iberville et de Frontenac. — Paix de Ryswick; *Te Deum.* — Mort de Frontenac.

MGR de Saint-Vallier rentra dans son diocèse vers la mi-août (1697) [1], après une absence de près de trois ans. Cette absence, plus longue qu'il ne l'avait désiré, lui avait été d'autant plus sensible, qu'il avait laissé, en quittant Québec, deux œuvres inachevées, ou plutôt à peine commencées, son évêché et son Hôpital-Général. Son évêché, il en avait posé lui-même la pierre angulaire au printemps de 1694; et il était parti dans l'automne. Quelle dut être sa joie, lorsque doublant la pointe de l'Ile d'Orléans, il aperçut le magnifique bâtiment qui couronnait le promontoire de Québec [2], lorsque, surtout, descendu à terre, et montant la côte de la Basse-Ville, il put se rendre compte des belles proportions, de la solidité et de l'élégance de cet édifice. Le corps principal de l'évêché, ainsi que la chapelle, était terminé: dans l'automne, on ajouta une aile à cet édifice [3]; et

---

1. Certainement avant le 26 août, puisque nous avons une lettre de cette date, de M. de Champigny, où il est question de son retour.
2. Voir plus haut, p. 55, la description que nous en avons donnée, d'après La Potherie.
3. C'est alors seulement que fut démolie l'ancienne maison. (Têtu, *Le Palais Episcopal de Québec,* p. 33.)

c'est tout ce qui fut jamais exécuté du plan, beaucoup plus considérable, qui avait été projeté [1].

Après avoir récité dans sa cathédrale les prières de l'itinéraire, avec les dix ecclésiastiques qui lui restaient des quinze qui s'étaient embarqués avec lui, le pieux Prélat prit possession de sa nouvelle demeure, qu'habitait déjà son grand vicaire, M. de Montigny, jeune homme de vingt-huit ans, ecclésiastique sage et vertueux, qui, en son absence, avait administré le diocèse à la satisfaction de tout le monde; M. Dollier de Casson, supérieur de Saint-Sulpice, avait été chargé du district de Montréal.

Parmi les ecclésiastiques qui arrivaient à Québec avec Mgr de Saint-Vallier, il y avait M. Geoffroy, curé de Laprairie, l'ancien missionnaire de l'Acadie, dont nous avons déjà parlé. Il était passé en France pour refaire un peu sa santé, et allait se mettre bientôt aux nouvelles fonctions auxquelles l'Evêque le destinait. Il y avait aussi un jeune abbé qui n'était encore que sous-diacre, et que Mgr de Saint-Vallier avait amené avec lui de Grenoble, lors de son voyage à son pays natal: il s'appelait Daniel-Guillaume Serré de la Colombière. Ce jeune abbé devait d'abord lui servir de secrétaire, puis, devenu prêtre, lui rendre de grands services comme chapelain et confesseur de l'Hôpital-Général.

L'Hôpital-Général! qui ne pense immédiatement à Mgr de Saint-Vallier, lorsque l'on prononce le nom de cette maison, l'œuvre de son cœur, la source de ses joies les plus pures, comme l'occasion de quelques-uns de ses plus grands chagrins? Quelle hâte il avait sans doute de revoir cette institution qu'il avait été obligé de laisser seule à ses débuts! Durant son séjour en France, il avait assuré à ses religieuses et à ses pauvres un revenu sur l'Hôtel-de-Ville de Paris; et il

---

1. D'après l'abbé Casgrain, il voulait fonder un séminaire, à côté de l'autre, à la tête duquel il aurait mis l'abbé Trouvé. (*Les Sulpiciens en Acadie*, p. 100).

lui apportait des dons généreux. Laissons ici l'annaliste de la communauté nous raconter en quelques mots la visite du saint Prélat :

« Quel beau jour pour nos Mères, dit-elle, que celui où il leur fut donné de revoir leur vénérable fondateur! Ce jour-là, l'église était parée comme aux plus belles fêtes, et Sa Grandeur, en y entrant, ne put dissimuler sa surprise et sa joie de voir comme tout avait changé de face. Il en fut de même dans les autres parties de la maison. Monseigneur en témoigna à ses filles non seulement de la satisfaction, mais même de la reconnaissance, et il leur donna aussitôt de nouvelles marques de son affection paternelle en leur faisant don de quelques ornements d'église, de deux burettes, et d'un calice d'argent ciselé. Il leur confia en outre une certaine quantité d'effets pour être vendus au profit de l'œuvre [1]. »

Nous avons dit qu'en l'absence de l'Evêque M. de Montigny avait administré le diocèse à la satisfaction de tout le monde. A sa demande, Mgr de Laval avait fait quelques-unes des ordinations les plus pressantes. Le Séminaire de Québec avait alors pour supérieur M. de Bernières, et poursuivait avec zèle son œuvre si importante pour l'avenir de notre Eglise :

« On y entretient toujours, écrit M. de Champigny, quarante ou cinquante enfants, dont une partie paie pension, d'aucuns demi-pension, et les autres y sont par charité. Ils sont enseignés depuis les premières instructions jusqu'à la fin de la théologie dans les écoles des Jésuites, où ils sont envoyés deux fois par jour [2]. »

La cure de Québec, administrée par un prêtre du Séminaire, M. Dupré, ne laissait rien à désirer; et tout le clergé canadien, en général, dont Mgr de Saint-Vallier, comme

---

1. *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôp.-Général,* p. 124.
2. Corresp. générale, vol. 17, Champigny au ministre, 20 oct. 1699.

nous l'avons vu, était si content, montrait, au dire de l'intendant Champigny, « une piété exemplaire »[1].

L'Hôtel-Dieu de Québec, toujours rempli de malades, était desservi par les religieuses Augustines avec un dévouement héroïque. Les Ursulines apportaient le même dévouement à l'éducation de la jeunesse :

« Les communautés de ce pays, ajoute l'intendant, vivent dans une régularité exemplaire, et dans une bien plus exacte observance que celles de France. Leur vie est pauvre et mortifiée, se privant du nécessaire en beaucoup de choses [2]. »

A Montréal, M. Dollier de Casson avait avec lui des hommes de premier mérite : M. de Belmont, MM. de la Faye, Vaillant, Chaigneau, Guay, Mériel [3], Priat. La piété et le zèle de ces messieurs étaient admirables. Ils desservaient les paroisses de l'Ile et des environs. Sous leur direction, les communautés religieuses de la Congrégation et de l'Hôtel-Dieu faisaient beaucoup de bien.

La nouvelle congrégation des Frères Charon, qui avait pris naissance avant le départ pour la France de Mgr de Saint-Vallier, donnait de grandes espérances pour l'instruction de la jeunesse et le soin des vieillards. M. de la Colombière s'intéressait tout particulièrement à cette fondation et allait chaque année passer quelques mois à Montréal pour en promouvoir les intérêts [4]. Le gouverneur et l'intendant écrivaient à la cour :

« Une maison qui sera fort utile à la colonie est celle des Frères hospitaliers établis à Montréal. Elle n'a encore rien coûté au Roi ni au pays. Cependant elle fait beaucoup de bien. Il y a une salle remplie de pauvres. On a commencé

1. Corresp. générale, vol. 13, Champigny au ministre, 6 nov. 1695.

2. Ibid., vol. 17, Champigny au ministre, 20 oct. 1699.

3. "Il était le père et l'apôtre des Anglais prisonniers au Canada." (Sœur Juchereau, *Hist. de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 449.)

4. *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôp.-Général*, p. 126.

d'y retirer quelques personnes de distinction, que la nécessité y a réduites : ils y ont des chambres particulières et y sont bien soignés. Le sieur de Callières ayant su qu'ils ont prié Sa Majesté de leur accorder l'exemption des droits d'eau-de-vie et de vin, se joint au sieur de Champigny pour La supplier de leur faire cette grâce : leur communauté est la seule qui soit privée de cette exemption. Si Sa Majesté voulait avoir la bonté d'y joindre mille livres pour parvenir plus aisément aux manufactures qu'ils vont commencer, cela procurerait un grand avantage à eux et à la colonie, parce qu'ils augmenteraient le nombre des jeunes gens pauvres qu'ils retirent pour les y employer[1]... »

Dans le cours de l'hiver 1696, un incendie détruisît l'Hôtel-Dieu de Montréal, qui était encore, à cette époque, près du fleuve, à la Pointe-à-Callières. Laissons la chronique raconter ce pénible événement :

« Ce malheur arriva le matin du jour de saint Mathias, 24 février. Le feu avait pris par le grenier de la vieille église[2], sans qu'on ait su comment, et paraissant d'abord au clocher, il ne tarda guère à enflammer le bâtiment des pauvres et celui des religieuses, qui furent consumés entièrement, sans y pouvoir apporter aucun remède, en deux heures de temps, à la réserve de deux boulangeries et d'une grange et ménagerie bâties nouvellement, qu'on eut toutes les peines du monde à garantir. Tout ce qu'on put faire fut de s'attacher à sauver une partie des meubles des appartements d'en bas. Mais comme les bonnes Sœurs n'ont pas laissé de perdre très considérablement en meubles, hardes et grains, et particulièrement presque tout leur linge, tant des pauvres que des religieuses, et entre autres celui qui se trouva sale

1. Corresp. générale, vol. 12, Callières et Champigny au ministre, 20 oct. 1699.
2. Elle avait servi d'église paroissiale jusqu'à la construction de Notre-Dame, sur la rue Notre-Dame.

de tout l'hiver, qui était dans les greniers, et tout ce qu'il y avait dans la cave des pauvres, qui n'était point voûtée, n'ayant pu être sauvé, cet accident les mit dans un état si digne de compassion, que le cœur le plus barbare en aurait été pénétré. Ce fut un grand bonheur que le vent de nord-est, par une permission toute spéciale de Dieu, se modéra presque tout d'un coup, sans quoi la maison où logeait alors M. de Callières, toute voisine, avec plusieurs autres, aurait porté le feu à la meilleure partie de la ville, qui aurait suivi le même sort.

« Ce spectacle ayant rempli tout le monde de terreur et de pitié, M. de Callières, pour en profiter, et battre le fer pendant sa chaleur, fit dès le lendemain assembler tous les habitants de Montréal et de la banlieue, et leur ayant fait une exhortation très insinuante pour les porter à la contribution et au remède, il eut tout l'effet qu'on pouvait attendre de son éloquence et de son zèle, puisqu'on se cotisa, suivant les mouvements de sa charité ; en sorte que cette assemblée produisit un secours beaucoup plus puissant qu'on ne l'aurait dû vraisemblablement l'espérer ; car avec la quête que M. Dollier, supérieur du Séminaire, et M. Juchereau, lieutenant-général, firent dans les côtes du gouvernement de Montréal et chez les officiers et soldats, on amassa tant en denrées, travaux, qu'argent, la somme de huit mille livres. On peut dire avec vérité que cette contribution est assez grosse pour le peu de moyens qui restent aux Montréalistes, après avoir essuyé aussi longtemps qu'ils ont fait les incommodités de la guerre[1]. . . »

Cette guerre, qui avait épuisé non seulement le district de Montréal, mais le pays tout entier, c'est celle dont on souffrait depuis tant d'années, par suite des incursions des Iroquois; ce sont aussi les expéditions mémorables de nos

---

1. Archiv. du Canada, Corresp. générale, vol. 14, Relation de 1696.

soldats et de nos miliciens sur les côtes de l'Acadie, à Terreneuve et à la baie d'Hudson, sous la conduite de D'Iberville. Les exploits de ces héros avaient appris aux habitants de la Nouvelle-Angleterre à respecter le nom canadien. Ceux de Frontenac avaient répandu la terreur dans le pays des Iroquois. Il avait commencé par bien fortifier la ville de Québec : il avait élevé des ouvrages en palissade dans le jardin même des Ursulines, et ce n'est pas sans regret qu'on avait vu abattre, à cette occasion, les restes de l'antique forêt qui couvrait autrefois le promontoire de la ville [1]. Les milices canadiennes étaient sur pied depuis longtemps ; et dans l'été de 1696, le gouverneur, ainsi que MM. de Callières et de Vaudreuil étaient allés, à la tête de deux mille cinq cents hommes, dévaster les Cinq-Cantons. Les Iroquois avaient été mis enfin à la raison ; la Nouvelle-Angleterre, réduite à ronger son frein. Mais nos terres étaient presque partout restées sans culture : le Canada était épuisé.

Ce fut un beau jour celui où l'on apprit à Québec la paix de Ryswick (20 septembre 1697), un mois environ après le retour de Mgr de Saint-Vallier. Cette paix mettait fin en Europe à la guerre de la coalition d'Augsbourg, et en même temps à celle qui, en Amérique, n'en était pour ainsi dire que l'écho. Louis XIV, qui avait remporté de si grands avantages dans cette guerre, y avait renoncé complètement, acceptant même l'accession de Guillaume d'Orange au trône d'Angleterre comme un fait accompli. Le Canada seul profita de la paix de Ryswick : on lui laissa toute l'Acadie, avec ses frontières indécises, source éternelle de difficultés, toute la vallée du Mississipi, et même la baie d'Hudson.

Un *Te Deum* solennel fut chanté dans la cathédrale de

---

1. *Les Ursulines de Québec*, t. I, p. 477. — " On détruisit un bois de haute futaie de quatre arpents. " (Archiv. du Canada, Corresp. générale, vol. 20, Lettre des Ursulines au ministre, 1702.)

Québec pour la paix de Ryswick[1]. Ce *Te Deum* semblait venir à propos, non seulement pour cette paix mondiale, mais pour cette autre que Mgr de Saint-Vallier avait apportée de France, par laquelle la plus parfaite union paraissait exister désormais entre lui et le Séminaire, et les différents personnages qui, à tort ou à raison, avaient eu à se plaindre de lui, et les uns des autres. Evidemment les sages conseils du Roi n'avaient pas été sans résultat, non plus que les tribulations auxquelles le saint Evêque avait été soumis: « à quelque chose malheur est bon ». Frontenac, Callières, le Séminaire de Québec, les Récollets, tous ceux qui avaient eu des difficultés avec le Prélat furent bien aises de voir s'ouvrir une ère d'apaisement et de calme. Le *Te Deum* chanté dans l'église cathédrale de Québec, à trois heures de l'après-midi, le 21 septembre 1698, pour la paix de Ryswick, fut donc l'expression d'une joie universelle:

« Le gouverneur général y assista, dit la chronique, aussi bien que l'intendant et les officiers du Conseil Supérieur et de la Prévôté. Il y eut le soir plusieurs décharges de canon de la ville et des vaisseaux, au moment où l'on allumait un feu de joie dans la grande place, et tous les bourgeois firent des illuminations à leurs fenêtres, suivant l'ordre que M. de Frontenac leur en avait fait donner[2]. »

Frontenac et Champigny, écrivant au ministre dans le cours de l'automne, paraissaient satisfaits:

« M. l'ancien évêque, disaient-ils, et les prêtres du séminaire de Québec, toujours remplis de zèle pour l'augmentation de la Foi, ont engagé trois de leurs ecclésiastiques pour porter l'évangile chez les nations établies le long du Mississipi, qui sont, à ce qu'on a rapporté, d'une docilité propre à y faire beaucoup de progrès.

---

1. *Jugements du Conseil Supérieur,* t. IV, p. 225.
2. Corresp. générale, vol. 15, Relation de 1698.

« M. l'évêque de Québec, ajoutaient-ils, continue avec tant d'application à soulager les pauvres et à faire d'autres bonnes œuvres, que nous pouvons dire qu'il fait au delà de ses forces : ce qui ne doit pas peu vous engager, monseigneur, à lui procurer la continuation des grâces que Sa Majesté lui fait, et même de les lui augmenter [1]. »

Hélas ! Frontenac, lorsqu'il écrivait avec l'intendant cette dépêche à la cour, et qu'il assistait au *Te Deum* pour la paix de Ryswick, n'avait plus que quelques semaines à vivre. Il mourut très chrétiennement à Québec le 28 novembre 1698, et fut inhumé dans l'église des Récollets.

L'intendant Champigny fut obligé d'envoyer son courrier par la Nouvelle-Angleterre afin de faire parvenir en France le plus tôt possible la triste nouvelle de la mort du gouverneur. Sa lettre est calme et digne : on sent, en la lisant, que l'apaisement s'était fait depuis quelque temps déjà dans les esprits :

« Monseigneur, dit-il, je hasarde cette lettre par la voie de la Nouvelle-Angleterre, pour vous donner avis que M. le comte de Frontenac mourut le 28 du mois de novembre dernier, avec les sentiments d'un véritable chrétien. Vous aurez peut-être de la peine à croire, monseigneur, que je sois aussi véritablement et sensiblement touché que je le suis de sa mort, après tous les démêlés que nous avons eus ensemble. Cependant il n'est rien de plus vrai, et on en est persuadé. Aussi il n'y a jamais eu que les différents sentiments que nous pouvions avoir pour le service du Roi qui nous ont brouillés ; car de lui à moi comme particulier nous n'en avons jamais eu. Il en a usé d'une manière si honnête à mon égard pendant sa maladie, qu'on peut dire avoir commencé au départ de nos vaisseaux, que je serais tout-à-fait ingrat

1. Corresp. générale, vol. 16, Lettre au ministre, 15 oct. 1698.

si je n'en avais de la reconnaissance. Le petit testament qu'il a fait, dont je vous envoie copie, en est une marque. Je le ferai exécuter, et je puis vous assurer que j'ai un très grand soin des intérêts de Mme la comtesse de Frontenac [1]... »

---

1. Corresp. générale, vol. 16, Champigny au ministre, 22 déc. 1698.

CHAPITRE XIII

L'ÉGLISE DU CANADA, DE 1697 À 1700 *(suite)*

Callières succède à Frontenac. — La grande épreuve de l'Hôpital-Général. — Les Ursulines des Trois-Rivières. — Les Sœurs de la Congrégation. — La mission des Tamarois. — Les saints de l'époque. — Aperçu général sur les missions du Mississipi.

MGR de Saint-Vallier regretta-t-il Frontenac? On a raison de le croire. Ils avaient été amis, ils s'estimaient l'un l'autre : les démêlés qu'ils avaient eus ensemble n'avaient pu détruire complètement ni cette estime ni cette amitié. L'Evêque appréciait la haute valeur du gouverneur ; il n'ignorait pas que les hommes de cette trempe sont la force d'un pays, et par suite le soutien de l'Eglise elle-même.

Il fallut attendre jusqu'aux vaisseaux du printemps pour savoir qui succéderait à Frontenac ; et toute la colonie se réjouit lorsqu'elle apprit que c'était M. de Callières : encore un homme avec lequel le Prélat avait eu quelques démêlés, mais dont il savait apprécier les hautes qualités :

« Sans avoir le brillant de son prédécesseur, dit Charlevoix, il en avait tout le solide, des vues droites et désintéressées, sans préjugés et sans passion : une fermeté toujours d'accord avec la raison, une valeur que le flegme savait modérer et rendre utile : un grand sens, beaucoup de probité et d'honneur, et une pénétration d'esprit à laquelle une grande application et une longue expérience avaient ajouté tout ce que l'expérience peut donner de lumières : il avait pris dès

les commencements un grand empire sur les sauvages, qui le connaissaient exact à tenir sa parole et ferme à vouloir qu'on lui gardât celles qu'on lui avait données. Les Français, de leur côté, étaient convaincus qu'il n'exigeait jamais rien d'eux que de raisonnable; que pour n'avoir ni la naissance ni les grandes alliances du comte de Frontenac, ni le rang de lieutenant-général des armées du Roi, il ne savait pas moins se faire obéir que lui, mais qu'il n'était pas homme à leur faire trop sentir le poids de l'autorité. »

Le chevalier de Vaudreuil, qui devait plus tard succéder à M. de Callières comme gouverneur du Canada, obtint, en attendant, le gouvernement particulier de Montréal: « Son activité, dit Charlevoix, sa bonne mine, ses manières nobles et aimables et la confiance des gens de guerre le rendaient très propre à occuper un poste de cette importance. »

Frontenac, Callières, Vaudreuil: quelle belle suite de gouverneurs de premier ordre! Frontenac, supérieur aux deux autres, sans doute, mais tous les trois de la même marque, dirigés par les mêmes vues et animés des mêmes intentions pour le bien et la gloire de leur patrie adoptive, à laquelle ils ont rendu les services les plus signalés, et où ils ont voulu mourir!

Lorsque Callières descendit à Québec pour prendre les rênes de l'administration, on aurait pu craindre que le souvenir des difficultés qu'il avait eues avec l'Evêque ne vînt à se réveiller, et que les blessures, peut-être mal cicatrisées, ne vinssent à se rouvrir. Mais le gouverneur, dès l'automne suivant, rassurait à ce sujet le ministre :

« Depuis que M. l'Evêque est de retour de son dernier voyage en France, dit-il, nous avons vécu d'une manière comme s'il ne se serait rien passé entre nous; et j'espère que cela durera [1]. . . »

---

1. Corresp. générale, vol. 17, Callières au ministre, 20 oct. 1699.

Cela dura, en effet. Aucun nuage sérieux ne vint assombrir à cette époque l'Eglise de Québec. Il n'y eut que des difficultés de détail. C'est ainsi que la question de l'Hôpital-Général divisa un peu les esprits : tout le monde n'avait pas les mêmes vues sur cette nouvelle institution : les uns auraient voulu qu'elle ne fût jamais qu'une succursale de l'Hôtel-Dieu ; d'autres, surtout Mgr de Saint-Vallier, tenaient à en faire une communauté distincte, complètement séparée, et avec noviciat.

Et pourtant le Prélat n'avait obtenu de l'Hôtel-Dieu — et encore avec difficulté — quelques religieuses pour la fondation de son Hôpital, qu'à condition que la nouvelle maison ne serait qu'une dépendance de l'autre : il s'était engagé à cela par écrit :

« On fit un contrat, dit la Sœur Juchereau, où l'on stipula tout ce qui concernait cette affaire. La maison de l'Hôpital-Général devait tellement dépendre de celle-ci, que la supérieure devait en toutes choses avoir rapport à celle d'ici ; de sorte qu'elle ne gouvernait que comme une subdéléguée. Ce contrat fut signé de l'évêque, du gouverneur, de l'intendant. . ., et dans la suite ratifié de la cour [1]. »

Bientôt cependant l'Evêque exigea qu'on lui donnât de nouvelles religieuses, affaiblissant ainsi beaucoup l'Hôtel-Dieu, « où il n'est resté, écrit Champigny, que dix ou douze filles en état de servir les malades, qui y sont toujours en grand nombre » ; et il fit de l'Hôpital-Général « une communauté séparée », où l'on commença à admettre des novices. Et l'intendant Champigny écrivant à la cour : « Il est à souhaiter, disait-il, que Sa Majesté ait la bonté de donner ses ordres pour faire cesser cette séparation [2]. »

Les partisans de l'Hôtel-Dieu, — Champigny était du

---

1. *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 357.
2. Corresp. générale, vol. 17, Champigny au ministre, 20 oct. 1699.

nombre — qui voulaient que l'Hôpital-Général ne fût qu'une dépendance de cette institution, obtinrent plus qu'ils ne demandaient. La cour retira ses lettres patentes de 1692, et l'Hôpital-Général fut sur le point de disparaître.

On peut dire qu'il ne fut sauvé que par le concours donné à Mgr de Saint-Vallier par Mgr de Laval, le gouverneur et l'intendant. Callières, surtout, rendit un service inappréciable en prenant sur lui de temporiser pour l'exécution des ordres de la cour, et en laissant subsister l'Hôpital-Général, en attendant que les volontés du Roi eussent occasion de s'exprimer d'une manière plus claire. Il donna le temps à l'Évêque d'aller lui-même à la cour pour essayer de sauver l'institution ; et ce fut, en effet, comme nous le verrons, le but principal d'un quatrième voyage du Prélat en France.



Où sont les institutions destinées à vivre, qui n'ont pas eu d'épreuves, à leur début ? Voyons, par exemple, cette autre fondation de Mgr de Saint-Vallier, le monastère des Ursulines des Trois-Rivières, qui date du mois d'octobre 1697, et dont les lettres patentes royales sont du mois de mai 1702. Cette maison n'a pas eu, sans doute, comme l'Hôpital-Général de Québec, la disgrâce de voir révoquer un jour ses lettres patentes ; mais sans compter les deux incendies dont elle a été victime, au cours de son existence [1], les épreuves lui ont-elles manqué, à son berceau ? Rappelons, en quelques mots, l'origine de cette maison, dont s'honore à juste titre la ville des Trois-Rivières.

Les citoyens de cette ville désiraient depuis longtemps voir s'établir au milieu d'eux une communauté qui pût donner à leurs jeunes filles une instruction solide. Ils s'étaient adres-

1. 22 mai 1752 ; 2 octobre 1806. — *Les Ursulines des Trois-Rivières*, t. I, p. 76.

sés aux Ursulines de Québec, à qui la chose avait souri : elles connaissaient déjà les principales familles des Trois-Rivières, les Hertel, les LeNeuf, les Boucher, les Poulin de Courval, et autres, qui envoyaient leurs filles se former et s'instruire à leur monastère :

« Les religieuses Ursulines de Québec, écrivaient au ministre Frontenac et Champigny, ayant dessein depuis quelques années de faire un petit établissement aux Trois-Rivières, et d'y envoyer quatre ou cinq de leur communauté pour l'éducation des jeunes filles, nous avons considéré que ce serait un assez grand bien si elles voulaient aussi se charger du soin des pauvres malades, et particulièrement des soldats ; et comme nous les avons trouvées disposées à procurer ce bien à la colonie, nous vous supplions, monseigneur, de leur faire accorder sur cela les patentes qui leur sont nécessaires.

« M. l'évêque de Québec, qui entre avec zèle dans tout ce qui concerne la charité, s'est agréablement engagé à y entretenir six lits de malades. La maison qu'elles prennent pour cette œuvre leur coûte onze mille livres, monnaie du Canada [1]. . . »

Cette lettre était datée du 19 octobre 1697. Déjà Mgr de Saint-Vallier avait pris la chose en mains, et s'était entendu avec les Ursulines de Québec pour la fondation d'un monastère qui fût à la fois une maison enseignante et un hôpital. Il avait choisi pour cette fondation « la plus belle maison qu'il y eût alors aux Trois-Rivières » [2], celle du gouverneur, M. de Ramesay, située sur le Platon, à cet endroit historique où Laviolette, plus de soixante ans auparavant, avait arboré pour la première fois le drapeau aux fleurs de lys et donné naissance à la ville, à cet endroit délicieux d'où l'œil

1. Corresp. générale, vol. 15.
2. *Les Ursulines des Trois-Rivières,* t. I, p. 12.

embrasse un des plus beaux panoramas du monde. Cette maison en pierre, à deux étages, était entourée de jardins magnifiques et de toutes les dépendances nécessaires. Avant de passer le contrat, les Ursulines la visitèrent, en compagnie de leur chapelain, M. de Montigny, et en furent enchantées. Mgr de Saint-Vallier fit une partie des frais de l'acquisition, l'autre partie restant à la charge des destinataires :

« Il vient d'acheter, écrivaient à la cour le gouverneur et l'intendant, une belle maison que M. de Ramesay a fait bâtir, avec cinquante arpents de terre qui en dépendent, dont elles tireront une partie de leur subsistance ; et il leur promet mille livres de rente à prendre en France [1]. . . »

Les religieuses destinées à la fondation quittèrent Québec le 23 octobre 1697, prirent possession du nouvel établissement, et inaugurèrent leur œuvre. Tout alla bien les deux premières années ; mais lorsque arriva le terme du second paiement à faire pour l'achat de leur maison, elles se trouvèrent incapables de l'acquitter. La supérieure écrivant au R. P. Lamberville : « Je ne sais, disait-elle, si notre nouvelle fondation subsistera, ou non. Je vois des orages et des tempêtes qui s'élèvent et la menacent de ruine [2]. » En effet, ne pouvant remplir les termes de leur contrat, il dut être résilié. Fort heureusement, des amis vinrent au secours de Mgr de Saint-Vallier, et le pieux Prélat, toujours plein de courage et confiant dans la Providence, résolut d'affermir solidement sa nouvelle fondation.

Mais il fallut quitter le Platon, sortir de cette maison où l'on s'était installé tout d'abord, et reprendre ses travaux dans un autre bâtiment. Il se trouva que la nouvelle maison était encore plus propre que l'autre pour les fins de l'insti-

1. Corresp. générale, vol. 17, Callières et Champigny au ministre, 20 oct. 1699.

2. *Les Ursulines des Trois-Rivières*, t. I, p. 39.

tution. Le bon Dieu veillait évidemment sur cette fondation, destinée à faire tant de bien :

« L'établissement que M. l'Evêque a fait d'un couvent d'Ursulines aux Trois-Rivières, écrivent de nouveau le gouverneur et l'intendant, nous paraît utile, tant pour l'éducation des jeunes filles, que pour six lits qu'elles se sont obligées de tenir pour les pauvres malades de ce lieu. Vous verrez, monseigneur, par le mémoire ci-joint que nous vous envoyons de leurs biens, qu'il ne suffit pour l'entretien des huit religieuses que Sa Majesté y fixe. Mais si M. l'Evêque y ajoute mille livres par an, comme il le promet, nous croyons que cet établissement se pourra soutenir [1]... »

Mgr de Saint-Vallier ne manqua pas de remplir tous ses engagements envers sa nouvelle fondation, qu'il estimait à l'égal de son Hôpital-Général, et le monastère des Trois-Rivières reçut ses lettres patentes [2] :

« Nous sommes bien aise d'apprendre, écrit M. de Callières, que Sa Majesté a accordé des lettres patentes aux religieuses Ursulines des Trois-Rivières, et que M. l'Evêque leur a constitué une rente de mille livres pour leur entretien, ces religieuses étant très utiles dans ce lieu pour enseigner les jeunes filles, et pour servir d'hospitalières, comme M. l'Evêque l'a fait espérer [3]... »

Nous avons dit : où sont les institutions destinées à vivre, qui n'ont pas eu d'épreuves à leur début ? Voyons encore le bel institut des Sœurs de la Congrégation de Montréal. Il existait depuis quarante ans, et n'avait pas encore de règles approuvées par l'autorité ecclésiastique, ni, par conséquent, d'existence canonique. La Sœur Bourgeois et ses compagnes supplient Mgr de Saint-Vallier de leur accorder

1. Corresp. générale, vol. 19, Callières et Champigny au ministre, 5 oct. 1701.
2. *Edits et Ordonnances,* t. I, p. 288.
3. Corresp. générale, vol. 20, Callières au ministre, 3 nov. 1702.

ce grand bienfait, et le Prélat, ayant résolu d'amalgamer cette Congrégation avec les Ursulines, veut lui imposer des vœux solennels, la clôture, la règle de saint Augustin; et dans son voyage à Montréal, au printemps de 1694, il présente aux Sœurs de la Congrégation les règlements qu'il a préparés selon ses vues. Mais elles veulent demeurer « filles séculières, filles de paroisses »; elles objectent à la clôture, à la règle de saint Augustin. Le Prélat insiste, les menace de faire disparaître leur communauté. Pleines de confiance en Dieu, elles tiennent à l'esprit de leur institut, et finissent par obtenir du Prélat que la chose soit référée à M. Tronson, durant son voyage en France.

Le supérieur de Saint-Sulpice, cet homme de Dieu en qui Mgr de Saint-Vallier a une entière confiance [1], réussit à force de ménagements à faire modifier par le Prélat les règles trop sévères qu'il voulait leur imposer. Ce ne sont plus des vœux solennels qu'il exige, mais des vœux simples; il a renoncé à la clôture; il n'ajoute aux règles qu'elles ont suivies jusqu'ici que quelques changements de détail, que M. Tronson les engage à accepter de bon cœur. Puis dans l'été de 1698, le 24 juin, Mgr de Saint-Vallier étant monté à Montréal, se rend le lendemain à la Congrégation pour y dire la sainte messe. Il soumet aux Sœurs le règlement tel qu'il l'a modifié : elles l'acceptent avec joie, prononcent toutes en présence du Prélat les vœux simples de pauvreté, de chasteté, d'obéissance et d'instruction des jeunes filles.

Quelques jours après, il descend à Québec, et réunit dans la chapelle du séminaire les Sœurs de la Congrégation de Québec, de l'Ile d'Orléans et du Château-Richer, et reçoit également les vœux de ces Sœurs missionnaires [2].

---

1. Un écrivain de la *Revue des Deux-Mondes* a dit quelque part de M. Tronson, qu'il était "le bon sens fait homme". (*Revue des Deux-Mondes* du 1er janvier 1909, p. 285.)
2. Faillon, *Vie de la Sœur Bourgeois,* t. II, p. 24 et suiv.

L'institut des Sœurs de la Congrégation avait passé par une rude épreuve, mais en était sorti avec bonheur, grâce à la protection de Dieu.

*
* *

Nous avons vu plus haut que la paix existait désormais entre l'Evêque et son séminaire de Québec. De tous les prêtres du séminaire, nul ne paraît avoir plus souffert des difficultées passées que M. Glandelet. Dans ses lettres à M. Boudon, il ne cesse de déplorer ces différends ; il écrit, par exemple, dans l'automne de 1696 :

« Nous sommes toujours dans l'attente du succès qu'il plaira à la divine Providence de donner aux affaires de cette pauvre Eglise, pour son entière paix. Je me suis senti inspiré de m'abandonner plus que jamais à ses aimables soins. . . Tous nos maux ne viennent que de nos défiances et peu d'abandon. . . »

Mais deux ans après, il est tout à la joie : « Mgr de Québec, dit-il, est bien maintenant avec nous, et nous sommes en paix, grâce à Dieu.

« Notre séminaire, ajoute-t-il, a commencé, cette année, de grandes missions aux nations sauvages qui sont à huit cents lieues d'ici, sur le fleuve Mississipi, proche la nouvelle Espagne. Trois prêtres y sont allés au nom du Séminaire. Ce sont des peuples infinis, et tout-à-fait abandonnés. *Messis quidem multa.* Priez Notre-Seigneur et sa très sainte Mère pour le succès de cette entreprise, aussi bien que de celles que nous venons de faire à l'égard des sauvages de l'Acadie. »

La mission du Mississipi dont parle ici M. Glandelet est plus communément connue sous le nom de « mission des Tamarois ». Les Jésuites avaient été chargés en 1690 d'évangéliser les sauvages Outaouais, Miamis, Sioux, Illi-

nois [1]. En 1698, le premier mai, le séminaire de Québec obtint de l'Évêque la permission d'aller prêcher l'évangile aux sauvages de la vallée du Mississipi [2]; et quelques mois plus tard, le 14 juillet, l'Évêque expliquant la lettre qu'il avait donnée à cette occasion, permettait au Séminaiire de s'établir aux Tamarois, à l'exclusion de tous autres missionnaires [3]. Or les Tamarois étaient des Illinois, et les Jésuites y avaient déjà une mission : ce qui donna lieu à des démêlés qui ne se terminèrent qu'en 1702 par un règlement consenti de part et d'autre : les Jésuites, pour le bien de la paix, avaient renoncé à leur mission des Tamarois.

Les trois prêtres envoyés aux Tamarois par le Séminaire étaient MM. de Montigny, Davion et Buisson de Saint-Cosme. M. de Montigny, comme supérieur de la mission, avait les pouvoirs de grand vicaire. Il consacrait à cette œuvre plus de deux mille écus de rente qu'il avait de biens de famille. De leur côté, l'Évêque et le Séminaire avaient renoncé expressément « à tout commerce de castor et autres qu'ils pourraient faire avec les nations sauvages » [4]; et c'est à cette condition que la permission d'envoyer des prêtres dans ces missions leur avait été donnée par le gouverneur et l'intendant [5].

Trois autres prêtres, MM. Bergier, Boutteville et Saint-Cosme le jeune allèrent les rejoindre l'année suivante avec quelques frères donnés et plusieurs ouvriers. L'un de ces prêtres, M. de Saint-Cosme, écrivant des Akansas à Mgr de Laval, lui racontait leur voyage. Ils avaient passé par Michillimakinac, le lac Michigan, Chicago, la rivière Miamis. et se louaient beaucoup de M. de Tonti, qui les avait accompagnés dans leur expédition :

---

1. *Mand. des Ev. de Québec*, t. I, p. 274.
2. *Ibid.*, p. 377.
3. *Ibid.*, p. 380.
4. Corresp. générale, vol. 15, Relation de 1697.
5. Ibid., vol. 17, Callières et Champigny au ministre, 20 oct. 1699.

« Il nous a conduits, dit M. de Saint-Cosme, jusqu'aux Akansas, nous a fait beaucoup de plaisir durant le voyage et nous a facilité le chemin par plusieurs nations... Il n'a pas fait seulement le devoir d'un brave homme, mais celui d'un zélé missionnaire, entrant dans toutes les vues que nous pouvions avoir, exhortant partout les sauvages à prier et à écouter les missionnaires. Il remettait l'esprit de nos engagés dans les petites fantaisies qu'ils pouvaient avoir, appuyant par son exemple les exercices de dévotion que le voyage nous permettait de faire, fréquentant fort souvent les sacrements... »

Ils n'eurent qu'à se louer également de la conduite des Jésuites à leur égard :

« Je ne saurais vous exprimer, monseigneur, continue M. de Saint-Cosme, avec combien de cordialité et de marques d'amitié ces révérends Pères nous reçurent et embrassèrent pendant le temps que nous eûmes la consolation de rester avec eux... »

M. de Saint-Cosme, dans sa lettre à Mgr de Laval, lui disait beaucoup de bien du naturel des sauvages qu'ils avaient rencontrés le long du Mississipi; puis revenant à M. de Tonti, qui avait dû les quitter pour retourner aux Illinois :

« C'est l'homme, dit-il, qui connaît le mieux le pays. Il a été deux fois à la mer, il a été dans la profondeur des terres jusqu'aux nations les plus éloignées; il est aimé et craint partout. Si on faisait la découverte de ces pays, je ne pense pas qu'on pût la confier à un homme plus expérimenté que lui [1]... »

Le séminaire de Québec dépensa pour la mission des Tamarois des sommes considérables. Il n'était à cette époque qu'une branche des Missions-Etrangères de Paris: pouvait-

1. Lettre du 2 janvier 1699, publiée dans l'*Abeille* du 1er avril 1880.

il y avoir une œuvre qui fût plus du ressort des Missions-Etrangères que celle des missions du Mississipi et de l'Acadie ?

La mission des Tamarois eut ses martyrs : MM. Foucault et Saint-Cosme furent assassinés par les sauvages et moururent victimes de leur zèle apostolique. Elle eut des missionnaires qui vécurent dans une grande réputation de sainteté. Ecoutons M. de Latour parler de ceux de son temps :

« Le séminaire de Québec ne s'est pas borné, dit-il, à former de bons prêtres pour la colonie, on y travaille encore à y former des missionnaires pour les sauvages, ce qu'on a exécuté depuis avec succès chez plusieurs nations, entre autres dans celles des Abénaquis, en Acadie, des Tamarois et des Illinois, le long du Mississipi, où l'on entretient toujours plusieurs missionnaires, conformément à une clause du testament de M. de Laval. J'ai vu partir de mon temps les sieurs Gaston [1] et Courrier, deux jeunes hommes plein de ferveur et d'une très grande espérance, dont l'un fut massacré par les sauvages, l'autre y vit comme un saint, jusqu'à y faire des choses qu'on a regardées comme des miracles. J'ai vu à Québec le sieur Le Riche, qui, après avoir été longtemps chez les Abénaquis, et ensuite curé à la campagne, est mort chanoine de la cathédrale, plein de mérites, et le sieur Thaumur de la Source, qui, après plusieurs années de séjour chez les Tamarois, est mort à Québec, dans une si grande réputation de sainteté, que tout le peuple, à ses obsèques, allait faire toucher des chapelets à son corps, et déchirait ses

1. Il n'y a jamais eu de prêtre de ce nom aux Tamarois. M. de Latour, (ou son imprimeur) a probablement mis Gaston au lieu de Gagnon (Joseph), lequel partit en effet pour les Tamarois avec M. Courrier dit Bourgignon au printemps de 1730 : tous deux venaient d'être ordonnés à Québec. Le seul prêtre de cette époque dont le nom commence par Gaston est M. Gastonguay, fils d'un M. Guay, dont le nom de baptême était Gaston : mais ce M. Gastonguay fut toujours curé dans les paroisses de la côte sud.

habits pour avoir des reliques. J'ai cru devoir, en passant, rendre cette justice à la piété de ces dignes ouvriers [1]. »

Il y avait donc des saints, et de grands saints, à cette époque, dans l'Eglise de la Nouvelle-France, des saints qui répandaient partout la bonne odeur de leurs vertus. C'étaient, pour la plupart, des Canadiens, nés dans le pays, formés dans le séminaire de Mgr de Laval. *A fructibus eorum cognoscetis eos* [2]. Il était donc bien vénérable cet arbre du séminaire de Québec, qui portait de tels fruits de sainteté et de vertus ! Il était donc bien vénérable celui qui l'avait planté, bien vénérables aussi ses collaborateurs, qui l'avaient arrosé et cultivé avec tant de soins et de vigilante sollicitude!

Les missionnaires de Mgr de Laval et du séminaire de Québec vécurent en bonne intelligence avec les Jésuites. Rien de plus édifiant que la bonne entente entre tous ces missionnaires qui se consolent, s'assistent et se fortifient les uns les autres dans un ministère pénible. Ecoutons l'un d'eux, le P. Vivier, écrivant des Illinois à ses supérieurs :

« Que de nations sauvages, dit-il, dans ces vastes contrées arrosées par le Missouri et ses affluents, s'offrent au zèle des missionnaires! Elles sont du district des messieurs des Missions-Etrangères, à qui l'évêque de Québec les a adjugées depuis plusieurs années. Ces messieurs sont ici au nombre de trois, qui desservent deux cures françaises. On ne peut rien de plus aimable pour le caractère, ni de plus édifiant pour la conduite. Nous vivons avec eux comme si nous étions membres d'un même corps [3]. »

Certes, les consolations spirituelles ne manquaient pas, sans doute, à ces bons missionnaires de la vallée du Missis-sipi. Le P. Jacques de Lamberville écrivant un jour à son frère, d'une des missions illinoises : « On y compte, disait-il,

---

1. *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, p. 100.
2. Matth., VII, 16.
3. *Lettres édifiantes*, t. IV, p. 318, Lettre du P. Vivier, 17 nov. 1750.

plus de deux mille chrétiens, qui vivent dans la simplicité et la piété des premiers chrétiens. »

Un autre missionnaire, le P. Guignas, parlant des Akansas, nous dit : « Ils sont d'une pudeur que les autres nations ignorent. Il n'y a chez cette nation d'obstacle particulier au christianisme que son extrême penchant pour la jonglerie. »

Un autre jésuite, le P. Chauchetière : « Nous voyons dans nos sauvages, disait-il, les beaux restes de la nature humaine, qui sont entièrement corrompus dans les peuples policés. De toutes les onze passions, ils n'en ont que deux ; la colère est la plus grande ; mais encore en ont-ils peu dans l'excès, hors la guerre. Vivre en commun sans procès, se contenter de peu sans avarice, être assidus au travail, on ne peut rien voir de plus patient, hospitaliers, affables, libéraux, modérés dans le parler ; enfin tous nos Pères et les Français qui ont fréquenté les sauvages estiment que la vie se passe plus doucement parmi eux que parmi nous. La Foi qui trouve toutes ces préparations y fait un progrès surprenant [1]. »

Les Illinois étaient très attachés à la France. Lors du massacre des Français par les Natchez, plusieurs chefs Illinois, à la Nouvelle-Orléans, allèrent trouver le commandant Perrier et lui offrirent leurs services pour venger ce massacre.

L'un de ces chefs, Chicagou, qui a laissé son nom à la grande ville illinoise, avait été en France, et conservait précieusement, dans une bourse faite exprès, une magnifique tabatière que lui avait donnée la duchesse d'Orléans.

A combien de dangers, cependant, n'étaient pas exposés les missionnaires, au milieu de toutes ces nations sauvages, et cela, la plupart du temps, par la faute des mauvais Français ! Voyons, par exemple, le massacre de Natchez que nous venons de mentionner : le P. Vivier nous dit expressé-

1. *Rel. des Jés.*, édition Burrows, t. 64, p. 128, Lettre du 7 août 1694.

ment : « La tyrannie qu'un commandant français entreprit d'exercer sur eux, les poussa à bout. Un jour, ils firent main basse sur tous les Français. . . » Ils en massacrèrent plus de deux cents : parmi eux étaient M. de Chepar, commandant, M. de Codère, commandant des Yasous, M. des Ursins, MM. de Kelly, père et fils, MM. de Longrays, des Noyers, Bailly. Le P. Poisson était alors missionnaire aux Akansas, et le P. Crucy aux Natchez. Celui-ci étant mort d'un coup de soleil, le P. Poisson était venu l'enterrer, et c'est lui qui se trouvait aux Natchez, lors du massacre. Il eut la tête coupée à coups de hache.

Les Natchez étaient à cent lieues de la Nouvelle-Orléans ; les Yasous à vingt lieues de Natchez. Le 11 décembre, nouveau massacre des Français, aux Yasous, où commandait M. des Roches, en l'absence de M. de Codère. Un Jésuite, le P. Souel, fut massacré par les sauvages ; un autre, le P. Doutreleau, criblé de coups de fusil, finit cependant par se sauver [1].

M. de Saint-Cosme avait été tué par les Sitimacas, sauvages qui habitaient le bas du Mississipi.

Voilà quelques exemples des dangers auxquels étaient exposés sans cesse les missionnaires des Tamarois, des missions illinoises, et en général de toutes les missions de la Louisiane.

La mission des Tamarois s'éteignit à la Conquête. M. François Forget-Duverger en fut le dernier missionnaire. En 1763, il prit sur lui de vendre tout l'établissement à un négociant, nommé La Grange. Il craignait que les Anglais ne s'emparassent de ces biens ; et quoiqu'il ne fût qu'administrateur et nullement autorisé à aliéner les propriétés, il vendit à vil prix, et fit perdre au séminaire des terrains dont la valeur serait énorme aujourd'hui [2].

---

1. *Lettres édifiantes*, t. IV, passim.
2. Têtu, *Les Evêques de Québec*, p. 131.

Un peu de bon sens, de réflexion et d'expérience ne nuit pas, même chez les hommes les plus vertueux.

Dans ses lettres au séminaire de Québec pour lui permettre « d'envoyer des missionnaires chez les sauvages du Missisipi », Mgr de Saint-Vallier parle de « son affection sincère pour le séminaire des Missions-Etrangères » [1]. Cette affection ne se démentit pas. Il avait obtenu de la cour, dans l'automne de 1697, des lettres patentes pour l'union de ses abbayes à l'Eglise du Canada; et ces lettres confirmaient l'union de la cure de Québec au séminaire. Les années suivantes, il se montre facile pour laisser quelques prêtres s'agréger au séminaire, entre autres le jeune M. Leblond, qui manifestait de grands talents pour la sculpture et l'architecture :

« C'était, écrit l'auteur de l'histoire manuscrite du séminaire, un sujet précieux pour Mgr de Laval, qui n'épargnait rien dès qu'il s'agissait de contribuer à la splendeur du culte de Dieu et à l'ornement des églises et des autels. Le pieux Prélat fit venir des outils pour la sculpture, et M. Leblond, qui fut plus tard curé de la Baie Saint-Paul, s'occupa de former des élèves [2]. »

Dans son désir de promouvoir le bien de son église, Mgr de Saint-Vallier, à cette époque de paix et d'union, va même jusqu'à prendre conseil de son prédécesseur, et à tenir conférence avec lui et avec les principaux membres de son clergé de Québec, ce qu'il n'aurait certainement pas fait dans les commencements de son administration [3].

M. de Montigny avait quitté Québec pour la mission des

1. *Mand. des Ev. de Québec,* t. I, p. 377.

2. Il était quelquefois choisi comme expert par le Conseil Supérieur, "comme connaissant dans les ouvrages de sculpture." (*Jugements du Conseil Supérieur,* t. IV, p. 487.

3. *Mand. des Ev. de Québec,* t. I, p. 397.

Tamarois. Ce furent deux prêtres du séminaire, MM. Glandelet et de la Colombière, qui devinrent les vicaires généraux de l'évêque pour le district de Québec, le supérieur de Saint-Sulpice continuant de l'être pour le district de Montréal.

CHAPITRE XIV

—

L'ÉGLISE DU CANADA, DE 1697 À 1700 *(suite)*
LES MISSIONS DE L'ACADIE

Toutes les missions de la Nouvelle-France dépendent de l'Eglise de Québec. — Résumé de l'histoire de l'Acadie. — Le grand vicaire Thury; ses derniers jours. — Mort des abbés Trouvé et Beaudoin. — Mort de M. Tronson. — L'abbé Gaulin.

Le champ du Père de famille s'agrandit de plus en plus et s'ouvre sur de nouveaux horizons. Les missionnaires de l'évêque de Québec sont déjà rendus dans la Louisiane : bientôt nous les verrons profiter des découvertes de D'Iberville pour étendre le règne de Dieu jusqu'aux bouches du Mississipi. La lumière de l'évangile brille désormais parmi les nations sauvages au nord et au sud des grands Lacs, dans la vallée du Mississipi et celles de ses affluents : au milieu de ces nations sauvages se sont formés çà et là des petits groupes de colons canadiens, germes de villes futures, dont les noms français, qui subsistent encore de nos jours, attestent les travaux héroïques de nos ancêtres, le zèle de nos missionnaires.

Toutes ces missions dépendent de l'évêque de Québec ; le siège épiscopal de Québec est la source où tous les missionnaires ont puisé et doivent puiser leur juridiction : « Tous les missionnaires de la Nouvelle-France, écrit Mgr de Saint-Vallier, y doivent travailler sous la dépendance de l'évêque

de Québec [1]. » Récollets et Jésuites, prêtres séculiers rendent compte de leurs travaux à leurs supérieurs, et ceux-ci à l'évêque : de poste en poste, de village à village, se transmettent les nouvelles des missions, les demandes de secours, les encouragements au bien. Il y a à travers toutes ces missions un courant ininterrompu de vie apostolique qui part de Québec, qui va de la tête aux membres, et circule partout jusqu'aux postes les plus reculés de la Louisiane.

C'est le même courant qui, parti de Québec, circule dans les missions de Terreneuve et de l'Acadie. Seulement, de ce côté, il y a, pour une grande partie de l'année, comme un mur de séparation qui rend presque impossible les communications avec cette partie lointaine de la Nouvelle-France. Les mêmes difficultés de communication existent pour le gouvernement civil. Le gouverneur général, qui réside à Québec, préside aux destinées de toutes les possessions françaises en Amérique : les gouverneurs de l'Acadie et de Terreneuve ne sont que des gouverneurs particuliers, comme ceux de Montréal et des Trois-Rivières. Comment le gouverneur général pourra-t-il correspondre avec eux en tout temps de l'année ? La chose lui est impossible. A partir du dernier départ de vaisseaux, s'il a quelque communication à faire à l'Acadie ou en France, il est obligé de passer par la Nouvelle-Angleterre. Aussi dès 1672 Frontenac recevait-il instruction de la cour de faire faire un chemin intercolonial pour relier l'Acadie au Canada [2] : projet qui ne put être mis à exécution sous le régime français, mais dont nous avons vu de nos jours la magnifique réalisation.

Il est évident que les relations de l'évêque de Québec avec ses missionnaires de l'Acadie ne pouvaient être suivies et constantes tout le temps de l'année. Puis, aux difficultés

---

1. *Mand. des Ev. de Québec*, t. I, p. 298.
2. Garneau, *Histoire du Canada*, t. I, p. 224.

des communications venaient s'ajouter celles qui provenaient de l'instabilité du régime français en Acadie. Hélas! par quelle série de malheurs, de révolutions, de changements d'allégeance a passé cette colonie acadienne! Et quel mérite de la part des Acadiens d'être restés Français, attachés à leur langue, à leur foi, à leurs traditions, à leur religion, malgré tant de vicissitudes et d'infortunes ! En 1629, l'Acadie subit le même sort que le Canada, et passe à la couronne britannique. Rendue à la France en 1632, confiée pour le spirituel aux Capucins [1], elle passe de nouveau à l'Angleterre en 1654, mais revient à la France en 1667 par le traité de Bréda; et Mgr de Laval y envoie quelques années plus tard le premier missionnaire qui y ait travaillé de la part de l'évêque de Québec, le premier prêtre qui y ait représenté l'Église de la Nouvelle-France, en qualité de grand vicaire, l'abbé Petit. Moins heureux que Québec, Port-Royal devient la proie de Phipps en 1690, et les Acadiens voient partir pour l'exil deux de leurs missionnaires, MM. Petit et Trouvé. L'Acadie est rendue à la France par la paix de Ryswick, en 1697, mais pour redevenir anglaise, et cette fois d'une manière définitive, par le traité d'Utrecht, en 1713. Et alors commence pour les Acadiens cette ère lamentable d'espionnage, d'accusations, de tracasseries de toutes sortes, où, devenus sujets anglais, mais avec des garanties pour la conservation de leur langue et de leur religion, avec la promesse de n'être jamais obligés de prendre les armes contre leurs anciens compatriotes, ils sont constamment et de toutes manières inquiétés, poursuivis, traqués, de manière à leur rendre la vie impossible, dans le but évident de les forcer à s'expatrier: comme ils n'ont nulle envie de le faire, on s'en empare de force, et on les disperse aux quatre vents du ciel (1755).

---

1. *La Mission du Canada avant Mgr de Laval,* p. 53.

Que de vicissitudes de fortune pour ce beau pays de l'Acadie! que de revers, que de malheurs! Au milieu de tout cela l'Eglise de Québec reste fidèle aux Acadiens: M. Petit, que leur a envoyé Mgr de Laval, leur consacre toute sa vie sacerdotale, et ne revient à Québec que pour y mourir, en 1709. M. Thury, un autre prêtre du séminaire, se dévoue tout entier à l'Eglise de l'Acadie; il y reste de 1683 à 1698, date de sa mort. C'est un des plus grands missionnaires qu'ait jamais possédés la Nouvelle-France [1]. Il se fixe d'abord à Miramichi, et de là parcourt l'Acadie en tous sens, desservant non seulement les Acadiens, mais les sauvages Micmacs et Abénaquis. Plus tard il quitte Miramichi, et va fonder, au nom du Séminaire, la mission de Pentagouet.

Il se rend périodiquement à Québec pour exposer ses vues à l'évêque, recevoir ses instructions et se retremper dans la ferveur sacerdotale par quelques jours de retraite passés dans son cher séminaire. Durant son dernier séjour à Québec, Mgr de Saint-Vallier l'établit son vicaire général pour toute l'étendue de l'Acadie, comprenant l'Ile Percé, la baie des Chaleurs, le Cap-Breton, Port-Royal, les Mines, le Cap de Sable, la rivière Saint-Jean, Pentagouet, et en général toutes les missions de l'Acadie. Quel immense territoire confié à la vigilance pastorale d'un seul homme! Il est dit quelque part d'un ancien évêque de l'Orient qu'il « était comme le prince de toute l'Asie, *totius Asiæ princeps* » [2]: ne peut-on pas dire de l'abbé Thury que son évêque l'avait établi comme le prince de toute l'Acadie?

Le séminaire de Québec, qui venait de fonder la mission des Tamarois, avait entrepris en même temps de donner plus de développement à son œuvre en Acadie; et Mgr de Saint-Vallier lui avait donné des lettres patentes lui permettant

---

1. Thury et Petit étaient tous deux originaires de la Normandie.
2. Bréviaire romain, à la fête de saint Polycarpe.

de faire des établissements et des missions pour les sauvages dans tous les lieux de l'Acadie, et d'y nommer un supérieur [1]. Cette charge de supérieur fut confiée à M. Thury. A une époque, le séminaire de Québec eut jusqu'à sept missionnaires à la fois dans cette partie lointaine du diocèse: MM. Thury, Petit, Gaulin, Rageot, Guay, Maudoux et Deschambault.

Malheureusement l'abbé Thury ne survécut pas longtemps à sa nomination comme supérieur de la mission de l'Acadie. Il fut emporté, à la fleur de l'âge, en 1698, dans l'exercice de ses travaux apostoliques. Laissons l'abbé Casgrain nous raconter ses derniers moments:

« Au cours du printemps de 1698, dit-il, l'abbé Thury était occupé à établir une mission micmaque au bassin des Mines, sur les bords de la rivière Pigiquit. Il lui donna pour vocable la sainte Famille... Après y avoir surveillé les premiers travaux, il se rendit sur la côte de l'est pour y donner quelques missions. Arrivé à Chibouctou (aujourd'hui Halifax), il y fut pris d'une maladie soudaine qui l'emporta en quelques jours, jeune encore d'âge, n'ayant que quarante-huit ans, mais plein de mérites.

« Le grand-vicaire Thury n'avait eu pour témoins de ses derniers moments que les rares familles micmaques campées au bord de la baie de Chibouctou. Ces bons néophytes, après lui avoir fermé les yeux, lui rendirent un touchant hommage de reconnaissance et de vénération en élevant sur sa tombe un petit monument funèbre construit à leur manière. Ils plantèrent au-dessus de la fosse de solides pieux accolés les uns aux autres, en forme de rectangle allongé, qu'ils couvrirent d'une espèce de voûte faite de larges écorces cousues de racines comme leurs canots. De gros cailloux, proprement rangés autour, complétèrent le petit monument.

1. *Mand. des Ev. de Québec,* t. I, p. 379.

« L'année suivante, le voyageur Dièreville ayant abordé à Chibouctou, descendit au rivage avec quelques matelots pour puiser de l'eau à une fontaine. Deux sauvages armés en guerre qui les aperçurent les prirent pour des ennemis et menacèrent de tirer sur eux; mais les ayant reconnus pour des Français, ils les accueillirent avec de grandes marques d'amitié. Le lendemain, trois des principaux chefs du lieu, vinrent à bord du navire, où ils furent fêtés. On leur servit un repas de viande et de poisson. L'équipage fut fort surpris et édifié de les voir faire fort dévotement leur prière et le signe de la croix avant et après le repas. Tous ces sauvages portaient autour du cou des chapelets passés en manière de scapulaire, avec un petit reliquaire, cousu dans un morceau de drap et de droguet.

« A la suite du festin, les trois chefs firent signe à Dièreville et à quelques autres officiers de les suivre à terre, et ils leur montrèrent le monument funèbre élevé à l'abbé Thury, en leur témoignant par des gestes expressifs l'extrême regret qu'ils avaient de l'avoir perdu. De telles manifestations passent les plus beaux éloges. L'abbé Thury avait fait pénétrer la reconnaissance dans les cœurs les moins susceptibles de ce sentiment [1]. »

L'abbé Thury avait consacré une partie des loisirs que lui laissait son ministère à des écrits sur les langues sauvages, qui malheureusement n'ont pas été conservés. Il avait, en particulier, traduit en micmac les principaux offices liturgiques qu'il avait habitué ses sauvages à chanter à l'église. Ces chants avaient laissé une impression profonde dans l'âme du voyageur Dièreville : « Je les ai, dit-il, plus d'une fois entendus à la grand'messe et aux vêpres. Les voix des femmes, particulièrement, étaient si douces et si touchantes

1. *Les Sulpiciens en Acadie*, p. 217.

que je croyais entendre les anges chanter les louanges de Dieu. »

Dans son premier voyage en Acadie, Mgr de Saint-Vallier y avait introduit deux Sulpiciens, MM. Geoffroy et Trouvé. M. Geoffroy n'y resta que quelques années, puis revint au Canada. M. Trouvé, au contraire, y consacra la plus grande partie de sa vie, et y finit ses jours comme M. Thury. Sa vocation était pour les missions acadiennes; et chose remarquable, il mourut à peu près au même endroit que M. Thury, non loin de la ville actuelle de Halifax, sur une plage perdue de la Nouvelle-Ecosse:

« Ce furent, dit l'abbé Casgrain, de pauvres pêcheurs qui furent témoins des derniers moments du saint missionnaire, de cet homme de Dieu qui aurait pu, s'il l'eût préféré, passer toute sa vie sous le beau ciel de son pays, la Touraine, dans la jouissance de quelques riches bénéfices ou d'un paisible canonicat. Mais il aima mieux s'exiler dans les âpres solitudes du Nouveau-Monde, pour y travailler péniblement et obscurément au salut des âmes. »

Un autre Sulpicien, l'abbé Beaudoin, était mort, lui aussi, en Acadie, quelques années auparavant, après avoir desservi Beaubassin et exercé son zèle parmi les sauvages. Il accompagna D'Iberville dans sa fameuse expédition sur les côtes de l'Acadie, au fort Pemquid, et à Terreneuve; et il écrivit sous forme de journal le récit de cette expédition[1]. M. Tronson estimait beaucoup l'abbé Beaudoin, dont il appréciait le zèle et les éminentes qualités. Malheureusement la santé lui faisait défaut; les fatigues qu'il eut à endurer dans l'expédition de Terreneuve achevèrent d'épuiser ses forces. Il mourut à Beaubassin dans l'été de 1699. « C'est une perte considérable pour le pays, écrivait M. de Belmont, supérieur

1. Nous avons publié ce journal en 1900: "*Les Normands au Canada; Journal d'une expédition de D'Iberville, publié avec une introduction et des notes.* Evreux, Imprimerie de l'Eure, 1900."

du séminaire de Montréal [1]; car difficilement trouvera-t-on un missionnaire si zélé, si accoutumé à la fatigue. » Et M. Tronson : « C'était, dit-il, un bon ouvrier, dont la mort est sans doute affligeante, mais qui porte avec elle sa consolation, puisqu'elle lui est arrivée les armes à la main et en servant son bon Maître. »

Hélas ! M. Tronson, lorsqu'il traçait ces lignes, n'avait plus lui-même que quelques semaines à vivre. Il mourut à Paris le 26 février 1700, plein de mérites et de gloire devant Dieu.

Condisciple de Frontenac, ami de Mgr de Saint-Vallier, il exerça sans doute une grande influence sur les destinées de l'Eglise du Canada par ses sages conseils. Une grande partie du bien qu'il fit à cette Eglise ne sera probablement jamais connue que de Dieu. Mais la part importante qu'il prit aux missions de la Nouvelle-France, en leur fournissant de nombreux ouvriers évangéliques, ne doit-elle pas le faire regarder, ainsi que M. Olier, comme l'un des grands bienfaiteurs de l'Eglise canadienne ?

« Son nom, dit l'abbé Casgrain, doit être associé à celui de Mgr de Saint-Vallier dans le souvenir des Acadiens. Tous deux ont été pour eux des bienfaiteurs qui ne doivent pas être oubliés. L'abbé Leschassier, qui fut élu à la mort de M. Tronson supérieur général de Saint-Sulpice, hérita de ses vues et de sa charité en faveur de l'Acadie ; mais il profita de l'expérience de son prédécesseur. Il attendit des temps plus calmes, plus de sécurité dans le pays pour y faire de nouveaux essais [2]. »

Il devait s'écouler dix-sept ans après la mort de M. Trouvé, avant que l'Acadie revît de nouveaux Sulpiciens. Les temps étaient mauvais. L'Acadie était devenue la proie

1. M. de Belmont succéda en 1701 à M. Dollier de Casson, décédé l'année précédente.
2. *Les Sulpiciens en Acadie*, p. 211.

d'intraitables officiers civils, véritables vautours, dont la mauvaise conduite détruisait l'œuvre de la prédication evangélique. Il ne fallait pourtant pas la laisser sans missionnaires: voilà pourquoi le séminaire de Québec redoubla d'efforts pour lui en envoyer. Nous l'avons dit: il y eut, à une époque, jusqu'à sept prêtres des Missions-Etrangères. Le séminaire leur allouait à chacun au moins trois cents livres. Ces bons missionnaires restaient en communication constante avec l'Eglise de Québec, soit directement, soit indirectement avec le procureur du séminaire, à Paris, M. Tremblay, qui semble avoir rempli pour les missions acadiennes le rôle que l'abbé de l'Ile-Dieu exerça plus tard pour celles de la Louisiane.

M. Gaulin succéda à M. Thury comme supérieur des missions de l'Acadie, et se fixa à Pentagouet, mission fondée par M. Thury en 1697. Il y resta jusqu'à ce que les Jésuites obtinrent de l'Evêque cette mission abénaquise.

Nous n'entrerons pas dans le détail des difficultés que les missionnaires éprouvèrent de tout temps de la part des officiers civils de l'Acadie, des officiers subalternes, surtout; car le gouverneur leur était généralement favorable. M. de Brouillan rendait un jour ce beau témoignage à M. Maudoux: « Ce missionnaire est d'une vertu exemplaire, qui lui attire la vénération et la confiance de tous ses paroissiens. » M. de Subercase, également, prenait en toute occasion la part des missionnaires, et spécialement de M. Gaulin. Il s'apitoyait sur le sort de ce bon missionnaire des Micmacs, qui n'avait pas de quoi vivre: « Le sieur Gaulin, disait-il, aurait plus besoin de trois cents écus que les autres de cent, parce qu'il n'a ni dîme, ni revenus, et qu'il est obligé de faire une dépense considérable dans les fréquents voyages nécessités par ses missions. . . »

Mais que d'obstacles rencontraient les missionnaires de la part des officiers subalternes ! M. Tremblay écrivait à

Mgr de Laval le 15 juin 1703 : « Je suis entièrement dégoûté par le libertinage de ceux qui ont l'autorité (en Acadie) : ils sont plus écoutés, cependant, que de saints missionnaires par ce ministre (Pontchartrain), toujours disposé à les préférer à eux et à condamner les gens de bien, pour soutenir l'autorité, en quelles que mains qu'il l'ait mise.

« L'Acadie, ajoutait M. Tremblay, est en ce moment dans un état où je ne saurais croire que Dieu ne la livre entre les mains des Anglais, pour en punir ceux qui la gouvernent; car ils sont peut-être moins ses ennemis que ceux qui se disent catholiques et sont plus corrompus de mœurs que les hérétiques [1]... »

Paroles qu'on dirait vraiment prophétiques, puisqu'elles étaient écrites juste dix ans seulement avant le traité d'Utrecht, qui fit passer définitivement l'Acadie sous la couronne britannique.

Lorsqu'arriva cet événement, que semble avoir prévu M. Tremblay, il ne restait plus qu'un seul missionnaire séculier en Acadie, l'abbé Gaulin; mais il demeura intrépide à son poste. Nous l'y retrouverons plus tard, lorsque nous verrons les Sulpiciens rentrer dans cette partie de la vigne du Seigneur où les avaient introduits M. Tronson et Mgr de Saint-Vallier.

---

1. Cité par l'abbé Casgrain, dans *Les Sulpiciens en Acadie,* p. 255.

CHAPITRE XV

L'ÉGLISE DU CANADA, DE 1697 A 1700 *(suite)*
LES PAROISSES CANADIENNES

Après le Règlement de 1692. — La question des cures fixes. — Les huit mille livres de supplément. — L'édit de 1679 et le patronage des églises. — Le patronage donné à l'évêque par l'édit de 1699. — L'abbé Geoffroy, grand architecte du diocèse.

DEPUIS le Règlement de 1692, qui avait fait rentrer le séminaire de Québec dans le droit commun, cette institution n'avait plus à s'occuper des cures, ou du moins elle ne s'occupait que de celles dont les titulaires étaient encore ses membres. Les curés qui faisaient partie du séminaire lui rendaient compte de leur revenu : qui aurait pu les en empêcher ? Seulement, ils ne restaient agrégés au séminaire que s'ils le voulaient bien. Pour les en détacher, l'évêque avait demandé à la cour qu'il leur fût défendu d'y aller loger quand ils viendraient en ville [1] ; et c'est précisément pour leur donner l'hospitalité qu'il avait bâti son grand évêché, qu'il appelait « la maison commune du clergé de Québec et de Paris ». Mais il n'avait pas obtenu de la cour ce qu'il demandait. Les curés ne pouvaient sans doute s'absenter de leur poste sans sa permission ; mais la permission obtenue, ils pouvaient loger au séminaire et y rester au moins quinze jours.

L'évêque était le distributeur des suppléments accordés

---

1. *Edits et Ordonnances,* t. I, p. 266.

par le roi aux curés qui en avaient besoin; mais il devait en donner une partie au séminaire pour ses propres missionnaires.

Les cures de la campagne n'étant plus unies au séminaire, étaient toutes à la disposition de l'évêque. C'est lui qui devait pourvoir à leur desserte, à la desserte de ces immenses missions qui avaient quelquefois vingt à vingt-cinq lieues d'étendue. C'est lui que l'on tiendra désormais responsable de l'exécution ou de la non-exécution du fameux édit de 1679, imaginé par Frontenac pour créer des embarras à Mgr de Laval: édit par lequel les dîmes n'étaient dues qu'au curé fixe, « à chacun des curés dans l'étendue de la paroisse où il est et où il sera établi perpétuel », au curé, par conséquent, qui n'avait pas à s'absenter un dimanche ou deux par mois pour aller faire l'office dans les missions, mais donnait l'office régulièrement chaque dimanche à ses paroissiens.

On attendait beaucoup de Mgr de Saint-Vallier pour l'établissement de ces curés fixes. Mais il ne put faire mieux que Mgr de Laval, parce qu'il ne pouvait faire l'impossible. Il n'avait pas assez de prêtres pour en mettre partout où il y avait quelques groupes de colons: et d'ailleurs qui les aurait fait vivre? Les curés devaient donc laisser quelquefois leur paroisse pour aller donner la messe le dimanche à quelque mission éloignée: de là des désordres dans les paroisses ainsi abandonnées; de là des plaintes: ces plaintes allaient quelquefois jusqu'à la cour, puis revenaient de là au gouverneur et à l'intendant, qui y répondaient de leur mieux:

« Je solliciterai M. l'évêque de Québec à fixer les cures, écrit Champigny, et à faire travailler aux bâtiments des églises et aux presbytères... A l'égard des huit mille livres que Sa Majesté accorde pour l'entretien des curés, il me paraît bien nécessaire de continuer cette gratification, si on

ne veut pas priver quantité de paroisses, où il y a très peu de dîmes, de secours spirituels [1]... »

« Pour ce qui concerne la fixation des cures, ajoute-t-il l'année suivante, nous presserons M. l'évêque de satisfaire Sa Majesté... Mais il ne faut pas espérer que les curés puissent de sitôt subsister sans le supplément de huit mille livres, à cause de la pauvreté de la plus grande partie des paroisses [2]... »

On est vraiment étonné de l'insistance de la cour à revenir à tout instant sur la fixation des cures et la desserte des paroisses : comme si des hommes apostoliques de la trempe des Laval et des Saint-Vallier avaient eu besoin de ces recommandations pour exciter leur zèle ! N'allons pas croire que ces dépêches de la cour n'avaient en vue que la gloire de Dieu et le bien des âmes. En y regardant de près, il est facile de constater que ce n'était pas tant le zèle de la religion qui faisait agir les ministres de Louis XIV, que le désir de se libérer le plus tôt possible de l'engagement qu'ils avaient pris de donner des suppléments aux curés qui n'avaient pas assez de dîme pour vivre. Quant aux huit mille livres, quelle pitié de vouloir lésiner là-dessus ! Après tout, cet argent ne provenait nullement de la caisse personnelle du roi, mais tout simplement du revenu de la colonie, c'est-à-dire des droits payés d'une manière ou d'une autre par l'habitant canadien, et dont on lui remettait quelque chose sous forme de supplément pour l'aider à payer ses curés.

Le ministre ne cesse cependant, de revenir sur les huit mille livres ; mais le gouverneur et l'intendant, de lui répondre invariablement, chaque fois, de la même manière :

« Nous ne voyons aucune apparence de pouvoir de sitôt retrancher les huit mille livres que le roi a la bonté d'accor-

1. Corresp. générale, vol. 15, Champigny au ministre, 26 août 1697.
2. Ibid., vol. 16, Champigny au ministre, 15 oct. 1698.

der pour partie de la subsistance des curés [1]... Le bien que Sa Majesté fait de donner huit mille livres pour partie de l'entretien des curés est si nécesaire, que s'il ne se faisait pas il y aurait impossibilité absolue d'entretenir plus de huit ou neuf curés [2]... On ne peut rien retrancher aux curés sur cette somme de huit mille livres, n'étant pas même suffisante pour la quantité de missionnaires qui desservent les cures du pays. » Et cette fois le gouverneur et l'intendant ajoutent : « On a été obligé, cette année (1702), d'augmenter cinq cures, savoir, une au haut de l'île de Montréal, une autre sous le titre de Saint-Laurent, et une troisième dans la même île, sur le bord de la rivière des Prairies, une quatrième à l'île Jésus et La Chenaie, et la dernière dans la seigneurie de Berthier, au-dessus du lac Saint-Pierre, tous ces lieux étant établis depuis deux ans ; et si les habitants de ces terres n'avaient pas la consolation d'avoir des curés, ils déserteraient et n'y voudraient pas demeurer [3]. »

A propos de ces nouveaux établissements, il y a dans une dépêche de l'intendant quelques lignes qu'il nous semble intéressant de citer ici :

« Les habitants, dit-il, qui se sont attachés à la culture des terres, et qui sont tombés dans de bons endroits, vivent assez commodément, trouvant des avantages que ceux de France n'ont point, qui sont d'être presque tous placés sur le bord de la rivière Saint-Laurent, où ils ont quelque pêche [4] ; et leur maison étant au milieu du devant de leur terre, qui se

---

1. Corresp. générale, vol. 17, Callières et Champigny au ministre, 20 oct. 1699.
2. Ibid., vol. 18, Callières et Champigny au ministre, 5 oct. 1700.
3. Ibid., vol. 20, Callières et Champigny au ministre, 3 nov. 1702.
4. " Pas d'anguilles, et beaucoup de dispositions à la misère. " (*Journal des Jésuites*, 1648).—" La pêche et la chasse fournissaient une bonne partie des provisions de bouche. En 1646, la seule pêcherie des Jésuites, à Sillery, avait donné quarante millions d'anguilles, dont une partie fut vendue un demi-écu le cent. " (Ferland, *Notes sur les Registres de N.-D. de Québec*, p. 82.).

trouve par conséquent derrière et aux deux côtés d'eux, comme ils n'ont point à s'éloigner pour la faire valoir, et pour tirer leur bois, qui est à l'endroit où se terminent leurs terres, ils ont en cela de très grandes facilités pour faire leurs travaux...

« Les hommes sont fort vigoureux, ajoute-t-il, mais sans aimer le travail de durée et qui attache. Les femmes aiment le faste, et sont excessivement paresseuses, aussi bien celles de la campagne que celles des villes.

« On s'entresecourt les uns les autres tout d'une autre manière qu'on ne fait en France[1]... »

La population de la colonie canadienne, à la fin du dix-septième siècle, était tout au plus de seize mille âmes[2] : c'était une augmentation d'environ quatre mille depuis le commencement de l'épiscopat de Mgr de Saint-Vallier.

Lorsque le Prélat arriva de France en 1697, la figure extérieure de son Eglise n'avait guère changé depuis la dernière visite qu'il en avait faite : quelques nouveaux établissements, çà et là, mais peu de nouvelles églises, de nouveaux presbytères. L'édit de 1679 semblait avoir été imaginé à plaisir pour mettre des entraves à tout ce que l'évêque voulait entreprendre pour le développement et le bien de ses paroisses. Voulait-il, par exemple, fixer la place d'une église, délimiter une paroisse, réparer ou construire une église ou un presbytère, il voyait arriver le seigneur de l'endroit, ou quelque autre personnage important, qui se présentait avec une foule de prétentions. Voici les termes de l'édit par rapport à la construction des églises et au patronage qui devait en résulter :

« Celui qui aumônera le fonds sur lequel l'église paroissiale sera construite, et fera de plus tous les frais du

1. Corresp. générale, vol. 17, Champigny au ministre, 20 oct. 1699.
2. Garneau, *Histoire du Canada*, t. II, p. 22.

bâtiment, sera patron fondateur de la dite église, présentera à la cure, vacation advenant, la première collation demeurant libre à l'ordinaire, et jouiront lui et ses héritiers en ligne directe et collatérale, en quelques degrés qu'ils soient, tant du droit de présenter que des autres droits honorifiques qui appartiennent aux patrons...

« Le seigneur de fief dans lequel les habitants auront permission de faire bâtir une église paroissiale, sera préféré à tout autre pour le patronage, pourvu qu'il fasse la condition de l'église égale, en aumônant le fonds et faisant les frais du bâtiment, auquel cas le droit de patronage demeurera attaché au principal manoir de son fief et suivra le possesseur, encore qu'il ne soit point de la famille du fondateur [1]... »

Voilà sans doute un édit magnifique sur le papier, et qui aurait pu produire de grands résultats, s'ils s'était trouvé au Canada beaucoup de seigneurs en état de s'en prévaloir. Mais où étaient-ils les seigneurs canadiens qui fussent en état non seulement de donner le terrain de l'église, mais surtout de faire tous les frais de construction de cette église? Et remarquons qu'il ne s'agissait pas ici de construction en bois: la cour eut plus d'une fois occasion de décider qu'elle n'admettait que des constructions en pierre [2]. Plusieurs aumônaient volontiers le terrain de l'église, et on les récompensait ordinairement en leur accordant un banc dans cette église. Mais à part les séminaires de Montréal et de Québec [3], qui, en leur qualité de seigneurs, bâtirent plusieurs

1. *Edits et Ordonnances,* t. I, p. 232.
2. *Ibid.,* p. 279.
3. En 1721, le 22 septembre, M. Glandelet, supérieur du séminaire, et MM. Boulard et Thibout, deux autres prêtres de cette maison, s'adressent à Mgr de Saint-Vallier pour faire reconnaître leur droit de patronage de deux églises en pierre que le séminaire de Québec a fait bâtir "à ses dépens", l'église de Saint-François de Sales de l'Ile Jésus, et celle de Saint-Joachim. Ils demandent "ce droit de patronage conformément à l'article 6 de l'ordonnance de Sa Majesté de 1679", et

églises en pierre dans leurs seigneuries, aucun seigneur laïque ne fut jamais en état de le faire, ni par conséquent devenir patron d'églises.

« Il n'y a personne en ce pays qui puisse non seulement doter une église, mais même la faire bâtir solidement à ses dépens, écrivait l'intendant Duchesneau. Tous les gens sont ici remplis d'une grande vanité; il n'y a personne qui ne prétende être patron; chacun veut un curé dans sa terre: tous ces gens-là, cependant, sont fort endettés et dans la dernière pauvreté... Il n'y a pas un particulier dans ce pays, ajoute-t-il, qui se puisse mettre en devoir de faire bâtir des églises, de quelque manière que ce soit. Ils diront assez qu'ils le feront, mais il n'est pas en leur pouvoir de l'exécuter [1]... »

On se ferait difficilement une idée des prétentions que l'édit de 1679 et autres arrêts du même genre avaient mises dans l'esprit de certains seigneurs [2], et des embarras qu'ils opposaient à l'évêque pour l'organisation de ses paroisses ou l'administration de son diocèse [3]. « Il y a des seigneurs,

---

prient en même temps Mgr de Saint-Vallier d'ériger les dites églises "en titre de paroisses perpétuelles". L'évêque renvoie cette demande à son promoteur, M. Pierre-René Le Boulanger de Saint-Pierre. Celui-ci fait une visite sur les lieux, et donne un rapport favorable le 15 septembre. Puis le 18 du même mois l'évêque émet un décret d'érection en titre de ces paroisses. (Archives de l'évêché de Québec, Registre C.).

1. Corresp. générale, vol. 5, Duchesneau au ministre, 13 nov. 1681.

2. A Beauport, le seigneur, en quête de prétendus droits honorifiques, s'était mis dans la tête de se faire encenser durant la messe comme le gouverneur. L'évêque étant alors absent du diocèse, le curé, M. Didier Calon, laissé à ses seules lumières, et ne sachant comment s'opposer à une pareille exigence, avait pris le parti de ne pas se faire encenser lui-même. On ne pouvait guère pousser plus loin le renoncement !

3. Mgr de Saint-Vallier ayant voulu un jour séparer en deux la paroisse de la Grande-Anse (Sainte-Anne), pour en unir une moitié à la Rivière-Ouelle, et l'autre moitié à la Grande-Pointe, le seigneur D'Auteuil s'y opposa et présenta un mémoire à la cour, dans lequel il faisait valoir le fait que ses enfants avaient donné à l'église quelques vases d'argent, et que lui-même avait fait la dépense de faire peindre

écrivait un jour le gouverneur au ministre, qui ne veulent pas souffrir qu'on leur change leurs églises des places où elles ont été anciennement bâties [1]. »

A la vue des embarras sans nombre que lui causait l'édit de 1679 pour l'organisation des paroisses, la construction, la réparation et l'entretien des églises, Mgr de Saint-Vallier sollicita la permission de bâtir lui-même les édifices religieux qu'il jugerait nécessaires ; et il obtint un arrêt du Conseil d'État, en date du 27 mai 1699, que nous allons citer à cause de son importance :

« Sur la requête présentée au roi, étant en son Conseil, par le sieur évêque de Québec, contenant que Sa Majesté a ci-devant accordé aux particuliers auxquels il a fait des concessions de fiefs dans la Nouvelle-France, le patronage des églises de ces fiefs, à condition de les faire bâtir de pierre, mais que la plupart de ces particuliers n'ont fait jusqu'à présent aucune diligence pour profiter de la grâce que Sa Majesté a bien voulu leur faire, mais même ont empêché que le dit sieur évêque qui, dans le droit naturel, doit être préféré à tous autres pour faire faire des églises, ne les ait fait bâtir, tantôt sur des prétextes qu'ils les feront faire incessamment eux-mêmes, et tantôt sur les lieux qu'ils veulent choisir pour des paroisses, ce qui est contraire aux pieuses intentions de Sa Majesté, ce qui cause que le service divin ne se fait pas avec la décence qui est due, et que les habitants ne reçoivent les secours spirituels dont ils ont besoin ;

à Paris " un très beau tableau de sainte Anne ", destiné à être placé au retable de l'autel. " Il y a, ajoutait-il, un concours considérable à la fête de sainte Anne, et même pendant le cours de l'année. " Et réfutant l'objection que la paroisse ne fournissait pas assez pour le soutien du prêtre : " Dans cet endroit, ajoutait-il, un curé vit quasi pour rien, parce qu'étant éloigné de dix-huit lieues de la ville, les habitants ne se donnent pas la peine d'y porter leurs volailles, et qu'il y a une grande abondance de bétail, sans compter la pêche et la chasse. " (Arch. de l'évêché de Québec, Documents de Paris, Eglise du Canada, t. I, p. 67).

1. Corresp. générale, vol. 20, Callières au ministre, 3 nov. 1702.

« A quoi étant nécessaire de pourvoir, Sa Majesté étant en son Conseil, a ordonné et ordonne que le dit sieur évêque pourra faire bâtir des églises de pierre dans toutes les paroisses et fiefs de la Nouvelle-France, où il n'en a pas été fait jusqu'à présent, dans les lieux qui seront estimés les plus convenables pour la commodité des habitants, au moyen de quoi le patronage lui en appartiendra, sans cependant qu'il puisse empêcher les seigneurs des dites paroisses et fiefs, qui en auront commmencé, de les achever, ni même ceux qui auront amassé des matériaux, de les construire, lesquels jouiront du patronage des églises comme ils auraient fait avant le présent arrêt [1]. »

Libre, désormais, de bâtir des églises partout où il le jugerait nécessaire, sans s'occuper de plaire ou de déplaire à tel ou tel seigneur, Mgr de Saint-Vallier se mit résolument à l'œuvre, utilisant les services d'un homme précieux, dont nous avons déjà parlé plusieurs fois, et qui en peu d'années fit un bien immense dans son diocèse. Il confia à l'abbé Geoffroy la desserte de deux missions, unies ensemble, Champlain et Batiscan, et il le nomma en même temps son vicaire général pour toutes les paroisses rurales de son diocèse, avec privilège d'y pouvoir séjourner quand il le voudrait, autant qu'il le jugerait à propos, pour y construire les presbytères et les églises; et il mit une partie de ses grands biens à sa disposition. Alors commença pour l'infatigable curé de Champlain et de Batiscan une période d'activité, de travaux et de voyages, durant lesquels il ne négligea rien pour répondre à la confiance illimitée de son évêque [2].

Il travailla ainsi comme grand architecte du diocèse jusqu'à la fin de sa vie. Après avoir bâti en pierre l'église de Champlain, il construisit de même celle de Sorel, de

1. *Edits et Ordonnances*, t. I, p. 279.
2. *Les Sulpiciens en Acadie*, p. 80.

Contrecœur et d'autres. Comme il était Sulpicien, nul doute qu'il s'occupa de l'organisation des paroisses qui se formèrent vers ce temps-là dans la seigneurie des messieurs de Saint-Sulpice, du côté de Montréal. Grâce aux travaux de l'abbé Geoffroy, la face du diocèse, sur plusieurs points, prit un aspect des plus favorables.

Ne voyant rien de plus utile pour sa paroisse de Champlain que d'y rétablir la mission que les Sœurs de la Congrégation y avait eue autrefois, il leur fit construire une maison à ses frais, et obtint de la Sœur Marguerite Le Moine, alors supérieure, deux de ses Sœurs pour cette mission. Comme le pays était pauvre et qu'elles n'auraient pu y subsister par le travail de leurs mains, il s'imposa toutes sortes de privations pour les soutenir, portant le renoncement jusqu'à engager pour elles tout ce qu'il possédait au Canada, et même à vendre ses livres, ses meubles et sa pendule :

« J'ai rendu compte au roi, lui écrivait le ministre, des écoles que vous avez établies tant au Canada qu'en Acadie, pour l'instruction de la jeunesse, et de la dépense que vous avez faite pour l'église de Champlain, et pour la maison que vous avez fait bâtir pour une congrégation de Filles. Sa Majesté m'a paru fort satisfaite de votre zèle pour la religion et pour son service. J'écris à M. Raudot, intendant, de vous aider en ce qu'il pourra, et de me faire savoir la dépense que vous avez faite, afin de pouvoir vous procurer quelque grâce de Sa Majesté [1]. »

M. Geoffroy était bien digne, en effet, d'en recevoir quelqu'une pour subvenir à ses propres besoins : il avait dépensé en constructions plus de huit mille livres. Mais il n'eut pas le temps de profiter de la bonté du roi : avant la fin de l'année (1707), il alla mourir saintement à l'Hôtel-Dieu

---

1. Lettre du ministre à M. Geoffroy, 30 juin 1707, citée par M. Faillon dans la *Vie de la Sœur Bourgeois,* t. II, p. 172.

de Québec, sans avoir même la consolation d'être assisté dans ses derniers moments par son évêque, qu'il avait servi avec tant de dévouement, mais qui se trouvait alors absent du pays[1].

Le grand-vicaire de Québec, M. de la Colombière, ayant écrit au supérieur de Saint-Sulpice, à Paris, pour lui apprendre sa mort, celui-ci lui répondit :

« Nous avons bien regretté M. Geoffroy. Le bien que vous me mandez de lui nous le fait encore plus regretter. Je crois que ce cher défunt jouit maintenant de la récompense de ses travaux et de ses souffrances. »

---

1. *Les Sulpiciens en Acadie*, p. 78-82.

CHAPITRE XVI

L'ŒUVRE PASTORALE DE Mgr DE SAINT-VALLIER DE 1697 À 1700

Mgr de Saint-Vallier renouvelle l'ordonnance de son prédécesseur contre le Luxe. — Les offices de paroisses. — Devoirs des fidèles envers leurs curés. — Le 3e Synode de Québec. — Mgr de Saint-Vallier et les Religieux. — Le 4e Synode. — Dernier mandement avant de partir pour la France.

MGR de Saint-Vallier, aussi bien que Mgr de Laval, n'avait rien de plus à cœur que de voir s'élever partout dans son diocèse des églises dignes du culte divin, propres, bien entretenues, solides et durables. Pour encourager la construction de ces édifices en pierre, et pour inspirer aux fidèles un plus grand respect pour leurs églises, il avait résolu de consacrer toutes celles qui seraient en pierre, dans les villes et à la campagne [1]. Son départ précipité pour l'Europe en 1700 lui fit remettre à plus tard l'exécution de ce projet ; et nous croyons qu'il ne le réalisa jamais : nous n'en voyons, du moins, mention nulle part.

Mais les temples matériels ne sont que la figure des temples spirituels, qui sont les personnes des Chrétiens ; et ce sont surtout ces temples spirituels, consacrés à Dieu par les sacrements, que notre Prélat aurait désiré voir toujours dignes de la majesté de Dieu qui les habite. De là le soin

---

1. *Mand. des Ev. de Québec,* t. I, p. 395.

vigilant avec lequel il s'efforce de les préserver de toute souillure, puis de les embellir par tous les ornements de la vertu. De là ses ordonnances si sages contre le luxe, la vanité, les toilettes immodestes des personnes du sexe, qu'il regarde comme une source de scandales et une occasion dangereuse de contagion pour les âmes des chrétiens. En voyant le pieux Prélat revenir si souvent sur ce sujet dans ses ordonnances, on ne peut douter qu'il n'y eût là un mal invétéré dans beaucoup de familles, parmi nos ancêtres. Et n'allons pas croire qu'il y eût exagération, de sa part. Les documents de l'époque s'accordent à reconnaître cet amour du luxe, du faste et de la vanité chez un grand nombre de femmes canadiennes : « Tous les gens sont ici remplis d'une grande vanité, » écrit Duchesneau ; et Champigny : « Les femmes aiment le faste, aussi bien celles de la campagne que celles des villes. »

Mgr de Laval, qui montra toujours tant de pondération et de sagesse dans ses décisions, et qui, au témoignage de Marie de l'Incarnation, « ne faisait rien qu'avec prudence », se vit un jour obligé de lancer un mandement très sévère « contre le luxe et la vanité des femmes et des filles dans l'église [1] ».

Après avoir rappelé dans ce mandement les écrits des Pères et des Docteurs de l'Eglise contre le luxe et la vanité des femmes, les parures mondaines et criminelles, qui sont l'occasion d'une infinité de péchés, après avoir rappelé les châtiments dont Dieu punit quelquefois ceux qui s'en rendent coupables, Mgr de Laval ajoute :

« Que si ces vaines parures déplaisent si fort à Dieu, et s'il en prend une si rude vengeance, de quel crime ne se rendent pas coupables, et quelle punition ne doivent pas attendre celles qui portent cet appareil fastueux jusque dans

---

1. *Mand. des Ev. de Québec,* t. I, p. 106.

nos églises, paraissant dans ces lieux consacrés à la prière et à la pénitence avec des habits indécents, faisant voir des nudités scandaleuses de bras, d'épaules et de gorge, se contentant de les couvrir de toile transparente, qui ne sert bien souvent qu'à donner plus de lustre à ces nudités honteuses, la tête découverte,. . . et les cheveux frisés d'une manière indigne d'une personne chrétienne. . .

« Ce qui est encore plus criminel devant Dieu, ajoute-t-il, c'est qu'il se trouve des filles et des femmes qui osent s'approcher des sacrements, présenter le pain bénit, venir à l'offrande, et faire la quête dans l'église, en cet état indécent, ce qui ne va pas seulement à la profanation de nos mystères, et au mépris de nos plus saintes cérémonies, mais encore au grand scandale des fidèles, dont les uns ne peuvent voir ce dérèglement sans indignation, et les autres, étant plus faibles, sans un grand préjudice à leur salut. »

Mgr de Laval défend ensuite « à toutes filles et femmes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de s'approcher des sacrements, présenter le pain bénit, venir à l'offrande et faire la quête dans les églises, dans les manières indécentes » qu'il vient de spécifier. Il défend à tous les curés de son diocèse « de les recevoir en cet état ». Il défend « à tous les autres prêtres tant séculiers que réguliers de les recevoir aux sacrements » ; puis il ordonne que son mandement soit lu et publié partout au prône, et affiché à la porte des églises.

A son retour d'Europe, dans l'été de 1697, Mgr de Saint-Vallier s'informe de ses grands vicaires des abus qui ont pu s'introduire dans son diocèse pendant son absence : on lui en signale six, en particulier ; et parmi ces abus, l'un des plus graves, c'est le luxe et la vanité, contre lesquels il a déjà eu occasion de s'élever bien des fois. Il renouvelle alors tout ce qui a été réglé à ce sujet par son prédécesseur dans son mandement du 26 février 1682 ; puis il ajoute :

«Quoiqu'il soit difficile de décider jusqu'où l'on peut aller dans cette matière sans pécher mortellement, il n'y a rien cependant de plus aisé que de se perdre quand on est dans la disposition de vouloir être vaine autant qu'on le peut sans pécher mortellement... Il y a peu de personnes, ajoute-t-il, à qui la vanité ne soit une occasion de regards ou de paroles impudiques. Il y en a peu que la vanité n'expose à entendre des discours contre l'honneur et à souffrir même des libertés criminelles. La vanité ouvre toutes les portes de l'âme, c'est-à-dire tous les sens, au démon de l'impureté. Une femme vaine se trouve tous les jours dans des compagnies où l'on attaque la pudeur par les yeux, par les oreilles, par la bouche, par l'imagination et par tous les sens, sa vanité étant un signal pour tous les impudiques de s'approcher d'elle.

« Que les confesseurs, ajoute-t-il encore, ne se contentent pas que leurs pénitentes soient habillées modestement quand elles sont dans l'église ou qu'elles s'approchent des sacrements, mais qu'ils s'informent encore comment elles sont chez elles; car nous avons su que plusieurs femmes et filles ne se font point de scrupule d'avoir la gorge et les épaules découvertes, quand elles sont dans leur maisons, et nous en avons nous-même rencontrées en cet état. Nous leur défendons expressément d'absoudre les filles et les femmes qui porteront la gorge et les épaules découvertes, soit dedans, soit dehors leurs maisons, ou qui ne les auront couvertes que d'une toile transparente [1]. »

Un autre abus signalé au Prélat, c'est la « liberté que se donnent les jeunes gens de proférer des paroles déshonnêtes et à double entente, qui causent dans les mœurs une corruption universelle. C'est un abus, dit-il, qu'on doit tâcher de

---

1. *Mand des Ev. de Québec,* t. I, p. 365.

déraciner, se comportant avec eux comme avec des impudiques d'habitude et des scandaleux ».

Le troisième abus contre lequel il s'élève, et qu'il a déjà dénoncé en maintes occasions, c'est l'usure. Quelles que soient les modifications que le temps et les circonstances ont apportées dans nos idées sur l'argent et la valeur de l'argent, l'usure en elle-même, dans la vraie signification du mot, est un crime et sera toujours un crime. On admettait alors moins facilement qu'aujourd'hui que l'on pût retirer le moindre intérêt de son argent : mais aujourd'hui, comme autrefois, l'usure proprement dite est en horreur non seulement chez les esprits chrétiens, mais chez tous les hommes bien pensants. Quelle reconnaissance ne doit-on pas à notre pieux Prélat pour avoir fortement inculqué dans l'âme de nos ancêtres les principes d'honnêteté et de justice qui ont fait de notre peuple, au moins dans le passé, un des plus honnêtes du monde !

C'est aussi aux enseignements répétés de M[gr] de Saint-Vallier qu'il faut attribuer le grand attachement du peuple canadien pour les offices de paroisse. Il n'y a pas de sujet sur lequel il revienne plus souvent dans ses mandements, dans ses synodes, dans ses ordonnances, s'appuyant toujours sur le saint concile de Trente, et sur saint Charles Borromée, qu'il considère comme un de ses interprètes les plus autorisés. Il ne prétend pas sans doute que celui qui entend une autre messe que la messe paroissiale ne satisfait pas au précepte ; mais que devient pour lui l'obligation de s'instruire de sa religion ? et qu'aura-t-il pour suppléer au prône de sa paroisse, s'il n'y assiste pas ? Quoi de plus beau, d'ailleurs, quoi de plus fortifiant que ce concours régulier des paroissiens qui, le dimanche, de près et de loin, prennent le chemin de l'église paroissiale et s'y réunissent pour prier tous ensemble Celui qui est le Dieu de tous, grands et petits, pauvres et riches, savants et ignorants !

Mgr de Saint-Vallier n'est nullement opposé aux congrégations, aux saluts, aux prédications qui ont lieu dans les autres églises : il est trop pieux lui-même pour ne pas encourager la piété, de quelle que manière et en quel que lieu qu'elle se manifeste. Mais avant tout, les offices paroissiaux. Il veut que ces assemblées de congrégations, ces saluts, ces prédications ne nuisent en rien aux offices de la paroisse : il fixe des jours, des heures, où ces dévotions non paroissiales auront lieu, et pas autrement. On murmure, on se plaint : il n'en a cure ; il tient à ses règlements, et réussit à établir la belle organisation paroissiale dont nous jouissons encore. Un religieux de Montréal écrit à un de ses frères, en France : « Notre congrégation ne se tient plus, qui avait plus de cinquante congréganistes. Notre évêque a ordonné qu'on ne ferait point de congrégation le dimanche au matin. Nous avions coutume de faire tous les jeudis les saluts du saint Sacrement : M. l'évêque ne nous en a laissé que deux par mois, et a donné les autres à MM. de Saint-Sulpice [1]. » Quoi de plus juste, pourtant, que de partager ces saluts entre la Paroisse et l'église des Jésuites, étant donné surtout le petit nombre d'habitants qu'il y avait alors à Montréal ? Et quant aux congrégations, le Prélat s'explique lui-même à ce sujet :

« Nous sommes parfaitement convaincu par l'expérience d'un grand nombre d'années, qu'étant donné le petit nombre d'habitants qui se trouvent dans les villes, ils ne peuvent pas assister en même temps en plusieurs églises, et revenir au service de leur paroisse, pour entendre la parole de Dieu qui y est prêchée pendant la grand'messe les jours de dimanches et de fêtes, lorsqu'ils ont été en quelque autre dévotion, à cause du froid extrême qu'il fait durant l'hiver en ce diocèse. Nous sommes obligé de déclarer que notre intention est qu'on ne commence point de prédication en aucune

1. *Rel. des Jésuites,* édition Burrows, t. 64, p. 118.

église, qu'après que celle qui se fait en notre église cathédrale sera achevée; et que l'on n'en fera point à Québec et à Villemarie dans les églises des communautés religieuses de l'un et de l'autre sexe qu'après celles qui se font dans les paroisses.

« Que si nous voulons bien donner une dispense de cette règle en faveur des deux congrégations qui se tiennent aux Jésuites à Québec et à Villemarie, parce que depuis quelque temps ceux qui les conduisent ont grand soin de la commencer de bonne heure et de la finir de même, et engagent par leurs exhortations les congréganistes d'être fidèles à leur paroisse, notre intention cependant est que ce règlement rentre dans sa vigueur dès aussitôt qu'on cessera d'apporter la diligence requise et de maintenir les congréganistes dans le respect et l'assiduité qu'on doit à la Paroisse [1]. »

Mgr de Saint-Vallier a été le grand apôtre de la Paroisse, de la messe paroissiale, des offices paroissiaux. Il avait, pour ainsi dire, le culte de la Paroisse, la regardant comme un des meilleurs soutiens de la religion; et il réussit à inculquer ce culte dans l'âme de ses diocésains. Qui ne se souvient, par exemple, que dans la grande ville de Montréal, à une époque qui n'est pas encore très éloignée, alors qu'il y avait déjà plusieurs autres paroisses, les fidèles, cependant, quand ils voulaient parler de l'église Notre-Dame, disaient tout simplement: « la Paroisse ». C'était leur église-mère, l'église où leurs ancêtres avaient été baptisés, c'était encore, pour ainsi dire, « leur paroisse ».

« L'obligation d'assister aux messes de paroisse tous les dimanches, écrit Mgr de Saint-Vallier, et d'entendre les instructions qui s'y font, est si ancienne et si bien établie, qu'on peut dire qu'il n'y a guère de point de discipline sur lequel l'Église se soit expliquée depuis longtemps, plus souvent

1. *Mand. des Ev. de Québec*, t. I, p. 407.

et plus précisément. Le grand saint Charles Borromée, qui entendait parfaitement les décrets du saint concile de Trente, n'a rien recommandé plus fortement aux peuples de son diocèse et de sa province de Milan. Il en a dressé une formule dans son troisième concile provincial qu'il a fait publier dans les églises de sa province. Comme ce règlement est plein de l'Esprit de Dieu, et qu'il épuise cette matière, nous ordonnons à tous les curés des paroisses, des villes et du voisinage d'en faire la lecture une fois chaque année, savoir le premier dimanche de l'Avent avant le prône, pour donner une juste idée aux paroissiens de leurs obligations envers leur paroisse.

« Nous défendons aux Réguliers de détourner nos diocésains de leurs paroisses directement ni indirectement dans les exhortations ou conversations particulières : ils les inviteront au contraire d'y être assidus... »

Jamais les curés n'eurent de plus grand défenseur de leurs droits, de leurs privilèges, de leur autorité, que Mgr de Saint-Vallier :

« Nous conjurons, dit-il, tous les confesseurs séculiers et réguliers de garder de grands ménagements de charité avec les curés et missionnaires chargés, par leur emploi, du soin des âmes de leur paroisse, ne jugeant point convenable, conformément à la conduite de saint Charles, qu'ils reçoivent au sacrement de pénitence et qu'ils accordent l'absolution à ceux qui n'en seraient pas trouvés dignes par leurs pasteurs, ou qui feraient paraître contre eux une résistance ouverte et publique ; auquel cas nous les invitons de nous les renvoyer, ou à nos grands vicaires, afin que nous examinions leurs raisons, ou les fondements des peines et des plaintes qu'ils pourraient avoir, pour y apporter des remèdes convenables.

« Nous recommandons, dit-il encore, à tous les fidèles de notre diocèse d'avoir beaucoup de respect, d'obéissance et de soumission pour leurs curés et pasteurs. Nous leur adressons pour cela ces belles paroles de saint Paul, que nous leur

remettons souvent devant les yeux : « Nous vous prions, mes Frères, dit cet apôtre, de considérer beaucoup ceux qui travaillent parmi vous, qui vous gouvernent selon le Seigneur, d'avoir pour eux une vénération particulière, vous conduisant de manière qu'ils puissent s'acquitter avec joie de leurs devoirs, en ne les contristant point par des contradictions importunes, de peur que les obligeant de gémir sous le poids de leur charge, cela ne vous empêche de retirer l'avantage que vous devez espérer de leur application et de leur travail. »

Une des choses qui contristent le plus un curé, c'est de voir ses paroissiens insensibles à ses avertissements, mépriser sa parole, sortir de l'église avant ou pendant ses instructions, ajoutant ainsi l'injure à une conduite irréligieuse C'est un des abus signalés au Prélat, contre lequel il cherche à réagir dans son ordonnance :

« C'est un abus intolérable, dit-il, qui existe dans certaines paroisses, de sortir du prône qui se fait durant la messe. Ce mal, que l'on peut regarder comme la plus grande marque d'irréligion qu'on puisse donner, mérite que les curés et autres confesseurs agissent à l'égard de ceux qui y tombent plusieurs fois, comme à l'égard des scandaleux publics auxquels on doit refuser non seulement l'absolution, mais même la communion. »

Enfin, un dernier abus que le Prélat s'attache à combattre, c'est la mauvaise sanctification des dimanches et des fêtes. Il ordonne que l'on s'oppose de toutes ses forces aux voyages, ventes et achats qui se font ces jours-là « sans nécessité et sans permission de l'Eglise ». Il défend aux confesseurs d'absoudre les coupables « sans les obliger d'aller trouver leurs curés pour leur promettre de ne plus retomber ».

« Si l'on en doit user ainsi, ajoute-t-il, à l'égard de ceux qui font des travaux corporels, quels sentiments doit-on avoir de ceux qui passent tous ces saints jours en ivrogneries,

danses, jeux et autres divertissements criminels, et qui croient avoir pleinement satisfait à leurs obligations, en entendant une messe basse, souvent dans des postures fort indécentes, l'esprit et le cœur tout remplis de l'idée et de l'affection des choses du monde ![1] »

Pour bien réussir dans la bonne administration de son diocèse, Mgr de Saint-Vallier, tenait à avoir le concours de ses prêtres. Il avait déjà tenu deux synodes : il en convoque encore deux autres, de 1697 à 1700, pour leur soumettre ses ordonnances, les y faire souscrire, et en mieux assurer ainsi l'exécution.

Le saint concile de Trente, dans le chapitre deuxième de la session vingt-quatrième, recommande aux évêques de tenir chaque année un synode diocésain : *Synodi diœcesanæ quotannis celebrentur.* Mgr de Saint-Vallier convoqua son troisième synode le 23 février 1698 et il se tint à l'évêché le 27 du même mois. Y assistaient, avec l'évêque, ses deux vicaires généraux Glandelet et Montigny[2], puis le supérieur du séminaire, Ango de Maizerets, le P. Bruyas, supérieur des Jésuites, le P. Joseph Denis, supérieur des Récollets et le P. Georgené, MM. de Bernières, Germain Morin, Amador Martin, Buisson de Saint-Cosme, Etienne Le Vallet, Jean Pinguet, curé de Beaumont, Nicolas du Bos, Philippe Boucher, curé de Saint-Joseph de Lévis, Joseph de la Colombière, François Dupré, curé de Québec, Etienne Boulard, curé de Beauport, puis un certain nombre de Récollets et de Jésuites, portant en tout à trente-trois le nombre des membres du synode. Tous, conformément au mandement de convocation, s'étaient préparés par la prière et les bonnes œuvres à cette sainte assemblée, « si propre à entretenir le

---

1. *Mand. des Ev. de Québec,* t. I, p. 361, 371, 398.
2. Montigny, à cette date, n'était pas encore parti pour la mission des Tamarois.

culte de Dieu, à conserver, à rétablir et perfectionner la discipline ecclésiastique »[1].

Le synode tint trois séances : dans les deux premières, on adopta vingt-deux statuts ; dans la troisième on y fit quelques « additions ».

La plupart des statuts du troisième synode ne sont que le renouvellement et la confirmation des ordonnances de l'évêque déjà publiées. Quelques-uns cependant sont des règlements nouveaux, comme par exemple celui qui défend de dire la sainte messe hors des églises ou chapelles du diocèse, excepté dans les cas d'absolue nécessité ; celui qui rappelle aux pasteurs l'obligation de faire le catéchisme à leurs ouailles, et leur recommande de le faire « avec celui que nous faisons imprimer, dit le Prélat, et auquel nous désirons que tout le monde s'arrête » ; celui qui leur recommande de tenir des registres exacts des Baptêmes, Mariages et Sépultures, et, à défaut des calendriers et des Ordos qui n'existaient pas encore, d'avoir toujours une feuille des Fêtes et des jeûnes commandés dans ce diocèse, une feuille des cas réservés au pape et à l'évêque, une feuille des cas où il faut refuser l'absolution, et une feuille des pratiques de piété à conseiller aux familles.

Il y a un des statuts du troisième synode qui fait voir combien l'évêque s'occupait de tout ce qui pouvait intéresser le culte divin dans les paroisses de la campagne. Ces paroisses, généralement pauvres, n'avaient pas le moyen de payer les chantres pour les grand'messes, ni même de leur donner des surplis. L'évêque veut qu'on leur donne au moins une place privilégiée, une place à part dans l'église, et que « quoique non revêtus de surplis, ils jouissent de la prérogative de recevoir le pain bénit et l'eau bénite, même devant les marguilliers ». Qui, parmi les anciens, ne se

1. *Mand. des Ev. de Québec,* t. I, p. 367.

rappelle, en effet, cet endroit, généralement entouré d'une grille élégante, dans le bas chœur des églises de la campagne, où se mettaient les chantres? Ils étaient fiers de cette place qui leur était réservée; ils étaient fiers de chanter à l'église. Les églises ne manquaient jamais de chantres; et il y en avait souvent parmi eux qui savaient le plain-chant d'une manière remarquable.

Un autre statut du troisième synode recommandait de mettre des bancs dans les églises pour procurer aux fabriques un certain revenu. Un autre recommandait aux curés d'avoir autant que possible dans leurs paroisses un couvent des Sœurs de la Congrégation.

Le Prélat faisait un devoir à tous ses prêtres, à tous les confesseurs, de lire au moins une fois par année ses ordonnances, pour s'y conformer avec soin. Mais il paraît qu'un certain nombre ne tenaient pas compte de ses recommandations. Il s'en plaint dans le quatrième synode qu'il tient à Québec, encore dans son évêché, le 8 octobre 1700, peu de jours avant son départ pour l'Europe:

« Le peu d'exactitude, dit-il, qu'on a eu jusqu'ici à observer nos ordonnances et nos statuts synodaux, nous convainquant du peu de soin que l'on a eu de s'en instruire, et de se regarder comme obligé de les suivre, nous engage de représenter vivement à tous les curés, prêtres, confesseurs séculiers et réguliers de ce diocèse, l'obligation indispensable que nous leur imposons de la part de Dieu, de les lire et de les pratiquer, surtout en ce qui regarde l'administration des sacrements de pénitence et d'eucharistie, que nous appréhendons avec beaucoup de fondement n'être pas dispensés au poids du sanctuaire [1]. »

Le reproche était grave, et dénotait un état de choses déplorable: d'un côté, un Prélat pieux et zélé, rempli de bonnes

---

1. *Mand. des Ev. de Québec*, t. I, p. 390.

intentions, s'efforçant d'établir dans son diocèse une belle discipline ecclésiastique; de l'autre, un certain nombre de prêtres qui ne tiennent pas compte de ses ordonnances et critiquent sa conduite.

Nous avons déjà cité quelques lignes d'une lettre d'un religieux de Montréal au sujet de Mgr de Saint-Vallier : « Nous sommes ici, ajoutait-il, à démêler bien des choses avec notre évêque. Il a établi les approbations limitées... Il a ôté les communions générales. Il veut qu'on refuse la communion sans aucune raison, si ce n'est que les communions sont trop fréquentes... Il a publié douze cas réservés; il n'y en avait qu'un dans ce diocèse: mais il allègue que dans son dernier voyage en France, les évêques lui ont dit que c'était inouï qu'un diocèse fût sans cas réservés: sur cette raison, il en a mis douze... Cet évêque, qui est si zélé, n'a jamais osé ouvrir la bouche encore pour bannir l'ivrognerie de son diocèse [1]. »

Ceci nous semble bien injuste à l'égard d'un prélat qui ne faisait pas un mandement, pas une ordonnance, sans y introduire quelque passage contre l'ivrognerie. Et pour la communion, on sait déjà qu'il profitait de toutes les occasions pour recommander de communier fréquemment, et au moins une fois tous les mois [2].

L'auteur de la lettre que nous venons de citer la terminait par une comparaison entre Mgr de Saint-Vallier et son prédécesseur:

« Son prédécesseur, qui voit tout cela, dit-il, est un saint homme, M. de Laval, et dit avoir été bien trompé quand il s'est démis de son évêché en faveur de celui qui, contre son espérance, nous tourmente et ne prend à tâche que d'humilier les religieux. »

---

1. *Rel. des Jés.*, édit. Burrows, t. 64, p. 118.
2. *Mand. des Ev. de Québec*, t. I, p. 184, 332.

Il est probable que Mgr de Saint-Vallier, tout en voulant le bien, ne savait pas toujours le faire d'une manière aimable. « Ses actes, dit quelque part M. Faillon, ne furent pas toujours accompagnés de la modération que plusieurs auraient désirée dans sa conduite [1]. » Et M. Tronson : « Il n'y a à craindre pour lui que l'excès », disait-il [2]. Nous avons déjà parlé de son caractère difficile, autoritaire, peu accessible à la contradiction. Il avait de ces « aigreurs », que nous avons aussi signalées, qui nuisaient à ses œuvres les plus utiles, à ses démarches les mieux intentionnées. Après réflexion, il revenait souvent sur ses décisions qui avaient offensé ses prêtres, ses religieux ; mais le mal était fait, les blessures mettaient du temps à guérir. Il avait, par exemple, supprimé les congrégations chez les Jésuites, le dimanche matin, occasionnant par là bien des murmures : il les rétablit quelque temps après, mais on ne pouvait lui pardonner d'avoir agi avec tant de précipitation. Il leur avait retranché le catéchisme et les « basnages » dans leur église, il leur avait enlevé « les petites écoles » pour les donner au Séminaire : tout cela n'était pas de nature à les disposer en sa faveur.

Nous avons tenu à citer la lettre du P. Chauchetière, parce que, bien qu'elle eût un caractère privé, elle laisse entrevoir la situation où se trouvait alors Mgr de Saint-Vallier vis-à-vis de son clergé régulier. Le Prélat s'était montré, dans son œuvre pastorale, le protecteur et le défenseur des droits de ses curés et de ses paroisses : ce qui était parfait. Mais les Religieux, dans un diocèse, sont les auxiliaires-nés des curés et de l'évêque, et méritent d'être traités, eux aussi, avec beaucoup d'égards, et toujours suivant les règles de la charité, de l'équité et de la justice. Peut-être Mgr de Saint-Vallier avait-il manqué un peu de ménagements à leur

1. *Vie de la Sœur Bourgeois*, t. II, p. 21.
2. *Ibid.*, p. 209.

égard; peut-être n'avait-il pas suffisamment compté avec eux, avec leurs privilèges, avec leur influence. Cette influence, pourtant, lui aurait été bien utile dans le grand voyage qu'il était à la veille d'entreprendre au delà des mers.

En attendant, n'ayant plus que quelques semaines à passer dans son diocèse, il tient son quatrième et dernier synode, dans lequel il renouvelle toutes ses ordonnances, auxquelles il ajoute quelques règlements nouveaux, quelques recommandations importantes. Il exhorte ses curés à procurer à leurs paroissiens la faveur d'une mission tous les ans ou tous les deux ans, « pour leur donner plus de liberté de s'adresser à d'autres confesseurs ». Il veut que les offices paroissiaux aient toujours lieu à des heures fixes et régulières. Les curés ne doivent pas passer un dimanche sans prêcher; mais leur prédication doit être « très courte, l'expérience, dit-il, nous apprenant que les longs sermons excitent plutôt à l'impatience qu'à la pratique des vertus ». Il les conjure de faire tous les ans une retraite « pour se renouveler dans l'esprit ecclésiastique ». Il leur recommande de bien observer la résidence, de tenir toujours leur église dans un état de propreté convenable, et de s'acquitter exactement de toutes leurs fonctions ecclésiastiques. Il n'approuve pas, du reste, qu'ils exercent jamais les fonctions de médecin ou de chirurgien, ni qu'ils cherchent « à entrer dans les affaires des laïques, et à vouloir connaître et régler ce qui se passe dans les familles » [1].

Nous avons vu précédemment qu'il avait adressé à son clergé le reproche de ne pas suffisamment tenir compte de ses ordonnances. Mais dans le dernier mandement qu'il leur donne, avant de partir, « pour le bon règlement du diocèse »,

1. *Mand. des Ev. de Québec,* t. I, p. 414.

il semble regretter de leur avoir fait ce reproche avec trop d'aigreur :

« Quoique nous soyons très content, dit-il, et très édifié de la bonne conduite des prêtres et autres ecclésiastiques de notre clergé, dont la vie est la bonne odeur de Jésus-Christ dans ce diocèse, cependant comme l'on peut craindre que ce qui se pratique si exactement et si fidèlement dans le commencement de cette Eglise naissante ne vienne à changer, nous avons cru devoir leur mettre devant les yeux quelques points de discipline. »

Puis il donne à son clergé un admirable règlement de vie : méditation d'une demi-heure, lecture du Nouveau Testament, messe tous les jours, bon emploi du temps, fuite des divertissements mondains et des visites inutiles, etc, rien n'y est oublié. C'est encore à peu près le règlement en vigueur dans notre Eglise, et qui a fait du clergé canadien un des plus pieux et des mieux réglés du monde entier.

Notre prélat n'avait plus que cinq jours pour faire ses derniers préparatifs de voyage. Le but principal de ce voyage, comme nous l'avons vu, était de plaider à la cour la cause de l'Hôpital-Général, condamné à disparaître : il voulait à tout prix sauver cette institution.

Si l'on en croit l'annaliste, on était généralement sous l'impression, à Québec, qu'il ne réussirait pas. Seules, les fondatrices de la maison conservaient l'espoir que Dieu la sauverait du naufrage.

Le Prélat aurait bien voulu emmener avec lui son confident et son ami, le jeune abbé Guillaume Seré de la Colombière, qu'il avait amené de Grenoble dans son dernier voyage et ordonné le 16 février 1698. Mais il y renonça, en faveur de sa chère institution, le laissant à Québec pour qu'il en eût soin sous le rapport spirituel. M. de la Colombière s'acquitta de ses fonctions de chapelain avec un zèle admirable. Il poussa le dévouement jusqu'à prendre des

leçons de musique, de manière à pouvoir toucher l'orgue dans l'église de l'Hôpital, afin d'aider les religieuses à chanter la grand'messe, suivant leurs règles, les jours de fêtes et de dimanches.

Quant au temporel de l'Hôpital-Général, Mgr de Saint-Vallier en chargea M. Hazeur, riche marchand de Québec, qui demeurait à la Basse-Ville, tout près de Notre-Dame de la Victoire. M. Hazeur lui promit de veiller aux besoins et aux intérêts temporels de l'institution tout le temps de son absence.

Le pieux Prélat confia l'administration de son diocèse à MM. de Maizerets, Glandelet et Joseph de la Colombière, qu'il nomma ses vicaires généraux; puis il s'embarqua sur la *Seine* le 13 octobre 1700.

CHAPITRE XVII

—

Mgr DE SAINT-VALLIER EN FRANCE DE 1700 À 1704

La France et Louis XIV en 1700. — Bon accueil fait par le Roi à l'évêque de Québec. — L'établissement de l'Hôpital-Général, confirmé. — Lettre pastorale de l'évêque à son clergé. — Réponses de la Sorbonne et du Saint-Office sur certaines difficultés. — Voyage à Rome. — Message du Pape à Louis XIV. — Bref du saint-père à l'évêque. — Catéchisme, Rituel et Recueil d'Ordonnances de Mgr de Saint-Vallier.

Le navire qui portait Mgr de Saint-Vallier arriva à La Rochelle le 29 novembre (1700) après une traversée très orageuse. Le Prélat ne se rendit à Paris que la veille de Noël, et alla loger chez les messieurs de Saint-Sulpice. Son vénérable ami, M. Tronson, comme nous l'avons vu, était mort quelques mois auparavant, et avait été remplacé comme supérieur par M. Leschassier. On s'entretenait beaucoup à Paris du livre de Fénelon, les *Maximes des Saints,* qui avait été condamné l'année précédente (12 mars 1699) par le pape Innocent XII, et de la soumission édifiante de l'archevêque de Cambrai, l'élève et l'ami de Saint-Sulpice. Innocent XII venait de mourir (27 septembre 1700); et son successeur Clément XI se préparait à porter de rudes coups à l'hydre du Jansénisme par son bref du 12 février 1703 contre le *Cas de conscience,* par sa bulle du 15 juillet 1705 *Vineam Domini Sabaoth* contre le *silence respectueux*

des jansénistes, et surtout par la constitution *Unigenitus* du 8 septembre 1713.

La situation politique de la France était grave et solennelle. Le jour même où Mgr de Saint-Vallier débarquait à La Rochelle est précisément celui où, d'après l'histoire, Louis XIV, voyant partir son petit-fils Philippe de France, duc d'Anjou, pour aller prendre possession du trône d'Espagne, qui lui avait été légué par le testament de Charles II, lui disait : « Partez, mon fils, il n'y a plus de Pyrénées ! » Parole mémorable, qui caractérise bien un des événements les plus importants de l'histoire : l'installation d'un Bourbon sur le trône d'Espagne, et par suite l'agrandissement, pour ainsi dire, de la France jusqu'à Cadix et Gibraltar [1], comme si en effet les Pyrénées n'existaient plus pour elle : événement extrêmement grave, qui ne peut s'accomplir sans soulever les protestations de toute l'Europe, et qui, en effet, va donner lieu à la fameuse guerre de la succession d'Espagne : événement, pourtant, auquel la France ne peut se soustraire sans compromettre sa dignité et son honneur, toute la gloire du grand règne de Louis XIV et des règnes précédents.

C'est au milieu de l'excitation patriotique que cet événement soulève en France, que Mgr de Saint-Vallier arrive à Paris. En bon Français qu'il est, il ne peut se désintéresser de ce qui affecte l'honneur, la gloire, l'avenir peut-etre de son pays. Mais il est, avant tout, préoccupé de ses affaires canadiennes ; son esprit et son cœur en sont pleins. Il se hâte donc de se rendre à Versailles et sollicite une audience du grand Roi.

Louis XIV est dans la cinquante-septième année de son règne : il a soixante-deux ans. Rempli de gloire et de majesté, respecté du monde entier, l'idole de ses sujets, l'expé-

---

1. C'est à la suite de la guerre de la succession d'Espagne que Gibraltar a passé à l'Angleterre.

rience des hommes et des choses a assoupli sa nature hautaine; il a appris à mettre au point la valeur de la gloire humaine [1], et il est déjà tout préparé à entendre du fond de sa tombe la sublime parole de Massillon: « Dieu seul est grand ! »

Il accueillit avec une bienveillance toute spéciale son ancien aumônier, qui lui arrivait précédé d'un magnifique témoignage de satisfaction de la part du gouverneur de la Nouvelle-France. M. de Callières venait en effet d'écrire au ministre: « Ce Prélat est très charitable, et se refuse jusqu'à ses nécessités. Je ne doute pas que vous ne preniez des mesures pour qu'il continue ses libéralités à son hôpital, qui est très utile à ce pays [2]... » Le Roi recommanda donc à Pontchartrain de faire droit le plus tôt possible à ses légitimes demandes; et dès le mois de mai 1701 le Conseil d'État rendit un arrêt confirmant d'une manière définitive l'Hôpital-Général de Québec, et permettant à l'évêque d'y établir une communauté séparée et distincte de religieuses hospitalières « pour prendre soin du détail du dit hôpital sous les ordres du dit sieur évêque [3]. »

Cette bonne nouvelle fut apportée à Québec dans le mois de juin par M. de Ramesay, commandant des troupes du Canada, et M. de la Chenaie [4], l'un des membres du Conseil Supérieur, qui arrivèrent tous deux de France. Ils publièrent partout que l'évêque avait été parfaitement accueilli

---

1. "Louis XIV, ramené par l'âge et par la religion à des maximes plus saines, était désabusé de toutes ses anciennes idées de faste et de magnificence: toutes ses vues tendaient alors à rétablir l'ordre dans ses finances par une sage économie." (Bausset, *Histoire de Fénelon*, t. IV, p. 3.)

2. Corresp. générale, vol. 18.

3. *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôp.-Général*, p. 187.

4. Aubert de la Chenaie, l'ancêtre des De Gaspé, mourut en 1702, "fort regretté, dit un document, pour le bien qu'il a fait en ce pays". (Corresp. générale, vol. 19). Il demeurait rue Sault-au-Matelot.

en cour, et avait obtenu tout ce qu'il souhaitait : il avait rendu service à tous les Canadiens qui se trouvaient à Paris, et employé en leur faveur son crédit auprès du ministre ; le Roi lui avait aussi accordé des lettres patentes pour l'établissement déjà fait des Ursulines aux Trois-Rivières.

Aussitôt que le gouverneur et l'intendant furent instruits d'une manière officielle de ce qui regardait l'Hôpital-Général, ils s'empressèrent de donner des ordres pour y renvoyer les religieuses qui étaient à l'Hôtel-Dieu : ce qui se fit le 7 septembre (1701) ; et à partir de cette date la communauté reprit les habitudes de vie qu'elle avait auparavant.

Mais que fait pendant ce temps Mgr de Saint-Vallier ? Il a présenté au ministre Pontchartrain les mémoires qu'il a préparés sur les affaires de son Eglise et attend avec confiance les décisions de la cour. La pensée de ses diocésains, de ses curés, de ses missionnaires ne quitte pas son esprit ; elle l'obsède, pour ainsi dire : et dès le 7 mars, il adresse à ses prêtres une magnifique lettre pastorale, leur donnant « des avis pour la conduite de leurs paroissiens ». Il leur parle de l'abondance du cœur :

« Comme Notre-Seigneur, dit-il, qui est le véritable Père et Pasteur des âmes, nous met sans cesse devant les yeux les obligations indispensables de notre ministère, et que nous prévoyons avec quelque fondement que les affaires de notre Eglise qui nous ont obligé de sortir de notre diocèse, pourraient bien nous en tenir séparé encore quelques années, nous jugeons à propos de vous faire souvenir de ce que vous devez à Dieu et au troupeau qui vous a été confié. »

On dirait que le Prélat avait quelque pressentiment que son absence pourrait être bien longue ; et comme un bon père il donne d'admirables conseils à ses enfants. Il rappelle à ses curés le grand devoir qu'ils ont de se conduire d'une manière parfaite, s'ils veulent que leur prédication soit efficace, et qu'ils ne s'entendent pas dire par ceux qu'ils désirent

corriger: « Médecin, guérissez-vous vous-même [1]. » Aux gouvernants, aux magistrats, aux supérieurs il rappelle leurs devoirs envers leurs inférieurs; aux parents, leurs devoirs envers leurs enfants; aux enfants, leurs devoirs envers leurs parents ; à tous, leurs devoirs d'état. A tous ils recommande « la pratique de l'aumône, de cette usure innocente et céleste, dit-il, bien différente de celle que nous avons si souvent condamnée, par laquelle pour un verre d'eau on reçoit le paradis ».

« Assurez tous les habitants des villes et des paroisses de la campagne, ajoute-t-il, que notre affection pour eux, loin de diminuer, s'augmente de jour en jour, que nous les portons dans notre cœur pour les mettre dans celui de Notre-Seigneur, auquel soit gloire, honneur et louange dans les siècles des siècles. »

Au clergé séculier et régulier il recommande l'union, et l'uniformité de direction dans la conduite des âmes, suivant ses ordonnances:

« Les curés et autres pasteurs des âmes, dit-il, doivent se faire un plaisir de recourir aux religieux de l'une ou de l'autre des deux communautés que nous avons dans notre diocèse, dans les besoins de leur paroisse: et les confesseurs réguliers, de leur côté, doivent appuyer de toutes leurs forces les bonnes intentions des pasteurs par une fermeté et une dispensation uniforme du sacrement de pénitence [2]. »

Mgr de Saint-Vallier profita de son séjour à Paris pour exposer aux docteurs de la Sorbonne certaines difficultés qui se présentaient souvent dans les missions sauvages, par rapport à l'administration du baptême aux infidèles, et en général pour l'administration des sacrements aux nouveaux convertis; il leur demandait la solution de ces diffi-

---

1. Luc, IV, 23.
2. *Mand. des Ev. de Québec*, t. I, p. 417.

cultés. Leur réponse lui fut donnée le 10 août 1702, et il la communiqua quelques jours après à son clergé du Canada. Par cette réponse des docteurs les plus instruits et les plus éminents du Royaume, se trouvait approuvée d'une manière générale la pratique suivie par les Jésuites [1] depuis près d'un siècle dans leurs missions, pour la conversion des sauvages.

Pour certaines difficultés, cependant, les docteurs de la Sorbonne eux-mêmes recommandaient qu'on en référât au saint-siège; et voilà pourquoi Mgr de Saint-Vallier, se rendant à Rome pour d'autres affaires importantes, en profita pour soumettre à la Propagande les différents cas de conscience qu'il avait déjà présentés à l'examen de la Sorbonne. La Propagande les référa elle-même à la sacrée congrégation du Saint-Office, présidée par le saint-père; et celle-ci, après avoir tout examiné et pesé avec soin, donna une réponse précise et définitive à toutes ces difficultés le 1er août 1703. Les solutions du Saint-Office étaient généralement plus sévères que celles de la Sorbonne, recommandant de s'en tenir aux règles de l'Eglise et aux décisions strictes de la théologie. Elles n'en étaient que plus favorables à la pratique suivie généralement par les missionnaires de la Compagnie de Jésus, à qui on avait quelquefois reproché de se montrer trop sévères, par exemple, quand il s'agissait de conférer le saint baptême aux infidèles. Ils ne l'étaient pas pour baptiser les enfants ou les adultes en danger imminent de mort; mais pouvaient-ils prendre trop de précautions par rapport au baptême des enfants de parents infidèles, lorsqu'ils ne pouvaient ignorer qu'une fois ces enfants baptisés, s'ils survivaient au baptême, les missionnaires étaient obligés de les suivre, à mesure qu'ils grandissaient, pour les

1. "Ils sont sans contredit très éclairés et fort habiles au gouvernement des sauvages pour le spirituel," écrivait un jour un homme qui leur était généralement peu sympathique. (Corresp. générale, vol. 29, Lettre de M. de Ramesay, gouverneur de Montréal, 1708.)

instruire des vérités de la religion, aussitôt qu'ils en seraient susceptibles : ce qui était d'une difficulté presque insurmontable, étant donné l'instabilité des familles sauvages, leurs courses à travers les bois, leur vie errante.

Il y avait eu évidemment des divergences d'opinion sur toutes ces questions entre les missionnaires des différentes communautés, car l'évêque de Québec, communiquant à ses prêtres les réponses du Saint-Office, leur disait :

« Nous aurons désormais la consolation de vous voir travailler tous dans le même esprit et le même cœur au salut des peuples. Il n'y aura plus de divisions. Tout se fera dans cette unité que l'apôtre saint Paul a tant recommandée, laquelle produit, nourrit et entretient tout le bien que peuvent faire des missionnaires zélés pour le salut des âmes [1]. »

Le but principal de Mgr de Saint-Vallier, en allant à Rome, était d'obtenir l'union canonique de ses abbayes à son Eglise, sollicitée en vain depuis longtemps. « Ces sortes d'union à des gens de main-morte, dit l'auteur de l'Histoire du Séminaire, souffraient toujours d'innombrables difficultés. Il fallait le consentement des habitants, des curés, des évêques, des magistrats, de la cour ; il fallait enquête sur enquête, et des formalités dont le moindre défaut rendait tout invalide. » Tout le travail en France était terminé ; il ne restait plus qu'à obtenir une bulle de Rome pour confirmer les lettres patentes déjà données par la cour en 1697.

Le Prélat se mit en route pour l'Italie au commencement de septembre 1702. Le Pape qui gouvernait alors l'Eglise de Jésus-Christ portait le nom de Clément comme celui qui avait érigé le diocèse de Québec. Il accueillit notre Prélat avec d'autant plus de sympathie, que c'était le premier évêque de l'Amérique du nord qui faisait un voyage *ad limina* :

1. *Mand. des Ev. de Québec*, t. I, p. 423, 452, 453.

« Dès le commencement, écrit M. Tremblay, Clément XI [1] déclara qu'il voulait contenter M. l'évêque de Québec et le renvoyer content dans son diocèse. Il ne voulut pas que son affaire fût portée à la Congrégation des Evêques, où elle n'aurait jamais passé, mais il fit une congrégation particulière pour cette affaire, qu'il composa de sept prélats. Quand on l'examina, on trouva qu'elle avait été refusée trois fois, sans que nous en eussions rien su [2]. »

Les prélats de cette congrégation particulière s'assemblèrent trois fois pendant que Mgr de Saint-Vallier était à Rome, et sous différents prétextes ne voulaient pas conclure. Le pape leur témoigna alors qu'il voulait absolument accorder cette grâce; et ils se décidèrent à examiner de nouveau les propositions de l'évêque de Québec. « Mais, ajoute M. Tremblay, ils demandaient toujours pourquoi on voulait ôter aux religieux les menses conventuelles des abbayes pour les donner à des chanoines. » Enfin, sur les instances du pape, ils étaient disposés à conclure, lorsqu'ils se mirent dans la tête d'exiger « qu'outre le procès-verbal qui avait été fait par les Ordinaires des lieux de ces abbayes, du revenu, des charges, des fondations, du nombre des religieux, il en serait encore dressé un par le nonce de Paris juridiquement en entendant des témoins. Or, ajoute encore M. Tremblay, les nonces en France n'ont aucun pouvoir de faire de semblables Informations, et il est sévèrement défendu d'y concourir. Mgr de Saint-Vallier eut beau se récrier auprès du pape, il n'y gagna rien. Le pape lui dit seulement qu'il fallait faire cette Information sans bruit sur des pièces qu'on présenterait à M. le nonce, sans faire aucun acte de juridiction. Mgr de Québec ne put faire passer par-dessus cette difficulté. »

---

1. De la famille Albani et de la ville Urbino, où est né Raphaël; pape de 1700 à 1721.

2. Lettre à M. Glandelet, 1702/ citée par Langevin, p. 145.

D'après M. Tremblay, l'accueil spécialement favorable que l'évêque avait obtenu du saint-père, avait excité contre lui, à Rome, en certains quartiers, de véritables sentiments de jalousie. Quelques prélats allèrent jusqu'à « lui dire des choses très fortes, d'avoir joui, lui et son chapitre, trente ans d'un bien qui ne leur appartenait pas ». On était jaloux « de la facilité qu'il avait à avoir audience, et à écrire tous les jours au pape, et des dictinctions que le pape lui avait accordées, en le faisant Assistant au trône pontifical ». Le saint-père « le faisait quelquefois manger avec son frère au Vatican, et l'y faisait entrer souvent pour se promener avec lui familièrement dans les galeries de ce palais ». Evidemment, la haute distinction personnelle de Mgr de Saint-Vallier, non moins que sa piété, sa vertu et son mérite, avait produit une très favorable impression sur le saint-père.

« Mgr de Québec, écrit M. Tremblay, ayant vu la résolution de la congrégation de ne rien accorder sans une information du nonce de Paris, prit tout-à-coup la résolution de revenir en France. Il partit de Rome au commencement de février..., et revint si promptement qu'il fit en quatre jours le chemin de Livourne à Marseille... Nous fûmes tout surpris de le voir arriver à Paris... Nous lui présentâmes tous les actes sur lesquels l'union a été proposée à Rome. Mgr le nonce verbalisa sur ces actes, et les renvoya à Rome; mais on n'a pas trouvé cette information suffisante, et la congrégation s'étant assemblée en a demandé encore une autre pour terminer l'affaire. »

Bref, ce ne fut que l'année suivante, le 7 septembre 1704, que fut signée la bulle, sollicitée depuis si longtemps, pour l'union canonique des abbayes de Bénévent, de Maubec et de Lestrée. Mais, comme nous le verrons, elle n'était que partiellement conforme à ce qu'on avait demandé, et ne fut aussi que partiellement acceptée. On accepta ce qui faisait plaisir, l'union des abbayes; on rejeta ce qui regardait le chan-

gement de la constitution du chapitre, et la diminution du nombre des chanoines.

Outre le titre d'Assistant au trône pontifical qu'il avait reçu du saint-père, Mgr de Saint-Vallier apportait de Rome pour son diocèse un souvenir précieux : trois corps de saints martyrs. Hélas! nous verrons quel triste sort leur était réservé.

Le saint-père lui avait aussi confié pour le roi de France une portion de la vraie Croix, avec un bref qu'il devait lui présenter lui-même de la part de Sa Sainteté. Citons ici ce bref :

« Cette lettre, écrivait à Louis XIV le pape Clément XI, sera rendue à Votre Majesté par l'évêque de Québec, qui part d'ici, après y avoir donné de grandes preuves de sa piété et de son zèle pour la propagation de la foi.

« Nous l'avons chargé de porter à Votre Majesté les plus amples et les plus sincères témoignages de cet amour paternel et très tendre avec lequel nous la lui envoyons, et ensuite du désir très ardent que nous avons de le lui témoigner par les effets. Elle peut ajouter une foi entière à ce qu'il lui dira.

« Après avoir offert nos prières à Dieu pour attirer toujours sur Votre Majesté et sur sa famille royale toute sorte de prospérités, Nous donnons à l'un et à l'autre, avec toute la plénitude de notre affection, la bénédiction apostolique.

« Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 11 janvier 1703, la troisième année de notre pontificat. »

En présentant à Louis XIV la relique de la vraie Croix, l'évêque devait lui dire de la part de Clément XI :

« Que le saint-père lui souhaitait comme au grand Constantin de surmonter ses ennemis par ce signe : *In hoc signo vinces* [1].

---

1. Le souhait du saint-père était d'autant plus précieux à Louis XIV, qu'on était en pleine guerre de la succession d'Espagne.

« Qu'il voyait bien que les autres princes chrétiens cherchaient leurs intérêts particuliers : *Omnes quæ sua sunt quærunt*[1], mais que Sa Majesté cherchait à procurer la gloire de Dieu, le bien de l'Eglise et le progrès de la religion ; qu'il lui recommandait de nouveau cette même Eglise, l'épouse de Jésus-Christ, qui saurait bien le recompenser de tant de travaux entrepris pour ce grand dessein.

« Que ce n'était pas seulement en la personne de Sa Majesté que le saint-père reconnaissait ces grands sentiments, mais dans les personnes de Mgr le dauphin, de M. le duc de Bourgogne et de toute la famille royale qu'il considérait et qu'il aimait d'une affection toute singulière et toute paternelle, et qu'il offrait à Dieu tous les jours.

« Que Sa Sainteté avait témoigné une joie sincère et véritable en apprenant la grossesse de Mme la duchesse de Bourgogne, et qu'Elle souhaitait et demandait de bon cœur à Dieu qu'une si grande, si royale et si admirable famille se multipliât de plus en plus.

« Que Sa Sainteté conservait une estime et une affection singulière pour Mgr le dauphin et pour M. le duc de Bourgogne, et qu'Elle priait le Ciel qu'ils marchassent tous les deux sur les traces de leurs pères et qu'ils imitassent leurs vertus. »

Le roi remercia le saint-père de ses bonnes paroles et de la précieuse relique qu'il lui avait envoyée ; et le prélat, de son côté, reçut à Paris le bref suivant de Clément XI :

« A notre vénérable frère l'Evêque de Québec.

« Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique.

« Nous avons assez connu, par la lettre pleine de reconnaissance que nous a écrite notre très-cher fils en Notre-Seigneur le roi Très-Chrétien, avec combien de soin et d'agrément vous vous êtes acquitté de la commission que

1. Philip., II, 21.

nous vous avons donnée d'expliquer tous les sentiments d'estime et de tendresse paternelle que nous avons pour Sa Majesté, en lui rendant la petite et précieuse relique que vous lui avez donnée de notre part. Nous ne pouvons nous empêcher de louer votre exactitude et votre diligence, et de vous assurer en même temps que nous sommes toujours prêt à satisfaire à vos demandes, comme nous vous l'avons promis lorsque vous étiez auprès de nous, aussitôt que nous aurons appris par notre nonce, Philippe-Antoine, archevêque d'Imola, que les choses seront en état d'être expédiées.

« Au reste, comme nous ne pouvons pas répondre à l'estime que vous faites paraître avoir de nous, ni nous persuader être tel que vous le pensez, connaissant, comme nous le faisons, notre propre infirmité, nous pouvons au moins vous assurer que rien n'égale le penchant que nous avons de répondre à toute l'affection et bonne volonté que vous jugez avec raison que nous avons pour vous, à cause du zèle admirable que vous faites paraître pour la religion catholique.

« Nous vous souhaitons et accordons avec tendresse notre bénédiction apostolique.

« Donné à Rome, à Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le 15 mai de l'année 1703, de notre pontificat la troisième. »

Entre autres demandes que Mgr de Saint-Vallier fit au Roi durant son séjour en France, il y en avait une qui regardait la dîme. Il insista pour qu'elle fût portée au treizième, afin d'augmenter le revenu de ses prêtres. L'intendant Beauharnais [1], qui fut consulté là-dessus et connaissait combien le pays était pauvre, répondit à la cour :

« M. l'évêque de Québec n'entend pas les intérêts de son

1. Il avait succédé à Champigny. Sa commission est du 1er avril 1702.

clergé en demandant que la dîme soit mise au treizième comme en France[1]. »

Elle resta sur le même pied où elle avait été fixée par le règlement de M. de Tracy, en 1667; et elle y est encore.

*
* *

L'intendant Beauharnais, dont nous venons de mentionner le nom, avait succédé à M. de Champigny, qui quitta le Canada en 1702 pour devenir intendant au Havre, et que Mgr de Saint-Vallier, par conséquent, ne revit pas dans son diocèse. Ne quittons pas ce bon intendant Champigny, qui fut toujours au Canada un chrétien exemplaire, sans citer ici ce que raconte quelque part le P. Jacques de Lamberville sur sa dévotion à la pieuse iroquoise Catherine Tégakouïta, morte en odeur de sainteté, et sur la faveur qu'il avait obtenue par son intercession :

« Dieu, écrit ce Jésuite distingué, continue d'honorer une bonne fille, iroquoise de nation, décédée et enterrée en cette mission de Canaughwaga. Le Ciel accorde quantité de grâces à ceux qui implorent son assistance. Les ecclésiastiques et les laïques y viennent en pèlerinage remercier Dieu des faveurs qu'ils ont reçues par son intercession. On envoie des présents à cette église pour marquer à Dieu sa reconnaissance. On envoie des présents à l'église où repose son corps. Les paroisses entières y viennent en procession solennellement au jour annuel de son décès pour rendre grâces des divers effets de sa protection. Pour guérir les maladies que les remèdes ordinaires ne soulagent pas, on avale dans de l'eau ou dans du bouillon un peu de la poussière de son tombeau.

« M. de Champigny, intendant du Canada, avait perdu la

---

1. Corresp. générale, vol. 22. Lettre du 19 oct. 1705.

voix pendant un an, au bout duquel Mme l'intendante [1] ayant fait dire une neuvaine, il recouvra très parfaitement la voix. Il a fait faire plusieurs petits tableaux de cette bonne fille sauvage, qu'il distribue et qu'on garde par estime qu'on a de la sainteté de cette vierge iroquoise, qui a conservé son innocence parmi tous les libertinages de l'impureté. Pendant trois ans qu'elle a été dans cette mission, elle y a fait de si grand progrès en la vertu qu'elle a mérité que Dieu la glorifiât par quantité de guérisons miraculeuses obtenues de Dieu par son moyen.

« M. Duluth, ajoute le P. Lamberville, capitaine dans la marine, rapporte lui-même que depuis plusieurs années étant fort tourmenté par la goutte, et ne se trouvant point de soulagement à son mal, il fit dire une neuvaine en l'honneur de cette bonne chrétienne, dont les prières l'ont entièrement guéri de sa goutte le neuvième jour [2]. »

M. de Champigny était tout dévoué au bien de la religion en ce pays, et aux missionnaires. Citons encore, à son sujet, un petit extrait d'une lettre que lui adressait, quelques jours avant son départ du Canada, un Jésuite de Michillimakinac, le P. de Carheil:

« Je vous supplie, disait-il, de vouloir bien remettre vous-même ma lettre entre les mains du révérend P. Supérieur.

---

1. Elle était la cousine de Mgr de Laval au 3e degré.

2. *Relations des Jésuites,* édition Burrows, vol. 65, p. 30. — Au sujet de Catherine Tégakouïata, voici un autre fait que nous trouvons dans une lettre du P. Chauchetière: "Je prie, dit-il, le R. P. Recteur du noviciat (de Bordeaux) de faire dire un *Pater* et un *Ave* et trois fois le *Gloria Patri* à ses novices pour moi. C'est une dévotion qui est ici (à Montréal) parmi les Sauvages et Français, qui vont au tombeau de Catherine, enterrée dans l'église du Saut, quand ils veulent obtenir de Dieu quelque grâce. Je l'ai commencée dès le jour de son enterrement, et j'ai toujours cru que c'était elle qui, au bout de l'an, me conserva, quand le vent jeta notre chapelle à bas, où je fus conservé, selon le sentiment commun, miraculeusement; et je crus que cette sauvagesse vertueuse m'avait rendu en cette occasion les services que je lui avais rendus pendant sa maladie..." (Lettre du P. Claude Chauchetière au P. Jacques Jouheneau, à Bordeaux; Villemarie, 20 septembre 1694. *Rel. des Jés.,* édit. Burrows, vol. 64, p. 154).

C'est la dernière grâce que je puisse recevoir de vous avant votre départ de ce pays. Je serais allé moi-même en personne pour vous la demander, sur l'obligeante invitation que vous et madame avez bien voulu me faire de descendre là-bas pour me donner la consolation de vous saluer, de vous voir, de vous entretenir l'un et l'autre avant votre retour en France, où Sa Majesté vous rappelle pour l'intendance du Havre et de toutes ses côtes maritimes. Mais l'état présent de ma mission divisée, et qu'il faut que je réunisse, ne me permet pas de la quitter dans le temps de sa division, pour me procurer une consolation telle que celle-là.

« L'assurance que vous me donnez de la manière du monde la plus obligeante, de me continuer toujours l'honneur de votre amitié, jusqu'à vouloir que je vous écrive encore, dans l'éloignement où nous allons être, tout ce qui se passera dans nos missions, et que je vous représente tous les besoins que nous pourrions avoir de votre secours avec la même confiance que je vous les ai représentés pendant les quinze années que le Canada a joui du bonheur de votre présence, une telle assurance, dis-je, m'était nécessaire pour adoucir la peine que votre départ me devait causer, et pour me le rendre plus supportable... Toute votre famille, votre personne, celle de madame, celle de MM. vos enfants, et surtout celle de notre petit missionnaire, me seront toujours chères. Je n'oublierai jamais ce que je vous dois [1]... »

*
* *

Trois arrêts importants regardant le Canada furent rendus par le Conseil d'État durant le séjour de Mgr de Saint-Vallier à Paris. Le premier, en date du mois de mai 1702, confirmait

1. *Rel. des Jés.*, édit. Burrows, vol. 65, p. 188, Lettre du R. P. Étienne de Carheil à M. de Champigny (et non pas M. Louis-Hector de Callières) ; Michillimakinac, 30 août 1702.

l'établissement des Ursulines aux Trois-Rivières [1]. Le deuxième, daté du 15 du même mois, unissait au séminaire de Montréal les cures de l'Ile de Montréal et de Saint-Sulpice [2]. Le troisième portait à douze le nombre des membres du Conseil Supérieur ; et le Roi réglait que l'un de ces membres, appelé conseiller-clerc, fût un ecclésiastique, « afin qu'il y ait toujours au Conseil, disait-il, quelqu'un qui soit plus instruit et plus à portée de veiller à la conservation des droits de l'Eglise ». [3]. Admirables sentiments, vraiment dignes du roi Très-Chrétien et des éloges que le pape lui avait adressés dans le message que nous avons cité plus haut. C'est M. Joseph de la Colombière qui fut le premier conseiller-clerc au Conseil Supérieur [4].

C'est aussi durant son séjour à Paris, avant et après son voyage à Rome, que Mgr de Saint-Vallier fit imprimer son Catéchisme, son Rituel et ses Ordonnances. Le Catéchisme porte la date de 1702 ; le Rituel et les Ordonnances sont datés de 1703 : et on lit à la fin du volume des Ordonnances : « achevé d'imprimer pour la première fois le 31 mars 1703. »

Nous avons sous les yeux quelques exemplaires de ces volumes, devenus bien rares. La reliure est évidemment la reliure primitive ; elle est forte, élégante et de belle apparence. L'impression de ces volumes est nette, en beaux caractères antiques. Le Catéchisme est rempli de citations de la sainte Ecriture, et toutes les références sont à la marge : ce qui donne aux pages de ce livre un aspect riche et magnifique.

Le Catéchisme a 522 pages, sans compter le mandement,

---

1. *Edits et Ordonnances,* t. I, p. 288.
2. *Ibid.*, p. 296.
3. *Ibid.*, p. 300.
4. M. Tremblay écrivant de Paris à M. Glandelet lui disait : " M. de la Colombière est conseiller-clerc, et ainsi vous serez en état d'entrer au Conseil Supérieur comme grand vicaire, outre M. de la Colombière. " (Archiv. du Sém. de Québec.)

qui est au commencement du livre, et la table des matières, lesquels ne sont point paginés. Le Rituel a 604 pages; le livre des Ordonnances, 164 pages: ces deux volumes sont reliés ensemble. Il y a au commencement du Rituel le mandement de l'Evêque promulguant son volume.

Nous avons dit que le Catéchisme de Mgr de Saint-Vallier porte la date de 1702; et cependant nous voyons que dès 1691 le Prélat, s'adressant à ses curés, les exhortait « à faire tous les dimanches le catéchisme aux enfants par demandes et par réponses et à se servir pour cela de *son catéchisme* » [1]. Nous n'avons nullement intention de faire ici de la bibliographie; mais n'est-il pas permis de supposer que l'impression de ce catéchisme était commencée depuis longtemps, et ne fut complètement terminée qu'en 1702? Il commença sans doute par le catéchisme proprement dit, la partie qui regarde la « doctrine chrétienne », remettant à plus tard les deux autres parties, celle qui regarde « l'Histoire Sainte », et celle qui a pour sujet « les Fêtes et Cérémonies de l'Eglise » [2]. Du moins, l'impression de son catéchisme était certainement commencée en 1698, puisque dans son 3e synode tenu cette année, voulant rappeler à ses curés l'obligation de faire le catéchisme, il leur dit: « Nous en avons fait dresser un pour l'utilité de ce diocèse, *que nous faisons imprimer* [3]. » Et nous voyons que Mgr de Laval écrit de sa main une note en marge d'une lettre qu'il a reçue de M. Tremblay en date du 3 juin 1696: « Saint-Vallier a fait imprimer un Rituel, un Catéchisme et ses Ordonnanaces [4]. » On peut donc supposer

1. *Mand. des Ev. de Québec*, t. I, p. 283.

2. Il y a, aussi, à la fin, un "Petit Catéchisme ou l'abrégé de la Doctrine chrétienne en faveur des plus jeunes enfants, ou des personnes grossières": titre peu alléchant, il faut l'avouer.

3. *Mand. des Ev. de Québec*, t. I, p. 371.

4. Archives du Séminaire de Québec.

que tout cela s'imprimait depuis longtemps, mais qu'on n'acheva d'imprimer qu'en 1702 et 1703.

Le mandement « pour la publication du catéchisme » est du 7 septembre 1700, donné par conséquent avant le départ de l'Évêque pour l'Europe. Celui du Rituel est du 8 octobre de la même année. Tous deux sont datés de Québec, et contresignés, le premier par M. de la Colombière Serré, le second par M. Vallet (Étienne le Vallet).

L'édition du Rituel que nous avons sous les yeux, a, comme nous l'avons dit, 604 pages [1], et se divise en deux parties : la première partie, qui a 368 pages, a pour titre « Les sacrements », et est en effet un véritable traité des sacrements ; l'autre partie a pour titre : « Du sacrifice de la messe et des prières publiques, » et se divise en quatre chapitres : de la messe de paroisse ; de l'eau bénite ; de la procession, de l'offrande, du pain bénit ; du Prône.

C'est dans cette deuxième partie du Rituel de Mgr de Saint-Vallier que se trouvent, imprimés la première fois pour l'Église du Canada, ces admirables prônes qui se lisent encore de nos jours aux principales fêtes, aux principales époques de l'année, et tout particulièrement ce qu'on appelle « le Grand Prône », cette page si onctueuse, si grave, si solennelle, vraiment digne des temps apostoliques, que le « peuple chrétien » ne se lasse jamais d'entendre, et qui, pourvu qu'elle soit lue avec intelligence et avec cœur, vaut une excellente prédication. Ces prônes n'ont évidemment pas été composés par Mgr de Saint-Vallier lui-même ; ils nous viennent sans doute de la vieille France. Nos premiers missionnaires les avaient dans leurs livres de prônes fran-

---

1. Il paraît qu'il y a quelques exemplaires, extrêmement rares, d'une autre édition, qui serait la première, et qui aurait fait naufrage avec Mgr de Saint-Vallier lui-même en 1704. Il ne serait resté que quelques exemplaires de cette première édition. L'ouvrage aurait été réimprimé de suite, et c'est cette deuxième édition, conforme à la première, qui est généralement connue. L'autre a, paraît-il, 671 pages.

çais, et les lisaient à leur peuple. Mais M[gr] de Saint-Vallier en a fait une chose canadienne, pour ainsi dire, en insérant tout cela dans son Rituel destiné à l'Église de la Nouvelle-France [1].

Quant à son Recueil d'Ordonnances, annexé, comme nous l'avons dit, au Rituel, mais avec une pagination à part, il renferme les statuts des quatre synodes, et de plus une vingtaine de lettres pastorales, ou ordonnances, c'est-à-dire toutes celles qui ont un caractère général et s'adressent à tous les fidèles, tout ce que M[gr] de Saint-Vallier, à l'époque où il publia ce Recueil, regardait comme ses ordonnances proprement dites et comme la discipline de son diocèse.

1. Le Rituel de Mgr de Saint-Vallier est resté en usage dans le diocèse jusqu'en 1864, alors qu'il fut remplacé tout simplement par le Rituel romain (*Mand. des Ev. de Québec,* t .IV, p. 651). — On avait cependant donné un extrait ou compendium du Rituel romain dès 1836 (*Ibid.,* t. III, p. 343).

CHAPITRE XVIII

—

CAPTIVITÉ DE L'ÉVÊQUE EN ANGLETERRE
1704-1709
RETENU EN FRANCE, 1709-1713.—RETOUR AU CANADA

L'Eglise du Canada en l'absence de l'Evêque. — La "Paix de Montréal". — Prise de la *Seine* par les Anglais. — Mgr de Saint-Vallier en Angleterre. — La perte de la cargaison de la *Seine*, cause de misère au Canada. — Rentré en France, le Prélat est retenu par la cour. — Lettre à son clergé. — Retour au Canada.

IL y avait près de quatre ans que Mgr de Saint-Vallier avait quitté son diocèse, lorsqu'au printemps de 1704 il put enfin se mettre en route pour y retourner. Ah, qu'elle avait été éprouvée, durant son absence, l'Eglise du Canada, et qu'il avait hâte de la revoir ! Sa ville épiscopale et les paroisses avoisinantes avaient été décimées par le fléau de la picote [1]. La rigueur des saisons, les mauvaises récoltes avaient répandu partout la gêne et la misère. Plusieurs des vétérans du clergé canadien, entre autres, M. de Bernières, à Québec, M. Dollier de Casson, à Montréal, étaient morts ; le nombre des prêtres, au lieu d'augmenter, diminuait ; et pour comble de malheurs, la pépinière même des missionnaires, le séminaire de Québec,

---

1. L'intendant, qui devait faire le recensement du pays, l'avait même retardé à cause de cela. (Corresp. générale, vol. 21, Beauharnais et Vaudreuil au ministre, 15 nov. 1703.)

était devenu la proie des flammes: il se relevait cependant de ses ruines, grâce à l'énergie de Mgr de Laval et de ses collaborateurs.

La guerre de la succession d'Espagne avait son contre-coup au Canada : le Roi, à bout de ressources, mettait à contribution jusqu'à la pauvre colonie canadienne, jusqu'au supplément des pauvres curés, et ceux-ci n'ayant plus de quoi vivre s'en allaient: « Plusieurs curés ont déjà quitté, écrivent Callières et Champigny, et d'autres se préparent à le faire [1]. » « Il y a beaucoup de peuples qui manquent de secours religieux, faute de prêtres dans le pays, » ajoute Champigny [2]. « Les curés n'ayant point leur supplément, c'est-à-dire n'ayant pas de quoi vivre, abandonnent leurs paroisses, » écrivent Vaudreuil et Beauharnais [3].

Plusieurs missionnaires prennent le chemin de la Louisiane, où les attirent les nouveaux établissements de D'Iberville et de son frère Bienville à Mobile, à Biloxi, à la Nouvelle-Orléans. On y trouve à cette époque quelques prêtres des Missions-Etrangères, MM. de la Vente, Huvé, Davion, Foucault, Bergier, et de plus un certain nombre de Jésuites, les Pères Dongé, du Ru et Limoges, que D'Iberville y a conduits [4]. Ainsi se réalise la prédiction d'un intendant canadien, « que la Louisiane ferait tort au Canada » [5].

Les Jésuites ont été bien aises de l'offre qui leur a été faite par D'Iberville et le ministre de la marine de les établir dans le Bas-Mississipi. Mais lorsqu'il s'agit d'obtenir les pouvoirs de l'Evêque de Québec, qui est en France,

---

1. Corresp. générale, vol. 18, Callières et Champigny au ministre, 5 oct. 1700.
2. Ibid., vol. 17, Champigny au ministre, 20 oct. 1699.
3. Ibid., vol. 22, Vaudreuil et Beauharnais au ministre, 19 oct. 1705.
4. Lettre de M. Tremblay à Mgr de Laval, 4 avril 1705, citée par Langevin, p. 172.
5. Corresp. générale, vol. 10, Champigny au ministre, 8 oct. 1688.

le Prélat leur rappelle qu'il a confié au Séminaire de Québec toutes les missions du Mississipi, celles du Bas-Mississipi, comme celles du Haut-Mississipi. Les Jésuites demandent à l'Evêque qu'il leur attribue un district séparé, où ils soient seuls, et où leur supérieur ait les pouvoirs de grand vicaire : les prêtres des Missions-Etrangères auront aussi leur district à part, où ils seront seuls également. L'Evêque le leur refuse. Ils font intervenir Pontchartrain auprès de Mgr de Saint-Vallier ; celui-ci demeure inflexible[1]. Ils se décident alors à abandonner leurs missions de Mobile et de Biloxi : les Pères du Ru, Dongé et de Limoges rentrent en France, laissant les prêtres des Missions-Etrangères seuls à la Louisiane. Les Jésuites ne tarderont pas cependant de rentrer dans les bonnes grâces de Mgr de Saint-Vallier et de retourner à leurs missions.

Si le pieux Prélat s'afflige de la triste situation de son Eglise du Canada, il y a du moins un événement qui est bien propre à le réjouir, la Paix de Montréal, ce traité solennel que M. de Callières a réussi à conclure, en 1701, avec les Iroquois des Cinq-Cantons, et auquel ont adhéré presque tous les sauvages de l'Amérique du nord. Il s'en réjouit pour le bien de son Eglise. Ah, qu'elle était opportune cette paix de Montréal, à la veille de la reprise des hostilités entre la Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre, conséquence de la guerre de la succession d'Espagne! Les Iroquois nous resteront fidèles, ou du moins observeront la neutralité. En 1704, l'année même que Mgr de Saint-Vallier se prépare à revenir au Canada, M. de Vaudreuil organise une expédition contre la Nouvelle-Angleterre : Hertel de Rouville, à la tête de deux cent cinquante Canadiens, franchit les Alléganys, au milieu de l'hiver, et va

---

1. Archiv. des Colonies, Corresp. générale, C 13, vol. I, Louisiane, Lettre du P. Gouye au ministre, Paris, 9 mars 1703.

fondre sur la bourgade de Deerfield, qui est prise et détruite de fond en comble. Plus tard il renouvelle un pareil exploit, tombe sur le bourg palissadé de Haverhill, baigné par le Merrimac, et l'emporte d'assaut.

De ces expéditions, les Canadiens amènent avec eux bon nombre d'Anglais prisonniers. Parmi eux, il y a beaucoup de catholiques, et ils se trouvent si bien traités au Canada, qu'ils demandent comme une faveur d'y rester et sollicitent des lettres de naturalisation. Non seulement ces lettres leur sont accordées, mais le Roi, à la demande de Mgr de Saint-Vallier, leur alloue la somme de deux mille livres qui leur est distribuée annuellement par l'intendant du Canada [1]. Ces Anglais catholiques sont les ancêtres de tant de familles canadiennes qui n'ont d'anglais que le nom, et qui souvent même ne parlent que le français.



Mgr de Saint-Vallier quitta Paris, au commencement de juin (1704), avec dix-huit ecclésiastiques qu'il avait réussi à recruter pour son Eglise. Il se rendit à Rochefort pour s'y embarquer sur un des vaisseaux qui faisaient voile pour la Nouvelle-France. Outre une foule d'objets qu'il s'était procurés à grands frais pour son Eglise, il emportait avec lui les trois corps de saints martyrs que le pape lui avait donnés, dans son voyage à Rome.

On est en pleine guerre de la succession d'Espagne. La France lutte contre toute l'Europe, y compris l'Angleterre. La mer est sillonnée de vaisseaux anglais qui font voile dans toutes les directions, de l'Amérique, comme de la Grande-Bretagne : comment les vaisseaux français pourront-ils passer sains et saufs au milieu de tant de pirates?

---

1. Corresp. générale, vol. 20, 31, 33.

La *Seine*, grande flûte du Roi, écrit Charlevoix, portait à Québec M. de Saint-Vallier, son évêque, grand nombre d'ecclésiastiques, plusieurs des plus riches particuliers. La charge du vaisseau était estimée près d'un million. Le chevalier de Meaupou, qui commandait ce navire, ayant aperçu de loin quelques bâtiments qui lui parurent des barques, leur donna la chasse, et fut bien surpris de se trouver au milieu de la flotte de la Virginie, composée de cent cinquante voiles et de quatre vaisseaux de guerre qui l'entouraient.

« Il n'était plus en son pouvoir d'éviter le combat, parce qu'il était sous le vent des ennemis, et il le soutint pendant dix heures avec une bravoure et une intrépidité qui ont peu d'exemples. Son équipage et ses passagers le secondèrent tout-à-fait bien : leur mousqueterie tua bien du monde aux Anglais. . .La résistance du chevalier de Meaupou eût été même beaucoup plus longue, s'il n'eût pas eu pour ses passagers la complaisance de ne pas jeter à la mer les ballots qui embarrassaient ses canons, dont il ne put faire jouer qu'une petite partie. . . »

Ceci se passait le 26 juillet, jour de la bonne sainte Anne.

La *Seine* fut enfin obligée de se rendre avec ses passagers et toute sa cargaison :

« Aussitôt, dit l'annaliste de l'Hôpital-Général, on ôta les passagers du vaisseau prisonnier pour les mettre dans un vaisseau de la flotte anglaise. Mgr notre fondateur, qui était alors malade, crut qu'il lui serait plus doux de ne pas changer de navire et de demeurer dans le sien ; mais il lui en coûta bon, car les Français en étant sortis, il se trouva seul au milieu d'hommes grossiers, qui ne respectèrent ni sa naissance, ni son caractère. Un d'eux le prit à la gorge pour avoir sa croix pectorale ; un autre lui arracha son anneau, et tous ensemble lui firent plusieurs insultes que le Prélat souffrit avec une grande patience. Il n'avait garde de se plaindre de ce qui ne s'attaquait qu'à sa personne, étant d'ailleurs trop

pénétré de douleur à la vue du mépris des hérétiques pour les corps des saints martyrs qu'il apportait dans son diocèse. Ces sacrilèges poussèrent l'impiété jusqu'à les brûler en guise de bois pour servir à leur cuisine.

« Le chef de l'escadre ne tarda pas d'être instruit des mauvais traitements qu'on faisait subir au Prélat. Il apprit en même temps des passagers français que l'évêque de Québec était un homme de qualité, d'un caractère fort distingué. Sur le champ, ce digne gentilhomme envoya une chaloupe pour faire venir l'Evêque à bord de son vaisseau, où il lui fit toutes sortes d'honnêtetés. »

On conduisit la *Seine* d'abord à Plymouth, puis à Londres. Sa cargaison fut vendue treize cent mille livres.

La reine Anne, qui avait succédé à Guillaume d'Orange, en 1702, voulut voir les prisonniers, qu'elle traita avec égard, assignant à chacun d'eux une pension convenable. Ils furent ensuite dispersés en différents endroits. Mgr de Saint-Vallier et ses prêtres eurent d'abord pour résidence la ville de Rochester, puis celle de Farnham.

Avant la fin de l'année, tous les Français furent mis en liberté, excepté toutefois les ecclésiastiques. Ceux-ci furent retenus comme otages, dans l'espoir de pouvoir échanger contre eux un certain nombre d'officiers anglais prisonniers en France: cet échange fut l'objet d'une correspondance entre le gouvernement de Louis XIV et l'évêque de Québec, mais ne s'opéra que quelques années plus tard.

Quant à l'évêque lui-même, il était un otage encore plus précieux à garder comme prisonnier d'état. On mentionne surtout trois personnages dont on espérait obtenir la liberté en échange de la sienne: le baron de Méan, doyen de Liège, que l'électeur de Cologne, à la demande de Louis XIV, tenait prisonnier dans un château; M. Hunter, gouverneur de la Virginie, prisonnier en France; M. Reuss, secrétaire du feu prince de Darmstadt: ce secrétaire avait en sa possession

le « cœur embaumé » de son maître, relique précieuse dont les Français s'étaient emparés, au grand déplaisir des Allemands et surtout de la princesse de Darmstadt.

M. Reuss eut la permission, en 1707, d'aller en Angleterre pour s'occuper de l'échange. Il y passa trois mois; mais nous voyons qu'en 1711 la princesse de Darmstadt n'était encore en possession de son secrétaire ni du « cœur » de son mari.

Quant à M. Hunter, il obtint sa liberté en 1709, en échange de celle du marquis de Lévy, lieutenant-général [1].

Ce ne fut aussi qu'en 1709 que Louis XIV, épuisé d'argent, à bout de ressources, s'étant vu obligé d'envoyer à la Haye son ministre, le marquis de Torcy, pour entrer en pourparler avec les chefs de la coalition européenne, Heinsius, Malborough et Eugène de Savoie, en vue de la paix [2], se décida à faire relâcher le baron de Méan. Cet homme était son ennemi personnel; il avait toujours été lié avec le prince d'Orange et les Hollandais, et avait engagé Liège contre la France:

« On l'avait enlevé en habit de chœur, écrit la Sœur Juchereau, lorsqu'il sortait de l'église, sans lui donner le temps d'entrer chez lui pour y prendre ses papiers: il fut conduit dans un château [3]. »

La liberté lui fut rendue ; et en échange Mgr de Saint-Vallier obtint aussi la sienne.

*
* *

Nous avons une lettre de M. Tremblay à M. Glandelet, du 20 juin 1705, qui ajoute quelques détails sur la prise de la

---

1. Archives de la Marine, à Paris, Série B-2, vols 183-215.

2. Frédéric Masson, *Introduction au journal inédit de J. B. Colbert*, p. XXIX.

3. *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 419.

Seine par les Anglais et la captivité de Mgr de Saint-Vallier, dont nous croyons devoir citer quelques passages :

« Je crois inutile de vous mander, dit-il, l'accident arrivé à la *Seine* et la manière dont tout s'est passé. Comme plusieurs séculiers, qui sont revenus d'Angleterre, passeront à Québec en même temps que cette lettre, ils vous apprendront la témérité et l'envie de piller de nos Canadiens La Ronde et Tilly [1], qui ont conseillé à M. de Meaupou d'aller attaquer une flotte, présumant que ce n'étaient que de petits vaisseaux, et vous saurez par eux la manière dont on a échangé les prisonniers, hors le Prélat et ses ecclésiastiques. On a même renvoyé une Ursuline de Quimper, que Mgr de Québec menait au Canada pour les Trois-Rivières, et dont on dit du bien, et une autre fille séculière, qu'il destinait pour l'Hôpital-Général, parce qu'elle sait soigner et panser les malades, et qu'elle se mêle un peu de pharmacie. »

M. Tremblay parle ensuite de l'affaire du baron de Méan ; cause principale de la détention de l'Evêque en Angleterre ; puis il ajoute :

« Mgr de Québec a protesté que, tant qu'on demanderait pour lui, prisonnier de guerre, un prisonnier d'Etat, il ne pouvait être délivré. Quant à ses ecclésiastiques, qui sont au nombre de dix-huit, ils sont tous avec lui dans une petite ville, à six lieues de Londres, où ils sont logés chacun dans des maisons particulières ; et Mgr de Québec est logé avec trois ou quatre qu'il a retenus avec lui.

« Il y a deux Sulpiciens pour Montréal, fort honnêtes gens, et M. Bouteville [2]. Il y faut joindre M. de Langeon,

1. Probablement Louis Denis de la Ronde, frère du P. Joseph Denis, et Pierre-Noël Le Gardeur, seigneur de Tilly.

2. M. Bouteville, prêtre canadien, ordonné à Québec en 1696, était passé en France, après avoir été aux missions de la Louisiane, d'où il avait amené un petit sauvage illinois. Mgr de Saint-Vallier se chargea de ce petit sauvage, et l'envoya plus tard à l'abbaye de Bénévent ; mais il mourut en chemin. M. Bouteville revint au Canada

prêtre de très bonne famille, de la maison de Beauveau, qui est un saint prêtre, et un autre prêtre de même qualité, qui demeurait à Saint-Sulpice avec Mgr de Québec. M. Ollivier qui, depuis, a voyagé à Rome, en est un; et un autre qui y a demeuré dix ou douze ans.

« Il y a quatre jeunes gens, qui ne sont pas dans les ordres sacrés, et qu'on m'a dit être fort modestes et fort sages. Voilà ce que j'en connais. J'ai appris que MM. de Langeon et de Fraize s'étaient encore séparés d'eux, et même de lui, en prenant une chambre à part, ce qui fait qu'il doit actuellement avoir peu ou point de ses ecclésiastiques avec lui.

« La reine d'Angleterre donne pour chaque ecclésiastique douze sous, et vingt-quatre sous pour monseigneur. »

D'après l'annaliste de l'Hôpital-Général, « la reine Anne lui alloua pour son usage une somme assez considérable; et Louis XIV, de son côté, lui envoya quinze cents écus en dédommagement des pertes qu'il venait d'essuyer ». Puis elle ajoute:

« De toutes les peines qu'eut à endurer Mgr de Saint-Vallier pendant son séjour en Angleterre, une des plus douloureuses fut celle que lui causa l'apostasie d'un de ses prêtres, savoisien d'origine. Ce malheureux, comme un autre Judas, se sépara de ses frères, trahit son ministère et sa religion, et chercha même à perdre son évêque, en faisant courir contre lui un libelle qui ne tourna cependant qu'à sa propre confusion. Il persévéra dans son égarement, malgré toutes les poursuites que fit Mgr de Saint-Vallier, comme le Bon Pasteur, pour le ramener. Il se fit maître d'école en ces lieux-là, après avoir renoncé à son caractère et à sa croyance. »

Mgr de Saint-Vallier écrivit au souverain pontife le 25

en 1710, et mourut en 1711, victime de sa charité héroïque auprès de malades atteints de maladies contagieuses.

novembre pour lui apprendre sa captivité en Angleterre: il ne faisait que relever d'une longue et douloureuse maladie, pendant laquelle la reine Anne lui avait témoigné beaucoup de sympathie et d'égards, jusqu'à le faire traiter par son propre médecin.

Le saint-père, qui avait connu par lui-même le mérite de l'évêque de Québec, durant son séjour à Rome, fut très sensible à l'accident qui l'avait privé de sa liberté; et pour lui exprimer sa sympathie, il lui donna des lettres de vicaire apostolique pour l'Angleterre, ce qui lui permit d'exercer plus librement son zèle en ce pays, d'employer utilement son temps, et de faire du bien sur cette terre étrangère. Laissons M. de Prévil, l'un des dignes Sulpiciens qui partageaient sa captivité, nous dire quelque chose de la vie du pieux Prélat:

« Il est certain, dit-il, que M[gr] de Saint-Vallier a été de tout temps un modèle accompli de toutes les vertus; mais on peut dire qu'il les a portées jusqu'à l'héroïsme dans cette terre de tribulation. Nourri du pain de l'angoisse, il a toujours conservé une résignation si parfaite aux ordres de la Providence, qu'il semblait n'avoir jamais été si heureux; il trouvait de la consolation au milieu des plus rudes épreuves. Son zèle infatigable avait transformé sa prison en une église, où il exerçait les fonctions de son ministère de manière à gagner au Seigneur les âmes les plus endurcies.

« Des catholiques romains que leurs intérêts retiennent en Angleterre, et un bon nombre de prêtres et de religieux qui y vivent cachés, se rassemblaient dans son appartement, où il leur distribuait la parole de Dieu et leur conférait les sacrements. Quoique le Prélat prît des précautions pour tenir secrètes les saintes pratiques de religion qu'il exerçait, on en eut connaissance, et il eut ordre de changer de ville; mais quelque endroit qu'on lui assignât pour prison, il sut toujours en faire une maison de prière et y gagner des âmes à Jésus-Christ. »

Le changement de demeure dont il est ici question, fut de la petite ville de Farnham, où l'Evêque avait passé deux ans, à celle de Peterhead, où il séjourna encore deux ans et quelques mois.

Le sort de la *Seine* ne fut connu au Canada qu'une année après sa capture. M. de Vaudreuil écrivait à la cour le 16 novembre 1704 [1] : « Nous n'avons pas reçu la *Seine* cette année, et nous n'en avons même aucune nouvelle, ce qui nous jette dans un terrible embarras [2]. . . » Ceux qui montaient les navires marchands qui l'avaient abandonnée, ne s'étaient pas vantés de l'avoir laissée à elle-même, aux prises avec l'ennemi, à deux cent cinquante lieues de la France. Tout le pays se ressentit de la perte de ce vaisseau ; mais les hôpitaux y eurent une large part : jamais le Prélat n'avait apporté autant d'effets : toiles, étoffes, couvertures en grande quantité pour les pauvres. Le séminaire de Québec, pour sa part, y avait pour deux mille livres d'effets ; et comme la perte de ces objets de première nécessité obligea de les acheter très cher au Canada, M. Tremblay estimait que le dommage allait certainement à vingt mille livres.

Il y eut une véritable disette de sel à Québec et à Montréal ; et la cherté de cet objet si nécessaire causa des soulèvements populaires que M. de Vaudreuil eut beaucoup de peine à apaiser.

Si l'on en croît Charlevoix, des malheurs comme celui de la perte de la *Seine* avaient un avantage, en obligeant les habitants canadiens à moins compter sur les produits

---

1. C'est précisément ce navire qui lui apportait sa commission de gouverneur et ses instructions : ce qui explique pourquoi ces instructions ne se trouvent pas aux archives. Sa commission était datée du 1er août 1703 : il en fut émané l'année suivante un duplicata, qu'il ne put faire enregistrer au Conseil Supérieur qu'en 1705. (*Jugements du Conseil Supérieur*, t. V, p. 151.)

2. Archiv. du Canada, Corresp. générale, vol. 22.

d'outremer et à s'efforcer de retirer de leurs terres leurs besoins :

« On ne s'y était pas encore avisé d'y faire de la toile, écrit-il ; la nécessité y fit ouvrir les yeux sur cette négligence ; on y sema du chanvre et du lin, qui y réussirent au delà de ce qu'on avait espéré... »

L'intendant Raudot écrivant au ministre en 1706 :

« Les habitants de ce pays, dit-il, commencent à présent à reconnaître leur erreur... Ils s'adonnent à la culture de leurs terres, à faire des chanvres et des lins, et étant encouragés ils feront, à la fin, de ce pays un pays utile à la France...

« C'est une augmentation d'obligation que le pays vous a, ajoute-t-il, que la permission que vous donnez aux pauvres gens de faire de la toile et quelques mauvaises étoffes pour se couvrir. S'ils n'en avaient pas fait un peu, la moitié des habitants seraient sans chemises. Ils ont tous besoin d'en faire, car l'on peut dire que dans ce pays-ci, il n'y a personne de riche et à qui tout ne soit nécessaire pour pouvoir subsister [1]... »

Quelle ironie, vraiment ! Quand on songe que les Canadiens n'avaient pas encore eu jusque-là « la permission de faire de la toile et des étoffes pour se couvrir » ! On voulait les obliger à se pourvoir de leurs besoins en France : le Canada devait être un débouché pour les produits français : on ne songeait qu'à une chose, en faire « un pays utile à la France » !

1. Corresp. générale, vol. 24. — L'intendant Bégon écrivait à la cour en 1714 : "La cherté des marchandises a rendu les habitants industrieux, faisant des droguets avec du fil et de la laine du pays. Ils font aussi beaucoup de toile. Il y a à Montréal jusqu'à vingt-cinq métiers pour faire de la toile et des étoffes de laine. Les Sœurs de la Congrégation m'ont fait voir de l'étamine qu'elles ont fait pour leur habillement, qui est aussi belle que celle qui se fait en France ; et on fait ici, au Séminaire (de Québec), des étoffes noires pour l'habillement des prêtres, et des bleues pour celui des pensionnaires. La nécessité leur a fait prendre ce parti..." (Ibid., vol. 34).

Faut-il s'étonner que ce pauvre pays fût resté en arrière pour l'industrie et l'agriculture? Faut-il s'étonner que la misère et la cherté des vivres et des marchandises aient occasionné quelquefois des mouvements séditieux, des soulèvements populaires[1]?

*
* *

Mais revenons à Mgr de Saint-Vallier. Retenu captif en Angleterre, il écrivit à ses prêtres au Canada, le 3 février 1705, sollicitant leurs prières pour pouvoir retourner dans son diocèse le plus tôt possible[2]. Il ne put sortir de l'Angleterre qu'en 1709; et rentré en France, il y fut retenu quatre années entières par la cour, de sorte qu'il ne revint au Canada qu'en 1713.

Faut-il croire, comme le prétendit le Prélat, que certaines influences secrètes au Canada, empêchèrent son retour, comme on avait fait en 1695? Nous ne voyons rien dans les documents qui l'indique. Tant que Mgr de Laval vécut et qu'il put suppléer l'évêque titulaire pour les ordinations et autres fonctions épiscopales, on ne songea pas à se plaindre de son absence. Mais une fois l'ancien évêque disparu, en 1708, on fit immédiatement des démarches pour que Mgr de Saint-Vallier revînt au Canada: le gouverneur et l'intendant écrivent à la cour en 1710:

« MM. de Maizerets et Glandelet, grands vicaires, et supérieurs du séminaire de cette ville, sont venus nous marquer la nécessité que cette colonie a du retour de M. l'Evêque pour faire les ordinations et autres fonctions épiscopales. Son absence empêche que ce séminaire puisse fournir les curés nécessaires[3]... »

---

1. Voir *Mgr de Saint-Vallier et son temps*, p. 79.
2. *Mandements des Evêques de Québec*, t. I, p. 450.
3. Corresp. générale, vol. 31.

Deux ans plus tard, M. de Ramesay écrit de Montréal: « Toutes les communautés et habitants de ce gouvernement attendent avec une très grande impatience le retour de M. l'évêque de Québec dans son diocèse, où il serait très nécessaire, tant pour y donner les ordres de prêtrise que pour le soulagement des pauvres, des veuves et des orphelins. Ils espèrent que vous aurez la bonté de le renvoyer aussitôt que vous le pourrez [1]... »

Non; le Prélat était retenu en France parce qu'il n'y a rien que les cours redoutent autant que les difficultés religieuses, et qu'on n'avait pas oublié à Versailles les querelles qu'il avait eues autrefois avec son clergé et les autorités de la colonie. Depuis, il avait mécontenté, à plusieurs reprises, les religieux de Québec et de Montréal, et les nouvelles que l'on en avait eues à la cour y avaient entretenu les préjugés contre lui, au lieu de les effacer.

« Ce Prélat, contre la pratique générale des évêques, écrit M. Faillon, avait agi jusqu'alors sans conseil dans son administration, quoiqu'il eût peut-être plus besoin que d'autres de conseillers sages et prudents, à cause de la promptitude de son caractère... Il aliéna si fort tous les esprits en Canada et en France, par l'usage qu'il fit de son autorité, qu'il perdit insensiblement toute créance à la cour, même dans les choses où son bon droit semblait être incontestable. Il en était arrivé à ce point lorsqu'il fut pris sur mer et conduit en Angleterre. La cour qui désirait vivement qu'il se démît de son siège, l'en fit presser pendant sa captivité et après sa délivrance. Mais M. de Saint-Vallier persistant à le conserver, sur ce principe qu'un évêque doit mourir les armes à la main, son refus aigrit de plus en plus le Roi et ses ministres contre sa personne [2]. »

---

1. Corresp. générale, vol. 33.
2. *Vie de la Sœur Bourgeois*, t. II, p. 209.

On sait, d'après l'annaliste de l'Hôpital-Général, que Pontchartrain fit une dernière tentative, en 1712, auprès du pieux Prélat, pour lui faire résigner son siège, lui soumettant à cet effet un certain nombre de propositions auxquelles il demandait une réponse [1]. Nous n'avons jamais pu nous empêcher d'admirer le calme, le courage, la volonté inflexible avec lesquels Mgr de Saint-Vallier sut toujours résister à ces injonctions, qui lui étaient faites, à lui, prélat irréprochable, par l'autorité séculière, pour lui faire résigner un siège, qu'il n'avait pas convoité, qu'il avait accepté par devoir, et auquel il se croyait attaché, en honneur et en conscience, pour toujours.

Et pourtant, il relevait d'une maladie grave qui l'avait conduit aux portes du tombeau. Il était sous le poids de deux grandes douleurs : la mort de son meilleur ami, M. Le Vallet, qui était venu le rejoindre en France pour l'aider dans ses travaux, et venait de lui être ravi, à l'abbaye de Bénévent, par ces mêmes fièvres malignes qui avaient failli l'emporter lui-même ; puis la nouvelle de la maladie de son autre ami, à Québec, Serré de la Colombière, qu'il ne devait plus revoir et qui mourut le 23 décembre 1702 à l'Hôpital-Général dont il était le soutien.

Pontchartrain insistant pour obtenir sa démission, Mgr de Saint-Vallier prit le parti d'écrire directement au Roi, le suppliant de lui intimer ses ordres au sujet de son retour au Canada. Le Roi lui accorda une audience ; et le Prélat lui rendit compte de la manière dont il conduisait son diocèse. Puis, parlant des propositions du ministre Pontchartrain, il ne craignit pas de dire à Louis XIV que son devoir d'évêque ne lui permettait pas de s'y conformer. Le Roi l'écouta avec satisfaction, l'assura qu'il ne s'opposait plus à son retour, persuadé que sa présence était nécesaire à son trou-

1. *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général,* p. 217.

peau, et lui permit de s'embarquer quand bon lui semblerait.

Mais la saison est déjà avancée; il voit bien qu'il ne pourra prendre le vaisseau de la marine royale, destiné pour le Canada, qui va lever l'ancre bientôt... Alors il se sent bouleversé de douleur. Milles pensées lourdes et troublantes pèsent sur son esprit: n'avait-il pas eu raison de croire qu'il y avait au Canada certains personnages ecclésiastiques qui s'opposaient à son retour? Ils ne le reverront peut-être pas encore cette année; mais ils auront du moins de ses nouvelles par le navire sur lequel il devait s'embarquer. C'est alors qu'il se décide à écrire de Paris à son clergé cette lettre foudroyante, dans laquelle il vise spécialement ceux qu'il appelle « les faux frères ». Elle n'a pas de date précise, mais elle est certainement de 1713:

« Vous savez, dit-il, comment le Seigneur nous a éloigné de vous, dans le temps même que nous nous en approchions et que nous espérions de vous rejoindre, après quatre ans de séparation et de voyages pour les nécessités de notre Eglise. Vous savez que la divine Providence nous a conduit en Angleterre et que, durant cinq années, nous avons éprouvé une compensation rude et amère de toutes les consolations spirituelles que nous avions goûtées dans la sainte cité de Rome, auprès des corps des saints Apôtres et sous les yeux du Père commun des fidèles.

« Mais ce que vous ne savez pas peut-être et ce que je voudrais, s'il était possible, dérober à vos yeux, c'est une épreuve bien plus fâcheuse que nous souffrons maintenant, semblable à celle dont saint Paul se plaint et néanmoins se glorifie dans plusieurs de ses épîtres, c'est la persécution des faux frères, persécution qu'il appelle même, selon saint Jean Chrysostôme, l'Ange de Satan.

« La charité que nous conservons pour ces faux frères et l'amour de la paix nous ont fait dissimuler jusqu'ici cette persécution, peut-être au delà de notre devoir. Nous nous

sommes contenté d'en gémir devant Dieu. Nous nous sommes flatté que notre longue patience, les excès mêmes où ils se sont portés les feraient rentrer en eux-mêmes... Mais nous voyons, avec une vive amertume de cœur, que rien ne les touche, et que ce qu'ils craignent le plus, c'est la présence de leur pasteur. Ils voudraient, s'il leur était possible, nous tenir toujours éloigné de l'Eglise de Québec, notre épouse ; et ne pouvant, après de vains efforts, rompre les liens qui nous attachent à elle, ils s'opposent sous main à notre retour. Par une politique souterraine, très opposée à l'esprit de l'évangile, ils nous retiennent dans une espèce d'exil en ce pays-ci, en faisant naître des obstacles à notre départ, et rendant inutile tout ce que nous faisons pour les surmonter... »

Le Prélat rappelle ensuite que d'après le synode tenu à Québec dans l'automne de 1700, les confesseurs dans les villes devaient faire renouveler leurs pouvoirs au bout de trois ans, et ceux des missions éloignées au bout de cinq ans :

« Nous avons déclaré solennellement dans ce synode, dit-il, et en toute occasion, que tous ces pouvoirs expirent avec ce terme. Néanmoins plusieurs ont la témérité de confesser depuis treize ans, sans avoir fait renouveler leur approbation. Quel dérèglement ! Quel malheur ! Et quel en doit être le châtiment ! Si les moindres fautes dans les prêtres sont très grandes, que penser de celle-ci ? Puisque parmi nous point de défaut plus grand que celui de puissance, quelle excuse, quel prétexte peut avoir ici lieu ? Où est le titre même coloré ?... »

Ses vicaires généraux, De Maizerets, Glandelet et La Colombière, avaient dû pourtant se poser ces questions à eux-mêmes ; et s'ils avaient laissé les choses dans le *statu quo*, continuant implicitement la juridiction aux confesseurs, c'est sans doute parce qu'ils avaient jugé que l'éloignement de l'Evêque rendait très difficile et presque impossible de

recourir à lui. Ils avaient donné en 1707 un mandement pour la publication du jubilé du pape Clément XI, et ce jubilé avait eu lieu en 1708. Ils avaient répondu à plusieurs cas de conscience: et en aucune occasion ils ne paraissaient seulement avoir soupçonné que l'Evêque ne voulait pas continuer la juridicton à ses prêtres.

Quoi qu'il en soit, le Prélat déclare que tous les pouvoirs de confesser « cesseront au premier novembre 1714, temps auquel nous comptons, dit-il, avec l'aide de Dieu, nous trouver à Québec, si les faux frères ne continuent pas de s'opposer efficacement à notre retour. »

Mais quels sont « ces faux frères »? L'Evêque ne les nomme pas, mais les désigne assez clairement:

« Afin de mettre, dit-il, ceux qui s'opposent à notre départ dans la nécessité de procurer eux-mêmes efficacement ce prompt départ, bien loin de continuer à le traverser comme ils font, nous jugeons nécessaire, dans les circonstances présentes, d'en venir à la fâcheuse nécessité d'ôter tout moyen de recourir à d'autres qu'à nous, pour les choses qui dépendent de l'autorité des évêques. Dans cette unique vue, quelle que satisfaction que nous ayons eue par le passé et que nous espérions encore pour l'avenir du secours de nos vicaires généraux, nous suspendons et nous révoquons tous les pouvoirs par nous donnés à nos dits vicaires généraux jusqu'à présent; et nous déclarons que la présente suspension et révocation aura lieu à commencer du premier janvier de l'année prochaine 1714. . . »

Si Mgr de Saint-Vallier voulait désigner sous le titre de «faux frères» ses vicaires généraux, il est juste de dire qu'au moins deux d'entre eux s'occupaient depuis longtemps et sérieusement d'obtenir son retour au Canada. Nous avons cité plus haut une lettre du gouverneur et de l'intendant à ce sujet, en date du 2 novembre 1710.

Le malheur et les contrariétés portent quelquefois à l'in-

justice : qui sait si Mgr de Saint-Vallier, retenu en France par la cour, ne s'était pas trop facilement figuré que tout le monde était contre lui au Canada ? Nous avons cité plus haut une lettre de M. de Ramesay qui prouve le contraire.

Le pieux Prélat réussit enfin à quitter la France peu de temps après le départ de sa lettre. Il fit voile sur un misérable navire appelé le *Manon,* et rentra dans sa ville épiscopale le 17 août 1713.

On aimerait à savoir quels furent les sentiments intimes de ses prêtres en le revoyant. La lettre si sévère qu'il leur avait adressée de Paris avait-elle laissé dans leur esprit quelque trace d'amertume ? Mais est-il bien sûr qu'elle leur fut jamais distribuée ? Elle fut certainement « écrite et donnée à Paris », puis envoyée au Canada : on en a une copie à l'archevêché de Québec : elle se trouve dans la collection imprimée des mandements [1]. Mais il y a, suivant nous, lieu de croire que les vicaires généraux exercèrent une sage temporisation. L'Evêque arriva, sur les entrefaites, le 17 août ; et le mandement n'ayant plus sa raison d'être, ne fut probablement jamais envoyé aux différents curés ou missionnaires de la Nouvelle-France.

Le retour de l'Evêque dans son diocèse, comme nous le dirons dans le prochain chapitre, y apporta la joie et le contentement. L'Eglise du Canada était heureuse d'avoir retrouvé son chef, qui lui arrivait après tant de tribulations et d'épreuves. M. de Vaudreuil écrivant au ministre quelques mois après l'arrivée de Mgr de Saint-Vallier :

« J'ai attendu jusques ici, disait-il, à vous parler de l'arrivée de M. l'Evêque en ce pays. Je ne saurais trop vous dire combien elle a fait de plaisir à tout le monde, et de bien en même temps, par la quantité de prêtres qu'il a ordonnés, dont on avait très grand besoin dans toute la colonie. Ses

---

1. *Mandements des Evêques de Québec,* t. I, p. 482.

charités continuelles, d'ailleurs, font que chacun a recours à lui. En mon particulier, j'ai une véritable joie de le revoir, et je me fais un honneur de lui rendre visite à son Hôpital-Général, où il demeure, le plus souvent qu'il m'est possible [1]. »

1. Corresp. générale, vol. 34, Vaudreuil au ministre, 14 nov. 1713.

CHAPITRE XIX

—

L'ÉGLISE DU CANADA, AU RETOUR DE FRANCE DE SON PREMIER PASTEUR

Arrivée à Québec de Mgr de Saint-Vallier. — A l'Hôpital-Général. — Renonce à habiter son évêché. — Etat de son diocèse. — Visite de la ville. — Visite des communautés religieuses. — Entrée du gouverneur dans les couvents. — Maladie de l'Evêque. — Aux Trois-Rivières. — A Montréal. — Mgr de Saint-Vallier et l'ivrognerie. — Fête de sainte Marie-Madeleine.

Mgr de Saint-Vallier, après avoir été absent treize ans de son diocèse, arriva à Québec le jeudi 17 août (1713). Il avait fait la traversée assez heureusement sur un petit bâtiment marchand; et lorsque ce vaisseau fut à quelques lieues de la ville, le capitaine dépêcha quelques émissaires pour annoncer l'arrivée de l'Evêque, que l'on n'attendait plus cette année. On peut imaginer la surprise et la joie que causa cette nouvelle. Comme le vent n'était pas favorable, et qu'il y avait lieu de craindre que le *Manon* mît beaucoup de temps à arriver dans le port, on équipa à la hâte un des bateaux du Roi, et plusieurs personnes s'y embarquèrent, entre autres deux prêtres séculiers et deux Jésuites, pour aller au devant de Sa Grandeur et lui souhaiter la bienvenue au nom de toute la population.

Vers trois heures et demie, on vit revenir le bateau. Cette fois il portait le vénérable Evêque; et dès qu'on l'aperçut, il fut salué par une décharge de tous les canons du fort et

des vaisseaux qui se trouvaient dans la rade. Les cloches de la ville sonnaient à toute volée; le gouverneur et l'intendant, les magistrats, le clergé séculier et régulier, tous les principaux citoyens étaient descendus au débarcadère; et aussitôt que le Prélat eut mis pied à terre, il reçut leurs hommages, et fut complimenté d'abord par l'archidiacre, M. de la Colombière, au nom du clergé, puis par l'intendant Bégon, au nom des citoyens. Il leur répondit en peu de mots, « avec cette facilité gracieuse qui lui était naturelle », dit l'annaliste de l'Hôpital-Général.

Le gouverneur du Canada, M. de Vaudreuil, ne lui était pas inconnu: il était commandant à Montréal, avant son départ pour l'Europe. L'intendant Bégon n'était ici que depuis deux ans; mais Mgr de Saint-Vallier avait dû le rencontrer en France: il était l'ami de M. de Brisacier, supérieur des Missions-Etrangères, et avait un frère prêtre, qui était doyen de La Rochelle, et député de sa province à l'Assemblée du Clergé. Cet abbé Bégon avait été élevé chez les Sulpiciens et logeait chez eux quand il allait à Paris.

Mgr de Saint-Vallier ne voulut pas se servir de la voiture qu'on avait envoyée à sa rencontre pour le conduire à la cathédrale: il préféra monter à pied avec son clergé et les citoyens, saluant avec affabilité la foule qui encombrait les rues, et montrant à tous la plus aimable simplicité. Dans cette foule, combien ne le connaissaient pas, et ne l'avaient jamais vu! les nouveaux arrivés dans le pays; les jeunes gens, surtout, qui étaient encore enfants, lorsqu'il était parti. A ceux qui l'avaient connu, comme il paraissait changé dans sa figure et dans tout son extérieur! comme il avait vieilli! Treize ans d'absence! presque l'espace de temps que Tacite appelle *grande mortalis ævi spatium !* Et quelle absence ! Treize ans d'âpres travaux, d'anxiété, d'angoisse, de contrariétés; treize ans, dont une grande partie en exil sur une

terre étrangère, loin de son diocèse, loin de sa patrie ! Il avait quarante-sept ans quand il était parti : il en a maintenant soixante. Ses cheveux ont blanchi ; ses traits altérés se ressentent des maladies, des inquiétudes et des chagrins de toutes sortes qu'il a éprouvés ; toute sa personne fléchit un peu sous le poids des ans : néanmoins il est encore plein de courage et d'énergie. Il est à l'âge où son prédécesseur a cru devoir déposer le fardeau de l'épiscopat ; mais lui, il entend bien rester à son poste militant, et mourir ici, dans son diocèse, les armes à la main.

C'est bien cela que, dans sa cathédrale, après quelques minutes d'adoration, puis le chant du *Te Deum,* il exprima à ceux qui l'avaient accompagné du débarcadère à la Haute-Ville. Dans un discours bref, mais si touchant qu'il fit verser bien des larmes, il leur dit combien il était heureux de se retrouver parmi ses diocésains, et qu'il entendait bien leur consacrer les quelques années qu'il avait encore à vivre, puis mourir au sein de son Eglise. Il leur donna ensuite la bénédiction du saint Sacrement, et tous se retirèrent profondément émus, faisant l'éloge de leur premier Pasteur.

Le soir, M. de Vaudreuil lui donna à dîner, au château, ainsi qu'aux principaux membres de son clergé. Puis, le lendemain, il y eut office pontifical à la cathédrale, avec un grand concours du peuple. « Tous admiraient l'esprit intérieur avec lequel il paraissait à l'autel, » écrit l'annaliste de l'Hôpital-Général. L'après-midi fut employée à visiter les communautés religieuses, et le Prélat donna partout des marques de la plus affectueuse bonté.

Il avait hâte de visiter son Hôpital-Général ; et ses bonnes religieuses n'avaient pas moins hâte de le voir. Ce ne fut pourtant que le troisième jour, samedi, qu'il put descendre leur faire visite. Sitôt qu'elles aperçurent de loin la voiture qui leur amenait leur fondateur, elles envoyèrent au devant de lui, comme autant de messagers de bienvenue, tous leurs

pauvres, leurs vieillards, ceux de leurs infirmes qui pouvaient marcher. Spectacle inoubliable : à la vue de tous ces représentants du Sauveur des hommes, le Prélat descend de voiture, les bénit, les embrasse avec tendresse, puis en leur compagnie continue à pied sa marche vers l'Hôpital, leur disant combien souvent il a pensé à eux durant son absence, qu'il ne les quittera plus, qu'il va se dévouer désormais pour leur bonheur et sera leur père jusqu'à sa mort.

Arrivé à l'Hôpital, il trouve la communauté dans le vestibule, avec son digne chapelain, M. Philippe Boucher, qui le complimente sur son retour, et lui dit combien on est heureux de le revoir. Il entre ensuite à l'église, et M. Boucher entonne le *Te Deum,* qui est continué par toutes les religieuses ; puis ensuite, visite de la communauté. Ah, que de changements, dans une maison, l'espace de treize ans ! que de nouveaux arrivés ! que de disparus ! et parmi ceux-ci, il y en a un que le Prélat ne saurait trop regretter, son ami de cœur, le bon Serré de la Colombière, qu'il avait amené de Grenoble pour être au Canada son appui et son soutien : il ne le reverra plus ! Il demande où il est enterré, et il va s'agenouiller un instant près de sa tombe pour lui donner l'offrande d'une fervente prière.

Mais, comme tout est en ordre dans cette belle communauté, comme tout paraît y avoir été bien conduit par les dignes supérieures qui se sont succédé durant son abesnce ! Il jette un coup d'œil à l'extérieur, sur les dépendances, sur les jardins, sur les champs en culture : tout y respire l'aisance et le progrès. Le vieux moulin à eau « qui ne suffisait pas pour le public », a fait place à un moulin à vent, qui fera plus d'ouvrage et donnera un peu plus de revenu pour les pauvres [1]. Ce nouveau moulin a été bâti à ses frais [2] : il est heureux de le voir.

1. Corresp. générale, vol. 29.
2. Doc. de Paris, Église du Canada, t. II, p. 110.

Il y a longtemps qu'il a signifié aux religieuses son désir de faire désormais sa résidence à l'Hôpital-Général : aussi n'ont-elles rien de plus pressé que de lui ouvrir l'humble appartement qu'elles lui ont préparé en conformité de ses vues : laissons ici parler l'annaliste :

« Monseigneur témoigna le désir de voir l'appartement que nous lui avions fait préparer. Il le trouva de son goût, parce qu'il n'y avait ni tapisseries, ni meubles de prix. Des murs blanchis, des sièges très communs, et des images de papier, une petite bibliothèque, un lit d'une étoffe fort grossière, — voilà la magnificence du logement que son esprit d'humilité et de pauvreté lui fit préférer à d'autres plus commodes et plus convenables à sa dignité. Il nous dit qu'il en prendrait possession à l'instant, si la visite de ses chères ouailles ne lui réclamait encore quelques jours. Il nous dit encore que, quoique son arrivée eût été vraiment triomphale au milieu de son peuple, qui lui avait donné mille bénédictions, rien ne lui avait fait éprouver une satisfaction aussi vive que la joie extraordinaire que montraient ses chères filles et ses pauvres. »

En arrivant à Québec, le Prélat avait trouvé son évêché occupé par l'intendant Bégon, à qui on l'avait loué, le palais de l'Intendance ayant été incendié dans la nuit du 5 au 6 janvier précédent[1] : il y avait une grande salle que le Conseil Supérieur s'était réservée pour ses séances et celles de la prévôté. Mgr de Saint-Vallier alla donc loger au séminaire, en attendant qu'il pût descendre se fixer à l'Hôpital-Général ; et l'évêché ne le revit plus, si ce n'est de temps en temps, à de rares intervalles, lorsqu'il assistait à quelques séances du Conseil. Il s'y rendit le 21 août, comme pour y faire une simple apparition et affirmer son droit. On ne l'y revit plus que le 19 février suivant.

1. Ce palais avait été construit "à la Brasserie", sous l'intendant de Meulles. (*Ed. et Ord.*, t. I, p. 254.)

Dans la séance du 14 août, le Conseil avait décidé qu'un *Te Deum* solennel serait chanté à la cathédrale le jour de la Saint-Louis, en actions de grâces de la belle victoire de Denain remportée par le maréchal de Villars sur les ennemis de la France. La Saint-Louis était alors fête d'obligation au Canada[1], et c'est Mgr de Saint-Vallier lui-même qui voulut présider à la cérémonie du *Te Deum* après les vêpres solennelles du jour.

Il avait à cœur de visiter toutes les familles, pauvres et riches, de sa ville épiscopale : « Ce fut une fête continuelle, écrit l'annaliste de l'Hôpital : grands et petits eurent le bonheur de le voir dans leurs maisons. Il n'y eut pas une seule famille qu'il ne visitât, et les plus pauvres furent celles à qui il donna plus de marques de bonté. »

Le dernier jour de sa visite, il administra dans la cathédrale le sacrement de confirmation à un grand nombre de personnes de tout âge : il y en avait en effet qui attendaient ce bonheur depuis sept ou huit ans, Mgr de Laval étant mort depuis cinq ans, et n'ayant pu confirmer les deux ou trois dernières années de sa vie :

« Mgr de Saint-Vallier, écrit l'annaliste, prêcha en cette occasion avec tant de force et de suavité qu'il tira les larmes de tout son auditoire. Après la cérémonie, qui ne finit qu'à une heure de l'après-midi, il alla prendre le dîner chez les messieurs du séminaire. Là, en présence de tous les membres du clergé, il exposa la résolution où il était de ne pas occuper son palais épiscopal. Ses revenus étant très modiques, il ne se croyait pas en état de soutenir une telle dépense. Il venait de perdre considérablement par la déduction des rentes sur l'Hôtel-de-ville de Paris ; les constructions commencées depuis quelques années à l'Hôpital-Général étaient coûteuses, et se faisaient à ses frais ; et il ne

1. *Mandements des Ev. de Québec,* t. I, p. 141.

pouvait abandonner cette œuvre dont il était le fondateur et le seul bienfaiteur. Les religieuses Ursulines des Trois-Rivières avaient, elles aussi, grand besoin de ses attentions. Il était endetté en France de plus de vingt-cinq mille francs pour des effets qu'il avait achetés pour les pauvres ; il prévoyait, en outre, qu'il serait dans la nécessité de contracter de nouvelles dettes après avoir fait la visite de son diocèse. Toutes ces raisons l'obligeaient à user personnellement d'une stricte économie, et pour cela il était dans l'intention de se retirer à l'Hôpital-Général. Ces messieurs durent se rendre à l'avis du Prélat ; il fut convenu qu'il aurait une chambre réservée au séminaire, pour s'y retirer quand ses affaires l'apelleraient en ville. »

Il fallait bien, certes, se rendre à l'avis du Prélat, d'autant plus qu'il ne demandait celui de personne. Mais quel est celui qui, parmi ses auditeurs et ses convives, ne fit en lui-même la réflexion — elle était si naturelle ! — qu'il était bien regrettable, comme il le regrettait probablement lui-même, qu'il eût bâti si grand et si beau cet évêché qui lui avait coûté des sommes énormes, et qu'il ne se fût pas contenté de la maison si confortable et si « convenable, l'une des plus belles de la ville à cette époque [1] », qui se trouvait déjà sur le terrain où on l'avait construit, et qu'il n'avait achetée, disait-il, « que pour loger à l'avenir ses successeurs » [2]. « Il n'y a à craindre pour lui que l'excès, » disait un jour de Mgr de Saint-Vallier son meilleur ami, M. Tronson [3]. Comme cela se vérifiait bien pour son évêché ! Mais quand il l'avait fait construire, il était tout plein d'idées hostiles au Séminaire : il voulait faire lui-même un séminaire pour l'opposer à l'autre :

« Il est de notoriété publique, écrivait un jour Mgr Dosquet, qu'il voulait établir à l'évêché un séminaire, et qu'il n'a dis-

---

1. Têtu, *Histoire du Palais épiscopal,* p. 25.
2. *Mand. des Ev. de Québec,* t. I, p. 254.
3. Faillon, *Vie de la Sœur Bourgeois,* t. I, p. 209.

continué que faute de sujets. Il a fait ensuite arracher de ce bâtiment tout ce qu'il a pu en ôter. Il se repentait de l'avoir fait, et s'il avait été en son pouvoir, il l'aurait vendu [1]. »

« Il est probable, ajoute ailleurs Mgr Dosquet, que ce palais a été bâti avec le secours des gratifications ou des aumônes que Mgr de Saint-Vallier ramassait dans les voyages qu'il faisait en France ; il paraît qu'il ne le regardait pas comme une maison qui lui était propre. . . Mme de Maintenon lui faisait des gratifications considérables. Lui-même faisait, lorsqu'il venait en France, des quêtes à la cour et dans Paris. Un évêque lui donnait tous les ans cinq mille francs ; d'autres personnes de piété entraient dans les bonnes œuvres, et lui faisaient un revenu annuel. »

Ce revenu, ces aumônes, ces gratifications, dont une bonne partie, au moins, avait été employée à la construction de l'évêché, comme le pieux Prélat s'en serait bien trouvé aujourd'hui, soit pour payer ses dettes, soit pour faire le bien qu'il avait en vue !

Quoi qu'il en soit, le jour même qu'avaient lieu ce dîner et cette conférence au séminaire, il descendit à l'Hôpital-Général pour y faire définitivement sa résidence :

« Plusieurs prêtres, dit l'annaliste, accompagnaient Sa Grandeur ; parmi eux se trouvait M. de Maizerets qui, en sa qualité de supérieur des communautés religieuses, avait pris un soin tout particulier de la nôtre. Il la remit aux mains de monseigneur, qui le remercia de son dévouement et des bontés de père qu'il avait eues pour les pauvres de son Hôpital. »

***

Mgr de Saint-Vallier avait amené avec lui de France un

---

1. Corresp. générale, vol. 56.

certain nombre de prêtres ; mais il y en avait un plus grand nombre qui n'avaient pu se rendre à La Rochelle pour partir en même temps que lui. Il en attendait quinze ou seize par les premiers vaisseaux de l'année suivante. Avec ces prêtres et ceux qu'il avait à ordonner ici il allait pouvoir combler les vides que la mort ou le départ de quelques missionnaires avaient fait dans les rangs de son clergé.

On se plaignait, en effet, qu'il n'y avait pas de missionnaires en beaucoup d'endroits. C'est ainsi, pour en donner quelques exemples, qu'il n'y avait qu'un seul prêtre, en 1706, M. de la Faye, pour desservir Contrecœur, Saint-Ours, Sorel et Verchères. Les habitants de ces missions refusaient d'aller le chercher tour à tour pour les fonctions de son ministère et de le ramener chez lui ; ils ne voulaient plus lui payer la dîme ; ils ne se gênaient pas de faire ondoyer leurs enfants à la maison, et ne se mettaient plus en peine de les porter à l'église pour faire inscrire leurs noms dans les registres [1]. M. Plante desservait à la fois Beaumont et Saint-Michel ; M. Descormiers, Saint-Augustin et la Vieille-Lorette ; le curé Ménage, Deschambault, Lachevrotière et les Grondines. Avec les prêtres qu'il avait maintenant à sa disposition, Mgr de Saint-Vallier allait pourvoir, du moins, aux besoins les plus pressants.

Il avait hâte de faire la visite de son diocèse. Partout, que de changements, sans doute, il allait constater ! Dans quel état trouverait-il les églises, les presbytères, les cimetières ? Son grand architecte, l'abbé Geoffroy, n'était plus là pour voir à tout. Il n'y avait pas moins de treize endroits où l'on demandait à construire soit des églises, soit des presbytères, soit les deux à la fois ; en suivant l'ordre des dates : à Saint-Michel, à Boucherville, au Cap-de-la-Madeleine, à Kamouraska, à Sainte-Anne de la Pérade, à l'Ile du Pads, à

---

1. *Ed. et Ord.*, t. II, p. 267.

Champlain, à La Chenaie, à Sainte-Geneviève de Batiscan, à Saint-Sulpice, à Longueil, à Verchères, à la Longue Pointe; sans compter d'autres endroits où les édifices religieux avaient besoin de réparations urgentes.

Que d'enfants devenus des jeunes gens et même des gens mariés soupiraient depuis longtemps après le retour de l'évêque pour recevoir la confirmation ! Que de besoins, que de difficultés de toutes sortes requéraient sa présence! Dans quelques paroisses, les habitants, desservis par le curé de la paroisse voisine, ne voulaient pas rendre leur dîme à son presbytère. Le curé d'une paroisse voisine de la ville étant mort, ce fut un Père jésuite qui desservit cette paroisse une couple d'années : il abandonna généreusement à la fabrique la dîme à laquelle il avait droit; et les marguilliers furent obligés de s'adresser à l'intendant pour se la faire payer d'un certain nombre d'habitants.

Les vicaires généraux, tout le monde leur rendait ce témoignage, avaient parfaitement rempli leurs devoirs, et s'étaient efforcés de remplacer l'évêque, dans la mesure du possible. Mais ils n'étaient plus jeunes et n'avaient plus l'énergie d'autrefois. D'ailleurs ils n'avaient pas le caractère épiscopal qui en impose et donne tant d'autorité. Des désordres avaient surgi çà et là, et M. Glandelet s'était cru obligé deux ou trois fois d'en informer l'évêque absent. Malgré tout, le gouverneur et l'intendant ne craignaient pas d'écrire à la cour en 1710:

« Le diocèse de Québec est parfaitement réglé. C'est une justice qu'on doit aux grands-vicaires de M. l'évêque, qui savent fort bien, tout en employant l'autorité ecclésiastique, se servir de la séculière pour obliger les peuples d'avoir la révérence qu'ils doivent dans les églises et empêcher les scandales... » Ils ajoutaient l'année suivante: « Le clergé est en ce pays d'une si grande édification, que les ecclésiastiques inspirent de la piété aux peuples... »

Après ces témoignages des deux plus grandes autorités civiles du pays, qui n'avaient certainement aucun intérêt à faire induement l'éloge du clergé canadien, n'avons-nous pas raison de croire que le Prélat avait un peu forcé la note dans les reproches si sévères qu'il avait adressés de Paris à ses prêtres, à la veille de quitter la France?

Il ne voulut pas laisser passer la saison d'automne sans se mettre en route pour visiter plusieurs paroisses des environs de Québec, et quelques-unes de la rive sud et de la rive nord en descendant le fleuve. Il partit, accompagné de deux prêtres, qui partagèrent l'extrême fatigue de ce voyage et tous les travaux apostoliques de leur évêque. Dès les trois heures du matin, on les trouvait à l'église, et ils entendaient les confessions. Le Prélat accueillait avec bonté tous ceux qui venaient à lui, jusqu'à l'heure de sa messe. Après la messe, dans la matinée, il donnait la confirmation, il adressait à ses ouailles toutes les recommandations nécessaires pour le bien des âmes et le bon ordre des paroisses. Il repartait dans l'après-midi pour aller porter à d'autres brebis de son bercail les faveurs dont l'évêque est le principal dépositaire.

Il ne pouvait être longtemps dans chaque paroisse: la distance d'une église à l'autre était souvent considérable; les chemins, généralement très mauvais: on ne commença à y travailler sérieusement qu'en 1708, et du côté de Montréal, utilisant pour cela les soldats, dans leurs temps de loisir [1]. Mais il suffisait de peu de temps à Mgr de Saint-Vallier pour se renseigner parfaitement sur toutes choses, de manière à pouvoir ensuite remédier aux abus, faire cesser les désordres et signaler aux curés les pratiques de piété à encourager dans leurs paroisses. C'est précisément à la suite de cette première visite pastorale après son retour de France

1. Corresp. générale, vol. 21.

qu'il donna à ses diocésains une de ses ordonnances les plus connues, qu'on lit encore dans nos livres de discipline ecclésiastique, sur le refus de l'absolution à ceux qui ne paient pas la dîme.

Durant l'hiver, il fit avec beaucoup de soin la visite canonique de ses communautés religieuses, les Ursulines, l'Hôtel-Dieu, l'Hôpital-Général. Là, comme ailleurs, et même beaucoup plus qu'ailleurs, régnaient la piété, la vertu, la ferveur. Mais là aussi, grâce à l'absence prolongée de l'évêque, s'étaient introduits certains abus qui nous surprennent aujourd'hui, mais que les documents nous indiquent trop clairement pour qu'il soit possible d'en nier l'existence. Laissons parler Mgr de Saint-Vallier lui-même : il s'adresse au Conseil de la marine qui, à cette époque, remplaçait à Paris le ministre auquel on avait coutume d'écrire pour les affaires coloniales : il se plaint du gouverneur Vaudreuil :

« Je supplie le Conseil, dit-il, de me permettre de m'expliquer sur un article affligeant pour moi, et auquel je ne trouve point de remède depuis huit ans que je suis de retour dans mon diocèse... J'espère de la sagesse du Conseil qu'il donnera des ordres à M. de Vaudreuil de ne pas se servir de son autorité temporelle pour entrer sans permission de l'évêque dans les couvents de religieuses et y faire entrer toutes sortes de personnes. S'il ne le faisait qu'au retour de ses voyages en France, ou dans des cas extraordinaires, je le souffrirais sans peine, et lui offrirais même de l'accompagner ; mais en tout temps, avec toutes sortes de personnes, et sans croire avoir beoin de la permission de l'évêque, sans se soucier de l'excommunication majeure portée par le saint concile de Trente contre ceux qui entrent dans les monastères sans raison et sans permission [1], aucun des gouverneurs qui ont précédé M. de Vaudreuil, depuis trente-

1. Conc. Trid., Sessio XXV, *De Regularibus et Monialibus,* cap. V.

six ans que je suis évêque [1], n'a prétendu et regardé ces entrées comme une suite de sa dignité. Et comment le pourrait-elle être, puisque les rois mêmes n'y entrent point sans en avoir la permission par des bulles expresses émanées du saint-siège ?

« J'ai été dix à douze ans aumônier du feu Roi, et je ne l'ai vu entrer que deux fois dans des couvents ; encore, avec de grands ménagements de sagesse et de prudence [2] : et M. de Vaudreuil y entre très souvent, et veut entrer, tantôt avec des femmes, tantôt avec des hommes, officiers ou autres, ne se contentant pas de voir et d'entretenir les religieuses dans les parloirs, mais bien dans les chambres intérieures ; d'où il arrive de grands inconvénients que je ne puis expliquer par lettre.

« Durant le dernier hiver, à Montréal, il entrait dans leur chœur, pour entendre la messe plus chaudement au milieu des religieuses. Le moindre inconvénient à cela, c'est qu'outre une trop grande dissipation qui fait tort au recueillement dans lequel doivent vivre les épouses de Jésus-Christ, cela enfle l'esprit et le cœur de quelques-unes d'entre elles.

« Je supplie le Conseil de faire comprendre à M. de Vaudreuil que si c'est à lui, en qualité de gouverneur général, de gouverner temporellement, il doit laisser à l'évêque le soin de gouverner les couvents et les communautés religieuses et ecclésiastiques spirituellement ; qu'il ne doit entrer dans les couvents que dans des cas extraordinaires, avec la permission de l'Eglise ; qu'il ne doit pas perdre de vue les censures que le concile de Trente lance contre ceux qui y entrent sans permission.

« J'ai cru pendant quelque temps que je pourrais lui faire faire toutes ces réflexions par Mme de Vaudreuil ; mais la

1. Le Prélat écrivait cette lettre en 1721.

2. Quel beau témoignage à l'esprit religieux et à la délicatesse de conduite de Louis XIV !

voyant marcher de l'air d'une dame qui peut tout à la cour, et à qui on ne refuse rien, je n'ai pas osé le faire. Ces réflexions viendront mieux par la voie du Conseil[1]... »

On voit que par rapport aux abus dont se plaignait ici Mgr de Saint-Vallier, le rôle des religieuses était plutôt passif qu'actif. Les abus n'en existaient pas moins, entraînant une foule de dangers et d'inconvénients pour les religieuses; et la longue absence de l'évêque avait rendu ces abus si invétérés, que, malgré toute sa vigilance et son énergie, ils durèrent encore longtemps après lui, même avec des circonstances aggravantes, comme on peut le voir par une lettre de Mgr Dosquet. Ecrivant à la cour au sujet de ses propres relations avec le gouverneur et l'intendant de son temps, Beauharnais et Hocquart:

« La première année que j'arrivai[2], dit-il, nous trouvant seuls tous les trois, je leur parlai du bonheur d'un Etat où le bon ordre régnait. A cette occasion, je leur dis un mot des entrées dans les couvents, des désordres qu'elles avaient causés, des ordonnances des rois, des canons, des bulles des papes qui les défendaient sous de grièves peines; que j'étais persuadé qu'ils étaient trop fidèles serviteurs du Roi pour ne pas suivre ses ordres, et trop bons chrétiens pour ne pas se soumettre aux lois de l'Eglise, même de discipline, lorsqu'elles sont reçues par toute la France, comme celles-ci le sont. Je leur fis lire ces ordonnances et les canons, en leur disant que je les laissais les maîtres de prendre le parti qu'ils voudraient ; que, quoique je ne puisse pas en conscience leur permettre sans raisons ces sortes d'entrées, je pouvais néanmoins les tolérer plutôt que de donner lieu à un plus grand mal, qui serait de nous brouiller ensemble et de nous diviser.

1. Corresp. générale, vol. 43.
2. Mgr Dosquet arriva au Canada, comme coadjuteur de Mgr de Mornay, en 1729.

« Ils m'objectèrent l'usage de ce pays-ci. Je leur dis que M. l'évêque défunt (Saint-Vallier) permettait ou défendait ces entrées, selon qu'il était bien ou mal avec les puissances : ce qui faisait un mauvais effet dans l'esprit des peuples ; qu'une règle suivie était toujours le meilleur ; que d'ailleurs je ne pouvais souffrir ce qui s'est fait autrefois, que des religieuses, au grand scandale du public, allassent au Château ou à l'Intendance, à des parties de dîner ou de souper[1]... »

M. de Vaudreuil avait si peu de scrupules par rapport à l'entrée dans les couvents, qu'il y introduisit un jour le fameux baron de Saint-Castin, chef des Abénaquis au fort de Pentagouet, à moitié sauvage lui-même, qui était venu à Québec, avec l'anglais Livingston, rencontrer le gouverneur général au sujet des affaires de l'Acadie[2]. On lit à ce sujet dans un document de l'époque :

« M. de Vaudreuil l'a promené partout, jusqu'à le faire entrer dans tous les couvents de filles, sans exception, où il a causé, à sa vue, tous les scandales les plus surprenants, non seulement par rapport à la pudeur, mais aussi par rapport à la religion : à tel point que dans l'Hôpital-Général, gouverné par des religieuses, après avoir mis la modestie de ces pauvres filles à bien des épreuves, ayant trouvé une statue de saint Michel, il commit contre le saint et son image toutes les injures les plus grossières, et mêla tout cela de beaucoup d'impiétés et de blasphèmes contre le culte que nous rendons aux saints[3]. »

Ceci se passait pendant la longue absence de M[gr] de Saint-Vallier. On comprend que des faits de ce genre, qu'on ne manqua pas de lui rapporter à son retour, durent lui laisser une douloureuse et pénible impression. Dans la première

1. Corresp. générale, vol. 56, Mgr Dosquet au ministre, 4 sept. 1731.
2. Garneau, *Histoire du Canada*, t. II, p. 43.
3. Corresp. générale, vol. 33, Mém. de l'état présent du Canada, 1710.

visite canonique qu'il fit à ses communautés religieuses, à cette époque, dans l'hiver de 1714, il se fit un devoir de leur adresser de sages recommandations pour l'avenir, et de les encourager dans la pratique des vertus nécessaires à leur état. On aura une idée de ces recommandations par ce que nous en dit l'annaliste de l'Hôpital-Général :

« Son ardente charité ainsi que son zèle s'étendit particulièrement sur notre communauté. Il voulut lui-même nous donner une retraite, et nous fit chaque jour deux discours, nous montrant, tantôt le malheur et la disgrâce d'une âme qui se livre à la tiédeur et au relâchement, tantôt l'importance de nos saints devoirs, et l'estime que nous devons faire des grâces de la vocation généreuse. Il traita ces sujets d'une manière si pathétique, que ses paroles produisirent dans les cœurs une sincère résolution de se renouveler dans l'exacte observance des règles et des constitutions, et dans la pratique des vertus qui conviennent à des épouses de Jésus-Christ.

« Ce fut à peu près vers le même temps, ajoute-t-elle, qu'il nous donna pour confesseur le révérend P. Duparc, jésuite, homme d'une haute vertu, et très propre à conduire les âmes dans la voie de la perfection évangélique. »

Si l'on en croit un auteur, Mgr de Saint-Vallier « accusait les Pères jésuites d'enseigner et de pratiquer le *probabilisme,* cause, disait-il, du relâchement des mœurs dans son diocèse. Il leur défendait, ajoute le même auteur, d'enseigner cette doctrine à son clergé »[1]. On voit, tout de même, que sa confiance et son affection pour les Jésuites étaient encore plus fortes que sa crainte du probabilisme, puisqu'il n'hésitait pas à leur donner la conduite de ce qu'il avait de plus précieux, ses communautés religieuses.

Tout en faisant la visite canonique de ses communautés,

---

1. Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France,* t. III, p. 560.

tout en leur prêchant des retraites, Mgr de Saint-Vallier avait à remplir les fonctions de son ministère épiscopal, et quelquefois au prix de très rudes fatigues. Un jour, il lui fallut consacrer un grand nombre de pierres d'autel; et l'on sait combien longue est cette cérémonie. Il faisait un grand froid; et il contracta une maladie sérieuse qui le retint au lit plusieurs semaines. A peine, cependant, est-il remis un peu de cette maladie, qu'il se rappelle qu'il a promis aux pauvres de son hôpital de leur donner, à eux aussi, une mission; et il se met à l'œuvre. On le presse de se ménager un peu et de prendre quelque repos : « Ne serais-je pas trop heureux, répond-il, de mourir au milieu des travaux entrepris pour la gloire de Dieu? »

Qui ne se rappelle une parole analogue prononcée par son vénérable prédécesseur, Mgr de Montmorency-Laval [1]? Ces deux hommes n'avaient certainement pas les mêmes idées sur plusieurs points d'administration; mais, comme nous l'avons déjà fait remarquer, ils avaient bien tous deux la même trempe de caractère : c'étaient des hommes de Dieu, dans toute la force du mot, des hommes vraiment apostoliques.



Dès le commencement de janvier, dans la saison la plus rude de l'hiver, n'étant pas encore complètement rétabli de la maladie dont nous avons parlé, il reprend le cours de ses visites pastorales, et ne revient à Québec qu'à l'approche du carême. Il veut distribuer lui-même les cendres aux fidèles de sa ville épiscopale, et leur rappeler le grand devoir de la pénitence. Mais il ne se contente pas de prêcher de paroles, il prêche d'exemple; et l'on voit avec édification ce prélat

1. "*Felices nimis, si in Dei causâ moriamur!*" (Archiv. de l'év. de Québec, Doc. copiés au Vatican, Lettre de Mgr de Laval au pape Alexandre VII, 31 juillet 1659.)

sexagénaire, encore si faible, à peine remis d'une grande maladie, observer fidèlement le jeûne le plus rigoureux pendant toute la sainte quarantaine.

Au printemps, à peine le fleuve est-il libre de glace, il reprend sa visite, et se met en route dans la direction des Trois-Rivières et de Montréal. Certes, on n'avait pas à cette époque les moyens faciles de transport que l'on a aujourd'hui et qui font que nos voyages sont plutôt des promenades de plaisir. Au temps des Laval et des Saint-Vallier, quel voyage pénible, rempli de difficultés et de dangers de toutes sortes, surtout à certaines saisons de l'année, celui des Trois-Rivières et de Montréal ! « Et cependant, dit l'annaliste de l'Hôpital-Général, notre prélat croyait toujours avoir acheté à vil prix le plaisir de se trouver au milieu de ses ouailles, de les instruire, de les consoler, de les encourager, de les secourir. »

Les secourir!... Il avait emporté avec lui, de Québec, la somme de douze mille livres : en quittant les Trois-Rivières, où il avait passé douze jours, logeant au monastère de ses bonnes Ursulines, il ne lui restait presque plus rien. On imagine ce qu'avait fait le Prélat de son argent, à la vue des besoins de cette communauté naissante, à la vue des besoins de tant de familles pauvres de la ville qu'il visita une à une, comme il avait fait à Québec. Mais aussi que de consolations il éprouva dans cette visite des Trois-Rivières ! On lui avait fait une réception magnifique : le gouverneur [1] et les principaux citoyens, ainsi que le curé de la paroisse, qui n'était autre que le P. Joseph Denis, dont nous avons fait connaissance lors de l'affaire du prie-Dieu de Montréal, étaient venus au devant de lui, et l'avaient accompagné à l'église

1. C'était, en 1714, le marquis de Galiffet, qui avait succédé en 1710 à M. de Crisacy, lequel avait remplacé en 1702 le major Prevost, celui-là même qui avait vendu en 1688 sa maison et son terrain, à Québec, à Mgr de Saint-Vallier.

paroissiale, où l'on avait chanté le *Te Deum*, et où le Prélat avait adressé à ses fidèles quelques paroles d'édification. Il s'était rendu ensuite à son cher monastère qu'il avait fondé : là, il avait constaté par lui-même avec quel succès les Ursulines remplissaient ses vues, à savoir, faire de leur maison tout à la fois un hôpital de première classe et une excellente maison d'éducation. Il était au comble de la joie, et ne cessait d'en bénir le Seigneur.

Dès le lendemain, il commença la visite de toutes les familles des Trois-Rivières, et ne quitta cette ville qu'après y avoir passé douze jours, bien remplis de toutes manières. Pour continuer sa visite pastorale, et faire le bien ailleurs comme il l'avait fait en cette ville, il fut obligé d'emprunter dix mille livres d'un riche citoyen [1].

Le Prélat se remit en route pour Montréal : « Il n'avait fait que fort peu de chemin, écrit l'annaliste, lorsqu'un orage violent l'obligea de chercher un abri sous le premier toit qu'il lui fut possible d'atteindre. C'était une chaumine isolée ; y étant entré tout pénétré de pluie, il y trouva des misères bien dignes de ses pieuses largesses. Là habitait une pauvre veuve, chargée de cinq enfants en bas âge, et dans la dernière pauvreté, sans pain, sans feu... A cette vue, le cœur si tendre du bon prélat est ému de compassion. Après avoir caressé ces petits innocents, à l'exemple du divin Sauveur, il leur distribue les rafraîchissements que les religieuses ursulines lui ont préparés pour son voyage ; il fait à la mère une aumône proportionnée aux besoins de sa famille, il la console et lui donne des instructions sur la manière de rendre ses croix méritoires pour l'éternité.

« Quelle que reconnaissance qu'eut cette pauvre femme pour son bienfaiteur, elle ne put la lui témoigner autrement qu'en lui offrant, ainsi qu'aux ecclésiastiques de sa suite, un

---

1. *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôp.-Général de Québec,* p. 232.

peu de paille pour s'y reposer pendant la nuit. Ils acceptèrent avec satisfaction, surtout monseigneur. Le Prélat aimait à répéter dans la suite que cette chaumière avait eu des charmes pour lui, à cause de sa ressemblance avec l'étable de Bethléem. »

A Montréal, de même qu'à Québec et aux Trois-Rivières, la population se porta à la rencontre de son premier pasteur avec des démonstrations extraordinaires de joie. Il en témoigna sa reconnaissance dans un discours qu'il fit après le chant du *Te Deum* à la Paroisse. Il fut conduit chez le gouverneur, M. de Ramesay, et ensuite chez les messieurs de Saint-Sulpice, dont le supérieur était à cette date M. de Belmont. On lui avait préparé au séminaire un appartement qu'il occupa tout le temps de son séjour à Montréal.

La ville avait un peu changé d'aspect, depuis son dernier voyage, en 1700. M. de Callières l'avait fait entourer de gros pieux de cèdre d'environ quinze pieds hors de terre, « avec de fortes guérites et plateformes » [1], pour la protéger contre les sauvages. Cette fortification un peu primitive ne dura pas longtemps, et fut remplacée par une autre quelques années plus tard.

Dès le lendemain de son arrivée à Montréal, le Prélat commença la visite de ses communautés religieuses, auxquelles il donna toutes les preuves de sa tendresse paternelle. Il donna aussi des marques de son affection à tous les citoyens par ses visites, ses largesses, et son zèle pour leur sanctification.

La grande plaie de Montréal, à cette époque, c'était l'ivrognerie, le grand nombre de cabarets [2], où l'on attirait surtout les sauvages, afin de profiter de leur passion innée pour les boissons enivrantes, et leur arracher ensuite plus facilement

1. Corresp. générale, vol. 44, Chaussegros au ministre, 25 oct. 1721.
2. Il y en avait dix-neuf en 1710, pour la population minime que comptait alors Montréal. (*Edits et Ordonnances*, t. III, p. 429.)

et à vil prix les pelleteries qu'ils apportaient au marché. A la vue des désordres qui règnent dans cette ville, le Prélat entre dans une sainte indignation. Comme autrefois Mgr de Laval, à Québec, il monte en chaire, et dans un discours ferme et vigoureux, il s'élève contre les désordres de l'intempérance et la passion de l'intérêt qui en est la cause, assurant son peuple que si les coupables sont sourds à la voix de l'exhortation, il se servira de l'autorité qui lui est confiée pour faire observer la loi de Dieu.

Le malheur est que l'autorité civile, trop souvent, favorisait, au moins indirectement, la vente des boissons enivrantes aux sauvages : non pas l'autorité royale ; elle venait au contraire de la prohiber de nouveau sous des peines sévères : le Conseil Supérieur avait enregistré une ordonnance du roi, par laquelle Sa Majesté faisait défense à tous ses sujets, de quelle que qualité et condition qu'ils soient, de vendre ni faire boire aucune eau-de-vie ni boisson enivrante aux sauvages, à peine de confiscation des boissons, et de punition corporelle en cas de récidive [1]. Mais les autorités coloniales toléraient souvent cette vente sous le fallacieux prétexte d'attirer au Canada les sauvages avec leurs pelleteries, et de les détourner de faire leur commerce avec la Nouvelle-Angleterre. Un jour, Mgr de Saint-Vallier est invité à une conférence tenue par le gouverneur et l'intendant au sujet du commerce des boissons enivrantes avec les sauvages. Il s'y rend avec le supérieur des Jésuites ; et l'on essaie aussitôt, par tous les raisonnements humains qu'on avait coutume d'employer dans ces occasions, de l'amener à des accommodements :

« Voulez-vous donc, lui dit le gouverneur, faire perdre ce pays au roi de France, le livrer à nos voisins, qui, donnant aux sauvages autant d'eau-de-vie qu'ils en veulent, vont les

1. *Ed. et Ord.*, t .II, p. 152.

attirer tous à eux, et mettront ensuite, avec eux, toute cette colonie en combustion?

— « Voulez-vous, répondit avec calme le pieux Prélat, voulez-vous que nous conservions ce pays au roi de France en offensant le Roi du Ciel?... Notre monarque a trop de piété pour vouloir être maître du Canada, s'il n'en peut être maître qu'à cette condition. D'ailleurs, si les sauvages, à qui nous devons toujours refuser ce que nous ne pouvons leur accorder sans péché, nous mettent à mort, ah! ne vaut-il pas mieux que nous mourions innocents que de vivre coupables [1]? »

Un jésuite qui était à la résidence de Montréal en 1694, écrivait à cette date à un de ses frères en France:

« Si l'on bannissait la boisson parmi les sauvages, on convient qu'ils feraient honte aux vieux chrétiens d'Europe, dans la façon de vivre et dans la pratique généreuse de la vertu. Mais il faut que notre Eglise ait sa part de la persécution que le diable fait au christianisme par la boisson; et notre évêque, ajoutait-il, qui est si zélé, n'a jamais osé ouvrir la bouche pour bannir l'ivrognerie de son diocèse [2]. »

Ceci était tout-à-fait injuste, même à cette date, puisque Mgr de Saint-Vallier n'avait pas fait une seule ordonnance ou lettre pastorale sans y introduire quelque chose contre les désordres de l'intempérance. Mais si le P. Chauchetière était encore à Montréal en 1714, il dut regretter encore plus d'avoir insinué que le Prélat se montrait tiède à l'égard du vice de l'ivrognerie.

Mgr de Saint-Vallier passa plusieurs semaines à Montréal, et ne revint à Québec que vers la mi-juillet. Il officia pontificalement à l'Hôpital-Général le 22 de ce mois, jour de sainte Marie-Madeleine, fête patronale de la communauté:

« Nous eûmes le bonheur de le voir à l'autel le jour de

1. *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôp.-Général,* p. 235.
2. *Rel. des Jés.,* édit. Burrows, t. 64.

notre fête titulaire, écrit l'annaliste, revêtu du magnifique ornement de drap d'or, don de Louis XIV à la cathédrale de Québec, que le Prélat avait apporté de France l'année précédente [1]. Il était assisté de tout son clergé, qui chanta la messe en musique. »

M. de la Colombière fit un excellent sermon sur le saint Nom de Marie; mais il eut le tort de mêler l'éloge de l'évêque à celui de la sainte Vierge: « Vous m'avez chargé de confusion, lui dit le Prélat, et je ne vous pardonne qu'à condition que vous n'y retourniez plus [2]. » Excellente leçon, qui fait voir le peu de cas qu'il faisait des compliments et la répugnance qu'il avait pour les flatteurs.

---

1. Cet ornement sert encore à la cathédrale une fois par année, le jeudi saint.
2. *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôp.-Général,* p. 233.

CHAPITRE XX

—

Mgr DE SAINT-VALLIER ET LE CHAPITRE DE QUÉBEC

L'Evêque de Québec, au Conseil Supérieur. — Enregistrement des lettres royales de 1713. — Résumé de ces lettres. — Réforme du Chapitre. — Le "combat des Bulles". — Mgr de Saint-Vallier et son Chapitre. — Le chanoine Hazeur de l'Orme à l'abbaye de Maubec.

Mgr de Saint-Vallier, comme Mgr de Laval, faisait partie, de droit, du Conseil Supérieur, et y occupait la seconde place, après le gouverneur, mais avant l'intendant. Il avait voix délibérative, comme tous les autres membres du Conseil. Quoiqu'il y occupât la seconde place, il n'en avait pas, cependant, la présidence, en l'absence du gouverneur. D'ailleurs, le gouverneur lui-même, lorsqu'il assistait au Conseil, n'en était pour ainsi dire que le président honoraire : le président de fait, c'était l'intendant ; c'est lui qui dirigeait les débats, recueillait les voix et prononçait les conclusions et les arrêts. En son absence, la présidence de fait revenait au premier conseiller, ou au plus ancien après lui. Lorsque l'évêque était absent du pays, il avait droit de se faire remplacer au Conseil par un de ses grands vicaires ; et à partir de 1703, lorsque le nombre des conseillers fut porté à douze, de sept qu'il était auparavant [1], il y eut

---

1. Il n'y eut d'abord que cinq conseillers ; le nombre en fut porté à sept par l'édit de 1675, et à douze par la Déclaration du roi de 1703. (*Ed. et Ord.*, t. I, p. 37, 83, 299.)

toujours au Conseil un ecclésiastique, appelé conseiller-clerc, qui était là pour représenter d'une manière constante les intérêts de l'Eglise. L'Eglise avait donc deux voix au Conseil, celle de l'évêque ou de son grand vicaire, et celle du conseiller-clerc.

A qui devions-nous cette belle organisation du Conseil et la place honorable qui y était assurée à l'Eglise? sinon au premier évêque de la Nouvelle-France. C'est Mgr de Laval qui obtint la création du Conseil Souverain; c'est même lui qui en nomma les premiers conseillers et les premiers officiers. Il était, de famille, homme de gouvernement. Appelé par la Providence à présider aux destinées de notre Eglise naissante, il voulut l'établir sur un bon pied, en assurer l'existence, faire reconnaître ses droits. Mais pour cela il fallait lui assurer une place importante au Conseil, une place digne des hauts intérêts qu'elle est appelée à sauvegarder. Cette place, c'est lui qui l'occupa le premier, et l'on sait avec quelle dignité et quelle efficacité. Ah, les belles luttes, les luttes nobles et courageuses de Laval pour la cause de la tempérance et contre la traite de l'eau-de-vie, pour la cause de la dîme et la subsistance temporelle du clergé, pour le maintien des immunités ecclésiastiques! « Il fallait ici un homme de cette force, » disait de lui Marie de l'Incarnation. Il fallait un homme de cette force pour tenir tête à des hommes de la valeur de Talon et de Frontenac, qui, eux, de leur côté, s'étaient donné pour mission d'établir ici la suprématie de l'Etat, et qui, soutenus par la cour, seraient certainement arrivés à leur fins gallicanes s'ils n'avaient pas rencontré sur leur chemin un homme d'Eglise assez fort pour leur résister, et en même temps assez sage pour ne pas dépasser une juste mesure.

L'Eglise canadienne occupait une belle position vis-à-vis de l'Etat, lorsque Mgr de Saint-Vallier succéda à Mgr de Laval: elle était solidement établie, organisée, respectée. Le

Prélat en fut ravi; il s'y attacha de tout cœur, jusqu'à ne vouloir jamais s'en séparer, et il continua pour elle les bons combats de son prédécesseur. Nous l'avons vu, et nous le verrons toujours s'appliquer avec zèle à sauvegarder les droits et les immunités de l'Eglise. Du reste, il n'était plus nécessaire qu'il assistât au Conseil aussi régulièrement que Mgr de Laval: le conseiller-clerc était là « pour veiller à la conservation des droits de l'Eglise ». Il suffisait que l'évêque s'y montrât de temps en temps pour ne pas laisser se prescrire son droit. Mgr de Saint-Vallier n'assistait donc au Conseil qu'à de rares intervalles, imitant en cela le gouverneur lui-même. Nous avons constaté sa présence le 21 août 1713, quelques jours après son retour d'Europe; il est ensuite six mois sans y retourner: nous ne l'y retrouvons que le 19 février 1714; puis sa place reste encore vacante pendant cinq mois.

Mais le 30 juillet 1714, voilà le Conseil presque au complet: le gouverneur, l'évêque, l'intendant sont à leurs sièges[1]; tous les conseillers, également: il n'en manque qu'un, M. Denis de Saint-Simon, qui est probablement absent du pays, car son nom ne paraît pas aux séances du Conseil depuis assez longtemps. Belle réunion de magistrats, d'hommes intelligents, intègres et vraiment patriotes: MM. de la Martinière, de Lino, de la Colombière, Morel de la Durantaie, Aubert de la Chenaie, Macart, Sarrazin, Cheron, Gaillard, Chartier de Lotbinière et Hazeur, sans compter le procureur général D'Auteuil et le greffier Monseignat[2].

De tous ces personnages, celui qui paraît le plus s'intéresser à la séance, c'est l'évêque: on dirait qu'elle ne se tient que pour lui; le gouverneur et l'intendant ont l'air à l'en

1. "Le gouverneur est à la tête; il a l'évêque à sa droite, et l'intendant à sa gauche: ils font eux trois une ligne sur le haut bout de la table." (Latour, *Mémoires sur la vie de M. de Laval,* p. 113.)

2. *Jugements du Conseil Supérieur,* t. VI, p. 802.

féliciter. De quoi s'agit-il en effet? De faire enregistrer par le Conseil des Lettres royales que l'on vient de recevoir et qui intéressent spécialement l'Eglise du Canada. Elles sont datées de Fontainebleau au mois de septembre 1713, et ont pour titre: « Don fait par le roi au chapitre de l'église cathédrale de Québec, de la somme de trois mille livres par an, à prendre sur son domaine en la Nouvelle-France[1]. » Ces lettres répondent évidemment à une demande de l'évêque ; c'est lui qui a sollicité ce don pour son église ; c'est lui qui a consenti aux conditions auxquelles il est accordé. Il a quitté la France avant de recevoir ces lettres; mais il est probable qu'il en avait la promesse, qu'il les attendait, qu'il était sûr de les avoir: et elles viennent de lui arriver par les premiers vaisseaux de la flotte de 1714. Il profite donc de la première séance régulière du Conseil pour les présenter et en demander l'enregistrement. A la demande du procureur général, le greffier donne lecture de ces lettres et le Conseil en ordonne l'enregistrement requis par la loi.

Examinons-en le contenu: elles ont plus de portée qu'elles n'en paraissent avoir: c'est la fin de l'ancien régime du chapitre, tel qu'établi par Mgr de Laval; c'est le commencement d'un nouveau régime inauguré par son successeur.

Louis XIV commençait ordinairement ses lettres patentes par rappeler le grand succès de ses armes en Europe, et, pour ne pas déroger à son titre de roi Très-Chrétien, il se faisait un devoir d'en rapporter toute la gloire à la divine Providence. Cette fois, il n'insiste guère sur ses succès, car, bien que l'on soit au lendemain de la grande victoire de Denain, qui a sauvé la France, il ne peut faire oublier que le Royaume gémit depuis longtemps sous le fléau d'une guerre désastreuse, qu'il a éprouvé des revers sans nom et n'a échappé que par miracle à l'invasion des ennemis. Il

---

1. *Edits et Ordonnances,* t. I, p. 339.

passe donc légèrement sur ses succès, pour parler avec une satisfaction marquée de sa colonie canadienne, où, dit-il, il a toujours été « le plus ferme appui de la religion ». Il rappelle que c'est lui qui y a envoyé Mgr de Laval ; et, par un oubli assez curieux des dates, il le fait passer au Canada en 1663, au lieu de 1659 : on dirait que cette date de 1663, qui est l'année où il a confirmé l'établissement du séminaire de Québec dans la forme que lui avait donnée Mgr de Laval, l'obsède autant que Mgr de Saint-Vallier lui-même. Continuant l'histoire de l'Eglise canadiene, le Roi rappelle que le siège épiscopal de Québec a été érigé à sa demande par le souverain pontife le 1er octobre 1674, et que Mgr de Laval, en conformité de la bulle du saint-père, a établi « un chapitre composé de dignités et de chanoines », le 6 novembre 1684, « pour la subsistance duquel évêché et chapitre, ajoute-t-il, nous avons donné les abbayes de Maubec, ordre de Saint-Benoit, diocèse de Bourges, celle de Lestrées, ordre de Cîteaux, diocèse d'Evreux, et celle de Bénévent, ordre de Saint-Augustin, diocèse de Limoges, desquelles abbayes nous avons aussi consenti que les menses conventuelles fussent unies à la dite Eglise ». Le Roi rappelle enfin que par son arrêt du 1er octobre de l'année précédente (1712) il a ordonné « qu'il serait incessamment obtenu des lettres patentes » confirmant pour les effets civils la bulle du 1er octobre 1674, ainsi que le décret de Mgr de Laval du 6 novembre 1684 érigeant le chapitre.

Voilà pour le passé : le Roi reconnaît que tout a été fait suivant les règles ; la bulle du 1er octobre 1674 a été « exécutée » par Mgr de Laval, qui s'y est conformé en érigeant son chapitre le 6 novembre 1684. Ce chapitre, du reste, a ses statuts approuvés par l'évêque ; les chanoines sont nommés par l'évêque et élisent un d'entre eux pour leur Doyen ; contents du revenu des abbayes, ils remplissent fidèlement leurs fonctions dans la cathédrale : « Le service

divin, écrit Champigny, se fait dans l'église de Québec d'une manière accomplie par MM. les évêques et leurs ecclésiastiques [1]. » Et Mgr de Saint-Vallier, à son arrivée à Québec : « Les chanoines, dit-il, me reçurent en chapitre dans les formes [2]. »

Louis XIV, cependant, continuant ses lettres patentes : « Nous ordonnons, dit-il, que la bulle du 1er octobre 1674 soit exécutée... » Mais il vient d'écrire qu'elle a été « exécutée » par Mgr de Laval. Qu'est-ce à dire ? Reprenons les choses d'un peu plus haut.

Nous avons vu, dans un chapitre précédent, que Mgr de Saint-Vallier s'était rendu à Rome dans l'automne de 1702 pour essayer d'obtenir l'union canonique de ses abbayes à son Eglise. Il n'y avait encore que la mense abbatiale de Maubec qui fût unie canoniquement à l'Eglise du Canada ; elle l'avait été par la bulle d'érection du diocèse. Mais la mense conventuelle de cette abbaye n'appartenait encore à notre Eglise que par la volonté du roi : les menses abbatiales et conventuelles de Lestrées et de Bénévent, également. Mgr de Laval avait écrit plusieurs fois au pape Innocent XI pour le supplier d'unir canoniquement à son Eglise les abbayes que le roi lui avait données ; et le saint-père, qui avait pour lui une grande estime, lui répondait toujours de la manière la plus encourageante. Il finit cependant par lui avouer que « l'affaire était hérissée de difficultés, à cause des dommages qui résulteraient de l'union pour deux Ordres très illustres de Religieux [3], qui avaient bien mérité de l'Eglise. Jusqu'ici, ajoutait le saint-père, nous n'avons pas vu jour à vous accorder votre demande » [4].

---

1. Corresp. générale, vol. 17, Champigny au ministre, 20 oct. 1699.
2. *Mand. des Ev. de Québec,* t. I, p. 193.
3. Les Bénédictins et les Cisterciens.
4. Archiv. de l'év. de Québec, Documents copiés au Vatican.

Mgr de Saint-Vallier allait-il être plus heureux ? Nous savons avec quelle bienveillance il fut accueilli par le pape Clément XI, jusqu'à exciter la jalousie d'un certain nombre de prélats romains. Le pape nomma une congrégation spéciale pour s'occuper de son affaire d'abbayes, et exprima sa volonté qu'elle fût réglée suivant les désirs de l'évêque de Québec. La commission se réunit plusieurs fois et apporta à l'examen de cette question la meilleure volonté du monde ; mais elle ne tarda pas à rencontrer ces « difficultés » que le pape Innocent XI avait signalées à Mgr de Laval. D'ailleurs Mgr de Saint-Vallier avait tellement parlé de la pauvreté de son chapitre, et du besoin qu'il avait du revenu des abbayes pour sa subsistance, qu'on lui fit entendre que l'union canonique ne serait accordée qu'à condition de diminuer le nombre des chanoines de Québec, de manière à sauvegarder la pension des religieux qui étaient encore attachés à ces abbayes. Ce fut là toute l'espérance que le Prélat put emporter de son voyage de Rome.

Revenu à Paris, il se hâte donc d'informer le chapitre, par une lettre en date du 20 mai 1703, du projet que l'on a de réduire le nombre des chanoines ; et le chapitre, dans son assemblée du 24 octobre de la même année, proteste énergiquement contre le projet. Mais le pape Clément XI, qui a promis à Mgr de Saint-Vallier de lui accorder l'union canonique de ses abbayes, a déjà signé la bulle qui opère cette union : cette bulle est du 7 septembre 1704, et elle réduit à sept le nombre des chanoines de Québec, modifiant ainsi les lettres d'érection du chapitre de Mgr de Laval, qui l'avait composé de cinq dignités et de douze chanoines, sans compter quatre chapelains ou vicaires et six enfants de chœur [1]. La bulle de Clément XI ne fait d'ailleurs aucune exclusion du Séminaire, ni d'aucune communauté, comme

1. *Mand. des Ev. de Québec,* t. I, p. 130.

l'avait demandé Mgr de Saint-Vallier. Elle ne fait non plus mention de la pension de cinq cents livres que le Prélat avait supplié la Congrégation d'assurer à son grand vicaire de Paris, M. de la Pallière, sur l'abbaye de Bénévent [1]. Que de désappointements pour Mgr de Saint-Vallier! N'aurait-il pas fait mieux de rester un peu plus longtemps à Rome pour surveiller son affaire?

Acceptée avec reconnaissance par le séminaire des Missions-Etrangères, la bulle n'arrive à Québec qu'en septembre 1707; et le chapitre, dans son assemblée du 7 novembre, refuse de l'accepter [2]. De son côté, Mgr de Saint-Vallier, revenu à Paris de sa captivité en Angleterre, écrit au chapitre, le 25 juin 1711, pour l'encourager dans son opposition. S'appuyant sur l'opinion des parlements, il regarde la bulle comme non avenue:

« Je n'ai pu m'empêcher, dit-il, d'examiner à fond et faire examiner par personnes habiles et versées en ces matières les clauses de cette bulle. Tous m'ont assuré qu'elle était insoutenable, et que jamais les parlements, où elle serait portée pour y être enregistrée, ne la recevraient. Il faut encore moins espérer qu'elle le soit au Conseil du roi... Toutes ces raisons m'ont déterminé à prendre le parti d'acquiescer à votre opposition... »

Et il ajoutait, écrivant à ses vicaires généraux, Maizerets et Glandelet, prêtres du séminaire: « Notre-Seigneur m'a inspiré d'acquiescer à l'opposition du chapitre, ce que j'ai fait signifier à vos messieurs de Paris. Les choses regardées ainsi comme rétablies sur l'ancien état, vous devez penser à remplir les dignités et les canonicats vacants. »

Tout cela se trouve dans les registres du chapitre.

---

1. Archiv. de l'év. de Québec, Doc. copiés au Vatican, Lettre écrite de Farnham par Mgr de Saint-Vallier, le 5 oct. 1705, dans laquelle le prélat exprime là-dessus son désappointement.
2. Archiv. de l'évêché de Québec, Registre du chapitre.

Les vicaires généraux, agissant au nom de Mgr de Saint-Vallier, et tout entiers à l'idée de continuer le chapitre tel que créé par Mgr de Laval, ne se font pas prier; et dans le cours du mois d'octobre 1712, il remplissent les places vacantes du chapitre en nommant chanoines MM. Serré de la Colombière, Calvarin, Hamel, de la Bouteillerie, Le Picart, Plante et LeBlond; puis, le 12 décembre suivant, le chapitre enregistre solennellement son opposition à la bulle de Clément XI, qui a modifié l'institution de Mgr de Laval et diminué le nombre des chanoines, « étant la dite bulle, quant aux points ci-dessus, ainsi que mon dit seigneur évêque (Saint-Vallier) l'a reconnu, préjudiciable à son Eglise et aux libertés de l'Eglise gallicane »[1].

Voilà où en est rendue l'Eglise de Québec, sortie de la voie où l'avait mise son premier évêque!

Mgr de Saint-Vallier a brisé l'union du clergé et des cures au séminaire de Québec : il va achever son œuvre en séparant le Chapitre du Séminaire, et en empêchant même le Séminaire d'en faire partie. Cette exclusion du Séminaire du corps des chanoines, il n'a pu l'obtenir à Rome; il la demande à la cour, et l'obtient facilement. Une commission est nommée, sous la présidence de l'abbé Bignon, neveu de Pontchartrain, pour faire le partage du revenu des trois abbayes entre l'Evêque et le Chapitre; puis le 15 septembre 1713, le Roi donne les lettres patentes que nous avons commencé à analyser plus haut, où il ordonne d'exécuter la bulle du 1er octobre 1674, qui a pourtant été exécutée déjà par Mgr de Laval : il le fait, parce que, suivant lui, cette bulle n'a pas été exécutée de manière à assurer au Chapitre une existence et un revenu distincts de tout autre corps, et surtout du Séminaire. Le Roi ratifie le partage du revenu des abbayes, qui a été fait par la commission présidée par l'abbé Bignon; puis

1. Archiv. de l'évêché de Québec, Registre du Chapitre.

il déclare « que les bénéfices du chapitre ne pourront être possédés par aucune personne attachée à des communautés régulières et séculières, ni aux séminaires établis en la Nouvelle-France ». Au revenu que les chanoines retireront des abbayes, il ajoute un don annuel de trois mille livres à prendre sur son domaine d'occident, mais « à condition qu'il nommera lui-même le doyen et le chantre du chapitre » [1].

Pour un plat de lentilles, le chapitre, qui accepte ce don, sacrifie son indépendance, et le droit qu'il a, de par les statuts de Mgr de Laval, de nommer son doyen. Egalement, l'évêque, pour obtenir de la cour l'exclusion du Chapitre des prêtres de son Séminaire, qu'il a en vain sollicitée à Rome, renonce à la nomination de deux de ses chanoines : cette nomination appartient maintenant à l'Etat.

Et pourquoi cette exclusion ? Ne suffisait-il pas que le Séminaire et le Chapitre fussent deux corps distincts et séparés, ayant chacun leur revenu ? Il faut toujours en revenir au mot de M. Tronson sur Mgr de Saint-Vallier : « Il n'y a à craindre pour lui que l'excès. »

En conformité des lettres royales de 1713, le Prélat, après les avoir fait enregistrer au Conseil Supérieur, donne au chapitre, le 11 septembre 1714, de nouveaux statuts, ignorant complètement ceux de Mgr de Laval, tout en protestant « qu'il s'efforce de suivre ses vestiges » : il commence en effet les siens par ce préambule :

« Notre prédécesseur en ce siège, dont nous tâchons de suivre les vestiges, ayant érigé, en conséquence de la bulle de N. S. P. le Pape du 1er octobre 1674, dans notre église cathédrale un chapitre composé de cinq dignitaires et de douze chanoines, s'était réservé par le dit décret à faire des statuts qui servissent de règle au dit chapitre, et *comme il n'a pas exécuté son projet,* ni donné des statuts à la dite église,

1. *Edits et Ordonnances*, t. I, p. 339.

nous nous sommes obligé d'y suppléer et à cette fin, de faire les statuts suivants [1]... »

Ouvrez, cependant, le volume premier des *Mandements des Evêques de Québec,* vous y trouverez les « Statuts et règlements du chapitre de Québec *faits par Mgr de Laval* conjointement avec MM. les chanoines en l'année 1684 » [2].

Tout le monde paraissait avoir oublié les faits et les dates: jusqu'au Roi qui, comme nous l'avons dit plus haut, dans ses Lettres du 15 septembre 1713, faisait passer Mgr de Laval au Canada en 1663, au lieu de 1659!

On essaie d'obtenir de nouvelles bulles de Rome, ratifiant les lettres royales de 1713. Le roi Louis XV adresse à ce sujet une supplique au souverain pontife, l'accompagnant d'un « mémoire concernant l'église cathédrale de Québec », et d'un « état général du revenu temporel du Chapitre » [3].

La cour de Rome ne juge pas à propos de revenir sur ses sages décisions, ni de retirer la bulle de 1704; et le chapitre de Québec continue à rester et restera jusqu'à son extinction dans la fausse position où il s'est mis en repoussant une bulle pontificale pour ne s'appuyer que sur les décisions de la cour.

Mgr Dosquet caractérisait cette situation d'une manière pittoresque, et l'appelait *le combat des Bulles:*

« Il ne paraît pas, disait-il, que le chapitre de Québec ait encore tout ce qui lui est nécessaire pour exercer les droits des églises cathédrales; il n'a encore ni bulles ni lettres patentes en forme. Celle de Clément X qui donne pouvoir à M. de Laval de l'ériger a été révoquée par une de Clément XI qui réduit le nombre des chanoines à la moitié: à quoi le chapitre s'est opposé par un acte du 7 novembre 1707, ayant chargé un procureur d'en obtenir une troisième; sur quoi le

1. Arch. de l'év. de Q., Doc. de Paris, Eglise du Canada, t. I, p. 2.
2. *Mand. des Ev. de Québec,* t. I, p. 135.
3. Doc. de Paris, Eglise du Canada, t. I, p. 61, 62, 63.

Roi ayant fait examiner l'état du chapitre en 1712, les commissaires arrêtèrent qu'ils demanderaient des lettres patentes sur la première bulle, ce qui n'a point encore été fait; en sorte que le chapitre est encore dans *le combat des Bulles,* n'ayant d'autres lettres patentes que celles du don de mille écus que le Roi lui a fait, en attendant, pour aider à sa subsistance[1]... »

Le Roi ajoutera de nouvelles faveurs au chapitre: en 1724, il augmente de cinq mille livres son revenu annuel, le portant ainsi à huit mille livres; mais cela n'augmentera pas le zèle des chanoines:

« Ils ne sont jamais que trois au plus au chœur, écrivait Mgr de Saint-Vallier à la cour en 1727, et presque toujours les mêmes, ayant les trois plus de zèle que les autres. » Et il ajoutait: « Les autres disent qu'ils sont malades, ou obligés de faire des voyages, qu'ils font sans permission... Je n'ignore pas que ce chapitre, qui est entièrement soumis par son institution à l'évêque, ne dût le consulter et agir par dépendance. Je n'ignore pas non plus que ceux qui n'assistent point au chœur, ne faisant point les fruits de leurs bénéfices à eux, ne dussent être obligés, par censures, à les restituer et à les employer à l'usage que le saint concile de Trente ordonne; mais n'ayant point d'autre pouvoir contre eux que celui de lancer des censures, me conseilleriez-vous de le faire ?

« Il est absolument nécessaire que vous écriviez à M. le gouverneur d'ici et à M. l'intendant, de m'aider par leurs paroles à leur faire faire leur devoir.

« Ils diront peut-être qu'on devrait renvoyer leur procureur de France[2], pour y faire le sien ici, en assistant à l'office, au lieu de dépenser tous les ans cinq cents écus au

---

1. Archiv. du Canada, Corresp. générale, vol. 46.
2. Le chanoine Hazeur de l'Orme, dont il est question plus loin. Il passa en France en 1723, et ne revint jamais au Canada.

chapitre, sans rien faire pour eux, mais travaillant uniquement à chercher quelques moyens de s'avancer et de faire sa fortune : paroles que l'on avance tous les jours, et qui ne sont que trop véritables, n'ayant point d'autre motif de son séjour en France que celui-là. Cela convient-il ? Et trois seuls chanoines zélés peuvent-ils faire le service d'un chapitre, où il faudrait au moins seize personnes ?

« Vous me marquez qu'ils fournissent quatre chantres. Ce sont des enfants et des écoliers, qui ne chantent que les dimanches et les fêtes, et vont au collège les autres jours. Cela vaut-il quatre chapelains qui assisteraient à tous les offices tous les jours, et qui diraient des messes pour satisfaire aux obligations, fondations et messes du Chapitre ?

« Pour vous mettre encore plus au fait du spirituel du chapitre, M. le comte de Pontchartrain, votre père, n'a pas voulu souffrir que le séminaire de Québec fît l'office pour le chapitre, désirant que ces deux corps fussent séparés, et fissent chacun leur office : ce qui ne se fait point cependant. »

Mgr de Saint-Vallier donnait ensuite le détail du revenu de l'Evêque et de son chapitre ; puis il ajoutait :

« Je vois peu de corps plus à leur aise que ce chapitre, quoiqu'ils aient voulu écrire et persuader le contraire [1]. »

Quand Mgr de Saint-Vallier écrivait cette lettre si sévère à l'égard de son chapitre, il touchait au terme de sa longue et laborieuse carrière. Ne dirait-on pas qu'avec sa grande et souvent douloureuse expérience des hommes et des choses, il regrettait un peu certains actes de son administration, comme par exemple le renversement radical du système de son vénérable prédécesseur, surtout par rapport à la constitution du Chapitre ?

---

1. Archiv. de l'év. de Québec, Doc. de Paris, Eglise du Canada, t. I, p. 54, Lettre de Mgr de Saint-Vallier au ministre, 9 oct. 1727.

Mgr de Laval, en érigeant ce chapitre dans une Eglise naissante, dénuée de ressources comme était la sienne, avait compté beaucoup sur le désintéressement de son clergé. Il savait bien que les abbayes lointaines qu'il lui attribuait ne donneraient jamais grand revenu à ses chanoines; mais comme ils étaient tous agrégés au Séminaire, il savait aussi qu'ils ne manqueraient jamais de rien, et que d'ailleurs leur zèle à remplir leurs fonctions serait en proportion de leur désintéressement et de leur vertu.

Mgr de Saint-Vallier brise l'union du Chapitre au Séminaire. Les chanoines, désormais, laissés à eux-mêmes, sont obligés de se faire un revenu. Il leur faut donc utiliser à leur profit les abbayes qu'ils ont là-bas, en France, tâcher de retirer tout ce qui leur est dû, et faire produire aux terres, aux forêts, aux pâturages le plus de revenus possible. Il leur faut entretenir là-bas, souvent à grands frais, des agents, des procureurs pour gérer leurs affaires; et ces procureurs eux-mêmes ont quelquefois besoin d'être surveillés, contrôlés. L'administration de ces abbayes amène inévitablement des procès; et des procès, des divisions, il y en a même quelquefois entre les chanoines. Tout cela produit nécessairement une fâcheuse impression. Le gouverneur et l'intendant s'en plaignent à la cour:

« Ceux qui composent le chapitre, écrivent-ils, ont entre eux des discussions d'intérêts pour lesquels ils ont fait saisir les uns sur les autres leurs revenus [1].» Et le ministre, d'écrire à son tour: « Le Roi a été informé que la plupart des chanoines s'abstiennent du service, sous prétexte de maladie, ou des voyages qu'ils font sans aucune nécessité, en sorte qu'ils ne sont jamais que trois au plus au chœur, et presque toujours les mêmes. Sa Majesté, qui a été mal édifiée d'une

1. Doc. de Paris, Eglise du Canada, t. II, p. 46. — Corresp. générale, vol. 52.

pareille conduite, m'a ordonné de vous écrire de leur expliquer de sa part d'être plus réguliers, à l'avenir, à remplir leurs devoirs [1]... »

Le ministre écrit de nouveau trois ans plus tard :

« Sa Majesté veut que vous expliquiez aux chanoines en général et en particulier qu'Elle est informée de leur insubordination et de leur relâchement dans leurs fonctions. Vous les avertirez d'effacer par une conduite toute différente les mauvaises impressions qu'ils ont données contre eux, et de se comporter de manière qu'il ne revienne plus de plainte à leur sujet [2]... »

On est porté à rire lorsqu'on songe que le Roi, qui se trouvait « malédifié » de la conduite des chanoines de Québec, n'était autre que Louis XV. D'un autre côté, n'oublions pas que c'est en sa qualité de « fondateur du chapitre », auquel il donnait huit mille livres de rente par année, que le Roi se permettait de lui faire la leçon.



De quelques traits peu favorables que l'on rencontre ainsi çà et là dans les archives, à l'adresse du chapitre de Québec, faut-il conclure que ce chapitre n'était pas un corps respectable? Nullement. Les chanoines, en général, étaient des prêtres vertueux. Les abus, les divisions, l'apparence de cupidité, tout cela était la conséquence de la réforme du chapitre tel qu'établi par Mgr de Laval : on n'avait pas voulu dépendre du Séminaire, et l'on dépendait maintenant de l'Etat : il fallait se faire un revenu pour vivre, il fallait se faire des rentes; et l'on paraissait souvent quelque peu âpres

1. Corresp. générale, vol. 50, Maurepas à Beauharnais et Hocquart, 24 mai 1728.
2. Ibid., vol. 56.

au gain. Mgr de Saint-Vallier, qui avait créé le nouvel état de choses, semblait en déplorer maintenant les conséquences : il écrivait au ministre : « C'est votre père qui m'a engagé dans cette voie : aidez-moi maintenant « à faire faire leur devoir aux chanoines ». Et il ajoutait : « Je vois peu de corps plus à leur aise que ce chapitre, quoiqu'ils aient voulu écrire et persuader le contraire. »

Le Prélat avait toujours été très variable dans ses jugements et ses impressions ; et nous ne pouvons nous empêcher de rappeler ici ce que nous écrivions naguère dans la *Vie de Mgr de Laval,* d'après les lettres de M. Tremblay, procureur du séminaire de Québec à Paris :

« Au printemps de 1703, après son retour de Rome, c'est-à-dire au moment même où il travaillait à exclure du chapitre les prêtres de son Séminaire, il dit à M. Tremblay qu'il en était bien revenu de ses préventions contre l'union des cures au séminaire de Québec, et qu'il avait même formé le dessein de donner à cette maison le soin de toutes les paroisses depuis le lac Saint-Pierre jusqu'à la Baie Saint-Paul et à la Rivière-Ouelle, et qu'il s'efforçait de faire consentir M. Leschassier, supérieur de Saint-Sulpice, à ce que le séminaire de Montréal se chargeât de toute la partie supérieure du diocèse.

« C'est le seul moyen, disait-il, d'avoir de bons sujets, et de se débarrasser des Récollets, qui ne cherchaient que les dîmes, et qui abandonnaient un endroit dès qu'ils n'y recevaient plus rien...

« M. Tremblay, qui connaissait par expérience le caractère variable du saint évêque, se contenta de répondre qu'il en écrirait aux messieurs du Canada pour avoir leur opinion... »

Nous ajoutions : « Que de chemin les idées de Mgr de Saint-Vallier avaient fait depuis quelques années !... Mais le séminaire de Québec avait pris son parti du nouvel état de

choses, et ne se soucia guère de voir revivre l'ancienne union des cures [1]. »

N'est-il pas à croire qu'un changement analogue s'opérait dans les idées de Mgr de Saint-Vallier par rapport à la réforme qu'il avait faite au chapitre?

Cette réforme, on le comprend, n'avait pas eu d'effet rétroactif. Ceux du Séminaire qui étaient déjà chanoines conservaient leurs droits et restaient chanoines; et c'est certainement d'eux que Mgr de Saint-Vallier disait: « Ils ne sont jamais plus que trois au plus au chœur, et presque toujours les mêmes, ayant les trois plus de zèle que les autres. » M. Plante, qui était l'un des trois, mettait le nombre à quatre ou cinq: « Il n'y a ordinairement au chœur, écrivait-il, que quatre ou cinq chanoines, et quelquefois moins, et ordinairement les mêmes. Ces messieurs me paraissent un peu faciles à s'absenter et ne regardent pas d'assez près l'obligation de résider... M. Le Page [2] a sa terre et ses moulins à faire valoir. M. Leclair [3] a d'autres vues [4]... »

Quoi qu'il en soit, le chapitre de Québec, devenu un corps tout-à-fait distinct et séparé du Séminaire prend en mains la gestion de l'abbaye de Maubec, dont les revenus lui sont spécialement attribués. Il fait rendre compte de leur administration à M. Tremblay et son neveu Pepin, qui ont retiré jusque-là les revenus de l'abbaye. Il envoie en France successivement comme ses procureurs deux de ses chanoines, M. Thibout [5], d'abord, puis ensuite M. Le Picart [6]. Celui-ci meurt en 1718 à l'abbaye de Maubec, qui a vu mourir sept

1. *Vie de Mgr de Laval*, t. II, p. 510.
2. Il résidait à Terrebonne, dont il était seigneur.
3. Il était curé de Saint-Vallier.
4. Doc. de Paris, Eglise du Canada, t. I, p. 49, 75, 89.
5. Thomas Thibout, qui devint curé de Québec à la mort de M. Pocquet, en 1711. Il venait de France.
6. Un Canadien, natif du Château-Richer.

ans auparavant (1711) M LeVallet, l'ami et le procureur de Mgr de Saint-Vallier, et où Mgr de Saint-Vallier lui-même, dans le même temps, a failli succomber à la maladie [1].

Mais le plus habile procureur que le chapitre de Québec ait jamais envoyé à Maubec, le plus actif, le plus intelligent, le plus efficace, et sans contredit le chanoine Hazeur de l'Orme, qui s'y rend en 1723, se dévoue aux fonctions qui lui ont été confiées l'année précédente, et reste en France jusqu'à sa mort. Il est le fils d'un homme de bien, le conseiller Hazeur, riche marchand, bon citoyen, ami des communautés religieuses, qui demeure à la Basse-Ville, près de l'église de Notre-Dame-des-Victoires, et dont la maison fait face au port [2].

En parcourant la longue et intéressante correspondance du chanoine Hazeur [3], le récit de ses travaux, de ses démarches, de ses relations avec les curés [4], les fermiers, les habitants des domaines de l'abbaye, en voyant les améliorations qu'il apporte partout, dans les églises, dans les presbytères, dans la culture des fermes, dans l'administration des bois et des forêts, on se demande tout naturellement qui fut le plus gagnant dans la réforme du chapitre de Québec, telle qu'opérée par Mgr de Saint-Vallier, du chapitre lui-même, qui, après tout, ne pouvait retirer de cette abbaye de Maubec qu'un revenu bien précaire, bien aléatoire et variable, dépendant de mille circonstances ou accidents, de

---

1. Il paraît que le pays de Maubec n'était pas salubre: "Ce pays-là est très malsain, écrit M. Hazeur, à cause de la quantité d'étangs dont il est renfermé; ce qui fait que les personnes qui l'habitent ont toutes des visages jaunes; et à moins qu'on y soit élevé de jeunesse, l'on y meure bientôt." (*Bulletin des Recherches historiques,* vol. XIII, p. 336.)

2. Voir *Henri de Bernières,* édit. de 1896, passim.

3. Publiée par Mgr Têtu dans le *Bulletin des Recherches historiques,* année 1907 et suivantes.

4. Il y avait vingt-trois cures, et plus de cent bâtiments dans les dépendances de l'abbaye de Maubec. (*Bull. des Recherches hist.,* vol. XIII, p. 337.)

la clémence ou de l'intempérie des saisons, du succès ou de l'insuccès des procès qui pouvaient surgir à tout instant, de la quantité des impôts ou décimes [1] qu'il fallait payer à l'État, des frais à subir pour toute espèce de travaux ou réparations : ou de l'abbaye elle-même, de ses paroisses, de ses habitants, qui virent surgir tout-à-coup au milieu d'eux un administrateur de premier ordre, un homme franc et honnête, et de savoir-faire, comme le chanoine Hazeur, leur arrivant avec la volonté bien arrêtée d'améliorer leur sort, tout en faisant les affaires du chapitre dont il était le représentant.

Il n'entre nullement dans le cadre de cet ouvrage de faire l'histoire de l'abbaye de Maubec, des changements qu'elle eut à subir dans le cours des siècles, ni même de ce qui s'y passa à partir du moment où Mgr de Laval en devint abbé commendataire, non plus que de la gestion de cette abbaye par le chapitre de Québec et ses procureurs. C'est une histoire complètement à part, qui n'appartient qu'indirectement et de bien loin à celle de l'Église du Canada. Nous ne pouvons cependant nous empêcher de citer ici un petit passage d'une lettre de M. Hazeur, qui terminera heureusement ce chapitre. Il s'agit, dans cet extrait, de l'arrivée du digne chanoine à l'abbaye de Maubec, où il fut accueilli, vraiment, comme un messie libérateur. Nous allons voir le bon effet que produisit ce Canadien, à l'étranger, dans le pays de ces bons Français, qui, eux, lorsqu'ils arrivaient ici, n'avaient souvent pour nous que du dédain ; et son récit va nous laisser entrevoir, également, l'état de détresse où il trouva cette abbaye qu'il était appelé à administrer :

« Nous arrivâmes heureusement, dit-il, chez M. de

---

1. "Il est toujours fâcheux d'avoir affaire au Roi, qui se rend maître de tout quand il lui plaît." (Lettre du chanoine Hazeur, *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XIII, p. 280.)

Bienassy[1], auquel Mgr de Saint-Vallier avait, il y a longtemps, donné des provisions de bailli de Maubec, comme le croyant plus propre pour exercer cet emploi, lequel, charmé de voir une personne députée du chapitre de Québec, que lui et tous les tenanciers de l'abbaye attendaient depuis la mort de M. Le Picart (1718) avec impatience, me reçut avec d'autant plus de plaisir que les procureurs et les fermiers de l'abbaye l'avaient fort chagriné et molesté, jusqu'à le vouloir déposséder de sa charge de bailli, sans avoir eu aucun fondement ni raison pour le faire, suivant ce que j'ai découvert et que je découvre encore tous les jours.

« Mon arrivée a causé une joie universelle parmi tous ces pauvres habitants de Maubec, lesquels me reçurent, le jour de Saint-Thomas, le 21 décembre, sans que je leur eus donné aucun ordre, sous les armes, tirant à mon arrivée dans le bourg une quantité de décharges de coups de fusil, ce que faisaient les femmes et les filles comme les hommes, criant hautement : « Vive M. l'abbé de Maubec ! » Je vous avoue, messieurs, que toutes ces acclamations ne laissèrent pas que de me donner beaucoup à penser, et me firent dès lors connaître qu'il fallait nécessairement que ces gens-là eussent été molestés, car les évêques et autres qui ont passé ici n'ont jamais été reçus comme je l'ai été. Mon idée ne s'est pas trouvée fausse, comme vous le remarquerez ci-après.

« Le curé du bourg vint au devant de moi, me mena à l'église et y chanta un *Te Deum* pour remercier Dieu de mon arrivée. Quelque temps après le *Te Deum* chanté, ils firent un grand feu de joie, où ils tirèrent encore une quantité de décharges de fusil. La cérémonie finie, ils vinrent tous me saluer et me témoigner la joie qu'ils avaient de voir une

---

1. Il est question de M. de Bienassy dans la lettre de M. Tremblay publiée dans le *Rapport sur les archives du Canada* de 1887, p. XLIV. M. de Bienassy était déjà bailli de Saint-Gauthier en 1695.

personne du chapitre en ce pays, et me contèrent les sujets de peine contre notre procureur et nos fermiers. Je vis plusieurs curés, auxquels M. Pepin a fait des procès sans beaucoup de raison [1], qui me dirent hautement que, si je n'étais pas venu, de concert avec les autres personnes qui sont dans les dépendances de l'abbaye, ils auraient envoyé à leurs frais et dépens un exprès en Canada avertir de ce qui se passait ici. J'entendis les plaintes des uns et des autres, et j'en fis de bons mémoires...

« Quelques jours après, je fis venir les sieurs La Brosse et Travers, fermiers de Maubec et Chezelles, qui n'ont pas été fort réjouis de mon arrivée, afin de me montrer leurs comptes qu'ils venaient de régler avec M. Pepin. J'en fis un petit extrait pour voir s'ils se rapporteraient avec ceux de M. Pepin à Paris. Je m'en allai ensuite avec M. de Bienassy, M. le curé de Maubec et quelques autres, faire la visite tant du trésor que des bois et des métairies, lesquels je trouvai en très mauvais ordre, une partie des titres perdus et séquestrés, des bâtiments tout délabrés et les bois pillés et ravagés. L'on me dit que c'était le sieur La Brosse qui avait ôté les papiers, fait enlever les bois, et qu'il les avait fait vendre à son profit. Comme j'en avais, par tout ce que les curés et les habitants m'avaient dit, des preuves assez convaincantes, j'ai cru qu'il était expédient d'en faire un exemple; c'est pour cela que j'ai donné ordre au sieur de Bienassy de poursuivre les sieurs La Brosse et Travers, afin qu'ils eussent à nous restituer tous les torts et délits qu'ils ont causés dans notre abbaye depuis le temps qu'ils en sont fermiers [2]... »

N'avons-nous pas eu raison de dire que M. Hazeur de l'Orme fut reçu à Maubec comme un messie libérateur ?

---

1. M. Pepin, neveu de M. Tremblay, était avocat.
2. *Bulletin des recherches historiques*, vol. XIII, p. 260.

Sa lettre au chapitre de Québec était datée du 8 juin 1723; et presque en même temps le juge Bienassy, dont il est question dans cette lettre, écrivait lui aussi au chapitre:

« Non seulement tous nos habitants de Maubec remercient Dieu, mais encore presque toute la province [1], de nous avoir envoyé M. de l'Orme, qui est d'un mérite distingué et pour qui l'on a beaucoup de considération. »

Mgr de Saint-Vallier lui-même n'avait jamais été reçu à Maubec avec autant d'enthousiasme que M. Hazeur. Est-ce pour cela qu'il paraissait un peu jaloux du digne chanoine? Ecrivant un jour au ministre:

« Quand je vous ai demandé, disait-il, pour la cathédrale de Québec un Doyen [2] qui fût de l'ancienne France, et non pas du Canada, ça été par le conseil de M. Bégon, notre ancien intendant, qui connaît aussi bien que moi la disposition de leurs esprits, peu portés à se soumettre et à reconnaître leurs supérieurs temporels, aussi bien que les spirituels, sans en excepter l'ecclésiastique qui est en France, qui trouve très mauvais qu'on ne le fasse pas doyen. Nous avons compris, M. Bégon et moi, qu'en le nommant pour cette dignité, vous donneriez à mes successeurs évêques un égal et un compagnon, plutôt qu'un inférieur, qui leur résistera et leur disputera le terrain. Il est bien éloigné de donner par les lettres qu'il a écrites de France ici, l'exemple de la soumission et de l'obéissance [3]... »

1. La province de Berry.
2. A la place de M. Glandelet, qui était mort l'année précédente (1725). Depuis 1713 le Chapitre n'avait plus le droit de nommer son Doyen: on y avait renoncé pour le don de 3000 livres; et l'Evêque était obligé d'en "demander" un à la cour!
3 Corresp. générale, vol 48, Lettre de l'Evêque au ministre, 10 septembre 1726.

CHAPITRE XXI

—

L'ÉGLISE DE LA NOUVELLE-FRANCE ET L'ÉTAT SOUS Mgr DE SAINT-VALLIER

Louis XIV et l'Eglise de la Nouvelle-France. — Instructions à M. de Callières. — Mgr de Saint-Vallier et M. de Vaudreuil. — Mme de Vaudreuil. — Deux ordonnances de l'intendant Raudot. —Questions de préséance à l'église. — Le pain bénit, aux capitaines de milice ; aux chantres sans surplis. — Les bancs des Seigneurs. — L'eau bénite au gouverneur, par présentation du goupillon. — Mariages des officiers et soldats.

En parcourant les édits et ordonnances de Louis XIV qui regardent de près ou de loin l'Eglise du Canada, on ne peut s'empêcher d'admirer les sentiments chrétiens qui y respirent. Le Roi aime à se proclamer « le fils aîné de l'Eglise », et « le protecteur des saints canons ». Il veut se montrer en toute occasion « digne du titre qu'il porte de roi «Très-Chrétien», et «contribuer de tout son pouvoir à la propagation de l'évangile parmi les sauvages de la Nouvelle-France ». Convaincu « qu'il n'y a rien qui puisse attirer davantage la bénédiction du Ciel sur sa personne et son royaume », que « de faire observer les saints commandements », il a tout spécialement en horreur le blasphème, et porte les peines les plus sévères « contre ceux qui ne respectent pas le nom de Dieu, celui de la sainte Vierge et des choses saintes ». Il veut que « la discipline de l'Eglise soit bien observée » : il permet aux Récollets de continuer et d'étendre leurs établissements en Canada, et ils pourront y

exercer « les fonctions curiales », mais seulement « lorsque l'évêque le jugera nécessaire et leur en donnera le pouvoir ». Au Conseil Supérieur de Québec, il veut qu'il y ait toujours, à part l'évêque ou son grand vicaire, un conseiller-clerc, « pour veiller à la conservation des droits de l'Eglise ». S'il accorde quelques faveurs aux Jésuites, aux communautés religieuses, c'est afin « d'avoir part à leurs bonnes œuvres », c'est à la condition « qu'on priera pour sa prospérité et sa santé et la conservation de l'Etat » [1].

Les actes et la conduite du grand Roi furent-ils toujours d'accord avec ses paroles? Nous n'avons pas à nous occuper ici de la France, ni des démêlés regrettables qu'eut Louis XIV avec le chef suprême de l'Eglise, de sa conduite indigne à l'égard du pape Alexandre VII, de ses prétentions exhorbitantes et injustes au sujet de la Régale et des conséquences malheureuses qui s'ensuivirent: un conflit interminable avec le souverain pontife Innocent XI, et la fameuse déclaration du clergé de 1682, qui mit la France à deux doigts du schisme [2]. Tout cela est du domaine de l'histoire générale de l'Eglise ; aucun de ces épisodes malheureux n'entre dans notre cadre, d'autant plus qu'ils n'eurent jamais que peu ou point d'écho dans notre pays. Qui sont ceux qui, dans les hameaux de la Nouvelle-France, entendirent jamais parler des affaires de la garde Corse, de la Régale, de l'ambassadeur Lavardin, ou des conflits de Louis XIV avec le souverain pontife? On ne voit pas même qu'il ait jamais été question sérieusement de faire enregistrer au Conseil Supérieur la fameuse déclaration de 1682, comme elle le fut dans tous les parlements du Royaume: on n'en

---

1. *Edits et Ordonnances,* t. I, passim.

1. " Le Pape annula la déclaration et refusa l'investiture aux évêques nommés par le Roi. Louis XIV ne voulut pas céder, et, au bout de six ans, trente-six évêchés furent sans pasteurs." (Beurlier, *Histoire de l'Eglise,* p. 215.)

trouve du moins nulle trace dans les *Jugements et Délibérations* du Conseil.

L'Eglise du Canada, ses évêques, son clergé, ses communautés religieuses trouvèrent toujours en Louis XIV un protecteur bienveillant et sympathique. Mgr de Saint-Vallier savait le reconnaître lorsqu'il disait que « son Eglise avait encore plus d'obligation à ce grand Prince que celle de France, par le soin qu'il avait pris de la combler de ses bienfaits »[1]. Louis XIV s'intéressait à notre Eglise, à ses progrès, à son avenir ; il s'intéressait aux missions de la Nouvelle-France, à la conversion des sauvages, à leur civilisation, et il contribua autant qu'il le put à l'entretien du clergé canadien et à l'œuvre des missions.

Mais il était jaloux, et souvent par excès, de son autorité; il craignait toujours que l'Eglise n'usurpât quelqu'un de ses droits, n'empiétât sur son domaine. Aussi voyons-nous que dans les Instructions qu'il donne aux différents gouverneurs qu'il envoie dans la colonie pour l'y représenter et l'administrer en son nom, il ne manque jamais de leur recommander « de prendre garde que l'évêque ne porte l'autorité ecclésiastique plus loin qu'elle ne doit aller »: recommandation bien dangereuse, et souvent funeste: ces hauts fonctionnaires civils, dans les colonies lointaines, étaient déjà suffisamment portés d'eux-mêmes à faire du zèle, à aller au delà de leurs instructions, à s'immiscer dans les choses qui n'étaient pas de leur ressort: que ne feront-ils pas si on leur recommande de surveiller l'évêque et le clergé, et de les rapporter à la cour s'ils jugent qu'ils sont allés au delà de leurs attributions? Une grande partie de la correspondance de nos gouverneurs et intendants roule sur des insinuations de ce genre contre l'évêque, les religieux et le clergé en général: on les accuse de s'opposer trop sévèrement au com-

2. *Mand. des Ev. de Québec,* t I, p. 491.

merce des boissons enivrantes; on les accuse « de vouloir, par toutes sortes de moyens, maintenir une autorité dans la politique et le civil, comme ils l'ont dans le spirituel, et de se servir de l'une à tout propos pour parvenir à l'autre »[1]. C'est alors l'évêque qui, à son tour, est obligé de se montrer jaloux de son autorité, dans toutes les questions qui, comme celle de la traite de l'eau-de-vie aux sauvages, ou autres de cette nature, intéressent directement la morale, le salut des âmes, la fin de la société religieuse. Avec des hommes comme Talon et Frontenac, par exemple, l'évêque est obligé de se tenir toujours sur la défensive. Nous avons dit avec quelle force Mgr de Laval sut maintenir dignement sa position vis-à-vis de ces roués personnages et faire respecter les droits de l'Eglise. Nous avons vu égament que Mgr de Saint-Vallier, après avoir été l'ami de Frontenac, ne craignit pas, lui non plus, de se mettre en guerre avec le gouverneur et quelques autres personnages de la colonie, lorsqu'il vit qu'il y allait de son devoir, et que les intérêts de la morale, du bon exemple, du salut des âmes, étaient en jeu. Bien mieux, il fut soutenu à la cour dans toutes ses prétentions, comme le prouve un document que nous citerons tout-à-l'heure: ce qui montre que les hauts fonctionnaires de la colonie allaient souvent au delà de leurs intructions.

Frontenac mourut à Québec dans l'automne de 1698. Callières, qui commandait à Montréal, le remplaça d'abord par intérim, puis fut nommé gouverneur général du Canada le printemps suivant. Les instructions qu'il reçut de la cour nous paraissent si belles, que nous croyons devoir en citer une partie, celle qui regarde la société religieuse: elles confirment ce que nous avons dit des dispositions bienveillantes du Roi à l'égard de l'Eglise de la Nouvelle-France:

---

1. Corresp. générale, vol. 6, Lettre de La Barre au ministre Seignelay, 1682.

« Le devoir principal et essentiel, et celui que Sa Majesté désire que le sieur Callières remplisse avec le plus d'application est de satisfaire à ce qui regarde la Religion, d'où dépend la bénédiction qu'on doit attendre du Ciel, sans laquelle rien ne peut avoir d'heureux succès. Sa Majesté veut que le sieur Callières emploie particulièrement l'autorité qui lui est commise [1], autant qu'il sera en son pouvoir, à ce que Dieu soit servi dans toute la colonie et que la religion chrétienne s'étende parmi les sauvages voisins.

« Il doit pour cet effet donner toutes sortes de secours aux misionnaires, aux Jésuites et aux religieux qui travaillent au salut des âmes, en se conduisant en cela de manière qu'il évite de faire naître entre eux aucune jalousie [2].

« Sa Majesté veut qu'il conserve une parfaite intelligence avec l'évêque de Québec, qu'il lui donne toute sorte de secours et de protection, en tout ce qui regarde ses fonctions, et qu'il contribue de ses soins et de son application à tout ce qui peut regarder le bien spirituel de la colonie, sans néanmoins aller en rien au delà de ses fonctions, ni faire rien de son chef et sans la participation du dit Evêque. Et il lui sera d'autant plus facile de concourir avec lui au bien spirituel de la colonie, que le dit sieur Evêque, étant d'une piété exemplaire, sera très aise d'agir de concert avec un gouverneur général qu'il trouvera très bien disposé pour tout ce qui regarde le culte divin.

« Il ne laissera pas de prendre garde que le dit sieur Evêque ne porte l'autorité ecclésiastique plus loin qu'elle ne doit aller, Sa Majesté voulant en ce cas qu'il représente ce qu'il croira capable de l'empêcher, et qu'il lui rende compte par les premiers vaiseaux de ce qui se passera à cet égard,

---

1. Ainsi, il y a la "Commission", qui donne l'autorité, et les "Instructions", qui indiquent la manière de l'employer.

2. On voulait évidemment empêcher ce qui était arrivé sous Frontenac, qui avait toujours montré trop de préférence aux Récollets.

afin qu'elle y apporte les remèdes qu'elle jugera à propos.

« La colonie de Montréal recevant beaucoup de secours des ecclésiastiques du séminaire de Saint-Sulpice qui y sont établis, il faut que le sieur Callières leur donne toute la protection qui dépendra de lui ; et comme ces ecclésiastiques et les Jésuites se sont appliqués depuis plusieurs années à attirer des sauvages dans les habitations françaises, Sa Majesté veut qu'il donne tous ses soins et son application à maintenir et fortifier un établissement aussi avantageux, qui fortifiera considérablement la colonie, établira solidement la religion chrétienne parmi les sauvages, et pourra donner moyen à l'avenir d'appeler tous les Iroquois à la Foi, et de les soumettre à l'obéissance de Sa Majesté.

« C'est pourquoi il doit exciter tous ceux de ces ecclésiastiques et Jésuites qui pourront désormais prêcher l'évangile parmi les nations iroquoises, d'en attirer dans cet établissement le plus grand nombre qu'il se pourra, et Elle désire même qu'il lui rende compte tous les ans du progrès que cela fera.

« Elle veut pareillement qu'il donne protection aux Récollets établis à Québec et à Montréal ; et s'il leur arrivait de manquer en quelque chose au respect qu'ils doivent au dit sieur Evêque [1], il doit avec prudence les faire rentrer dans leur devoir, en leur faisant entendre qu'une pareille conduite les priverait de la continuation des grâces de Sa Majesté. Mais il y a lieu d'espérer que cela n'arivera pas, et Elle est persuadée au contraire qu'ils continueront dans la soumission qu'ils doivent avoir pour l'Evêque, lequel de son côté se servira de celle qu'il trouvera à propos au salut de ses diocésains.

« Sa Majesté désire aussi qu'il s'applique à bien connaître

1. Il est évident qu'on avait encore sur le cœur l'affaire du prie-Dieu de Montréal, où Callières lui-même avait été impliqué.

le nombre des ecclésiastiques qui sont présents en Canada, celui des églises, et la manière dont elles sont bâties, le nombre des paroisses et l'étendue de chacune, si les habitants ont les secours spirituels qui leur sont nécessaires, et généralement qu'il entre dans la connaissance de ce qui regarde le culte et le service divin et la manière dont il se fait, pour du tout en dresser des mémoires exacts qu'il enverra à Sa Majesté...

« Sa Majesté a rendu des ordonnances pour défendre l'usage immodéré des boissons enivrantes, qui ont été la source des plus grands crimes commis dans la colonie. Elle désire qu'il y tienne la main, et qu'il ait une très grande application à réformer tous les abus et les désordres que ces boissons ont causés.

« Elle a été informée qu'il s'est établi dans Québec des lieux de débauche, et qu'il y a même des scandales publics entre des officiers des troupes et des femmes des habitants. Elle veut aussi qu'il donne une entière application à faire cesser ces désordres par tous les moyens qu'il jugera praticables, après avoir pris l'avis de l'évêque et de l'intendant...

«Il aura soin que les troupes vivent en bonne discipline..., et qu'elles aient cet air de soldat qu'elles n'ont pas eu jusques à présent, ce qui a particulièrement été causé par l'avidité qu'ont eue les capitaines de profiter sur leur solde, en les faisant travailler chez les habitants, à quoi Sa Majesté désire que le sieur Callières donne ordre, et Elle espère qu'il se fera un honneur de mettre ces troupes sur le pied de pouvoir ensuite être mis sous les yeux de Sa Majesté, s'il convenait un jour de les faire repasser en France[1]... »

Ces instructions étaient données à Callières au printemps de 1699, deux ans à peine après le retour de Mgr de Saint-Vallier de ce fameux voyage qu'il avait dû faire en France,

---

1. *Documents relatifs à la Nouvelle-France,* t. II, p. 319.

mandé par la cour pour répondre aux accusations injustes de Frontenac, Callières et autres fonctionnaires qu'il avait été obligé de reprendre pour leur conduite. Ah, que le Prélat était bien vengé de toutes ces accusations! On avait voulu qu'il se démît de son siège épiscopal ; on l'avait retenu malgré lui en France, contre toutes les règles canoniques; on lui avait causé bien des ennuis: mais il avait revendiqué avec courage les droits de sa charge pastorale, il avait noblement plaidé la cause du salut des âmes qui lui étaient confiées; et aujourd'hui le Roi reconnaissait solennellement qu'il avait eu raison dans ses luttes contre le vice et les occasions de désordres, contre la pratique injuste des officiers qui retenaient la solde de leurs soldats, contre la conduite scandaleuse des fonctionnaires qui offensaient publiquement la morale. Dans les magnifiques instructions qu'il donnait au nouveau gouverneur, le monarque lui recommandait de ne rien faire dans tout ce qui pouvait intéresser la religion et les bonnes mœurs, « sans la participation de l'Evêque », et il rendait hommage à « la piété exemplaire » de son ancien aumônier. On chercherait en vain dans toute l'histoire, même celle de saint Louis [1], une plus belle page que celle que nous venons de citer sur les devoirs de l'Etat par rapport à la religion.

Callières reçut ces instructions avec respect, et s'y conforma. Malheureusement, Mgr de Saint-Vallier ne put jouir longtemps de l'administration bienfaisante de ce gouverneur. Il partit de nouveau pour la France l'année suivante et ne revint dans son diocèse qu'au bout de treize ans. Callières mourut à Québec au printemps de 1703, assisté dans ses derniers moments par le vénérable Mgr de Laval. Le mar-

1. "L'individu le plus parfait que l'histoire nous montre... Saint Louis honore non seulement l'humanité, qu'il a pu mener à un tel degré de perfection, mais également la philosophie chrétienne et la société du moyen-âge, qui l'ont fait si accompli..." (Ch. d'Héricault, *Histoire anecdotique de la France,* t. II, p. 276.)

quis de Vaudreuil, qui commandait à Montréal, le remplaça comme gouverneur général du Canada: il y avait donc dix ans qu'il occupait cete haute position lorsque Mgr de Saint-Vallier revint au Canada dans l'été de 1713.

Cette longue absence du Prélat, bien involontaire de sa part, fut regrettable de toutes manières pour l'Eglise de la Nouvelle-France. Que d'abus se glissent inévitablement dans un diocèse durant l'absence prolongée de son premier pasteur ! N'est-il pas à croire, par exemple, que si Mgr de Saint-Vallier eût été ici dès l'arrivée au pouvoir de M. de Vaudreuil, il eût facilement empêché ces familiarités inqualifiables avec les communautés religieuses, ces entrées à tout propos dans les couvents, qui devaient être si démoralisantes pour les religieuses et si peu édifiantes pour le public?

"Principiis obsta : sero medicina paratur."

Il en est des mauvaises habitudes, comme des maladies physiques: une fois que le mal est enraciné, il est plus difficile de le guérir qu'à l'apparition des premiers symptômes. Lorsque l'Evêque constata pour la première fois le sans-gêne avec lequel M. de Vaudreuil entrait sans permission dans les couvents, soit pour y faire visite aux religieuses, soit pour y conduire ses amis, soit pour entendre la messe plus commodément et plus chaudement dans le cloître, la chose était devenue pour le gouverneur si habituelle qu'il ne put réussir à l'y faire renoncer.

Et pourtant M. de Vaudreuil était un homme, non seulement de bonne éducation, mais très religieux. « Sa nomination comme gouverneur, dit Charlevoix, fut accordée aux prières de tous ceux qu'il devait gouverner; il eut le concours de tous les ordres de la colonie en sa faveur. » D'après M. de Ramesay, le clergé canadien avait écrit à la cour pour le faire nommer gouverneur. Il était spécialement bien vu des Pères jésuites. Un de ses fils embrassa l'état ecclésiastique

et jouit de la haute protection du R. P. Le Tellier, confesseur du Roi[1]. M. de Ramesay ne disait que la vérité, quoiqu'il eût tort de la dire en mauvaise part, lorsqu'il écrivait : « Les Jésuites ont retrouvé leur règne[2]. »

Il avait soixante-trois ans lorsqu'il fut nommé gouverneur de la Nouvelle-France, et il était au Canada depuis 1687. Avant de venir dans notre pays, il avait servi dans les armées du Roi, et s'était distingué à la prise de Valenciennes (1677). Au Canada, il servit avec distinction dans les expéditions de Denonville et de Frontenac contre les Iroquois et les colons de la Nouvelle-Angleterre. Denonville disait de lui : « C'est un cadet de qualité de Gascogne. » Il n'était pourtant pas précisément Gascon, puisqu'il était né en Languedoc, province, il est vrai, voisine de la Gascogne ; et le Languedoc était l'une des provinces les mieux administrées de l'ancienne France, un pays, par conséquent, où il avait appris de bonne heure à apprécier les bienfaits d'une sage administration. Il était préparé à voir l'Eglise prendre part aux affaires publiques, au Conseil ou ailleurs, puisque dans cette province du Languedoc, « c'était l'évêque qui, avec les seigneurs du pays et le tiers-état, réglait la levée des impôts suivant le cadastre »[3].

M. de Vaudreuil avait épousé à Québec Louise-Elizabeth de Joybert, fille de Pierre de Joybert, seigneur de Marçon, et de Marie-Françoise Chartier de Lotbinière[4]. Cette jeune fille avait passé son enfance à Gensec, sur la rivière Saint-Jean, où commandait son père. Elle était la filleule de Frontenac. Vers sa douzième année, sa mère l'amena à Québec, et la marquise de Denonville qui l'affectionna beaucoup la mit au pensionnat des Ursulines en même temps que

1. Corresp. générale, vol. 31, Vaudreuil au ministre, 25 oct. 1710.
2. Ibid., vol. 22, Ramesay au ministre, 14 nov. 1704.
3. Bausset, *Histoire de Fénelon*, t. IV, p. 320.
4. Tante du conseiller Eustache de Lotbinière, le futur archidiacre, qui était par conséquent cousin-germain du marquis de Vaudreuil.

sa fille. « C'était, dit l'annaliste, une jeune personne d'une vertu solide, d'un esprit supérieur, et douée de toutes les grâces qui font le charme d'un cercle d'élite. Une sagesse rare tempérait la vivacité de son caractère, et les attraits de sa figure étaient rehaussés par la plus naïve expression de modestie. »

Ce fut probablement le marquis de Denonville qui, devenu après son retour du Canada sous-précepteur de trois princes, la fit connaître à Mme de Maintenon. Celle-ci fit nommer la marquise de Vaudreuil sous-gouvernante des enfants de France, en 1708 ; et elle quitta Québec en 1709 pour se rendre à Versailles, d'où elle ne revint qu'en 1724, un an avant la mort de son mari. On comprend l'importance qu'acquit à la cour cette Canadienne, élevée tout-à-coup à un si haut rang; on s'explique surtout les airs d'importance qu'elle se donna. Mgr de Saint-Vallier, qui la vit sans doute bien des fois à Versailles, y faisait allusion, lorsque dans une lettre que nous avons déjà citée il la représentait « marchant de l'air d'une dame qui peut tout à la cour, et à qui on ne refuse rien ». Elle servit puissamment son mari en maintes occasions, et l'on ne peut douter qu'elle contribua à rendre inutiles les remarques de l'évêque sur ses entrées dans les couvents; d'autant plus qu'elle-même, revenue plus tard au Canada, continua pour son compte la même conduite que son mari, entrant, sans permission de l'évêque, et à tout propos, dans le couvent des Récollets, et y faisant entrer avec elle toutes les femmes de sa suite [1].

Le marquis de Vaudreuil, nommé gouverneur du Canada en 1703, occupa cette haute position jusqu'à sa mort en 1725. Durant sa longue administration, il eut avec l'Evêque, outre le conflit dont nous avons parlé pour l'entrée dans les couvents, plusieurs difficultés pour des questions de pré-

1. Corresp. générale, vol. 47, Lettre de Mgr de Saint-Vallier au ministre, 4 oct. 1725.

séance ou autres. Mais avant de les raconter, disons un mot de l'intendant Raudot, que Mgr de Saint-Vallier ne connut pas au Canada, ou qu'il ne connut, du moins, que par ses ordonnances. M. Tremblay écrivant à Mgr de Laval au sujet de sa nomination comme intendant :

« M. Raudot, disait-il, nous paraît un bon magistrat, qui pourra donner quelque forme à la justice qui s'exerce au Conseil et ailleurs. Il passe à Paris pour un bon juge, et bien éclairé [1]. »

Nous avons de lui quelques ordonnances, qui sont d'un magistrat vraiment chrétien : celle qu'il rendit par exemple en réponse à une plainte que lui avait adressée M. Gauthier de Brûlon, curé du Château-Richer [2] :

« Le sieur Gauthier, curé de la côte Beaupré, dit-il, voyant avec douleur se glisser parmi ses paroissiens beaucoup de désordres, dont il est d'autant plus touché que cela va jusqu'à perdre le respect qu'ils doivent à Dieu, et particulièrement lorsqu'ils sont dans son église, dans le temps même qu'on y fait le service divin, ce qui est arrivé depuis peu à deux de ses habitants, qui étant pris de boisson profanèrent ce saint lieu en se querellant et menaçant tout haut ; il vit même avec peine que ces mêmes paroissiens ne répondent point au zèle qu'il a depuis longtemps de les instruire, quelques-uns d'eux, dans le temps de son prône, sortent de l'église et s'amusent à fumer à la porte et autour d'icelle, et de ce que, pour s'en faciliter la sortie, au lieu de se mettre dans les lieux avancés de la dite église, ils se tiennent dans ceux qui sont les plus proches de la porte, ce qui cause un embarras pour ceux qui y veulent entrer ; et comme jusqu'à présent il n'a pu remédier à tous ces désordres, quelque peine qu'il ait prise, par ses exhortations,

1. Arch. du Sém. de Québec, Lettre du 19 juin 1705.
2. C'était un des curés qui étaient restés agrégés au Séminaire. Il était natif du diocèse d'Angers.

de les corriger, il a eu recours à nous, afin qu'il nous plût y pourvoir;

« Et nous, étant persuadé que tous ces désordres ne viennent que de la liberté qu'on se donne de vendre des boissons les jours de fêtes et de dimanches, dont on abuse même avant d'aller au service divin, n'y ayant personne assez hardie qui, de sang-froid, pût causer de pareils scandales:

« Nous défendons à toutes sortes de personnes, sous quelque prétexte que ce soit, de donner à boire dans leurs maisons aucunes boissons, ni même d'en vendre les jours de fête et de dimanche, hors ceux qui en viendront demander pour les malades, et les autres jours, de donner à boire dans leurs dites maisons aux domiciliers, auxquels néanmoins ils pourront en vendre ces jours-là, pour aller boire chez eux, et ce à peine de dix livres d'amende;

« Faisons défense aussi à toutes sortes de personnes, de se quereller et même de s'entretenir dans les églises, d'en sortir lorsqu'on fera le prône, et de fumer à la porte et autour des dites églises, aussi à peine de dix livres d'amende, applicable, aussi bien que celle ci-dessus, à la fabrique des dites églises;

« Exhortons tous les paroissiens d'assister au service divin, avec toute la dévotion qu'ils doivent au lieu où ils sont, et de se mettre dans des places convenables, afin que tout le monde puisse y entrer librement[1]... »

Cette ordonnance de l'intendant Raudot est du 12 novembre 1706. Trois ans plus tard, le curé de Saint-Joseph de Lévis, M. Philippe Boucher, se plaint à son tour que ses paroissiens « font marcher leurs charrois les jours de fête et de dimanche » comme la semaine, et « contreviennent impunément aux commandements de Dieu ». Il supplie l'intendant de l'aider à y mettre ordre. M. Raudot rend aussitôt cette belle ordonnance:

---

1. *Edits et Ordonnances*, t. II, p. 425.

« Nous faisons défense à tous les habitants de la paroisse de Saint-Joseph, comme aussi à tous ceux des paroisses de ce pays, de faire travailler leurs harnais les dimanches et fêtes sans en avoir la permission de leurs curés, et en cas de contravention, permettons à tous les officiers de milice de saisir tous les effets qui seront chargés sur les dits harnais, lesquels demeureront confisqués au profit des fabriques des paroisses où demeureront ceux à qui appartiendront les dits effets. Et sera la présente ordonnance lue et publiée aux portes de toutes les églises des paroisses de ce pays, au premier jour de fête ou de dimanche, issue de messe de paroisse, à ce que personne n'en ignore [1]. »

* * *

A l'époque qui nous occupe, les questions de préséance à l'église, aux processions, aux feux de joie qui se faisaient ordinairement sur la grand'place de l'église paroissiale le jour de la Saint-Jean et autres fêtes solennelles, jouaient un rôle considérable, et étaient quelquefois l'occasion de beaucoup de difficultés. En est-il autrement aujourd'hui, quoi qu'on en dise? La cour, en 1716, donna un « règlement au sujet des honneurs dans les églises » [2]. Quelque précis et détaillé qu'il fût, il ne pouvait cependant prévoir tous les cas; et d'ailleurs ce règlement n'avait pas encore été publié lorsque l'intendant Raudot rendit une ordonnance qui accordait certains honneurs dans l'église aux capitaines de milice ou « capitaines des côtes », comme on disait à cette époque. Ces humbles officiers rendaient beaucoup de services au gouvernement et au public: c'est à eux, par exemple, que l'intendant adressait ses messages, ses arrêts, ses ordon-

1. *Edits et Ordonnances,* t. III, p. 426.
2. *Ibid.*, t. I, p. 352.

nances, et par eux qu'il les portait à la connaissance des habitants. Raudot décida qu'ils méritaient une distinction, et que dans les processions ils marcheraient immédiatement après les marguilliers; puis, qu'on leur donnerait le pain bénit après les marguilliers, mais avant tous les autres habitants. Les marguilliers devaient voir à ce que le bedeau leur portât ainsi le pain bénit, et cela sous peine de dix livres d'amende [1].

Mgr de Saint-Vallier s'opposa à cette ordonnance, et pria M. Bégon, le nouvel intendant (1712-1726), de surseoir à son exécution. Il prétendait, et avec raison, que M. Raudot « n'avait pu donner ce droit aux capitaines de milice », dans une affaire qui intéressait l'Eglise, le bon ordre et la discipline aux offices religieux, « sans la participation de l'évêque ou de ses grands vicaires », et que « les capitaines de milice n'ayant pas de place marquée dans les églises, le bedeau n'était pas obligé d'aller les chercher ». M. Raudot s'était fondé sur ce qui avait été réglé au Conseil d'Etat le 12 avril 1710: « Sa Majesté veut que par le Conseil Supérieur établi à Québec, il soit réglé quelques honneurs aux principaux habitants qui prendront soin de chaque bourgade ou communauté, soit pour leur rang à l'église, soit ailleurs. »

« Les capitaines de milice sont dans ce cas, écrivait M. de Vaudreuil, puisqu'ils ont l'honneur de commander les habitants pour aller à la guerre et pour tous les autres services pour lesquels ils sont commandés, et d'être aussi chargés de l'exécution des ordres des intendants. »

Puis il se plaignait que l'Evêque n'avait pas voulu entendre ces raisons, et il priait le ministre « de lui faire savoir les intentions de Sa Majesté ».

L'ordonnance de M. Raudot fut maintenue: c'était un échec pour l'Evêque. On assigna une place aux capitaines

1. *Edits et Ordonnances,* t. II, p. 275.

de milice, dans l'église, « après les seigneurs des paroisses », et le bedeau leur portait le pain bénit « avant les autres habitants »[1].

Plus tard cette ordonnance donna lieu à une contestation : les chantres de Saint-Thomas et de Saint-Pierre de la rivière du Sud s'étaient mis dans la tête, « incités par le bedeau Jean Marot », de recevoir le pain bénit avant le capitaine de milice, et ne voulaient plus chanter à l'église, si l'on ne faisait droit à leur demande. Le curé Fornel, qui desservait les deux paroisses, envoya un exprès à Québec pour porter plainte contre ces chantres, et faire juger le différend qu'il avait avec eux ; et comme la fabrique avait payé les frais de voyage de l'exprès envoyé à Québec, il demandait que ces frais lui fussent remboursés.

Il s'agissait évidemment de chantres qui ne se mettaient pas au chœur, et chantaient à l'église sans être revêtus de surplis ; car autrement il n'y aurait eu aucun doute ; jamais on ne contesta au clergé le droit de recevoir l'encens, l'eau bénite, le pain bénit avant les fidèles qui sont dans la nef. Mais on se rappelle que Mgr de Saint-Vallier, dans un de ses synodes, pour induire ceux qui étaient capables de chanter, dans les pauvres églises de la campagne qui n'avaient pas le moyen de leur procurer des surplis, à le faire de bon cœur, avait réglé qu'on leur accorderait une distinction, et qu'ils recevraient le pain bénit même avant les marguilliers ; on leur donnait une place au bas-chœur, et cette place était assez souvent entourée d'une grille. Seulement, ce règlement épiscopal ne fut jamais reconnu par la loi : il était d'ailleurs contraire au règlement royal du 27 avril 1716, qui ordonnait que le pain bénit « serait d'abord présenté au seigneur haut-justicier, ensuite au capitaine de

---

1. Corresp. générale, vol. 34, Vaudreuil et Bégon au ministre, 15 nov. 1713 ; 20 sept. 1714.

la côte, aux juges de la seigneurie », et ensuite à tous les fidèles sans distinction.

L'intendant Hocquart débouta, sans hésiter, la demande des chantres de Saint-Thomas et de Saint-Pierre, enjoignant aux marguilliers et au bedeau de se conformer au règlement du 27 avril 1716. Il condamnait le bedeau Jean Marot et deux des chantres, Jean Roussin et François Boulet, à rembourser à la fabrique ses frais de voyage; puis il laissait les chantres libres de chanter, ou de ne pas chanter, « sans néanmoins, ajoutait-il, qu'ils puissent le faire que de l'agrément ou consentement de leur curé » [1].

Les seigneurs haut-justiciers, dont il est parlé plus haut, dans les campagnes où il y en avait, jouissaient de grands privilèges : outre qu'ils avaient le pas, dans les processions et autres cérémonies, sur tous les autres citoyens, le curé était obligé de les recommander nommément, eux et leur famille, aux prières du prône, et il fallait leur donner dans l'église un banc de grandeur double de celui des autres, un banc de famille, qui devait être le premier en avant, à droite, à quatre pieds du balustre. Le Conseil Supérieur avait même été sur le point de leur accorder le droit d'y faire graver ou peindre des « armoiries, titres, ceintures funèbres », comme on en voit souvent en France : fort heureusement, les vicaires généraux De Maizerets et Glandelet, prévenus de la chose, — c'était en l'absence de Mgr de Saint-Vallier — arrivèrent en toute hâte et supplièrent le Conseil de surseoir à l'adoption d'une résolution si grave [2].

Que d'inconvénients, que de frais pour les pauvres églises provenaient du droit reconnu à tel ou tel personnage d'avoir un banc pour rien! Il y avait peu d'églises qui n'eussent ainsi plusieurs bancs qui ne rapportaient rien à la fabrique. A

---

1 *Edits et Ordonnances,* t. II, p. 537.
2. *Ibid.,* t. II, p. 155.

Québec, en 1687, sur vingt-neuf bancs qu'il y avait dans la cathédrale, il y en avait sept qui ne payaient rien, sans compter celui du gouverneur [1].

A Montréal, nous voyons, par une lettre de Mgr de Saint-Vallier, que les bancs du gouverneur et autres officiers publics avaient coûté très cher à la fabrique : « On y a fait des théâtres, plutôt que des bancs, » écrit-il. Et faisant allusion à un ordre impérieux que M. de Vaudreuil avait donné pour cela aux marguilliers de Montréal : « Un grand JE LE VEUX, dit-il, les a obligés de s'endetter pour faire faire ces bancs à grands frais par des menuisiers [2]. » Il aurait voulu qu'au moins ces officiers les fissent construire à leurs frais, et il réussit à obtenir un ordre de la cour à ce sujet [3].

Il fit tout ce qu'il put, tout le temps de son épiscopat, pour restreindre le nombre des bancs non payants ; mais il était débordé par les exigences des seigneurs, des officiers de justice, des hauts fonctionnaires, et la complaisance de la cour à leur égard. Nous lui devons, du moins, les principales règles de la tenure des bancs dans les églises, et la facilité avec laquelle nos fabriques se procurent ainsi un honnête revenu. Il insista surtout pour que les bancs d'une église fussent toujours mis à la criée après la mort de leur possesseur et de son épouse, et que leurs enfants seuls eussent le droit de retraire ; et il gagna son point, même contre le Conseil [4].

On se ferait malaisement une idée, aujourd'hui, de toutes les difficultés qui, à l'époque qui nous occupe, pouvaient surgir des questions de préséance ou ayant rapport aux préséances, et du malaise qu'elles produisaient quelquefois entre les représentants de l'autorité religieuse et de l'autorité

1. *Henri de Bernières*, p. 169.
2. Documents de Paris, Eglise du Canada, t. I, p. 120.
3. Corresp. générale, vol. 40.
4. Ibid., vol. 44.

civile. Le gouverneur général, par exemple, devait être encensé et recevoir l'eau bénite immédiatement après l'évêque ; cela était reconnu et admis depuis longtemps : mais cette eau bénite devait-elle lui être donnée par aspersion ou par présentation du goupillon? C'est une question qui alla à la cour, et qui fut réglée dans un sens défavorable à l'Evêque : ce qui lui fut d'autant plus sensible que c'est lui qui l'y avait portée. Ecoutons le gouverneur raconter lui-même l'incident : il écrit au Conseil de la Marine :

« M. l'Evêque n'a pas accusé juste, dit-il, en écrivant au Conseil que je prétendais exiger de lui qu'il ordonnât au clergé de sa cathédrale de me donner l'eau bénite par présentation du goupillon entre mes mains, puisque je n'ai jamais eu cette prétention.

« Il est vrai que, comme dans l'église de Montréal, où j'allais tous les dimanches à la grand'messe, pendant le séjour que j'y fis en 1717, le goupillon me fut toujours présenté par le prêtre officiant, de manière que je prenais l'eau bénite avec le doigt, je demandai à M. l'Evêque, après mon retour à Québec, qu'elle me fût donnée dans sa cathédrale de la même manière qu'elle m'avait été donnée à Montréal : ce qu'il me refusa, prétendant qu'il ne le devait pas, ayant néanmoins laissé la liberté aux prêtres de Montréal de continuer de faire comme ils avaient commencé.

« Le supérieur du séminaire de Montréal, à qui je parlai l'année dernière du refus de M. l'Evêque, m'assura que ce que je demandais m'était dû ; et un curé du diocèse de Québec [1] me fit voir, dans le *Traité des droits honorifiques,* plusieurs arrêts rendus en faveur des seigneurs haut-justiciers, par lesquels il était ordonné aux curés de leurs paroisses de leur donner l'eau bénite par présentation du goupillon, et non par aspersion.

1. Probablement Philippe Boucher, l'un des curés les plus instruits de l'époque.

« Après avoir représenté tout cela à M. l'Evêque, qui n'a pas voulu y avoir égard, j'ai resté dans le silence sur ce sujet, et j'y serais encore s'il n'en avait pas écrit au Conseil. Mais la réponse que le Conseil lui a faite sur cette matière a terminé toute la difficulté, car elle a engagé M. l'Evêque à me prévenir, pour m'accorder de bonne grâce ce qu'il m'avait refusé [1]... »

Il y a tout lieu de croire qu'en cette occasion, comme en bien d'autres, ce fut Mme de Vaudreuil qui contribua le plus à faire rendre par la cour cette décision, qu'elle savait si propre à flatter son mari.

Mgr de Saint-Vallier fut plus heureux dans le règlement de deux autres questions importantes. Certains seigneurs, remplis de prétentions, obligeaient leurs curés à aller dire la messe de temps en temps dans leurs oratoires privés : il leur fut défendu par la cour de détourner les curés « de célébrer la messe dans les églises paroissiales » [2].

On obligeait les curés de faire à leur prône, de la part de l'Etat, toute espèce d'annonces pour affaires temporelles : ils en furent dispensés par une déclaration royale en date du 2 août 1717 ; désormais ces annonces ne devaient plus se faire qu'à l'issue de la messe paroissiale ; elles étaient lues et affichées à la porte de l'église par quelque huissier, sergent ou notaire [3].

L'Evêque n'était pas toujours soutenu à la cour dans les questions de préséance ou d'étiquette ; mais il l'était ordinairement dans celles où les droits de la conscience et de la morale étaient intéressés. Citons-en un exemple :

Le Roi avait défendu, paraît-il, « de marier aucun officier ni soldat sans la permission du gouverneur général ou de celui qui commanderait en son absence ». M. de Vaudreuil

1. Corresp. générale, vol. 40, Réponses aux lettres, 28 oct. 1719.
2. Ibid., Réponse du 26 oct. 1719.
3. *Edits et Ordonnances*, t. I, p. 376.

ayant appris que l'Evêque avait marié, durant son absence [1], un officier et plusieurs soldats, malgré l'opposition du commandant, M. de Ramesay, s'en plaignit à la cour, et demanda que l'on défendit de nouveau à l'Evêque et à ses prêtres de le faire à l'avenir : autrement, disait-il, « les officiers feront tous les jours de mauvais mariages ; et les compagnies, qui sont très faibles, se détruiront entièrement, parce qu'on n'y souffre point de soldats mariés, et qu'aussitôt qu'ils le sont on leur donne leur congé »...

« Le reproche qu'on nous fait, répondit l'Evêque, est manifestement injuste : nous n'avons point fait de mariages de soldats, depuis bien des années, à moins qu'ils n'aient trompé les curés et assuré sous serment qu'ils n'étaient point soldats. Je ne connais sur ce sujet d'autre ordonnance royale que celle du 21 mai 1698 : elle porte qu'on doit permettre aux soldats de se marier, sur la première demande qu'ils en font au gouverneur général. Mais M. de Vaudreuil se montre très difficile à accorder ces permissions. Que de fois je lui ai rappelé la parole de saint Paul, qui engage les chrétiens à se marier plutôt que de brûler [2] ! A cela il ne veut rien entendre : il suffit que je veuille me mêler de ces mariages pour qu'il refuse son consentement.

« Les soldats sont mes ouailles comme les autres chrétiens. Quand on leur refuse pendant huit ou dix ans la permission de se marier, et que je les vois se livrer au désordre et au libertinage, donnant à la colonie une infinité d'enfants illégitimes, puis-je fermer les yeux sur ces désordres ? Et croit-on que je serai quitte devant Dieu en disant que je ne les ai pas mariés parce que M. de Vaudreuil ne l'a pas voulu ?

« Quant aux officiers, l'expérience journalière fait voir

1. M. de Vaudreuil fut absent, en France, de 1714 à 1716.
2. I. Cor., VII, 9 : "*Meliùs est enim nubere quàm uri.*"

que plusieurs d'entre eux aussi bien que d'autres habitants, quand on leur refuse les permissions nécessaires pour se marier, ne font pas difficulté de se marier à la gaumine, en déclarant devant le curé, lorsqu'ils le trouvent seul à l'église, ou ailleurs, qu'ils se prennent pour mari et femme, devant deux témoins qu'ils amènent. Cela est arrivé si souvent, qu'on peut raisonnablement le craindre lorsqu'on refuse de les marier [1].

« Pourquoi M. de Vaudreuil se plaint-il que j'aie permis à son neveu, M. de Lantagnac, de se marier, après mille refus de sa part de lui laisser prendre femme? Voilà un officier de quarante ans, à qui on refuse la permission de se marier avec la nièce de M. de Louvigny, lieutenant de roi, fille du premier conseiller [2]! Et cependant on les laisse se fréquenter des années de suite sans rien faire pour les éloigner ni les séparer! Est-ce de nature à contenter un évêque, qui doit par son état chercher à maintenir tout le monde dans l'ordre [3]?... »

La cour fit répondre très sagement à M. de Vaudreuil « que l'on pouvait bien casser les officiers ou leur imposer d'autres peines, mais que ces peines ne pouvaient être comparées avec le bonheur ou le malheur éternel [4] »

Certes, voilà deux questions importantes, où le marquis de Vaudreuil ne paraît guère avec avantage : celle de l'entrée sans permission dans les couvents de religieuses, et celle du

---

1. Le frère de l'intendant Bégon s'était ainsi marié "à la gaumine"; et, d'après Mgr de Saint-Vallier, "il s'était allié à une famille fort au-dessous de la sienne".

2. Marie-Geneviève Martin de Lino, fille de François-Mathieu Martin de Lino et de Catherine Nolan. M. de Lino demeurait rue Saut-au-Matelot. Sa fille avait alors 21 ans. Le lieutenant Gaspard Adhémar, sieur de Lantagnac, était capitaine des gardes, et demeurait avec son oncle le gouverneur au Château Saint-Louis. (*Recensement de 1716.*)

3. Corresp. générale, vol. 43.

4. Ibid.

mariage des officiers et des soldats. Comme, dans ces questions importantes, intéressant directement la morale, Mgr de Saint-Vallier avait bien de son côté la saine raison, l'honneur, le bon sens, le sens chrétien!

CHAPITRE XXII

L'ÉGLISE DE LA NOUVELLE-FRANCE ET L'ÉTAT SOUS MGR DE SAINT-VALLIER *(suite)*

Mgr de Saint-Vallier et Vaudreuil. — Le séminaire de Québec. — Le cas de La Prairie de la Madeleine. — L'affaire du moine Bénédictin janséniste. — L'affaire Varlet. — Les immunités ecclésiastiques. — Une question de taxes. — Le clergé et les corvées publiques. — Le clergé et les tribunaux civils. — Affaire Garnaut. — Affaire Le Boullenger. — Affaire Montéléon - Lestringan. — Mariages à la gaumine.

Il y avait évidemment du froid dans les relations du gouverneur et de l'évêque : il n'y avait pas entre eux cette confiance réciproque, cette entente cordiale, qui aide à aplanir les difficultés. D'où pouvait venir cette froideur ?

Il est certain, tout d'abord, que M. de Vaudreuil avait, de nature, et peut-être aussi par étude, des airs de suffisance et de grandeur qui ne devaient pas plaire à tout le monde. Mgr de Saint-Vallier semble y faire allusion quand il lui attribue ce « grand JE LE VEUX » qu'il adressait aux marguilliers de Montréal [1]. Puis le gouverneur, aussi bien que l'intendant Bégon, ne dissimulaient jamais leurs sympathies pour le séminaire de Québec. Ils estimaient tous deux cette maison « qui, depuis cinquante ans, avait rendu tant de services à la colonie, en donnant à l'Église un grand nombre de curés et de missionnaires, et en formant de bons citoyens capables de remplir les charges publiques et d'élever d'hon-

---

1. Voir plus haut, p. 315.

nêtes familles » [1]. Ils ne se gênaient pas de blâmer la conduite de l'Evêque à l'égard de cette institution; ils en écrivaient même à la cour. Or pour être ami de Mgr de Saint-Vallier, il fallait l'approuver en tout et ne le contredire en rien. Il suffisait certainement que M. de Vaudreuil penchât du côté du Séminaire, pour que l'Evêque lui montrât de la froideur.

Tacite dit quelque part que « c'est le propre de l'esprit humain de haïr ceux que l'on a une fois offensés » [2]. Mgr de Saint-Vallier avait profondément blessé le séminaire de Québec en brisant la constitution que lui avait donnée Mgr de Laval, et en ébranlant les bases sur lesquelles il était fondé. Malgré toute sa vertu, — car il ne peut s'agir ici de haine proprement dite — il ne put jamais se défendre d'une certaine aversion contre cette maison; et cette aversion se révélait en toute occasion par mille tracasseries.

Il avait fait régler par la cour, en 1713, qu'on ne pourrait à l'avenir être à la fois chanoine et membre du Séminaire; et dans la division des fonds attribués à l'Eglise du Canada, il avait fait la part très large au Chapitre, ne donnant que très peu de chose au Séminaire [3]. Son but était de se créer à Québec un clergé indépendant du Séminaire et sur lequel il pût s'appuyer. Mais il arriva que quelques prêtres qu'il avait décidés à passer au Canada ne voulurent pas, pour une raison ou pour une autre, y rester, et retournèrent en France. Il se figura que c'était le Séminaire qui les « avait dégoûtés de rester dans son diocèse »; et il écrivit à la cour, en 1715, pour obtenir « qu'aucun prêtre ne pût repasser en France sans sa permission par écrit ».

---

1. Corresp. générale, vol. 39, Vaudreuil et Bégon au Conseil de Marine, 8 nov. 1718.

2. "*Proprium humani ingenii est odisse quem læseris.*" (Vita Agricolæ, No. 42.)

3. D'après son propre aveu, il ne lui avait alloué que "quinze cents livres, en petits bénéfices de France". (Corresp. générale, vol. 47.)

Afin d'éloigner autant que possible le clergé du séminaire, il prépara un projet d'ordonnance, dans lequel il réglait, entre autres choses, que « les missionnaires ne pourraient à l'avenir y loger sans la permission de l'évêque » ; et il soumit ce projet à la cour.

Enfin, pour s'assurer de la direction de cette maison, il demandait comme supérieur un homme de son choix. Il mettait de côté MM. de Maizerets, Glandelet et Thibout, et proposait son ancien grand vicaire, M. de Montigny, qui exerçait alors les fonctions de procureur des Missions-Etrangères, à Rome.

M. de Vaudreuil se trouvait à cette époque à Paris : il ne manqua pas d'être consulté sur ces différents projets de l'évêque ; et son opinion fut carrément favorable au Séminaire :

« Si les prêtres s'en retournent du Canada, dit-il, c'est la faute de M. l'Evêque. Je ne crois pas qu'il convienne de lui donner un ordre pour empêcher les prêtres de repasser en France quand leurs affaires le demandent : ce serait le moyen qu'il n'en passât jamais de France.

« J'ai toujours vu, ajoute-t-il, M. l'Evêque brouillé avec le séminaire de Québec. Les curés de la campagne qui viennent faire leurs provisions à la ville ont de tout temps demeuré au séminaire : cela me paraît fort convenable ; et il serait désagréable à des prêtres d'aller demander à M. l'Evêque où il veut qu'ils logent.

« Il me semble, ajoute-t-il encore, que le Séminaire doit être le maître de nommer son supérieur [1]. »

Il n'en fallait pas davantage pour que la cour rejetât les propositions de l'Evêque. L'échec lui fut fort sensible : il ne manqua pas d'en regarder M. de Vaudreuil comme l'auteur principal et demeura très indisposé contre lui.

---

1. Corresp. générale, vol 35, Réponses aux lettres, 14 août 1715.

Il lui reprochait de plus de montrer peu d'empressement à se rendre à ses désirs, lorsqu'il sollicitait l'appui du bras séculier pour l'exécution de ses ordonnances. Nos archives mentionnent deux cas, en particulier, où, suivant lui, M. de Vaudreuil avait montré peu de zèle à se rendre à ses désirs.

L'un de ces cas est assez étrange : il fut l'objet d'une lettre pastorale « à nos très chers enfants les habitants de la paroisse de La Prairie de la Madeleine ». Cette lettre fut adressée au curé de l'endroit et lue au prône :

« C'est avec douleur, disait le Prélat, que nous avons appris, à notre retour de France (1713), le mauvais usage où vous étiez de paraître, contre la bienséance, en simple chemise, sans caleçon et sans culotte, pendant l'été, pour éviter la grande chaleur, ce qui nous a d'autant plus surpris que nous voyons violer par là les règles de la modestie que l'Apôtre demande dans tous les chrétiens, et donner une occasion si prochaine de péché à vous et aux autres personnes qui peuvent vous voir en cet état. . .

« Nous avons demandé, ajoutait-il, à M. le marquis de Vaudreuil, gouverneur général de tout le pays, de s'employer à nous aider à déraciner dans votre paroisse une si détestable coutume qui serait la cause assurée de la damnation d'un grand nombre de pères de famille aussi bien que des enfants. . . »

M. de Vaudreuil avait-il hésité à intervenir dans une affaire aussi scabreuse, et laissé ce soin au gouverneur particulier de Montréal, dont dépendait La Prairie? Il semble, dans tous les cas, que l'Evêque n'était pas satisfait, car il ajoute :

« Si vous nous obligez de gémir devant Dieu sur l'opiniâtreté avec laquelle quelqu'un de vous voudrait garder une si détestable coutume, que nous regardons comme pernicieuse à la société civile, aussi bien qu'aux bonnes mœurs, il n'y a rien que nous ne tentions auprès de Dieu et des

hommes pour vous faire entrer sur cela dans votre devoir[1]... »

*
* *

Le deuxième cas mentionné dans les archives, où Mgr de Saint-Vallier sollicita en vain l'intervention du gouverneur était encore plus grave et impérieux. Il s'agissait de faire repasser en France un moine bénédictin janséniste, qui s'était introduit furtivement au Canada et menaçait d'y répandre le venin de son erreur. Laissons d'abord l'annaliste de l'Hôtel-Dieu nous donner quelques détails sur ce singulier personnage :

« Il vint en ce pays, dit-elle, par les vaisseaux de 1714, un jeune homme fort modeste, qui se faisait appeler M. Dupont. Il se logea dans la meilleure auberge de Québec[2]. On remarquait en lui quelque chose de gêné, qui le faisait soupçonner d'être un moine défroqué : il s'en défendait de son mieux et menait ici une vie assez réglée. Il s'informait de toutes les coutumes du Canada, et laissait entrevoir qu'il avait envie d'y fonder un monastère.

« Cet aventurier, qui demeura quatre ans au Canada, après avoir connu la ville, se retira proche de Kamouraska, à la rivière des Trois-Pistoles. Il se fit dresser dans les bois une petite cabane, à une lieue des habitations. Il y menait une vie très dure, et venait chez ses plus proches voisins chercher du pain et des pois, qui faisaient toute sa nourriture. Il traînait lui-même son bois, était vêtu comme un ermite, se prosternait devant tous ceux qu'il rencontrait, leur baisait les pieds et leur disait quelques paroles édifiantes.

---

1. Archiv. de l'év. de Québec, Registre C., Lettre pastorale du 28 mai 1719.

2 Peut-être celle qui se trouvait alors à la Haute-Ville, coin des rues Buade et des Jardins, tout près des Jésuites. (*Recensement de 1716.*)

Il passait pour un saint, dans l'esprit de plusieurs, quoiqu'il n'approchât point des sacrements.

« Quand il eut demeuré quelque temps là-bas, sa cabane brûla, et cet accident, qui n'était peut-être pas arrivé par hasard, le contraignit de revenir à Québec. Il y fut fort bien reçu ; on le régala dans plusieurs maisons, on lui prêta des livres, et on tâchait de deviner qui il était, sans y réussir. On ne put savoir que deux ans après que c'était un Bénédictin nommé Dom George-François Poulet. Son supérieur ayant appris de ses nouvelles, écrivit à M le marquis de Vaudreuil, gouverneur, pour le lui recommander comme un de ses religieux, qui avait plus de faiblesse d'esprit que de malice. Il le pria de lui faciliter son retour en France. Il écrivit aussi à Mme Baudouin [1], une veuve de Québec, pour la prier de lui fournir tout ce dont il aurait besoin, avec promesse de la payer aussitôt qu'elle le souhaiterait.

« Ce pauvre moine fut donc reconnu pour ce qu'il était, c'est-à-dire pour un Bénédictin prêtre, qui n'avait pas dit la messe depuis qu'il était en Canada.

« On sut tout le détail de sa conduite et le sujet de sa campagne. Il avait été quelque temps en Hollande, sous le P. Quesnel [2], où il s'était fortifié dans le jansénisme, dont il faisait profession ouverte. Il s'était enfui de son couvent, parce qu'on le cherchait pour l'emprisonner, et il vint en Canada déguisé en séculier... »

On comprend les inquiétudes de Mgr de Saint-Vallier à la vue de ce triste personnage. Le Prélat venait justement de promulguer dans son diocèse la bulle *Unigenitus* [3] ; et ce janséniste semblait venir ici pour en prêcher la contre-partie.

---

1. Elle demeurait rue Sous-le-Fort, près de son beau-frère le docteur Gervais Baudouin. (*Recensement de 1716.*)
2. Le fameux janséniste de l'Oratoire, qui en fut expulsé en 1678. C'est son livre *Réflexions morales sur le Nouveau-Testament* qui donna lieu à la constitution *Unigenitus* du pape Clément XI.
3. *Mand. des Ev. de Québec,* t. I, p. 486.

L'on s'explique qu'il ait fait tous ses efforts pour l'éloigner de son diocèse. Il ne put toutefois recourir à M. de Vaudreuil avant l'automne de 1716, celui-ci étant absent en France depuis 1714. Le moine avait déjà réussi à se faire des amis au Canada :

« Il trouva moyen, continue la Sœur Juchereau, d'éluder en 1717 son embarquement. L'année suivante, en 1718, étant tombé malade, on l'amena dans nos salles, où on le traita fort charitablement. Il eut le pourpre ; et pendant sa maladie tous les prêtres séculiers et réguliers le visitèrent pour le gagner et le faire soumettre à la constitution *Unigenitus*. Il ne voulut point y entendre : tout ce qu'on lui disait là-dessus redoublait sa fièvre. Il ne put jamais se résoudre d'abandonner le parti de M. le cardinal de Noailles [1] : c'était la raison la plus solide qu'il apportait pour se défendre. Enfin, il aima mieux être privé des sacrements, comme M. l'Evêque l'ordonna, que de rentrer dans la soumission due au saint-siège. »

A peine fut-il rétabli, que ses amis de la campagne vinrent le chercher pour le dérober aux poursuites qui le menaçaient. Mais Mgr de Saint-Vallier fit acte d'autorité et lança une ordonnance sévère, en date du 15 septembre 1718, adressée « aux prêtres séculiers et réguliers qui se trouvent dans l'étendue des missions du sud de notre diocèse, surtout à M. Auclair, curé de Kamouraska, et au P. Michel, missionnaire de Rimouski :

« Comme rien, dit-il, ne nous paraît plus déplorable que de voir l'empressement que font paraître quelques-uns de nos diocésains de favoriser des personnes qui cherchent à se perdre pour l'éternité par leur entêtement, nous avons été véritablement touché, en remarquant dans les sieurs Côté et

1. "Un de ces hommes rares, respectables et désolants, écrit M. d'Avenel, qui font plus de mal avec leurs vertus que d'autres avec leurs vices." (Le *Correspondant* de 1877, t. IV, p. 598.)

Jean Gagnon, de la Bouteillerie, la résolution prise et exécutée d'emmener là-bas Dom George-François Poulet, Bénédictin sorti furtivement de son couvent à l'insu de ses supérieurs, et sans obédience, dans un habit laïque, malgré tous les avis que nous leur avons pu faire donner par des personnes même considérables.

« C'est pourquoi voulant faire connaître à ces personnes et autres de notre diocèse, où demeure George-François Poulet, religieux, l'obligation qu'ils ont de nous obéir sous peine de péché mortel en tel cas, nous leur déclarons que celui ou ceux qui ont pris et emmené de Québec le dit religieux ont commis une grande faute, dont ils mériteraient que nous nous réservassions l'absolution. Cependant, pour agir avec douceur, nous leur faisons seulement à savoir, à eux et à tous autres semblables, que s'ils viennent à le protéger, retirer chez eux dans leur domaine, et à l'aider à pouvoir demeurer éloigné de nous, pour nous ôter le moyen de le renvoyer en France à ses supérieurs, ils encourront après trois jours de séjour et d'aide, s'ils ne le font partir incessamment et sortir de leur dépendance après les dits trois jours passés, l'excommunication majeure par le seul fait, dont nous nous réservons l'absolution à nous seul.

« Et pour faire voir l'horreur que nous avons des religieux qui se sont séparés de leur communauté, qui par la continuation de leur séparation doivent être regardés comme apostats et excommuniés par le droit, que les évêques doivent poursuivre et faire rentrer dans leur devoir pour satisfaire au décret du saint concile de Trente au défaut de leur supérieur, nous enjoignons à tous les curés et missionnaires qui desservent les missions de ce côté-là jusqu'à Rimouski, non seulement de tenir la main à ce qui est porté par la dite ordonnance à l'égard des séculiers qui y contribueraient, mais encore de refuser les sacrements au dit Dom Poulet, religieux, excepté en cas de mort, et même de dire la messe

devant lui, ce que nous leur défendons sous peine de suspense de leurs fonctions ou interdit des lieux où la dite messe aura été célébrée, pour un espace de temps que nous règlerons [1]. »

M[gr] de Saint-Vallier écrivit en même temps à la cour pour qu'elle fît agir M. de Vaudreuil ; mais il n'y eut pas besoin de l'intervention du gouverneur : le moine bénédictin, délaissé de tout le monde, partit dans l'automne même. Voici comment le Conseil de Marine résumait pour le gouverneur la lettre de l'Evêque :

« M. l'Evêque de Québec demande s'il peut exiger de M. de Vaudreuil les secours, aide et protection nécessaires pour faciliter les fonctions de son ministère, et si M. de Vaudreuil peut les lui refuser dans des cas particuliers où l'évêque ne peut se faire obéir que par des voies rudes et difficiles.

« Le cas dont il s'agit est qu'un religieux d'un Ordre considérable, fugitif, et par le seul fait déclaré apostat et excommunié par le droit, se retire dans son diocèse. M. de Vaudreuil en est averti par une personne qui lui écrit de la part du général de ce religieux, qui désire le ravoir. M. de Vaudreuil, au lieu de lui donner avis du séjour de ce mauvais religieux fugitif, lui promet sa protection, et l'assure qu'à moins qu'il ne soit forcé par un ordre de la cour de le renvoyer en France, il le laissera toujours en Canada sans l'inquiéter. Ce religieux l'a dit à l'évêque, en l'assurant qu'il resterait malgré lui dans son diocèse. L'événement en a été la preuve, puisqu'il n'a pu déterminer M. de Vaudreuil à s'intéresser dans cette affaire ; et il a été obligé, pour venir à bout de l'obstination de ce religieux, de faire publier une ordonnance, par laquelle il a défendu aux prêtres de dire la messe devant lui, de le recevoir aux

1. *Mand. des év. de Québec,* t. I, p. 496.

sacrements, menacé d'interdire les lieux où l'on la dirait, et porté des censures contre les personnes qui le soutiendraient sans respect pour l'Eglise.

« Il supplie le Conseil d'envoyer ses ordres à M. de Vaudreuil pour faire sortir ce religieux de la colonie [1]. »

M. de Vaudreuil reçut en effet, au printemps de 1719, l'ordre « de faire embarquer ce religieux, et de ne souffrir au Canada aucun ecclésiastique qui ne fût approuvé par l'Evêque » [2]. Mais, comme nous l'avons vu, Dom Poulet était parti de lui-même l'automne précédent :

« Il arriva heureusement en France, écrit la Sœur Juchereau, et ne manqua pas de se faire mettre l'année suivante d'une manière pompeuse dans la *Gazette de Hollande*, comme un homme qui avait été persécuté au Canada, et banni de ce pays pour la foi ; parce que les Jésuites n'avaient pu souffrir l'éclat des vertus de ce grand anachorète [3]. . . »

Voici ce que M. de Vaudreuil et l'intendant Bégon écrivaient à la cour le 26 octobre 1719 :

« Le religieux Bénédictin qui s'était retiré en cette colonie a passé en France le 2 octobre de l'année dernière sur la *Mutine*, commandée par M. le chevalier de Courcy : ce qu'il a fait de son propre mouvement, et sans y avoir été contraint. Le sieur de Vaudreuil est surpris que M. l'Evêque se soit plaint de n'avoir pas obtenu de lui un ordre pour le faire repasser en France, ce qu'il ne lui a jamais demandé !

« Ce religieux a souvent écrit et présenté des requêtes au sieur de Vaudreuil pour se plaindre de ce que M. l'Evêque le persécutait. Le seul usage qu'il en a fait a été de renvoyer toujours ces écrits à M. l'Evêque, afin qu'il en usât sur ce sujet comme il le jugerait à propos, le sieur de Vaudreuil

---

1. Doc. de Paris, Eglise du Canada, t. I, p. 74.
2. Ibid.
3. *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec.*

n'ayant voulu rien répondre aux demandes que lui faisait ce religieux. . . »

Il est évident que Mgr de Saint-Vallier était resté sous l'impression que le gouverneur n'avait pas voulu l'aider, en cette circonstance, puisqu'il avait écrit à la cour pour s'en plaindre. C'est ainsi que naissent quelquefois entre des personnages haut placés de regrettables malentendus, des situations fausses. On évite de se voir, de s'expliquer, de s'entendre, et l'on garde indéfiniment de fâcheuses impressions.



Chose étrange, ce religieux bénédictin dont nous venons de parler était le deuxième prêtre janséniste qui passait dans la Nouvelle-France depuis quelques années. Mais tandis que lui ne tarda pas à se faire connaître pour ce qu'il était, un moine qui s'était enfui de son couvent, un adepte déclaré de la secte janséniste, l'autre personnage sut cacher parfaitement son jeu tout le temps de son séjour en Amérique; il fut même, suivant toutes les apparences, un excellent missionnaire: et ce ne fut qu'après son retour en Europe, après six ans de séjour dans la Nouvelle-France, qu'il se déclara comme un janséniste de la pire espèce.

Il s'appelait Dominique-Marie Varlet, et appartenait à une famille pieuse de Paris. Il était docteur de Sorbonne, et fut ordonné prêtre en 1706. Tanguay le fait venir au Canada en 1707; c'est une erreur: il n'y vint qu'en 1712 [1], et ne fit d'ailleurs que passer à Québec. Il était envoyé ici par les directeurs des Missions-Etrangères, avec l'agrément de Mgr de Saint-Vallier, qui était à Paris à cette époque, pour remplacer comme supérieur de la mission des Tama-

1. Arch. du sém. de Québec, Mémoire de M. Tremblay.

rois M. Bergier, qui était mort depuis quelques années. Il jouissait évidemment de leur confiance : s'il était déjà janséniste de cœur, rien n'en avait transpiré. Au témoignage de Latour, MM. de Brisacier et Tiberge, directeurs des Missions-Etrangères de Paris, « furent toujours bons catholiques dans leurs sentiments ». Ils n'auraient certainement pas envoyé Varlet au Canada, et de son côté l'évêque de Québec, alors à Paris, ne l'aurait pas laissé partir pour son diocèse, s'ils eussent eu le moindre soupçon au sujet de son orthodoxie.

Varlet, en arrivant à Québec, n'eut donc qu'à présenter aux grands vicaires De Maizerets et Glandelet, qui administraient le diocèse en l'absence de l'évêque, les lettres de recommandation qu'il avait reçues des Missions-Etrangères de Paris, et les pouvoirs qu'il tenait de Mgr de Saint-Vallier ; et il prit immédiatement le chemin des Tamarois, où « il se rendit par terre » [1], et demeura près de six ans. Ferland nous assure « qu'il y travailla avec zèle » [2]. Mais du reste l'on n'entendit plus parler de lui avant l'automne de 1717. Il revint alors à Québec pour recruter des missionnaires ; cette fois encore, il ne fit qu'y passer et se hâta de retourner dans sa mission, emmenant avec lui le chanoine Calvarin et Thaumur de la Source, dont les noms sont déjà connus de nos lecteurs.

Comme supérieur de la mission des Tamarois, il avait déjà le titre et les pouvoirs de grand vicaire de l'évêque de Québec [3]. Mgr de Saint-Vallier lui renouvela ses pouvoirs : les lettres de grand-vicaire qu'il lui donna, lors de son passage à Québec, portent la date du 6 octobre 1717 [4]. A sa demande, et à la même date, Mgr de Saint-Vallier voulut bien

1. Histoire manuscrite du Séminaire.
2. *Cours d'Histoire du Canada,* t. II, p. 407.
3. *Mand. des Ev. de Québec,* t. I, p. 378.
4. Archiv. de l'év. de Québec, Registre C.

confirmer l'établissement de la mission des Tamarois en faveur du séminaire de Québec : dans cette lettre de « confirmation des privilèges du Séminaire », Varlet faisait dire à l'évêque qu'il était à craindre « que des missionnaires de quelques autres corps ne prétendissent disputer la possession de cette mission au dit Séminaire »[1]. L'insinuation, d'ailleurs toute gratuite, était évidemment dirigée contre les Pères de la Compagnie de Jésus, et ne dut pas leur être agréable.

Du reste, Varlet jouissait toujours de la confiance des Missions-Etrangères de Paris, à tel point que c'est vers cette époque qu'ils le recommandèrent à Rome pour un épiscopat dans leurs missions lointaines de l'Orient. Il en eut la nouvelle peu de temps après son retour de Québec aux Tamarois, et se prépara immédiatement à retourner en France, où il rentra dans l'automne de 1718.

Par un bref de Clément XI en date du 17 septembre, il fut nommé évêque d'Ascalon et coadjuteur, *cum futurâ successione*, de l'évêque de Babylone. Il fut consacré à Paris le 19 février 1719 par M[gr] de Matignon, ancien évêque de Condom, assisté de Massillon, et de M[gr] de Mornay, coadjuteur de Québec. Par une singulière coïncidence, l'évêque de Babylone étant mort le jour même de la consécration épiscopale de Varlet, celui-ci devint ce même jour évêque en titre de Babylone.

La présence du coadjuteur de Québec à son sacre est une nouvelle preuve qu'aux yeux des chefs spirituels de notre Eglise il n'avait encore nullement démérité.

Mais à peine a-t-il reçu la consécration épiscopale qu'il jette le masque, et se montre un janséniste déclaré. Il a reçu ordre de Rome de voir le nonce de Paris avant de partir pour son diocèse ; mais de peur que le nonce ne lui parle de la constitution *Unigenitus* et ne lui demande d'y souscrire,

---

1. *Mand. des Ev. de Québec,* t. I, p. 495.

il quitte Paris sans lui faire visite, et se rend de suite en Hollande se jeter dans les bras des jansénistes. Il part pour son diocèse dans l'automne de 1719 et se rend en Perse; mais il a déjà fait tant d'actes répréhensibles contre l'autorité du saint-siège que l'évêque d'Ispahan reçoit ordre du pape de le suspendre de tout exercice de son ministère. Il est interdit, excommunié: au lieu de reconnaître ses fautes, il revient en Hollande, consomme sa révolte et son schisme, s'unit aux jansénistes, méprise la suspense, l'irrégularité et l'excommunication, en appelle de la bulle *Unigenitus* à un futur concile, exerce toutes les fonctions de l'épiscopat, en dépit de la suspense, consacre même des évêques, assisté de prêtres réfractaires comme lui, et devient chef de l'église d'Utrecht.

Nous n'entreprendrons pas de le suivre dans les différentes étapes de sa triste carrière janséniste. Qu'il nous suffise de dire qu'il mourut en Hollande en 1742, schismatique, et excommunié par trois papes [1].

Certes, ce dut être une grande douleur pour Mgr de Saint-Vallier, lorsqu'il apprit le triste revirement d'un homme qui avait été quelques années au service de son Eglise, et qui suivant toutes les apparences y « avait travaillé avec zèle »; pour les Missions-Etrangères, également, qui ne l'avaient envoyé au Canada que parce qu'il était regardé alors comme un prêtre irréprochable. Il n'y eut jamais d'hérétiques plus consommés que les jansénistes dans l'art de la dissimulation: Varlet était un maître dans cet art; on ne le soupçonna jamais de jansénisme durant son séjour en Amérique; et il n'eut pas occasion d'y répandre le venin de son erreur.

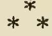
A Québec, il ne fit que passer. Au séminaire, où il resta à peine quelques jours, si l'on eût eu le moindre soupçon

---

1. Notes sur Varlet publiées par l'abbé Rhéaume dans le *Bulletin des Recherches historiques*, vol. III, p. 18.

qu'il était janséniste, on l'eût immédiatement renvoyé dans son pays. MM. de Maizerets et Glandelet étaient très délicats sur la question du jansénisme : M. Tremblay voulait un jour leur envoyer de Paris la *Vie de M. de Rancé,* mais il n'osait le faire : écrivant à M. Glandelet : « Je voudrais, dit-il, vous envoyer la Vie de M. de la Trappe, mais vous êtes si délicat sur le jansénisme, que vous croiriez un livre être dangereux parce qu'il parle avantageusement des personnes qui ont passé pour telles, quoiqu'elles aient protesté très hautement ne l'être pas [1]... » Qui croira, après cela, qu'il vint au Canada « une foule de livres jansénistes », comme le prétend Latour, et que « le venin ne tarda pas à couler en Canada » ? Parlant de Varlet, il nous assure « qu'il trouva le moyen d'y répandre l'esprit du parti » ; et cependant, il vient de dire un peu plus haut « qu'il fut méprisé dans la Nouvelle-France pour sa conduite et pour sa doctrine » [2]. La contradiction est flagrante.

Non, le jansénisme de Varlet ne transpira jamais au Canada ; et même en France, il n'en fut convaincu d'une manière certaine et évidente qu'après sa consécration épiscopale, alors qu'il jeta le masque, n'ayant plus rien à craindre pour les vues ambitieuses de sa carrière.



Mgr de Saint-Vallier se montra toujours, non seulement « très attaché à la saine doctrine », mais aussi en toute occasion le défenseur jaloux des immunités ecclésiastiques. Nous citerons deux ou trois faits qui eurent lieu de son temps, pour montrer quelle était à cette époque la position du

1. Lettre citée par Langevin dans sa *Notice biographique de Mgr de Laval,* p. 147.
2. *Mémoires sur la vie de M de Laval,* p. 49.

clergé par rapport aux taxes municipales, aux corvées publiques, aux tribunaux civils. Les hôpitaux et leurs domestiques étaient exempts des charges publiques, par ordre de la cour [1]. Le droit des propriétés ecclésiastiques à l'exemption des taxes n'était pas si bien défini : il fallait être toujours sur la défensive.

Nous sommes en 1707 : il y a juste un siècle que Québec est fondé. Or il paraît qu'à cette date les habitants de la campagne, arrivant en ville la nuit, pour le marché, après avoir traversé le fleuve en canot [2], au lieu d'aller se retirer à l'auberge, faisaient un bon feu sur la grève pour se réchauffer, en attendant le jour. Heureux temps ! heureuses mœurs ! Il n'y avait qu'un danger dans cette pratique tout-à-fait patriarcale, celui de mettre le feu aux maisons de la Basse - Ville, lesquelles étaient toutes « couvertes de bardeaux ». Mais le danger était si grand [3] que le Conseil Supérieur crut devoir s'en occuper, et défendit sous peine d'amende « d'allumer aucuns feux sur la grève ». Puis, afin que la ville ne fût pas prise au dépourvu, en cas d'incendie, il ordonna de faire faire cent seaux de cuir, et, pour les payer, de prélever une taxe sur les cheminées, « sans exception de personne ». On profita de l'occasion pour faire réparer « l'escalier par où l'on monte de la Basse-Ville, au haut duquel sera mis une barrière, où le passage ne sera que de la largeur d'un homme, pour empêcher les bestiaux de le gâter ».

Les cent seaux de cuir, « marqués d'une fleur de lis », devaient être déposés « vingt au Château Saint-Louis, vingt au Palais, vingt chez les Pères jésuites, vingt chez M.

---

1. Corresp. générale, vol. 20, Callières et Beauharnais au ministre, 3 nov. 1702.
2. Il n'y eut une traversée régulière en " moulins à bateaux " que vers 1722. (Ibid., vol. 44.)
3. Toute la Basse-Ville fut réduite en cendres le 5 août 1682. (*Vie de Mgr de Laval*, t. II, p. 300.)

François Hazeur, et vingt chez M. François Aubert de la Chenaie ».

Louis Couillard de l'Epinay, procureur du roi à la prévôté, fut chargé de préparer un rôle du nombre des maisons et des cheminées, et pour cela de se transporter partout à domicile. Le rôle, « arrêté au Conseil », fut « délivré au commis Bergeron », chargé de faire le recouvrement de la taxe. Il y avait dans toute la ville « six cent soixante et une cheminées, non comprises celles du Château, du Palais, des Pères récollets et de l'Hôtel-Dieu », lesquelles se trouvaient sans doute exemptes.

Mais la maison de l'évêque ne l'était pas; elle se trouvait sur le rôle, aussi bien que le Séminaire, les Ursulines, les Jésuites.

On n'attendit pas, à l'évêché, que le commis se présentât pour prélever la taxe. En l'absence de l'Evêque, qui était alors prisonnier en Angleterre, son procureur, M. Etienne Le Vallet, adressa une requête à l'intendant Raudot, qui la référa au Conseil. Dans cette requête, M. Le Vallet « convient qu'il est très utile pour toute cette ville qu'il y ait des seaux et autres instruments nécessaires pour obvier et remédier aux accidents du feu ». L'Evêque « ne refuse pas, dit-il, de contribuer de sa part à une si bonne œuvre, pourvu qu'il paraisse qu'il le fait de sa pure, bonne et franche volonté, et sans y avoir été obligé en vertu d'arrêts ou ordonnances ». M. Le Vallet demandait « à M. l'intendant d'ordonner ou faire ordonner par le Conseil que le palais épiscopal fût rayé de dessus le rôle de taxe qui avait été arrêté en ce Conseil le 13 décembre dernier, et qu'il fût fait une note sur le dit rôle, déclarant qu'on n'entendait pas y comprendre la maison de M. l'évêque, et qu'on recevrait ce que son procureur voudrait bien donner de sa bonne volonté ». Il demandait aussi qu'on lui donnât un reçu de la somme ainsi offerte, et qu'il fût mentionné dans ce reçu que « le procu-

reur de l'évêque avait offert de son bon gré la dite somme pour être employée à l'achat d'un nombre de seaux destinés à remédier aux accidents du feu ».

En un mot, on voulait que le principe canonique de l'exemption de taxes des propriétés ecclésiastiques fût reconnu au Canada, comme il l'était en France de temps immémorial. Les propriétés ecclésiastiques, de droit, y étaient censées affranchies de toutes taxes générales ou locales. Mais le clergé, dans ses assemblées ordinaires ou extraordinaires, votait au roi des sommes considérables, qui étaient prélevées sur les évêchés, sur les abbayes, sur les différents bénéfices ecclésiastiques, et qu'on appelait les décimes.

Le Conseil Supérieur ne refusa pas l'offre de M. Le Vallet; mais il lui ordonna en même temps de « justifier des titres et exemptions prétendus par M. l'évêque de Québec, pour iceux rapportés et communiqués au procureur général être ordonné ce que de raison ». Les offres de M. Le Vallet ne furent donc acceptées que « par provision et sans préjudice des droits des parties au principal » [1].

Quant aux corvées pour les travaux publics, le droit du clergé et des communautés religieuses d'en être exemptés ne paraissait pas mieux défini par la loi. Ils y contribuaient volontiers; mais on les laissait généralement à leur générosité. L'intendant Beauharnais ayant été accusé, en 1702, d'avoir obligé le clergé à fournir des pieux pour les fortifications de Québec, répondit à la cour:

« Le sieur de Beauharnais n'a jamais ordonné aux curés de fournir des pieux; et si les communautés ecclésiastiques en ont fourni, ça été sur ce que feu M. de Callières lui représenta de les comprendre dans les ordonnances, attendu leurs grands domaines; et le sieur de Vaudreuil juge qu'il est

---

1. *Jugements du Conseil Supérieur*, t. V, p. 529.

juste que les curés qui ont des habitations, sans comprendre le presbytère, fournissent comme les habitants, puisque les Jésuites en fournissent, à la Prairie de la Madeleine et autres endroits, selon le bien qu'ils ont; et le sieur de Beauharnais a eu l'honnêteté de laisser à ces messieurs la liberté de se taxer eux-mêmes pour la quantité de pieux qu'ils fournissaient[1]... »

M. de Louvigny, lieutenant de roi, qui commandait à Québec en 1706, eut quelques difficultés avec le supérieur des Récollets au sujet de ces corvées pour les fortifications. Ce religieux prétendait « que, n'étant point rentés, ils n'étaient pas tenus de suivre les exemples des autres communautés religieuses », ni par conséquent de contribuer aux corvées. Le commandant admit que « vivant dans l'ordre et la régularité des mendiants, sans avoir de possessions en propre, ils étaient suivant leur institut dans la régularité, et pouvaient être compris dans le nombre des exemptions qu'accordait Sa Majesté ». Mais il avait le triste courage de reprocher à ces pauvres religieux de « faire un commerce ouvert de bière, d'avoir deux barques qu'ils frétaient, et une voiture de louage »; et il prétendait que par là « ils étaient sujets aux corvées publiques ». Le digne supérieur des Récollets finit par consentir à donner sa quote-part aux corvées comme les autres communautés. Mais Louvigny n'en écrivit pas moins à la cour, « afin qu'il lui plût de décider des justes raisons des Récollets ou des siennes »[2]. Nous ne savons pas s'il y eut jamais décision formelle à ce sujet.

Le droit du clergé d'être jugé par les tribunaux ecclésiastiques était l'objet de fréquentes contestations, et le Conseil Supérieur n'avait pas sur ce sujet de principes bien arrêtés. Mais l'évêque et son clergé ne transigeaient pas sur ce point.

1. Corresp. générale, vol. 21, Beauharnais au ministre, 15 nov. 1703.
2. Ibid., vol. 25.

En 1712 un nommé Garnault[1], de l'Ange-Gardien, vient se plaindre au Conseil de ce que son curé, M. Dufournel, a refusé de l'entendre en confession. Le Conseil, sans trop réfléchir, accueille d'abord assez bénévolement sa requête. Mais il suffit que « M. Philippe Boucher, curé de la paroisse de Saint-Joseph à la Pointe-de-Lévy, promoteur de l'officialité », vienne lui-même à la séance suivante, et proteste contre la présentation de cette requête au Conseil :

« Celui qui l'a dressée, dit-il, ne savait pas sans doute que les juges laïques ne connaissent jamais d'affaires qui regardent les matières spirituelles, telles qu'est celle-ci. Quand on accuse un prêtre de ne pas faire son devoir dans l'administration des sacrements, il ne peut être cité pour cela que par devant l'official, suivant l'article 34 de l'édit de Versailles du mois d'avril 1695. Dans l'affaire dont il s'agit, il n'y a point d'appellation comme d'abus, puisqu'il n'y a eu aucune procédure ; et d'accuser un curé de refuser d'entendre à confesse un de ses paroissiens, c'est un cas dont les empereurs ni les rois les plus ennemis de l'Église, ni aucune justice séculière, n'ont jamais entrepris de prendre connaissance... »

Le Conseil renvoya « le dit Garnault et sa femme à se pourvoir devant l'official »[2].

En 1714, Pierre Le Boullenger de Saint-Pierre, et Marie-Renée Godefroy, son épouse, présentent une requête au Conseil, « au nom et comme prenant le fait et cause d'Anne-Marguerite Le Boullenger, leur fille ». Ils ont appris « que le P. Joseph Denis, récollet, faisant les fonctions curiales aux Trois-Rivières, aurait débité les plus noires et les plus

1. L'un des trois frères Garneau, de l'Ange-Gardien, François, Louis et Jean, qui signaient chacun différemment, l'un Garnaud, comme son père, l'autre, Garnaut, et le troisième, Garnaux. Ils étaient fils de Louis Garnaud, que Tanguay nous donne comme "l'ancêtre de l'auteur de l'histoire du Canada". (*Dictionnaire généalogique*, t. I, p. 252.)

2. *Jugements du Conseil Supérieur*, t. VI, p. 489.

atroces calomnies contre la dite Anne-Marguerite Le Boullenger; entre autres, il se serait servi de l'occasion de quelques remèdes qu'elle a été obligée de se faire faire par l'ordre de M. Michel Sarrazin, conseiller en ce Conseil et médecin du roi en ce pays, pour insinuer et persuader qu'étant enceinte, elle aurait fait faire ces remèdes pour faire dissiper sa prétendue grossesse; le P. Joseph a même surpris la religion de M. l'Evêque par cette imposture criante, ce qui l'a sans doute porté à lui défendre de la recevoir au sacrement de pénitence pour satisfaire à son devoir pascal ; le même Père avait donné à la dite Le Boullenger, dès le 20 avril dernier, un billet contenant son refus de lui permettre d'aller à confesse ailleurs pour faire ses pâques, et ce billet est un libelle diffamatoire contre leur fille, puisqu'il porte en termes exprès que M. l'Evêque ne la croit pas en sûreté de conscience en restant dans la maison où elle est »...

Deux crimes bien distincts reprochés au P. Denis, dans cette requête: diffamation de la fille Le Boullenger; refus de l'entendre en confession.

Le Conseil Supérieur, peu fort en droit canon, au lieu de renvoyer de suite cette affaire devant l'officialité, la transmet à la prévôté de Québec.

Mais le chanoine Calvarin[1], « faisant les fonctions de promoteur de l'officialité, » vient aussitôt faire opposition: « Qu'il plaise à la cour d'ordonner, dit-il, que les ecclésiastiques et clercs seront maintenus et gardés dans leurs privilèges; que Le Boullenger, sa femme et leur fille seront renvoyés en l'officialité pour y continuer les procédures commencées à l'encontre du P. Joseph Denis, et que défense soit

---

1. Goulvin Calvarin, un breton, natif de Vannes, arriva à Québec en 1701. Il fut fait chanoine en 1712, et se démit plus tard de son canonicat pour aller aux Tamarois. (Doc. de Paris, Eglise du Canada, t. I, p. 75.)

faite au sieur d'Artigny [1], faisant les fonctions de lieutenant particulier en la prévôté, d'en connaître, et aux dits Le Boullenger, sa femme et leur fille de procéder ailleurs sur le fait en question, à peine de nullité des procédures, et de tous dépens, dommages et intérêts »...

Mgr de Saint-Vallier intervient lui-même, et envoie au Conseil un billet signé de sa main, « par lequel il déclare qu'il garde la requête présentée à M. l'official par la demoiselle Saint-Pierre, en original, pour l'envoyer à M. le comte de Pontchartrain avec les autres pièces du procès ».

Le Conseil, « ayant égard à l'opposition formée par M. Calvarin », renvoie l'affaire Le Boullenger devant l'officialité. Mais il ordonne en même temps « qu'il soit nommé par M. l'Evêque un autre official et un autre procureur », le présent official, M. Thibout, ne pouvant servir, « parce qu'il a été assigné comme témoin », ni M. Calvarin comme promoteur, parce qu'il a enfreint les ordonnances, « en communiquant à M. l'Evêque toutes les pièces du procès ».

M. Le Picart, un autre chanoine de la cathédrale, fut nommé vice-gérant de l'officialité, et l'affaire fut informée devant lui [2].

*
* *

Terminons ce chapitre par un autre exemple de la manière dont se réglaient à cette époque certaines causes intéressant la religion : ce sera tout à la fois un tableau assez curieux des mœurs du temps.

Un jour, — c'était au commencement de janvier 1711, et par conséquent en l'absence de Mgr de Saint-Vallier, — un

---

1. Louis Rouer d'Artigny, fils de l'ancien doyen du Conseil, Rouer de Villeray, l'un des cinq premiers conseillers qui avaient été nommés par Mgr de Laval lors de la création du Conseil.
2. *Jugements du Conseil Supérieur*, t. VI, p. 828.

jeune homme nouvellement arrivé de France se présente au séminaire de Québec, et demande à voir un des grands vicaires de l'évêque. Il est accompagné d'un officier et de la femme de cet officier. C'est M. Glandelet qui vient les rencontrer au parloir: il reconnaît de suite l'officier, M. de Lestringan de Saint-Martin, capitaine des gardes du Château, et sa femme Madeleine-Louise Juchereau de Saint-Denis, sœur de Juchereau Duchesnay, seigneur de Beauport; il leur offre les compliments d'usage, et eux, de leur côté, lui introduisent M. Paul de Montéléon [1], qui désire épouser leur fille. Montéléon explique qu'il vient de la part du curé Boulard, de Beauport, où réside sa fiancée, lui demander la permission de se marier, ainsi que la dispense de deux bans. M. Glandelet, ecclésiastique très âgé, très pieux et très savant, mais peu diplomate, lui répond tout simplement que, ne le connaissant pas, il ne peut lui accorder la permission qu'il demande, à moins qu'il ne lui présente un certificat de liberté: « C'est, dit-il, la règle du diocèse ». Montéléon, se croyant insulté, réplique qu'il n'est pas un imposteur, et se répand en invectives contre le grand vicaire, qu'il accable « d'injures les plus atroces », auxquelles font chorus Lestringan et sa femme. Aux invectives contre le grand vicaire, ils en ajoutent d'autres contre le gouverneur et l'intendant, qui les ont prévenus d'avance de ce qui les attendait, s'ils ne pouvaient produire un certificat de liberté. Montéléon, ne se possédant plus, veut se jeter sur le grand vicaire « pour le maltraiter »; fort heureusement, il en est empêché par la dame de Lestringan, qui « le prend à haut de corps », et l'arrête. A tout cela le bon M. Glandelet,

1. D'après Tanguay, il s'appelait Louis, et était fils de Paul de Montéléon, bouteiller du Roi. Il était, dit-il, "officier, prince du comté de Nice, et parent de Pontchartrain". Il mourut avant 1717, et sa veuve se remaria à Ignace Aubert de la Chenaie. (*Dict. généalogique*, t. II, p. 63, t. III, p. 330.)

n'ayant pas autre chose à opposer que le *non licet* de l'évangile, les trois personnages s'en vont très mécontents.

Le lendemain des Rois, mercredi, 7 janvier, a lieu le second acte de la pièce. M. Boulard, curé de Beauport, célébrait ce matin-là le mariage d'un de ses paroissiens. Montéléon et sa fiancée, ainsi que Mme de Lestringan, se rendent à l'église, et attendent, pour entrer, que le mariage soit fait et la messe dite jusqu'après la consécration, afin que le curé ne puisse faire manquer leur projet. Ils entrent alors, et, au grand scandale des fidèles qui remplissent l'église, Montéléon interpelle M. Boulard, lui demande de le marier, et déclare à haute voix qu'il prend pour son épouse Marie-Anne-Josette de Lestringan de Saint-Martin; celle-ci déclare sur le même ton qu'elle prend Paul de Montéléon pour son époux; puis après avoir fait ce mariage à la gaumine, ils sortent de l'église et retournent au domicile de Lestringan.

Il est à remarquer que M. de Lestringan, « afin qu'on ne pût le rendre complice de cette entreprise », qu'il regardait avec raison comme infâme, avait fait en sorte « d'être ce jour-là de garde au Château ».

M. Boulard, qui a eu connaissance de tout, sans être à même d'empêcher le scandale, se hâte d'en dresser un procès-verbal, après la messe: puis il l'envoie à l'intendant Raudot, qui a déjà reçu celui de M. Glandelet, et demande réparation du scandale qui est arrivé.

Il avertit en même temps les coupables qu'ils ont fait « une action exécrable, un mariage illégitime, contre les lois de l'Eglise, un attentat à son autorité », dont ils vont avoir à rendre compte.

L'intendant Raudot communique à M. Macart[1] qui fait

1. Charles Macart (dit Champagne) était fils de Nicolas Macart et de Marguerite Couillard, veuve de Jean Nicolet. Il demeurait rue

les fonctions de procureur du roi au Conseil, la plainte du curé Boulard avec les pièces qui l'accompagnent; et dans la séance du lundi 12 janvier, M. Macart saisit le Conseil de cette triste affaire, avec toutes ses circonstances. Il expose les faits qui se sont passés, la conduite indigne de Montéléon à l'égard de M. Glandelet, les voies de fait qu'il a même voulu commettre sur sa personne, le scandale affreux qu'il a donné dans l'église de Beauport ; il demande qu'une enquête juridique soit tenue sur tous ces faits, et qu'en attendant la conclusion de cette affaire il soit défendu à Montéléon de cohabiter avec sa prétendue épouse sous peine de prison et d'une amende de cent livres payable à l'église de Beauport. Le Conseil rend un arrêt en conséquence, et cet arrêt est signifié aux intéressés le 15 janvier.

L'enquête ordonnée par le Conseil se tient sous la présidence de Paul Dupuy, lieutenant particulier de la prévôté, mais n'aboutit à rien: personne ne veut répondre; et l'affaire menace de traîner en longueur.

Sur les entrefaites, M. de Maizerets, un autre grand vicaire de Mgr de Saint-Vallier, prend la chose en mains. Ce vieux prêtre du Séminaire, le contemporain et l'ami de Mgr de Laval, avait beaucoup d'autorité dans tout le pays, et surtout à Québec: c'est lui qui avait formé la plupart des hommes publics de l'époque, ceux du moins qui étaient nés au Canada. Du reste, il ne manquait pas d'habileté dans le maniement des hommes et des choses. Il écrit donc au Conseil et le supplie de terminer au plus tôt cette affaire; elle n'intéresse pas moins l'Etat que l'Eglise. Le Roi est le protecteur et le défenseur des saints canons: le Conseil Supérieur représente ici une partie de son autorité; il doit voir à ce que les lois de l'Eglise touchant le mariage soient

---

Sault-au-Matelot, tout près de M. de Lino, un autre conseiller. Il était le beau-frère de Charles Le Gardeur, de Charles Bazire, de François Provost, de Jean-Baptiste Deschamps. (Voir *Jean Nicolet*, p. 254, 268.)

respectées. Dans le cas présent, Montéléon « a déjà avoué sa culpabilité et donné une satisfaction publique, quoique insuffisante, dans l'église de Beauport ». De plus, il a fait des excuses à M. Glandelet, et celui-ci s'en est déclaré parfaitement satisfait. Que le Conseil passe donc par-dessus certaines formalités pour ne s'en tenir qu'à celles qui sont nécessaires; qu'il exige de Montéléon toutes les conditions et réparations nécessaires, et termine l'affaire au plus tôt.

La requête de M. de Maizerets est prise en considération par le Conseil le 26 janvier, accueillie avec beaucoup de respect et jointe au dossier de la cause. Mais rien n'est conclu que le 9 février. Chose singulière: Montéléon se refusait toujours à donner des preuves de sa liberté; et cependant il avait en mains ce qu'il lui fallait pour démontrer qu'il n'avait aucun engagement en France. Enfin, il se décida à produire et à mettre entre les mains de M. de Maizerets une lettre de sa mère, Mme de Neste, d'après laquelle il était constaté non seulement qu'il n'était pas marié, mais qu'elle agréerait son mariage. Cette lettre était accompagnée de certificats attestant qu'elle était bien de la même écriture que d'autres lettres de sa mère qu'on avait vues, et entre autres de plusieurs qu'elle avait écrites à François de la Joue [1]. Il n'y avait plus de raison pour qu'on s'opposât au mariage de Montéléon. Aussi M. de Maizerets, écrivant de nouveau au Conseil:

« Nous sommes disposés, disait-il, à consentir à la réhabilitation du mariage en face de l'Église et dans les formes accoutumées. »

Dans sa séance du 9 février, le Conseil, après avoir entendu la lecture de la lettre de M. de Maizerets et un long

1. François de la Joue, arpenteur très estimé, était mort, à cette époque; mais il avait plusieurs filles à Québec, une d'elles était religieuse à l'Hôtel-Dieu. (*Recensement de 1716.—Dict. généalogique.*)

rapport de M. Macart, faisant les fonctions de procureur général, mit fin à toute cette affaire. « Pour le scandale commis, » il condamne Montéléon, la fille Lestringan et sa mère solidairement à une amende de vingt livres applicable aux pauvres de la paroisse de Beauport. Il permet aux époux de se pourvoir par devers le sieur grand vicaire, pour obtenir de lui la permission de faire publier des bans, mais seulement après qu'ils auront fait la réparation qui leur sera par lui ordonnée. . Puis, « la dite publication et réparation faites, il sera par les parties contracté un mariage suivant les formalités prescrites par l'Eglise et les lois du Royaume ».

La fille Lestringan était déjà depuis quelque temps à l'Hôtel-Dieu, en conformité de l'arrêt du Conseil, qui lui avait défendu toute cohabitation avec son fiancé : « Elle y restera, dit le Conseil, en attendant son mariage, sans que ses père et mère puissent l'en faire sortir sous quelque prétexte que ce soit ; à l'effet de quoi, le Conseil fait inhibitions et défenses à la supérieure du dit couvent de la leur remettre entre les mains avant le temps ci-dessus marqué[1]. . . »

Les bans de Montéléon et de Mlle de Lestringan furent publiés à Beauport le dimanche 15 février, et le mariage célébré le lendemain.

Les scandales donnés par ces mariages à la gaumine décidèrent Mgr de Saint-Vallier à lancer son célèbre mandement, qui semble y avoir mis fin pour toujours :

« Nous déclarons excommuniés, dit-il dans ce mandement, d'une excommunication encourue par le seul fait, et dont nous nous réservons à nous seul le pouvoir d'absoudre, tous ceux qui dans la suite oseront contracter de si détestables mariages, soit devant leurs curés, soit devant d'autres prêtres, soit séculiers, soit réguliers ; ceux aussi qui seront

---

1. *Jugements du Conseil Supérieur,* t. VI, p. 139 et 171.

assez méchants pour les conseiller, tous les témoins apostés pour les dits mariages, et les notaires qui en dresseraient l'acte, sauf à notre official, dans les cas particuliers qui seront portés devant lui, d'imposer encore d'autres peines particulières pour punir les prévaricateurs[1]... »

---

2. *Mand. des Ev. de Québec,* t. I p. 492.

CHAPITRE XXIII

—

NOUVEAU REMANIEMENT DES PAROISSES RÈGLEMENT DE 1721

Le " Plan des missions " de 1683. — Le Règlement de 1721. — M. Collet. — Liste de 82 districts paroissiaux. — Remarques au sujet du Règlement de 1721. — La côte du Labrador. — Protestations contre le Règlement. — Le curé Fornel. — Le curé Ulric. — Les cures fixes.

Le gouverneur et l'intendant du Canada recevaient de la cour de France en 1721 une petite note significative :

« Sa Majesté recommande à MM. de Vaudreuil et Bégon de bien vivre avec le sieur évêque de Québec[1]. . . »

Evidemment il avait transpiré quelque chose, à la cour, des relations un peu froides qui existaient entre eux, M. de Vaudreuil, surtout, et Mgr de Saint-Vallier. Celui-ci, d'ailleurs, s'était plaint à plusieurs reprises du gouverneur. On aurait tort de croire, cependant, que tout était mésintelligence entre ces hauts dignitaires : au contraire, ils s'entendirent en maintes occasions pour assurer le bien de la colonie et de l'Eglise ; et précisément à la date que nous venons de mentionner, nous voyons leurs noms réunis au bas d'un document très important, intitulé : « Règlement des districts des paroisses de la Nouvelle-France[2]. »

Depuis longtemps la cour demandait ce règlement, et

---

1. Corresp. générale, vol. 43. Lettre du 19 déc. 1721.
2. *Edits et Ordonnances,* t. I, p. 443.

voulait avoir un état aussi clair et exact que possible des paroisses et missions qu'il était possible de créer dans la colonie. On n'avait rien de satisfaisant ni de précis depuis le « Plan général des missions » qui avait été fait en 1683, du temps de Mgr de Laval. Nous avons donné une idée de ce Plan des missions, à l'occasion de la première visite du diocèse par Mgr de Saint-Vallier en 1685 : il y avait une quarantaine de districts paroissiaux qui avaient été organisés par le grand vicaire de Mgr de Laval, de concert avec l'intendant de Meulles. Mais le règlement fait à cette occasion n'avait qu'un caractère semi-officiel ; l'intendant lui avait donné son concours, mais il avait accompagné le grand vicaire de Mgr de Laval surtout pour mettre la paix et l'ordre dans tous les nouveaux centres de colonisation : écrivant à la cour :

« Je suis parti de Québec, disait-il, à la fin de mai (1683) avec le grand vicaire de M. l'évêque et un autre ecclésiastique, lesquels m'ont mené dans tous les endroits où ils ont cru que ma présence était nécessaire pour mettre la paix dans toutes les familles, juger leurs différends, condamner les vicieux, et ordonner de tout ce qui regarde le temporel de l'Eglise, comme des dîmes, et autres choses... Je n'ai rien épargné pour apporter la paix, et détruire cet esprit de chicane que j'ai trouvé avoir pris de grandes racines dans ce pays-ci... » Il ajoutait : « Nous avons trouvé qu'il était d'une nécessité indispensable de faire tout d'un coup quarante districts paroissiaux, et que par ce moyen nous fixerions les curés à avoir l'œil sur leurs paroisses, étant exempts de ces courses extraordinaires qui sont causes que la plupart des peuples n'entendent la messe que trois ou quatre fois l'année et n'ont presque point de religion [1]... »

1. Bibliothèque du Parlement d'Ottawa, Mss. de la Nouvelle-France, vol. IV, p. 180, 338.

Depuis ce temps la colonie avait augmenté : au recensement de 1710, elle renfermait 16,355 âmes, « tant Canadiens que Français, établis, non compris les officiers, les troupes et les ecclésiastiques »[1] ; il y en avait 30,000 en 1724[2]. Cette population, disséminée çà et là sur les deux rives du Saint-Laurent, n'avait presque point pénétré encore dans l'intérieur des terres, et se partageait, un peu arbitrairement, en un certain nombre de paroisses ou missions. Il fallait créer de nouvelles paroisses, diviser les anciennes, en changer les limites : souvent les colons avaient des espaces immenses à parcourir pour se rendre à leur église ; quelquefois même ils avaient à traverser le fleuve : à Sorel, par exemple, comme nous le verrons.

Mgr de Saint-Vallier avait dû modifier déjà en beaucoup d'endroits le Plan général des missions de 1683 ; mais rien de ce qui avait été fait jusqu'ici n'était définitif : il fallait faire quelque chose de relativement durable, et surtout quelque chose qui fût digne d'être présenté à la cour et de recevoir la sanction royale. Mais qui allait faire ce travail ?

La Providence fournit de suite à l'autorité religieuse et à l'autorité civile de la colonie l'homme qu'il leur fallait. Cet homme était Mathieu-Benoit Collet, procureur du roi au Conseil Supérieur. Fils d'un avocat au Parlement de Paris, il était au Canada depuis quelques années, et connaissait parfaitement le pays. Intelligent, instruit, actif, il s'était fait une bonne réputation d'habileté, de savoir-faire et surtout d'honnêteté. Lorsqu'il mourut en 1727, le gouverneur lui rendait ce beau témoignage : « La colonie vient de faire une très grande perte par la mort de M. Collet, procureur général du Conseil, qui, avec sa grande capacité, avait le talent d'accommoder une infinité de procès. » M. de Vau-

1. Corresp. générale, vol. 31.
2. Ibid., vol. 46.

dreuil avait été bien inspiré en le nommant commissaire pour dresser ce Plan général des paroisses et missions de la colonie, que demandait le Roi : aussi en fut-il complimenté par la cour, où M. Collet était bien connu.

Plein d'activité et désireux de faire le bien, M. Collet avait voulu établir à Québec une Ecole de droit, et on lui avait envoyé de Paris les livres dont il avait besoin : « Nous favoriserons les bonnes intentions qu'il a sur ce sujet le plus que nous pourrons, » écrivait en souriant M. de Vaudreuil. M. Collet en fut quitte pour ses « bonnes intentions » : son projet n'eut pas de suites, faute d'étudiants[1]. Il fut repris avec un peu plus de succès par son successeur comme procureur général au Conseil, M. Le Verrier[2].

Le commissaire nommé pour visiter la colonie et dresser un plan général des paroisses, devait convoquer les habitants, entendre leurs demandes, leurs raisons et leurs plaintes, puis donner des procès-verbaux *de commodo et incommodo*. Il partit dans l'été de 1720, accompagné d'un greffier, et mit deux mois à faire sa tournée. Il s'acquitta de sa tâche « avec beaucoup d'ordre et d'attention ». Ses dépenses devaient être payées par la cour, qui avait ordonné le travail ; et le gouverneur et l'intendant recommandèrent de le « traiter favorablement ». D'après les procès-verbaux qu'il rapporta, le gouverneur et l'intendant, « conjointement avec l'évêque », formèrent quatre-vingt-deux districts paroissiaux, et en déterminèrent les limites et l'étendue, décidant en même temps à qui les fidèles de telle localité, quand il y avait doute, devaient payer la dîme ; puis ils envoyèrent à la cour leur règlement, daté du 20 septembre 1721, pour

---

1. Garneau, *Histoire du Canada*, t. I, p. 184.
2. Voir mon mémoire, *Le P. de Bonnécamps*, Ottawa, 1895, p. 31.

le faire confirmer par un arrêt du Conseil d'Etat, « afin de prévenir les difficultés qui pourraient naître dans la suite sur son exécution ». Cet arrêt fut rendu le 3 mars 1722, puis enregistré au Conseil Supérieur le 5 octobre de la même année.

Voici les noms des différents districts paroissiaux, pour ne pas dire paroisses, — car c'étaient presque tous des noyaux d'un grand nombre de futures paroisses — dont les limites furent fixées par ce règlement : au nom civil nous ajoutons entre parenthèse le titre canonique, tel qu'il est donné dans les *Edits et Ordonnances:*

Gouvernement de Québec, côté du nord, en remontant le fleuve Saint-Laurent :

Baie Saint-Paul (Saint-Pierre et Saint-Paul). — La Petite-Rivière (Saint-François-Xavier). — Saint-Joachim. — Sainte-Anne. — Le Château-Richer (La Visitation de Notre-Dame). — L'Ange-Gardien. — Saint-François (de Sales). — Saint - Jean - Baptiste. — Saint - Laurent. — La Sainte-Famille.—Saint-Pierre (Saint-Pierre et Saint-Paul). — Beauport (Notre-Dame de Miséricorde). — Charlebourg (Saint-Charles Borromée). — Québec. — Sainte-Foy. — La Vieille-Lorette. — Demaure (Saint-Augustin).— Neufville (Saint-François de Sales).—Portneuf dit le Cap-Santé (La Sainte-Famille). — Eschambault et la Chevrotière. — Les Grondines (Saint-Charles-des-Roches).— Sainte-Anne, près Batiscan.

Côté du sud, en remontant le fleuve Saint-Laurent :

Les Camouraska (Saint-Louis). — La Bouteillerie, dit la Rivière-Ouelle (Notre-Dame-de-Liesse). — La Pocatière ou Grande-Anse (Sainte-Anne). — Les Aulnets (Saint-Roch).— Port-Joly.— Bon-Secours (Notre-Dame de Bon-Secours). — Le Cap Saint-Ignace (Saint-Ignace). — La Pointe à la Caille (Saint-Thomas).— Saint-Pierre.— Bellechasse (Notre-Dame de l'Assomption). — La Durantaye

(Saint-Jacques et Saint-Philippe).— Saint-Michel. —Beaumont (Saint-Etienne).—La Pointe-de Lévy (Saint-Joseph). —Saint-Nicolas.—Tilly (Saint-Antoine de Pade).—Sainte-Croix. — Lotbinière (Saint-Louis). — Eschaillons.

Gouvernement des Trois - Rivières, côté du nord, en remontant le fleuve:

Batiscan (Saint-François-Xavier). — Champlain (la Visitation). — Le Cap dit de la Madeleine (Sainte-Marie-Madeleine). — Les Trois - Rivières. — Le fief des Pères jésuites. — Grosbois, dit les Grande et Petite Rivière Ouamachiche (Sainte-Anne). — La Rivière du Loup, sur le lac Saint-Pierre (Saint-Antoine). — Maskinongé (Saint-Joseph).

Coté du sud, en remontant le fleuve:

Saint-Pierre, Gentilly, Cournoyer.— Bécancourt (la Nativité de la sainte Vierge). — Godefroy et Tonnancourt. — Nicolet, l'Ile Moras et la Baie Saint-Antoine. — Saint-François, sur le lac Saint-Pierre (Saint-François-Xavier).

Gouvernement de Montréal, côté du nord, en remontant le fleuve:

L'Ile du Pads (la Visitation). — Berthier et Dorvilliers. — Dautray et Lanoraye. — Lavaltrie. — Saint - Sulpice. — Les Iles Bouchard. — Repentigny (Notre-Dame de l'Assomption). — La Chesnaye. — Terrebonne, et le fief des héritiers l'Angloiserie et Petit. —L'Ile Jésus (Saint-François de Sales). — La Rivière des Prairies (Saint-Joseph). — La Pointe-aux-Trembles (l'Enfant-Jésus).—La Longue-Pointe. — Montréal. — Saint - Laurent. — Lachine (les Saints-Anges. — La Pointe - Claire (Saint - Joachim). — Sainte-Anne du Bout de l'Ile.

Côté du sud, en remontant le fleuve:

Saurel (Saint-Pierre). — Saint-Ours (l'Immaculée-Conception). — Contrecœur (la Sainte-Trinité). —Verchères (Saint - François - Xavier). — Varennes Sainte -Anne). —

Boucherville (la Sainte-Famille).--Chambly (Saint-Louis). —Longueuil (Saint-Antoine de Pade).—La Prairie de la Madeleine (Sainte-Marie-Madeleine).—Chateauguay.

*
* *

Telle est la liste des districts paroissiaux de la Nouvelle-France, « faite en double à Québec le 20 septembre 1721 », et signée par M. de Vaudreuil, Mgr de Saint-Vallier et l'intendant Bégon. En comparant cette liste avec le Plan général des misions de 1683, on se fait aisément une idée du développement graduel de la colonie. Nous ne pouvons entrer dans tous les détails : faisons seulement quelques remarques.

On venait de créer quatre-vingt-deux districts paroissiaux, mais il ne s'en suit pas que chacun de ces districts avait un curé résident. Voyons, par exemple, la Baie Saint-Paul : le curé de cette paroisse devait desservir « par voie de mission » celle de la Petite-Rivière, et aussi « le fief des Eboulements et celui de la Malbaie, jusqu'à ce qu'il y eût un nombre suffisant d'habitants pour pouvoir y ériger une paroisse » [1]. Le fief de la Malbaie est l'endroit le plus éloigné, au nord du Saint-Laurent, qui soit mentionné dans le règlement des paroisses de 1721. Au delà, jusqu'aux Sept-Iles, c'était la Ferme ou Traite de Tadoussac : elle commençait même à l'Ile-aux-Coudres, et avait quatre-vingts lieues de longueur, sur « soixante lieues avant dans les terres ». On écrivait à la cour en 1683 : « Cette côte du nord n'est point habitée [2]. » Mais nous voyons qu'en 1708 il y avait un fort au Labrador; et M. de Courtemanche écrivait à la cour « qu'il avait mené à cette côte un missionnaire, et que ce missionnaire y était très nécessaire pour administrer les sacrements aux gens qui y habitaient, et

---

1. *Edits et Ordonnances*, t. I, p. 444.
2. Bibl. du Parl. d'Ottawa, Mss de la Nouvelle-France, vol. IV, p. 163.

pour établir le christianisme parmi les sauvages [1]. » Est-ce ce missionnaire qui, quelques années plus tard, demandait à la cour la permission de faire un établissement au Labrador pour la pêche du loup-marin? On en écrivit au gouverneur et à l'intendant du Canada; et ceux-ci répondirent au ministre avec beaucoup de sagesse :

« Le Labrador ne paraît guère susceptible d'un établissement pour un homme de cette robe, n'y ayant que rochers en ce lieu; et la dissipation que cause un établissement à conduire ne convient guère à un missionnaire [2] ».

L'Ile d'Orléans, à la date où nous sommes, s'appelle encore l'Ile Saint-Laurent. M. Collet y a réglé plusieurs questions : à Saint-François, « la nouvelle église qu'il est nécessaire de construire, le sera au même lieu où est l'ancienne »; il y a quelques difficultés au sujet de la dîme entre les curés de Saint-Jean, de Saint-Laurent et de Saint-Pierre : tout cela est réglé pour l'avenir.

La paroisse de Charlesbourg est une de celles où l'on compte le plus de villages : le Petit Village; le Gros-Pin; Saint-Jérôme dit l'Auvergne ; Bourg-Royal; Bourg-la-Reine; Charlesbourg ; Saint-Claude ; Saint-Pierre ; Saint-Joseph; Saint-Bonaventure; Saint-Bernard; Saint-Romain; Saint-Gabriël; Saint-Jacques : Paincourt; le Petit Saint-Antoine et le Grand Saint-Antoine.

La paroisse de Québec s'étend jusqu'aux terres de la seigneurie de Sillery et jusqu'au district de la paroisse de Charlesbourg, « à l'exception des bâtiments et enceinte de l'Hôpital-Général, dont l'église sera érigée en paroisse pour le dit Hôpital-Général seulement, et desservie par le chapelain qui y sera établi curé, auquel les dîmes des terres des

1. Corresp. générale, vol. 29, Québec, 3 nov. 1708.

2. Ibid., vol. 49, Beauharnais et Dupuy au ministre, 20 oct. 1727; vol. 50, Beauharnais et D'Aigremont au ministre. 1er oct. 1728.

pauvres qui étaient de cette paroisse appartiendront pour subvenir à son entretien »... Le district de l'Hôpital-Général fut en effet détaché de la paroisse de Québec par un acte de Mgr de Saint-Vallier en date du 18 septembre 1721 [1]. Il est à remarquer que, dans son article relatif à Québec, approuvé par Mgr de Saint-Vallier, M. Collet dit expressément que « la cure de Québec est unie au Séminaire » [2].

A la Pointe-aux-Trembles de Neuville, il est permis aux habitants dans la profondeur des terres de construire une chapelle, et alors le curé de Neuville sera « tenu d'aller leur dire la messe une fois par mois, un jour de fête ou de dimanche »... Il s'agit, sans doute, d'une chapelle au Grand-Capsa, dont nous avons souvent entendu parler par les anciens de l'endroit.

Les paroisses de Deschambault et de La Chevrotière n'ont pas encore de curé; elles sont desservies « par voie de mission » par le curé des Grondines.

Les Camouraska ont six lieues de largeur, entre « le fief de l'Anse Saint-Denis et le fief de Vertbois ». Le curé de cette immense paroisse doit aussi desservir les fiefs de Vertbois, de la Rivière du Loup, du Parc, de l'Ile Verte et de la Rivière des Trois-Pistoles, « jusqu'à ce qu'il y ait lieu d'y ériger des paroisses ».

La paroisse de la Rivière-Ouelle s'étend, en montant, jusqu'au fief de la Pocatière, dit la Grande-Anse, et le curé est chargé de desservir « par voie de mission » la paroisse de Sainte-Anne de la Pocatière, « jusqu'à ce qu'il y ait un nombre suffisant d'habitants pour fournir à l'entretien et subsistance d'un curé ».

Les fiefs de Port-Joly et de la Rivière des Trois-Saumons sont desservis par le curé de Bon-Secours de l'Islet.

---

1. Archiv. de l'év. de Québec, Registre C.
2. *Ed. et Ord.*, t. I, p. 446.

Le curé du Cap Saint-Ignace est chargé de desservir « les Iles aux Oies, grande et petite, aux Grues, au Canot, de Sainte-Marguerite, la Grosse-Ile, celle à Deux-Têtes et autres petits Islets qui n'ont pas de noms et appartiennent à la dame veuve du sieur de Grandville ».

La paroisse de Saint-Joseph de la Pointe-de-Lévy s'étend depuis le milieu, environ, du fief de Montapeine, «jusqu'à la rivière du Sault de la Chaudière ».

La paroisse de Sainte-Croix est desservie par le curé de Lotbinière. « Il desservira aussi, par voie de mission, le fief d'Eschaillons ; mais attendu le grand éloignement, il ne sera obligé que d'y dire une messe tous les mois, un jour de fête ou de dimanche, autant que faire se pourra, dans la chapelle qui sera à cet effet construite sur le dit fief. » Il n'y avait donc pas encore de chapelle à Saint-Jean Deschaillons.

La Pointe-du-Lac, Yamachiche, la Rivière-du-Loup, Maskinongé sont desservis par voie de mission « jusqu'à ce qu'il y ait un nombre suffisant d'habitants pour fournir à la subsistance et entretien d'un curé ».

Les fiefs Saint-Pierre, Gentilly et Cournoyer seront desservis par le curé de Bécancourt, quand il y en aura un d'établi. Cette paroisse de Bécancourt renferme la mission des sauvages : « tant qu'elle y restera, le curé qui sera établi à Bécancourt prendra trente cordes de bois par an, pour son chauffage, sur le domaine de la seigneurie, suivant les offres du dit sieur de Bécancourt ».

Les fiefs Godefroy et Tonnancour « seront desservis par voie de mission par le curé qui sera établi dans la paroisse qui sera érigée pour Nicolet et la Baie Saint-Antoine »... Mais cette paroisse n'existe pas encore : les seigneurs et les habitants des fiefs de Nicolet, de l'Ile Moras et de la Baie Saint-Antoine ont offert « de construire une église et un presbytère proche la ligne qui sépare Nicolet de la Baie

Saint-Antoine, de donner au curé une étendue de terre pour son utilité, et de lui laisser prendre, sur le domaine de la Baie Saint-Antoine, trente cordes de bois par an pour son chauffage » : on leur permet de construire cette église et ce presbytère, « et tous devront y contribuer et y travailler »...

Le curé de l'Ile du Pads dessert, par voie de mission, Berthier, Dorvilliers, Dautray, Lanoraie et Sorel, « jusqu'à ce qu'il y ait un curé établi à Berthier et un à Sorel ».

Le curé de Saint-Sulpice dessert La Valtrie et les Iles Bouchard ; celui de l'Ile Jésus dessert Terrebonne et La Chenaie.

La paroisse de Saint-Laurent est encore desservie par voie de mission ; et le curé de Sainte-Anne du Bout-de-l'Ile dessert les fiefs de Vaudreuil et de Soulanges. Il dessert aussi la mission des sauvages Nipissings, qui a été fondée dans l'Ile-aux-Tourtes par l'abbé de Breslay, de Saint-Sulpice. Il y a là une église et un presbytère, dont la construction est due au zèle de M. de Breslay. Ce digne missionnaire se dévoue maintenant aux missions de l'Acadie : et bientôt la mission de l'Ile-aux-Tourtes se fondra avec celle du Lac des Deux-Montagnes [1].

M. de Breslay, qui avait fondé la mission de l'Ile-aux-Tourtes, avait aussi, vers 1714, fait bâtir une chapelle à Sainte-Anne du Bout-de-l'Ile pour accomplir un vœu qu'il avait fait, étant très malade, s'il obtenait sa guérison par l'intercession de la Bonne sainte Anne. Ce fut l'origine de cette paroisse qui fut détachée de la Pointe-Claire [2].

Il n'y a encore de curé résident ni à Saint-Ours, ni à Contrecœur, ni à Verchères : ces deux dernières paroisses devront en avoir un incessamment ; et celui de Contrecœur desservira aussi Saint-Ours, « jusqu'à ce qu'il y ait un

---

1. *Les Sulpiciens en Acadie*, p. 287.
2. *Ibid.*, p. 286.

nombre suffisant d'habitants pour fournir à la subsistance et entretien d'un curé ».

Le fief Chateauguay est encore trop peu établi pour être érigé en paroisse: il continuera à être desservi par le missionnaire des sauvages iroquois du Saut-Saint-Louis.

A Chambly, il n'y a encore que la chapelle du Fort. « Vu le petit nombre d'habitants qu'il y a dans cette seigneurie de Chambly, qu'ils sont hors d'état de payer des dîmes, étant pauvres, et ne commençant que d'établir leurs terres, il serait nécessaire pour le bien de la garnison de ce Fort, d'y établir un aumônier fixe qui fût tenu d'y résider, et de desservir par voie de mission les habitants de la dite seigneurie, même les fiefs des sieurs de Longueuil et de Rouville. . ., à mesure qu'ils s'établiront, et, sous ces conditions, assurer au dit aumônier cinq cents livres par an pour sa subsistance, jusqu'à ce que la dite paroisse soit suffisamment établie pour fournir à la subsistance d'un curé. »

Tous ces détails sont extraits du règlement officiel des paroisses signé le 20 septembre 1721 par le gouverneur, l'évêque et l'intendant de la Nouvelle-France, et préparé d'après les procès-verbaux de M. Collet. Ah, qu'elle était encore peu avancée la colonie canadienne! Dans quelques-unes des meilleures parties du pays, à peine quelques défrichements, quelques pauvres habitations, pas d'église, pas de presbytère, pas de curé résident! Qu'étaient un grand nombre de ces quatre-vingt-deux districts paroissiaux, sinon tout simplement des cadres, dans lesquels il n'y avait encore rien, ou presque rien? Oui; mais ces cadres n'en avaient pas moins une grande valeur: ils appelaient, ils invitaient les colons à venir se grouper autour d'une église en construction, auprès d'un prêtre qui allait s'occuper incessamment de leur avenir, de l'avenir de leurs enfants. Ces cadres vont tous se remplir, avec le temps; il faudra même les élargir, les

étendre ; la vie débordera tout autour, elle rayonnera jusqu'aux extrémités du pays.



Il était impossible que le Règlement de 1721, sanctionné par la cour en 1722, contentât tout le monde : aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner si l'on trouve dans les archives un grand nombre de protestations. Nous y voyons entre autres « une requête et liste des habitants de la Côte Saint-Ange, qui réclament contre leur réunion aux paroisses de Saint-Augustin et de Sainte-Foy » ; une requête des habitants de la seigneurie Saint-Pierre, réclamant contre l'annexion de cette seigneurie à la paroisse de Bécancourt ; » puis la plainte de Joachim Fornel, curé de la Vieille-Lorette, qui prétend que sa paroisse est réduite à rien :

« Joachim Fornel, curé de la Vieille-Lorette, remontre à Votre Grandeur que, par l'arrêt du Conseil d'État du Roi, rendu l'année dernière, pour régler les districts des paroisses de la Nouvelle-France, celle de Lorette se trouve réduite à un si petit nombre d'habitants, qu'elle semble ne devoir plus mériter le nom de paroisse, tant le nombre de ceux qui restent est peu considérable [1]... »

Remarquons que ce curé, lorsqu'il faisait cette plainte, n'était âgé que de vingt-six ans et n'avait que trois ans de prêtrise ! Faut-il s'étonner qu'il y ait dans les archives bien des choses peu édifiantes sur son compte ? Le gouverneur du Canada écrit un jour à son sujet au ministre : « Il a tenu à plusieurs religieuses des discours sur la constitution *Unigenitus,* à l'occasion de M. le cardinal de Noailles, qui ne convenaient guère. On lui en a fait faire des reproches par un de ses confrères, qui lui a fait sentir sa sottise dans toute son étendue. Il lui répondit qu'il l'avait dit pour rire. C'est

1. Corresp. générale, vol. 45.

une peste qu'un tel sujet dans un pays aussi sain que l'est celui-ci [1]. »

Mgr de Saint-Vallier, qui n'était pas toujours heureux dans ses nominations, l'avait envoyé un jour à l'Ile Royale pour y être curé de Louisbourg, à la place des Récollets. Le gouverneur de l'Ile, M. de Saint-Ovide, qui le connaissait probablement, ne voulut jamais le recevoir. Le chanoine — car il faisait partie du chapitre — fut obligé de remonter à Québec.

Il passa en France, puis revint au Canada, à la demande de Mgr Dosquet qui, lui, ne le connaissait pas encore, mais qui, après l'avoir connu, se reprochait de l'avoir ramené au pays, et écrivait au ministre : « Je vous demande pardon de vous avoir prié d'accorder le retour dans ce pays-ci au sieur Fornel ; j'avoue ma faute, car tant qu'il y restera, l'on ne peut espérer d'y voir régner la paix. »

Il écrivait encore : « Il est important pour avoir la tranquillité dans le chapitre, qu'il n'y réside pas : il est inquiet, il ne peut y souffrir de Français [2], et il décide en maître [3]. »

C'est ce M. Fornel qui fut choisi par ses confrères les chanoines pour prononcer l'oraison funèbre de Mgr de Saint-Vallier à la cathédrale.

Du côté de Montréal, les habitants de *Mouille-pieds* écrivent à Mgr de Morville, secrétaire d'Etat, pour protester contre leur annexion à Longueuil :

« Ce sont, disent-ils, de pauvres sujets de Sa Majesté, habitants du lieu dit *Mouille-pieds,* de la paroisse de la Prairie de la Madeleine, au Canada, que l'on veut forcer de quitter leur dite paroisse de la Prairie de la Madeleine,

1. Archiv. de l'év. de Québec, Doc. de Paris, Eglise du Canada, Lettre de Beauharnais au ministre, 17 oct. 1727.

2. Il était fils de Jean Fornel, marchand, qui demeurait à la Basse-Ville, rue Notre-Dame.

3. Doc. de Paris, Eglise du Canada.

pour être de celle de Longueuil, qui osent se jeter aux pieds de Votre Grandeur pour implorer la justice à ce sujet[1]... »

Leur curé, M. Ulric, vient appuyer leurs plaintes : il envoie des mémoires au comte de Morville pour réclamer contre « le retranchement qu'on veut lui faire d'un endroit très considérable de sa paroisse, nommé *Mouille-pieds,* pour être attaché à celle de Longueuil ».

Sa plainte est référée à l'intendant du Canada, avec prière de lui rendre justice. Alors M. Ulric écrit de nouveau au secrétaire du département de la marine :

« J'ai reçu avec toute la reconnaissance possible la lettre dont Votre Grandeur m'a honoré, de Paris, du mois d'avril. On a renvoyé ici à M. l'intendant mes mémoires, avec ordre de me satisfaire ; mais le dessein qu'il a de faire plaisir au gouverneur des Trois-Rivières de ce pays[2] lui a fait passer sous silence les ordres de la cour à mon sujet. Cependant, on me fait, monseigneur, l'injustice la plus criante qui fût jamais, et qui est à un tel excès que je ne puis assez l'exprimer. Mon évêque en gémit ; mais que peut-il contre un intendant qui, éloigné de la cour, prétend que l'on doit suivre ses volontés ?

« Si j'osais supplier Votre Grandeur de dire un mot en ma faveur au ministre de la marine, et de lui faire présenter mon placet par quelqu'un, je le ferais, prosterné à ses genoux[3] ; du moins, qu'Elle me fasse donner passage dans le vaisseau de Sa Majesté, pour que je puisse moi-même aller représenter la justice de mon droit. »

Il paraît que l'usage de faire des petits présents aux per-

---

1. Corresp. générale, vol. 45.
2. C'était à cette époque (1723) Charles Le Moine de Longueuil, qui devint ensuite gouverneur de Montréal. (*Les Ursulines des Trois-Rivières,* t. III, p. 410). Il était le frère de notre héros canadien, d'Iberville.
3. Quel abaissement !... "*Quid non mortalia pectora cogis, auri sacra fames?*" (Enéïde, liv. III).

sonnages haut placés, pour se les rendre propices, était déjà connu et pratiqué à cette époque, car M. Ulric ajoutait avec la souplesse d'un courtisan accompli :

« C'est trop pour moi, monseigneur, que Votre Grandeur ait agréé la peau de loup-cervier que j'ai pris la liberté de lui faire tenir, sans encore y ajouter l'honneur de son souvenir. J'ai hésité longtemps si je lui en enverrais cette année deux que j'ai entre les mains ; mais comme elles ne m'ont point paru belles, à cause que l'hiver a été fort doux cette année en ce pays-ci, je n'ai pas eu assez de confiance pour le faire. J'en ferai venir une demi-douzaine, des mieux choisies, du meilleur endroit du nord, pour l'année prochaine, afin qu'au retour des vaisseaux vous me fassiez la grâce de vouloir bien les accepter [1]... »

Le règlement des districts de paroisses finit par être reçu partout comme un fait accompli. Pour M. Ulric, en particulier, l'Evêque employa, pour le calmer, un moyen qui lui réussit à souhait, et qui a réussi depuis également en maintes occasions : il le transféra à la belle cure de Varennes ; et les habitants de *Mouille-pieds* ne songèrent plus à se plaindre de leur annexion à Longueuil : le gouverneur et l'intendant du Canada écrivaient à la cour l'année suivante :

« Il y a lieu de croire que le sieur Ulric, curé de la Prairie de la Madeleine, agissait sous le nom de ceux des *Mouille-pieds,* qu'il voulait avoir ; car ces habitants ne demandent plus d'être de cette paroisse, à présent qu'il est curé de Varennes ; et le sieur Poulin qui est à sa place est content de son district [2]... »

Le règlement de 1721 avait donné naissance à quatre-vingt-deux paroisses ou districts paroissiaux. Dix ans plus tard, on en comptait une centaine, au témoignage de Mgr

1. Corresp. générale, vol. 45, Lettre de M. Paul-Armand Ulric au comte de Morville, 8 oct. 1723.
2. Ibid., vol. 47, Longueuil et Bégon au ministre, 31 oct. 1725.

Dosquet; mais, d'après ce même témoignage, il n'y avait pas plus d'une vingtaine de ces paroisses qui fussent « remplies par des curés en titre » : toutes les autres n'étaient « desservies que par de simples missionnaires ». C'est-à-dire que le temps et l'expérience avaient démontré la sagesse du système établi au Canada par Mgr de Laval : ce système était le seul pratique « dans ces espaces immenses de dix, douze et quinze lieues, qui ne faisaient qu'une seule mission ».

« Ce système, disait Mgr Dosquet, conforme à celui de toutes les églises naissantes de l'Amérique, des Indes, des Philippines [1], est une exécution précise de la déclaration du mois d'avril 1663, qui porte par exprès que, pour se conformer autant qu'on le pourrait à la primitive Eglise, l'évêque de Québec ne fixerait irrévocablement aucun prêtre dans aucune paroisse, mais la ferait desservir par un simple missionnaire. On s'en est tenu constamment à cet usage. Il est vrai que de temps en temps on y a fait quelque changement. Il est venu des lettres de la cour qui portaient une permission du Roi pour les fixer toutes ; mais cela n'a point eu de suite. M. de Saint-Vallier a fait venir des ordres contraires ; il en a fixé peu lui-même ; le peu même qu'il a jugé à propos de fixer, il l'a remis en son ancien état, à la mort du premier titulaire [2]. . . »

De fait, nous croyons qu'à part celui de Notre-Dame de Québec, il n'y eut jamais au Canada de curés inamovibles dans le sens véritable et canonique du mot. Ce que l'on entendait généralement, à l'époque qui nous occupe, par « curés fixes », c'étaient, comme l'explique quelque part l'intendant de Meulles, des curés « qui ne seraient pas obligés d'aller d'habitation en habitation pour desservir les peuples, mais

---

1. Les Philippines, dont on parle tant aujourd'hui, furent converties en 1571, et un évêché fut alors fondé à Manille. (Beurlier, *Histoire de l'Eglise*, p. 203).

2. Corresp. générale, vol. 46.

qui auraient leurs églises et presbytères, où ils demeureraient toujours, et où les peuples iraient entendre la messe »[1]...

Les quatre-vingt-deux paroisses que nous venons d'indiquer, échelonnées sur une étendue de plus de deux cents lieues, formaient le diocèse de Québec proprement dit : que de fois Mgr de Saint-Vallier en fit la visite pastorale ! Mais son diocèse s'étendait aussi jusqu'aux missions lointaines de l'Acadie, jusqu'à l'Ile Saint-Jean et au Cap-Breton, jusqu'aux missions reculées de Détroit, des Tamarois, de la Louisiane. Deux fois, en 1686 et 1689, le Prélat fit, en visite pastorale, le voyage, alors si difficile et si périlleux, de l'Acadie. S'il n'eût écouté que son zèle, il se serait rendu jusqu'aux extrémités les plus lointaines de l'immense territoire soumis à sa juridiction ; mais son âge et ses infirmités ne le lui permirent pas. Il dut se contenter d'y envoyer de bons et intrépides missionnaires : les prêtres de Saint-Sulpice et des Missions-Etrangères rivalisèrent de zèle en Acadie ; le séminaire de Québec avait aussi la mission des Tamarois ; les Récollets, les Jésuites, les Capucins exerçaient leur zèle au Détroit, dans les différents postes de l'ouest, à la Louisiane.

Nous reparlerons de ces missions dans un prochain chapitre.

---

1. Bibl. du Parl. d'Ottawa, Mss. de la Nouvelle-France, vol. IV, p. 188, Lettre du 4 nov. 1683.

CHAPITRE XXIV

LES MISSIONS LOINTAINES DE L'ÉGLISE DU CANADA

L'Acadie.— M. Gaulin.— Prise de Port-Royal.— Le traité d'Utrecht.— Expédition manquée des Anglais contre le Canada. — Patriotisme du clergé canadien.—La mission de Louisbourg et du Cap-Breton. —Mission de l'Ile Saint-Jean.—M. de Breslay.—Au pays des Abénaquis.—Mort du P. Rasle.—La mission de Détroit.—A la Louisiane.—La Nouvelle-Orléans.

Il faudrait des volumes pour écrire l'histoire des missions lointaines qui dépendaient de l'Eglise de Québec sous le régime français : l'Acadie, Terreneuve, la Louisiane et les Tamarois, Détroit, Michillimakinac et autres missions de l'ouest. Dans un ouvrage comme celui-ci, où nous ne voulons faire que l'histoire de l'Eglise canadienne proprement dite, nous ne pouvons que donner un aperçu succinct de ces missions. Il en est une, cependant, l'Acadie, qui demande que nous nous y arrêtions un peu plus, d'abord parce qu'elle tenait de plus près que les autres à l'Eglise de Québec, puis, parce qu'elle fut l'objet d'une attention toute spéciale de nos premiers évêques, que Mgr de Saint-Vallier y alla deux fois, de sa personne, et lui donna même, pour ainsi dire, les prémices de son zèle épiscopal encore vierge.

Il était en France, puis en Angleterre, lorsque se succédèrent ce que nous pouvons appeler « les derniers jours de l'Acadie française » : jours de tribulations et d'angoisses,

mais jours glorieux, ceux qui furent témoins des efforts héroïques de Port-Royal pour rester français, et des gouverneurs Brouillan et Subercase pour conserver à la France, presque malgré elle, cette belle colonie qui avait fait sa gloire et sa richesse, et que l'Angleterre convoitait depuis si longtemps! Brouillan et Subercase: nobles figures, rayonnantes de gloire, à la fin du régime français en Acadie, presque à l'égal de celles de Lévis et de Montcalm, aux derniers jours de la Nouvelle-France!

Mgr de Saint-Vallier, quoique absent, est au courant de tout ce qui se passe en Acadie. M. Leschassier lui apprend la mort de M. Trouvé et la détermination des Sulpiciens d'abandonner pour le moment les missions acadiennes. M. Tremblay lui donne toutes les nouvelles de ses confrères des Missions-Etrangères: eux sont bien décidés à rester à leurs postes; M. Gaulin remplace M. Thury comme supérieur des missions acadiennes; M. Guay est aux Mines, M. Rageot à Beaubassin. M. Maudoux a quitté Port-Royal en 1701, mais il est remplacé par les Récollets, qui desservent déjà les missions de la rivière Saint-Jean, Médoctec et Gensec. M. Gaulin s'occupe spécialement des Micmacs, ces bons sauvages pour lesquels Mgr de Laval a toujours eu une estime toute particulière: il écrit à M. Tremblay:

« Mgr l'Ancien paraît fort affectionné pour la mission des Micmacs et m'a ordonné d'y aller voir l'état dans lequel elle est, et la disposition des sauvages... Ce printemps, Dieu aidant, j'irai confesser les Micmacs et me rendrai jusqu'au Cap-Breton.. ..Nous sommes toujours en voyage, ajoute-t-il, et obligés de dire notre office pendant la nuit, à moins que les bréviaires ne soient pas de bonne impression. Cela nous incommode beaucoup, et cependant nous vous prions qu'ils soient des plus petits, et aussi des plus nouveaux[1]... »

1. *Les Sulpiciens en Acadie,* p. 228.

Du reste, le bon missionnaire a dû abandonner la mission de Pentagouët, fondée en 1687 par M. Thury. Le séminaire de Québec a cédé aux instances des Jésuites, qui depuis longtemps sollicitaient Mgr de Saint-Vallier de leur accorder cette mission pour la desservir, comme ils desservaient déjà celles de Kénébec et de Narantsouak. M Tremblay en informe Mgr de Saint-Vallier alors en Angleterre :

« Nos missionnaires, dit-il, ont enfin consenti à ce que les Jésuites souhaitaient depuis longtemps, de réunir les sauvages de M Gaulin à leurs missions. Le gouverneur et l'intendant les en ont tant pressés de la part des Jésuites qu'ils y ont donné les mains [1]. . . »

Les Jésuites ont ainsi le contrôle spirituel de tout le pays des Abénaquis, c'est-à-dire cette partie de l'Acadie qui se trouve entre la Nouvelle-Angleterre et la presqu'île actuelle de la Nouvelle-Ecosse. Il y a trois missions principales : celle de Narantsouak, à laquelle le P. Rasle a attaché son nom, celle de Kénébec, fondée par les deux Pères Bigot, et celle de Pentagouët. M. Gaulin conserve ses Micmacs, et Mgr de Saint-Vallier recommande sa mission à la cour [2] ; bien plus, il promet à M. Gaulin de lui donner lui-même deux cent cinquante à trois cents livres par année « pour les voyages qu'il est obligé de faire à sa mission et par toute l'Acadie » [3].

Quelle n'est pas la douleur du saint évêque, lorsque, revenu à Paris, il apprend en 1710 que Port-Royal, après avoir repoussé à quatre reprises différentes les attaques des Anglais, s'est enfin vu obligé de se rendre, faute de secours de la mère patrie ! Quelle n'est pas sa douleur, surtout, lorsqu'on lui dit que les Anglais ont emmené prisonnier à Boston le P. Justinien Durand, le dévoué missionnaire de

1. *Les Sulpiciens en Acadie*, p. 259.
2. Corresp. générale, vol. 29, Lettre du 25 mars 1708.
3. *Les Sulpiciens en Acadie*, p. 244.

Port-Royal, et que les Acadiens de cette ville et des environs sont désormais sans pasteur ! Que vont-ils devenir, privés des secours religieux, dans les jours mauvais qu'ils ont à traverser? C'est la deuxième fois que les Anglais font prisonniers les prêtres de Port-Royal: en 1690, ils ont emmené à Boston MM. Petit et Trouvé; cette fois, ils traitent de la même manière Justinien Durand. Et pourquoi? Quels reproches ont-ils à faire à ces saints missionnaires? si ce n'est d'inculquer à leurs ouailles, avec la crainte de Dieu, le culte de la patrie, l'attachement au pays de leurs pères, c'est-à-dire, avec les principes religieux ceux de l'honneur et de toutes les vertus civiques.

Il est un temps, après la prise de Port-Royal, où, comme nous l'avons déjà dit, M. Gaulin reste le seul missionnaire séculier dans l'Acadie proprement dite:

« Cet apôtre intrépide et dévoué, écrit l'abbé Casgrain, ne recevait plus aucun secours de France. Il brava cependant toutes les misères et tous les dangers pour rester à son poste. Les Anglais lui avaient voué une haine mortelle parce qu'il avait souvent accompagné ses sauvages dans leurs partis de guerre. Il vivait avec les Indiens et comme les Indiens.

« Tandis que les Anglais faisaient tous leurs efforts pour gagner et pervertir les sauvages par des présents, par des conseils où ils cherchaient à ébranler leur foi et leur faire comprendre que les Français ne pouvaient plus les soutenir, l'abbé Gaulin les maintenait attachés au catholicisme et à la France [1]. »

Sa situation devint encore plus critique, lorsque le traité d'Utrecht, en 1713, vint sceller définitivement le sort de l'Acadie et la réunir à la couronne britannique. Mais l'abbé Gaulin n'était pas homme à abandonner ni ses Acadiens,

---

1. *Les Sulpiciens en Acadie*, p. 276.

ni ses chers Micmacs. Il leur resta fidèle, il resta à son poste, et Dieu bénit son courage et sa persévérance. On ne le vit revenir à Québec que pour y mourir saintement à l'Hôtel-Dieu, en 1740, après une vie incomparable de dévouement et de sacrifice.

Le retour de Mgr de Saint-Vallier dans son diocèse coïncide précisément avec le traité d'Utrecht. La France, qui a perdu l'Acadie, a conservé du moins sa colonie canadienne; mais celle-ci elle-même n'a échappé que par miracle. L'année qui suivit la prise de Port-Royal, une flotte de quatre-vingt-dix voiles, commandée par l'amiral Walker, et portant 6,500 soldats, partit de Boston le 30 juillet (1711), et fit voile pour Québec, tandis que Nicholson s'avançait avec une armée aussi considérable par le lac Champlain. Pour résister à cette invasion, le Canada n'avait pas cinq mille hommes en état de combattre. Mais la Providence veille sur nous. Une partie de la flotte anglaise va se heurter contre les récifs des Sept-Iles, dans l'obscurité d'une tempête, et se brise complètement. Il périt là plus de neuf cents hommes. Walker, découragé, abandonne son entreprise, et rebrousse chemin. Nicholson, à cette nouvelle, en fait autant.

M. de Vaudreuil avait fait de grands préparatifs pour recevoir chaudement l'ennemi. Les habitants de la côte sud, depuis Kamouraska jusqu'à Lévis, et ceux de la côte nord, de la Malbaie à Québec, étaient avertis de se tenir prêts, de veiller à empêcher les descentes des ennemis, puis de se rassembler au premier ordre de leurs capitaines. « L'Ile d'Orléans, disait M. de Vaudreuil, est un lieu que nos ennemis regardent depuis longtemps comme un poste à occuper; » il y était allé lui-même, avec quelques officiers, et il avait réussi à persuader les habitants d'évacuer complètement leur île, faisant transporter à la côte sud et à la côte nord leurs femmes, leurs enfants, leurs bestiaux, tous

leurs principaux effets, de manière que l'ennemi ne fût pas tenté d'y descendre, n'y ayant aucun pillage à faire. Il avait demandé à ces habitants un acte vraiment héroïque, et il l'avait obtenu grâce au concours énergique que lui avait donné le clergé de l'Ile [1]. Notons bien ce détail : ce n'est jamais en vain qu'on fait appel au patriotisme du clergé canadien ; mais il ne faut jamais oublier, non plus, de lui en tenir compte, dans l'occasion.

Du reste, le même souffle patriotique animait le clergé dans toutes les parties du pays, en Acadie comme au Canada. Ecoutons la voix de deux Pères récollets qui se fait entendre de la mission lointaine du Bassin des Mines : Port-Royal s'est rendu aux Anglais ; mais le traité d'Utrecht n'a pas encore scellé le sort des Acadiens ; ils ont encore l'espoir de rester Français ; et ces deux religieux écrivent à M. de Vaudreuil :

« Les Anglais assurent fort, dit le P. Félix, qu'il y a une armée qui est allée au Canada au nombre de quinze à vingt mille hommes, y compris quatre mille qui doivent aller par terre, commandés par M. de Nicholson. Je souhaite, monsieur, qu'ils soient bien battus, et que vos armes soient victorieuses.

« Le P. Bonaventure a commencé une neuvaine dans sa paroisse pour la prospérité de vos armes. Je pars au premier jour pour me rendre à ma mission de Beaubassin, où je demeurerai, en me méfiant toujours fort de MM. les Anglais, sur lesquels il me paraît qu'il n'y a point de fond à faire sur leurs promesses ; et je commencerai, aussitôt que j'y serai arrivé, une neuvaine, et après la neuvaine des prières publiques, jusqu'à ce que nous puissions avoir des nouvelles qui nous apprennent le bon succès de vos armes.

« Il ne me reste plus, monsieur, qu'à vous assurer que

1. Corresp. générale, vol. 32, Vaudreuil au ministre, 25 oct. 1711.

j'entretiendrai toujours nos habitants dans la fidélité qu'ils doivent au Roi, afin qu'ils puissent être toujours prêts à exécuter avec une parfaite obéissance les ordres qu'il vous plaira d'envoyer pour le service de Sa Majesté [1]... »

Le P. Bonaventure, curé du Bassin des Mines, écrit de son côté au gouverneur :

« Comme j'ai appris, à mon arrivée, qu'il était allé une flotte en Canada pour assiéger Québec, j'ai aussitôt commencé des prières publiques pour demander à Dieu qu'il bénît vos armes et les rendît victorieuses comme elles l'ont toujours été jusqu'à présent, et que nous puissions par la suite ressentir les fruits de vos victoires. Nos habitants s'y intéressent beaucoup; et s'ils trouvaient quelque occasion pour vous témoigner leur fidélité et leur soumission, je crois que vous auriez lieu d'être contents d'eux [2]... »

Les Anglais avaient repris le chemin de leur pays, quand ces lettres arrivèrent à M de Vaudreuil. Elles durent lui faire plaisir, en lui montrant combien on appréciait d'un bout à l'autre du pays les préparatifs qu'il avait faits pour sauver la colonie de la Nouvelle-France. Ah, que ne fit-il quelque chose également, quelques années plus tard, pour venir au secours des pauvres Abénaquis ! Mais s'il en eut la volonté, ses bons désirs furent paralysés par l'inertie de la cour.

Tout le monde, du reste, attribua aux bonnes prières qui s'étaient élevées vers le ciel de toutes les parties du pays, l'heureuse délivrance de la colonie en 1711. M. de Vaudreuil l'écrivait au ministre l'année suivante :

« Il est heureux, disait-il, que la flotte des ennemis ait été détruite par les vents, sans qu'il ait coûté une seule goutte de

---

1. Corresp. générale, vol. 32, le P. Félix à M. de Vaudreuil, Les Mines, 8 septembre 1711.
2. Ibid., vol. 31, le P. Bonaventure à M. de Vaudreuil, Bassin des Mines, 7 septembre 1711.

sang à cette colonie. Nous en avons rendu grâce à Dieu, très persuadés que c'est une marque visible de sa protection. [1] »

De son côté, M[gr] de Saint-Vallier, lorsqu'il fut de retour dans son diocèse, voulut qu'en action de grâces de la grande faveur que Dieu avait accordée à son Eglise, et qu'il attribuait à l'intercession de Marie, l'église de la Basse-Ville fût appelée Notre-Dame-des-Victoires, rappelant ainsi au souvenir des Canadiens les deux victoires remportées, quoique de deux manières différentes, sur les Anglais qui avaient voulu s'emparer de Québec: celle de 1690 et celle de 1711. Un *Te Deum* se chantait tous les ans à la cathédrale, en action de grâces de la déroute des Anglais [2].

Mais retournons en Acadie, d'où sont venues à M. de Vaudreuil les deux lettres si touchantes et si patriotiques des Pères Félix et Bonaventure.



La France, en 1713, a dû céder l'Acadie à l'Angleterre; mais elle s'est réservée deux îles importantes dans le golfe Saint-Laurent: l'Ile Saint-Jean et le Cap-Breton. C'est là qu'elle dirigera à l'avenir ses colons et ceux des Acadiens qui voudront émigrer. Elle commence par le Cap-Breton et y fonde en 1715 la ville de Louisbourg [3]. Puis M[gr] de Saint-Vallier envoie de suite, pour desservir la nouvelle colonie, quelques Récollets qu'il a obtenus de France.

Mais que de déboires va lui causer cette nouvelle mission! D'abord, ce sont des Récollets de deux provinces différentes,

1. Correspondance générale, lettre du 23 juillet 1712.
2. *Jugements du Conseil Supérieur,* 1728.
3. M. de Costebelle en fut le premier gouverneur; et il fut remplacé en 1720 par M. de Saint-Ovide, son ancien lieutenant à Plaisance.

la province de Paris, et la province de Bretagne [1], des religieux, par conséquent, qui n'ont pas les mêmes vues, les mêmes habitudes, les mêmes manières, et surtout qui ont des supérieurs différents. Mgr de Saint-Vallier est obligé d'assigner à chacun de ces deux groupes de religieux un territoire distinct et séparé. Chaque groupe a son supérieur local; et les deux supérieurs sont grands vicaires de l'évêque. Chaque groupe doit travailler sur son propre territoire, et n'a pas de juridiction sur le territoire de l'autre. Il est pénible d'avoir à constater de suite ce manque d'union qui existe entre les deux groupes ; mais il ressort bien clairement de la lettre de l'Evêque [2].

Jusque là, il n'y a de la part du Prélat qu'une mesure de prudence. Mais voici qui est plus grave : les Récollets ont laissé pénétrer dans l'île deux aumôniers de vaisseaux, dont l'un est déjà interdit par l'Evêque, l'autre s'est installé dans une cure sans aucune juridiction. Mgr de Saint-Vallier est obligé de sévir contre ces deux intrus : il ordonne aux Récollets de les obliger « à se retirer dans leurs diocèses et de s'en tenir à faire leurs fonctions dans les vaisseaux dont ils sont aumôniers » [3].

Et ce n'est là encore que le commencement des déboires du pieux Prélat. Les Récollets de Louisbourg eux-mêmes lui causeront bien du chagrin : il se verra obligé d'écrire à la cour pour se plaindre « de la mauvaise conduite du commissaire des Récollets de la province de la Bretagne [4], qui

---

1. Si l'on en croit Surlaville, ancien fonctionnaire de l'Ile Royale, la province de Bretagne fournissait "peu de bons sujets". (*Les derniers jours de l'Acadie*, p. 75.)
2. *Mandements des Ev. de Québec*, t. I, p. 489.
3. *Ibid.*, p. 488.
4. Il s'appelait le Frère Gratien Raoul. — Le supérieur local des Récollets de la province de Paris s'appelait Dominique de la Marche : il reçut, le 12 novembre 1716, à l'Ile Royale, l'abjuration du sieur Bonfils, en présence du sieur de la Grange, chirurgien-major de l'Ile, et du sieur Petrimoux, pilote. (Archiv. de l'év. de Québec, Registre C.)

fait les fonctions de curé à Louisbourg », et qui donne du scandale à ses paroissiens « par ses mauvais exemples, par ses intempérances trois ou quatre fois par semaine, et autres choses plus messéantes ». Il l'interdira, il lui ôtera tous ses pouvoirs[1] ; et c'est à cette occasion qu'il enverra à Louisbourg, comme nous l'avons déjà dit, l'abbé Fornel, pour y être son « grand vicaire ». Mais le gouverneur, M. de Saint-Ovide, préjugé contre ce prêtre, ne voudra pas le recevoir, et fera signer aux habitants une pétition en faveur des religieux. Mgr de Saint-Vallier est dans la désolation : écrivant à la cour l'année suivante, deux mois seulement avant de mourir :

« Je trouve, dit-il, ma conscience si embarrassée d'être obligé de me servir de sujets si faibles pour travailler au salut des autres, pendant qu'ils laissent un juste sujet de craindre qu'ils ne travaillent point au leur, que je ne puis m'empêcher de juger que j'expose trop le mien en me servant de tels sujets...

« Le sentiment de M. de Mésy, ordonnateur, ajoute-t-il, est que les Ecclésiastiques (séculiers) y feraient beaucoup mieux que les Religieux ; que les certificats qu'on avait fait donner aux habitants étant extorqués, on n'y devait point avoir égard, étant certain que le plus grand nombre des habitants aimeraient mieux avoir des Ecclésiastiques pour pasteurs que des Religieux[2]... »

Il est plus heureux à l'Ile Saint-Jean, cette autre partie de l'Acadie que le traité d'Utrecht a conservée à la France. Aucun essai de colonisation n'a encore été fait sur cette île, pourtant si remarquable par la fertilité de son sol et la douceur relative de son climat. En 1720, une compagnie se

---

1. Corresp. générale, vol. 48, Mgr de Saint-Vallier au ministre, 10 septembre 1726.
2. Archiv. de l'Ev. de Québec, Doc. de Paris, Eglise du Canada, t. I, p. 54, Lettre de Mgr de Saint-Vallier au ministre, 9 oct. 1727.

forme en France pour y faire des établissements de culture et de pêche : elle a pour chef le comte de Saint-Pierre, homme riche et très influent à la cour. Au groupe de colons que l'on se propose d'envoyer, il faut un chef spirituel, un missionnaire qui soit bien vu et accepté par l'évêque de Québec. M. de Breslay, ce sulpicien distingué qui a fondé la mission de l'Ile-aux-Tourtes, en haut de Montréal, se trouve justement à Paris. On lui propose la mission de l'Ile Saint-Jean; et tout âgé qu'il est, il l'accepte, avec la promesse, toutefois, qu'on lui donnera un assistant. Cet assistant sera le jeune abbé Métivier, qui est alors à Montréal.

Quelle n'est pas la joie de Mgr de Saint-Vallier lorsqu'il apprend cette nouvelle, lorsqu'on lui dit que non seulement les Sulpiciens ont accepté la mission de l'Ile Saint-Jean, mais qu'ils sont décidés à reprendre celle de l'Acadie qu'ils ont abandonnée depuis dix-sept ans! Il s'empresse de nommer M. de Breslay son grand vicaire, et lui donne tous les pouvoirs nécessaires pour la mission de l'Ile Saint-Jean.

Le premier noyau de colonisation de l'Ile appelée aujourd'hui l'Ile du Prince-Edouard se forme au Port Lajoie: c'est là que se bâtit la première église. Il se fait aussi des établissements au Havre Saint-Pierre et à Malpec. MM. de Breslay et Métivier desservent les nouveaux colons avec beaucoup de zèle. Ils s'occupent aussi des sauvages Micmacs; mais avec leur permission le grand apôtre de ces sauvages, M. Gaulin, les visite aussi de temps en temps.

M. de Breslay est un ancien « gentilhomme de la chambre du Roi »; il a servi à la cour, comme autrefois Mgr de Saint-Vallier lui-même: puis il a vendu sa charge, et renoncé au monde pour embrasser l'état ecclésiastique. C'est un homme distingué de toutes manières; il a gardé beaucoup d'amis à la cour, et il s'en sert pour obtenir beaucoup de faveurs et d'avantages pour ses missions.

Malheureusement, son séjour à l'Ile Saint-Jean ne sera pas long. Lui et son confrère M. Métivier se voient obligés de quitter leur mission en 1724 pour faire place aux Récollets, que leur substitue la compagnie Saint-Pierre sous prétexte d'économie.

M. de Breslay devient ensuite curé de Port-Royal, où il reste jusqu'en 1730; puis il repasse en France. Mais ses confrères, MM. de la Goudalie et Desenclaves continuent à rester en Acadie, l'un comme curé des Mines, l'autre à Beaubassin. Mgr de Saint-Vallier a ainsi la consolation, sur la fin de son épiscopat, de voir ses amis de Saint-Sulpice cultiver encore le champ du Père de famille où il les a introduits en 1685. Ils ne quitteront leur poste qu'en 1756, l'année qui suivra « le grand dérangement ».



Au pays des Abénaquis, les Jésuites ont quelques-unes des plus belles missions sauvages de toute l'Amérique, les plus belles, sans contredit, si l'on considère la qualité des sauvages dont le soin leur est confié. Nous disons à dessein « le pays des Abénaquis » : en effet, ce petit peuple « à l'âme française » [1] entend bien être le maître du territoire que la Providence lui a donné ; il est bien décidé à le défendre contre la convoitise et les empiètements de ses voisins de la Nouvelle-Angleterre. Il veut être maître chez lui ; il est jaloux de sa liberté, de ses droits à la possession de ses terres, de ses rivières, de ses forêts ; il est jaloux, surtout, de sa foi et de sa religion. « C'est, dit le P. de Rochemonteix, la seule nation de la Nouvelle - France qui se

---

1. *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, t. III, p. 402.

convertit entièrement au catholicisme. » Les Abénaquis détestent les Anglais, leurs voisins, parce qu'ils les regardent comme les ennemis de leur foi ; ils les détestent aussi comme les ennemis de la France, à qui ils doivent le plus grand des bienfaits, celui de la foi catholique.

Les Abénaquis sont tout dévoués aux Français : M. de Vaudreuil n'a qu'un mot à dire ; ils sont toujours prêts à lui donner un coup de main dans ses entreprises.

Faut-il s'étonner qu'ils se soient attiré la haine des Anglais de la Nouvelle-Angleterre, et que ceux-ci aient juré de les chasser de leur territoire et de les détruire ? Rien ne sera épargné dans ce but, ni ruses, ni séductions, ni guet-apens, ni violences.

Ah, quelle est difficile la position des missionnaires, au milieu de ces luttes, de ces embûches, de ces trahisons auxquelles sont sans cesse exposés leurs bons Abénaquis ! Peuvent-ils rester neutres et indifférents, lorsqu'on cherche à détruire leur foi et à les corrompre par l'appât de l'intérêt ou la séduction de l'eau-de-vie ? Missionnaires de paix, ils ne les exciteront pas, sans doute, à la violence : mais leur sera-t-il défendu de les assister de leurs conseils, de les consoler dans leurs malheurs, de les accompagner dans leurs guerres pour leur donner les secours spirituels dont ils ont besoin ? Quoi qu'ils fassent, ils seront traités comme des ennemis : on les suivra pas à pas, on leur tendra des pièges, on usera même de violences à leur égard. Pour ne parler que du P. Rasle, l'immortel apôtre de Narantsouak, sa vie est mise à prix : on le suit, on le guette ; deux ou trois fois il n'échappe que par miracle à la fureur des Anglais qui se sont acharnés à le détruire, jusqu'à ce qu'enfin il tombe sous leurs coups. Laissons le P. de Rochemonteix nous raconter la fin héroïque de ce grand missionnaire : elle nous rappelle tout-à-fait celle des Pères de Brébeuf et Daniel, avec cette différence, que ceux-ci tombèrent sous les coups

des sauvages, tandis que le P. Rasle fut la victime d'un peuple civilisé :

« Une armée de onze cents hommes, dit-il, s'organise à Boston, et le 23 août 1724 elle tombe à l'improviste, sans avoir été aperçue, sur le malheureux village de Narantsouak. Il n'y avait pour le défendre qu'une cinquantaine de guerriers valides. Surpris à trois heures du matin, ils sortent de leurs demeures, et une vive fusillade s'engage entre eux et l'armée ennemie. Trop faibles pour résister, ils n'ont qu'un but, protéger leurs femmes, leurs enfants, les vieillards infirmes, et leur donner à tous le temps de gagner le bois et de s'y mettre en sûreté.

« Au bruit de la fusillade, le P. Rasle, qui se trouvait dans la chapelle, sort et va au devant des assaillants, dans l'espoir d'attirer sur lui seul leur attention et de sauver la vie à ses néophytes. Son espoir n'est pas trompé. En le voyant, les Anglais poussent un grand cri de joie ; leurs fusils se dirigent sur lui, et il tombe sous une grêle de balles au pied d'une croix plantée au milieu du village. Sept sauvages, qui se portent à son secours, meurent à ses côtés.

« Pendant ce temps, la plupart des néophytes ont pu s'enfoncer dans la forêt, après avoir perdu une trentaine des leurs.

« Les Anglais ne rencontrant nulle part de résistance, pillent et brûlent les cabanes, profanent les vases sacrés et les saintes espèces et incendient l'église. Enfin, après avoir massacré indignement quelques femmes et des enfants qui n'ont pu s'enfuir, ils abandonnent le village avec précipitation, comme saisis d'une terreur panique.

« A peine se sont-ils retirés, que cent cinquante personnes, qui ont échappé au massacre, rentrent à Narantsouak. Le village en flammes présentait l'image de la ruine et de la désolation. Rien ne les émeut comme la vue de leur père aimé. Le P. Rasle était percé de coups, la chevelure enle-

vée, le crâne brisé à coups de hache, la bouche et les yeux remplis de boue, les os des jambes fracassés, et tous les membres mutilés. On voyait que les ennemis s'étaient acharnés sur ce cadavre. Les néophytes versent sur lui d'abondantes larmes; et après avoir plusieurs fois baisé ses précieux restes, ils l'ensevelissent à l'endroit où, la veille, il avait célébré les saints mystères, c'est-à-dire, à la place où était l'autel avant que l'église fût brûlée [1].»

La nouvelle de la mort du P. Rasle provoqua au Canada d'universels regrets. Mais il n'y eut de la part de M. de Vaudreuil que des regrets et des protestations. Il écrivit cependant à la cour pour savoir quoi faire: il lui fut répondu de ne pas rompre la paix. Le traité d'Utrecht semblait avoir paralysé toutes les énergies. D'ailleurs, la France, épuisée par la guerre de la succession d'Espagne, était-elle en état de se mettre en guerre avec l'Angleterre pour réparer l'outrage fait aux Abénaquis ? Tout ce qu'elle put faire pour ces bons sauvages, fut de leur allouer une certaine somme, que les Jésuites étaient chargés de leur distribuer chaque année.

M. de Vaudreuil leur avait déjà proposé de quitter leur pays, objet d'éternelles luttes avec les Anglais, pour les loger à l'Ile-Royale; ils s'y étaient toujours refusés. Cette fois, un certain nombre se décidèrent à aller rejoindre leurs frères de Bécancour et de Saint-François; d'autres firent leur paix avec les Anglais: mais tous restèrent fidèles à la France. La petite église de Narantsouak se releva de ses ruines et fut pourvue de nouveau de tous les objets nécessaires au culte, grâce aux secours que leur procura M. de Vaudreuil. Les Abénaquis continuèrent à protéger tout ce qu'ils purent de leur pays contre les empiètements des Anglais, pour le garder à la France.

---

1. *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, t. III, p. 467.

*
* *

Quelle ne fut pas la douleur de Mgr de Saint-Vallier lorsqu'il apprit la mort tragique de son saint missionnaire, le P. Rasle, et les tristes événements qui venaient de se dérouler au pays de ses chers Abénaquis! Les mauvaises nouvelles lui arrivaient de tous côtés. Au Détroit, au Saut-Sainte-Marie, à Michillimakinac, on faisait la guerre aux Jésuites, et par la traite de l'eau-de-vie on détruisait tout le bien qu'ils s'efforçaient de faire. Lamothe-Cadillac, qui avait fondé la ville de Détroit (1700), était un ennemi acharné des Pères de la Compagnie de Jésus; c'était le mauvais génie de toutes les missions où il passait en qualité de commandant. M. de Vaudreuil écrivait un jour au ministre:

« M. de Lamothe détruit les Jésuites tant qu'il peut auprès de Votre Grandeur; il les détruit dans l'esprit des Français; il les détruit dans l'esprit des sauvages.»

Au Détroit, il y avait trois villages de sauvages, un village huron, un village outaouais, et un village de Poutouatamis. Ces villages sauvages étaient desservis par les Pères Jésuites. Le fort et la garnison, ainsi que le village français avaient un Récollet pour missionnaire: ce missionnaire était constamment insulté par les sauvages en ivresse. Le P. Marest, de Michillimakinac, écrivait un jour à M. de Vaudreuil:

« Je ne dois pas m'ingérer de vous parler des nouvelles du Détroit. Je ne les sais que par le sieur Loranger, qui vous les détaillera toutes, et qui fera une lettre vivante et pour les affaires d'ici et pour celles de ce lieu. Il a appris par des sauvages qu'on avait insulté au Détroit M. de Laforêt et le révérend P. Récollet, à l'occasion de l'eau-de-vie. Voilà les effets funestes de cette maudite boisson,

que les voyageurs, pourtant, apportent ici-haut à barriques. M. de Lignery doit vous en faire ses plaintes [1]. »

On rendit bientôt la position également intenable pour les Jésuites. Un prêtre des Missions-Etrangères fut envoyé a Détroit ; mais il n'y resta pas longtemps, et les habitants de cette ville naissante furent quelques années sans pasteur.

Mgr de Saint-Vallier les avait prévenus du malheur qui les attendait : écrivant à « ses chers enfants du Détroit » :

« Nous vous prions, leur disait-il, de considérer beaucoup parmi vous celui qui vous gouverne au nom du Seigneur, et qui vous avertit de votre devoir, d'avoir pour lui une vénération particulière, parce qu'il travaille pour votre salut, de lui obéir en ce qu'il exigera de vous pour le bien de vos âmes, de ne le point contrister par des contradictions inopportunes, de ne le point obliger à gémir sous le poids de sa charge. . . »

Cette lettre de Mgr de Saint-Vallier, datée du 8 juin 1720, nous donne d'ailleurs une triste idée de la mission de Détroit à cette époque :

« Nous apprenons, disait-il, que votre temple est dans un état à faire compassion, aussi bien que le cimetière que vous laissez entr'ouvert, exposé à toutes sortes d'indécence par rapport aux bestiaux qui y entrent, et qui par ce seul fait mérite d'être interdit. . . » Puis il leur recommandait d'avoir beaucoup d'obéissance pour leur pasteur, « que vous avez si grand intérêt de conserver et de ménager, ajoutait-il, ne voyant ici personne dans le clergé séculier et régulier qui puisse lui succéder ». . .

Nous avons parlé ailleurs des missions du Mississipi et de la Louisiane inaugurées en 1698 par les prêtres du séminaire de Québec, et des difficultés qu'il y eut plus tard entre eux et les Jésuites, ou plutôt entre les Jésuites et Mgr de

---

1. Corresp. générale, vol. 34, lettre du 19 juin 1713.

Saint-Vallier, à propos de la mission du Bas-Mississipi, où d'Iberville avait installé les Pères de la Compagnie de Jésus. Ceux-ci avaient dû quitter la mission, l'évêque de Québec ne voulant pas leur accorder ce qu'ils demandaient, un district séparé où ils fussent seuls. D'Iberville et ses frères ne pardonnèrent jamais à Mgr de Saint-Vallier et aux Missoins-Etrangères d'avoir été la cause, au moins indirecte, du départ des Jésuites de la Louisiane. M. de Bienville, surtout, rendit insupportable à M. de la Vente la position qu'on lui avait donnée, celle de curé de Mobile, et l'accusa « de faits considérables » auprès du comte de Pontchartrain, menaçant même « de laisser la colonie si on ne l'en chassait ». Le supérieur des Missions-Etrangères écrivit au ministre :

« Nous ne pouvons défendre M. de la Vente, n'ayant nulle instruction de sa part, ni nulle connaissance des chefs d'accusation qu'on fait contre lui. Nous savons seulement que c'est un homme d'un âge très mur, naturellement sage, qui a bien fait partout ailleurs, que ses mœurs et ses intentions sont très bonnes, et qu'il est très zélé pour les intérêts de Dieu et pour le service du Roi... »

M. de la Vente n'avait pu faire parvenir ses lettres et ses explications à ses confrères. Il avait confié le paquet qui contenait tout cela à quelqu'un qui s'en allait à la Martinique ; et l'on menaça le pauvre commissionnaire « de l'attacher à un canon et de lui donner cent coups de corde », s'il ne laissait le paquet à la Louisiane [1].

Les prêtres des Missions-Etrangères continuèrent à desservir le Bas-Mississipi : l'un d'eux était curé à Biloxi, un autre à Mobile.

Il arrivait souvent à Mgr de Saint-Vallier de mauvaises nouvelles touchant l'irréligion qui régnait à la Louisiane.

---

1. Corresp. générale, vol. 27.

La chose ne pouvait le surprendre. Qu'on lise l'édit de création de la compagnie Crozat, à qui l'on confia en 1712 le monopole du commerce et de la colonisation de la Louisiane [1]: pas un mot des missionnaires, pas un mot du bon ordre à faire régner dans ce pays, ni du choix des colons. L'esprit chrétien qui avait présidé à l'établissement de la Nouvelle-France n'est plus celui qui anime les fondateurs de la Louisiane. Ce pays est pourtant censé « dépendre encore du gouvernement de la Nouvelle-France et lui demeurer subordonné ». Mais que peut M. de Vaudreuil à la Louisiane, lui qui n'a pas même osé faire quelque chose pour les pauvres Abénaquis, ces amis fidèles de la France?

Mgr de Saint-Vallier, lui, fit toujours tout ce qu'il put pour la Louisiane. Ne pouvant y aller lui-même, il supplia son coadjuteur, Mgr de Mornay, d'y aller à sa place. Ce prélat ne pouvant se décider à traverser les mers, réussit cependant à engager les religieux de son ordre, les Capucins, à passer à la Nouvelle-Orléans, qui venait d'être fondée (1717) par M. de Bienville. Les Jésuites y étaient déjà revenus, à la demande de Mgr de Saint-Vallier; et en 1721, le vénérable Prélat crut devoir leur adresser une lettre pastorale « sur les désordres de la Louisiane ». Cette lettre témoigne à la fois de son zèle apostolique, et du triste état de cette mission lointaine, où il arrivait sans cesse des Français de toutes sortes qui venaient grossir le nombre des Canadiens qui y étaient établis [2]:

« Les nouvelles qui nous arrivent de toutes parts, dit le Prélat, du côté de France aussi bien que des pays d'en haut,

---

1. *Ed. et Ord.*, t. I, p. 327.

2. Corresp. générale, vol. 37, Vaudreuil et Bégon au ministre, 14 oct. 1716. "La Louisiane, disait M. de Vaudreuil, n'est presque établie que par des Canadiens." — Dans son livre *A travers les Registres*, p. 120, Tanguay donne la liste d'un certain nombre de ces Canadiens établis à la Louisiane, d'après le recensement de 1724.

du peu de religion et de pureté avec lequel les Français nouveau-venus de France, de toute sorte de conditions, vivent dans le vaste pays qu'ils sont venus habiter, le long de ce grand fleuve, nous faisant craindre qu'il n'attire les malédictions de Dieu lancées contre ceux qui ne veulent pas vivre chrétiennement et selon leur état. . ., nous avons résolu de nous opposer de toutes nos forces aux vices publics et aux désordres qui seraient propres à nous attirer ces malheurs. C'est pourquoi, pour y appliquer les remèdes les plus efficaces, nous ordonnons à ceux qui sous notre autorité conduisent les âmes, de leur déclarer que notre intention est qu'on regarde comme des scandaleux publics ceux qui par mépris des lois divines et humaines viennent à commettre des impiétés scandaleuses par leurs paroles, ou par leurs actions, par des concubinages publics des personnes qui, contre toutes les défenses qu'on peut leur faire, veulent se fréquenter et même demeurer ensemble. Nous ne désirons pas que ces sortes de personnes soient reçues dans l'église et aux sacrements, qu'elles ne se soient soumises à une pénitence publique, qui leur sera imposée par notre grand vicaire, conformément au désir du saint concile de Trente, qui veut qu'on impose aux pécheurs publics une pénitence publique. »

Cette lettre pastorale fut envoyée aux Jésuites du Mississipi en 1721. C'est l'année même que les Capucins arrivèrent à la Nouvelle-Orléans.

CHAPITRE XXV

L'ÉGLISE DU CANADA, DE 1720 À 1725

Isolement de Mgr de Saint-Vallier. — Etat du Séminaire de Québec. — Mgr de Saint-Vallier et les Canadiens. — Les Congés. — Le Don du Roi. — Luttes de l'Evêque contre les désordres. — A l'Hôpital-Général de Montréal. — Incendie de Montréal ; mandement de l'Evêque. — A l'Hôpital-Général de Québec. — A l'Hôtel-Dieu. — Aux Ursulines. — Années de misère au Canada. — Processions à l'Hôpital-Général.

S'IL arrivait à Mgr de Saint-Vallier de mauvaises nouvelles de presque toutes les missions lointaines de son immense diocèse, avait-il du moins quelques consolations dans son diocèse proprement dit, dans son Eglise de Québec, où il était revenu, malgré toutes les oppositions, pour y achever saintement et vigoureusement, comme il l'avait commencée, sa carrière épiscopale? Mais d'abord, quel isolement pénible est le sien! On lui a donné un coadjuteur, un coadjuteur même *cum futurâ successione,* pour lui ôter toute inquiétude sur l'avenir, pour partager ses travaux et l'aider dans ses vieux jours; on l'a choisi, suivant l'usage du temps, dans une des grandes familles de France, celle des Duplessis-Mornay; et ce coadjuteur ne peut se décider à traverser les mers pour aller au Canada. Le gouverneur et l'intendant insistent pour qu'on l'envoie secourir son évêque; ils écrivent à la cour : « On attend ici avec un grand empressement M. le coadjuteur, qui sera d'un grand soulagement à M.

l'Evêque[1]. » Le coadjuteur est inflexible; il est rivé à la France: et Mgr de Saint-Vallier est réduit à s'occuper seul de tous les détails d'administration de son grand diocèse. Il n'a pas même de secrétaire avec lui: c'est un de ses deux domestiques qui en fait les fonctions, quand il veut s'en servir[2]. Lisez les quelques mandements qu'il a écrits depuis son retour de France: la plupart ne sont pas même contre-signés; et ceux qui le sont l'ont été par deux secrétaires d'occasion[3], dont un seul, Armand, est ecclésiastique, l'autre est Roland Tessier, son valet de confiance, à qui il lègue trois cents francs dans son testament[4].

En s'aliénant le Séminaire, qui ne faisait qu'un avec le clergé, le vénéré Prélat a fait le vide autour de lui. Il a cru bien faire en détachant le Chapitre du Séminaire, pour en faire un corps absolument distinct, séparé: on sait ce qu'il pense maintenant de ce Chapitre: « Ils ne sont jamais que trois au plus au chœur, et presque toujours les mêmes, ayant les trois plus de zèle que les autres. » Chacun s'occupe de son intérêt, chacun tire de son côté.

Mgr de Laval avait son Séminaire, sur lequel il pouvait toujours compter et s'appuyer sûrement : « Le Prélat, écrit M. de Maizerets, ne faisait rien de considérable que de concert avec nous tous[5]. » Mgr de Saint-Vallier a énormément affaibli cette institution en lui retranchant la plus grande partie de ses revenus; elle végète, elle est endettée, elle se soutient à peine, ayant passé par l'épreuve de deux incendies presque successifs; elle n'a plus que trois directeurs et quelques régents. Le gouverneur et l'intendant supplient la cour de venir en aide à une institution qui a fait tant de bien

1. Corresp. gén. vol. 34, lettre du 20 sept. 1714.
2. *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôp. Général de Québec,* p. 243.
3. *Mand. des Ev. de Québec,* t. I, p. 491, 505.
4. Doc. de Paris, Eglise du Canada, t. II, p. 110.
5. Latour, *Mémoires sur la vie de M. de Laval,* p. 34.

et qui pourrait en faire encore[1]. Le Prélat lui-même semble regretter sincèrement de la voir dans un état si précaire : écrivant à la cour pour lui donner un état du revenu des principaux corps religieux de son diocèse, il nomme d'abord le Chapitre qui « a douze mille livres de rentes, huit mille dans le pays, et plus de quatre mille en France » ; et il le fait suivre immédiatement du séminaire de Québec, « qui n'a, dit-il, pour tout revenu que trois belles terres dans ce pays, et environ quinze cents livres en petits bénéfices de France, que je lui ai fait avoir ». Et il termine son mémoire par cette phrase significative :

« Le ministre, avec cette *connaissance exacte*, pourrait accommoder toutes choses, et par l'abondance des uns soulager la disette des autres, sans qu'il en coûtât rien de nouveau au Roi[2]. »

Ah ! c'est que le Prélat sait bien que c'est encore sur son Séminaire qu'il peut le plus sûrement s'appuyer. Aussi, c'est au Séminaire qu'il a pris tout récemment son grand vicaire, le procureur de cette institution, M. de Varennes, petit-fils de Pierre Boucher, l'ancien gouverneur des Trois-Rivières. Il a tellement confiance en lui qu'il le choisit également pour son exécuteur-testamentaire[3]. Et quand il a quelque construction à faire faire à l'Hôpital-Général ou ailleurs, c'est Philippe Boucher, curé de Saint-Joseph de Lévis, oncle de M. de Varennes et ami du Séminaire, qui est son homme de confiance et qu'il fait venir pour surveiller les travaux[4].

Au séminaire, d'ailleurs, tous les anciens sont morts, M. de Bernières (1700), M. de Maizerets (1721), M. Glan-

1. Corresp. générale, vols. 22, 31, 39.
2. Ibid., vol. 47, Mémoire de Mgr de Saint-Vallier, 1725.
3. Doc. de Paris, Eglise du Canada, t. II, p. 110. — M. de Varennes étant mort vers le 30 mars 1726, Mgr de Saint-Vallier lui substitua plus tard l'intendant Dupuy.
4. *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôp. Général*, p. 237.

delet (1725), tous ceux qui, sans le vouloir, lui portaient ombrage: non pas qu'il n'eût pour eux une sincère estime; mais on comprend que ces vieux collaborateurs de l'ancien évêque, pleins de son esprit et de ses idées, ne pouvaient lui être tout-à-fait agréables. Ils ont fait place à de plus jeunes, avec lesquels il lui est plus facile de s'entendre.

Malheureusement, dans cette maison, outre les embarras financiers dont nous venons de parler, règne depuis assez longtemps un certain malaise : les Canadiens, MM. de Varennes, Boutteville, Hamel et autres, se plaignent que « les prêtres venus de France montrent de la prévention contre eux, en ne voulant admettre dans les charges aucun des natifs du Canada » [1]; et ils se décident à envoyer leurs plaintes à Paris. C'est peut-être la nomination de M. Thibout comme supérieur à la place de M. Glandelet qui a été l'occasion prochaine de ces plaintes. Ces plaintes, du reste, ne seront pas sans résultat: elles vaudront aux directeurs du Séminaire la belle lettre suivante de leurs confrères de Paris:

« Dieu nous garde, disaient les directeurs des Missions-Etrangères, de penser comme eux (les Canadiens) ! Nous connaissons trop votre vertu et votre charité pour vous croire capables de vous prévenir ainsi; mais après tout, vous conviendrez avec nous qu'il est très fâcheux que, tous les ecclésiastiques du Canada ayant été formés dans votre séminaire, depuis l'enfance jusqu'au sacerdoce, durant l'espace de soixante ans, entre lesquels on ne peut nier qu'il n'y ait des gens d'esprit et de talent, suffisamment instruits et vertueux, il ne s'en soit point encore trouvé, dans un si grand nombre, qui d'ailleurs sont estimés des gens du monde, que vous ayez jugés dignes d'être unis à vous pour devenir dès à présent vos confrères et un jour vos successeurs.

1. Histoire manuscrite du Séminaire.

« Vous savez bien qu'il faut que tôt ou tard le clergé du Canada se gouverne par lui-même, sans avoir besoin qu'on envoie à perpétuité des prêtres français pour le gouverner. Vous savez d'ailleurs que nos règlements portent expressément que dans tous les lieux de nos missions, dès que nous aurons formé des prêtres du pays suffisamment pour qu'ils puissent se passer de nous, nous nous retirerons de bon cœur pour aller travailler ailleurs. Vous savez enfin que vous n'êtes, pour ainsi dire, que par accident le séminaire épiscopal des évêques de Québec, qui, quand il leur plaira, donneront à d'autres communautés le soin de former leurs clercs jusqu'au sacerdoce; et alors vous demeurerez uniquement séminaire des Missions-Etrangères pour les sauvages. Il paraît donc que vous devriez tendre à mettre le plus tôt que vous pourrez entre les mains des ecclésiastiques du Canada le soin d'élever le clergé composé de leurs compatriotes [1]. »

Il devait s'écouler encore quelques années avant que MM. Plante et Hamel, deux prêtres canadiens, fussent choisis comme directeurs du Séminaire. Mais le Séminaire n'eut pas de Supérieur canadien avant la Conquête. Le premier supérieur canadien fut M. Hubert (1774), qui devint ensuite évêque de Québec [2].

Qui le croirait ? Mgr de Saint-Vallier lui-même ne put jamais se défaire de certains préjugés contre les prêtres canadiens: cela perce dans plusieurs de ses lettres à la cour: « L'expérience presque journalière que nous avons ici de l'inquiétude de l'esprit des Canadiens, qui se porte à exa-

1. Lettre de 1723, citée dans l'Histoire manuscrite du Séminaire.

2. Il fut supérieur du Séminaire de 1774 à 1779, puis curé de la Sainte-Famille de 1779 à 1781. Son successeur à la Sainte-Famille qui, avec beaucoup de raison, avait plus de respect que lui pour les arbres du domaine curial, écrivait dans les registres: " C'est dommage qu'il ait fait couper un superbe Poirier pour mettre droit le chemin des Sœurs pour aller à l'église. " (Archives de la Sainte-Famille, île d'Orléans.)

miner ce qui ne les regarde pas, et à faire part souvent en France de leurs fausses lumières sur des desseins dont ils ne connaissent pas le fruit ni l'avantage... » Et ailleurs : « M. Bégon connaît aussi bien que moi la disposition de leurs esprits, peu portés à se soumettre et à reconnaître leurs supérieurs temporels, de même que les spirituels [1]... » L'idée de la supériorité française sur ces pauvres coloniaux était si naturelle à un Français !

Du reste, Mgr de Saint-Vallier professait le même intérêt et le même dévouement à tous ses diocésains, sans acception de personnes. Le gouverneur et l'intendant jouissaient du privilège de vendre chaque année un certain nombre de « Congés » ou « permissions d'aller dans les pays d'en haut », pour faire la traite du castor avec les sauvages ; et le produit de ces congés était employé à secourir les familles pauvres du pays. On avait aboli ces congés, en 1696, sous prétexte d'abus, et détruit par là-même une source de revenu pour secourir les pauvres. Notre Prélat, qui fut toujours si dévoué aux déshérités de la fortune, suppliait la cour de rétablir les congés :

«S'ils ont été révoqués, disait-il, sous prétexte qu'il étaient mal distribués, ou bien pour empêcher qu'il ne monte trop de monde dans les pays d'en haut, je puis assurer de la fausseté du premier prétexte, les familles auxquelles ils ont été distribués en ayant véritablement besoin, et M. de Vaudreuil consentant de ne distribuer ceux qui seront accordés à l'avenir que de concert avec l'évêque et l'intendant. A l'égard du second prétexte, l'expérience du passé fait assez connaître que lorsqu'on n'accorde pas aux Canadiens la permission de monter dans les pays d'en haut par congé, ils y vont en plus grande foule sans congé [2]... »

1. Corresp. générale, vol. 48, lettre du 10 sept. 1726.
2. Ibid., vol. 43, Lettre du 22 mars 1721.

Les congés furent rétablis, de même que cette belle institution appelée le *Don du Roi,* par laquelle le roi de France accordait chaque année trois mille livres à distribuer en soixante parts de cinquante livres chacune, pour faire autant de dots à soixante jeunes filles canadiennes, et favoriser ainsi leur mariage. C'est l'intendant qui faisait cette distribution et qui envoyait chaque année à la cour la liste de soixante mariages qui avaient été plus ou moins facilités par le Don du Roi. Plusieurs de ces listes ont été conservées : combien de familles canadiennes, en les parcourant, y trouveraient sans doute les noms de leurs ancêtres !

On ne saurait croire combien Mgr de Saint-Vallier s'intéressait à tous les détails de la vie de famille de nos anciens Canadiens. Il avait remarqué, dans ses visites pastorales, que presque partout, et dans les villes particulièrement, le nombre des filles dépassait de beaucoup celui des garçons. Vaudreuil en donnait la raison :

« Le nombre des garçons, disait-il, n'est pas proportionné à celui des filles, parce que la pêche de la morue et la navigation font sortir un grand nombre de jeunes gens, qui passent aux îles de l'Amérique et en France, où souvent ils s'établissent. Les voyages chez les nations sauvages donnent occasion à plusieurs de rester à Ouabache, aux Tamarois, et à la Louisiane, qui n'est presque établie que par des Canadiens. »

Mgr de Saint-Vallier signala le fait à la cour :

« Il y a, dit-il, deux ou trois mille filles plus que de garçons dans la colonie. Il est par conséquent impossible de les marier, qu'en leur envoyant de grandes recrues. Les principales et les plus nobles familles sont remplies de filles qui ne peuvent trouver à se marier, parce que la plupart des officiers le sont, et qu'il n'y a personne de convenable à leur donner. Il y a à Montréal seul deux à trois cents filles assez

distinguées, qu'on ne peut marier, manque de sujets[1]... »

Tout cela, de la part du gouverneur et de l'évêque, était bien conforme à l'esprit de la cour, qui non seulement encourageait le mariage au Canada, mais engageait les jeunes gens à se marier de bonne heure, comme on peut le voir par l'arrêt du Conseil d'Etat de 1668, « portant défenses aux pères et mères de s'opposer au mariage de leurs enfants, savoir les garçons à vingt ans, et les filles à seize ans »[2]. Rien de plus conforme d'ailleurs à la morale et à l'esprit chrétien. Les mœurs de notre pays se ressentent encore des bons principes qui furent inculqués à nos ancêtres par l'autorité civile concurremment avec l'autorité religieuse.

*
* *

Autant Mgr de Saint-Vallier s'intéressait au bonheur des familles de son diocèse, favorisant d'honnêtes mariages, tâchant de procurer aux jeunes filles qui désiraient se marier un établissement convenable, autant il réprouvait les unions scandaleuses qui détruisent l'esprit de famille et sont le fléau d'une société chrétienne. Nous l'avons vu déjà, en 1694, lancer l'excommunication contre un officier résidant à Champlain, et vivant en concubinage avec une femme de Batiscan. En 1719, on lui signale un scandale public à Montréal : un M. d'Ailleboust des Musseaux garde chez lui « une fille d'Agnier », et passe pour vivre avec elle en concubinage. Il écrit aussitôt à M. de la Goudalie[3], son grand vicaire, et aux prêtres des trois communautés de la ville, Sulpiciens, Jésuites et Récollets, pour leur « défendre de les

1. Doc. de Paris, Eglise du Canada, lettre du 1er fév. 1718.
2. Corresp. générale, vol. 33.
3. Celui qui fut curé du Bassin des Mines, en Acadie, et dont il a été question au chapitre précédent.

confesser et de les absoudre » : il leur défend également de confesser et d'absoudre Mme des Musseaux et le père de la fille, « s'ils ne s'efforcent de faire renvoyer la dite servante » [1].

Quelques années plus tard, il apprend que deux officiers de Montréal vivent « en adultère public », l'un, Charles d'Auteuil de Monceaux, avec Thérèse Catin, épouse de Simon Réaume, marchand de Montréal, mais actuellement « en voyage dans les pays d'en haut », l'autre, Pierre d'Auteuil de la Mulotière, avec Marie-Madeleine Soulange, épouse de Urbain Bellorget, « qui s'est retiré aux Iles par mécontentement », probablement à cause de la mauvaise vie de sa femme. Ces deux frères d'Auteuil sont les fils du procureur général du Roi au Conseil Supérieur, François-Magdeleine d'Auteuil. Mais on sait que Mgr de Saint-Vallier, dans ses réprimandes contre le vice, agit toujours sans acception de personnes. Il écrit à la cour pour dénoncer les coupables et mettre le gouverneur et l'intendant à même de remplir leur devoir. De son côté, le procureur général fait des mémoires... Mais le ministre écrit aussitôt au gouverneur et à l'intendant de faire cesser les scandales dont se plaint l'évêque; et dès l'année suivante M. Bégon lui répond :

« Suivant l'ordre que vous nous avez donné l'année dernière, de faire passer la femme du nommé Bellorget à la Martinique, où est son mari, M. de Vaudreuil l'a fait embarquer le 3 septembre dernier sur un bâtiment qui partait d'ici pour y retourner... »

Quant à la dame Catin, son mari étant venu à mourir, elle épousa quelques années plus tard le sieur de la Mulotière.

Nous venons de dire que Mgr de Saint-Vallier agissait

---

1. Archiv. de l'év. de Québec, Registre C, lettre du 26 mai 1719.

toujours sans acception de personnes. En voici un autre exemple : il a appris que le sieur Denis de Bonaventure, lieutenant de Roi en Acadie, entretient « un commerce scandaleux » avec une dame Damours de Freneuse, de Québec, qui va le rencontrer à Port-Royal, sous prétexte sans doute de rendre visite à ses parents. Il en informe la cour, et ordre est aussitôt donné au gouverneur, M. de Subercase, de faire repasser cette femme au Canada. Le gouverneur négligeant de le faire, M[gr] de Saint-Vallier insiste auprès du ministre à Paris pour qu'on soit écouté :

«Il conviendrait, dit-il, de faire servir le sieur de Bonaventure ailleurs, si la dame de Freneuse reste en ce pays. »

Et le ministre, de répondre aussitôt en conformité de la demande du Prélat :

« Qu'on envoie, dit-il, un ordre positif à M. de Subercase de faire embarquer cette femme sur la flûte *La Loire* qui porte des secours à l'Acadie, en cas qu'elle ne soit pas passée en Canada, à l'arrivée de ce bâtiment [1]. »

Heureux temps, celui où la justice se rendait encore d'une manière aussi expéditive, dans les cas où la morale était ouvertement et scandaleusement outragée ! Heureux temps où l'autorité civile se montrait si bien disposée à appuyer l'autorité religieuse dans ses revendications légitimes pour le bon ordre de la société chrétienne ! La licence effrontée n'a pas de droits ; elle est jugée et condamnée d'avance par elle-même.

Cela veut-il dire que tout était parfait à cette époque dans les rapports de l'Eglise et de l'Etat ? Nous avons donné des exemples du contraire ; nous avons vu qu'en maintes occasions, par exemple, M[gr] de Saint-Vallier avait eu à se plaindre de M. de Vaudreuil, surtout pour ses entrées dans les couvents : et justement à l'époque qui nous occupe, il

---

1. Corresp. générale, vol. 29.

écrivait à la cour pour faire une nouvelle plainte à son égard. Un incendie ayant éclaté à Montréal, et détruit une grande partie de cette ville, y compris l'Hôtel-Dieu, le gouverneur, qui se trouvait là en cette occasion, prit sur lui, sans en parler à l'Evêque, de faire transporter les religieuses à l'Hôpital-Général, « et d'en chasser entièrement les bons frères Hospitaliers, leur ôtant le moyen de pouvoir continuer leur œuvre ».

« Cela a été si loin, écrit le Prélat, qu'on a voulu détruire cette œuvre : ce qui m'a obligé de monter en diligence à Montréal avec M. Bégon. Notre présence fit trouver un expédient plus doux, qui a été de donner les trois quarts du bâtiment des Frères aux religieuses pour soigner les pauvres, en faisant de bonnes séparations des religieuses d'avec les Frères, auxquels ils ont trouvé un petit coin pour les loger ainsi que les pauvres invalides.

« On devait faire aux Frères une petite cuisine pour leur donner moyen de donner leur grande, avec toutes leurs salles, aux religieuses. Mais dès que nous avons été partis de Montréal, M. Bégon et moi, on a sorti les Frères de plusieurs lieux qu'on devait leur laisser [1]...

« Si on m'avait laissé conduire, ajoute-t-il avec un peu d'amertume, tout aurait été plus doucement ; mais elles (les religieuses) ont cru devoir plutôt s'appuyer sur le gouverneur que sur leur évêque.

« Je supplie le Conseil de faire comprendre à M. de Vaudreuil que si c'est à lui, en qualité de gouverneur général, de gouverner temporellement, il doit laisser à l'évêque le soin de gouverner les couvents et les communautés religieuses et ecclésiastiques spirituellement... »

---

1. Cela ne rappelle-t-il pas, vraiment, la chanson :
"Bonhomme, bonhomme,
Tu n'es pas maître dans ta maison,
Quand nous y sommes" ?

Puis il ajoutait : « M. et Mme de Vaudreuil m'ont parlé plusieurs fois du dessein qu'ils ont de faire tomber la maison de l'Hôpital-Général de Montréal faite par feu M. Charon, et fondée par plusieurs personnes qui ont donné des rentes : je suis du nombre. N'ayant pu les dissuader d'en écrire au Conseil, je crois devoir prendre les devants pour précautionner le Conseil contre les mauvais services qu'on veut rendre à l'Hôpital. Cet hôpital mérite d'être conservé, par le bien qu'il fait au diocèse, et par la bonne foi qu'il faut garder au fondateur, qui a sacrifié tout son bien pour cet établissement [1]... »

L'Hôpital-Général de Montréal fut maintenu ; mais la direction, un peu plus tard, en fut confiée à la vénérable Mère d'Youville, fondatrice de la belle communauté des Sœurs Grises.

Nous venons de mentionner l'incendie de Montréal de 1721 : voici en quels termes M. de Ramesay, commandant de la ville, en rendait compte à la cour :

« Le feu prit le 19 juin [2] à l'Hôtel-Dieu de cette ville, et à cause de la hauteur de l'église et du clocher, se communiqua aux maisons voisines, ce qui causa un grand incendie. Il y a eu cent trente-huit maisons de brûlées, sans comprendre les magasins et autres bâtiments. Si je n'avais fait couper le feu, en faisant abattre avec des crochets le comble d'une maison, ce qui permit de l'éteindre, nous aurions couru le risque d'être tous enveloppés dans ce malheur, qui cause la perte de plus de deux millions aux marchands et bourgeois de cette ville... »

1. Corresp. générale, vol. 43, lettre du 23 déc. 1721.

2. C'était le jour de l'octave de la Fête-Dieu, et l'on faisait la procession solennelle du saint Sacrement, qu'on n'avait pu faire le jour de la fête. C'était alors l'usage de faire des décharges de mousqueterie, aux reposoirs. A celui de l'Hôtel-Dieu, un soldat déchargea, par mégarde, son fusil dans l'église : le feu prît à la voûte, puis au clocher, et se répandit ensuite par la force du vent. (Faillon, *Vie de la Sœur Bourgeois,* t. II, p. 274.)

D'après une lettre de M. de Vaudreuil, l'incendie « avait rendu désert tout le quartier de la Place d'Armes, où le marché se tenait »...

Comme il arrive presque toujours en pareille occasion, au fléau de l'incendie était venu se joindre le fléau non moins désastreux des voleurs. Le Prélat justement irrité lança les foudres de l'excommunication contre ceux qui s'étaient rendus coupables de pillage :

« Le fait d'un pareil pillage, disait-il, est si odieux à Jésus-Christ et à l'Eglise, son épouse, qu'elle frappe les coupables d'anathème et d'excommunication majeure encourue par le seul fait, que nous étendons sur ceux qui en ont connaissance et qui ne voudront point les découvrir. Pour ne vous rien laisser ignorer de l'indignation du Tout-Puissant et de ceux qui représentent sa place sur la terre, nous disons ici que, le nom de Dieu invoqué, nous déclarons ceux et celles qui ont été assez cruels pour augmenter la perte de ceux qui avaient déjà perdu dans l'incendie, par le pillage de leurs effets sauvés, frappés d'anathème et d'excommunication majeure, s'ils ne rendent incessamment ce qu'ils ont pris ou retenu de ce qui leur avait été confié de la dépouille des biens des incendiés, sous quelque prétexte que ce puisse être ; en sorte que s'ils ne rendent promptement ce qu'ils ont entre les mains des dits incendiés, ils ne pourront être absous que par nous seul, même dans le temps de Pâques, anathème et excommunication que nous étendons sur ceux et celles qui, connaissant les coupables, ne voudront pas les dénoncer.

« Nous nous portons d'autant plus volontiers à cette sévérité que nous suivons en cela l'exemple des plus saints papes, qui déclarent par leurs constitutions que ceux qui ont la témérité de prendre ou de retenir quelque chose des incendiés ou des effets naufragés encourent par le seul fait l'excommunication majeure réservée au saint-siège. »

Cette lettre, datée du 26 juin 1721, était adressée «à tous les prêtres du diocèse qui pourraient confesser les habitants de Montréal et lieux circonvoisins, ainsi qu'aux fidèles de la ville ». Le Prélat en adressa une autre le même jour à tous ses diocésains pour les engager à venir le plus promptement possible au secours des incendiés de Montréal, et spécialement aux religieuses Hospitalières qui avaient vu en un quart de siècle leur maison détruite deux fois. Il donna lui-même l'exemple de la charité en faisant à ces bonnes religieuses une aumône de cinq mille livres.

Il demeura trois mois à Montréal; et en quittant cette ville, il voulut y laisser un souvenir de sa visite, l'établissement à Notre-Dame de la confrérie du Sacré-Cœur de Marie, « pour réveiller, disait-il, l'esprit de foi qui s'affaiblit et s'éteint presque entièrement dans le cœur de ceux dont la conduite nous a été confiée » [1]... Rendu à Québec, il prépara les lettres d'érection de cette confrérie, et les adressa aux Sulpiciens le 1er janvier 1722 pour leurs étrennes.

Il ne manqua pas de raconter aux religieuses de son Hôpital-Général les détails de l'incendie de la ville et de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Ah, comme elles le félicitèrent de l'heureuse idée qu'il avait eue quelques années auparavant d'établir l'usage de faire une procession chaque dimanche en l'honneur de la sainte Vierge pour obtenir que leur maison fût préservée de semblables accidents. « Cette procession, dit l'annaliste, se faisait par les pauvres : un vieillard portait le crucifix, et l'Évêque lui-même portait la statue de la Mère de Dieu. Les religieuses ne firent d'abord qu'y assister; mais après la mort de leur fondateur, elles se firent un devoir de continuer une pratique de dévotion qui lui avait été chère, et le privilège de porter l'image de la sainte Vierge fut accordée à l'officière de semaine. On a

1. *Mand. des Ev. de Québec,* t. I, p. 503.

toujours attribué dans la maison à cette pieuse pratique la singulière protection qui a écarté de nous jusqu'à présent les désastres d'un incendie. »

Du reste, l'Hôpital-Général, comme toutes les autres communautés de la ville, éprouvait à cette époque une gène considérable. Nous avons déjà parlé de celle du Séminaire. Voici ce qu'écrit l'annaliste de l'Hôpital-Général:

« Il y eut en France une grande crise financière en 1720: les rentes sur l'Hôtel-de-Ville subirent une baisse considérable. Au lieu de quatre mille livres que Sa Grandeur percevait chaque année pour être appliquées à notre établissement, elle n'en touche plus que quinze cents. Ce fut une peine pour le généreux Prélat; mais il lui fallait peu de temps pour se résigner aux divers événements de la vie. « Mes chères filles, dit-il alors aux religieuses, plus vous « serez dénuées des biens de ce monde, plus vous aurez droit « de puiser dans les trésors de la divine Providence.» Cependant, il n'était plus en état de créer de nouvelles rentes; pour la première fois donc il sollicita de la cour de France une gratification en faveur de la maison qu'il avait fondée à si grands frais, et qu'il soutenait seul depuis vingt-huit ans. On eut égard à sa demande, et la somme de deux mille livres fut accordée, moitié pour les pauvres, moitié pour les religieuses. »

L'Hôtel-Dieu se ressentait lui aussi de la misère des temps. La Sœur Duplessis, après avoir parlé des doctrines jansénistes et gallicanes qui affligeaient la France, y compris certaines communautés religieuses. « Il n'y a, dit-elle, que cette misère, je veux dire l'erreur, qui n'afflige pas le Canada[1]. Nous participons à toutes les autres dont la France est accablée. La pauvreté se fait sentir ici comme

1. Notons bien ce témoignage de la Sœur Duplessis: pas de jansénisme ni de gallicanisme au Canada.

ailleurs, et on y a moins de ressource. Notre communauté, comme toutes celles de France, perd le revenu qu'elle avait sur l'Hôtel-de-Ville, et on nous rembourse nos fonds par grâce spéciale que la cour fait aux maisons religieuses de la Nouvelle-France: ce n'empêche pas que nous ne nous trouvions à plaindre, s'il faut avoir en Canada notre peu de bien, car il est fort doux d'avoir quelque chose en France, et de pouvoir tirer tous les ans pour une certaine somme les petits besoins de la maison. »

Malgré la gène où elles se trouvaient, les religieuses de l'Hôtel-Dieu avaient dû faire construire de nouvelles salles pour les malades, « celles qu'il y avait étant mal situées et en mauvais état ». Mgr de Saint-Vallier leur donna pour cela quatre mille livres, et la cour en fit autant.

Pour ne pas occuper dans les appartements de l'Hôtel-Dieu le moindre espace qui pouvait servir pour les pauvres malades, et en même temps pour être plus chez eux, les curés du diocèse avaient fait construire « à frais communs » une « petite maison » attenante à l'Hôtel-Dieu, pour y aller quand ils seraient malades. Mgr de Saint-Vallier adressa, à cette occasion, une lettre très touchante aux religieuses « sur la manière dont elles doivent soigner les ecclésiastiques :

« Elles ne doivent jamais être seules, dit-il, une religieuse doit toujours avoir une compagne; et il faut qu'il y ait un valet pour le soin des prêtres [1]. »

Aux Ursulines, on n'était pas moins à la gène qu'à l'Hôtel-Dieu. Mais le gouverneur et l'intendant eurent beau écrire à la cour, ils n'obtinrent rien. Les religieuses n'eurent pas même d'indemnité pour les beaux arbres qu'on leur avait coupés, pour les terrains et les jardins qu'on leur avait gâtés par les travaux qu'on avait faits pour les fortifications. Il y avait sur ces fortifications une terrasse, espèce

1. Archiv. de l'év. de Québec, Registre C.

de chemin, d'où le public pouvait voir tout ce qui se passait dans la cour et à l'intérieur du monastère [1]. Pour tous ces inconvénients, aucune indemnité.

Eh bien, malgré la gène pécuniaire où elles se trouvaient, les Ursulines réussirent à agrandir leur monastère, et à construire une jolie chapelle, celle-là même qui existe encore aujourd'hui. Mgr de Saint-Vallier en fit la bénédiction le 15 août 1722. Elle ne fut cependant terminée complètement qu'en 1736: on avait mis vingt-cinq ans à la bâtir, tant les ressources faisaient défaut à cette époque! Les principaux personnages de la colonie aidèrent à sa construction par leurs dons généreux.

Tout le pays, en général, passait à cette époque par une série d'épreuves de toutes sortes. En 1716, c'était la sécheresse, et de grands feux dans les bois. M. de Vaudreuil écrivait en France: « La sécheresse a été si grande pendant tout l'été que les feux ont couru de tous côtés dans les bois. Les pinières où l'on fait le goudron à la Baie Saint-Paul n'en ont pas été exemptes, et les bois qui avaient été disposés pour en faire cette année deux cents barils ont été entièrement consumés. Il n'y a point d'exemple en ce pays d'un incendie aussi général, les racines des arbres ayant été brûlées jusqu'à deux pieds dans la terre. . . »

La disette devait nécessairement suivre la sécheresse et les incendies: « Nous sommes aujourd'hui réduits à cette disette dont nous étions menacés, écrit M. de Vaudreuil en 1717. Le boulanger n'a plus de blé ni de farine pour fournir le public, qui nous apporte chaque jour ses plaintes. Il y a des Côtes où les habitants n'ont pas recueilli trois minots de blé. Ces habitants n'ayant pas de quoi faire du pain pendant l'hiver, seront encore moins en état de semer le printemps. . . »

1. *Les Ursulines de Québec,* t. II, p. 109.

En effet, les années qui suivent ne sont guère favorables aux cultivateurs; et pour augmenter leur gène, il règne dans le pays une « protection » à outrance:

« Nous avons fait enregistrer au Conseil Supérieur, écrivent MM. de Vaudreuil et Bégon, l'arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui ajoute à la disposition de celui du 4 juin 1719 la défense de porter et de s'habiller dedans ou dehors les maisons des étoffes et marchandises de fabrique étrangère, et aux tailleurs et couturières d'avoir les dites étoffes et marchandises chez eux en pièces, ni d'en faire des habits et vêtements. Nous tiendrons la main à l'exécution de ces arrêts [1]. »

La période des mauvaises années fut très longue: commencée en 1716, elle durait encore en 1722. Ecoutons l'annaliste de l'Hôpital-Général: « Il y eut, dit-elle, en 1720, une si grande quantité de chenilles, que nous perdîmes toute espérance pour la récolte. Nous avions près de notre maison deux pièces de blé, les insectes y fourmillaient tellement que nous avions peine à voir les épis. Monseigneur nous permit de faire une procession autour de nos champs, en chantant les litanies des saints; il voulut y prendre part, et il fit partout l'aspersion avec l'eau bénite. Le lendemain, les chenilles furent trouvées en monceaux dans les fossés. On s'empressa d'en informer Sa Grandeur; elle répondit que cette délivrance était due à l'invocation des saints et à la vertu de l'eau bénite; mais s'apercevant qu'on l'attribuait à ses prières, elle en parut si confuse qu'on n'insista pas davantage.

« L'année 1722, continue l'annaliste, fut remarquable par une si grande sécheresse, que l'on craignit la famine. Les campagnes étaient désolées; depuis trois mois que les semences étaient faites, il n'était pas tombé une goutte de

1. Corresp. genérale, vol. 49.

pluie. L'herbe était desséchée jusqu'à la racine, et les animaux mouraient de faim. Monseigneur, voyant la consternation générale, ordonna des prières publiques. Le peuple, rempli de confiance en la Mère de Dieu, demanda à venir en procession à Notre-Dame-des-Anges. Au jour assigné, le clergé sortit de la cathédrale, portant les châsses où reposaient les reliques du grand Apôtre saint Paul et celles des bienheureux martyrs saint Flavien et sainte Félicité. Mgr de Saint-Vallier assista à cette procession; il y fit chanter les litanies des saints et le *Miserere*. Dès que le cortège arriva à notre église, les saintes reliques furent déposées dans le sanctuaire sur des crédences que nous avions préparées à cet effet, et que nous avions ornées de notre mieux. La grand'messe fut chantée fort solennellement; Sa Grandeur donna ensuite la bénédiction du très saint Sacrement, et les prêtres se rechargèrent de leur précieux fardeau pour retourner à Québec. A peine furent-ils en chemin que la pluie commença à tomber; elle continua pendant trois jours avec tant d'abondance que la terre en fut tout abreuvée. Cette miséricorde de la Reine des Anges augmenta la confiance en sa puissante protection, et l'on vit plusieurs fois les habitants de Charlesbourg, de Beauport, de Lorette et de Sainte-Foy venir en procession avec leurs curés respectifs, pour obtenir un temps favorable aux biens de la terre. »

CHAPITRE XXVI

L'ÉGLISE DU CANADA, DE 1720 À 1725 *(suite)*

La question du commerce des boissons enivrantes. — Une nouvelle ordonnance de l'intendant Bégon, combattue par Mgr de Saint-Vallier.— Bonnes ordonnances de M. Bégon. — Le Lit de justice de Louis XV. — Mort de Vaudreuil. — Naufrage du *Chameau.* — Le nouveau gouverneur, M. de Beauharnais. — L'intendant Dupuy. — M. Lyon de Saint-Ferréol, supérieur du Séminaire. — M. Robert, visiteur de Saint-Sulpice.

La question du commerce des boissons enivrantes, ou plutôt le règlement de cette question a de tout temps préoccupé les moralistes, les hommes publics, le clergé. Comment concilier, dans ce commerce, les droits de la morale avec ceux d'une légitime liberté, avec les exigences de la vie, les calculs honnêtes de l'intérêt ? Le problème a toujours paru hérissé de difficultés. Une chose, cependant, est admise par tout le monde : ce commerce ne peut être toléré qu'à certaines conditions et avec beaucoup de restrictions.

Au Canada, les représentants les plus sages de l'autorité civile, Champlain, Montmagny, d'Ailleboust, Denonville, Callières, Vaudreuil, ont toujours pensé, avec l'autorité religieuse, que, par rapport aux boissons enivrantes, il devait y avoir une législation spéciale pour les sauvages : étant donné leur caractère, leur passion innée pour l'eau-de-vie, les conséquences funestes de leur ivresse, on ne pouvait leur appliquer que la prohibition complète.

M. de Vaudreuil écrivait à la cour en 1723 : « Le sieur

Bégon continue de tenir la main à l'exécution de son ordonnance du 3 juillet 1720, qui fixe le nombre des cabarets à Montréal, et de celle du 26 mai 1721, qui défend à toutes personnes de vendre aux sauvages de l'eau-de-vie ou des boissons enivrantes dans l'étendue de la colonie. »

Ainsi, pour les Canadiens, restriction des permis de vente à un nombre plus ou moins grand de marchands ; pour les Sauvages défense absolue de leur vendre des boissons enivrantes, dans la colonie : tel était l'ordre établi à cette époque pour le commerce des boissons.

Remarquons toutefois ces mots de la dépêche de Vaudreuil : « dans l'étendue de la colonie ». Par une fâcheuse inconséquence, dans les postes éloignés, en dehors de la colonie, la porte restait ouverte à la traite de l'eau-de-vie avec les Sauvages. Ainsi, à l'époque qui nous occupe, de 1720 à 1725, la France faisait reconstruire à grands frais le fort de Niagara, bâti autrefois par Denonville, et y laissait libre le commerce des boissons, sous prétexte d'attirer les Sauvages pour la traite des pelleteries. La Nouvelle-Angleterre, de son côté, avec le concours des quatre premiers cantons iroquois, construisait le fort d'Oswégo pour détourner le commerce à son profit ; et la France, bien résolue de faire son possible pour conserver ses droits sur les pays qu'elle avait découverts, élevait en même temps un autre fort, celui de Saint-Frédéric, sur le lac Champlain : dans tous ces forts, liberté absolue de la traite de l'eau-de-vie [1]. Saint-Frédéric, Oswégo, Niagara : trois points noirs, précurseurs fatals de la tempête de 1759 !

En 1725, l'intendant Bégon rendait une nouvelle ordonnance, au sujet de laquelle il écrivait au ministre le 31 octobre, peu de temps après la mort de M. de Vaudreuil :

« J'ai trouvé, disait-il, joint au mémoire du Roi du 22

1. Garneau, *Histoire du Canada*, t. I, p. 112.

mai, de l'année dernière, servant d'instructions à M. Robert[1], un arrêt du Conseil d'Etat du même jour, qui commet l'intendant pour réduire le nombre des cabarets dans les Côtes, et accorder autant de permissions qu'il jugera à propos.

« Je l'ai fait enregistrer au Conseil Supérieur le 13 novembre de l'année dernière, et dans les juridictions ordinaires de cette ville, des Trois-Rivières et de Montréal.

« J'ai rendu, ajoutait-il, le 18 janvier dernier, en conformité, l'ordonnance dont copie est jointe, et j'en ai envoyé copie dans toutes les Côtes, pour y être lue, publiée et affichée par les capitaines de milice, qui m'en ont envoyé leur rapport. »

L'intendant donnait ensuite à la cour les raisons des différentes clauses de son ordonnance :

« M. l'Evêque, disait-il, et plusieurs curés, avec qui j'en ai conféré, ont été d'avis comme moi, qu'il convenait qu'il y eût deux cabarets dans chaque paroisse pour la commodité des habitants et des voyageurs, parce que, s'il n'y en avait qu'un, il pourrait s'en prévaloir pour vendre plus cher, et fournir des boissons de mauvaise qualité.

---

1. M. Robert, au printemps de 1724, avait été nommé intendant du Canada pour remplacer M. Bégon, et s'embarqua en juillet avec sa femme et son fils sur la flûte royale le *Chameau* pour venir prendre possession de son poste. Il mourut sur ce navire, le 24 juillet 1724, le jour même où il sortait de la rade de La Rochelle. Mme Robert et son fils furent obligés de continuer leur voyage jusqu'à Québec, où ils arrivèrent le 9 octobre, et s'en retournèrent aussitôt en France par le même vaisseau, après avoir assisté à un service solennel que le Conseil Supérieur fit célébrer à la cathédrale pour l'infortuné intendant. (*Jugements du Conseil Supérieur*, 14 oct. 1725.) Les instructions que le Roi avait données à l'intendant Robert restèrent tout naturellement, avec les documents qui les accompagnaient, entre les mains de M. Bégon, qui continua à exercer les fonctions d'intendant. Chazel fut choisi le 16 janvier 1725 pour remplacer l'intendant Robert ; il s'embarqua au printemps sur le même vaisseau, le *Chameau*, pour venir au Canada : et l'on sait par quelle triste infortune ce vaisseau fit naufrage le 25 août près de Louisbourg : il ne se sauva personne. Robert, Chazel : deux de nos intendants qui moururent successivement l'un et l'autre avant même d'entrer dans leur carrière ! M. Bégon resta en fonctions comme intendant jusqu'à l'arrivée de M. Dupuy en 1726.

« J'ai écrit en conséquence aux curés des Côtes de cette colonie pour les informer que les capitaines de milices, à qui j'adressais cette ordonnance, avaient ordre de la leur communiquer, et les prier de me proposer deux de leurs paroissiens les plus honnêtes gens, à qui je pus accorder permission de tenir cabaret.

« J'en ai envoyé, suivant le modèle ci-joint, aux curés qui m'en ont demandé.

« Ceux de Beauport et de la Pointe-aux-Trembles ont souhaité qu'il y en eût trois dans chacune de leurs paroisses, d'autres deux, d'autres un, et quelques-uns ne m'ont proposé personne, m'ayant prié qu'il n'y en eût point dans leur paroisse.

« J'ai obligé ceux à qui j'ai accordé des permissions, d'avoir du vin, sur ce que les curés m'ont représenté que la plupart de ceux qui tenaient cabaret, ne vendaient que de l'eau-de-vie, et qu'on ne pouvait pas avoir de vin pour les malades.

« J'ai cru que cet arrêt n'étant rendu que pour faire cesser les plaintes des curés sur les désordres, je ne pouvais mieux y parvenir qu'en m'en rapportant à leur choix. Je leur ai expliqué que je révoquerais ceux qu'ils m'avaient proposés, si dans la suite ils n'étaient pas contents d'eux, et que je les remplacerais par ceux qu'ils me proposeraient.

« Le parti que j'ai pris leur est agréable, les habitants étant obligés d'avoir recours à eux pour obtenir de moi ces permissions, et de se conformer aux règles qu'ils leurs prescrivent. Ils connaissent mieux le caractère de leurs paroissiens que ne pourraient faire mes subdélégués à Montréal et aux Trois-Rivières, qui auraient bien de la peine à les contenter ; et c'est le moyen d'éviter bien des représentations souvent fort exagérées des curés à l'intendant, qui ne peut se dispenser d'y répondre.[1] »

---

1. Corresp. générale, vol. 47, Bégon au ministre, 31 oct. 1725.

C'est-à-dire que M. Bégon avait tendu un piège au clergé, et que le clergé, au moins une partie du clergé, s'y était fait prendre: désormais, s'il y avait des désordres dans leurs paroisses, les curés ne pourraient s'en prendre qu'à eux-mêmes: ils avaient fait l'ordonnance, pour ainsi dire, en collaboration avec l'intendant!

Ce qui était encore plus grave, c'est que l'intendant mettait en cause Mgr de Saint-Vallier lui-même, et prétendait qu'il n'avait agi qu'après l'avoir consulté. Mais s'il l'avait consulté, l'avait-il bien compris? Peut-on croire qu'il ne s'était pas complètement mépris sur les véritables sentiments du pieux Prélat, lorsqu'on lit la lettre suivante que Mgr de Saint-Vallier adressa à ses curés quelques jours avant l'émission de l'ordonnance de Bégon, c'est-à-dire aussitôt qu'il fut informé que cette ordonnance allait être rendue?

« Je ne sais, monsieur, dit-il, qui peut être assez hardi pour avancer que je suis bien aise qu'il y ait des cabarets dans les paroisses; j'en gémis au contraire d'une manière à presser Notre-Seigneur d'y mettre ordre et d'envoyer sur ceux qui veulent gagner leur vie par un commerce si dangereux des calamités qui les fassent rentrer en eux-mêmes. C'est pour cela que Notre-Seigneur me donne la pensée de vous écrire, ainsi que je fais à beaucoup d'autres curés, que mon intention est que vous ne donniez pas l'absolution à ceux qui veulent gagner leur vie par ce détestable commerce. Ainsi, monsieur, songez que c'est moi qui vous l'ordonne de la part de Dieu et que vous me devez l'obéissance. Vous me ferez le plaisir de lire ce peu de paroles aux prônes de votre paroisse et de me croire, avec toute l'estime et l'affection que vous méritez, tout à vous en Notre-Seigneur.[1] »

Cette lettre si énergique donna-t-elle le coup de grâce à l'ordonnance de M. Bégon? L'ordonnance fut certainement

1. *Mand. des Ev. de Québec*, t. I, p. 511.

rendue et publiée, puisque l'intendant l'écrivait à la cour, et en envoyait même une copie; mais nous croyons qu'elle ne fut jamais exécutée: elle ne se trouve pas, du moins, dans les volumes des *Edits et Ordonnances*. Il y en a une autre, d'une date postérieure, signée par l'intendant Dupuy, et destinée probablement à la remplacer; mais elle se contente de donner des règles générales à ceux qui obtenaient de l'intendant des permis de tenir cabarets.

On peut croire, du reste, que M. Bégon avait agi de bonne foi en toute cette affaire. Cet homme se montra toujours bien disposé envers le clergé, obligeant à payer la dîme ceux qui ne voulaient pas remplir leur devoir, obligeant les gens à réparer les presbytères, les églises de leurs paroisses, faisant payer l'amende aux vendeurs de boissons et appliquant ces amendes aux communautés religieuses. On doit à cet intendant d'excellentes ordonnances, qu'on serait heureux de voir exécuter de nos jours, comme par exemple celle qui regarde l'entretien des chemins, et aussi celle qui « défend de tirer des coups de fusils dans les villes ou sur les granges à la campagne, ou de faire aucun feu près des granges »: un habitant de Charlesbourg est un jour condamné à cinquante livres d'amende, applicable aux pauvres, pour avoir tiré un coup de fusil en ville, et son fusil lui est confisqué [1].

C'est à l'intendant Bégon que l'on doit l'établissement des postes et messageries pour le transport des lettres et des voyageurs: il accorda à M. Lanouiller de Boisclair le privilège de tenir les postes pendant vingt années entre Québec et Montréal [2]. Le pays n'avait pas encore eu d'institutions postales: jusque-là l'envoi des lettres s'était fait sans régularité, par occasion ou par exprès.

---

1. *Ed. et Ord.*, t. III, p. 190, 228, 238, 438, 442.
2. Garneau, *Histoire du Canada*, t. II, p. 158.

C'est aussi durant l'administration de l'intendant Bégon que furent rendus deux arrêts du Conseil d'Etat intéressant vivement l'Eglise de la Nouvelle-France. Le premier, en date du 31 mai 1722, fixait à cinq mille livres la dot exigible de toutes les personnes qui voulaient se faire religieuses. On pouvait craindre que la mesure ne nuisît un peu aux vocations; mais elle semblait nécessaire à un époque où toutes les maisons religieuses du Canada se trouvaient à la gène par suite des mauvaises affaires en France. Le second arrêt, dont nous bénéficions encore aujourd'hui, réglait le mode de concession des bancs dans les églises du Canada, tel que l'avait demandé et établi Mgr de Saint-Vallier [1]: cet arrêt, qui a été définitif, est du 9 juin 1723. Il est le premier qui a été rendu pour le Canada sous le roi Louis XV, après qu'il eut tenu son lit de justice le 22 février 1723, et déclaré qu'ayant atteint l'âge de majorité il allait désormais gouverner par lui-même.

Ce lit de justice mettait fin au régime honteux de la Régence, que la France subissait depuis neuf ans. Louis XIV était mort en 1715, et Mgr de Saint-Vallier avait écrit à cette occasion un de ses plus beaux et plus touchants mandements: il ordonnait des prières en sa faveur, et célébrait la mémoire « de ce prince, disait-il, dont Dieu avait formé le cœur de ses mains, en le remplissant d'un esprit de religion et de piété pour lui tout extraordinaire, et d'amour pour ses peuples » [2]. Beau témoignage rendu au caractère pieux et généreux du grand Roi par son ancien aumônier!

On ne voit pas qu'il ait jamais écrit un mot de la Régence: il se contentait sans doute de gémir en silence sur l'humiliation que subissait son pays. On ne voit pas même qu'il ait rien publié à l'occasion de l'accession du nouveau roi:

---

1. *Ed. et Ord.*, t. I, p. 464, 480.
2. *Mand. des Ev. de Québec*, t. I, p. 490.

Louis XV gardait comme premier ministre le cardinal Dubois !

Y avait-il quelqu'un de la famille de Mgr de Saint-Vallier dans cette foule de courtisans, de conseillers d'État, de conseillers d'enquêtes et requêtes, de gens de robe, de nobles, de pairs ecclésiastiques, de pairs laïques, de marquis, de ducs, de princes qui remplissaient la salle du Parlement où se tenait le lit de justice, échelonnés sur des tabourets, des bancs, des gradins de différente hauteur, et formant comme une pyramide vivante au haut de laquelle siégeait le jeune Roi, entouré d'huissiers et de massiers à genoux? Nous n'y trouvons du moins personne de son nom. Il faut lire le compte-rendu de cette séance, et observer le maintien composé de tous ces personnages, en attendant la venue du Roi, qui attend lui-même « en la sainte chapelle » qu'on aille le chercher, son entrée dans la salle, tout le monde un genou en terre, et répétant cette génuflexion deux ou trois fois au cours de la séance, à des moments convenus, puis les différents rites scrupuleusement suivis par ceux qui ont l'inappréciable privilège de prendre la parole en cette occasion mémorable, pour se faire une idée du culte dont s'était entourée la majesté royale, culte qui supposait l'idée chrétienne du pouvoir chez ceux qui y prenaient part, mais témoignait au contraire de beaucoup de légèreté et de bassesse chez ceux,—et ils étaient nombreux—qui l'avaient perdue.

Dans les discours prononcés en cette occasion, n'allons pas croire que tout fût vanité et flatterie. Il y avait sans doute une large part faite aux compliments de circonstance et aux obséquiosités ; mais il y avait aussi la part du sérieux, des bons conseils, nous allions presque dire, du sermon. Citons quelques lignes du discours du célèbre président Lamoignon :

« Votre Majesté, dit-il, trouvera, si Elle veut, assez de

secours pour la seconder dans le gouvernement de son royaume; mais qu'Elle nous permette de lui dire que tout dépend de son cœur, et qu'Elle seule peut y cultiver l'humanité, la tendresse pour les autres hommes, la candeur et la bonté, si nécessaires à son bonheur et au nôtre.

« Nous osons lui offrir, en notre particulier, ce que nous seuls pouvons peut-être lui promettre sans mélange et sans aucune réserve que celle qu'impose le respect, ce qu'on peut promettre de plus utile au souverain et de plus onéreux au sujet qui le procure, c'est, Sire, la connaissance de la vérité. . .

« Quel bonheur pour les Français, ajoute-t-il, de trouver dans le cœur de leur jeune monarque les sentiments héroïques qui ont fait leur juste admiration dans le plus grand de leurs rois!. . . Continuez, Sire, à marcher sur des traces si glorieuses; votre heureux naturel vous y invite, l'éducation que vous avez reçue, pendant votre jeune âge, vous y conduit, et l'expérience vous en fera connaître bientôt les avantages.

« Elle vous apprendra que c'est la justice qui a affermi le trône des rois, et non point l'éclat extérieur de l'appareil qui l'environne; que la conduite du souverain est la première loi des sujets, et que l'exemple du monarque a sur eux plus de pouvoir que la sévérité de ses ordonnances; qu'une égalité d'âme toujours parfaite, toujours guidée par la prudence et par la modération, un courage toujours ferme et inébranlable, mais tempéré par la clémence et par la bonté, sont des qualités nécessaires aux princes pour leur attirer l'amour des peuples, et qu'il n'est point d'autorité plus flatteuse pour un grand roi, ni plus solidement établie, que celle qui s'étend sur les cœurs: Salomon s'assit sur le trône de son père; il plut à tous, et tout Israël lui obéit [1]. . . »

---

1. *Ed. et Ord.*, t. I, p. 466.

Le lit de justice de Louis XV fut enregistré au Conseil Supérieur de Québec le 19 juillet 1723. Le gouverneur et l'intendant assistaient à la séance: il y avait plus de treize ans que ces deux officiers supérieurs vivaient ensemble à Québec, exerçant chacun leurs fonctions respectives avec une bonne entente assez rare dans nos annales.

M. de Vaudreuil mourut à Québec le 10 octobre 1725, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, après la plus longue et l'une des plus bienfaisantes administrations qu'ait eues le Canada. Il exerçait les fonctions de gouverneur général depuis le 26 mai 1703, et était au Canada depuis 1687. Il fut inhumé comme ses deux prédécesseurs immédiats dans l'église des Récollets.

M[gr] de Saint-Vallier avait eu souvent des reproches à lui faire sur certains détails de sa conduite, et s'en était même plaint à la Cour. En somme, cependant, l'Eglise du Canada n'eut qu'à se louer des bonnes dispositions de M. de Vaudreuil. La colonie pleura sincèrement la mort de son gouverneur:

« C'est avec justice, écrivait l'annaliste des Ursulines, que nous l'avons pleuré, car sous sa vigilante administration le Canada a joui d'une prospérité jusqu'alors inconnue. Pendant vingt-deux ans, le cultivateur, le commerçant et le militaire n'ont eu également qu'à bénir son nom [1]. »

La bonne annaliste oubliait facilement les années de disette, de sécheresse et de gène qui venait de traverser la colonie, parce qu'elle savait bien que M. de Vaudreuil n'en était pas responsable.

La perte de ce gouverneur distingué était d'autant plus cruelle pour la Nouvelle-France, qu'elle venait d'en subir une autre bien lamentable par le naufrage d'un vaisseau du Roi portant deux cent cinquante passagers [2] et chargé de

1. *Les Ursulines de Québec,* t. II, p. 140.
2. *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôp.-Général,* p. 260.

provisions sur lesquelles comptaient des centaines de personnes.

Ce serait une histoire à la fois triste et intéressante, que celle des naufrages dans le golfe et le fleuve Saint-Laurent ; et parmi ces naufrages celui du *Chameau* compterait certainement parmi les plus désastreux :

« Un accident funeste, dit Charlevoix, mit la colonie presque toute en deuil, et lui fit perdre en un jour plus qu'elle n'avait perdu en vingt ans de guerre. La nuit du 25 août 1725, le vaisseau du roi, le *Chameau,* qui allait à Québec, se brisa près de Louisbourg, et il ne s'en sauva pas un homme. M. de Chazel, qui venait relever M. Bégon, intendant du Canada, M. de Louvigny, nommé gouverneur des Trois-Rivières, M. de la Gesse, capitaine, fils de M. de Ramesay, mort l'année précédente gouverneur de Montréal, plusieurs autres officiers de la colonie, des ecclésiastiques, des Récollets, des Jésuites y périrent avec tout l'équipage, et la côte parut le lendemain toute couverte de cadavres et de ballots... »

Mme de Vaudreuil était repassée en France presque aussitôt après la mort de son mari [1] ; et ses filles allèrent la rejoindre l'année suivante [2]. Le ministre ayant écrit à M. Bégon pour les lui recommander, celui-ci lui répondit le 10 octobre :

« Ma femme aura grand soin des demoiselles de Vaudreuil pendant la traversée. Elle se trouve fort honorée de la commission agréable que vous avez bien voulu lui donner de les regarder comme ses filles [3]. »

---

1. Elle mourut à Paris en 1740.
2. Ces demoiselles de Vaudreuil étaient les sœurs de notre dernier gouverneur sous le régime français. L'une d'elles, Marie-Georgette, se fit religieuse Clarisse au couvent des Ormeaux à Castres, chef-lieu d'arrondissement de Tarn. (*Les Ursulines de Québec,* t. II, p. 138.)
3. Corresp. générale, vol. 48, lettre du 10 oct. 1726.

*
* *

Ce fut le marquis de Beauharnais qui remplaça M. de Vaudreuil. Il arriva ici en même temps que le nouvel intendant Dupuy dans l'automne de 1726 : sa commission était du 11 janvier de cette année; celle de Dupuy, du 23 novembre de l'année précédente: toutes deux furent enregistrées au Conseil Supérieur le même jour, 2 septembre 1726.

Le marquis de Beauharnais fut reçu à Québec avec de grandes démonstrations de joie. Sa haute réputation militaire l'avait précédé en ce pays, et ce prestige, joint à ses talents politiques et à l'urbanité de ses manières, lui acquit bientôt la confiance et l'affection de tous. Homme de paix, comme tous les militaires de grande valeur, il était à la fois doux, conciliant et ferme. Son caractère était tout l'opposé de celui de l'intendant Dupuy; et vraiment on aurait cherché longtemps deux hommes incapables de s'entendre, que l'on n'aurait pu trouver mieux que le nouveau gouverneur et le nouvel intendant du Canada.

M. Dupuy n'était certes pas un homme sans valeur: au contraire, c'est peut-être, avec Talon, l'intendant le plus instruit, le plus versé dans la science légale et dans le droit civil et canonique de l'époque qui soit venu au Canada; mais c'était un homme entier, autoritaire, imbu des idées les plus gallicanes, formaliste à l'excès, retors, et avec lequel il était bien difficile de vivre. Il n'y avait pas un an qu'il était à Québec, qu'il était en guerre avec le gouverneur et bien d'autres personnages. M. de Beauharnais s'était déjà plaint de lui, et même plusieurs fois, à la cour, lorsqu'il écrivait au ministre le 6 mars 1727:

« Je suis bien fâché que M. Dupuy me donne si souvent occasion de vous faire des plaintes contre lui. Il a une trop

grande facilité à écouter tous les discours que ses prétendus amis lui tiennent et qu'il croit comme articles de foi. Il est le jouet de tous les mauvais esprits du pays...

« Il n'est pas trop aisé, ajoute-t-il, de vivre avec un homme d'une hauteur qui passe l'imagination... Il s'imagine être devenu une divinité, ne voulant entendre sur rien ni rime, ni raison. C'est un homme impraticable, si jamais il y en a eu : il suffit que je dise *Blanc* pour qu'il dise *Noir*.

« M. Dupuy, ajoute-t-il encore, fait en ce pays-ci *le général, l'évêque* et *l'intendant*. Il en donne tous les jours de belles preuves. Il a poussé la chose, en dernier lieu, jusqu'à faire mettre des sentinelles aux portes des églises, à l'occasion de ses ordonnances et arrêts. Il se sert pour cela de la maréchaussée et de deux hommes qu'il a chez lui, à qui il fait porter la bandoulière d'archers de la marine... Il prétend être en droit d'avoir deux archers, dans les cérémonies, et les avoir dans son banc, à l'église, la carabine sur l'épaule, contre les règlements... »

Dupuy était un homme de talent et d'une science légale incontestable, mais il voulait en imposer par ses théories, ses dissertations savantes, son érudition. Il était d'ailleurs rempli de grands projets et de plans magnifiques :

« Si M. Dupuy suit toutes ses idées de jets d'eau, de canaux, de réservoirs, d'architecture, écrit encore Beauharnais, nous serons bientôt en ce pays sans un sou [1]. »

Mgr de Saint-Vallier, cependant, semble s'être bien entendu, dès le commencement, avec ces deux hauts fonctionnaires : on dirait qu'il était pour eux comme un point de ralliement : ils écrivent conjointement à la cour :

« M. l'évêque de Québec, prélat respectable en tout, mais qui se distingue particulièrement par son dépouillement pour les pauvres, nous demande de se joindre à lui pour vous

1. Corresp. générale, vols 49 et 50, passim.

faire nos prières en faveur des religieuses qui desservent l'Hôpital-Général de Québec, destiné à tenir enfermés les insensés de ce pays [1], à recevoir tous les pauvres hors d'état de gagner leur vie, et les vieillards [2]. »

Le séminaire de Québec était pour MM. de Beauharnais et Dupuy un autre point de ralliement : tous deux s'entendaient parfaitement pour venir au secours de cette institution. Dupuy écrit à la cour dès le 14 octobre 1726 :

« Cette communauté est pauvre ; elle est la seule qui n'ait point ici des bienfaits du Roi. »

Beauharnais se joint à lui l'année suivante :

« L'état où le séminaire de Québec se trouve est tout-à-fait pressant. M. Dupuy va mettre tous ses soins pour l'aider dans ses affaires, et apaiser ses créanciers, qui sont en grand nombre. . .

« Puisque nous sommes assez heureux, ajoutent-ils, pour que vous ayez approuvé nos vues sur la pacification intérieure du séminaire de Québec, nous ne nous ralentirons point sur tout ce qui pourra la maintenir [3]. . . »

La cause bien involontaire, ou plutôt l'occasion d'un certain malaise et de quelques divisions qui régnaient au séminaire de Québec, et que MM. de Beauharnais et Dupuy cherchaient à apaiser, était l'arrivée dans cette maison d'un homme très distingué, et dont tous les documents s'accordent à faire l'éloge, M. Lyon de Saint-Ferréol. Mgr de Saint-Vallier avait écrit au ministre en 1725 :

« Je vous supplie de faire dire au supérieur du séminaire des Missions-Etrangères qu'il serait bien convenable au

---

1. Comme il n'y avait pas encore d'asile pour les aliénés, les religieuses avaient consenti à leur donner un logement, et la cour leur allouait pour cela mille livres par année. (Corresp. générale, vol. 42.) Elles avaient aussi un logement pour les filles repenties.

2. Ibid., vol. 48, lettre du 30 oct. 1726.

3. Ibid., vol. 49.

bien du séminaire de Québec... de ne le laisser pas plus longtemps sans supérieur [1]. »

M. Boulard était pourtant alors supérieur; mais comme il était en même temps curé de Québec, le Prélat jugeait sans doute qu'il était mieux qu'il ne cumulât pas les deux fonctions. Les Missions-Etrangères de Paris envoyèrent donc à Québec, pour être supérieur du Séminaire, M. Lyon de Saint-Ferréol. Voici ce qu'écrit à ce sujet l'auteur de l'histoire manuscrite de cette maison:

« Au mois de juin 1726, partit pour le Canada M. Jean Lyon de Saint-Ferréol, prêtre du diocèse de Sisteron [2], âgé de trente-quatre ans, d'un esprit mûr, d'une saine doctrine, docteur de Sorbonne, plein de piété et de détachement de toutes les choses du monde. On espérait aussi que sa noblesse lui donnerait du crédit, et que son usage des communautés ecclésiastiques, où il avait toujours demeuré, le rendrait propre à rendre de grands services. Il vint donc avec le titre de supérieur, et les directeurs du séminaire de Québec n'eurent plus qu'à le présenter à Mgr l'Evêque.

« Il était accompagné de deux jeunes clercs tonsurés, MM. de Pierre [3] et Valois, qui paraissaient capables de faire faire les répétitions de théologie et de philosophie aux élèves du séminaire, qui allaient en classe chez les Jésuites.

« Ces trois sujets avaient été présentés au Séminaire de Paris par MM. de Saint-Sulpice, avec lesquels on resserra plus que jamais *l'union d'amitié et de charité* qui existait déjà. »

Ces dernières lignes laissent entrevoir la cause du malaise dont nous venons de parler. M. Lyon de Saint-Ferréol était très uni à Saint-Sulpice, quoique n'étant pas sulpicien;

---

1. Corresp. générale, vol. 47, Lettre du 4 oct. 1725.
2. Chef-lieu d'arrondissement des Basses-Alpes.
3. M. de Pierre était procureur du Séminaire en 1728 (*Jugements du Conseil Supérieur.*)

on se figura, au séminaire de Québec, qu'il y avait un projet secret de fondre les deux séminaires ensemble, celui de Québec et celui de Montréal, de manière à ne faire qu'une seule institution. M. de Saint-Ferréol était passé au Canada en même temps que plusieurs Sulpiciens, ainsi que le Visiteur de Saint-Sulpice, M. Robert, qui venait pour la deuxième fois visiter la maison de Montréal. M. Robert, naturellement, descendait quelquefois à Québec pour voir son ami : nouvelle raison de soupçonner quelque intrigue, quelque sinistre projet d'union. Ecoutons d'ailleurs l'intendant Dupuy signaler très nettement la cause du malaise que nous avons mentionné :

« On a pris, dit-il, un éloignement marqué contre le nouveau supérieur, arrivé depuis un an, sur la prévention que l'on s'est faite qu'il y a une agrégation entre le séminaire des Missions-Etrangères et celui de Saint-Sulpice, laquelle a pour but d'unir ce séminaire à celui de Saint-Sulpice.

« Le sieur Robert, prêtre de Saint-Sulpice, qui aime à donner un air d'intrigue à tout ce qu'il fait, et qui par là a gâté tout ce qu'il a entrepris dans ce pays, loin d'éloigner ce soupçon, l'a beaucoup augmenté par ses menées ; de sorte que le supérieur, qui, de sa part, est un homme fort sage, fort doux, et bien capable de conduire sa communauté, est devenu la victime de la haine publique que s'est attirée le sieur Robert en ce pays.

« Le Chapitre de Québec, animé contre le sieur Robert au point de lui refuser place à l'église parmi eux, a essayé de porter son ressentiment contre le Séminaire même, qu'il s'imagine être gouverné par le sieur Robert, à cause de la liaison qu'a conservée avec lui le nouveau supérieur. Cette vue n'allait pas moins qu'à détruire le Séminaire, si l'on n'y avait eu attention[1]... »

---

1. Corresp. générale, vol. 49, Dupuy au ministre, 20 oct. 1727.

Il est évident que M. Dupuy exagère un peu quand il parle de « haine publique » contre le visiteur de Saint-Sulpice, M. Robert, et de sentiments qui auraient été jusqu'à vouloir « détruire le Séminaire ». Il n'en ressort pas moins de sa lettre à la cour que le nouveau supérieur du Séminaire, M. de Saint-Ferréol, était très impopulaire, et que son impopularité venait surtout, comme l'écrivait plus tard Mgr Dosquet, de « l'idée qu'on s'était faite qu'il voulait réunir le séminaire de Québec à celui de Saint-Sulpice » [1].

M. de Montigny [2], procureur des Missions-Etrangères à Rome, avait pourtant prémuni ses confrères de Québec contre cette idée, et avait pris la peine de leur écrire pour les rassurer au sujet de leur nouveau supérieur :

« Quoiqu'il ait demeuré autrefois à Saint-Sulpice, disait-il, il n'est pas pour cela sulpicien, que comme je l'étais au Canada, ainsi que MM. Dauric [3] et Hérault, de Leuze et autres, qui ont passé par leur séminaire. . .

« Pour parler ici en toute confiance, je vous dirai que ce qui nous a engagés à nous presser (de vous envoyer ce supérieur), c'est que nous avons appris, par une personne très sûre et extrêmement élevée en dignité dans le monde, que les Pères jésuites avaient tenté et sollicité à la cour pour qu'on leur accordât votre séminaire, comme très propre et

1. Corresp. générale, vol. 49, Lettre du 29 août 1730.
2. L'ancien grand vicaire de Mgr de Saint-Vallier, et le premier supérieur de la mission des Tamarois.
3. M. Dauric était du diocèse de Grenoble comme Mgr de Saint-Vallier. Il fut curé de Saint-Pierre, île d'Orléans, où il mourut en 1713, et paraît avoir été un de ces bons curés qui s'intéressent au bien-être temporel de leurs paroissiens, comme à leur bien spirituel. On avait bâti un moulin à farine dans la paroisse Saint-Pierre, les deux autres moulins qu'il y avait dans l'île étant trop éloignés. Le seigneur Berthelot, à qui appartenaient ces deux moulins, avait obtenu du Conseil Supérieur, par son agent, M. Gaillard, la fermeture du moulin de Saint-Pierre, qui lui enlevait quelques profits. Les habitants de Saint-Pierre se réunissent, sous la présidence de leur curé, qui appuie de tout cœur leurs réclamations, et, grâce à l'intervention de M. Dauric, obtiennent du Conseil que leur moulin marchera, moyennant certaines conditions qui satisfont le seigneur. (*Jugements du Conseil Supérieur*, t. V, p. 397.)

très utile à la colonie pour en faire un collège, représentant le séminaire comme tombé. Cela vous paraitra fort singulier, mais cela est cependant vrai...

« M. Robert passe au Canada, et mène avec lui plusieurs messieurs de Saint-Sulpice pour Montréal. Nous ne doutons pas que vous les receviez avec amitié; et comme M. Robert, qui est bon ami du gouverneur et de l'intendant, et d'ailleurs assez agissant, pourra faire divers voyages de Montréal à Québec, il est bon de garder beaucoup de ménagement avec lui. Au reste, il n'est point de notre corps, et est attaché au séminaire de Saint-Sulpice [1]. »

Quoi qu'il en soit, malgré ses talents et sa bonne volonté, M. Lyon de Saint-Ferréol ne répondit point aux espérances qu'on avait conçues à son égard. Son administration ne fut pas heureuse. Il ne fit rien surtout pour améliorer la condition financière du Séminaire; et il se décida au bout de quelques années à repasser en France.

Il était réservé à son successeur, M. Vallier, un autre Français, de premier mérite, d'affermir le Séminaire sur un pied de prospérité morale et matérielle qu'il ne connaissait pas depuis longtemps. Cet homme, vraiment supérieur sous tous les rapports, s'attacha à cette institution et lui rendit des services inappréciables.

Quant à M. Robert, inutile d'ajouter qu'on lui prêtait bien à tort le projet d'amalgamer le séminaire de Québec avec celui de Montréal [2]. C'était le deuxième voyage qu'il faisait au Canada comme visiteur de la maison de Montréal; il y

1. Lettre citée par l'auteur de l'Histoire manuscrite du Séminaire.

2. Saint-Sulpice, d'ailleurs, avait déjà eu occasion d'exprimer bien clairement son désintéressement à ce sujet. En 1693, au plus fort des difficultés de Mgr de Saint-Vallier avec le séminaire de Québec, le vénérable M. Tronson écrivait à M. Dollier de Casson, supérieur du séminaire de Montréal: "On nous a proposé: si, en cas que l'on fît revenir en France les prêtres du séminaire de Québec, nous voudrions bien nous mettre à leur place; j'ai répondu que non." (*Correspondance de M. Tronson,* t. II, p. 324.)

était déjà venu quelques années auparavant : et chaque fois il était venu surtout, nous dit Tanguay, « pour y encourager et y renouveler la ferveur des missionnaires »[1]. Mais il profita aussi de son voyage pour conférer avec Mgr de Saint-Vallier sur le projet qu'avait eu le Prélat d'unir à Saint-Sulpice toutes les cures du gouvernement de Montréal, projet que l'on ne put réaliser que partiellement. Il s'entendit aussi avec l'Evêque pour l'envoi de nouveaux missionnaires en Acadie ; et celui-ci ne manqua pas de lui faire part du projet qu'il entretenait de faire venir à Québec un prêtre distingué, qui pût être d'abord doyen du chapitre et plus tard son successeur, projet qu'il venait de communiquer à la cour :

« Je voudrais vous engager, écrivait au ministre Mgr de Saint-Vallier, à faire demander à M. l'abbé de Saint-Aubin[2] un prêtre de qualité et de mérite, qui pût être Doyen, et mériter par ses bonnes qualités de remplir ma place, que je lui céderai bientôt, étant âgé de soixante-treize ans. M. de Mornay, coadjuteur de Québec, qui est en France, ayant plus de soixante et tant d'années[3], ne viendra pas assurément la remplir après ma mort[4]. . . »

Ce fut l'imprévu qui arriva : Mgr de Mornay ne vint jamais, en effet, « remplir sa place » au Canada ; mais il l'occupa cependant plusieurs années, tout en restant en France.

---

1. *Répertoire du clergé canadien*, p. 89.
2. M. Maurice Le Pelletier, de Saint-Sulpice de Paris, abbé de Saint-Aubin, était fils du ministre de ce nom.
3. Mgr de Mornay avait en effet 63 ans, à cette date.
4. Corresp. générale, vol. 48, lettre du 10 sept. 1726.

CHAPITRE XXVII

—

LES DERNIÈRES ANNÉES DE Mgr DE SAINT-VALLIER

Maladie de Mgr de Saint-Vallier; son pèlerinage au tombeau du Frère Didace.— Enquête de M. Glandelet sur les faits miraculeux attribués au Frère Didace. — Dernière visite pastorale de l'Evêque.— A l'Hôpital-Général; établissement du Pensionnat; la chapelle du saint Cœur de Marie. — M. de Lotbinière, nommé archidiacre; son éloge.

De sa longue absence de treize ans en Europe, Mgr de Saint-Vallier n'était pas revenu avec la santé et la vigueur qu'il avait autrefois. Les inquiétudes, le chagrin, le malheur avaient miné sa constitution; il avait plus vieilli qu'on ne le fait d'ordinaire dans le même espace de temps: tout le monde l'avait remarqué, à son retour, mais surtout ses pieuses filles de l'Hôpital-Général, dont il était maintenant l'hôte vénéré. Certes, il était encore loin de la caducité; mais la maladie avait plus de prise sur lui qu'autrefois, et il lui offrait moins de résistance.

Il fut très malade, en septembre 1715, deux ans après son retour; et comme la maladie, qui avait diminué un peu, menaçait cependant de traîner en longueur, sa grande piété l'engagea à faire un pèlerinage au tombeau du Frère Didace, mort en odeur de sainteté à l'Hôpital des Trois-Rivières le 21 février 1699, pour lui demander sa guérison. Le Frère Didace, religieux récollet, était né à Sainte-Anne de Beau-

pré [1] et avait passé une bonne partie de sa vie religieuse au couvent de son ordre dans la ville des Trois-Rivières [2], qu'il avait embaumée du parfum de ses vertus. On ne parlait depuis sa mort que de faveurs spirituelles et corporelles obtenues par son intercession; et le pieux Prélat, dans la visite pastorale qu'il avait faite aux Trois-Rivières l'été précédent, avait été témoin de la confiance publique en ce bon religieux, que tout le monde vénérait comme un saint. Exténué par la fièvre qui l'accable, presque à bout de forces, il a cependant le courage de se mettre en route pour les Trois-Rivières, et va demander l'hospitalité aux bonnes Ursulines de l'Hôpital. Puis il commence aussitôt une neuvaine en l'honneur du Frère Didace, allant prier chaque jour sur son tombeau; et le dernier jour il se sent soulagé et guéri. Il demeure cependant encore une semaine aux Trois-Rivières, comblant l'hôpital de ses libéralités. C'est à cette occasion qu'il procura aux Ursulines les moyens d'ajouter une aîle à leur couvent [3].

De retour à Québec, le Prélat ne manqua pas de leur écrire qu'il se sentait parfaitement rétabli; puis, sur leur demande, il leur envoya l'année suivante, sous le titre « Miracle obtenu par l'intercession du Frère Didace », cette attestation:

« Je dois rendre, dit-il, ce témoignage de sainteté du Frère Didace, qu'ayant une fièvre fort opiniâtre, j'en fus délivré à la fin d'une neuvaine que je crus être obligé de faire dans le lieu de son tombeau, qui est la petite ville des Trois-Rivières, de mon diocèse. Ma maladie commença dans le mois de septembre 1715, laquelle, après avoir été assez

---

1. Son nom de baptême était Claude; Didace est son nom de religion. Il était fils de George Pelletier et de Catherine Vannier, et était né le 28 juin 1657.

2. Il suivit aussi le P. Joseph Denis, à Percé, à Plaisance et à Montréal.

3. *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôp.-Général de Québec*, p. 238.

violente dans les commencements, se changea enfin en une fièvre lente qu'aucun remède ne put enlever: ce qui me détermina à faire un voyage au lieu où son corps résidait. Ce ne fut qu'au dernier jour de la neuvaine que je fis dans l'église où son corps repose [1] que je fus soulagé et guéri, Dieu voulant apparemment faire connaître à tout mon diocèse le grand crédit qu'avait ce serviteur de Dieu auprès de lui, en m'obligeant de reconnaître que mon mal s'aiguisant plutôt que de diminuer, même durant ma neuvaine, je ne pouvais devoir ma guérison qu'à la persévérance avec laquelle je la demandais à Dieu par les mérites de son serviteur. C'est le témoignage que je dois à la vérité, et que je rends bien volontiers pour lui marquer ma reconnaissance, et augmenter dans tous les cœurs la confiance qu'on a à ce saint Frère récollet, dont je voudrais bien qu'on imitât les vertus.

« Donné à Québec, sous notre seing, celui de notre secrétaire, et scellé du sceau de nos armes, ce neuvième jour de juin 1716. (signé) JEAN, évêque de Québec [2]. »

Toujours pénétré de reconnaissance envers le pieux Frère Didace, et pressé par l'opinion publique qui ne cessait de publier des faveurs extraordinaires obtenues par son intercession, Mgr de Saint-Vallier chargea le Doyen de sa cathédrale, M. Glandelet, de faire une enquête sur tous les faits miraculeux qu'on avait enregistrés:

« Nous donnons pouvoir, disait-il, à M. Glandelet, doyen de la cathédrale, d'informer à Québec et aux Trois-Rivières des guérisons miraculeuses qui ont été opérées par le très dévot Didace, religieux récollet, mort en l'année 1699. Fait à Québec, ce 25 mai 1717. (signé) JEAN, évêque de Québec [3]. »

---

1. L'église des Récollets devint chapelle protestante en 1762. (*Les Ursulines des Trois-Rivières*, t. I, p. 433.)
2. *Mand. des Ev. de Québec*, t. I, p. 487.
3. *Les Ursulines des Trois-Rivières*, t. I, p. 210.

M. Glandelet commença son enquête aux Trois-Rivières le 18 juillet suivant, recueillit un certain nombre de témoignages et dressa des procès-verbaux. On en conserve une copie au séminaire de Québec. Ces *Actes* ou procès-verbaux sont précédés d'une lettre du P. Joseph Denis, qui, allant en France, s'était chargé de les emporter pour les transmettre à Rome au procureur des Franciscains, qui, à son tour, devait les communiquer à Sa Sainteté. La lettre du P. Denis, datée du couvent des Récollets, à Gisors, le 20 mai 1719, avait pour but de faire connaître à son confrère de Rome la manière dont avait vécu le Frère Didace, « personne, dit-il, ne le sachant mieux que moi pour avoir été son confesseur l'espace de quatorze ans et travaillé ensemble à tous nos établissements du Canada ». A la suite des procès-verbaux de M. Glandelet, on avait mis l'attestation de Mgr de Saint-Vallier sur sa propre guérison; et, d'après la lettre du P. Joseph Denis, le pieux Prélat n'attendait que la réponse de Sa Sainteté à ce premier envoi, pour en écrire plus long sur les vertus et la réputation de sainteté du Frère Didace. Le P. Denis ne manqua pas de faire connaître en France la vie édifiante de notre bon religieux canadien : « Faites connaître au vieux monde, lui disait un docteur de Sorbonne, dont il cite la lettre, faites connaître au vieux monde les grâces dont il s'est rendu indigne depuis longtemps, et dont Dieu arrose ainsi la piété du vôtre. »

M. Glandelet était le grand enquêteur canonique de l'époque. En 1708, après la mort de Mgr de Laval, il avait ouvert, en l'absence de Mgr de Saint-Vallier, et en sa qualité de grand vicaire, une enquête juridique sur les faits miraculeux attribués à l'intercession du premier évêque de Québec : « Il fit, dit Latour, des procès-verbaux sur plusieurs miracles opérés à son tombeau, et il laissa sur sa vie bien des mémoires dont je me suis servi. » Mais on ne sait ce que tout cela est devenu.

*
* *

Malgré son grand âge et l'affaiblissement de sa santé, Mgr de Saint-Vallier était d'une exactitude admirable à remplir tous les devoirs de sa charge épiscopale, faisant régulièrement chaque année la visite canonique de ses communautés religieuses, visitant aussi tous les ans au moins une partie de son immense diocèse. Il fit en 1725 sa dernière visite pastorale : il était déjà plus que septuagénaire, et avait passé un très mauvais printemps, car nous lisons dans son testament, en date du 25 mars, qu'il était alors « infirme dans son appartement ordinaire de l'Hôpital-Général »[1]. Plein de courage, cependant, et ayant repris un peu de forces, il se mit en route, et commença sa visite par les paroisses de Montréal. Il fut reçu partout avec de grandes démonstrations de joie et de respect, et déploya dans cette visite une activité et un zèle extraordinaires, prêchant plusieurs fois par jour, et écoutant avec une patience merveilleuse tous ceux qui désiraient lui parler. Persuadé qu'il ne retournerait jamais en ces lieux, il administra le sacrement de confirmation aux plus jeunes enfants[2].

On sait que le règlement de division des paroisses qu'il avait dressé les années précédentes, de concert avec le gouverneur et l'intendant, avait causé dans beaucoup d'endroits des mécontentements et des murmures. Rien de plus naturel : M. de Longueuil, qui administra quelque temps la colonie après la mort de M. de Vaudreuil, l'écrivait à la cour :

« Il est assez difficile, dans un règlement général, de concilier l'intérêt particulier avec la vue qu'a eue M. l'Evêque d'égaliser les cures autant que faire se pourrait[3]. »

---

1. Documents de Paris, Eglise du Canada, t. II, p. 110.
2. *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôp.-Général,* p. 262.
3. Corresp. générale, vol. 47, lettre du 31 oct. 1725.

Mgr de Saint-Vallier s'employa partout à apaiser les esprits, et il eut le bonheur, avant de mourir, de voir toutes les principales difficultés réglées par la cour d'une manière définitive [1].

Il avait été obligé, les années précédentes, de se montrer sévère en quelques endroits : à Batiscan, par exemple, il y en a qui ne font pas leurs pâques ; il écrit au curé, M. Gervais Lefebvre :

« Ayant appris avec douleur que plusieurs de votre paroisse ne faisant aucun cas de l'affaire de leur salut, avaient pris le parti de ne point faire de pâques, et s'étaient moqués des remontrances qu'on leur avait pu faire, et des monitions publiques qui avaient été faites à l'église selon la règle et forme de notre Rituel ; pour à quoi remédier et obliger les dits délinquants à faire leur devoir pascal, nous vous ordonnons de faire une troisième monition, à la messe de paroisse ; après laquelle, s'ils ne se mettent à leur devoir, nous désirons que vous nommiez leurs noms publiquement, surtout ceux des deux Levrard, frères, et Jacques Tessier, que nous ne manquerons pas de déclarer excommuniés, s'ils ne satisfont à leur communion pascale [2]... »

A Saint-Nicolas, il y a trois habitants qui ont l'habitude de « travailler, les dimanches et fêtes ». Il leur a déjà fait donner « des avis particuliers » par leur curé missionnaire, le Frère François, récollet, et ils n'en ont pas tenu compte. Le Prélat écrit au Frère François, et lui ordonne « de changer les avis particuliers, que vous leur avez donnés jusqu'ici en grand nombre, en avis publics au prône de paroisse ». Il devra publier ces avis trois dimanches consécutifs, et ensuite l'Evêque portera excommunication, s'il y a lieu [3].

Dans la même paroisse, mais quelques années plus tard,

1. *Edits et Ordonnances*, t. I, p. 509.
2. Archiv. de l'Ev. de Québec, Registre C, lettre du 23 mai 1719.
3. Ibid., lettre du 12 sept. 1718.

les habitants ne voulant pas faire à leur église et à leur presbytère les réparations nécessaires, le Prélat écrit à leur curé, M. Jean-Baptiste de la Coudraie, et menace ses paroissiens de leur ôter leur curé, à l'automne, « s'ils ne mettent leur église et presbytère à l'abri de la pluie »[1].

A l'Ancienne-Lorette, il a fait aux gens la même menace, et ils n'en ont pas tenu compte. Il leur ôte leur missionnaire, M. Chevalier, dans l'automne de 1724, « et l'oblige à se retirer au Séminaire[2]. »

Le Prélat trouva tout réglé ou en bonne voie de se régler, dans sa visite pastorale de 1725, et il n'eut en général que des paroles d'encouragement à persévérer dans le bien, à adresser aux habitants des différentes paroisses.

Il n'en était pas de même dans les villes; et nous voyons que dans l'automne de cette même année 1725 il est obligé d'écrire à la cour:

« On a envoyé depuis deux ans des personnes déréglées à l'excès, coupables de presque tous les crimes, qui se piquent non seulement de voler dans les maisons et grands chemins, mais encore d'empoisonner, dont les religieuses et les pauvres de l'Hôpital-Général où je demeure ont essuyé deux terribles et effrayantes tentatives...

« L'on pourrait ajouter à tout cela, dit-il, une ardeur sans borne à vouloir s'enrichir, commune aux grands comme aux petits[3]... »

*
* *

Mgr de Saint-Vallier revint tout exténué de sa visite pastorale; mais au bout de quelques semaines il était passa-

1. Archiv. de l'év. de Québec, Registre C., lettre du 30 août 1724.
2. Ibid., lettre du 15 oct. 1724.
3. Corresp. générale, vol. 47, lettre du 4 oct. 1735.

blement remis de ses fatigues. Il se trouvait si bien dans son Hôpital-Général, sous les soins de ses bonnes religieuses! Il se sentait chez lui, dans cette maison qu'il avait fondée; et de leur côté, les religieuses semblaient prendre un regain de vie quand elles voyaient leur Père au milieu d'elles: chose remarquable, et que l'annaliste de l'Hôpital tient à constater: tandis que la communauté avait perdu pendant la longue absence de Mgr de Saint-Vallier plusieurs de ses sujets les plus précieux, aucune religieuse n'était morte depuis son retour[1]. Les vocations, non plus, ne manquaient pas; tout était progrès dans cette maison; et ici nous ne pouvons nous empêcher de citer ce qu'écrivait Charlevoix en 1720:

« L'Hôpital-Général, dit-il, est la plus belle maison du Canada, et elle ne déparerait point nos plus grandes villes de France. Les Pères récollets occupaient autrefois le terrain où elle est située. M. de Saint-Vallier les a transférés dans la ville, a acheté leur emplacement, et y a dépensé cent mille écus en bâtiments, en ameublements et en fondations.

« Le prélat fondateur, ajoute-t-il, a son appartement dans la maison, et y fait sa résidence ordinaire; il a loué son palais, qui est encore son ouvrage, au profit des pauvres. Il ne dédaigne pas même de servir d'aumônier à l'Hôpital aussi bien qu'aux religieuses, et il en remplit les fonctions avec un zèle et une assiduité qu'on admirerait dans un simple prêtre qui vivrait de cet emploi. Des artisans ou autres, à qui leur grand âge ou leurs infirmités ôtent le moyen de gagner leur vie, sont reçus dans cet hôpital jusqu'à la concurrence du nombre de lits, et trente religieuses sont occupées à les servir... La plupart sont filles de condition, et comme ce ne sont pas les plus aisées, le Prélat en a doté plusieurs[2]... »

---

1. *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôp.-Général,* p. 251.
2. *Ibid.,* p. 252.

Mgr de Saint-Vallier, du reste, ne croyait jamais en avoir fait assez pour son Hôpital; et c'est précisément au retour de sa dernière visite pastorale qu'il achète pour la communauté la seigneurie de la Durantaie, qui porte aujourd'hui son nom: SAINT-VALLIER. La seigneurie de Notre-Dame-des-Anges, où est bâti l'Hôpital, appartient aux pauvres; les religieuses auront désormais leur propre seigneurie; et « comme pour leur en faire prendre l'investiture, écrit l'annaliste, monseigneur les conduisit lui-même sur les lieux, afin qu'elles connussent mieux les ressources que pourrait offrir dans la suite cette propriété, dont la plus grande partie était encore inculte ».

C'est aussi dans l'automne de 1725, le 20 novembre, que fut inauguré à l'Hôpital-Général un pensionnat de jeunes filles [1], que nous avons vu abolir il y a plus d'un demi siècle [2], mais que nous nous rappelons encore avec plaisir, et qui était une source si précieuse, non seulement de revenu, mais surtout de vocations religieuses.

Toujours préoccupé du bonheur de sa communauté, animé d'ailleurs des sentiments de la plus exquise piété, Mgr de Saint-Vallier, dans le même automne 1725, fit ériger dans l'église de l'Hôpital une chapelle en l'honneur de la Mère de Dieu: « Il y fit placer, dit l'annaliste, un tableau, dans lequel, d'après la tradition, il est lui-même représenté en prières, devant l'image du saint Cœur de Marie; et c'est sous ce vocable que la chapelle fut dédiée... Le Prélat choisit cette nouvelle chapelle pour le lieu de sa sépulture, et y fit creuser sa tombe. C'est là qu'il aimait à se retirer pour se livrer à la méditation des vérités éternelles: il y passait

---

1. Archiv. de l'év. de Québec, Registre C., 20 nov. 1725.

2. Par Mgr Baillargeon, du temps de l'abbé Plante, ce prêtre si distingué, qui fut chapelain de l'Hôpital Général de 1851 au 13 septembre 1869, date de sa mort.

ordinairement cinq heures par jour, dans les communications les plus intimes avec Dieu [1]. »

Et n'est-ce pas dans ces méditations profondes qu'un homme de Dieu comme Mgr de Saint-Vallier pouvait trouver les lumières, la force et le courage dont il avait besoin pour administrer son immense diocèse? Car tout âgé qu'il est, c'est encore lui, et lui seul qui gouverne son diocèse. Nous l'avons déjà dit, il ne peut guère compter sur personne pour l'aider : c'est lui qui voit à tout, qui conduit tout. Le P. de la Chasse, supérieur des Jésuites, son confesseur et le confesseur de la communauté, écrit trois ou quatre mois avant la mort du Prélat :

« Mgr de Saint-Vallier, malgré l'âge le plus avancé, travaille encore avec une vigueur infatigable au salut de ses ouailles [2]. »

« Il continuait, dit l'annaliste, à vaquer avec assiduité aux affaires de son diocèse. On ne voyait en lui aucune marque de caducité : son port était droit et majestueux, il conservait toujours ses manières gracieuses et prévenantes ; rien dans son extérieur ne faisait appréhender un accident prochain [3]. »

Et n'est-ce pas précisément une année seulement avant sa mort qu'il écrivait à la cour une de ses lettres les mieux frappées, dont nous avons déjà cité quelques extraits, et dans laquelle il se plaignait des mauvaises dispositions de certains prêtres canadiens, spécialement de celui que le Chapitre avait député en France, « qui est loin, disait-il, de donner l'exemple de la soumission et de l'obéissance » ? Il ne mettait pas, cependant, tous les Canadiens sur le même pied, et il faisait tout particulièrement un grand éloge de M. de Lotbinière :

---

1. *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôp.-Général,* p. 256.
2. *Ibid.,* p. 259.
3 *Ibid.,* p. 269.

« M. de Lotbinière, disait-il, conseiller du Conseil Supérieur de Québec, plein de vertu et de mérite, ayant pris le parti de se faire prêtre, je lui ai donné la dignité d'archidiacre, que feu M. de Varennes possédait. Il mériterait mieux qu'un autre la dignité de Doyen; mais selon les lumières de M. Bégon, qui nous quitte, et selon les miennes, il ne faudrait point ici de Doyen canadien, pour plusieurs raisons importantes, qui cessent cependant si l'on n'en trouve point de mérite qui veuille venir. Ainsi mon dit sieur de Lotbinière l'emportant sur tous par ses excellentes qualités et expérience, doit être choisi préférablement aux autres. Je l'ai fait mon grand vicaire à cause des grands services qu'il rend à ce diocèse [1]. . . »

M. de Lotbinière avait épousé, le 14 avril 1711, une demoiselle Davenne des Meloises [2]. Devenu veuf le 25 avril 1723, il embrassa l'état ecclésiastique, fit sa théologie au séminaire de Québec, et fut ordonné prêtre par Mgr de Saint-Vallier le 14 avril 1726, quinze ans jour pour jour après son mariage.

C'était un homme d'un caractère élevé, jouissant de l'estime et de la confiance générales. Homme du monde, à la fois, et homme d'Eglise, il faisait honneur à son ancienne et à sa nouvelle profession.

Il appartenait à une famille de robe, son père ayant été lieutenant-général civil et criminel, à Québec, son grand-père, lieutenant-général de la prévôté. Il n'était pas encore en âge de majorité, lorsqu'il fut nommé par le Roi conseiller au Conseil Supérieur, et il entra au Conseil « avec voix consultative seulement, attendu sa minorité, sans y avoir voix délibérative » [3].

---

1. Corresp. générale, vol. 48, lettre du 10 sept. 1726.
2. Marie-Françoise, fille de François-Marie-Renaud-Davenne, seigneur des Meloises.
3. *Jugements du Conseil Supérieur,* t. VI, p. 201, 209.

En embrassant l'état ecclésiastique, il n'avait pas cessé pour cela de faire partie du Conseil; il s'y montrait toujours un des plus assidus, comme il en était un des plus compétents. Il devint en 1738 doyen des conseillers [1], chargé par conséquent de présider l'assemblée, de recueillir les suffrages et de prononcer les arrêts, en l'absence de l'intendant. Comme il était instruit et laborieux, c'est à lui qu'il incombait souvent d'être rapporteur dans les différentes causes, ce qui lui donnait un surcroît d'ouvrage entre les séances.

Accablé de travaux, il était cependant un des plus assidus au chœur. Mais, malgré sa bonne volonté, il ne pouvait assister au chœur et au Conseil en même temps. S'il manquait l'office, ses confrères chanoines, jaloux peut-être de ses dignités et de son importance, le marquaient absent, afin de lui retrancher une partie de ses émoluments; et il s'en plaignit au gouverneur et à la cour [2].

En plusieurs occasions M. de Lotbinière joua un rôle important dans nos affaires ecclésiastiques. Deux fois il prit possession du siège épiscopal, comme procureur des évêques absents, une première fois en 1728, au nom de Mgr de Mornay, une deuxième fois en 1734, au nom de Mgr Dosquet. Plusieurs années de suite, durant l'épiscopat de ce prélat, il eut à faire la visite du diocèse en qualité d'archidiacre. L'événement principal, cependant, auquel il attacha son nom, ce fut la sépulture de Mgr de Saint-Vallier. Mais n'anticipons pas.

---

1. Ce fut aussi en 1738 qu'il devint doyen du Chapitre.
2. Voir notre *Québec en 1730*, p. 42.

CHAPITRE XXVIII

LES DERNIERS JOURS DE MGR DE SAINT-VALLIER SA MALADIE ; SA MORT

Belle fin de vie de Mgr de Saint-Vallier. — Dernier anniversaire de son sacre. — Belle fête au Pensionnat. — Fondation des Ursulines à la Nouvelle-Orléans. —Dernière maladie de Mgr de Saint-Vallier. — Ses adieux à ses religieuses et aux pauvres. — Administré par l'archidiacre, M. de Lotbinière. — Visite du gouverneur. — Ses derniers moments. — Sa mort. — Visites à la chapelle ardente.

Il serait impossible, croyons-nous, d'imaginer une plus belle fin de vie que celle de Mgr de Saint-Vallier. Il s'en va graduellement au terme de sa carrière, avec courage, sans défaillance, toujours maître de lui-même, accomplissant fidèlement tous les devoirs de sa charge pastorale, n'omettant rien de ce qu'il avait coutume de faire dans ses meilleurs jours : il n'y a qu'une chose qu'il a été obligé d'abandonner, la visite des paroisses; mais à part cela, il n'oublie rien, il ne néglige rien. Il se fait même un devoir d'aller officier pontificalement à sa cathédrale à toutes les principales fêtes, pour rehausser l'éclat des solennités. Il fait toutes les ordinations qu'il y a à faire : il en fait une le 24 août 1727, quatre mois seulement avant de mourir; et quelques jours plus tard, au mois de septembre, il prépare lui-même son courrier, son dernier courrier pour la France, son beau pays natal.

Il y a un jour, un anniversaire que le pieux Prélat aime à célébrer chaque année, à célébrer même avec magnificence, entouré de ses religieuses et de ses pauvres, ses amis : le 25 janvier, jour anniversaire de sa consécration épiscopale. Il tient à cette solennité, pour lui-même, d'abord : quoi de plus naturel, et de plus religieux en même temps, que de se remémorer les grands événements de sa vie ? Il y tient surtout pour ses pauvres, auxquels il donnera ce jour-là quelque plaisir extraordinaire, quelque régal, qui sera pour eux comme un oasis au milieu du désert de la vie. Il sait, à n'en pas douter, que le 25 janvier 1727 est le dernier anniversaire qu'il célèbrera ici bas, et il désire en conséquence que ce soit une belle fête pour ses religieuses et pour ses pauvres. Il demande qu'on y invite spécialement le gouverneur et l'intendant, car il se propose de profiter de l'occasion pour les intéresser à son œuvre, et leur recommander, avant de mourir, son Hôpital-Général. Faisant venir auprès de lui le bon Père de la Chasse, supérieur des Jésuites, il lui demande comme une faveur de composer pour la circonstance une poésie qui sera récitée par quelqu'une des élèves du Pensionnat, et qui, tout en complimentant le gouverneur et l'intendant, les invitera à étendre leur protection sur la communauté :

« Représentez-moi, lui dit le Prélat, comme Jacob sur le point de quitter la vie, demandant à son fils Joseph de prendre soin de ses autres enfants. »

Le Père de la Chasse se rendit bien volontiers au désir du saint Prélat, et composa, sous forme de dialogue, le compliment en vers qu'il lui avait demandé : il fut récité par trois ou quatre des plus grandes et la plus jeune des élèves du Pensionnat. L'évêque, le gouverneur et l'intendant en furent ravis. C'est en effet une très belle poésie : que de poèmes couronnés de nos jours ne la valent pas ! Qui n'admirerait, par exemple, le vœu exprimé si naïvement par la toute

jeune élève — une demoiselle Foucault, — s'adressant au pieux Prélat courbé sous le poids des ans :

" N'allez donc pas songer à suivre
Le penchant qui vous fait désirer votre fin ;
Si vous cessiez sitôt de vivre,
De vos enfants, hélas ! quel serait le destin [1] ? "

M. et Mme Dupuy assistaient à la séance. Est-ce à cette occasion que Mgr de Saint-Vallier, voulant sans doute intéresser de plus en plus l'intendant à son institution chérie et lui assurer sa haute protection, l'informa qu'il avait le dessein de le nommer son exécuteur testamentaire et le pria de lui rendre ce service [2] ? Dans son testament, en date du 25 mars 1725, le Prélat nommait pour son exécuteur-testamentaire « en ce pays » M. de Varennes, prêtre, archidiacre, et son grand vicaire ; et en France, « M. Alexandre Hainque, sieur de Saint-Senoch, auditeur de la Chambre des Comptes de Paris, demeurant chez M. Duel, son beau-père, avocat au Conseil, dans l'Ile Notre-Dame » [3]. M. de Varennes étant mort le 30 mars 1726, le Prélat lui substitua l'intendant Dupuy, se trouvant ainsi avec deux avocats comme exécuteurs-testamentaires, un en France, l'autre au Canada.

Une des plus belles fondations qui eut lieu à cette époque dans l'immense territoire que couvrait la juridiction de l'évêque de Québec, c'est celle des Ursulines de la Nouvelle-Orléans : elle coïncide avec l'année de la mort de Mgr de Saint-Vallier. Quelle part eut le Prélat à cette fondation ? Nous n'avons rien trouvé qui pût nous permettre de répondre à cette question ; mais elle ne dut pas se faire

---

1. *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôp.-Général,* p. 265.
2. Ce n'est cependant que le jour de Noël même, 1727, à quatre heures du matin, que Mgr de Saint-Vallier, par un acte passé devant le notaire Hiché, nomma M. Dupuy son exécuteur-testamentaire. (Jugements du Conseil Supérieur, arrêt du 5 janvier 1728.)
3. Doc. de Paris, Eglise du Canada, t. II, p. 110.

sans sa connaissance et son consentement. Nous savons que le Prélat était jaloux de conserver toute l'autorité qu'il avait reçue du saint-siège : nulle fondation religieuse de quelque importance ne devait se faire à son insu. Les Ursulines partaient directement de France pour se rendre à la Nouvelle-Orléans ; et elles répondaient à l'appel du R. P. Beaubois, jésuite, missionnaire aux rives du Mississipi et de l'Illinois. Elles s'embarquèrent au nombre de quatorze, dont une novice et deux converses, le 22 février 1727. Ces admirables missionnaires furent sept années à attendre la construction d'un monastère qui leur appartînt. Le but principal de leur fondation était l'instruction des jeunes filles françaises dans un pensionnat :

« Mais, répondant à tous les besoins, écrivait un missionnaire, elles ajoutent à leur pensionnat l'instruction des femmes de couleur, un externat de filles, le soin des malades dans l'hôpital, et un refuge pour les femmes repenties. Ces travaux multipliés n'effraient pas les Ursulines ; et avec la grâce de Dieu elles les accomplissent sans enfreindre en rien la stricte observance de leur règle [1]. »

C'est-à-dire que l'institution fondée par les Ursulines à la Nouvelle-Orléans se rapprochait beaucoup de celles de l'Hôpital-Général de Québec et des Ursulines des Trois-Rivières, deux institutions si chères à Mgr de Saint-Vallier. La fondation des Ursulines à la Nouvelle-Orléans fut toujours l'objet d'une attention spéciale des évêques de Québec, sous le régime français, par l'entremise surtout, de leur digne grand vicaire à Paris, l'abbé de l'Ile-Dieu [2].

Mgr de Saint-Vallier touchait enfin au terme de sa noble

---

1. Lettre du R. P. Petit, citée dans *Les Ursulines de Québec*, t. III, p. 516.
2. Sur l'abbé de l'Ile-Dieu, voir mon mémoire *Encore le P. de Bonnécamps,* Ottawa, 1897, p. 103.

et laborieuse carrière: il y avait plus de quarante ans qu'il était évêque: aucun évêque de Québec ne l'a été aussi longtemps que lui.

« Le jour de la Toussaint, écrit l'annaliste de l'Hôpital-Général, il se trouva extraordinairement faible, ayant éprouvé durant la nuit un violent accès de fièvre. Nous le priâmes de ne pas se rendre à la cathédrale, pour y officier pontificalement, ce qu'il ne manquait jamais de faire aux grandes fêtes. Il acquiesça à nos instances, nous dit la messe, après laquelle il prêcha sur la magnificence divine dans la récompense des bienheureux, mais avec tant de force et d'onction qu'on eût dit qu'il n'éprouvait aucune indisposition. Depuis ce jour, il ne fit que s'affaiblir de plus en plus.

« Le jour de Saint-André, il souffrait d'un grand mal de gorge, joint à une fièvre si violente, qu'il avait peine à se soutenir. Nous le pressâmes de dire la messe à sa chambre; ce fut en vain; il voulut, à son ordinaire, la célébrer à l'autel de la salle; mais, comme il se sentait très mal, il dit à son valet de chambre: « Tenez-vous auprès de moi tout le temps du saint sacrifice pour me soutenir. » La communauté et les pauvres assistèrent à cette messe, et reçurent la sainte communion de la main du Prélat: ce fut la dernière fois. Avant de se retirer de l'autel, il prononça ces quelques paroles, qui furent les dernières qu'il dit en public:

« Mes enfants, l'extrême faiblesse que j'éprouve ne me permet pas de faire d'exhortation aujourd'hui. Je laisse à vos réflexions les deux grands objets que l'Église nous présente en ce jour [1]. La fin de l'année ecclésiastique nous doit remettre devant les yeux avec quelle rapidité tout passe. Nous touchons à notre dernière fin; pour s'y disposer, il faut faire un saint usage du temps, porter sa croix, à l'im-

1. La Saint-André, en 1727, coïncidait précisément avec le premier dimanche de l'Avent.

tation du grand amateur de la Croix, le glorieux apôtre saint André, dont on célèbre la fête. C'est elle qui a fait son triomphe et sa gloire; et c'est par la parfaite résignation avec laquelle vous porterez la vôtre que vous acquerrez la vie éternelle, que je vous souhaite de toute l'étendue de mon âme. »

Après son action de grâce, il fit une dernière visite aux pauvres malades qui étaient au lit, disant à chacun quelques paroles de consolation. Puis réunissant les autres, il leur exprima la grande affection qu'il ressentait pour eux, les assurant que cette affection ne se terminerait pas au tombean :

« Vous êtes mon précieux héritage, leur dit ce bon père, je ne vous oublierai jamais. Si vous m'obtenez miséricorde du Seigneur, comme je l'espère, sans cesse je prierai pour vous. »

Heureux les pauvres qui étaient là, et qui s'entendaient dire des paroles si affectueuses et si consolantes de la bouche de leur évêque!

Après un peu de repos, il appelle, à leur tour, les religieuses; puis les voyant toutes réunies auprès de lui, il leur expose en toute simplicité tout ce qu'il a fait pour elles, et par elles ce qu'il a voulu faire pour le bon Dieu et pour les pauvres. Il leur recommande de travailler avec ardeur à leur sanctification, mais aussi d'avoir bien soin de ses pauvres, de ses chers pauvres :

« Oubliez-moi, leur dit-il avec une ardeur extraordinaire, oubliez-moi; mais pour eux, ne les oubliez jamais! »

Parole admirable, désormais historique, et qui caractérise parfaitement le saint Évêque: il fut vraiment toute sa vie l'homme des pauvres, l'homme de la charité, par excellence. Toutes les vertus sont belles, excellentes : *major autem harum est charitas* [1].

1. I. Cor., XIII, 13.

Après avoir fait à la communauté, aussi brièvement mais aussi affectueusement que possible, les recommandations qu'il voulait lui faire, il témoigna le désir de rester seul. Sa maladie s'aggravait de plus en plus. Il put cependant dire encore la sainte messe les trois jours suivants ; mais il lui fallut ensuite prendre le lit, pour ne plus le quitter. Il pria son ami le P. de la Chasse, de vouloir bien dire la messe chaque matin en sa présence ; et le pieux religieux y consentit de bon cœur. Mais il en profita pour lui faire un cas de conscience de ce qu'il voulait toujours dire son bréviaire. Le Prélat y renonça par obéissance ; mais les prêtres qui venaient à l'Hôpital ne pouvaient lui faire de plus grand plaisir que de réciter leur bréviaire à haute voix en sa présence, « afin qu'il eût la satisfaction d'en méditer le sens, en en entendant la lettre » [1].

Malgré les souffrances qu'il endurait, le Prélat se faisait mettre sur son séant, et entendait la messe avec une admirable piété. Du reste, jamais un mot de plainte, jamais un mot d'impatience dans ses souffrances. Aux nombreux personnages qui venaient le visiter, toujours une humeur égale, toujours et jusqu'à la fin ces manières gracieuses qu'il tenait de famille, ces paroles obligeantes par lesquelles il paraissait s'oublier lui-même pour ne penser qu'aux autres.

Son médecin, le docteur Sarrazin, et le chirurgien Berthier venaient le voir tous les jours, et cherchaient à entretenir en lui la confiance. Mais il ne se faisait pas illusion sur son état, et savait bien que sa fin était prochaine.

M. et Mme Dupuy, qui le venaient voir également, lui offrirent un jour un lit plus commode que le sien, pour qu'il pût se délasser un peu : il les remercia, les pria de ne point prendre tant de peine ; mais ils ne manquèrent pas de le lui envoyer.

---

1. Oraison funèbre du Prélat par le P. de la Chasse.

La maladie, cependant, s'aggravant toujours, on crut devoir ordonner des prières publiques et faire exposer le saint Sacrement dans les églises de la ville. La nouvelle se répandit bientôt que l'Evêque était à la dernière extrémité; c'était le sujet de la conversation dans toutes les familles; la ville toute entière témoignait d'une profonde affliction.

La veille de Noël, mercredi soir, le docteur Sarrazin étant venu lui faire visite comme à l'ordinaire, trouva son état bien empiré, et crut devoir l'en prévenir. Le pieux Prélat le remercia affectueusement et lui dit combien il lui était reconnaissant pour les services qu'il lui avait rendus dans sa maladie:

« L'arrêt fatal est prononcé, dit-il, je m'y soumets avec amour. La vie n'est qu'un dépôt; j'en fais volontiers le sacrifice à Celui qui a donné la sienne pour moi. »

La nouvelle se répandit bientôt dans toute la maison, tant parmi les religieuses que parmi les pauvres, qu'il n'y avait plus aucun espoir de conserver le saint Evêque; et il n'y eut plus dans l'Hôpital qu'un cri de douleur, des larmes, des sanglots.

Mgr de Saint-Vallier pria son confesseur, le P. de la Chasse, d'envoyer en diligence chercher M. de Lotbinière, l'archidiacre, pour lui administrer les sacrements; et comme c'était à la veille de la messe de minuit, il lui fit dire de venir seul, pour ne déranger personne dans les confessions et dans la célébration de la naissance du Fils de Dieu. A l'arrivée de M. de Lotbinière:

«Je vous attends avec impatience, mon cher archidiacre, lui dit le pieux malade, afin que vous m'administriez les sacrements de l'Eglise, notre mère. Me voilà près d'arriver au port... J'espère de l'infinie miséricorde de mon Dieu qu'il voudra bien m'ouvrir la porte de la véritable vie... Demandez-lui pour moi cette grâce. »

A dix heures, il reçut le saint Viatique avec de grands

sentiments de foi et de piété. Il répondait aux prières avec application et une parfaite liberté d'esprit. M. de Lotbinière, troublé par la vue de son évêque mourant, manquait à quelque cérémonie du rituel: le Prélat lui fit remarquer ce qu'il avait omis. Les assistants ne pouvaient retenir leurs larmes; la communauté, surtout, était en proie à la plus amère douleur... Le malade fit approcher les religieuses et leur dit:

« Mes enfants, recevez pour la dernière fois ma bénédiction. Je vous bénis, au nom du Père qui vous a créées; au nom du Fils qui vous a rachetées; au nom du Saint-Esprit qui vous a sanctifiées. Qu'il enflamme vos cœurs de son divin amour; qu'il soit le principe de toutes vos actions; qu'il vous donne la force de porter vos croix avec résignation!... »

C'était la deuxième ou troisième fois qu'il les exhortait à porter leur croix avec résignation. Ses paroles semblent vraiment prophétiques, lorsque l'on songe aux épreuves qui dans quelques jours attendaient ces saintes filles.

Puis le Prélat ajouta: « Retirez-vous maintenant, mes enfants, afin que je ne m'occupe plus que de Dieu seul. »

« De là, dit l'annaliste, nous allâmes à la messe de minuit, qu'il ne nous fut pas possible de chanter.

« Le jour de Noël, ajoute-t-elle, le saint Sacrement fut exposé de nouveau. Tous les pauvres, non seulement ceux de la maison, mais encore ceux de la ville et des environs qui avaient été l'objet des soins du Prélat, venaient en foule à notre église pour implorer l'assistance du Ciel, et demander à Dieu de prolonger une vie si précieuse. De son côté, le pieux malade, les yeux attachés sur son crucifix, n'était occupé que de la céleste béatitude, et ne soupirait qu'après la possession du souverain Bien.

« A neuf heures du matin, le gouverneur étant entré, monseigneur le fit aprocher et lui dit:

« Vous n'êtes plus à moi, mon cher marquis, ni moi à vous... Souvenez-vous que la figure de ce monde passe, qu'il n'y a que les œuvres qui nous accompagnent dans l'éternité. »

M. de Beauharnais était un excellent homme et un parfait chrétien : il n'en était que plus digne d'entendre une parole chrétienne et vraiment sacerdotale, une de ces paroles qui ne peuvent faire que du bien aux meilleurs.

« Le Prélat, continue l'annaliste, se détourna ensuite pour n'être plus interrompu dans ses entretiens avec Dieu. On l'entendait sans cesse prononcer de courtes mais vives aspirations tirées des saintes Écritures. Toutes les personnes présentes étaient pénétrées d'admiration et de respect, et plusieurs d'entre elles demandèrent qu'il leur fût permis d'assister à ses derniers moments, voulant, disaient-elles, être témoins de la mort d'un saint. Plus il approchait de l'heure suprême, qui devait le réunir à son Dieu, plus il y avait de paix et de sérénité dans tous ses traits. Il ne parlait plus que pour former des actes d'amour, de confiance, de désir. Les dernières paroles qui s'échappèrent de son cœur et de ses lèvres furent les deux premiers versets du psaume quarante et unième : *Quemadmodum desiderat cervus ad fontes aquarum, ita desiderat anima mea ad te Deus. Sitivit anima mea ad Deum fortem, vivum; quando veniam et apparebo ante faciem Dei*[1]?...

« Puis, élevant un peu les mains, il rendit son esprit à Dieu. L'horloge venait de marquer minuit et un quart, le vendredi 26 décembre 1727. Le vénérable pontife, âgé de soixante-quatorze ans, un mois et douze jours, était dans la quarante-troisième année de son épiscopat, si l'on compte depuis sa

---

1. " Comme le cerf soupire après les sources d'eaux, de même mon âme soupire vers vous, ô mon Dieu. Mon âme a soif du Dieu fort, vivant : quand viendrai-je et paraîtrai-je en face de Dieu ? "

nomination, et la quarantième, si l'on compte depuis son sacre. »

Après quelques heures, on dressa un autel dans la chambre funèbre. L'archidiacre, M. de Lotbinière, ainsi que le R. P. Duparc, jésuite, et le R. P. Justinien Durand, récollet, y dirent la messe. La communauté communia à la première, et resta longtemps à prier auprès du corps de son fondateur, que toutes arrosaient de leurs larmes.

M. Berthier, chirurgien, et le Frère Hubert, envoyé par M. de Saint-Ferréol, supérieur du Séminaire, vinrent ensuite embaumer le corps, en présence de M. Dupuy.

Qui ne serait touché de retrouver ainsi auprès de la dépouille mortelle de Mgr de Saint-Vallier le pieux Frère Hubert Houssart, qui, près de vingt ans auparavant, avait embaumé le corps de son bon maître, Mgr de Laval, en avait envoyé des reliques en France à plusieurs membres de sa famille, et avait écrit cette magnifique lettre, que tout le monde connaît, sur la dernière maladie et la mort du premier évêque de la Nouvelle-France [1] ?

La grande salle de la communauté de l'Hôpital-Général était toute tendue de noir, et illuminée d'un grand nombre de lustres et de cierges. Le corps de Mgr de Saint-Vallier, revêtu des habits pontificaux et posé dans sa bière, y fut transporté ; des autels furent placés de chaque côté de la chapelle ardente ; plusieurs prêtres séculiers, ainsi que des révérends Pères récollets et jésuites y dirent la messe ; M. de Saint-Ferréol et les messieurs du Séminaire vinrent en corps rendre leurs devoirs à leur évêque : « les chanoines seuls, dit l'annaliste, n'y parurent point ; ils nous firent même dire d'envoyer sonner les cloches par qui bon nous semblerait, et demandèrent la cire nécessaire au service qu'on devait lui faire à la cathédrale.

---

1. *Le vénérable François de Montmorency-Laval,* édit. de 1906, p. 419.

« Pendant sept jours que le corps fut exposé dans la chapelle ardente, ajoute la pieuse annaliste, le concours du peuple ne cessa point. Ils venaient en foule de la ville et des environs, pour donner à la dépouille mortelle de leur premier pasteur des marques de leur vénération. Ils baisaient avec respect ses vêtements, faisaient toucher à son corps des médailles et des chapelets, demandaient à emporter quelque chose qui lui eût appartenu; ils en seraient venus jusqu'à couper ses habits, si on ne les en eût empêchés [1]. »

---

1. *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôp.-Général*, p. 275.

CHAPITRE XXIX

SÉPULTURE DE Mgr DE SAINT-VALLIER
ÉVÉNEMENTS QUI LA SUIVIRENT

A propos des circonstances de la sépulture de Mgr de Saint-Vallier. — Election de M. Boulard comme vicaire capitulaire. — Préparatifs pour la sépulture. — Différend entre le Conseil Supérieur et le Chapitre. — Obsèques privées de Mgr de Saint-Vallier. — Interdit de l'église de l'Hôpital. — Manifeste de M. Boulard. — Situation de l'Eglise de Québec décrite par la Sœur Duplessis. — Discussions religieuses au Conseil Supérieur. — Intervention de M. de Beauharnais. — Décisions de la cour. — Mgr de Mornay et les chanoines de Québec.

Il y a dans les circonstances qui entourent la sépulture de Mgr de Saint-Vallier des choses si étranges qu'il semble bien difficile de les expliquer. L'annaliste de l'Hôpital-Général, après avoir dit que le supérieur du Séminaire et ses confrères « vinrent en corps rendre leurs devoirs » à la dépouille mortelle de leur évêque, ajoute : « Les chanoines seuls n'y parurent point.» Elle veut dire sans doute qu'ils n'y vinrent pas en corps comme le Séminaire ; elle n'affirme pas qu'ils n'y vinrent pas chacun en leur particulier. Mais comment auraient-ils pu y venir en « corps », n'ayant pas de « chef », leur Doyen étant mort depuis quelques années, et n'ayant pas encore été remplacé ? Celui qui en faisait les fonctions, M. de Lotbinière, ne paraissait guère avoir d'autorité sur eux.

L'annaliste ajoute quelque chose de plus étrange : « Ils

nous firent même dire d'envoyer sonner les cloches par qui bon nous semblerait, et demandèrent la cire nécessaire au service qu'on devait faire à la cathédrale. » Remarquons qu'il s'agit ici d'un simple propos attribué aux chanoines, ou à quelqu'un d'entre eux, mais dont elle ne pouvait évidemment garantir l'authenticité. Il est d'ailleurs d'autant plus invraisemblable que M. Dupuy lui-même nous assure qu'ils tendirent en noir la cathédrale « à leurs frais », et préparèrent tout pour faire au Prélat des funérailles convenables [1].

Rendons ici hommage, en passant, à la fidélité de la pieuse annaliste. Elle peut bien s'être trompée sur quelques petits détails ; mais en général avec quel soin pieux et quel amour n'a-t-elle pas enregistré tous les faits relatifs à la vie, aux vertus et aux œuvres de l'illustre fondateur de l'Hôpital-Général ! Grâce à ses notes précieuses, sa compagne de nos jours a élevé à la mémoire du deuxième évêque de Québec un monument impérissable, un livre extrêmement bien fait, qui fait honneur à son auteur, ainsi qu'à la communauté dont elle faisait partie, et qui sera toujours indispensable à ceux qui voudront écrire quelque chose sur la vie et les œuvres de Mgr de Saint-Vallier.

Nous n'entreprendrons point d'expliquer, encore moins de justifier la conduite des différents personnages qui figurent aux obsèques de Mgr de Saint-Vallier, ce triste épisode de l'histoire de notre Eglise : il faudrait pour cela connaître à fond leurs idées, leurs sentiments, leur appréciation les uns des autres ; il faudrait avoir leur mentalité. Chaque époque a la sienne : sommes-nous bien sûrs que dans cent ans, ou deux cents ans, on jugera les hommes et les choses de notre temps de la même manière que nous les jugeons aujourd'hui ? Qu'il nous suffise de rapporter les faits.

---

1. *Edits et Ordonnances,* t. II, p. 324.

Une chose, cependant, nous paraît hors de doute: c'est que rien, dans les circonstances déplorables qui entourèrent les obsèques de Mgr de Saint-Vallier, ne se rapportait à lui directement: sa mémoire était chérie, vénérée de tout le monde.

Une autre chose ne nous paraît pas moins certaine: c'est que si le Chapitre, aussitôt après la mort de Mgr de Saint-Vallier, eût choisi pour vicaire capitulaire celui qui s'attendait évidemment à l'être, et qui s'imposait vraiment à son choix, son pro-doyen, son archidiacre, le président habituel de ses assemblées, l'homme de confiance de Mgr de Saint-Vallier et son grand-vicaire, rien ne serait arrivé de tous les épisodes disgracieux dont on fut témoin. M. de Lotbinière avait tout ce qu'il fallait pour remplir noblement et efficacement la position, et il eût été bien vu de tout le monde, spécialement de l'autorité civile et du Conseil Supérieur. De nos jours, dans des occasions de ce genre, on fait assez souvent de ces choix heureux qui désarment tout mauvais vouloir et concilient les esprits et les opinions; mais notre mentalité n'est probablement pas celle d'il y a deux cents ans.

Le choix de M. Boulard, comme vicaire capitulaire, qui se fit dans la matinée même qui suivit la mort de l'évêque, n'était pas des plus heureux. M. Boulard, alors curé de Québec, membre du Séminaire, et official, était sans doute un parfait ecclésiastique; mais il n'était ni conciliant, ni populaire; il manquait un peu de ce tact qui est si utile pour le maniement des hommes. Quelques années auparavant, étant curé de Beauport, il s'était aventuré, avec son voisin Dufournel, de l'Ange-Gardien, dans une question de dîme, qui avait été portée au Conseil Supérieur, et de là au Conseil d'Etat: tous deux avaient piteusement échoué dans leur tentative de faire payer la dîme du lin, du chanvre,

des animaux, des jardinages [1]. On ne gagne rien à se risquer dans de pareilles aventures, que le succès seul peut faire pardonner. Il est certain qu'au Conseil Supérieur, en particulier, la nomination de M. Boulard comme vicaire capitulaire devait être très mal vue.

L'assemblée du 26 décembre où ce choix s'était fait avait été tenue si précipitamment, si à la hâte, si à l'étourdie, que rien n'avait été écrit, ni signé. Rien n'était donc définitif ; tout était à recommencer, et tout fut repris en effet dans une autre assemblée du Chapitre qui se tint le mercredi 31 décembre, cette fois encore, comme la première, sous la présidence de M. de Lotbinière. Les autres chanoines présents étaient le grand pénitencier Thierry Hageur [2], et MM. Hamel, Plante, Maufils, Fornel, Godefroy de Tonnancour et Leclair : ils confirmèrent la nomination de M. Boulard comme vicaire capitulaire.

M. de Lotbinière n'avait pas manqué de constater, dès la première assemblée, que non seulement il ne serait pas nommé vicaire capitulaire, mais qu'on allait même lui contester le droit, qu'il prétendait avoir, en sa qualité d'archidiacre, de présider aux offices solennels de la cathédrale, et tout particulièremnt aux obsèques de l'Evêque. Il en conféra avec l'intendant Dupuy, et tous deux furent d'avis qu'il fallait faire décider par le Conseil Supérieur la question de savoir qui avait droit de présider aux funérailles de l'Evêque, l'archidiacre, qui en était d'ailleurs prié par l'exécuteur-testamentaire, ou le Chapitre, qui voulait faire faire la sépulture par son vicaire capitulaire. Mais le Conseil est en vacances, et ne peut être convoqué que pour le lendemain des Rois ; et les funérailles sont annoncées pour le 3 janvier. Dupuy se fait présenter par M. de Lot-

---

1. Voir mon mémoire *Un épisode de l'histoire de la dîme au Canada*, Ottawa, 1903

2. Frère du procureur du Chapitre à l'abbaye de Maubec.

binière une requête le priant de régler « provisoirement » la question ; et il assigne les parties à comparaître devant lui le 2 janvier, vendredi midi, veille des obsèques.

Remarquons que jusqu'ici il n'est pas encore question, du moins en apparence, de contester la validité de l'élection de M. Boulard, ni sa juridiction : il est possible que si l'on eût laissé M. de Lotbinière présider aux funérailles de Mgr de Saint-Vallier, suivant son désir et celui de l'intendant, exécuteur-testamentaire, si on l'avait invité, surtout,—ne le ferait-on pas de nos jours ?—tout se serait passé convenablement, et l'on n'aurait eu rien de fâcheux à déplorer. L'on verra, du reste, que c'est le jugement que l'on porta plus tard à la cour [1].

Cependant, tout va pour le mieux à l'Hôpital-Général. Les révérends Pères récollets se sont chargés de veiller, la nuit, en prière, auprès du corps du vénéré Prélat. De son côté, l'intendant Dupuy, en sa qualité d'exécuteur-testamentaire, fait de grands préparatifs : l'église de l'Hôpital-Général revêt une magnifique ornementation funèbre ; un immense catafalque s'élève jusqu'à la voûte, prêt à recevoir quinze cents cierges ; l'intérieur de l'église, toute tendue de noir et de blanc, est armorié aux armes de Mgr de Saint-Vallier, ainsi que le char funèbre, surmonté d'un dais, qui doit le conduire aux différentes églises de la ville.

Voici l'ordre des funérailles, tel que réglé par l'intendant Dupuy avec M. de Lotbinière : l'Evêque sera reçu aux portes de la ville par le clergé, « dans la journée de samedi le 3 janvier, et conduit successivement dans les différentes églises, puis à la cathédrale, où on le déposera le soir, et où aura lieu le lendemain dimanche, quatre janvier, le service solennel ; puis de là il sera rapporté en l'église paroissiale de

1. Lettre du ministre Secrétaire d'Etat à M. de Beauharnais, 3 juin 1728, citée par Langevin, p. 213.

l'Hôpital-Général » pour l'inhumation. Au témoignage de l'intendant Dupuy, toutes les églises avaient été parées et tendues de noir « à leurs frais, et non aux frais des héritiers »[1]: ce qui fait voir la bonne volonté avec laquelle on se portait partout à rendre à la dépouille mortelle du pieux Prélat l'hommage de respect et de reconnaissance qui lui était dû.

Entre le décès de Mgr de Saint-Vallier et sa sépulture, il y eut donc un dimanche, le 28 décembre, et une fête d'obligation, le premier janvier. Quel intérêt n'y aurait-il pas aujourd'hui à lire les quelques paroles d'éloges qui durent être prononcées dans les différentes églises de la ville et des environs, à l'occasion de la mort du vénéré Prélat! Malheureusement les livres de prônes du temps n'ont pas été conservés. On était bien formaliste à cette époque pour une foule de choses: on ne l'était pas assez pour d'autres, à notre gré.

Les obsèques solennelles de Mgr de Saint-Vallier devant commencer le samedi 3 janvier, pour se terminer le lendemain, M. de Lotbinière, qui tenait à y présider en sa qualité d'archidiacre, avait hâte de rencontrer les chanoines à ce sujet; et l'intendant les avait tous assignés à comparaître devant lui vendredi midi. Il allait donc partir pour se trouver au rendez-vous à l'heure fixée, lorsqu'il reçoit la visite de l'huissier Dubreuil, qui vient lui apporter un écrit de la part des chanoines: « Ils ne reconnaissent en Canada aucun juge capable de juger les motifs de leurs différends avec le sieur de Lotbinière, archidiacre, pas même le Conseil Supérieur de Québec, et prétendent n'être jugés que par le Roi. Ils en appellent à Sa Majesté et à son Conseil d'Etat de l'ordonnance de l'Intendant comme de juge incompétent, et déclarent qu'ils ne comparaîtront point à l'assignation[2]. »

La guerre est déclarée: jusqu'ici, il n'y avait qu'une ques-

---

1. *Edits et Ordonnances*, t. II, p. 324.
2. *Ibid.*, p. 323.

tion en jeu, savoir si c'était l'archidiacre, ou le Chapître par son vicaire capitulaire, qui avait droit de présider aux funérailles de Mgr de Saint-Vallier. L'archidiacre, à qui l'on contestait ce droit, voulait faire décider la chose par l'intendant, d'abord, puis par le Conseil Supérieur. Mais le Chapitre récuse l'autorité de l'intendant et du Conseil en pareille matière.

Le Conseil s'assemble le 5 janvier, et relève le gant. C'est lui, maintenant, qui attaque ; il prétend que le Chapitre et son vicaire capitulaire n'ont aucune juridiction pour gouverner le diocèse. Le représentant de l'autorité religieuse en Canada, c'est le grand vicaire de Mgr de Saint-Vallier, c'est M. de Lotbinière, l'archidiacre. Il y a en France un coadjuteur de l'Evêque *cum futurâ successione;* ce coadjuteur est vivant ; il vivait, du moins, aux dernières nouvelles ; il a succédé par conséquent à Mgr de Saint-Vallier, il est évêque de Québec. Le siège épiscopal n'est pas vacant ; c'est Mgr Duplessis-Mornay qui gouverne maintenant l'Eglise du Canada par son grand vicaire M. de Lotbinière, en attendant qu'il puisse venir prendre possession de son siège. Le vicaire capitulaire n'est rien : il lui est défendu de faire aucun acte d'autorité. Voilà ce que décide Dupuy avec le Conseil Supérieur dans la séance du 5 janvier 1728 [1].

Mais déjà Mgr de Saint-Vallier a pris possession de sa dernière demeure ; sa sépulture est faite, et c'est l'archidiacre M. de Lotbinière qui y a présidé, suivant son désir et celui de l'exécuteur-testamentaire. Hâtons-nous de raconter les circonstances de cet événement.

A peine M. de Lotbinière a-t-il remis à M. Dupuy, vendredi midi, 2 janvier, le papier que lui a apporté l'huissier Dubreuil, l'écrit des chanoines récusant son autorité et

---

1. Mss. de Jacques Viger, copie de l'arrêt du Conseil Supérieur du 5 janvier 1728.

celle du Conseil, que l'intendant entre en fureur, à la vue « d'une prétention aussi monstrueuse ». La fureur trouble évidemment son esprit, et son imagination est hantée de mille pensées bizarres. Il se figure que les chanoines méditent « de noirs desseins », et il se laisse circonvenir par toute espèce de bruits qui lui arrivent de tous côtés :

« Des avis nous revenaient de toutes parts, dit-il, de la résolution prise par le Chapitre de Québec de retenir induement le corps de mon dit feu sieur évêque, sa crosse, sa mître et ses autres ornements pontificaux, contre la teneur précise de son testament, dont l'exécution nous a été confiée, par lequel. . . il a désigné et choisi sa sépulture en l'église de Notre-Dame-des-Anges,. . . Les chanoines, chapitre et curé de Québec n'ont aucun droit, ajoute-t-il, de venir lever le corps de mon dit feu sieur évêque [1]. . . »

Il entretient son esprit toute l'après-midi de cette chimère, que les chanoines veulent profiter de la présence des restes mortels de l'Evêque, le lendemain soir, dans la cathédrale, pour les y inhumer. A la brunante, il n'y peut tenir; et plein de l'idée que les chanoines méditent ce « noir complot », il court à l'Hôpital-Général rejoindre M. de Lotbinière, fait venir la supérieure et leur fait part à tous deux de ses craintes :

« Mgr de Saint-Vallier, dit-il, veut être inhumé en sa chapelle sépulcrale, bâtie, creusée et préparée » par ses soins. Quel « désordre », quel « scandale public », si les chanoines mettent à exécution leurs « desseins illégitimes » de l'inhumer dans leur cathédrale ! « Comme exécuteur-testamentaire, ajoute-t-il, c'est moi seul qui serai responsable de ce désordre, si je ne fais tout pour le prévenir [2]. »

Et il déclare sa résolution bien arrêtée de procéder immé-

1. *Edits et Ordonnances,* t. II, p. 324.
2. *Ibid.*

diatement à l'inhumation, avec le concours de M. de Lotbinière.

Il a amené avec lui comme témoins M. André de Leigne, lieutenant-général civil et criminel de la prévôté, M. Hiché, procureur du Roi, et M. de Vitré, son subdélégué. Il enjoint alors à la mère Geneviève Duchesnay [1] de Saint-Augustin, supérieure de l'Hôpital, de faire fermer les portes des vestibules des salles ; puis il donne ordre, de la part du Roi, à toutes les personnes qui sont dans la maison de se rendre dans le vestibule de l'église, pour entendre ce qu'il a à leur intimer. Tout le monde obéit. On est à la tombée de la nuit :

« Je suis venu faire sans le moindre délai, dit l'intendant, l'enterrement de monseigneur, parce que MM. les chanoines sont déterminés à l'inhumer dans la cathédrale. Je le fais, pour conserver à la communauté de l'Hôpital-Général ses restes précieux. »

« Parmi les personnes présentes, écrit l'annaliste, se trouvait M. Leclair, curé de Saint-Vallier [2], et chanoine. Il voulut faire quelque observation ; l'intendant n'en tint aucun compte. M. de Lotbinière, le P. de la Chasse, jésuite, le P. Antoine de Lino et le Frère Thomas Bertrand, récollets, prêtre et diacre, se revêtirent de leurs surplis ; M. Leclair se vit obligé d'en faire autant. Ils se rendirent dans la chapelle ardente, et, après les prières prescrites, ils prirent le corps de monseigneur, qu'ils renfermèrent dans deux cercueils, l'un de plomb, l'autre de chêne, et le portèrent à l'église. M. Dupuy, les personnes venues avec lui, et nos pauvres, portant des cierges, formaient le cortège funèbre.

« Ce fut M. Dupuy qui entonna le *Libera*, et les hommes de sa suite déposèrent le cercueil dans le tombeau préparé au pied de l'autel du Sacré-Cœur de Marie. La communauté

---

1. Fille d'Ignace Juchereau du Chesnay, seigneur de Beauport, et arrière-petite-fille de Robert Giffard.

2. Il était Français, et mourut curé de Saint-Vallier le 26 nov. 1761.

se tenait au chœur ; toutes étaient inconsolables de voir leur fondateur et leur père privé des honneurs d'une sépulture convenable.

« Cependant, continue l'annaliste, on se disposait dans les églises de Québec à rendre au pasteur décédé les devoirs dus à son caractère, et les chanoines avaient fait préparer une pompe funèbre à la cathédrale, d'où, après le service, ils devaient transporter solennellement le corps à Notre-Dame-des-Anges pour l'inhumation. Ces messieurs apprirent dès le soir même du 2 janvier que l'inhumation était déjà faite. Ils s'en émurent, une partie de la population s'en émut aussi, et quelques individus sonnèrent le tocsin, et publièrent que le feu était à l'Hôpital-Général. Les grands vicaires [1] se rendirent ici ; ils interdirent l'église, suspendirent la supérieure de sa charge, et nommèrent une autre religieuse pour la représenter. »

Mais laissons l'intendant Dupuy raconter cela à sa manière, au cours d'une ordonnance qu'il rendit contre les chanoines, le dimanche 4 janvier, pour les obliger à « venir rendre compte de leur conduite », le lendemain, au Conseil Supérieur :

« Les chanoines de l'église de Québec, dit-il, ne furent pas longtemps sans dévoiler leurs mauvais desseins, puisque, s'étant imaginé qu'on avait caché, et non inhumé, le corps de mon dit sieur Evêque, ils vinrent à l'Hôpital-Général, après avoir fait sonner le tocsin à leur église, sous prétexte du feu qui était au dit Hôpital, ce qui était très faux, comme le peuple l'a pu voir... Ils vinrent tumultueusement et séditieusement à la tête du peuple, qui les suivait en foule, et par troupes. Ils se jetèrent d'abord confusément dans l'église

---

1. Il n'y avait qu'un vicaire capitulaire, M. Boulard ; mais le Chapitre avait aussi donné le titre et les pouvoirs de grands vicaires à MM. Plante et Hamel, à Québec, de Belmont, de la Goudalie et Courtois, à Montréal.

avec le peuple, et la touvèrent tendue de noir jusqu'à la voûte, le catafalque dressé tel qu'il devait servir à la cérémonie, la tombe fermée de sa pierre, la chapelle sépulcrale toute ouverte, l'autel en étant paré et couvert de six cierges, avec du monde qui y priait. Puis, passant dans les lieux réguliers, pour continuer leurs perquisitions, et dans l'endroit où l'on avait fait la chapelle ardente, ils revinrent à l'église pour en enlever le très saint Sacrement, et la trouvant fermée ils sortirent en jetant un papier dans l'assemblée, avec l'expression faite de bouche par un des dits chanoines, qu'ils déposaient la supérieure de la communauté et interdisaient l'église, avec défense *à divinis* [1]... »

Dans le « manifeste » qu'il fit lire au prône de la cathédrale le jour des Rois, M. Boulard donnait une toute autre couleur aux incidents de sa visite à l'Hôpital-Général le soir de la sépulture de Mgr de Saint-Vallier :

« Nous nous y portâmes, dit-il, avec quelques chanoines et prêtres, avec toute la simplicité, modestie, douceur, convenables à notre état. Ce fut une surprise pour nous, quand nous étant présentés pour entrer dans l'église, nous la trouvâmes entrouverte, et qu'on nous dit qu'il était défendu d'y laisser entrer personne. Nous y entrâmes, néanmoins, après quelque résistance. Notre prière faite, étant allés dans la salle où le corps de feu mon dit Seigneur avait été jusqu'alors exposé, nous ne trouvâmes plus rien, et nous nous informâmes de ce qu'on en avait fait : on répondit qu'il venait d'être inhumé. Nous fûmes dans le corps de la maison pour nous en informer plus à fond : la supérieure et l'assistante refusèrent d'y venir, sur notre commandement réitéré plusieurs fois ; ce qui nous obligea de procéder contre cette désobéissance et l'attentat qu'on avait commis contre le mérite et la dignité de ce vertueux et illustre Prélat.

1. *Ed. et Ord.*, t. II, p. 326.

« Après avoir été instruit suffisamment de la manière dont la chose s'était passée, considérant de plus que c'était une injustice et un affront au Chapitre qui se tenait prêt pour aller lever solenellement ce vénérable dépôt, et lui faire des obsèques avec la décence et la forme convenables, et le reporter ensuite avec la même pompe à l'Hôpital-Général : sur ce scandale arrivé, nous jugeâmes à propos d'interdire pour un temps l'église et la supérieure [1].

« Ensuite étant retournés pour entrer dans l'église, nous en trouvâmes les portes fermées et gardées par des gens armés de gros bâtons que nous y laissâmes ; après avoir demandé avec toute douceur l'entrée de la dite église, ce qui nous fut refusé, parce que, disaient ces gardes, il y avait défense de la part du Roi d'y entrer, nous nous retirâmes et achevâmes notre procès-verbal, et après l'avoir lu, nous le présentâmes devant une compagnie nombreuse et très honorable. Nous laissâmes l'écrit, en déclarant ce qu'il portait.

« Nous ne voulons rien dire de quelques autres indignités dont on usa envers nous, au mépris de notre caractère ; mais nous ne pouvons nous empêcher de nous inscrire en faux contre tout ce qu'on avance qui n'est pas conforme au présent écrit, et déclarer nul et sans effet tout ce qu'on oserait faire et entreprendre contre notre autorité.

« Ordonnons que cette présente déclaration sera lue et publiée dans la chaire de l'église cathédrale et dans les paroisses du diocèse. »

Dans le manifeste dont nous venons de citer la plus grande partie, M. Boulard se déclare « Vicaire Général élu canoniquement et tout d'une voix par le Chapitre, pendant la vacance du siège, et reconnu publiquement et sans aucun

1. Geneviève Duchesnay de Saint-Augustin, fille du seigneur de Beauport, avait été longtemps la paroissienne de M. Boulard. Née en 1683, ce n'est pas lui qui l'avait baptisée, mais c'est probablement lui qui lui avait fait faire sa première communion.

contredit pour tel »[1]. L'autorité religieuse s'est affirmée nettement et noblement; elle est établie et reconnue; elle a pris possession. Le siège épiscopal est déclaré vacant : il ne l'est pas en réalité, puisque là-bas. de l'autre côté des mers, le coadjuteur *cum futurâ successione* est devenu, même sans le savoir, évêque de Québec, par le décès de Mgr de Saint-Vallier; mais il y a « quasi vacance », parce que personne, pour le moment, ne peut savoir d'une manière certaine si le coadjuteur vit, ou non. Le Chapitre est devenu, de droit, dépositaire de la juridiction épiscopale; il a usé de son droit en nommant un vicaire capitulaire, et celui-ci entend bien faire reconnaître son autorité.

Déjà il l'a exercée d'une manière très sévère à l'Hôpital-Général, en interdisant l'église et la supérieure. L'interdit de l'église ne sera levé qu'à la fin de janvier; la supérieure ne sera réintégrée dans ses fonctions que dans le cours de l'automne.

Aussitôt que l'église de l'Hôpital-Général fut réouverte au culte les religieuses s'empressèrent d'y faire célébrer un service solennel pour le repos de l'âme de leur pieux fondateur, et ce fut le supérieur des Jésuites, le P. de la Chasse, qui prononça l'oraison funèbre. Au service qui fut chanté à la cathédrale, l'oraison funèbre fut prononcée par le chanoine Fornel.

Le vicaire capitulaire, M. Boulard, a posé et affirmé son autorité : elle est établie et reconnue. L'est-elle « sans aucun contredit », comme il le prétend? Evidemment non, puisqu'elle est contestée avec acharnement par le Conseil Supérieur, qui lui fait la guerre pendant des semaines, et rend contre le Chapitre arrêts sur arrêts. Les esprits sont partagés, à Québec : les uns sont pour M. Boulard; d'autres pour M. de Lotbinière; et la division règne même dans les

1. *Mand. des Ev. de Québec,* t. I, p. 522.

communautés religieuses. La situation de l'Eglise de Québec est triste et désolée. Qu'on en juge par une lettre qu'écrivait l'année suivante la Sœur Duplessis, de l'Hôtel-Dieu :

« Nous avons vu, dit-elle, une guerre ouverte entre le Chapitre et le Conseil. Il y eut plusieurs arrêts rendus, des conseillers exilés par notre gouverneur [1], qui ont été rétablis cette année par ordre de la cour.

« Les chanoines, se croyant maîtres absolus, firent tant de changements, surtout dans les communautés religieuses, que les Ursulines eurent recours au Conseil pour implorer la protection du Roi contre les menaces qu'on leur faisait. On avait déjà interdit leur confesseur, et on les avait traitées fort durement dans leurs propres chaires, sur ce qu'elles avaient dit que leur communauté avait toujours été plus paisible quand elles avaient eu des confesseurs jésuites que lorsqu'elles avaient eu des prêtres (séculiers).

« Cette parole a tellement choqué ces messieurs (les chanoines), qu'ils ont cru le clergé flétri et déshonoré. Ils ont exercé contre ces bonnes filles tout ce qu'ils ont pensé qui pourrait les mortifier. Ils ont empêché les sept discrètes de communier et de se confesser toute l'année, n'ayant donné à personne le droit de les absoudre. Elles n'ont fait ni pâques, ni jubilé ; elles se sont vues à la veille d'être excommuniées. On leur a fait deux monitions ; mais heureusement pour elles il vint en ce temps-là des nouvelles de France, par l'Angleterre, qui apprirent que la conduite violente des chanoines était désapprouvée de la cour. Cela les arrêta un peu. Ils n'ont pas laissé de harceler toujours cette maison, qui n'a été calmée qu'à l'arrivée de Mgr

1. M. de Beauharnais, en vue de mettre la paix au Conseil, et pour y avoir la haute main, avait cru devoir exiler à la campagne deux conseillers : Guillaume Gaillard, et Louis Rouer d'Artigny. Celui-ci était le fils de l'ancien conseiller Rouer de Villeray.

l'Evêque (Dosquet)... D'autres communautés ont aussi été tourmentées de ces messieurs [1]. »

A vrai dire, il est rare que dans ces temps de passions et de troubles, tout le monde ne se mette pas un peu dans le tort. Le Chapitre outrepassa certainement ses droits, en faisant beaucoup de changements dans les cures, ce qui lui fut reproché par la cour et par Mgr Dosquet. M. de Beauharnais lui-même, qui fut alors le sauveur de la situation, outrepassa ses pouvoirs, surtout en exilant à la campagne deux conseillers, pour s'assurer d'une majorité au Conseil; il agit à ses risques et périls, et fut blâmé par la cour. Mais il s'en consola facilement, parce qu'il était convaincu que son intervention avait été bienfaisante et approuvée par tous les esprits bien pensants de la colonie.

En effet, il y avait plus de deux mois que le Conseil Supérieur de Québec ne s'occupait guère que de la question religieuse, c'est-à-dire de ce qui ne le regardait nullement. Il avait entrepris de détruire l'autorité du vicaire capitulaire, au profit de celle de l'archidiacre, M. de Lotbinière, et il employait pour cela tout ce que la science légale et canonique de l'intendant Dupuy pouvait lui fournir d'arguments. On est vraiment stupéfié, en parcourant les registres du Conseil Supérieur de l'époque, de la somme de travail, de recherches et d'écritures que s'imposa Dupuy, et qu'il s'imposa en pure perte. Ses dissertations fourmillent de citations d'auteurs latins et d'ouvrages canoniques; elles sont d'une longueur désespérante, et ne couvrent pas moins d'une centaine de pages des registres. On ne peut les lire aujourd'hui sans dormir: quel supplice ce devait être pour ces pauvres conseillers, dont la plupart ne savaient pas grand'chose en fait de droit canon, d'entendre

1. Lettre du 25 oct. 1729, publiée naguère par M. Verreau dans la *Revue Canadienne*.

ces élucubrations, et de les entendre lire par un homme qui n'en savait guère plus qu'eux, le grand voyer Lanouiller de Boisclair, qui faisait les fonctions de procureur général!

Si du moins tout cela avait été inoffensif! Mais à part le danger qu'il y avait de voir se former à Québec un groupe de parlementaires à l'image de Dupuy, l'intendant répandait partout dans la colonie le venin de ses ordonnances, de ses dissertations, de ses arrêts contre l'autorité religieuse; les capitaines de milices étaient chargés d'en faire la lecture aux portes des églises; et lorsque le gouverneur, comme chef militaire de la colonie, le leur eut défendu, l'intendant obligea les maîtres d'écoles à en faire la lecture à leur place [1]. Comme nous l'avons écrit quelque part, « c'est probablement le premier cas d'intervention — forcée, il est vrai — des instituteurs dans la politique »[2].

L'intendant et le Conseil allaient encore plus loin, dans leurs ordonnances: ils menaçaient le chapitre, les curés, le clergé séculier et régulier, en général, de la privation de leurs revenus et des gratifications royales, et faisaient même saisir les dimes, si l'on ne reconnaissait pas l'autorité de M. de Lotbinière, et si l'on continuait à s'attacher à celle de M. Boulard.

Ce qui mit le comble à la mesure, et détermina M. de Beauharnais à intervenir pour faire cesser un état de choses qui menaçait de ruiner l'Eglise de la Nouvelle-France, c'est ce qui se passa dans la séance du Conseil du premier mars:

A la surprise et au chagrin de plusieurs, on produisit à cette séance deux requêtes adressées au Conseil, l'une des Ursulines, l'autre de l'Hôpital-Général de Québec. La première était signée au nom de toute la communauté par la Sœur Saint-Jean-l'Evangéliste, supérieure, et six de ses

1. *Ed. et Ord.*, t. II, p. 336.
2. *Québec en 1730*, p. 46.

compagnes, formant « le chapitre et conseil de la maison ». Elles demandaient qu'il fût fait défense à M. Boulard, « se disant Vicaire Général du chapitre de Québec, contre les expresses défenses du Conseil Supérieur, de les troubler en leur communauté par des lettres, où il leur déclare qu'elles sont excommuniées de droit, si elles se confessent à d'autres qu'à des confesseurs approuvés de lui, qui a la seule autorité légitime » Elles demandaient aussi qu'il lui fût défendu « de faire aucun acte de juridiction en leur maison, ainsi qu'il lui avait été défendu déjà par les arrêts du Conseil pour toutes les maisons et communautés régulières et séculières de la Nouvelle-France, avec injonction aux communautés de se pourvoir au dit cas contre le sieur Boulard; les dites religieuses Ursulines n'ayant qu'à se louer de la conduite des révérends Pères de la Compagnie de Jésus, et de la paix qui est entre elles depuis qu'elles sont sous leur direction et qu'elles les ont reçus pour confesseurs de feu M. l'Évêque de Québec, ayant par devers elles une expérience, qui n'est que trop triste et trop récente, de la différence des directeurs qu'on veut introduire de nouveau dans leur communauté ».

La lettre de l'Hôpital-Général, adressée au Conseil, était signée par la mère Geneviève Duchesnay de Saint-Augustin, supérieure, et vingt et une autres religieuses, formant « presque toute la communauté, à l'exception de quatre seulement ». Elles demandaient « à être mises sous la protection du Roi et de Justice ». Elles avaient déjà « essuyé, disaient-elles, de la part du sieur Boulard,. . . deux interdits publics de leur église paroissiale, sans aucune réserve et permission des sacrements pour elles et pour leurs pauvres. . .; elles avaient éprouvé la déposition de leur supérieure, et la nomination d'une autre par le dit sieur Boulard: lesquels actes illégitimes et injustes le Conseil a condamnés et déclarés nuls par ses arrêts. . . Elles n'ont garde, ajoutaient-elles, de

désobéir au Conseil Supérieur, mais elles n'en sont pas plus tranquilles, le dit sieur Boulard prétendant toujours avoir déposé la supérieure de leur maison et nommé la mère Saint-Joseph [1] pour être supérieure en sa place, lui adressant ses lettres, et lui enjoignant de se conformer, en qualité de supérieure, à deux interdits qu'il vient de donner de nouveau, après de premiers interdits dont il s'était désisté, contre le R. P. de la Chasse, leur confesseur à elles donné par feu M. l'Evêque de Québec, pour les diriger, et contre le R. P. Dupuy [2]. . . » Tout cela, ajoutaient-elles encore, « ne tend qu'à mettre le trouble et la discorde dans notre maison, par le concours monstrueux de deux supérieures. . . » Elles s'en rapportaient « au Conseil Supérieur chargé par le Roi de la protection des commmunautés de son Canada, pour ordonner ce qu'il trouverait de raison et de justice. . . »

Derrière ces communautés, mettons bien des personnages qui, évidemment, les dirigeaient, les soutenaient; l'on ne peut admettre que l'autorité du vicaire capitulaire était généralement « reconnue et sans contredit », comme il l'avait pensé et déclaré lui-même dans son manifeste.

Le Conseil Supérieur, dans sa séance du premier mars, prenait fait et cause pour les deux communautés. Il accentuait de plus en plus ses menaces contre ceux qui, malgré ses arrêts et ses défenses, ne reconnaissaient pas la juridiction de l'archidiacre, M. de Lotbinière, et continuaient leur allégeance au vicaire capitulaire. Puis il assignait M. Boulard, sous les peines les plus graves, à comparaître à son tribunal dans sa prochaine séance, le 8 mars, pour rendre compte de sa conduite, de ses interdits, de ses mandements, de ses nominations aux cures, le traitant de « rebelle et désobéissant aux ordres du Roi ».

---

1. Angélique Hayot, fille de Jean Hayot et de Louise Pelletier. Son grand'père Thomas Hayot avait été fermier des Jésuites, à Beauport.
2. Le R. P. Dupuy, jésuite, était le fils de l'Intendant.

M. de Beauharnais jugea qu'il était temps d'intervenir. Il se rend donc au Conseil pour la séance du 8 mars, emmenant avec lui son secrétaire, M. d'Ailleboust des Musseaux, bien décidé à mettre fin aux empiètements de ce tribunal dans les affaires ecclésiastiques. Malgré l'opposition de l'intendant, du grand voyer Lanouiller de Boisclair, et de la plupart des conseillers, il réussit à faire admettre le discours écrit qu'il a préparé pour la circonstance. Mais il doit renoncer à le faire lire par son secrétaire : celui-ci est impitoyablement chassé de la salle, comme « étranger ». La lecture du discours du gouverneur est faite par Lanouiller de Boisclair. Nous donnons ici en entier ce document important :

« Nous avons vu, messieurs, avec un extrême déplaisir ce qui s'est passé en cette colonie depuis la perte qu'elle a faite de M. l'Evêque de Québec. Nous avons été très surpris d'apprendre par des voies indirectes que le Conseil Supérieur de cette ville se fût attribué le droit de connaître et décider souverainement de matières d'autant plus délicates et dangereuses qu'elles intéressent tout le corps ecclésiastique de ce pays, sans avoir su de nous, qui occupons pour le Roi la première place de cette compagnie, quel est notre sentiment sur la conduite qu'elle avait à tenir, et sur les mesures qu'il convenait prendre dans une affaire de cette importance.

« Le Conseil ne peut ignorer les ordres de Sa Majesté, qui y ont été enregistrés, par lesquels il lui est défendu de faire aucuns règlements généraux qu'en présence du gouverneur et de l'intendant. Nous avions lieu de nous flatter que dans des matières aussi importantes et aussi extraordinaires que le sont celles dont il est question, il n'aurait pas pris des résolutions aussi vives que celles qu'il a prises, sans nous avoir auparavant demandé notre avis.

« Nous espérions aussi que cette compagnie, informée du

mauvais effet que ses arrêts multipliés faisaient dans tous les esprits, se porterait à cesser ses poursuites, et à attendre la décision de Sa Majesté sur des matières aussi douteuses et aussi contestées, ainsi que le Conseil Supérieur a fait, du temps de nos prédécesseurs, dans des affaires moins importantes et moins délicates.

« Cette compagnie si sage, si soumise aux ordres du Roi, voudrait-elle aujourd'hui les ignorer, pour nous ôter la connaissance du parti qu'elle a pris de continuer ses procédures, et de soutenir un ouvrage qu'elle se repent peut-être d'avoir commencé?

« Enfin, nous apprenons que lundi dernier, premier de ce mois, elle a rendu un arrêt contre le sieur Boulard, curé de Québec, que le chapitre de cette ville a nommé vicaire général de ce diocèse, et que cet arrêt, qui ne tend pas moins qu'à attenter à la personne du sieur Boulard, jette un trouble général dans la colonie, et y excite des murmures dont nous ne sentons que trop les dangereuses conséquences. Et comme il est de notre devoir de prévenir les suites fâcheuses qui peuvent s'en suivre, et d'employer à cet effet toute l'autorité qu'il a plu à Sa Majesté de nous confier, pour arrêter le cours d'une procédure si contraire au repos public et au bien de la colonie, nous défendons de la part du Roi aux officiers du Conseil Supérieur de Québec, de recevoir dès à présent aucune requête ou réquisition, ni aucunes réponses de la part des parties citées, et de rendre directement ou indirectement aucun arrêt sur les matières en question; et nous suspendons, de la même autorité, l'exécution de toutes ordonnances ou arrêts ci-devant rendus sur cette matière, jusqu'à ce qu'il ait plu à Sa Majesté d'en ordonner. Défendons pareillement au greffier d'en écrire et expédier, et aux huissiers, archers, ou autres, d'en signifier, publier, ni afficher aucuns de ceux qui ont été ci-devant rendus à ce sujet, sous peine de désobéissance.

« Nous imposons silence sur toutes ces matières au sieur de Lanouiller, conseiller, faisant les fonctions de procureur général depuis le décès du sieur Collet, jusqu'à ce qu'il ait plu à Sa Majesté de faire savoir ses intentions sur le tout.

« Voulons que notre présent ordre soit porté au Conseil Supérieur au premier jour d'assemblée, pour y être lu par un de nos secrétaires, à haute et intelligible voix, et ensuite publié à son de tambour, et affiché en tous lieux où besoin sera, tant dans cette ville, qu'en celles des Trois-Rivières et de Montréal, et partout ailleurs où nous le jugerons nécessaire, à ce que personne ne prétende cause d'ignorance. »

Il est facile de voir que le gouverneur n'avait pas préparé ce discours sans consulter auparavant quelques membres importants du clergé canadien. Au cours de la discussion qui en suivit la lecture. Lanouiller de Boisclair ne craignit pas de dire « qu'il était l'ouvrage des prêtres et des moines ». Il le disait en mauvaise part, mais la chose était vraie; le discours faisait honneur non seulement à M. de Beauharnais, mais à ceux qui l'avaient inspiré, et spécialement aux révérends Pères récollets, que Lanouiller de Boisclair avait voulu désigner, et contre lesquels Dupuy venait d'exhaler son mécontentement. Répondant à M. de Beauharnais:

« Puisque vous avez, lui dit-il, une si grande idée de votre pouvoir, que ne l'exercez-vous sur le clergé de cette colonie? que n'imposez-vous silence à ce clergé séditieux et indépendant? que n'empêchez-vous le Conseil Supérieur de devenir le jouet de sa cabale et la fable des Récollets, qui ne montent plus en chaire que pour insulter le Conseil, y prêcher la révolte aux peuples, et se répandre en discours qui offensent l'autorité et la majesté du Roi? »

Il est toujours alloué un certain temps au condamné pour maudire ses juges. Le Conseil Supérieur et l'intendant Dupuy, après avoir entendu le discours de M. de Beauharnais, passèrent plusieurs heures en séance à le critiquer, à

l'épiloguer, à maugréer contre le gouverneur, contre le chapitre et contre le clergé en général. Mais le coup décisif était porté. Le Conseil Supérieur revint encore, pour la forme, dans deux ou trois séances, sur les sujets que le gouverneur lui avait défendu de traiter ; et de son côté l'intendant rendit encore une couple d'ordonnances ; mais personne n'en fit plus de cas. Tout le monde attendit avec patience les nouvelles qui devaient venir de France dans le cours de l'été ou de l'automne.

En lisant le compte-rendu de la séance du 8 mars dont nous venons de parler, on est surpris de voir M. Boulard, le vicaire capitulaire, se rendre au Conseil Supérieur, suivant l'ordre qu'il en avait reçu huit jours auparavant, et demander à y être entendu. Il est vrai qu'il n'y venait pas pour faire aucune soumission ; mais n'aurait-il pas été plus digne de sa part de rester chez lui ? Il remit au Conseil « un écrit contenant neuf pages » dans lequel il démontrait que le siège épiscopal était censé vacant, qu'il avait été élu légitimement comme vicaire capitulaire, et que les arrêts rendus contre lui étaient nuls de plein droit. Il priait le Conseil « de permettre aux huissiers de faire des significations dont il aurait besoin pour y assigner le sieur de Lotbinière et les communautés qui entendaient le poursuivre » [1].

Tout cela prouve la haute idée que l'on avait à cette époque de la justice civile, et du Conseil Supérieur qui en était au Canada le haut dépositaire ; et cela explique aussi, sans le justifier, le recours que certaines communautés religieuses, poussées à bout, sans doute, par les souffrances morales, et ne sachant que faire, dans les circonstances pénibles où elles se trouvaient, avaient eu au Conseil pour demander protection contre certains procédés dont elles se sentaient lésées.

---

1. Jacques Viger, "*Ma Saberdache*". Copies d'ordonnances de Dupuy et d'arrêts du Conseil Supérieur de Québec, 1728.

Quoi qu'il en soit, M. de Beauharnais avait fait un acte décisif et nécessaire pour ramener la paix dans l'Eglise de Québec. Tout le monde se sentit soulagé. Mais on le fut encore bien plus lorsqu'on apprit, au commencement de septembre, que Dupuy était rappelé en France et relevé de ses fonctions[1]; lorsqu'on apprit, surtout, que le Conseil Supérieur venait de recevoir une lettre du ministre secrétaire d'Etat, datée à Versailles le premier juin, qui lui enjoignait, de la part du Roi, « de donner main-levée des saisies et amendes prononcées par ses différents arrêts, tant contre les Dignités, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Québec, que contre le sieur Boulard, vicaire général, et curé de la paroisse, et les Pères récollets de la dite ville ».

Le Conseil Supérieur s'exécuta de bonne grâce, et dans sa séance du 17 septembre rendit un arrêt en conformité de la lettre du ministre d'Etat. M. Boulard et le Chapitre durent se déclarer satisfaits. Mais ils étaient loin de triompher. Le ministre d'Etat, qui avait envoyé au Conseil Supérieur l'ordre dont nous venons de parler, écrivait en même temps à M. de Beauharnais :

« Sa Majesté a été très surprise que le Chapitre ait ignoré le droit de l'archidiacre d'officier à l'inhumation du corps et aux grandes fêtes, prérogative à laquelle seule il s'est fixé, et dont le refus a donné occasion à tout ce qui s'est passé dans la suite[2]. »

Une autre chose empêchait le Chapitre de triompher : l'archidiacre, M. de Lotbinière, venait de recevoir une lettre de Mgr Duplessis-Mornay lui confiant la charge honorable de prendre possession en son nom du siège épiscopal de

1. " Les termes dont M. Dupuy s'est servi dans les ordonnances qu'il a rendues sont si peu mesurés, et il paraît tant de passion dans sa conduite, que Sa Majesté... s'est déterminée à le révoquer... " (Lettre de M. de Maurepas à M. de Beauharnais, 3 juin 1728, citée par Langevin, p. 213.)
2. Lettre de M. de Maurepas à M. de Beauharnais, 3 juin 1728.

Québec. Cette lettre était datée du premier mai. M. de Lotbinière la reçut vers la fin d'août, mais ne put mettre son mandat à exécution que le 15 septembre, après mille difficultés qu'il rencontra de la part des chanoines. Ceux-ci allèrent jusqu'à contester la validité de la prise de possession du siège épiscopal par M. de Lotbinière, et en écrivirent à la cour, qui leur donna tort. Ils écrivirent également au nouvel évêque de Québec, Mgr de Mornay, pour lui exposer leurs difficultés, et le Prélat leur écrivit à son tour:

« Je ne répondrai pas, messieurs, aux articles particuliers de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. La paix et la charité ne consistent pas dans les disputes. Il faut en éviter toutes les occasions. Tenez-vous en à ce que Mgr l'évêque de Samos, mon coadjuteur, vous dira de ma part. C'est lui seul qui est aujourd'hui revêtu de tous mes pouvoirs et en ce cas même qu'il vînt à mourir (ce qu'à Dieu ne plaise), je vous déclare que le gouvernement du diocèse sera entièrement dévolu à celui ou à ceux qu'il aura établi grand vicaire ou vicaire général, selon le pouvoir que je lui en ai donné, et qu'on ne pourra rien changer sans des ordres exprès et positifs de moi [1]... »

Cette lettre annonçait un homme de nerf, tel qu'en avait besoin l'Eglise de la Nouvelle-France dans les circonstances fâcheuses où elle se trouvait. Malheureusement le troisième évêque de Québec ne put jamais se résoudre à venir au Canada.

---

1. Citée par Mgr Têtu, dans *Les Evêques de Québec*, p. 166.

FIN.

INDEX

—

A

B

C

D

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

S

T

U

V

TABLE DES MATIERES

1912.